

# UNIVERSITÀ DEGLI STUDI DI TORINO

DIPARTIMENTO DI STUDI UMANISTICI

Dottorato di ricerca in Lettere (curriculum Francesistica)

Ciclo : XXX

Édition critique de la *Passion de saint Adrian* de  
Jean Miélot

Tesi presentata da : Martina Crosio

Tutor : Prof. ssa Maria Colombo Timelli (Paris IV - Sorbonne), Prof. Giovanni Matteo Roccati (Università degli Studi di Torino)

Coordinatore del Dottorato : Prof. Stefano de Martino (Università degli Studi di Torino)

Anni accademici : 2014-2017



## INDEX

INTRODUCTION .....	p. 5
I. JEAN MIÉLOT .....	p. 6
1. JEAN MIÉLOT ET LA COUR DE BOURGOGNE .....	p. 6
2. QUELQUES MANUSCRITS CÉLÈBRES .....	p. 7
3. LA PRODUCTION DE MIÉLOT .....	p. 12
4. MIÉLOT ET L'HAGIOGRAPHIE .....	p. 20
II. SAINT ADRIEN ET L'HAGIOGRAPHIE .....	p. 30
1. LES VERSIONS FRANÇAISES DE LA LÉGENDE DE SAINT ADRIEN .....	p. 31
2. SAINT ADRIEN À LA COUR DE BOURGOGNE .....	p. 49
III. LA <i>PASSION DE SAINT ADRIAN</i> DE JEAN MIÉLOT .....	p. 55
1. LES MANUSCRITS .....	p. 55
2. MISE AU POINT BIBLIOGRAPHIQUE .....	p. 58
3. ANALYSE .....	p. 59
4. SOURCE LATINE ET STRUCTURE DU TEXTE .....	p. 62
IV. LE RAPPORT ENTRE LES DEUX COPIES .....	p. 66
1. FAUTES INDIVIDUELLES DE A .....	p. 66
2. FAUTES INDIVIDUELLES DE C .....	p. 66
3. FAUTES COMMUNES ET LIEUX PROBLÉMATIQUES .....	p. 67
4. COLLATION ET <i>STEMMATA CODICUM</i> .....	p. 68
V. ÉTUDE DE LA TRADUCTION .....	p. 71
1. LEXIQUE .....	p. 73
2. SYNTAXE .....	p. 79
VI. ÉTUDE LINGUISTIQUE .....	p. 85
1. GRAPHIE .....	p. 85
2. PHONÉTIQUE .....	p. 86
3. MORPHOSYNTAXE .....	p. 89
4. SYNTAXE .....	p. 99
5. STYLE .....	p. 103
6. LEXIQUE .....	p. 105
VII. PRÉSENTATION ET TRAITEMENT DU TEXTE .....	p. 109
ÉDITION : <i>PASSION DE SAINT ADRIAN</i> .....	p. 111

GLOSSAIRE .....	p. 154
INDEX DES NOMS DE PERSONNAGES ET DES NOMS DE LIEUX .....	p. 211
ANNEXES .....	p. 212
1. LE <i>MARTYROLOGE ROMAIN</i> (KBR, 9945 et 9946-9948) .....	p. 212
2. TEXTE I : PROLOGUE DU <i>MARTYROLOGE</i> (Bruxelles, KBR 9945) ....	p. 216
3. <i>FAIS ET MIRACLES DE SAINT THOMAS L'APOSTRE</i> (1450) .....	p. 219
4. TEXTE II : <i>FAIS ET MIRACLES DE SAINT THOMAS L'APOSTRE</i> (Bruxelles, KBR, 9946-9948) .....	p. 223
5. <i>TESTAMENT ET MIRACLES DE SAINTE AULDEGONDE</i> (1462) ....	p. 230
6. TEXTE III : <i>TESTAMENT DE SAINTE AULDEGONDE</i> (Bruxelles, KBR, 9946-9948) .....	p. 234
INDEX DES MANUSCRITS CITÉS .....	p. 253
BIBLIOGRAPHIE .....	p. 256
MANUSCRITS CONSULTÉS .....	p. 256
ÉDITIONS DES TEXTES DE JEAN MIÉLOT .....	p. 256
ÉTUDES .....	p. 257
MANUELS ET BIBLIOGRAPHIE LINGUISTIQUE .....	p. 270
DICTIONNAIRES ET RÉPERTOIRES LEXICOGRAPHIQUES .....	p. 271

## INTRODUCTION

## I. JEAN MIÉLOT

### I.1. JEAN MIÉLOT<sup>1</sup> ET LA COUR DE BOURGOGNE

Né à Gueschart, petit village entre Abbeville et Hesdin dans l'ancien comté du Ponthieu, secrétaire de Philippe le Bon et chanoine de l'Église collégiale Saint-Pierre à Lille, Jean Miélot (*ca* 1420-*ca* 1472) est l'une des personnalités les plus représentatives du milieu culturel bourguignon pendant les années 1450-1470. Traducteur au service du Grand Duc d'Occident à partir de 1448, il gravita autour de la cour de Bourgogne jusqu'en 1468 : après la mort de Philippe le Bon en 1467, il travailla, pendant un an environ, pour Charles le Téméraire. Il fut engagé ensuite par Louis de Luxembourg, comte de Saint-Pol et connétable de France, qui lui assigna un poste de chapelain et précepteur de ses enfants<sup>2</sup>.

'Secrétaire aux honneurs' des ducs de Bourgogne pendant près de deux décennies, Miélot, comme nous informe une mention datée 22 avril 1449 et contenue dans les comptes généraux de Philippe le Bon, fut employé comme professionnel du livre, chargé de *faire translatacions et escriptures de latin en françois de hystoires*<sup>3</sup>. Par rapport aux autres écrivains rattachés à la cour bourguignonne qui étaient rétribués à la tâche<sup>4</sup>, entre 1449 et 1462 Miélot jouit donc d'un statut privilégié en percevant un salaire fixe et régulier de douze sous par jour pour exercer ses fonctions. En 1462 cependant, notre copiste et traducteur perdit ses bénéfices financiers, même s'il garda son titre, et dorénavant ne fut payé, lui aussi, qu'à l'œuvre<sup>5</sup>.

Même s'il ne semble avoir écrit aucun texte original, Miélot est responsable d'un grand nombre d'adaptations et de remaniements, et fut un traducteur fécond d'œuvres, surtout médiévales, en latin ; c'est d'autre part à lui qu'on doit la première traduction française d'une lettre de Cicéron<sup>6</sup>. « Homme du livre dans toutes ses dimensions »<sup>7</sup>, ses tâches comprenaient toutes les étapes nécessaires pour la production de manuscrits, souvent richement enluminés, destinés aux bibliothèques de ses mécènes : outre la traduction, la copie, la mise en page et l'élaboration du programme iconographique. Son rôle de « faiseur de livres », qui coordonne et dirige les travaux pour l'exécution des manuscrits de grand luxe à présenter au duc et à son cercle, se rapproche ainsi de celui d'un « éditeur » au sens moderne<sup>8</sup>.

---

<sup>1</sup> Sur sa figure, voir surtout les études pionnières de PERDRIZET 1907 et de BOSSUAT 1938, ainsi que le fascicule 67, 2010, du *Moyen Français*, entièrement consacré à Jean Miélot.

<sup>2</sup> Sur les rapports entre Miélot et Louis de Luxembourg : WIJSMAN 2009.

<sup>3</sup> PAVIOT 2009, n. 131 p. 435.

<sup>4</sup> La situation de Jean Wauquelin et de David Aubert, autres figures célèbres du milieu littéraire bourguignon, était de fait assez différente ; sur la singularité du statut de Miélot, voir VAN HEMELRYCK et VAN HOOREBEECK 2010, p. 113-115.

<sup>5</sup> SCHANDEL 2007, p. 295.

<sup>6</sup> Cf. *infra*, p. 18.

<sup>7</sup> LEFÈVRE 2007, p. 127.

<sup>8</sup> Sur l'activité de production et fabrication de livres exercée par Miélot, voir aussi SCHOYSMAN 2010a.

Auteur prolifique, Miélot a laissé plus d'une trentaine d'œuvres qui reflètent les goûts et les intérêts du milieu bourguignon : il s'agit de textes non originaux, toujours traduits ou compilés à partir de sources plus anciennes, latines ou vernaculaires, de sujet principalement religieux, moral ou historique. Destinés à l'entourage ducal, ces textes ont connu une diffusion limitée<sup>9</sup> : la plupart d'entre eux ne sont conservés qu'en un ou deux exemplaires.

N'étant soumis à aucune contrainte commerciale ou pécuniaire, Miélot a pu ainsi travailler dans des conditions idéales qui lui ont garanti une certaine liberté dans la composition de ses œuvres, fruits de la rencontre entre les désirs et les commandes de ses seigneurs, et une certaine marge d'expression personnelle, qu'on peut apprécier surtout dans ses manuscrits autographes. Véritables « hapax codicologiques »<sup>10</sup>, ces livres uniques à la mise en page élaborée et à la facture soignée représentent pour notre auteur le lieu de l'affirmation de soi et de l'exercice de sa créativité.

## I.2. QUELQUES MANUSCRITS CÉLÈBRES<sup>11</sup>

On rappellera ici brièvement le contenu et les caractéristiques d'un petit corpus de manuscrits qui, parmi tous les témoins qui nous ont conservé l'abondante production de Miélot, ont surtout attiré l'attention de la critique à cause de leur autographie, de leur facture ou de l'ensemble des textes qu'ils réunissent<sup>12</sup>. Au sein du groupe des témoins autographes de notre chanoine, on peut justement distinguer deux types de volumes : les splendides manuscrits de dédicace richement enluminés destinés à être offerts au duc ou à quelques nobles bibliophiles de son entourage (par exemple le codex Bruxelles, KBR, 9392 qui contient le remaniement de l'*Épître Othea*), et les « minutes »<sup>13</sup>, exemplaires sur papier, en une écriture bâtarde cursive rapide et vraisemblablement autographe, qui présentent une riche décoration à la plume, un soin graphique singulier et une mise en page souvent très originale. Ces minutes, dont les pages peuvent receler quelques informations biographiques sur notre chanoine, sont parfois marquées par la présence envahissante de l'auteur qui y a laissé sa signature à plusieurs reprises et sous diverses formes. Traditionnellement considérée comme une maquette préparatoire pour la copie de luxe, la minute, ainsi qu'Anne Schoysman l'a montré, a en réalité pour Miélot une fonction propre : elle « ne représente pas un brouillon inabouti ou en gestation : elle relève [...] du domaine de

---

<sup>9</sup> Seulement trois de ses ouvrages ont d'ailleurs été imprimés au XV<sup>e</sup> siècle : le *Traittié des quatre dernières choses advenir* et les deux Débats sur l'origine de la noblesse : voir pages suivantes.

<sup>10</sup> VAN HEMELRYCK et VAN HOOREBEECK 2010, p. 128.

<sup>11</sup> Les manuscrits seront présentés par ordre alphabétique.

<sup>12</sup> Sur les méthodes exploitées par Miélot pour inscrire sa figure d'auteur dans la matérialité des manuscrits de ses œuvres, on lira DELSAUX sous presse.

<sup>13</sup> Certains de ces manuscrits, parmi lesquels les *codices* Paris, BnF, fr. 17001 et Bruxelles, KBR, 9249-9250, se définissent eux-même comme des « minutes ».

l'édition, voire de la publication, et non du domaine de la composition »<sup>14</sup>. À l'opposé des minutes qui étalent les mises en page les plus sophistiquées, les manuscrits de dédicace présentent une organisation spatiale de la page très régulière et beaucoup plus simple. Il faut également rappeler que trois des manuscrits dont il s'agira ici (Aylesbury, Waddesdon Manor, 8 ; Copenhague, KB, Thott 1090 ; Paris, BnF, fr. 17001), Miélot les a gardés auprès de lui pendant toute sa vie ; après sa mort seulement, ils sont vraisemblablement passés dans la bibliothèque de son dernier mécène, le comte de Saint-Pol.

Aylesbury, Waddesdon Manor, 8 (D IV)<sup>15</sup> : témoin présumé autographe et inachevé<sup>16</sup> qui transmet le remaniement de l'*Epistre Othea* de Christine de Pizan et les *VII Sacremens de l'Eglise*. Produit dans l'atelier de Miélot dans les années 1455-60, il fut abondamment illustré beaucoup plus tard, vers 1490 (115 miniatures). Ce codex présente certaines ressemblances formelles avec les minutes : écriture bâtarde cursive, lettres cadelées, essais de mises en page novateurs.

Bruxelles, KBR, 9278-9280<sup>17</sup> : luxueux volume illustré sur parchemin qu'on peut compter parmi les plus beaux manuscrits de la bibliothèque ducal. Exemplaire de dédicace fabriqué à l'intention de Philippe le Bon, il nous transmet un recueil hétérogène d'ouvrages de Miélot : les deux Débats sur la noblesse et un petit texte hagiographique, les *Fais et miracles de saint Thomas l'apostre*. Olivier Delsaux et Tania Van Hemelryck classent ce volume parmi les manuscrits auctoriaux de Miélot, à savoir des exemplaires qui, même s'ils ne sont pas autographes à proprement parler, ils ont néanmoins été produits sous la supervision de l'auteur<sup>18</sup>.

Bruxelles, KBR, II 239<sup>19</sup> : dans ce manuscrit la *Genealogie de Jesus Crist* et la *Briefve compilation de toutes les histoires de la Bible* sont suivies d'une longue série de généalogies : celles des rois de France, des empereurs romains et d'Allemagne, des papes et des rois d'Angleterre jusqu'en 1462, de Miélot lui-même, et encore d'Hénoch, saint Henri, David, saint Riquier, saint Charlemagne, saint Louis, saint Thomas Becket, Philippe le Bon et sa famille<sup>20</sup>. Sans se définir comme tel, ce codex présente avec les autres minutes de Miélot d'importantes

---

<sup>14</sup> SCHOYSMAN 2010a, p. 98. La comparaison de trois manuscrits (un volume de luxe et deux exemplaires considérés comme des minutes) qui conservent la même œuvre de Miélot, à savoir la traduction de la *Summa de aetatibus* de Jean d'Udine, permet à la chercheuse de corriger l'idée qu'on s'était faite jusque là des minutes du chanoine picard et de mieux comprendre leur valeur et leur nature. À ce propos voir également DELSAUX sous presse : « Pour Miélot, la *minute* autographe pourrait bien être un manuscrit expérimental. La *minute* serait un type de manuscrit de diffusion où le transcripteur exécuterait comme à l'impromptu une copie selon un format établi arbitrairement à l'avance, en fonction duquel il adapterait son texte (ajout d'éléments de remplissage ; suppression ; resserrement de l'écriture ; développement de cadelures) et qui serait réservé à des auteurs ».

<sup>15</sup> Sur ce manuscrit, voir SCHOYSMAN 2002-2003, p. 506, et WIJSMAN 2009, notamment p. 139-140.

<sup>16</sup> Voir SCHOYSMAN 2002-2003, p. 510-511.

<sup>17</sup> Voir BOUSMANNE et VAN HOOREBEEK 2000, p. 78-82. Je reviendrai sur ce manuscrit plus loin, voir p. 214 et ss.

<sup>18</sup> Voir DELSAUX et VAN HEMELRYCK 2014, p. 102, en tenant compte des remarques avancées par COLOMBO 2015a.

<sup>19</sup> Sur ce volume, voir SCHOYSMAN 2010a, notamment p. 85-87.

<sup>20</sup> Voir BOSSUAT 1938, p. 90-91, note 3.



analogies codicologiques, formelles et stylistiques, à savoir l'usage de papier, l'écriture cursive et l'inachèvement de quelques aspects de la décoration.

Copenhague, KB, Thott 1090<sup>21</sup> : livre de semi-luxe, il ne contient que des œuvres rédigées par notre chanoine : le *Debat de bonneur*, le *Debat de la vraie noblesse*, l'épître de Cicéron à son frère Quintus et le *Traité de viellesse et de jeunesse* (extrait de la *Glose* par Évrart de Conty aux *Echecs amoureux*). Il s'agit d'un recueil auctorial<sup>22</sup> formé par la réunion de quatre unités codicologiques qui ont d'abord existé de façon indépendante<sup>23</sup> et qui datent de 1460-1468. Le codex ne porte aucune marque de possession, mais il est probable qu'après la mort de Miélot il a abouti chez Louis de Luxembourg, pour lequel les *Echecs amoureux en vers*<sup>24</sup> ont été explicitement remaniés. Si la décoration de ce manuscrit ressemble à celle d'autres exemplaires autographes du traducteur picard, dans ce volume, qui devrait provenir de son atelier, se succèdent deux mains différentes, dont l'une, irrégulière et négligée, ne lui appartient certainement pas.

Paris, BnF, fr. 12441<sup>25</sup> : ce manuscrit, dont l'autographie n'a jamais été établie, est néanmoins un recueil d'auteur organique centré autour des thèmes de la mort et de la rédemption ; il nous transmet des textes à rapporter exclusivement à notre chanoine : les *Moralités des philosophes*, les *Contemplations sur les sept heures de la Passion*, les *Proverbes*, le *Traité de la science de bien mourir* et, enfin, la *Briefve doctrine donnée par saint Bernard* et l'*Oraison que fist saint Thomas d'Aquin en parlant à Nostre Seigneur*. Il s'agit d'un codex en parchemin fabriqué dans l'atelier de Miélot vers 1456 et illustré par quatre miniatures dont deux, associées aux *Contemplations sur les sept heures de la Passion*, sont attribuables à Jean le Tavernier. Le Grand Duc y est mentionné à deux reprises comme commanditaire et comme destinataire : dans l'incipit des *Moralités* (f. 1v) et dans le prologue des *Contemplations sur les sept heures de la Passion* (f. 44r)<sup>26</sup>. Il est aussi représenté dans une miniature à genoux devant un autel (f. 44r) ; dans la même page l'écu et la devise de Philippe le Bon confirmeraient que ce livre lui a bien appartenu.

Paris, BnF, fr. 17001<sup>27</sup> : célèbre codex autographe, désigné par Miélot lui-même comme une « minute », ce manuscrit est un recueil composite et cumulatif de textes rédigés à des dates différentes entre 1463 et 1470<sup>28</sup>. Le secrétaire de Philippe le Bon aurait travaillé et gardé avec lui ce manuscrit jusqu'à sa mort ; à cette date le volume est probablement passé

---

<sup>21</sup> Sur ce manuscrit, voir BOSSUAT 1938, LEFÈVRE 2007 et WIJSMAN 2009, notamment p. 137-139.

<sup>22</sup> « L'atelier de Miélot fournit différents recueils où les mêmes textes peuvent être associés à d'autres, sur des sujets différents ; le seul critère de l'association des textes est celui de leur traduction par Miélot » : SCHOYSMAN 2010b, p. 282.

<sup>23</sup> WIJSMAN 2009, notamment p. 138-139.

<sup>24</sup> C'est à la fin de ce remaniement en prose que Miélot se déclare « natif de Gaissart les Ponthieu, en l'eveschie d'Amiens » (f. 98r).

<sup>25</sup> Voir COLOMBO 2007.

<sup>26</sup> COLOMBO 2007, p. 374-375.

<sup>27</sup> Sur ce codex, voir BOSSUAT 1938, SCHOYSMAN 2004, LEFÈVRE 2007, SCHANDEL 2007, WIJSMAN 2009, notamment p. 137-139, et SCHOYSMAN 2010a, notamment p. 84-87.

<sup>28</sup> Le manuscrit est en effet formé par la réunion de trois unités codicologiques distinctes : COLOMBO 2011, p. 62.

dans les mains du comte de Saint-Pol. À divers endroits Miélot livre son nom et manifeste sa présence en révélant des informations autobiographiques et « en multipliant sa propre image »<sup>29</sup>. Le volume, qui s'avère une véritable anthologie personnelle d'œuvres du traducteur picard, contient : une légende sur l'origine du nom d'Adam, la traduction de la lettre cicéronienne, les *Invectives contre raillars*, un petit traité théorique sur les règles qui régissent l'établissement d'une généalogie<sup>30</sup>, quatre poèmes en vers latins, la généalogie de Jésus-Christ<sup>31</sup>, la *Briefve compilation de toutes les histoires de la Bible*, d'autres arbres généalogiques<sup>32</sup> (Adam, Abraham, David, Matthieu l'Évangéliste, sainte Hunegonde, sainte Aldegonde, saint Fursy, Louis IX, Charles comte de Charolais, Charles duc de Bourgogne et Miélot lui-même), les *VII Sacremens de l'Eglise* et le *Mors de la pomme*. Ce livre se signale également par la présence de toute une série de jeux calligraphiques, de labyrinthes, de rébus, de dessins et d'essais extravagants de mise en page.

Bibliothèque et galerie de trésors d'art à la fois, la « librairie » des ducs de Bourgogne conservait une multitude de manuscrits de haut prix qui se distinguaient par le caractère somptueux des reliures et par la splendeur des illustrations réalisées par les plus grands artistes de l'époque. La littérature bourguignonne<sup>33</sup>, dont cette formidable collection est la matérialisation, s'épanouit et connaît sa plus haute expression pendant le long règne de Philippe le Bon (1419-1467). Son important mécénat littéraire se concentre, comme l'on sait, surtout dans les vingt dernières années de sa vie<sup>34</sup> ; si Jean sans Peur lui avait légué une collection qui comptait 250 volumes environ, Philippe enrichit la bibliothèque ducale de plus de 600 acquisitions, comme l'atteste l'inventaire de 1467-1468<sup>35</sup>, qui enregistre à peu près 900 manuscrits<sup>36</sup>. Le fonds le plus important – et peut-être le plus remarquable du point de vue de la beauté matérielle des livres qui en faisaient partie – de la « librairie » du Grand Duc d'Occident, l'une des bibliothèques les mieux fournies et les plus riches de l'Europe à la fin du Moyen Âge, était constitué d'écrits religieux et d'ouvrages de dévotion. Se conformant aux intérêts et aux inclinations de son mécène, qui, animé d'une piété profonde, était particulièrement attiré par la littérature religieuse, Miélot se spécialisa, sans doute aussi en vertu de son statut d'ecclésiastique séculier, dans la production pieuse et ascétique. Le chanoine picard avait également une prédilection personnelle pour les écrivains italiens de son époque ou des générations immédiatement précédentes avec lesquels il partageait le culte pour l'Antiquité classique : en s'adonnant à la traduction

---

<sup>29</sup> SCHANDEL 2007, p. 297. Dans sa contribution le chercheur déchiffre le rébus (f. 5r) qui cèle le nom de Miélot, p. 298.

<sup>30</sup> Anne Schoysman en a fourni l'édition critique : SCHOYSMAN 2004.

<sup>31</sup> Il s'agit de l'adaptation de l'*Historia scolastica* de Jean d'Udine : DELSAUX 2010, p. 169.

<sup>32</sup> Pour ce qui concerne la riche production d'arbres généalogiques de Miélot, voir SCHOYSMAN 2004.

<sup>33</sup> Sur le mouvement littéraire qui s'est développé à la cour de Bourgogne sous l'influence des ducs Valois, voir toujours l'étude incontournable de DOUTREPONT 1909.

<sup>34</sup> DOUTREPONT 1909, p. 467.

<sup>35</sup> Sur la datation réelle de l'inventaire, voir MARTIN 1917, notamment p. 391 : « ... on doit arriver à cette conclusion que l'inventaire dit de 1467 n'a pu être dressé avant le mois de juin 1468, ni après le mois d'avril 1469. En réalité, il me paraît très vraisemblable que cet inventaire a dû être rédigé dans le second semestre de 1468, c'est-à-dire un an environ après la mort de Philippe le Bon ».

<sup>36</sup> DOUTREPONT 1909, p. 477-480.

d'œuvres qui plongeaient leurs racines dans les lettres latines, ainsi qu'à celle de la lettre de Cicéron à son frère Quintus, Miélot s'inscrit à bon droit dans le premier mouvement humaniste français<sup>37</sup>. Une autre section fondamentale de la bibliothèque ducale consistait d'ailleurs en une riche collection d'œuvres grecques et latines transposées en français par des traducteurs célèbres tels que Pierre Bersuire, Nicole Oresme, Simon de Hesdin, Nicolas de Gonesse, Laurent de Premierfait et Jean Miélot lui-même<sup>38</sup>. Si dans la « librairie » de Bourgogne presque tous les genres littéraires étaient représentés, nous ne pouvons omettre de signaler deux autres catégories de volumes qui s'offraient sur ses rayons : les chroniques et les compilations d'histoire antique, et les romans, surtout sous la forme de romans en prose<sup>39</sup>. Enfin, les œuvres liées au projet de la croisade formaient une section à part de la bibliothèque des ducs dénommée « Outremer ». Dans le but de promouvoir la sainte entreprise, à côté des grandes épopées médiévales, à la cour de Bourgogne fleurit également un type de littérature de croisade plus technique, constituée surtout de documents, mémoires, rapports et récits de voyage rédigés par les hommes de confiance du Duc envoyés expressément en Orient pour recueillir des informations sur place ou écrits par les voyageurs, les pèlerins et les diplomates qui, toujours incités et soutenus financièrement par Philippe le Bon, s'étaient rendus dans les pays du Levant pour établir des contacts avec les Chrétiens orientaux et se renseigner sur leurs conditions de vie<sup>40</sup>. Pendant les années 1450-1456, Jean Miélot lui-même composa un recueil de récits de voyage pour le Grand Duc<sup>41</sup>. Tous ces ouvrages diffusaient cependant des informations anciennes et dépassées, toujours étroitement mêlées à des éléments légendaires<sup>42</sup> : la figure mythique du Prêtre Jean, par exemple, y revient à plusieurs reprises.

Témoignage précieux de la vie intellectuelle du milieu bourguignon, aussi bien que des appétits culturels et de la psychologie des ducs, la production littéraire composée à l'intention de la cour participait en outre, avec l'historiographie officielle, à la propagande ducale, et servait à légitimer les projets politiques et à renforcer l'image du souverain. À la tête d'un état hétérogène constitué d'unités territoriales différentes par langue et par culture, Philippe le Bon contribua ainsi à la naissance d'un sentiment national commun à

---

<sup>37</sup> Ainsi que Frédéric Duval l'a souligné, « Jean Miélot joue un rôle important dans le renouvellement de la "connaissance de l'Antiquité à la fin du Moyen Âge" en relayant plusieurs textes de l'humanisme italien à la cour de Bourgogne, mais aussi en traduisant Cicéron » : DUVAL 2010b, p. 64. On lira aussi avec profit BOSSUAT 1938, p. 102 et ss.

<sup>38</sup> Dans la bibliothèque ducale on trouvait les ouvrages de Cicéron, Salluste, Ovide, Sénèque, Juvénal et Macrobie en latin aussi, voir DOUTREPONT 1909, p. 128-130.

<sup>39</sup> Je fais ici référence à l'important phénomène de rajeunissement et mise en prose d'œuvres plus anciennes qui se développe et connaît son *aurea aetas* précisément à la cour des ducs de Bourgogne.

<sup>40</sup> À propos de la littérature de croisade, on peut mentionner le recueil de chansons de geste, récits de voyages et chroniques spécialement consacrés à l'Orient et aux Lieux Saints réunis, sous la forme de traduction en français moderne, in RÉGNIER-BOHLER 1997. Je signale en particulier la présence de quelques extraits du *Traité sur le passage en Terre sainte* d'Emmanuel Piloti (p. 1227-1278) ; vénitien de Crète ayant longtemps vécu en Égypte, Piloti est l'auteur d'une relation militaire-commerciale qui promeut la conquête chrétienne d'Alexandrie. Le manuscrit unique du *Traité* – qui conserve en réalité la traduction française d'une version latine du texte original, vraisemblablement composé en vulgaire italien – contribuait à enrichir la section sur le voyage d'Outre-Mer et sur la croisade dans la bibliothèque de Philippe le Bon.

<sup>41</sup> Voir p. 14.

<sup>42</sup> PAVIOT 1997.

tous ses sujets à travers la promotion d'épopées de prétendus ancêtres de la dynastie bourguignonne qui venaient des provinces de son 'empire'<sup>43</sup> : la Flandre, le Hainaut, la Picardie etc. Pareillement tant les textes d'inspiration épique que les romans de chevalerie véhiculaient le leitmotiv empreint de nostalgie de la croisade<sup>44</sup>, puissant facteur d'unité et projet longtemps caressé par le duc, et à la fois célébraient, grâce aux héros protagonistes, la noblesse des principautés du Nord.

### I.3. LA PRODUCTION DE MIÉLOT<sup>45</sup>

À cause du caractère globalement non original de sa production, on hésite à reconnaître à Miélot la paternité des rares ouvrages dont la source n'a pas été identifiée, à savoir deux chants royaux en l'honneur de la Mère du Christ, la *Vie* [de saint Josse] *en quatrains*, les *VII Sacrements de l'Eglise*, les *Proverbes* et quelques prières françaises copiées dans les *Grandes Heures* de Philippe le Hardi.

*Miroir de la salvation humaine*<sup>46</sup> (1448-1449) : traduction du *Speculum humanae salvationis*, traité anonyme de théologie remontant au début du XIV<sup>e</sup> siècle qui eut un franc succès, manuscrit et imprimé, pendant tout le Moyen Âge. Il s'agit à la fois de la plus ancienne traduction de Miélot connue et de la première œuvre qu'il a exécutée pour Philippe le Bon ; au vu de sa date, on peut supposer que c'est ce travail même qui lui valut son nouveau poste à la cour de Bourgogne. L'ouvrage nous est parvenu dans trois témoins : Bruxelles, KBR, 9249-9250, Paris, BnF, fr. 6275 et un dernier manuscrit en mains privées. Même s'il s'avère un témoin autographe qui se définit explicitement comme une minute<sup>47</sup>, le codex bruxellois semble avoir été offert à Philippe le Bon.

---

<sup>43</sup> Voir LACAZE 1971.

<sup>44</sup> Sur la présence du mythe de la croisade dans quatre romans chevaleresques composés au milieu du XV<sup>e</sup> siècle pour la cour de Bourgogne – *Clériadus et Méliadice*, *Jean d'Avennes*, le *Roman du comte d'Artois* et *Jean de Saintré* (celui-ci écrit pour Louis de Luxembourg) – on lira l'intéressante contribution de Catherine Gaullier-Bougassas dans le volume *Du roman courtois au roman baroque*. Elle relève que « les auteurs s'emploient [...] à flatter les ambitions de leur mécène, Philippe le Bon, en insistant sur l'envergure militaire et politique de l'aristocratie du Nord de la France » : GAULLIER-BOUGASSAS 2004, notamment p. 305.

<sup>45</sup> La liste des œuvres de Miélot classées par ordre chronologique que je donnerai ici suit, sur la base des études les plus récentes et, dans une moindre mesure, de quelques recherches de première main, la *Bibliographie* réunie par Olivier Delsaux dans le tome 67, 2010, du *Moyen Français*. En plus des travaux consacrés à chaque ouvrage de Miélot dont on trouvera les renvois dans les notes, voir surtout le précieux article de COLOMBO 2014 et la thèse de BARALE 2014a. Les textes hagiographiques seront traités à part dans le paragraphe suivant, voir p. 20.

<sup>46</sup> Olivier Delsaux a confronté le texte de Miélot avec trois autres traductions françaises contemporaines en mettant ainsi en relief les spécificités de la version rédigée par notre chanoine qui en ont déterminé l'insuccès : DELSAUX 2010b.

<sup>47</sup> Bien qu'il s'agisse d'une minute déclarée, le nom de Miélot n'apparaît nulle part dans le manuscrit KBR, 9249-9250.

*Debat de la vraie noblesse*<sup>48</sup> (1449) : traduction du *De nobilitate* de Buonaccorso da Montemagno. La version française de Miélot se trouve presque toujours accompagnée dans les manuscrits par le *Debat de honneur*<sup>49</sup>, mais l'association de ces deux ouvrages remonte à la tradition manuscrite latine déjà, dans laquelle les deux débats humanistes ont souvent circulé ensemble. L'actualité de la discussion sur la nature et sur l'origine de la *vraie noblesse* à la cour de Bourgogne de la moitié du XV<sup>e</sup> siècle a certainement contribué à leur succès : les *Debats* ont été en fait parmi les rares œuvres de Miélot qui ont connu une assez large diffusion, comme nous l'attestent le nombre des témoins conservés<sup>50</sup> et le passage précoce à l'imprimé sous les presses de Colard Mansion (Bruges, 1476). C'est aussi grâce à la traduction de ces deux textes par notre chanoine que l'humanisme italien commence à pénétrer dans le milieu culturel bourguignon<sup>51</sup>.

*Debat de honneur entre Hannibal, Alixandre le Grant et Scipion* (1450) : traduction du *De praecedentia Alexandri, Hannibalis et Scipionis* (1425) de l'humaniste italien Giovanni Aurispa, à son tour traduction du grec du XII<sup>e</sup> *Dialogue des morts* et de l'*Histoire véritable II, 9* de Lucien de Samosate.

Additions aux *Grandes Heures* de Philippe le Hardi<sup>52</sup> (1450-1451) : Philippe le Hardi fit réaliser vers 1376-1378 ce livre d'heures, en latin et en français, que plus de soixante-dix ans plus tard, vers 1450-1451, son petit-fils Philippe le Bon fait adapter en ajoutant de nouveaux textes et de nouvelles miniatures ; il s'agit des *codices* Bruxelles, KBR, 11035-11037 et Cambridge, Fitzwilliam Museum, 3-1954, qui forment un ensemble. Parmi les divers copistes et enlumineurs qui ont participé à cette mise à jour des *Grandes Heures* (Jeahn de Pestivien, Dreux Jeahn et David Aubert), Miélot a notamment copié environ 45 feuillets<sup>53</sup> de texte qui correspondent à un poème sur le livre de Job, les *Vigiles des morts*. Les *Vigiles des morts*<sup>54</sup> (1450) sont en fait la mise en prose extrêmement fidèle d'une œuvre presque contemporaine de Pierre de Nesson qui a pour sujet le thème de la fin de la vie. Ce qui est frappant dans ce travail de Miélot, c'est qu'il y joue un véritable rôle d'éditeur, en vérifiant le texte rédigé par Pierre de Nesson sur la source latine et en l'adaptant, par des interventions clarificatrices, à son lectorat laïque et princier<sup>55</sup>.

---

<sup>48</sup> Sur cette traduction voir SCHOYSMAN 2007.

<sup>49</sup> Les deux débats sont associés tant dans les recueils d'auteur issus de l'atelier de Miélot – les mss Bruxelles, KBR, 9278-9280 et Copenhague, KB, Thott 1090 – que dans des recueils thématiques sur le sujet de la *vraie noblesse* dans lesquels le nom de notre traducteur n'est même pas mentionné : voir SCHOYSMAN 2010b.

<sup>50</sup> Parmi les témoins qui nous conservent les deux traductions de Miélot (15 mss transmettent les deux traités associés, un seulement le *Debat de honneur* et un autre seulement le *Debat de la vraie noblesse*), le codex Bruxelles, KBR, 9278-9280, luxueux exemplaire de dédicace richement illustré, est le plus ancien à réunir les débats traduits par notre chanoine.

<sup>51</sup> SCHOYSMAN 2007, p. 336.

<sup>52</sup> Voir WIJSMAN 2010, p. 131-137.

<sup>53</sup> Outre la mise en prose des *Vigiles des morts* (f. 99r-144v), Miélot aurait aussi copié les f. 1r-5r et 68r-92v qui contiennent des prières en latin et en français : voir DELSAUX 2013b, p. 146.

<sup>54</sup> Sur ce texte inédit et anonyme attribuable à notre chanoine, on lira avec intérêt l'étude de DELSAUX 2013b.

<sup>55</sup> DELSAUX 2013b, notamment p. 171-177.

*Description de la terre sainte* (1450-1456) et *Advis directif pour faire le passage d'outremer* (1454-1455) : traductions respectivement de la *Descriptio terrae sanctae* et du *Directorium ad passagium faciendum ad Terram sanctam* que le chanoine picard « attribue à Bourchard l'Allemand, mais qui seraient en réalité de Guillaume Adam ou de Raymond Étienne »<sup>56</sup>. Ces ouvrages, avec d'autres textes remaniés ou seulement transcrits par Miélot – le *Voyage d'Outremer* et son commentaire, l'*Advis sur la conquête de la Grece et de la Terre Sainte*, de Bertrandon de la Broquière ; la traduction de l'italien, elle aussi rédigée par Bertrandon, de l'*Advis* de Jean de Torzelo –, forment un recueil de récits de voyage conçu en vue de la croisade contre les Turcs qui, juste après la chute de Constantinople (1453) et le Banquet du Faisan (1454), semblait être imminente. Le recueil nous est parvenu dans quatre manuscrits (dont le codex Paris, BnF, fr. 9087, orné de sept miniatures réalisées par Jean le Tavernier)<sup>57</sup>.

*Miroir de l'ame pecheresse* (ca 1451) : une dizaine de manuscrits conservent cette traduction du traité ascétique *Speculum aureum peccatricis animae* de Jacques de Gruytrode. Il s'agit de l'un des textes de Miélot qui connurent le plus de succès : la base de données Jonas enregistre pas moins de onze témoins.

*Consolation des desolez* (1451) : remaniement d'une version française anonyme, datant de la fin du XIII<sup>e</sup> siècle, ou traduction (dans l'explicit du manuscrit unique on lit : *translaté de latin en cler [sic] François*), du *De XII utilitatibus tribulationum* de Pierre de Blois. Un seul témoin du texte, conservé à la Bibliothèque royale de Belgique, nous est parvenu : le codex KBR, 3827-3828.

*Traitté des quatre dernieres choses advenir* (1455) : traduction du *Cordiale de quatuor novissimis*, ouvrage de dévotion attribué à Gérard de Vliederhoven. Les témoins conservés sont au nombre de cinq (parmi lesquels le manuscrit Bruxelles, KBR, 11129, illustré de cinq enluminures dues à Jean le Tavernier). Il s'agit de l'une des rares œuvres de Miélot qui sont passées à l'imprimé au XV<sup>e</sup> siècle déjà (Bruges, Colard Mansion et William Caxton, 1475-1476).

*VII Sacremens de l'Eglise* (1455-1456 ?) : court traité qui, en juxtaposant des textes et des images, alterne des passages en français et en vers avec des passages en latin et en prose. En l'absence d'une source, plusieurs chercheurs, parmi lesquels Maria Colombo qui en a récemment fourni une nouvelle édition critique<sup>58</sup>, ont proposé d'attribuer sa composition à Miélot lui-même. Le sujet, sans doute familier à un ecclésiastique, est d'ailleurs abordé selon le modèle typologique déjà appliqué dans le *Miroir de la salvation humaine*. Le texte, qui est constitué de sept sections, chacune consacrée à un sacrement, nous est parvenu dans deux

---

<sup>56</sup> DELSAUX 2010a, p. 163.

<sup>57</sup> Parmi les manuscrits qui transmettent ce recueil de récits de voyage, il faut signaler le codex Bruxelles, KBR, 9095, qui d'après Olivier Delsaux et Tania Van Hemelryck serait un exemplaire autographe : DELSAUX et VAN HEMELRYCK 2014, p. 101.

<sup>58</sup> COLOMBO 2011.

manuscrits – Paris, BnF, fr. 17001 et Aylesbury, Waddesdon Manor, 8 – qui présentent des variantes macro-textuelles dues à la différente organisation spatiale adoptée<sup>59</sup>.

*Traité de la science de bien mourir* (1456 ?) : traduction du *Tractatus de conscientia et ratione, ars moriendi* attribué à Matthieu de Cracovie. L'œuvre est conservée dans deux manuscrits : Lille, BM, 406 et Paris, BnF, fr. 12441.

*Briefve doctrine donnee par saint Bernard et Oroison que fist saint Thomas d'Aquin en parlant à Nostre Seigneur* (ca 1456) : ces deux petits ouvrages ont été transcrits peut-être par Miélot lui-même à la fin du codex Paris, BnF, fr. 12441 (respectivement aux ff. 114v-115r et 115r-116r). La prière de saint Thomas d'Aquin, malgré la rubrique en français, est en latin.

*Proverbes*<sup>60</sup> (1456) : recueil de 338 proverbes conservé dans un seul manuscrit, Paris, BnF, fr. 12441. Il s'agit d'une compilation d'expressions gnominiques transmises par d'autres textes et répertoires parémiologiques médiévaux qui contient néanmoins quinze entrées non attestées ailleurs. L'œuvre de Miélot se caractérise par le thème de la mort qui parcourt le recueil tout entier – une partie des proverbes est en effet tirée de la *Danse macabre* – et par l'uniformité formelle des énoncés qui se présentent tous sous la forme d'octosyllabes.

*Moralités des philosophes* (1456) : modernisation et adaptation linguistique d'une traduction française plus ancienne (XIII<sup>e</sup> siècle) des *Moralium dogma philosophorum*, compilation très répandue de réflexions morales tirées de Cicéron, Horace, Sénèque, Boèce, et d'autres moralistes de l'antiquité classique, attribuée à Guillaume de Conches. Un seul témoin (Paris, BnF, fr. 12441), illustré de quatre miniatures par Jean le Tavernier, nous en est parvenu.

*Contemplations sur les sept heures de la Passion*<sup>61</sup> (ca 1457) : adaptation française du *Libellus de meditatione Passionis Christi per septem dieis horas* attribué à Bède, mais plus probablement œuvre d'un cistercien anonyme du XIV<sup>e</sup> siècle. Composé de sept parties, une pour chaque heure canonique, ce traité nous a été transmis par le seul manuscrit Paris, BnF, fr. 12441.

*Sermons sur l'oroison dominicale, le Pater Noster et l'Ave Maria* (1457) : traduction d'une source latine qui n'a pas encore été identifiée (dans l'explicit du manuscrit unique Bruxelles, KBR, 9092, Miélot utilise l'expression : « translaté au sens litteral en cler françois »).

*Traité de la salutation angelique* (1458) : bien que la source latine de ce texte n'ait pas été identifiée, l'explicit (« translaté de latin en françois ») de la seule copie conservée (Bruxelles, KBR, 9270) atteste encore une fois qu'il s'agit d'une traduction.

---

<sup>59</sup> Voir COLOMBO 2011, notamment p. 63.

<sup>60</sup> Maria Colombo en a fourni une édition critique à laquelle je renvoie (COLOMBO 2007), après celles établies par J. Ulrich (1902) et par Morabito en annexe au *Mors de la pomme* (1972).

<sup>61</sup> Boulton a mis en relief et analysé les modifications que Miélot a introduites dans le texte-source afin de l'adapter au public princier et laïque auquel il s'adressait : BOULTON 2010.

*Papaliste*<sup>62</sup> (ca 1460) : traduction des *Vaticinia de summis pontificibus*, œuvre en latin datant du XV<sup>e</sup> siècle qui est à son tour l'adaptation de deux textes plus anciens composés à différentes époques et à l'origine indépendants entre eux : le *Genus nequam* (ca 1280-1305) et l'*Ascende calve* (ca 1300-1320). Il s'agit de trente prophéties papales illustrées qui, dans la version latine, ont connu une très large diffusion dans l'Europe entière. L'importance de la découverte de ce texte par Elisabetta Barale est double : d'une part la traduction de Miélot, en s'avérant l'une de premières vulgarisations des *Vaticinia*, ouvre de nouvelles perspectives sur la réception vernaculaire de l'ouvrage ; d'autre part, cette nouvelle attribution nous permet également de reconstituer un portrait plus complet de notre auteur. Le *Papaliste* est conservé dans un seul témoin, le codex Giessen, Universitätsbibliothek, Hs 633<sup>o</sup>.

*Epistre Othea*<sup>63</sup> (1460) : de cet ouvrage allégorique de Christine de Pizan nous possédons deux versions qui sont à rapporter à notre chanoine : un remaniement conservé dans deux manuscrits qui présentent une mise en page nettement différente (le codex Aylesbury, Waddesdon Manor, 8, plus ancien, adopte des solutions formelles complexes et élaborées, tandis que le manuscrit Bruxelles, KBR, 9392, illustré de 102 enluminures dues à Loyset Liédet, emploie une mise en page beaucoup plus simple<sup>64</sup>) et une version non remaniée du texte que Miélot s'est limité à copier dans le manuscrit Erlangen 2361. L'œuvre de Christine se compose de cent conseils en vers, qui font allusion à cent épisodes mythologiques, chacun suivi par une glose et une allégorie en prose. Le remaniement de Miélot est en réalité une amplification : il introduit des ajouts aux gloses de Christine, tirés surtout des *Genealogiae deorum gentilium* de Boccace et de l'*Historia destructionis Troiae* de Guido delle Colonne.

*Briefve compilation de toutes les histoires de la Bible*<sup>65</sup> (1463) : la traduction de la *Summa de aetatibus* de Jean d'Udine, qui traite des sept âges de l'histoire du monde, nous est parvenue dans deux manuscrits considérés comme des minutes et qui se révèlent, sur le plan formel, très différents l'un de l'autre : les *codices* Bruxelles, KBR, II 239 et Paris, BnF, fr. 17001. Anne Schoysman a signalé l'existence d'une autre possible copie de la traduction de Miélot : l'exemplaire fr. F.v.IV, 12 (5.3.40, nouvelle cote de l'inventaire de F. Gille) de la bibliothèque de Saint-Petersbourg<sup>66</sup>.

---

<sup>62</sup> Sur cette œuvre inédite de Miélot et sur sa récente découverte voir BARALE 2015.

<sup>63</sup> Tania Van Hemelryck et Céline Van Hoorenbeeck ont étudié les modes de réception et de diffusion de l'*Epistre Othea* en milieu bourguignon : VAN HEMELRYCK et VAN HOOREBEECK 2010. Voir aussi SCHOYSMAN 2002-2003, qui examine les rapports qu'entretiennent les deux manuscrits du remaniement de Miélot, et SCHOYSMAN 2005. Dans son édition critique de l'*Epistre Othea* de Christine de Pizan, Gabriella Parussa mentionne à deux reprises le remaniement rédigé par Miélot : voir PARUSSA 1999, p. 84 et 108.

<sup>64</sup> Pour une description détaillée de la mise en page des deux témoins du remaniement, voir SCHOYSMAN 2002-2003, p. 514-518.

<sup>65</sup> S'interrogeant sur la fonction des minutes et sur les relations qu'elles entretiennent avec les copies de dédicace, Anne Schoysman a étudié en partie cet ouvrage : SCHOYSMAN 2010a.

<sup>66</sup> Schoysman propose en fait d'attribuer à Miélot la traduction anonyme conservée dans ce manuscrit : SCHOYSMAN 2010a, notamment p. 83.



*Romuleon*<sup>67</sup> (1463-1465) : traduction de la vaste compilation, connue sous le même titre grécisé, que l'érudit pré-humaniste italien Benvenuto da Imola composa entre 1361 et 1364 en empruntant sa matière à différents auteurs de l'histoire antique : Salluste, Tite-Live, Valère Maxime, Suétone, Florus, Justin, Paul Orose, saint Augustin, etc. Il s'agit d'un compendium de l'histoire de Rome depuis sa fondation légendaire jusqu'à l'empereur Constantin le Grand. L'œuvre, qui par son esprit appartient déjà à la Renaissance, fait montre d'une nouvelle attitude vis-à-vis de l'Antiquité, considérée comme un modèle de civilisation et une école de morale et de politique. Devenu un ouvrage de référence dans le domaine de l'histoire romaine, le *Romuleon* latin, dont une copie faisait partie de la « librairie » de Philippe le Bon, a eu un large succès, surtout en Italie, comme l'atteste le nombre élevé de manuscrits parvenus jusqu'à nous. En France, où l'intérêt de l'aristocratie pour l'histoire de la Rome antique se développe surtout dans la seconde moitié du XV<sup>e</sup> siècle, les traductions presque contemporaines mais indépendantes entreprises par Jean Miélot et Sébastien Mamerot « se situent [...] à l'orée d'une profonde mutation du fonds textuel d'histoire romaine, amorcée par une pénétration progressive de l'humanisme italien dans la culture savante »<sup>68</sup>. Sous la forme de copies de luxe superbement enluminées, la traduction de Miélot – conservée dans neuf manuscrits (parmi lesquels le codex Bruxelles, KBR, 9055 copié par David Aubert et illustré de grisailles pour la plupart attribuées au Maître aux grisailles fleurdelisées) – et celle qui suit immédiatement de Sébastien Mamerot (1466, quatre témoins conservés) ont connu le même rayonnement limité dans un cercle socialement homogène de nobles bibliophiles. Frédéric Duval, qui a étudié à fond le *Romuleon* et en a fourni une édition synoptique partielle (texte latin, traduction de Mamerot et traduction de Miélot), en analysant les procédés et les stratégies de traduction des deux auteurs, souligne l'infériorité de la version bourguignonne rédigée pour Philippe le Bon, tant au niveau littéraire que sur le plan de la fidélité à la source latine.

*Gouvernement des princes* (1467) : transcription par Miélot de la traduction (fin XIII<sup>e</sup> siècle) par Henri de Gauchy du traité politique *De regimine principum* (ca 1279) de Gilles de Rome (ou Egidio Colonna), qui connut un succès notable. Le manuscrit unique, Turin, BNU, L. III. 10, qui conserve cette adaptation du secrétaire de Philippe le Bon a été sévèrement endommagé par l'incendie qui ravagea en 1904 la Bibliothèque de la ville piémontaise.

*Traité de vieillesse et de jeunesse* (ca 1468) : transcription légèrement remaniée d'un extrait du commentaire (1370-1380) par Évrart de Conty des *Echecs amoureux en vers*. Selon le colophon du manuscrit unique qui nous transmet l'œuvre, Copenhague, KB, Thott 1090, Miélot a explicitement rédigé ce texte pour son dernier mécène, Louis de Luxembourg.

*Épître que saint Bernart envoya à Raymont chevalier seigneur du Chastel Saint Ambroise*<sup>69</sup> (1468) : traduction de l'*Epistola de cura rei familiaris ad Raimundum* faussement attribuée à Bernard de Clairvaux.

---

<sup>67</sup> DUVAL 2001.

<sup>68</sup> DUVAL 2001, p. 245.

<sup>69</sup> Voir DELSAUX 2010a, p. 172 et COLOMBO 2014, p. 125-126. L'épître a été publiée par STERCHI 2005.

*Epistre que Tulle jadis envoya à son frere Quintus*<sup>70</sup> (1468) : il s'agit de la traduction de l'*Epistula ad Quintum fratrem* de Cicéron, l'une des dernières œuvres composées par Miélot. Dédiée au nouveau duc Charles le Téméraire, bon latiniste et passionné d'histoire romaine<sup>71</sup>, cette lettre est la seule traduction d'un texte de l'antiquité classique à laquelle le traducteur picard a travaillé. Qui plus est, il s'agit de la première traduction française d'une épître cicéronienne. Miélot déclare dès le prologue son modèle : Laurent de Premierfait, traducteur et humaniste de l'époque de Charles VI qui avait translaté du latin le *De senectute* et le *De amicitia*. Le texte de la lettre est conservé dans deux manuscrits : Paris, BnF, fr. 17001 et Copenhague, KB, Thott 1090. Cicéron, en prévenant son frère, gouverneur de la province d'Asie, que le Sénat avait prolongé sa mission, lui adresse un bref traité sur les devoirs d'un bon gouvernant. En rapprochant la situation politique de la province d'Asie de celle des pays flamands, Miélot, par le truchement de Cicéron, adresse au nouveau prince les sages conseils politiques que l'orateur romain avait jadis donnés à son frère. Suivant l'illustre précédent de l'*Advertissement au duc Charles* avec lequel Georges Chastelain venait de mettre en garde le duc sur ses nouvelles responsabilités, l'œuvre de notre chanoine vise à amener l'impulsif et colérique Charles le Téméraire à calmer son ardeur et à s'adapter à un idéal d'équilibre, de réflexion et de mesure. Tout en reconnaissant les mérites indiscutables du traducteur de Philippe le Bon, Robert Bossuat a jugé sévèrement sa transaltion : à ses yeux, Miélot, traducteur habile des textes du Moyen Âge latin, se fourvoie dans les subtilités de la syntaxe cicéronienne<sup>72</sup>. Sylvie Lefèvre est nouvellement revenue sur ce jugement au sujet de la qualité du travail de Miélot et a proposé de le réévaluer à la lumière des études plus récentes sur la langue du XV<sup>e</sup> siècle et en tenant compte du texte latin qui a pu lui servir de modèle.

*Invectives contre raillars* (1468) : ce petit texte, l'une des premières traductions françaises, bien que partielle, des *Genealogiae deorum gentilium* de Boccace, nous est parvenu dans un seul manuscrit, Paris, BnF, fr. 17001. Miélot, qui traduit les chapitres 2 et 3 du livre XIV consacrés à la défense de la poésie, s'approprie l'idée boccacienne que les textes des poètes sont une matière d'érudition riche d'enseignements et non pas une vaine fable, et justifie ainsi son propre travail à la cour de Bourgogne<sup>73</sup>. Il faut mentionner que, même si la bibliothèque ducale ne renfermait aucun volume des *Genealogiae*, la présence de Boccace à la cour bourguignonne était assurée par dix manuscrits au moins contenant ses œuvres en

---

<sup>70</sup> Cette traduction de Miélot a été magistralement étudiée par BOSSUAT 1938 ; voir aussi LEFÈVRE 2007.

<sup>71</sup> Témoin de premier plan de la vie à la cour de Bourgogne, Olivier de la Marche nous renseigne sur le goût pour la culture, l'histoire et les auteurs de la latinité classique que Charles le Téméraire partageait avec d'autres grands seigneurs de l'époque : « Jamais ne se couchoit qu'il ne fist lire deux heures devant luy [...] ; et faisoit lors lire les hautes histoires de Romme et prenoit moult grant plaisir es faictz des Rommains », voir BEAUME et D'ARBAUMONT 1884, p. 334.

<sup>72</sup> « La traduction de la première lettre à Quintus Cicéron laisse au lecteur une impression si décevante qu'il lui est permis de douter que l'étude en valût la peine. Lourd, confus, barbare et souvent inexact, l'*Advertissement* de Miélot n'était guère intelligible pour les profanes et l'on peut se demander si Charles le Téméraire, qui savait le latin, dit-on, y prit plaisir et en tira quelque profit » (BOSSUAT 1938, p. 122).

<sup>73</sup> Voir MOMBELLO 1963, qui publie les deux chapitres traduits par Miélot, et SCHOYSMAN 2005.

traduction française, ce qui faisait du *certaldese* l'un des auteurs les plus représentés, avec Christine de Pizan, dans la « librairie » de Bourgogne<sup>74</sup>.

*Mors de la pomme*<sup>75</sup> (1468) : transcription d'un petit poème édifiant anonyme accompagné d'illustrations. Le texte compte 508 octosyllabes organisés en strophes qui se terminent par des citations bibliques en latin tirées des Psaumes et des Prophètes. Le thème est celui, très répandu à la fin du Moyen Âge, de la Mort qui s'abat sur les riches autant que sur les pauvres, sans distinction sociale ; mais ici le ton est grave et toute ironie, composante essentielle des Danses macabres, est absente. L'œuvre est conservée dans deux manuscrits : Milano, Biblioteca Ambrosiana, S.67.sup, témoin plus ancien et nettement picardisant, donc vraisemblablement plus proche du texte-source, et Paris, BnF, fr. 17001.

Quatre poèmes en latin<sup>76</sup> (1471) : il s'agit de quatre pièces en hexamètres latins – adressées au roi de France Louis XI, au roi d'Angleterre Édouard IV, au duc de Bourgogne Charles le Téméraire et au comte de Warwick Richard Neville – dont l'attribution à Miélot reste incertaine. Les poésies, qui sont conservées aux f. 33v-34r du manuscrit Paris, BnF, fr. 17001, sont des centons d'autres célèbres œuvres littéraires ; Mombello y a reconnu des réminiscences virgiliennes et horaciennes, des reprises du *Panegyricus Constantino Augusto dicto*, et des citations d'illustres textes médiévaux tels que l'*Historia regum Britanniae* de Geoffroy de Monmouth et le *Roman de Brut* de Wace. L'analyse linguistique a montré que, même si Miélot s'exprimait aisément en latin, il ne maîtrisait pas complètement la métrique quantitative.

Malgré l'intérêt récent qu'il a suscité chez les philologues, les historiens de l'art et les historiens du livre manuscrit, la plupart des œuvres de Miélot demeurent jusqu'ici inédites ; nous rappelons dans la liste qui suit celles qui attendent toujours une édition critique fiable : *Debat de honneur*, *Les Vigiles des morts*, *Description de la terre sainte*, *Advis directif pour faire le passage d'oultramer*, *Miroir de l'ame pecheresse*, *Consolation des desolez*, *Traittié des quatre dernieres choses advenir*, *Traité de la science de bien mourir*, *Briefve doctrine donnee par saint Bernard*, *Oroison que fist saint Thomas d'Aquin en parlant à Nostre Seigneur*, *Moralités des philosophes*, *Contemplations sur les sept heures de la Passion*<sup>77</sup>, *Sermons sur l'oroison dominicale*, *le Pater Noster et l'Ave Maria*, *Traité de la salutation angelique*, *Papaliste*<sup>78</sup>, *Epistre Othea*, *Briefve compilation de toutes les histoires de la Bible*,

---

<sup>74</sup> MOMBELLO 1963, notamment p. 425.

<sup>75</sup> L'œuvre a connu quatre éditions. La première a été celle de SCHNEEGANS 1920, fondée sur le seul manuscrit connu à l'époque, Paris, BnF, fr. 17001. Dans un dense compte rendu de cette édition, Monteverdi révéla l'existence de l'exemplaire S.67.sup de la Biblioteca Ambrosiana de Milano et donna la liste des variantes : MONTEVERDI 1921. Une édition diplomatique du témoin parisien a été publiée ensuite par Leonard P. Kurtz (1937). Une autre édition, qui prend en compte cette fois les deux manuscrits, mais qui se fonde toujours sur fr. 17001, a été fournie par MORABITO 1972. Enfin, en 2012 parut la nouvelle édition par Maria Colombo : basée sur le manuscrit milanais qui transmet le texte le plus correct et le plus proche de l'original picard, elle s'avère la seule édition complète et fiable (COLOMBO 2012).

<sup>76</sup> Les quatre poésies ont été publiées par MOMBELLO 1967, qui retrace également le cadre historique et politique dans lequel elles ont été composées, et par MORABITO 1972, en annexe à son édition du *Mors de la Pomme*.

<sup>77</sup> Maureen Boulton a entrepris l'édition de cette œuvre.

<sup>78</sup> Elisabetta Barale prépare actuellement l'édition critique de la traduction des *Vaticinia de summis pontificibus*.

*Romuleon, Gouvernement des princes, Traité de vieillesse et de jeunesse et Epistre que Tulle jadis envoia à son frere Quintus*<sup>79</sup>.

#### I.4. MIÉLOT ET L'HAGIOGRAPHIE

Une branche importante de la production de Miélot est constituée par un groupe de textes hagiographiques : la *Vie et miracles de saint Josse* (1449), les *Fais et miracles de saint Thomas l'apostre* (1450), la *Vie et miracles de Nostre-Dame* (1456), la *Vie de sainte Katherine* (1457), la *Passion de saint Adrian* (1458), le *Testament et miracles de sainte Auldegonde* (1462), la *Vie de saint Furry* (1462-69) et l'adaptation en trois volumes du *Martyrologe romain* (1462-63).

Si au XV<sup>e</sup> siècle la littérature hagiographique en langue française se caractérise par la place prépondérante qu'y gagnent les cultes régionaux<sup>80</sup>, Miélot, en suivant cette tendance, se consacre spécialement à la rédaction de biographies d'intercesseurs particulièrement vénéralisés dans la France du Nord-Est et en Flandre, tels que saint Josse, saint Adrien, sainte Aldegonde et saint Furry. Parmi ces hagiographies, dont aucune ne saurait être considérée comme une œuvre "originale" de Miélot, on dénombre des traductions du latin (*saint Josse, saint Thomas, sainte Katherine, saint Adrian et sainte Auldegonde*) et des remaniements de sources vernaculaires plus anciennes (*saint Furry et Vie et miracles de Nostre-Dame*<sup>81</sup>).

Pour la majorité des œuvres de Miélot évoquées jusqu'à présent, on a constaté le même problème, à savoir l'absence apparente du texte-source dans la « librairie » de Bourgogne. L'hypothèse n'est pas à exclure que notre traducteur, en sa qualité de chanoine de la collégiale Saint-Pierre de Lille, a eu accès aux collections de manuscrits des communautés religieuses de sa ville où il aurait puisé les modèles pour ses adaptations, tout au moins pour le corpus d'œuvres dévotionnelles et hagiographiques. Si tel est le cas, et s'il faut élargir l'enquête aux fonds monastiques, la recherche des sources manuscrites qu'il a utilisées, à cause du sort incertain des livres de ces bibliothèques au fil des siècles<sup>82</sup>, pourrait se révéler extrêmement difficile et, finalement, infructueuse.

Bien qu'il faille distinguer entre la traduction d'œuvres issues de l'antiquité classique<sup>83</sup> et celle de textes latins du Moyen Âge, en général le chanoine de Lille s'avère un *translateur* expert et capable d'interpréter correctement sa source, même si parfois il se limite à

---

<sup>79</sup> Sylvie Lefèvre a annoncé depuis 2007 son intention de publier la traduction de la lettre cicéronienne.

<sup>80</sup> Voir PHILIPPART 1996, p. 322-326, et LEURQUIN-LABIE 2002. À la même époque, la cour de Philippe le Bon devient un centre important de production et de rayonnement de la littérature religieuse.

<sup>81</sup> Ce recueil de Miélot est en partie la mise en prose de 25 miracles en vers rédigés par un auteur anonyme au XIII<sup>e</sup> siècle, en partie la traduction d'une vie latine antérieure : voir ABD-ELRAZAK 2012 et BARALE 2014b.

<sup>82</sup> En raison des nombreuses déperditions subies par ces collections ainsi que, plus récemment, des confiscations des biens de l'Église suivies à la Révolution.

<sup>83</sup> La *Lettre à Quintus* de Cicéron déjà mentionnée.

traduire mot à mot de la manière la plus économique<sup>84</sup>. Dans l'ensemble, le bilan est en tout cas positif : les critiques ont souligné que Miélot d'habitude respecte scrupuleusement la lettre du modèle latin et, en rédigeant des traductions d'une grande sobriété, il parvient toujours à offrir des textes clairs et compréhensibles.

Ce qui ressort de l'examen global de l'œuvre hagiographique de Miélot est sa tendance à produire la légende la plus complète et exhaustive en compilant plusieurs matériaux relatifs à un même saint : outre la vie, la liste de ses fêtes, les miracles ou la translation de ses reliques. Il arrive également qu'il accompagne ses biographies d'arbres généalogiques<sup>85</sup> et qu'il enrichisse les manuscrits produits pour ses mécènes d'enluminures qui parfois composent de véritables récits par images<sup>86</sup>. Il faut enfin mentionner que pour chaque saint qui a fait l'objet d'un récit autonome<sup>87</sup>, on conserve dans les deux volumes du *Martyrologe* une notice biographique qui parfois, en se différenciant de la légende indépendante, s'ajoute à elle et la complète.

*Vie et miracles de saint Josse*<sup>88</sup> (1449) : première œuvre hagiographique de Miélot, elle a été rédigée à la demande des frères du couvent de Saint-Josse ; d'après l'inventaire de 1467-1468, une copie de la légende se trouvait également dans la bibliothèque de Philippe le Bon<sup>89</sup>. Aujourd'hui l'ouvrage est conservé dans deux manuscrits : les *codices* Valenciennes, BM, 511 et Bruxelles, KBR, 10958, celui-ci supposé autographe. L'exemplaire bruxellois renferme la traduction d'une version amplifiée de la *Vita secunda* d'Isembard<sup>90</sup>, à laquelle notre chanoine ajoute encore : une messe en latin ; un cycle de 47 miniatures, chacune suivie d'un quatrain (*Vie en quatrains*) ; la généalogie de Josse ; l'*apparition de la main de nostre doux sauveur Jhesucrist*, sermon sur le miracle eucharistique qu'il déclare avoir traduit mais dont la source latine n'a pas été identifiée ; l'*invention du corps saint Josse le glorieux confez*, récit sur la découverte des ses reliques ; les prologues de la vie et des miracles<sup>91</sup>. Comme l'a relevé Claude Thiry, il s'agit d'un manuscrit composite constitué de deux unités codicologiques distinctes : d'une part la *Vie en quatrains* accompagnée de ses miniatures, de l'autre le texte en prose, qui s'articule en quatre parties (la vie, l'*apparition de la main*, l'*invention du corps* et les miracles), chacune fournie d'un prologue et d'un explicit<sup>92</sup>. Les deux

---

<sup>84</sup> À propos de la technique de traduction de Miélot voir surtout les travaux de BOSSUAT 1938, DUVAL 2001, notamment p. 353-362, LEFÈVRE 2007, SCHOYSMAN 2007 et COLOMBO 2015b, en particulier p. 20-28.

<sup>85</sup> Comme on l'a déjà évoqué, Miélot en a composé plusieurs : voir p. 8 et 10. Il a également rédigé un petit texte sur les règles qui régissent l'établissement d'une généalogie : voir SCHOYSMAN 2004.

<sup>86</sup> Tendance déjà notée par COLOMBO 2015b, p. 15-16.

<sup>87</sup> À l'exception de saint Adrien, pour les raisons qu'on expliquera plus loin.

<sup>88</sup> L'édition critique de JÖNSSON 2004 présente de sérieuses limites : voir les comptes rendus de COLOMBO 2006, MATSUMURA 2007 et, en dernière analyse, THIRY 2010.

<sup>89</sup> BARROIS 1830, n<sup>os</sup> 749 et 1972.

<sup>90</sup> JÖNSSON 2004, p. XVII.

<sup>91</sup> Il faut souligner que Miélot a réorganisé le corpus des miracles de la source latine en suivant un ordre apparemment chronologique : THIRY 2010, p. 105.

<sup>92</sup> THIRY 2010, p. 101-102. Qui plus est, pour ce texte hagiographique il y a pas moins de trois destinataires : l'évêque Godeffroy pour la vie, Philippe le Bon pour l'*invention du glorieux corps saint* et les frères du couvent pour les miracles : *ibid.*, notamment p. 104.

cahiers ont été vraisemblablement rassemblés à l'époque de Miélot, peut-être par le traducteur lui-même. La messe latine et la *Vie en quatrains* sur lesquelles s'ouvre le manuscrit KBR, 10958, manquent dans le codex de Valenciennes. L'attribution de ce dernier texte pose des problèmes : si selon l'éditeur Miélot n'en est probablement pas l'auteur, mais il aurait trouvé quelque part ces vers et les aurait copiés, Thiry semble au contraire pencher pour l'attribution du poème en vers à notre chanoine<sup>93</sup>. Une troisième version de la vie de saint Josse se lit dans le *Martyrologe*, sous la date du 13 décembre : il s'agit d'un résumé du chapitre 184, *De sancto Jodoco*, de la *Legenda aurea* auquel Miélot a ajouté un arbre généalogique.

*Fais et miracles de saint Thomas l'apostre*<sup>94</sup> (1450) : traduction d'un bref texte – les *Miracula facta in India. De adventu patriarchae Indorum ad Urbem sub Calisto papa II*<sup>95</sup> – qui décrit la ville où est conservé le corps du Saint et relate ses miracles posthumes. Il n'est pas sans intérêt de signaler que la légende latine est l'une des premières formes sous lesquelles l'histoire du prêtre Jean a commencé à circuler dans l'Occident médiéval<sup>96</sup>. Le version française de Miélot est conservée dans deux manuscrits de la Bibliothèque Royale de Belgique : l'exemplaire de dédicace KBR, 9278-9280 et le manuscrit KBR, 9946-9948 qui renferme aussi la dernière partie du *Martyrologe* (octobre-décembre) compilé par Miélot. La notice sur saint Thomas contenue dans le *Martyrologe* (21 décembre), est composée de deux textes juxtaposés : un abrégé du cinquième chapitre de la *Legenda aurea* et une version courte de l'ouvrage hagiographique autonome.

*Vie et miracles de Nostre-Dame* (1456) : recueil de récits à sujet marial constitué d'une part de la traduction de textes latins, et de l'autre de la mise en prose de 25 miracles rédigés en ancien français. Le manuscrit présumé autographe qui conserve cette compilation de Miélot, le codex Paris, BnF, fr. 9198<sup>97</sup>, est un volume de luxe illustré de 59 enluminures, commandité par Philippe le Bon dans une période de tensions internes aux états bourguignons. La miniature liminaire [f. 1r] représente le Duc qui, en chevalier prêt à combattre ses ennemis, se place sous la protection de la Vierge et invoque son aide, en véhiculant l'image d'une dévotion politique<sup>98</sup>. Le contenu du manuscrit parisien est le suivant : une généalogie « féminine » de Marie ; le *prologue de saint Jherome sur la vie de la tresbieneuree Vierge*, traduction d'un texte faussement attribué à saint Jérôme dont la source latine n'a pas été identifiée ; la vie de la Mère du Christ compilée à partir du *De nativitate Mariae* et du *Pseudo Matthei Evangelium* ; deux chants royaux balladés toujours en l'honneur de la Vierge composés fort vraisemblablement par Miélot lui-même à l'occasion du Puy d'Amiens de 1448 ; la traduction du prologue du *De transitu Mariae* attribué au Pseudo-Mélon de Sardes ; un *petit traictié de l'Assumption de la tresglorieuse Vierge Marie*, traduction

---

<sup>93</sup> Voir JÖNSSON 2004, p. XI, et surtout THIRY 2010, p. 102-103.

<sup>94</sup> Sur ce texte on trouvera de plus amples renseignements en annexe, qui lui est spécialement consacré.

<sup>95</sup> Texte publié par ZARNCKE 1879, p. 837-846.

<sup>96</sup> Voir ZAGANELLI 1990, p. 40, note 20, et GIARDINI 2016, p. 5-6, note 15.

<sup>97</sup> Ce recueil a été publié par ABD-ELRAZAK 2012.

<sup>98</sup> Il s'agit notamment de l'enluminure qui représente la scène de la donation du volume à la Vierge, voir ABD-ELRAZAK 2012, p. 26-29 et 45-48, et BARALE 2014b, p. 56-57.

fidèle du *Liber de transitu Mariae* ; 52 miracles, chacun accompagné d'une enluminure<sup>99</sup>. Bien que selon toute probabilité le projet initial ne comportât qu'un seul volume – le codex parisien 9198 se présente en effet comme une œuvre achevée et autonome, douée d'un prologue, d'une signature, de la date et du lieu de réalisation –, une deuxième partie a été ajoutée par la suite à ce premier recueil marial. Cette seconde partie est conservée dans les *codices* Oxford, Bodleian Library, Douce 374 (74 miniatures en camaïeu) et Paris, BnF, fr. 9199 (66 miniatures en grisaille de qualité nettement supérieure à celles du ms d'Oxford)<sup>100</sup> : il s'agit de deux manuscrits matériellement très différents du fr. 9198 et qui expriment une forme de dévotion privée à la Mère de Dieu. Le contenu de ces témoins, qui transmettent les mêmes textes mais dont les cycles iconographiques diffèrent, comporte 74 miracles de Marie tirés de plusieurs sources différentes<sup>101</sup> et une ballade sur le thème de la croisade.

*Vie de sainte Katherine*<sup>102</sup> (1457) : il s'agit de la traduction d'une vie latine composée par un Frater Petrus, moine franciscain vécu en Toscane au XIII<sup>e</sup> siècle. La légende latine, divisée en 24 chapitres, s'ouvre sur un long prologue de l'auteur qui déclare d'avoir assemblé cinq sources différentes dans le but de composer la biographie la plus complète de sainte Catherine d'Alexandrie. L'œuvre, outre la vie *stricto sensu*, comprend deux digressions sur l'histoire romaine du IV<sup>e</sup> siècle, un arbre généalogique, des « miracles attribués à la Sainte, ses vertus, un acrostiche du nom et une *materia* à chanter [...] »<sup>103</sup>. Tout en suivant fidèlement son modèle, Miélot organise la matière en 100 chapitres et ajoute un *Prologue du translateur*, dans lequel il mentionne son commanditaire, le duc Philippe le Bon, et expose l'étymon du nom de la vierge<sup>104</sup>, et un explicit. Deux manuscrits indépendants presque contemporains, aujourd'hui à la Bibliothèque nationale de France, nous conservent la traduction de Miélot : le codex fr. 6449, destiné au duc de Bourgogne et agrémenté de 60 semi-grisailles dues pour la plupart à Guillaume Vrelant, et le manuscrit n.a.fr. 28650<sup>105</sup>, copie réalisée une vingtaine d'années plus tard par David Aubert pour Maguerite de York et illustrée par Simon Marmion. Dans le *Martyrologe*, sous la date du 25 novembre, on trouve un autre tableau généalogique<sup>106</sup> de la Sainte et une version brève de sa biographie,

<sup>99</sup> Voir ABD-ELRAZAK 2012, p. 59 et ss., et COLOMBO 2014, p. 123-124.

<sup>100</sup> Les deux mss ont fait partie de la bibliothèque des ducs de Bourgogne à l'époque de Charles le Téméraire : ils sont en effet mentionnés dans l'inventaire de 1487. Les volumes présentent une grande affinité, ce qui laisse supposer que le ms parisien a été copié sur le codex d'Oxford. Sur la deuxième partie du recueil, on lira avec intérêt l'étude de BARALE 2014b.

<sup>101</sup> Dans le corpus des miracles mariaux réunis par Miélot dans les deux recueils (d'une part le ms fr. 9198, d'autre part les *codices* fr. 9199 et Douce 374), dix sont tirés de l'*Interpolation B* à la *Vie des Pères*. Je signale l'étude d'Elisabetta Barale qui explore les techniques de renouvellement formel adoptées par notre chanoine dans la réécriture de ces dix récits : BARALE 2017.

<sup>102</sup> Voir l'édition critique publiée par COLOMBO 2015b.

<sup>103</sup> COLOMBO 2015b, p. 19.

<sup>104</sup> Digression tirée du chapitre 168 de la *Legenda aurea* : COLOMBO 2015b, p. 59-60.

<sup>105</sup> Ce codex, malheureusement acéphale, transmet un texte plus fragmenté et plus long par rapport à celui du ms fr. 6449 : David Aubert en effet subdivise ultérieurement la matière (une quinzaine de chapitres de plus) et manifeste une claire tendance à amplifier le récit, sans pourtant enrichir son contenu, voir COLOMBO 2015b, p. 29-33.

<sup>106</sup> Dans l'édition de Maria Colombo, les deux arbres généalogiques de sainte Catherine – celui du manuscrit fr. 6449 (f. 7v) et celui du *Martyrologe*, ms Bruxelles, KBR, 9946-9948 (f. 121r) – sont reproduits en couleur : COLOMBO 2015b, p. 264-265.

qui combine des éléments de la *Vie* de Miélot et une traduction assez libre du chapitre 168 de la *Legenda aurea*<sup>107</sup>.

*Passion de saint Adrian* (1458) : dans cette œuvre, composée de deux parties, le récit de la passion du Saint, traduction de la *Passio sancti Adriani martiris* (BHL 3744), est suivi de celui de l'*Advenement du tres glorieulx martir saint Adrian en l'eglise de Gerartmont*, narration de la translation des reliques du martyr et d'une série de miracles posthumes. Si la source latine de la *Passion* a été identifiée, celle de l'*Advenement* demeure à ce jour inconnue. Le texte nous est parvenu dans deux témoins : un manuscrit de modeste facture conservé à Chantilly, Musée Condé, 737 (746), et un exemplaire de dédicace, fabriqué pour Philippe le Bon, qui se trouve en mains privées (collection du comte de Waziers). Le deuxième volume du *Martyrologe*, celui qui contenait les mois de juillet à septembre, est malheureusement perdu, ce qui nous empêche de comparer le texte de la *Passion* avec la notice biographique correspondante qu'on pouvait lire, selon les Index, sous la date du 8 septembre.

*Testament et miracles de sainte Auldegonde* (1462) : petite œuvre conservée à la suite du *Martyrologe* et des *Fais et miracles de saint Thomas l'apostre* dans le manuscrit Bruxelles, KBR, 9946-9948. Le texte a été vraisemblablement copié à la fin de l'ouvrage principal, après les *Fais et miracles de saint Thomas*, pour remplir les derniers feuillets du codex qui demeuraient blancs. Même si elle est incomplète, l'hagiographie se compose de deux parties traduites du latin par Miélot : le *Testament*<sup>108</sup>, texte d'une fausse donation par laquelle sainte Aldegonde lègue ses biens au monastère de Maubeuge et y institue des services religieux, et le récit de cinq miracles qui se seraient produits de son vivant même. À l'intérieur du *Martyrologe*, après la généalogie de la vierge, débute le récit de sa vie et des prodiges : il s'agit cependant de miracles différents par rapport à ceux qu'on lit à la suite du *Testament*.

*Vie de saint Fursy*<sup>109</sup> (1462-1469) : dernier texte hagiographique de Miélot, cet ouvrage comprend un tableau généalogique du saint irlandais, une version très complète de sa vie, la série de ses mérites et de ses miracles, une liste en vers des maladies qu'il peut guérir et l'énumération de ses fêtes. Il s'agit d'une compilation de sources diverses : Elisabetta Barale suggère que Miélot a pu arranger une version vernaculaire antérieure de la vie du Saint qu'il aurait complétée en utilisant parallèlement un ou plusieurs textes latins<sup>110</sup>. Conservée dans

---

<sup>107</sup> COLOMBO 2015b, p. 255.

<sup>108</sup> Texte publié par ESTIENNE 1837.

<sup>109</sup> Voir l'édition critique fournie par BARALE 2014a.

<sup>110</sup> En effet dans la *Vie de saint Fursy* Miélot fait plusieurs fois allusion à son activité de traduction : tant dans le prologue ([f. 9r] « Prologue du *translateur* sur la vie, miracles et merites de saint Fursy confés ») que dans la dédicace à Philippe le Bon ([f. 12r-v] « [...] je, Jehan Mielot, prestre, vostre treshumble orateur et le moindre de voz secretaires ay, a l'ayde de Dieu, selon mon petit entendement, entrepris de *convertir en cler langage de France* et declarier la genealogie, la vie, les miracles et les merites du glorieux confés et amy de Dieu monseigneur saint Fursy » ; [f. 14r] « Et ainsy appert qu'il y a environ VIII<sup>e</sup> X ans depuis l'advenement de saint Fursy jusques a l'an present mil CCC soixante deux, que *[fu] faite ceste translacion* par Jehan Mielot ») et dans le colophon ([f. 90r] « Ce fu *fait et translaté* par Jean Mielot prebstre chanoine de Lille en Flandres »).



le manuscrit Wien, ÖNB, s. n. 2731<sup>111</sup>, la biographie rédigée par Miélot est probablement l'adaptation modernisée d'une version française plus ancienne de la *Vita secunda*. On peut supposer que le volume viennois, conçu à l'origine comme un exemplaire à offrir au Duc, a pu être gardé et remanié par Miélot jusqu'à sa mort ; ainsi le projet originare de la composition de la vie de saint Fursy se serait transformé par la suite en un recueil de textes écrits par le traducteur picard à des moments différents entre 1462 et 1469. Dans le *Martyrologe* on trouve de nouveau l'arbre généalogique du Saint et un résumé de sa vie tiré de la même version de la légende latine dont Miélot s'est servi pour composer sa biographie<sup>112</sup>. Il faut signaler aussi deux autres abrégés de la *Vie de saint Fursy* rédigés par notre chanoine : une version très courte (40 lignes de texte) conservée dans le manuscrit Paris, BnF, fr. 17001, et une autre, encore plus synthétique (une vingtaine de longues lignes au total), transmise par un petit codex aujourd'hui en mains privées (*olim* Anvers, Collection « Blondeel Antiek »<sup>113</sup>). Cette dernière, qui accompagne une séquence de 22 grandes miniatures<sup>114</sup>, se présente comme un véritable récit par images<sup>115</sup>.

*Martyrologe romain*<sup>116</sup> (1462-1463) : traduction d'un *Martyrologium* médiéval latin non identifié, l'œuvre, qui à l'origine comportait trois volumes<sup>117</sup>, est conservée à la Bibliothèque royale de Belgique sous les cotes 9945 (janvier à juin) et 9946-9948 (octobre à décembre). Il s'agit d'un recueil de brèves notices qui concernent les saints à fêter et les événements qui sont susceptibles d'une commémoration dans l'Église<sup>118</sup>. Les derniers feuillets du manuscrit 9946-9948 contiennent, comme nous venons de le voir, deux courts textes : les *Fais et miracles de saint Thomas l'apostre* et le *Testament et miracles de sainte Auldegonde*.

---

<sup>111</sup> D'après les études les plus récentes, il s'agit d'un manuscrit auctorial de Miélot, à savoir produit sous sa supervision. Le volume est orné de trois dessins vraisemblablement réalisés dans son atelier et influencés par le style de Jean le Tavernier, voir BARALE 2014a, p. 48 et ss, et DELSAUX et VAN HEMELRYCK 2014, p. 140.

<sup>112</sup> BARALE 2014a, p. 41.

<sup>113</sup> Selon Barale, le rédacteur de cet abrégé n'est pas Miélot. L'identité du destinataire reste obscure et se cache peut-être dans les armoiries tracées par l'enlumineur. L'absence du blason ducal rend d'ailleurs improbable que ce curieux codex, dont la miniature de dédicace représente Charles le Téméraire, ait été effectivement offert à celui-ci. Il faut néanmoins admettre que l'hommage de ce petit manuscrit convenait très bien au nouveau duc de Bourgogne, protagoniste de l'entrevue de Péronne (1468) avec Louis XI de France : voir BARALE 2014a, p. 67 et ss.

<sup>114</sup> Ces illustrations, des dessins aquarellés de haute qualité, ont été réalisées par le Maître aux grisailles fleurdelisées. Enlumineur actif à Lille dans la deuxième moitié du XV<sup>e</sup> siècle, l'artiste, qui se signale par sa prédilection presque exclusive pour la technique de la grisaille et par sa propension pour la fleur de lis, a exécuté également les dessins qui agrémentent les grandes lettrines dans le colophon du codex BnF, fr. 17001, voir BARALE 2014a, p. 72.

<sup>115</sup> En effet « les images occupent dans le volume une position prédominante, car elles précèdent le texte dont elles illustrent le contenu et se donnent à voir avant même que la lecture soit entamée. Elles synthétisent le récit et s'interposent entre le lecteur et le texte en conditionnant l'expérience de lecture à travers l'exercice des quatre fonctions complémentaires (esthétique, mnémotechnique, religieuse et structurale) », voir BARALE sous presse, p. 45.

<sup>116</sup> Le *Martyrologe* de Miélot, peut-être à cause de son extension considérable et d'une tradition manuscrite incomplète, n'a jamais fait l'objet d'une étude spécifique. Par ailleurs, en raison même de sa nature de recueil, cette œuvre constitue un cas à part parmi les textes hagiographiques de Miélot. Voir Annexes.

<sup>117</sup> Comme on l'a rappelé, le deuxième volume (juillet à septembre) est malheureusement perdu.

<sup>118</sup> Sur les martyrologes à l'époque médiévale, voir QUENTIN 1908.

L'analyse de la galerie des saints protagonistes des hagiographies de Miélot nous informe indirectement sur les intercesseurs vénérés à la cour de Bourgogne et, surtout, sur la dévotion personnelle de Philippe le Bon<sup>119</sup>, commanditaire de presque tous ces ouvrages pieux<sup>120</sup>. Il n'est pas sans intérêt de remarquer que, des six saints que je viens de citer<sup>121</sup>, trois sont liés à l'Orient : Thomas l'apôtre, auquel on attribuait l'évangélisation de l'Inde, Catherine, princesse née à Alexandrie d'Égypte, et Adrien, officier de l'armée romaine martyrisé à Nicomédie ; les trois autres sont des saints mérovingiens qui ont passé au moins une période de leur vie entre le Nord-Est de la France et la Belgique actuelles : Josse, d'origine bretonne mais ayant vécu en Ponthieu au VII<sup>e</sup> siècle ; Aldegonde, fille du régent de Clotaire II dans la région de la Sambre et de la Meuse et fondatrice du monastère de Maubeuge ; et Fursy, saint missionnaire irlandais, fondateur, suite à la demande d'Erchinoald, maire du palais sous Clovis II, du monastère Saint-Pierre de Lagny-sur-Marne.

Cette affection du duc de Bourgogne pour les saints "orientaux" peut s'expliquer par l'intérêt politique aussi bien que religieux qu'il portait à ces régions lointaines. « Champion de l'Église et escu du Saint-Siège »<sup>122</sup>, Philippe le Bon vouait un véritable culte aux Lieux Saints<sup>123</sup>, qui se manifestait par de nombreuses œuvres pieuses, comme le financement de pèlerinages<sup>124</sup> à Jérusalem et de riches aumônes en faveur du couvent de Mont-Sion, ainsi que par la fondation de l'ordre chevaleresque de la Toison d'or, conçu en fonction de l'entreprise d'Outre-Mer, et par une attention particulière réservée au destin politique de la Terre Sainte. L'ambition d'organiser et de conduire l'expédition en Orient l'amena en février 1454, lors du célèbre « Banquet du Faisan », à prononcer le vœu, jamais accompli,

---

<sup>119</sup> Sur ce sujet voir SCHNERB 2005. Dautrepoint signale que, parmi les textes hagiographiques en français qui viennent augmenter la « librairie » des ducs de Bourgogne sous Philippe le Bon, se trouvaient aussi une copie transcrite par David Aubert de la Vie du grand saint thaumaturge Hubert de Liège (BARROIS 1830, n<sup>os</sup> 765 et 1965) – légende commanditée par Hubert le Prévôt de Basserode, bourgeois de Lille, en l'honneur de son saint patron – et une *Vie de sœur Colette*, la réformatrice des Clarisses née à Corbie, composée par son confesseur Pierre de Vaux (BARROIS 1830, n<sup>os</sup> 811, 1975 et 2163) : DOUTREPONT 1909, p. 220-223 et BARALE 2014a, p. 9. La sainte picarde était en fait tout particulièrement vénérée par les duchesses de la Maison de Bourgogne : voir CHEYNS-CONDÉ 1989, p. 51.

<sup>120</sup> À l'exception de la *Vie et miracles de saint Josse*, traduction que Miélot déclare avoir rédigée à l'intention des frères du couvent de Saint-Josse, mais dont un exemplaire était néanmoins présent dans la bibliothèque du Duc.

<sup>121</sup> Je laisse de côté la *Vie et miracles de Notre-Dame* de par le culte particulier, supérieur à celui rendu aux autres saints, dont la Vierge a fait l'objet dans la France tout entière, en particulier à partir du XII<sup>e</sup> siècle. Patronne de l'ordre chevaleresque de la Toison d'Or, fondé par Philippe le Bon en 1430, à l'occasion de ses noces avec Isabelle de Portugal, la Vierge était profondément vénérée par le Grand Duc d'Occident. Sur la place éminente que la Vierge a occupée dans la littérature du Moyen Âge, surtout sous la forme d'œuvres édifiantes visant à promouvoir son culte, voir la première partie du recueil d'études réunies par Jean-Louis Benoît : BENOÎT 2014.

<sup>122</sup> Georges Chastellain, *Œuvres*, VII.

<sup>123</sup> Sur l'attachement de Philippe le Bon pour la Terre Sainte, voir PAVIOT 1996. À propos des relations politiques, diplomatiques, commerciales et culturelles entre le Duché de Bourgogne et les pays d'Outre-Mer, voir le tome 56, 2016 du PCEEP intitulé : « Pays bourguignons et Orient : diplomatie, conflits, pèlerinages, échanges (XIV<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècles) ».

<sup>124</sup> Une lettre de paiement atteste par exemple qu'en 1421 un chevalier envoyé par Philippe le Bon faire un pèlerinage à Jérusalem en son nom avait visité entre autres le monastère Sainte-Catherine du Sinaï : PAVIOT 1996, p. 402.

de se croiser pour libérer Constantinople tombée dans les mains des Turcs un an plus tôt<sup>125</sup>. Le rêve du saint voyage dépassait du reste le cadre géographique étroit de la Terre Sainte : après la chute de Constantinople en fait, l'attention de la chrétienté s'était détournée de Jérusalem pour se focaliser sur la « deuxième Rome ». Les projets de croisade de Philippe le Bon représentaient par ailleurs aussi un « problème d'honneur familial »<sup>126</sup>, s'agissant de venger la cuisante défaite subie par Jean sans Peur à Nicopolis en 1396, et une sorte de legs de ses illustres prédécesseurs : le Duc était en effet l'héritier de Philippe VI de Valois, qui s'était engagé dans la croisade organisée par Benoît XII en 1336 et compromise par le début de la guerre de Cent Ans ; de plus, il se considérait comme le lointain successeur de Godefroy de Bouillon, duc de Basse-Lotharingie, protagoniste de la croisade de 1096-99 et premier roi de Jérusalem<sup>127</sup>, et de Baudouin, comte de Flandre et de Hainaut, chef de la quatrième croisade et premier empereur de Constantinople. Le mirage oriental de Philippe le Bon se nourrissait du reste aussi de la lecture d'un nombre important d'œuvres littéraires centrées sur le thème de la croisade qui célébraient les prouesses et les exploits d'Outre-Mer de Baudouin et de Godefroy<sup>128</sup>.

Après la chute de Constantinople, en outre, la cour du Grand Duc d'Occident devint un véritable foyer d'accueil pour la chrétienté orientale : Philippe aidait avec générosité et gratifiait de dons d'argent les membres du clergé d'Orient, ainsi que les réfugiés et les ambassadeurs orientaux – parmi lesquels les imposteurs ne manquèrent pas<sup>129</sup> – qui atteignaient ses territoires<sup>130</sup>. Bien que le projet de l'entreprise d'Outre-Mer, pour des raisons géopolitiques, ne se soit jamais réalisé, la cour bourguignonne joua quand même, à côté de la papauté, un rôle de premier plan dans la promotion de la croisade.

D'autre part, la dévotion à des saints mérovingiens fortement liés aux provinces et aux diocèses qui constituaient l'essence de l'État bourguignon était en même temps l'expression d'un patriotisme régional et la manifestation des aspirations royales du Duc. Si le culte de saint Thomas et de sainte Catherine d'Alexandrie était généralisé en France comme dans toute l'Europe médiévale, la vénération d'intercesseurs tels que saint Josse, sainte Aldegonde et saint Fursy<sup>131</sup> (mais aussi saint Adrien) était enracinée surtout dans les régions

---

<sup>125</sup> Yvon Lacaze souligne comment cette entreprise constituait pour le duc de Bourgogne « l'un des plus sûrs moyens de s'élever dans la hiérarchie morale des souverains d'Occident » : LACAZE 1969, p. 126. On lira également avec intérêt l'article du même auteur : LACAZE 1971.

<sup>126</sup> LACAZE 1969, p. 9. Comme l'on sait, Jean sans Peur, en répondant à l'appel de Sigismond de Hongrie menacé par les Turcs, était parti à son secours à la tête du contingent français de l'armée réunie par les princes occidentaux. L'issue catastrophique de cette croisade fut la bataille de Nicopolis où l'armée des croisés capitula contre le sultan Bajazet I<sup>er</sup>.

<sup>127</sup> PAVIOT 1996, p. 410.

<sup>128</sup> Sur le motif de la croisade et la propagande culturelle bourguignonne en faveur d'une entreprise orientale voir LACAZE 1971 et DEVAUX 1997.

<sup>129</sup> PAVIOT 1997, p. 960.

<sup>130</sup> LACAZE 1969, p. 10. L'écho de l'arrivée à la cour de Bourgogne de jeunes nobles grecs en fuite de Constantinople, ainsi que celui de l'accueil large et bienveillant qu'ils trouvaient auprès d'un Philippe le Bon prêt à se lancer dans l'entreprise de la croisade, résonne aussi dans la mise en prose bourguignonne du *Cligés* de Chrétien de Troyes : voir COLOMBO 2000, p. 336-338 et COLOMBO 2004a, p. 17.

<sup>131</sup> Saint Fursy en particulier était le patron de Péronne, ville de la Somme qui faisait partie de la région disputée entre Philippe le Bon et le roi de France Louis XI. Elisabetta Barale rappelle que le duc de Bourgogne, après avoir passé quelques jours à Péronne en 1461, « aurait pu concevoir le projet d'enrichir sa

du Nord et de l'Est de la France. La dynastie mérovingienne – issue des Francs saliens qui au V<sup>e</sup> siècle s'étaient installés en Belgique – après la conversion au christianisme, était de fait à l'origine de la monarchie française, sur laquelle le duc de Bourgogne revendiquait ses droits<sup>132</sup>.

Quant aux motivations personnelles qui ont déterminé la vénération particulière du duc de Bourgogne à l'égard de ces saints et par conséquent son désir de disposer de la traduction de leurs Vies, il est plus difficile de se prononcer<sup>133</sup>. On peut quand même mentionner que Philippe le Bon et Isabelle de Portugal étaient très dévoués à saint Josse, qui était le patron de leur deuxième enfant, mort prématurément, et que l'une des sœurs cadettes du Duc se prénomma Catherine<sup>134</sup>. Le culte des saints était en outre étroitement lié au culte des reliques : on sait que Philippe le Bon « ne manquait jamais d'aller faire des dévotions et des offrandes devant les reliques conservées dans les nombreux sanctuaires qu'il visitait au cours de ses déplacements »<sup>135</sup>. Au XV<sup>e</sup> siècle les reliques de quatre de ces saints reposaient en effet dans des églises situées dans les territoires bourguignons<sup>136</sup> : celles de saint Josse à Étaples<sup>137</sup> (Pas-de-Calais), celles de saint Adrien au monastère de Grammont<sup>138</sup> (Geraardsbergen, Belgique), celles de sainte Aldegonde à Maubeuge<sup>139</sup> (Nord) et, enfin, celles de saint Fursy à Gueschart<sup>140</sup> (Somme). L'hypothèse pourrait être avancée – bien que

---

bibliothèque avec la *Vie* d'un saint vénéré en marge de ses États, dans un territoire qui pouvait à tout moment être racheté par le roi de France, comme il s'avéra par la suite », BARALE sous presse, p. 14.

<sup>132</sup> Vanderjagt remarque : « A large part of Philip's conviction that he was equal to the electors of the Empire at the Council of Basel, and also that he was the right man to lead a western Christian crusade against the infidel, was based on his idea that he was a descendent and rightful heir of Clovis, Frankish Christian King. [...] As such, Philip could have claimed to be a "rex christianissimus", like his lord, the king of France ; and after protracted negotiations early in his reign, he had acquired the right to qualify his titles with the phrase "by the grace of God" » : VANDERJAGT 1981, p. 19-20.

<sup>133</sup> À ce propos voir DOUTREPONT 1909, p. 223-226.

<sup>134</sup> Parmi les nombreux enfants illégitimes du Duc, on dénombre encore un Josse et une Jossine, ainsi que trois Catherine ; voir BERGÉ 1955, p. 353-359, et VAUGHAN 1970, p. 133. Une des maîtresses du Grand Duc portait elle aussi ce nom : il s'agit de Catherine de le Bourch, mère de Corneille, l'aîné des fils naturels de Philippe le Bon, voir MARCHANDISSE 2015.

<sup>135</sup> SCHNERB 2005, p. 1335.

<sup>136</sup> Pour ce qui concerne sainte Catherine d'Alexandrie, rappelons qu'après les premières croisades son culte s'était diffusé en France et qu'un important lieu de pèlerinage en son honneur avait été fondé en Touraine : le sanctuaire de Sainte-Catherine de Fierbois. Celui-ci fut visité par Isabelle de Portugal qui après son pèlerinage fit réaliser un insigne de la Sainte en or : COLOMBO 2015b, p. 10, note 2.

<sup>137</sup> Cheyns-Condé signale, sans préciser les dates, qu'Isabelle de Portugal et Philippe le Bon « se rendent en pèlerinage près d'Étaples, où est enterré l'ermite-évangéliste du Ponthieu, et y gratifient l'abbaye de dons importants, dont un portrait en or de leur fils » : CHEYNS-CONDÉ 1989, p. 50.

<sup>138</sup> En 1110 les reliques de saint Adrien furent transférées par Baudouin I<sup>er</sup> de Constantinople au monastère de Grammont, qui devint bientôt un lieu de pèlerinage très visité. Philippe le Bon, peut-être en souvenir aussi de la pieuse entreprise de son prédécesseur, vouait une dévotion profonde à saint Adrien, qu'il manifesta entre autres par des offrandes au bénéfice du sanctuaire et en demandant à Jean Miélot de rédiger une œuvre en l'honneur de ce martyr. Voir DOUTREPONT 1909, p. 224 et BARALE 2014a, p. 31.

<sup>139</sup> En 1439 le corps d'Aldegonde fut déplacé de Cousolre, où la Sainte avait été enterrée avec ses parents (d'après la Vie de la Sainte dans le *Martyrologe*, voir DOUTREPONT p. 225), à Maubeuge où elle était morte après y avoir fondé son monastère.

<sup>140</sup> Miélot lui-même vouait un culte particulier à saint Fursy qui était le protecteur de son village natal. Il avait aussi fondé une chapellenie en l'église Saint-Pierre de Lille sous le titre du saint irlandais : BARALE 2014a, p. 33.

sans preuves – que la commande de quelques textes hagiographiques ait été inspirée par la visite du Duc à l'un ou l'autre de ces sanctuaires.

## II. SAINT ADRIEN ET L'HAGIOGRAPHIE

La légende narre qu'entre la fin du III<sup>e</sup> et le début du IV<sup>e</sup> siècle<sup>141</sup> Adrien de Nicomédie, officier de Maximien chargé de persécuter ceux qui refusaient d'adorer les idoles, se convertit au christianisme après avoir été témoin du courage et de la fermeté avec lesquels un groupe de chrétiens supportaient les souffrances et les tortures qui leur étaient infligées par les bourreaux de l'empereur ; il est alors immédiatement conduit en prison et enfermé avec eux. Apprenant la conversion d'Adrien, son épouse Nathalie, qui était déjà secrètement chrétienne, s'en réjouit et, avec d'autres femmes pieuses, s'occupe de soigner et nourrir les prisonniers. Après les avoir interrogés, l'empereur les fait battre violemment ; Nathalie reconforte son mari et l'incite à endurer sans crainte les affreux supplices auxquels il est soumis. Maximien ordonne enfin de trancher les jambes et les pieds aux chrétiens : Adrien, dont les membres et une main sont coupés sur une enclume, est le premier à être martyrisé. Les bourreaux mettent ensuite le feu aux corps des martyrs, mais, soudainement, une grande pluie commence à tomber et, éteignant les flammes, préserve intactes les saintes dépouilles. Pour soustraire aux païens les reliques des martyrs, elles sont confiées à des chrétiens qui, se rendant à Constantinople, les emportent avec eux. Par la suite Nathalie, afin d'éviter le mariage avec un tribun de l'empereur, monte dans un navire faisant également voile vers la ville de Constantinople. Pendant le voyage en mer un mauvais esprit essaie de détourner le navire et de le faire couler : heureusement Adrien apparaît aux chrétiens et les guide jusqu'à destination. Après avoir vu en songe son mari qui lui demande de le rejoindre dans la paix éternelle, Nathalie meurt et son corps est enterré avec ceux de saint Adrien et de ses compagnons.

Vénéralisé par l'église catholique aussi bien que par l'église orthodoxe, en Occident saint Adrien est fêté le 8 septembre. Au Moyen Âge son culte était spécialement répandu dans les régions du Nord et de l'Est de la France : Flandre, Picardie, Normandie et Champagne<sup>142</sup>. En 1110 la châsse contenant ses reliques fut transportée de Constantinople à Grammont, ville de la Flandre orientale dont il devint le patron. Le monastère qui abrite ses reliques était très visité pendant le Moyen Âge, lorsque plusieurs fêtes en son honneur furent célébrées, entre autres en 1424, à l'occasion de la translation de la dépouille du martyr dans un nouveau reliquaire<sup>143</sup>.

Adrien a joui d'une très grande vénération grâce à sa réputation de saint guérisseur : il était invoqué dès le XIII<sup>e</sup> siècle contre la mort subite, mais surtout, à partir du siècle suivant, avec saint Roch, saint Sébastien et saint Antoine, contre la peste<sup>144</sup>. Si sa légende ne justifie point sa renommée comme saint antipesteux, il faut peut-être supposer qu'un événement miraculeux se produisit autour de ses reliques en attirant ainsi l'attention des communautés

---

<sup>141</sup> Dans les différentes versions latines de la légende, l'année du martyre de saint Adrien change : la *Legenda aurea* de Jacques de Voragine donne la date 280, tandis que la *Passio sancti Adriani* (BHL 3744-3745) et l'*Abbreuiatio* de Jean de Mailly mentionnent respectivement les années 287 et 300.

<sup>142</sup> MÂLE 1922, p. 188.

<sup>143</sup> PICOT 1895, p. X.

<sup>144</sup> MÂLE 1922, p. 188.

flamande et wallonne, et en rendant sa dévotion fort populaire à la fin du Moyen Âge ; notamment au cours d'épidémies, lorsque les pèlerins accouraient nombreux à Grammont pour implorer sa protection<sup>145</sup>. Une trace plus récente de cette croyance, qui attribuait au martyr le privilège de protéger contre la mort subite et la “mort noire”, ou, plus généralement, contre les maladies contagieuses, subsiste dans le *Mystère de saint Adrien (ante 1485)*<sup>146</sup>. On peut en fait y lire comment, avant son décès, le Saint aurait obtenu de Dieu le pouvoir de mettre ceux qui l'invoquaient à l'abri de la mort subite et de toute épidémie :

[157v] Vueillez prier vostre doux filz,  
Pour lequel je me suis soubmis  
A souffrir mort et passion,  
Qu'il passe une peticion  
Que je luy vueil cy requerir,  
Qu'à ceulx qui en affliction  
Me prieront par devocion,  
Il te plaise les secourir  
Espécialmant de morir  
D'impedimye et mort soubdainne,  
Affin qu'en ce monde merir  
Puisent ta grace et acquerir  
La felicité souverainne.<sup>147</sup>

Saint patron des soldats, des bouchers et des marchands d'armes, Adrien figure dans plusieurs œuvres d'art médiévales, souvent en groupe avec les autres saints antipesteux. Il est fréquemment représenté comme un jeune chevalier ou un soldat en armes avec l'enclume de son martyre et, parfois, un lion couché à ses pieds, emblème de la force d'âme et du courage dont il fit preuve devant ses persécuteurs, ou, peut-être, animal héraldique qui évoque le blason flamand<sup>148</sup>.

## II.1. LES VERSIONS FRANÇAISES DE LA LÉGENDE DE SAINT ADRIEN

Parmi les saints les plus honorés dans le Nord de la France, saint Adrien a fait l'objet de nombreuses *Vies* en prose française.

La base de données Jonas de l'IRHT, qui nous permet d'analyser la réception de la légende dans le domaine gallo-roman, dénombre 21 textes, outre la *Passion* de Jean Miélot, qui relatent l'histoire de saint Adrien de Nicomédie. Les différentes formes d'écriture – vies, prières, mystères – sous lesquelles la légende de notre Saint a circulé, ainsi que les allusions

---

<sup>145</sup> MÂLE 1922, p. 189.

<sup>146</sup> MÂLE 1922, p. 189. Pour plus d'informations sur l'œuvre dramatique, voir ci-dessous.

<sup>147</sup> Éd. PICOT 1895, p. 153, vers 7911-7923 ; le texte a été vérifié et corrigé sur le ms Chantilly, Musée Condé, 620.

<sup>148</sup> Voir MÂLE 1922, p. 192 et PICOT 1895, p. VI-VII.

à celui-ci dans la littérature profane<sup>149</sup>, attestent sa présence variée et répandue, ainsi que l'importance de sa dévotion dans les pays francophones pendant toute la période médiévale. Mises à part les nombreuses *Vies* sur lesquelles nous reviendrons bientôt, on conserve des textes divers et relativement tardifs consacrés au martyr de Nicomédie : un *Mystère de saint Adrien*<sup>150</sup> anonyme du milieu du XV<sup>e</sup> siècle ; un *Suffrage à saint Adrien* en prose, également anonyme, contenu dans un livre d'Heures du XV<sup>e</sup> siècle de provenance amiénoise (Notre Dame, Saint Mary's College, Cushwa-Leighton Library MS3) ; une *Oraison à saint Adrien*<sup>151</sup> en vers de Jean Molinet datant d'entre la fin du XV<sup>e</sup> et le début du XVI<sup>e</sup> siècle qui retrace à grandes lignes la trame de la légende jusqu'au martyre ; une *Louange de saint Adrien* en décasyllabes de Nicole Petit (dont le nom se lit en acrostiche) qui fait partie d'un recueil de louanges publié par Antoine Vérard vers 1502<sup>152</sup>.

Alors que, selon Émile Picot<sup>153</sup>, le *Mystère de saint Adrien* aurait été composé et représenté dans les Pays-Bas où le culte du Saint était particulièrement populaire, il est plus probable que l'anonyme auteur du drame fut originaire de Bourgogne ou de Franche-Comté : de fait, c'est surtout au dialecte comtois-bourguignon qu'appartiennent les traits que Herman Vingqvist a identifiés dans ce texte<sup>154</sup>. Quant au lieu où le mystère pourrait avoir été joué, Vingqvist, s'appuyant sur les vers 320-413, dans lesquels Lucifer mentionne les Bourguignons<sup>155</sup>, suggère que ceux-ci pourraient constituer le public privilégié auquel s'adressait l'auteur du drame, qui devrait donc avoir été plutôt représenté dans la Bourgogne du XV<sup>e</sup> siècle<sup>156</sup>. La pièce est conservée dans un exemplaire unique : le manuscrit Chantilly, Musée Condé, 620, un petit in-folio en papier qui contient à la suite du *Mystère* (ff. 3r-191r) une moralité à sept personnages (ff. 191v-209r) et un poème (ff. 209v-216r) qui, rédigé après la mort de Philippe le Bon, lors de l'avènement de Charles le Téméraire, célèbre les deux ducs. La souscription à la fin du mystère (1<sup>er</sup> juin 1485) se réfère à la date de l'achèvement de la copie et non à celle de la composition du texte, qui, toujours d'après l'analyse linguistique, serait antérieure d'une quarantaine d'années à la confection du manuscrit et remonterait donc au milieu du siècle.

Il s'agit de toute évidence d'un mystère hagiographique<sup>157</sup>, un genre théâtral qui, en dramatisant la vie de saints dont la dévotion était surtout enracinée au niveau local ou régional, s'adressait à des communautés particulières et était proche de la religion et des

<sup>149</sup> Dans *Gérard de Roussillon* de Jean de Wauquelin. Je remercie infiniment Marie-Claude de Crécy d'avoir mis à ma disposition quelques chapitres de son édition de l'œuvre (en préparation).

<sup>150</sup> Le *Mystère de saint Adrien* a été étudié et globalement édité par PICOT 1985.

<sup>151</sup> Publiée par DUPIRE 1936-1939, vol. II, p. 506-512.

<sup>152</sup> DROZ 1923, p. 60.

<sup>153</sup> Éditeur du *Mystère de saint Adrien* (PICOT 1985). Voir aussi LE HIR 1987 qui compare le mystère à la *Passion* de Miélot.

<sup>154</sup> VINGQVIST 1909 (étude entièrement consacrée à la langue), p. 78 et ss. ; voir aussi CHÂTELAIN 1908, p. 232 ; CHÂTELAIN 1913, p. 264-265.

<sup>155</sup> Voir PICOT 1895, p. 6, vers 320-323 (le texte a été également vérifié sur le codex de Chantilly) :

[9r] Bethzebur, il fault que tu aille

Par le monde, aval et amont,

Savoir quelz maulz Bourguinons font.

<sup>156</sup> VINGQVIST 1909, p. 79-81.

<sup>157</sup> Sur le théâtre médiéval et, en particulier, sur les mystères voir MAZOUER 1998, notamment p. 144-241.



goûts « populaires ». Les mystères visaient en fait à édifier le peuple chrétien et à lui proposer des modèles de conduite vertueuse.

Œuvre dramatique imposante à nos yeux (elle compte 9587 vers<sup>158</sup>, dans de nombreuses variétés métriques, et 89 personnages), la pièce tirée de la légende de saint Adrien est précédée d'une sorte de long prologue inspiré à l'histoire ancienne. L'opposition entre puissances supérieures, les démons et les forces du Paradis, qui combattent en intervenant dans le récit et en dirigeant l'action des hommes, symbolise et matérialise le drame chrétien de la lutte du Mal contre le Bien. Le personnage du *Rusticus*, propre au mystère, a attiré l'attention de Picot, qui s'est interrogé sur la place que celui-ci, qui apparaît sporadiquement sur la scène et qui est dépourvu d'un rôle écrit, tenait dans la pièce. En supposant que le drame ait été représenté à la limite du pays flamand et du pays wallon, au point de rencontre des langues germaniques et des langues romanes, le savant suggère que le *Rusticus*<sup>159</sup>, s'exprimant en flamand, pouvait aider les spectateurs dans la compréhension de certains passages de la pièce. Les indications scéniques sont les seuls fragments en latin.

Les *Vies* françaises de saint Adrien dérivent toutes, directement ou indirectement, de la *Passio sancti Adriani* qui, attestée en plusieurs rédactions dans la *Bibliotheca Hagiographica Latina* (3744-3745), est à son tour la traduction d'une légende grecque<sup>160</sup>. La *Passio* latine a été remaniée et adaptée d'abord par Jean de Mailly dans son *Abbreuiatio in gestis sanctorum* et ensuite par Jacques de Voragine dans la *Legenda aurea*.

Parmi les versions françaises de la légende, il faut distinguer les traductions de la *Passio sancti Adriani* (BHL 3744-3745) – trois versions de différentes époques et indépendantes entre elles, y compris celle de Miélot – des adaptations françaises de l'*Abbreuiatio* et de la *Legenda aurea* que je traiterai brièvement par la suite. Picot<sup>161</sup> avait identifié deux versions françaises de la légende latine répertoriée par les Bollandistes sous les numéros 3744-3745 antérieures à la *Passion* de Miélot : une rédaction du XIII<sup>e</sup> siècle composée dans le Nord du domaine gallo-roman (Paris, BnF, fr. 23112) et une traduction en dialecte lyonnais datant du début du même siècle (Paris, BnF, fr. 818).

Le codex **Paris, BnF, fr. 23112** est un manuscrit sur vélin de la seconde moitié du XIII<sup>e</sup> siècle<sup>162</sup> qui d'après sa *scripta* semble vraisemblablement avoir été copié dans le Nord de la France<sup>163</sup>. Le volume, qui compte 344 feuillets, est écrit sur deux colonnes de 39 lignes chacune ; les différents paragraphes sont introduits par des initiales filigranées. Il renferme un recueil d'une soixantaine de textes hagiographiques et pieux, en vers et en prose, pour la plupart anonymes et disposés sans aucun ordre reconnaissable. En constatant ce désordre,

---

<sup>158</sup> Il s'agit néanmoins de la longueur moyenne des mystères.

<sup>159</sup> Il faut pourtant rappeler que le personnage du sot ou du vilain était à tel point traditionnel et présent dans les mystères que son rôle pouvait être improvisé : voir MAZOUER 1998, p. 238.

<sup>160</sup> PICOT 1895, p. II-III.

<sup>161</sup> PICOT 1895, p. III-IV.

<sup>162</sup> Sur le dernier feuillet du manuscrit (f. 344v), on lit la mention *anno domini MCC*, qui ne semble pas faire allusion à la date de la copie, sans doute postérieure, mais serait plutôt un essai de plume : voir MEYER 1906, p. 432. Sur la datation du ms, voir aussi BAKER 1916-1917 et BENGTTSSON 1996, p. XI.

<sup>163</sup> Dans son étude sur la langue de la *Vie de sainte Bathilde*, Bengtsson précise que le scribe provenait probablement de l'aire du Nord-Est de la Picardie : BENGTTSSON 1996, p. XLVII.

Meyer suppose que le compilateur a puisé ses textes dans plusieurs légendiers ou recueils édifiants<sup>164</sup>. Parmi les œuvres qui ne sont pas anonymes, on peut signaler : la *Vie de saint Martial de Limoges*, la *Vie de saint Martin de Tours*, la *Vie de saint Brice*, la *Vie de saint Gilles*, la *Vie de saint Nicolas*, la *Vie de saint Hilarion* et la traduction des *Dialogues de saint Grégoire le Grand* de Wauchier de Denain ; les *Vers de la mort* de Hélinant de Froidmont ; le *Chevalier amoureux* et le *Clerc de Rouen* de Thibaut de Vernon ; la *Vie de sainte Catherine* de Clémence de Barking.

L'incipit de la *Vie saint Adrien et ses compagnons martyrs*, copiée aux ff. 183rb-188ra, est le suivant : [ff. 183rb-183va] *En icel tans que Maximiens guerroia sainte Eglise, s'avint qu'il vint en une chité qui avoit a non Nichomede et si comme il fu entrés el temple por orer à ses dieus, si commanda que tous li pueples i assamblast por faire sacrefice et que s'aucuns crestiens y fust trouvés qu'il ne voussist sacrefier, qu'il fust maintenant ars ; l'explicit : [f. 187va] Quant li frere et les serors virent que ele estoit trespassee, si l'ensevelirent et le misent delés les martyrs où nostre Sire fait encore assés de vertus par le merite d'iaus, cui est honor et gloria in seculorum secula.*

Dans son étude du *Mystère de saint Adrien*, Picot observe que la version conservée dans le codex fr. 23112 « s'éloigne sensiblement du texte ordinaire de la passion latine »<sup>165</sup> ; la comparaison de la traduction française avec la *Vita* latine (BHL 3744) transmise par le manuscrit Wien, ÖNB, s. n. 12754 (ca 1480), montre en effet clairement que, bien que les deux textes soient identiques au niveau macrostructurel, le rédacteur de la version vernaculaire abrège fréquemment son modèle.

Si dans la *Vie* française se retrouvent toutes les séquences majeures du récit latin originaire, on constate pourtant l'absence d'un épisode important, à savoir la traversée maritime que Nathalie entreprend pour atteindre Constantinople où reposent les reliques des saints martyrs : pendant le voyage, en effet, un esprit malin d'abord et saint Adrien ensuite, apparaissent à Nathalie et aux chrétiens. Il s'agit, avec le dernier discours que Nathalie adresse à Adrien en lui demandant d'intercéder pour elle auprès de Dieu<sup>166</sup>, de l'une des articulations les plus instables du texte : ces deux passages sont en fait souvent omis ou abrégés dans les traductions françaises de la *Vie de saint Adrien*.

<p>Paris, BnF, fr. 23112  <b>[187va]</b> Quant Nathalia se fu esveillie et revenue à soi meismes, si se leva et deguerpi toutes choses terriennes et prist tant seulement avec li le main mon seigneur saint Adrien ; et puis entra en une nef</p>	<p>Wien, ÖNB, s. n. 12754  <b>[128a]</b> Et cum evigilasset Natalia et semetipsa reversa fuisset, exurgens reliquit omnia sua, solummodo manum beati Adriani martiris tulit secum. Et exiliens ascendit navim invenit que multitudinem virorum ac mulierum qui et ipsi fugiebant a conspectu impiissimi regis et cum eis navigavit. Cognoscens vero tribunus qui eam expetierat eo q(uod)<sup>167</sup> fugisset Natalia ingressus palacium postulavit a rege adiutoria militum. Et dum accepisset ascendit navim aliam et sequebatur eam. Et dum navigaret quasi mille stadia, exurgens ventus</p>
--	---

<sup>164</sup> MEYER 1906, p. 432-434.

<sup>165</sup> PICOT 1895, p. III.

<sup>166</sup> Ce discours de Nathalie pourtant, bien que résumé, est présent dans la version du ms BnF, fr. 23112 (voir le passage n° 4 ci-dessous).

<sup>167</sup> Il faut signaler que certaines abréviations ont été résolues avec difficulté et que quelques doutes de lecture demeurent.

<p>et vint par mer là où li cors des sains martirs estoient</p> <p>et tantost qu'ele fu arrivee et issue de le nef si vint la où li cors estoient et mist le main mon seigneur saint Adrien delés son cors. Et quant ele ot faite oraison à nostre Seigneur, s'entra en une petite maisonnete et salua les freres et les serors qui illuec estoient assamblé et leur pria qu'il priassent por li et pourche qu'il virent qu'ele estoit mult traveillie de le mer, si li prierent qu'ele se reposast et ele si fist.</p>	<p>contrarius revocavit eos e retrorsum unde ascenderant. Quidam autem ex ipsis mortui sunt et impetu fluctus dimersi sunt in profundum. Media autem nocte apparuit eis spiritus seductionis ubi beata Natalia navigabat in specie navis in qua eciam videbantur pirate esse et dicebat eis quasi in voce naucleri : « Unde estis vel quo pergitis ? » At illi dixerunt : « Ex civitate Nicomedia egressi sumus et in Bizancium navigamus. » Dicit eis spiritus erroris : « Erratis vos. Non enim est ista navigatio ad illam partem pergite que est in sinistra. » Hoc autem dicebat volens eos in pelagus mittere ut ibi eos perderet. Existimabant enim illi quod vere naute orientales essent et exurgentes transmutabant vela ut per[128b]gerent illuc ubi dixerat eis. Et ecce subito apparuit eis sanctus Adrianus exclamans et dicens ad eos : « Venite sic quemadmodum est velum vestrum ne sequamini eum, ipse est enim qui persequitur vos ut perdat. » Et statim nusquam apparuit ille spiritus erroris. Exurgens autem sancta Natalia videns quia precedebat eos sanctus Adrianus repleta est gaudio magno. Ventus autem proprius exurgens perduxit eos in locum Bizancium priusque illucesceret. Et descendentes de navi cum festinatione abierunt in domum ubi erant corpora sanctorum martirum qui patienter pro Domino omnia tormenta sustinuerunt. Et sumens sancta Natalia manum sancti Adriani que fuerat abscisa posuit eam supra corpus beati Adriani et inclinans genua sua oravit. Postea vero surgens ab oratione ingressa est interius cubiculum et salutavit omnes fratres vel sorores dicens ut orarent pro ea. Illic enim erat congregata multitudo fidelium qui et rogabant eam ut modicum requiescet, valde enim erat fatigata a navigatione.</p>
---	--

Une analyse plus ponctuelle de la traduction met par ailleurs en lumière la fréquence des passages où le traducteur, ne suivant pas la lettre de la *Passio* latine, s'affranchit de sa source et traduit plus librement :

<p>1. [183rb] En icel tans que Maximien guerroya sainte Eglise s'avint qu'il vint [183va] en une chité qui avoit a non Nichomede et si comme il fu entrés el temple por orer à ses diex, si commanda que tous li pueples i assamblast por faire sacrefice</p> <p>et que, s'aucuns crestiens i fust trouvés quil ne voussist sacrefier, qu'il fust maintenant ars.</p>	<p>1. [117b] In diebus illis factum est ut ingrederetur tyrannus Maximianus Nicomediorum civitatem ad interficiendos christianos, misitque persecutores per singula loca ut interficerent christianos qui in Christo credebant. Et cum introisset civitatem, festinus rex perrexit ad templum et procidens in faciem suam adoravit deos suos et statim iussit eis sacrificia offerri. Cumque hec audisset multitudo civitatis cum festinatione offerebant tauros, alii vero vitulos, quidam autem oves et arietes et hyrcos et volatilia. Erat enim repleta omnis civitas et adeo sacrificabant per cunctas regiones ut replerentur ex odore fumi sacrificiorum omnia. Precones etiam astantes vociferabant voce excelsa, ut omnes advenirent ad offerendas hostias et victimas diis suis. Qui autem ex hiis contempsissent, tormentis magnis affligerentur. Si quis vero reppereretur christianus, igni</p>
---	--

<p>2. [183va] Atant parla li rois as crestiens qui devant lui furent amené et leur dist : « Dont estes vous ? » Il li respondirent : « De naissance somes de ceste terre, mais de foi somes galylen. » Et li rois leur dist : « Don n'avés vous oï parler des tormens que nous avons pourpensé à faire à chiaus de vostre creanche ? » Il li respondirent : « Nous en avons voirement oï parler et moult sommes corechié de ton fol commandement et de ce que Sathanas oevre tels coses par les fils de desloiauté. » Et li rois lor dist : « Comment ? Dites vous donc que mes commandemens soit malvais ? Par mes grans deus je degasterai vos cors de moult très crueus tormens. »</p> <p>3. [184va] « Mes treschiers sires, alés tout seurement à nostre Seigneur Jhesu Crist et portés avec vous quanques vous avés, porce que vos recevés ce qu'il a promis as sains. Ne rosoigniés mie à soustenir les painnes trespasauls por conquerre le joie de paradis. Treschiers sires, alés tot seurement à chou où nostre Sires vous a apelé.</p> <p>Gardés que vostre biautés ne vos rikeces, ne vostre parent, ne votre enfant meïsmes, ne nule cose terriene vous destorbe vostre oïrre, car il convient que toutes ces coses trespasent et soient corrupues, por ce les doit cascuns metre en noncaloir et resgarder tousjours des ieuls du cuer les choses qui toz jours li duerront. Prenés garde à ces sains homes qui avec vous sont en ceste prison, ensiüés leur permagnance et leur patience.</p> <p>Gardés que li courous le roi ne vous espoente ne ses menaches, ne les diverses manieres de tormens, car comme plus en soufferrés por l'amor Jhesu Crist et plus serés honneurés. » Quant ele ot fenie se raison, se li dist Adriens : « Va on ta maison et, quant li jors de nostre jugement aprocera, je le te ferai savoir porche que tu saïches à quel fin nous venrons. »</p> <p>4. [186va] Un jour vint Nathalia à Adrien et li dist : « Ha dous amis, sovigne toi en ten martire de ceste toie compaigne</p> <p>et prie nostre Seigneur Jhesu Crist qu'il me rechoive avec toi pourche que aussi que j'ai esté te compaigne en cheste caitive de vie plaine de dolor et de pekiés,</p>	<p>consumeretur.</p> <p>2. [118a] Et dum appropinquassent currum eius, dixit ad eos : « Unde estis ? De istis locis an de alia regione ? » At illi dixerunt : « Nati quidem de hac patria, secundum fidem vero christiani sumus. » Rex vero dixit ad eos : « Non audistis qualis pena sit adversus eos qui huius religionis sunt ? » At illi respondentes dixerunt : « Audivimus quidem, sed irrisimus tuam stultissimam iussionem vel mentem perversam. Irrisimus etiam Sathanam qui operatur opera sua in filiis infidelitatis, quorum princeps es tu. » Rex autem dixit ad eos : « Et audetis dicere stultam iussionem ? Per deos magnos tormentis amarissimis consumam corpora vestra. »</p> <p>3. [120b] « Tu enim solus dominus meus omnia tua tecum habens perge ad Christum ut percipias illa promissa que nec oculus vidit nec auris audivit nec in cor hominis ascendit, quanta preparavit Deus diligentibus se. Propterea perge ad eum fiducialiter nichil timens futurorum malorum ut percipias debitam tibi mercedem a Deo tuo. Conculcasti enim ex hoc ignem inextinguibilem vel reliqua tormenta. Sed et hoc te peto, domine meus, ut permanes in hac vocatione qua vocatus es, ne pulcritudo tua intuitum tuum impediatur, nec affines, nec parentes, nec divicie, nec possessiones, nec pueri, nec puelle, nec aliud aliquid terrenum. Omnia autem hec transeunt que corrumpuntur. Illa autem solummodo pone ante oculos tuos que sunt eterna et ne aspicias ista que cito pertranseunt, nec intuitum tuum dissolvant amicorum adulationes nec furentur fidem tuam suis mollibus seductionibus quin potius odio habeto eorum adulationem, abnega eorum impissima et nephanda consilia. Ad eos solummodo attende qui tecum sunt sancti : imitare eorum constanciam, imitare patientiam. Nec te terreat furor regis, nec timeas diversas species tormentorum, nec te conturbet ignis isti nec flamma perterreat ». Cumque hec verba complisset siluit, iam enim erat hora vespertina. Tunc dixit ad eam Adrianus : « Perge [121a] nunc ad domum tuam, soror mea, et refice aliquid. Et dum agnovero fieri interrogationem nostram mittam et accersiam te ut cognoscas finem nostram. »</p> <p>4. [125b] Et dum compleret ministerium suum in cura sanctorum veniens sedebat ad pedes Adriani et deprecabatur eum dicens : « Rogo te, domine mi, memorare coniunctionis nostre. Memorare qu(a)m<sup>168</sup> cooperata sum tecum in hoc martirio. Memorare qu(a)m ego coegi te in hoc agone certaminis, memorare qu(a)m ego preparavi tibi has coronas. Deprecare dominum nostrum Jesum Christum ut me accipiat tecum ut qu(a)m communicavimus in hac vita miserabili et plena peccatis ita simul esse</p>
--	---

<sup>168</sup> Ici également les abréviations ont posé problème.

<p>aussi soie te compaigne en le vie pardurable. Je te pri por Dieu que ceste soit le premiere orison que tu feras à nostre Seigneur, car je sai chertainement qu'il te donrra chou que tu li demanderas.</p> <p>Chertes tu meismes ne devroies mie vouloir que je demorasse chi après ti, car tu connois bien le desloiauté del roi et de toute le chité. Et je quit bien, se je demouroie ichi après toi, que li rois me volroit marier à aucun de ches desloiaus barons. Mes chiers amis, emmainne te feme avec ti, que tes lis ne nostre sainte assamblé ne soit malmise par aucun des sergans au deale ».</p>	<p>possimus in illa beatissima vita que est sine dolore. Propter quod deprecor te, domine mihi, ut hanc primam petitionem postules a deo et has primas petitionum tuarum preces offeras. Scio enim quia prestabit tibi deus quicumque petieris ab eo. Amat enim te et libenter dabit si quid postulaveris ab eo. Tu vero ipse nosti perversitatem civium urbis huius et impietatem regis, neque ab aliquo suggeratur ipsi tyranno ut me coniungat homini sine deo, ne polluant impii thorum tuum vel sanctam coniunctionem tuam sicut didicisti ab apostolo. Dona mihi mercedem continentiam ut permaneam tecum ut discant per me omnes mulieres obtemperare viris suis videntes sollicitudinem tuam circa me.</p>
--	--

Le manuscrit **Paris, BnF, fr. 818**, qui a fait l'objet de quelques études auxquelles on peut renvoyer pour plus de détails<sup>169</sup>, est un volume en parchemin de format moyen, qui se compose de 310 feuillets écrits sur deux colonnes, décoré d'une initiale historiée en tête de chaque texte et de nombreuses miniatures. Il a appartenu à Jacques d'Armagnac, duc de Nemours (1433-1477), exécuté sur l'ordre de Louis XI pour avoir conspiré contre lui, en adhérant en 1465 à la ligue du Bien public, soulèvement de princes contre l'extension des pouvoirs du roi de France mené par le comte de Charolais.

Meyer<sup>170</sup> a été le premier à identifier les trois mains qui, entre la fin du XIII<sup>e</sup> et le début du XIV<sup>e</sup> siècle<sup>171</sup>, ont réalisé la copie : le premier scribe, lyonnais, a transcrit les ff. 1ra-224ra ; au folio 224ra l'écriture change et une deuxième main, toujours lyonnaise et contemporaine de la première, lui succède jusqu'au f. 275vb ; enfin, un troisième scribe, vraisemblablement plus jeune<sup>172</sup> et d'une autre région, a copié en français la dernière partie du manuscrit et toutes les rubriques<sup>173</sup>. Tant la langue de la plupart des textes que le fait que le dernier copiste a transcrit quelques légendes concernant des saints liés à Lyon et à ses environs, prouveraient que le manuscrit a été confectionné pour un seigneur ou un établissement de la région lyonnaise<sup>174</sup>.

Du point de vue du contenu le manuscrit se divise en deux parties bien distinctes : le premier volet renferme un recueil de textes mariaux glanés chez différents auteurs qui forment une sorte de brève biographie de la Vierge (on mentionnera entre autres : le *Prologue* de Gautier de Coinci à ses *Miracles de Notre Dame*, la *Conception Notre Dame* de Wace, l'*Assomption de Notre Dame* de Herman de Valenciennes et la traduction du latin des révélations d'Élisabeth de Schönau), auquel s'ajoute une collection de 82 miracles de

<sup>169</sup> Voir surtout les études pionnières de Meyer : MEYER 1895 et MEYER 1906, notamment p. 443-445, ainsi que les travaux plus récents de SAVOYE 2009 et MAFFEI-BOILLAT 2010.

<sup>170</sup> MEYER 1895, p. 59.

<sup>171</sup> SAVOYE 2009, p. 26.

<sup>172</sup> L'écriture de ce troisième copiste semble à peine plus récente que celle des deux scribes qui le précèdent, voir MEYER 1895, p. 59.

<sup>173</sup> D'après la base de données Jonas, au XIV<sup>e</sup> siècle deux autres mains ont ajouté à la fin du manuscrit deux textes isolés sur des feuillets restés vierges : il s'agit d'une prière (ff. 308va-310ra) et d'un bref morceau en prose, les *Âges du monde* (ff. 310ra-310rb).

<sup>174</sup> MEYER 1895, p. 59.

Notre-Dame en vers – intercalés par huit contes tirés des *Vies des pères* – qui puisent à diverses sources latines ; la seconde partie comprend en revanche une suite de légendes en prose. Cette section se compose à son tour de deux différents recueils hagiographiques : un corpus de 26 vies de saints rédigées en francoprovençal qui forment un véritable “légendier lyonnais” et une série de 8 biographies en français. Envisagé du point de vue de la disposition des textes, le passionnaire francoprovençal (1ra-275vb) forme un ouvrage cohérent et méthodiquement structuré : le cycle marial est suivi des *Vies* organisées en séquences distinctes (s’enchaînent ainsi les hagiographies de 10 apôtres, 6 anciens martyrs et saint Marc ; 7 biographies qui déclinent la sainteté au féminin ; le récit de l’*Invention de la sainte Croix* ; deux autres textes consacrés à saint Mammès)<sup>175</sup>. Dans ce cas également il ne semble pas avoir existé une source latine unique, mais l’auteur a sans doute tiré ses vies de différents légendiers latins.

La première partie du manuscrit, et surtout les légendes hagiographiques, présentent des caractères linguistiques régionaux assez prononcés, ce qui en fait l’un des plus précieux témoignages sur le francoprovençal, plus précisément sur la *scripta* lyonnaise, qui nous soient parvenus. Cependant, la concentration irrégulière et inégale des formes francoprovençales dans notre manuscrit<sup>176</sup>, ainsi que sa langue assez mélangée dans laquelle affleurent des traits français à côté des formes lyonnaises, posent problème : on s’interroge en particulier sur l’attribution de la coloration dialectale au copiste ou à l’auteur du légendier. La plupart des savants penche pour la seconde hypothèse et suppose que les miracles de la Vierge et les 26 premières légendes ont été originellement traduits du latin par un auteur présumé de Lyon ou de ses alentours vers 1220-1230<sup>177</sup>.

L’incipit de la légende de saint Adrien<sup>178</sup>, qui occupe les ff. 233va-239rb, est : [f. 233va] *En ceuz jorz que fu li secunda persecutions de Maximia lo tirant, qant el entret en Nicomedi la cita per occire toz los crestins qui creiont en Deu, tantost come Maximians fu entras en la cita, el aleit coitousament el templos et s’abochet a terra, et aoret sos deus et comandet que un lor sacrifiet* ; l’explicit : [239rb] *Et issi fu fnia li batailli des sainz martiros per cellui qui est honors et gloiri ensens al Paro et al Fil et al Sant Esperit el seglo des seglos. Amen.*

À la différence de la traduction picarde que nous venons d’examiner, la *Vie* francoprovençale suit pas à pas la source latine : tous les passages, y compris ceux qui tendent à être supprimés, sont conservés ; en particulier le discours adressé par Nathalie à son mari pour l’exhorter à se souvenir d’elle dans la gloire céleste et, en même temps, à la soutenir dans les difficultés terrestres, et l’épisode du voyage par mer de la pieuse femme :

<p>1. [237rb] « Beauz sire, remembreise tei de co que nos juint per mariago, membreise tei coment jo ai esta avoi tei</p>	<p>1. [125b] Et dum compleret ministerium suum in cura sanctorum veniens sedebat ad pedes Adriani et deprecabatur eum dicens : « Rogo te, domine mi, memorare coniunctionis nostre. Memorare qu(a)m</p>
---	---

<sup>175</sup> Voir MEYER 1906, p. 445 et SAVOYE 2009, p. 253-54.

<sup>176</sup> La compilation des miracles montre en effet une densité de traits dialectaux inférieure par rapport aux *Vies* du légendier lyonnais qui, de ce fait, présentent un plus grand intérêt linguistique.

<sup>177</sup> Voir MEYER 1895, p. 72 ; KJELLMAN 1922, p. 130 ; SAVOYE 2009, p. 251, note 165.

<sup>178</sup> Le corpus tout entier des légendes du ms BnF, fr. 818 a été édité : les 13 premières pièces par MUSSAFIA et GARTNER 1895, les autres, y compris la *Passio* de saint Adrien, par STIMM 1955. Tous les passages transcrits ci-dessous de la légende transmise par le ms fr. 818 sont copiés à partir de l’édition STIMM 1955.

<p>et coment jo t'ai appareillia cesta corona. Beauz sire, prei [237va] nostro seignor Jhesu Crist que el me recive avoi tei, que issi com nus aven ita ensens en cesta chaitiva via, que nos seïams esens glorifia el celestial regno.</p> <p>Beauz sire, remembreise tei que tu o queres premeiriment a nostre seignor Jhesu Crist. Tu sas que Deus te dara co que tu li queres.</p> <p>Tu sas bein la desleiaute de cesta cita et la feloni del rei, que alguns no li conseillisse que el me dont a alcun de sos disloiauz a mullier ou homen qui no creit Deu, que li felon no machinnant ton lait. Jo te preio que tu salveises ti moillier, si com tu as apreïs de l'apostoïllo. Donna moi lo guiardon de continenci, issi que jo esteïso avoi tei, issi que autres fennes apreignant d'istar atemperaument a lor maris. Beauz douz amis, ora per mei ! ».</p> <p><b>2. [238vb]</b> Qant vint a la meinait, et sainti Natali ere en la na avoi les bones genz, uns diablos lor aparit en gisa de mariner qui fust en una na. Et li na en quei ere li diablos semblave estre pipa, et criet a ceuz qui eront en la na ou ere sainti Natali, en guisa de natoner : « Bones genz, dont estes vos et ou alas vos ? ». Sainti Natali li respondet : « Nos emos sailli de la cita de Nichomedi et navigem vers Bizantio ». Li diablos lor dit : « Vos alas mal, vos no navigas pas bein. Alas de cai, tenez vos devers la part senestra ! ». Li diablos los volit mettre en mei de la mar et iqi los volit neier. Cil de la na sainti Natali cuidavont que co fusant bon mariner, [239ra] qui venissant de les parties de orient, si coïllerent lor veils per co que il alessant lai ou li diablos lor avit dit. Adonc lor aparit sodainament mo sire sainz Adrians et lor criet et dit : « Venez cai, et no viries vostres veilles et no lo seges ! Co est uns diablos, qui vos perseut per co que el vos neïse ». Et tantost esvanuit cel diablos et unques puis non aparit. Sainti Natali vit saint Adrian qï alave davant euz, et ot mult grant joi. Il oront bon vent que Deus lor enveet, qui los menet a Bisantio ancis que li jorz esclarzit.</p>	<p>cooperata sum tecum in hoc martirio. Memorare qu(a)m ego coegi te in hoc agone certaminis, memorare qu(a)m ego preparavi tibi has coronas. Deprecare dominum nostrum Jesum Christum ut me accipiat tecum ut qu(a)m communicavimus in hac vita miserabili et plena peccatis ita simul esse possimus in illa beatissima vita que est sine dolore. Propter quod deprecor te, domine mihi, ut hanc primam petitionem postules a deo et has primas petitionum tuarum preces offeras. Scio enim quia prestabit tibi deus quicumque petieris ab eo. Amat enim te et libenter dabit si quid postulaveris ab eo. Tu vero ipse nosti perversitatem civium urbis huius et impietatem regis, neque ab aliquo suggeratur ipsi tyranno ut me coniungat homini sine deo, ne polluant impiï thorum tuum vel sanctam coniunctionem tuam sicut didicisti ab apostolo. Dona mihi mercedem continentiam ut permaneam tecum ut discant per me omnes mulieres obtemperare viris suis videntes sollicitudinem tuam circa me.</p> <p><b>2. [128a]</b> Media autem nocte apparuit eis spiritus seductionis ubi beata Natalia navigabat in specie navis in qua eciam videbantur pirate esse et dicebat eis quasi in voce naucleri :</p> <p>« Unde estis vel quo pergitis ? » At illi dixerunt : « Ex civitate Nicomedia egressi sumus et in Bizantium navigamus. » Dicit eis spiritus erroris : « Erratis vos. Non enim est ista navigatio ad illam partem pergite que est in sinistra. »</p> <p>Hoc autem dicebat volens eos in pelagus mittere ut ibi eos perderet. Existimabant enim illi quod vere naute orientales essent et exurgentes transmutabant vela ut per[128b]gerent illuc ubi dixerat eis. Et ecce subito apparuit eis sanctus Adrianus exclamans et dicens ad eos :</p> <p>« Venite sic quemadmodum est velum vestrum ne sequamini eum, ipse est enim qui persequitur vos ut perdat. » Et statim nusquam apparuit ille spiritus erroris. Exurgens autem sancta Natalia videns quia precedebat eos sanctus Adrianus repleta est gaudio magno. Ventus autem proprius exurgens perduxit eos in locum Bizantium priusque illucesceret.</p>
---	---

Une comparaison, même si rapide, du texte vernaculaire avec celui de la légende latine (BHL 3744) transmise par le manuscrit Wien, ÖNB, s. n. 12754, met tout de suite en évidence le modelage assez étroit de la *Vie* francoprovençale sur sa source. On peut observer que dans certains passages la traduction s'avère presque littérale, ce qui confirme la grande fidélité au modèle latin, par ailleurs déjà reconnue par plusieurs chercheurs<sup>179</sup>, dont l'auteur lyonnais fait preuve :

<sup>179</sup> Voir PICOT 1895, p. III ; MEYER 1906, p. 447 ; TUAILLON 2001, p. 36.

<p>1. [235rb] « Beauz sire, no regarda la beuta de ton cors ne la beuta de ta juvenci, car tuit ico est vianda de vers. No te decive ors ne argenz ne robes precieuses ne possessions ne autres emplications, qar neguna de cestes choses ne serra avoi tei a l'houra del jugement. Qar tottes cestes choses cai remanont, ne lai no recit un don per s'arma, mais souls Deus qui recit los dons de les saintes armes. »</p> <p>2. [236vb] Sainz Adrians respondit : « Si jo soi tormentas si durament per co qar jo blasphemismo ceuz qui no sont, mout plus seras tu tormentas elz tormenz que te sant apareilla, qui blasphemises lo verrai Deu et lo vi ». Maximians dit : « Cestes parolles t'ant enseignia cil souduitor ». Adrians dit : « Per quei apelles tu sauditors ceuz qui sont ductor de la via perdurable ? Vos estes plus souduitor, qui enlacies toz a perdition ». »</p> <p>3. [237ra] Adrians respondit : « Fouz desleauz, per quei lor sacrifieis tu donc, et quei parles tu donc a els ? » Qant el ot co oi, Maximians li reis fu mout iries et comandet que un lui et les autres estreinsist forment en fer et que un los tornet en la chartra, c'establit un jor en que el los escouterit toz. Tantost li chavaler los preistront et los torneront en la chartra, los uns tiravont apres euz, los autres, qui eront si maengnia que il no poiront alar, portavont. Natali confortave amiablement Adrian son mari et metie sa man a sa testa et disit : « Beauz sire, tu es beinaures, quant tu es fais dignos de estre el nombro de sainz martiros. Ma lumeri, mos conforz, tu es beinattrus, qar tu suffres passion par celui qui la soffrit per tei. Vai, beauz doz, que jo veio la gloiri de lui. Cel qui ert parconers de sa passion ere parconers de sa gloiri ». »</p>	<p>1. [121a] « Vide, domine meus, ne aspicias ad pulcritudinem corporis tui, nec ad decorem iuventutis tue : hec enim omnia esca vermium sunt. Nec te seducat aurum vel argentum aut indumenta preciosa aut possessiones aut reliquorum implicatio. Non enim aderunt cuiquam in illa hora iudicii, quoniam omnia ista hic remanent. Non enim est illic ut aliquis det munera pro anima sua, nec est qui accipiat : solummodo sanctarum animarum suscipiet munera Deus. »</p> <p>2. [124a] Adrianus respondit : « Si ego ita torqueo pro eo quod blasphemaverim eos qui non sunt dii, putas ne qualia vel quanta sunt tormenta que tibi preparata sunt qui Deum vivum et verum blasphemias. » Maximianus dixit : « Hec verba te illi seductores docuerunt. » Adrianus respondit : « Quare seductores eos dicis qui sunt ductores eterne vite ? Seductores magis vos estis qui illaqueatis homines ad perditionem. »</p> <p>3. [124b] Adrianus respondit : « Impiissimi, quid ergo sacrificatis eis qui loqui non possunt ? » Et cum hec audisset tyrannus iratus est valde et iussit eum cum eis qui cum eo vincti erant constrictum ferro mitti in carcerem, constituens diem in quo omnes simul perducerentur ad audiendum. Et accipientes milites eos perduxerunt in custodiam. Alios trahebant, alios vero qui soluti erant a penis portabant. Sanctissima vero Natalia sollicite confortabat Adrianum virum suum et manum suam mittens ad cervicem eius dicebat ei palpans eum : « Beatus es domine meus, eo quod dignus effectus es in numero sanctorum. Beatus es lumen meum, ut patiaris pro eo qui pro te passus est. Perge nunc dulcissime mi, ut videas gloriam eius. Qui [125a] enim comunicaverint passioni eius, similiter comunicabunt glorie eius. »</p>
--	---

Frère dominicain vécu au XIII<sup>e</sup> siècle et vraisemblablement originaire du diocèse d'Auxerre, Jean de Mailly a rédigé vers 1228-1230 une compilation hagiographique latine qui, grâce à son style simple et clair, a obtenu un franc succès (nous en sont conservés une trentaine de manuscrits) et a servi de source et de réservoir de légendes pour d'autres auteurs dominicains tels que Barthélemy de Trente, Vincent de Beauvais et Jacques de Voragine. Des morceaux entiers de l'*Abbreviatio in gestis et miraculis sanctorum*<sup>180</sup>, répandue non seulement en France, mais aussi en Italie et en Angleterre, seront en effet repris mot pour mot dans le *Liber epilogorum in gesta sanctorum*, dans le *Speculum Historiale* et dans la *Legenda aurea*. Œuvre de première importance qui a marqué le triomphe des légendiers hagiographiques abrégés, l'*Abbreviatio* a connu trois rédactions successives (la seconde remonte peu après 1234 ; la troisième date de 1243 environ) au fil desquelles sa structure se

<sup>180</sup> L'ouvrage a été intégralement édité par MAGGIONI 2013.



transforme et s'adapte en fonction de nouveaux destinataires : conçu pour aider les religieux locaux dans leur tâche de prédication devant les fidèles du diocèse d'Auxerre et de ses alentours, après l'entrée de Jean de Mailly dans l'*Ordo predicatorum* entre 1230 et 1240, le légendier s'adressera ensuite à ses confrères dominicains qui, dans les grandes villes, prêchaient devant un auditoire culturellement plus exigeant<sup>181</sup>.

En 1899 Paul Meyer<sup>182</sup> signala l'existence d'un recueil de légendes en prose française, classées suivant l'ordre de l'année liturgique, qui est parvenu jusqu'à nous, de manière intégrale ou partielle, dans neuf manuscrits<sup>183</sup> : il s'agissait justement d'une traduction vernaculaire de l'*Abbreuiatio* faite entre 1240 et 1280-1290. La légende de saint Adrien est conservée dans quatre de ces neuf exemplaires : les manuscrits **Épinal, BM, 76 (9)** ; **Lille, BM, 451** ; **Paris, Bibliothèque Sainte-Geneviève, 587** ; **Paris, BnF, fr. 988**. Le codex d'Épinal<sup>184</sup> (dernier quart du XIII<sup>e</sup> ou début du XIV<sup>e</sup> siècle), provenant de l'abbaye bénédictine de Moyennoutier en Lorraine, comporte trois lacunes matérielles, dont l'une concerne la fin de la *Vie* de notre Saint. Le témoin de la Sainte-Geneviève<sup>185</sup> est un recueil factice de provenance inconnue qui se compose d'un légendier datant de 1300 environ et de trois autres pièces hétérogènes ajoutées ultérieurement. La légende de saint Adrien, ainsi que d'autres, « sont pourvues de deux entrées distinctes (Adrien et Nathalie, ff. 115d et 116c [...]) »<sup>186</sup>. Le volume Lille, BM, 451<sup>187</sup> (XIV<sup>e</sup> siècle), appartenant à l'abbaye cistercienne de Notre-Dame de Loos (diocèse de Tournai), est un recueil d'hagiographies classées dans l'ordre liturgique ; les textes présentent des traits dialectaux qui renvoient à l'Est du domaine d'oïl. Dans ce cas également on relève deux titres rubriqués à l'intérieur de la *Vie* d'Adrien (Saint Adrien et sainte Nathalie, ff. 209r et 211v)<sup>188</sup>. Enfin, le manuscrit fr. 988<sup>189</sup> de la BnF (première moitié du XIV<sup>e</sup> siècle) renferme la traduction la plus complète de l'*Abbreuiatio*, suivie d'un commentaire sur le psaume 50 et de la toute première partie du *Roman de Barlaam et Josaphat*. Bien que la provenance de ce codex demeure inconnue, d'après les traits linguistiques, le texte semble avoir été copié par un scribe originaire de Bourgogne. Malheureusement nous avons eu la possibilité de consulter seulement deux de ces manuscrits, les exemplaires BnF, fr. 988 et Lille, BM, 451 : les *Vies* vernaculaires copiées dans ces deux témoins, qui le plus souvent concordent entre elles mot pour mot, sont une traduction assez libre de la biographie latine de saint Adrien composée par de Jean de Mailly.

---

<sup>181</sup> Voir l'Introduction de MAGGIONI 2013, notamment p. LVIII-LXV.

<sup>182</sup> MEYER 1899, p. 1-8.

<sup>183</sup> Voir MAGGIONI 2013, p. LXXIV-LXXV.

<sup>184</sup> Pour une description plus détaillée de ce manuscrit, voir MEYER 1899, p. 8 ; NICOLAON 2007, p. 21 ; COLLET et MESSERLI 2008, p. 94-95. La *Vie de saint Adrien* se lit aux ff. 88rb - 88vb.

<sup>185</sup> Pour plus d'informations, voir MEYER 1901a, p. 717-721 ; NICOLAON 2007, p. 23 ; COLLET et MESSERLI 2008, p. 99-100. Le légende de notre Saint se trouve aux ff. 115vb-116vb.

<sup>186</sup> COLLET et MESSERLI 2008, p. 100.

<sup>187</sup> Voir MEYER 1899, p. 9 ; NICOLAON 2007, p. 21 ; COLLET et MESSERLI 2008, p. 95. La biographie d'Adrien est copiée aux ff. 209r-212r.

<sup>188</sup> Voir COLLET et MESSERLI 2008, p. 95.

<sup>189</sup> Voir MEYER 1899, p. 10-12 ; NICOLAON 2007, p. 25 ; COLLET et MESSERLI 2008, p. 97-98. La *Vie* qui nous intéresse occupe les ff. 190ra-192va.

De plus, nous avons identifié une autre version française de la légende qui se rapproche de l'*Abbreviatio* latine : il s'agit de la *Vie* conservée dans le codex **Lille, BM, 452**<sup>190</sup> (XV<sup>e</sup> siècle<sup>191</sup>), un des exemplaires du légendier picard étudié par Anne-Françoise Leurquin-Labie<sup>192</sup>. La *scripta* picardisante ainsi que les armes de Lille et de Tournai dans plusieurs illustrations du manuscrit permettent de situer son exécution dans le Nord-Est du domaine d'oïl<sup>193</sup>. Copié dans un milieu monastique, le recueil contient 161 légendes hagiographiques, dont vingt-deux concernent des saints vénérés en Hainaut-Cambrésis et dans les Flandres, rangées sans ordre apparent, et une douzaine d'autres textes pieux. La légende qui nous intéresse est sans doute indépendante de la traduction précédente identifiée par Meyer, mais nous ne pouvons pas déterminer s'il s'agit de l'adaptation-remaniement d'une transposition vernaculaire plus ancienne ou bien d'une nouvelle traduction très libre de la *Vita* latine de Jean de Mailly : le texte en effet se démarque de sa source dans de nombreux endroits et on y relève aussi l'absence de l'épisode de l'apparition du diable à Nathalie pendant la traversée en mer vers Constantinople

Je procéderai maintenant à un examen sommaire des *Vies de saint Adrien* traduites, plus ou moins fidèlement, à partir du chapitre 128 de la *Legenda aurea*.

Compilée entre 1264 et 1267 par le dominicain génois Jacques de Voragine, qui puisait à de nombreuses sources – dont la principale est l'*Abbreviatio* de Jean de Mailly –, cette œuvre imposante a connu, comme l'on sait, deux rédactions : l'une plus ancienne et plus courte, l'autre augmentée. La *Legenda aurea* a rapidement remporté un immense succès à travers toute l'Europe chrétienne, dont témoignent le millier de manuscrits conservés, et a fait l'objet d'ajouts et de remaniements aussi nombreux que variés, ainsi que de multiples traductions dans presque toutes les langues vulgaires, en devenant l'un des ouvrages les plus lus du Moyen Âge. La plus grande fortune de ce légendier par rapport aux recueils hagiographiques précédents est due, non seulement au prestige de l'auteur au sein de l'ordre dominicain – prieur des couvents d'Asti et Gênes et ensuite archevêque de la ville ligurienne –, mais aussi au caractère universel des légendes regroupées et à la grande lisibilité obtenue par une attention spéciale à la narration<sup>194</sup>. Le recueil, qui range les vies des saints selon un ordre strictement liturgique, a connu toutefois, « tant dans sa diffusion latine que dans sa réception vernaculaire, différentes modalités de mise en recueil ; [...] dès le début il sera utilisé en tant que réservoir auquel puiser pour former d'autres compilations, ainsi que comme base à laquelle ajouter des suppléments plus ou moins étendus, souvent liés à la dévotion locale »<sup>195</sup>.

---

<sup>190</sup> Voir BOULY DE LESDAIN 1956 ; LEURQUIN-LABIE 2002, notamment p. 256 ; COLLET et MESSERLI 2008, p. 427-28. La légende de notre Saint est copiée aux ff. 428r-431v.

<sup>191</sup> La présence de saint Nicolas de Tolentino, dont la canonisation date de 1447, fournit le *terminus post quem* pour la copie de ce volume : voir BOULY DE LESDAIN 1956, p. 69.

<sup>192</sup> La chercheuse a en fait identifié un groupe de cinq mss d'origine picarde de la seconde moitié du XV<sup>e</sup> siècle qui enrichissent le corpus d'un légendier classique d'une série de vies relatives à des saints régionaux du Nord de la France : LEURQUIN-LABIE 2002.

<sup>193</sup> COLLET et MESSERLI 2008, p. 427-428.

<sup>194</sup> MAGGIONI 2013, p. CVIII.

<sup>195</sup> FERRARI 2010, p. 126.

Un nombre élevé de manuscrits subsistent, qui transmettent des traductions françaises, complètes ou partielles, de la *Legenda aurea*. Parmi les traductions intégrales, la *Légende dorée* traduite par Jean de Vignay se signale par sa large diffusion et par l'extraordinaire retentissement qu'elle a eu en France dès la période médiévale : plus d'une trentaine de manuscrits nous en conservent une copie<sup>196</sup>, auxquels s'ajoutent une quarantaine d'éditions anciennes.

Traducteur originaire de la Normandie, vécu entre la fin du XIII<sup>e</sup> et la première moitié du XIV<sup>e</sup> siècle, Jean de Vignay<sup>197</sup> appartenait à l'ordre des hospitaliers de Saint-Jacques du Haut-Pas à Paris. Il a traduit du latin une douzaine d'ouvrages parmi les plus populaires de son époque : en plus de la *Legenda aurea*, on rappellera surtout sa translation intégrale du *Speculum historiale* de Vincent de Beauvais et son *Jeu des échecs moralisés*, version française de la *Moralisatio super ludum scaccorum* de Jacques de Cessoles. On peut distinguer deux étapes de son activité littéraire : ses premières œuvres s'avèrent des traductions très fidèles et littérales, presque serviles, qui suivent leur source *verbum pro verbo*, tandis que les dernières, qui paraissent des adaptations plutôt que des traductions, sont caractérisées par une grande liberté<sup>198</sup>. La *Légende dorée* marque une période de transition entre ces deux phases : assez proche de son modèle latin, elle présente néanmoins aussi des ajouts, des omissions et des changements<sup>199</sup>. Dans le prologue de son recueil hagiographique, Jean de Vignay affirme avoir entamé la translation de la *Legenda aurea* après avoir achevé celle du *Speculum historiale* pour la reine Jeanne de Bourgogne. Il aurait donc entrepris sa nouvelle transposition à partir de 1333 dans le but de l'offrir à la reine de France, qui dans plusieurs manuscrits est faussement présentée en tant que commanditaire de l'œuvre. Le travail, vraisemblablement laissé de côté pendant un certain temps, a été repris et achevé avant 1348, *terminus ante quem* établi sur le manuscrit daté le plus ancien qui nous est parvenu<sup>200</sup>. Les *Festes nouvelles*, un supplément de 46 vies de saints attribuées à Jean Golein, théologien et carme vécu au XIV<sup>e</sup> siècle, ont encore été ajoutées vers 1402 au légendier de Jean de Vignay.

Avec plus d'une trentaine de copies conservées, la *Vie de saint Adrien* contenue dans la *Légende dorée*<sup>201</sup> s'avère la légende médiévale française la plus diffusée sur notre Saint. Il s'agit d'une traduction littérale qui suit mot à mot le texte de la *Legenda aurea*, à la seule exception de l'ajout d'un prologue étymologique absent de l'ouvrage latin : [241ra] *Adrien est dit de a. qui vaut autant à dire que sans, et de ydros qui vaut autant à dire comme yaue, quar, puis qu'il confessa estre crestien, il fu sanz yaue de pachié ; ou il puet estre dit d'andor qui est autant comme lumiere, et d'yaue, c'est à dire devin, car il fu enluminé de lumiere devine par passion de martyre.*

---

<sup>196</sup> Pour une liste complète des témoins, voir la base de données Jonas : [http://jonas.irht.cnrs.fr/consulter/oeuvre/detail\\_oeuvre.php?oeuvre=3051](http://jonas.irht.cnrs.fr/consulter/oeuvre/detail_oeuvre.php?oeuvre=3051).

<sup>197</sup> Sur Jean de Vignay, voir l'étude toujours actuelle, bien que très sévère, de KNOWLES 1954.

<sup>198</sup> KNOWLES 1954, notamment p. 365.

<sup>199</sup> KNOWLES 1954, p. 365.

<sup>200</sup> KNOWLES 1954, notamment p. 361. Il s'agit du codex Paris, BnF, fr. 241, voir la note ci-dessous.

<sup>201</sup> En ligne sur Gallica est disponible la traduction de Jean de Vignay transmise par le célèbre codex Paris, BnF, fr. 241 confectionné en 1348 dans l'atelier de Jeanne et Richard de Montbaston, couple de libraires et enlumineurs parisiens qu'on compte parmi les artistes les plus appréciés par l'aristocratie de l'époque : voir FABRE-BAUDET 2010, notamment p. 347-353. Pour plus d'informations sur ce manuscrit, dans lequel l'histoire de saint Adrien se lit aux ff. 241ra-242vb, voir GUERINEL-RAU 2007, p. 71-74, et COLLET et MESSERLI 2008 p. 375-388.

En dehors de la version de la *Vie de saint Adrien* de Jean de Vignay, on dénombre 10 autres traductions anonymes, indépendantes l'une de l'autre, du chapitre 128 de la *Legenda aurea*<sup>202</sup>, consacré à notre Saint<sup>203</sup> :

- 1) L'une des traductions les plus anciennes fait partie d'un corpus d'une cinquantaine de vies tirées de la *Legenda aurea* et conservées dans deux manuscrits étroitement apparentés : **Modena, Biblioteca Estense universitaria, estr. 116** [ff. 125ra-126rb ] et **Tours, BM, 1008** [ff. 143va-145ra]<sup>204</sup>. Il s'agit de deux légendiers exécutés dans le Nord de l'Italie par des copistes italiens entre la fin du XIII<sup>e</sup> et la première moitié du XIV<sup>e</sup> siècle. Le recueil des légendes ne suit pas l'ordre liturgique de leur modèle, mais adopte une organisation méthodique selon laquelle les vies des saintes trouvent place après celles des saints.
  
- 2) Une autre version presque contemporaine de la légende, datant d'entre la fin du XIII<sup>e</sup> et les premières décennies du XIV<sup>e</sup> siècle, nous est transmise par une traduction intégrale anonyme de la *Legenda aurea* rédigée, d'après le prologue du traducteur, pour Béatrice de Bourgogne (1260-1328), fille de Hugues IV, duc de Bourgogne, et de Béatrice de Champagne, et épouse de Hugues XIII de Lusignan (1259-1303)<sup>205</sup>. Le seul témoin connu de cette rédaction du légendier de Jacques de Voragine est le manuscrit **Paris, BnF, fr. 23114**<sup>206</sup>, postérieur de plus d'un siècle à la traduction : l'explicit de la *Vie de saint Eutrope* donne la date de 1483 qui constitue donc le *terminus post quem* de la confection du codex. Les traits linguistiques clairement picards ainsi que la présence des vies de saint Eutrope (légende assez rare mais qu'on retrouve dans des recueils hagiographiques compilés à Cambrai et à Tournai) et de saint Éloi (saint mérovingien archevêque de Noyon-Tournay) suggèrent que cette traduction originaire du Centre-Ouest de la France a ensuite circulé dans le Nord-Est du domaine d'oïl. La mise en relief des miracles et des récits exemplaires opérée par le copiste mérite d'être signalée : comme l'a montré Barbara Ferrari, la narration de prodiges et récits édifiants, très prisés par le public de l'époque, est en fait presque systématiquement introduite et soulignée par le titre *ung exemple* qui crée ainsi un parcours de lecture privilégié.

---

<sup>202</sup> Voir la liste dressée par MEYER 1904, p. 3-5, mise à jour par DUNN-LARDEAU 1986, p. 257-258 et reprise par FERRARI 2010.

<sup>203</sup> Voir la base de données Jonas :

[http://jonas.irht.cnrs.fr/consulter/oeuvre/recherche\\_oeuvre.php?tri=titre](http://jonas.irht.cnrs.fr/consulter/oeuvre/recherche_oeuvre.php?tri=titre).

<sup>204</sup> Ces deux exemplaires ont fait l'objet de plusieurs études détaillées auxquelles je renvoie : MEYER 1902, p. 68-75 ; COLLET et MESSERLI 2008, p. 339-344 ; CIGNI 2004, p. 43-67 ; CIGNI 2010, p. 205-208 ; FERRARI 2010, p. 126-127.

<sup>205</sup> Sur ce témoignage, parmi les plus anciens de la réception française de la *Legenda aurea*, voir surtout FERRARI 2008, qui vise à établir la place qu'occupe la traduction du ms BnF, fr. 23114 par rapport à la tradition du texte latin, et FERRARI 2010, qui se concentre plutôt sur les différentes modalités de mises en recueil de la transmission vernaculaire de la *Légende dorée*.

<sup>206</sup> La vie qui nous intéresse occupe les ff. 266r-268r. Pour une description détaillée du manuscrit voir COLLET et MESSERLI 2008, p. 325-328 et FERRARI 2010.

- 3) Une troisième version, elle aussi parmi les plus anciennes traductions du chapitre 128 du légendier de Jacques de Voragine, est conservée dans quatre manuscrits, étroitement liés deux par deux. Le recueil complet de cette version, dite du Pseudo-Belet<sup>207</sup>, qui paraît dater de la fin du XIII<sup>e</sup> ou du début du XIV<sup>e</sup> siècle, est transmis par deux exemplaires de la même époque : **Paris, BnF, fr. 20330** et **Le Puy-en-Velay, Bibliothèque du Grand Séminaire, sans cote**<sup>208</sup> ; il s'agit de deux légendiers qui offrent des similitudes évidentes et qui sont sans doute issus d'un même modèle. La composition même des deux volumes prouve d'ailleurs leur affinité : ils présentent les mêmes omissions et les mêmes ajouts (environ 30 pièces tirées d'autres légendiers français) qui modifient le recueil latin d'origine. Si la langue n'aide pas à déterminer la provenance géographique de ces deux témoins, leur illustration semble avoir été réalisée en Auvergne. De nombreux emprunts à cette traduction de la *Legenda aurea* ont été faits par deux autres légendiers distincts et indépendants l'un de l'autre qui contiennent, avec beaucoup d'autres vies tirées de recueils vernaculaires différents, un noyau commun d'une soixantaine de légendes hagiographiques extraites précisément de la version du pseudo-Belet. Les manuscrits en question sont les *codices* **London, BL, Add. 17275** et **Paris, BnF, fr. 185**<sup>209</sup> qui datent tous les deux du milieu du XIV<sup>e</sup> siècle. Il s'agit de deux grands volumes exécutés avec un certain luxe qui renferment respectivement 154 et 137 textes classés selon un ordre méthodique pas très rigoureux ; les quelque soixante pièces qui dérivent de la *Légende dorée* ne constituent pas une section à part, mais, bien que mêlées aux autres vies, elles sont réunies assez régulièrement en petites séries à l'intérieur des catégories dans lesquelles les légendiers organisent habituellement la matière hagiographique (martyrs, confesseurs et vierges). Les éléments qui permettent donc de rapprocher entre eux ces témoins sont l'attribution commune de deux compilations au mystérieux Jean Belet, le corpus de vies tirées de la *Legenda aurea* et les ressemblances matérielles. La biographie de saint Adrien transmise par ces quatre manuscrits s'avère une traduction calquée sur la source latine.
- 4) Une autre version vernaculaire de la *Vie de saint Adrien* se trouve dans le codex **Firenze, Biblioteca Medicea Laurenziana, Med. Pal. 141**<sup>210</sup> [ff. 233ra-235ra], qui intègre, au sein d'une traduction complète de la *Legenda aurea*, un corpus d'environ cinquante vies d'origine différente. Relié en deux tomes depuis le XVIII<sup>e</sup>

<sup>207</sup> L'attribution à ce traducteur, par ailleurs inconnu, nommé Jean Belet – il ne s'agit pas du théologien et écrivain homonyme du XIII<sup>e</sup> siècle cité à plusieurs reprises par Jacques de Voragine dans sa *Legenda aurea* – se lit dans la rubrique initiale de ces deux exemplaires, ainsi que dans l'explicit du manuscrit parisien.

<sup>208</sup> La légende de saint Adrien est copiée aux ff. 237ra-238vb dans le codex parisien et aux ff. 211rb-214va dans celui du Puy-en-Velay. Plus d'indications sur ces mss dans MEYER 1904, notamment p. 4-5 et COLLET et MESSERLI 2008, p. 309-312.

<sup>209</sup> La *Vie de saint Adrien* se trouve aux ff. 137vb-139ra de l'exemplaire de Londres et aux ff. 253rc-254va du manuscrit parisien. Pour une description détaillée et plus d'informations, voir MEYER 1901b, MEYER 1906 et FERRARI 2010, notamment p. 127.

<sup>210</sup> Sur ce manuscrit, voir surtout MEYER 1904 ; COLLET et MESSERLI 2008, notamment p. 451-452 ; FERRARI 2010, p. 127.

siècle, notre exemplaire à l'origine formait un seul grand volume in-folio. Si le manuscrit, comme on lit dans le colophon, a été copié à Arras en 1399 par un pelletier nommé Jean, les pièces traduites du texte de Jacques de Voragine remontent à une version de la *Légende dorée* rédigée à la fin du XIII<sup>e</sup> ou au début du XIV<sup>e</sup> siècle, donc elle aussi antérieure à l'entreprise de Jean de Vignay. Le recueil hagiographique comprend 203 morceaux classés dans l'ordre de l'année liturgique : certaines vies étrangères à la *Legenda aurea* sont parfois intercalées à celle-ci, alors que d'autres sont rassemblées à la fin du légendier. Les traits dialectaux renvoient à l'Artois, province à laquelle, d'après Meyer, appartenaient vraisemblablement tant le copiste de notre manuscrit que le traducteur responsable du recueil. La version de la légende de saint Adrien s'avère être une traduction très libre qui se signale surtout pour le passage systématique du discours direct de la source latine au style indirect du texte vernaculaire. D'après la base de données Jonas, la même traduction se trouve dans deux autres manuscrits issus de la même famille : le *codices gall. f° 0156 de la Staatsbibliothek de Berlin, en dépôt à la Biblioteka Jagiellonska de Cracovie* [ff. 276rb-278rb] et **127 (021) de la Bibliothèque de la Ville de Tournai** [ff. 265rb-267rb]<sup>211</sup>. Le premier volume, exécuté vers 1440, est une traduction intégrale de la *Legenda aurea* avec quelques ajouts (environ 180 vies au total qui suivent l'ordre de leur modèle latin) ; la langue et le contenu permettent de situer la copie dans le Nord de la France. L'exemplaire de Tournai est un vaste légendier réalisé lui aussi dans le Nord du domaine d'oïl pendant le troisième quart du XIV<sup>e</sup> siècle, qui a été illustré dans l'atelier de Marc Coussin, enlumineur actif à Valenciennes entre 1432 et 1476 ; les textes qu'il regroupe suivent l'ordre liturgique de la *Légende dorée*. Bien qu'il reproduise le prologue que Jean de Vignay avait ajouté au début de sa traduction, cette version de la *Legenda aurea* n'a aucun rapport avec celle rédigée par le célèbre traducteur normand. Il est cependant impossible d'établir s'il s'agit d'une nouvelle transposition à partir du texte latin ou de l'adaptation d'une version française préexistante.

- 5) Une biographie de saint Adrien datant vraisemblablement du début du XV<sup>e</sup> siècle est conservée non pas à l'intérieur d'un légendier, mais dans un manuscrit qui regroupe, en plus du texte hagiographique qui nous intéresse, une rédaction en vers, aujourd'hui acéphale, de la *Vie saint Jehan Paulus*<sup>212</sup> et le *Tresor à l'ame* de Robert le Chartreux : il s'agit du codex **Paris, BnF, fr. 1006** (d'après les filigranes du papier, *post* 1460). Comme on lit dans le colophon, la légende, ainsi que les autres textes réunis dans le manuscrit, a été copiée par un certain Jenin de la Mer, natif des Flandres, qui à deux reprises signe et date le volume en bas de page [ff. 8v et 173r]. La *Vie de saint Adrien*, transcrite dans les derniers feuillets de ce codex très peu étudié [ff. 167r-173v], est une traduction abrégée et assez libre du chapitre 128 de la *Legenda aurea* : on y remarque en particulier la réduction des passages dialogués.

<sup>211</sup> Plus d'indications dans COLLET et MESSERLI 2008, notamment p. 452-454.

<sup>212</sup> Sur cette œuvre, voir MORAWSKI 1940, p. 509-516.

- 6) Une autre traduction de la *Vita* de saint Adrien remontant elle aussi au XV<sup>e</sup> siècle est transmise par un couple de légendiers contemporains (seconde moitié du XV<sup>e</sup> siècle) étroitement apparentés : le manuscrit **BnF, fr. 15475** [ff. 287va-290ra] et l'exemplaire en deux tomes **Tours, BM, 1011-1012** [deuxième volume, ff. 120v-123v]<sup>213</sup>. Si on ne peut pas se prononcer avec certitude sur les liens qui unissent ces deux recueils – une descendance directe d'un manuscrit à l'autre semble à exclure – leur parenté est pourtant évidente, à partir d'une composition semblable : ils suivent à peu près l'organisation et la structure de la *Legenda aurea* sans ajouter aucune pièce. L'analyse de la *Vie de saint Adrien* s'avère fort intéressante : il s'agit en fait d'une traduction libre, que l'on pourrait définir une adaptation, bien que le traducteur-remanieur n'ajoute aucun épisode nouveau. Les textes des deux témoins présentent la même subdivision en paragraphes et, le plus souvent, concordent dans les moindres détails.
- 7) Une *Vie* datant du XV<sup>e</sup> siècle est conservée dans le manuscrit **Lille, BM, 454**<sup>214</sup> [ff. 107r-108v]. Elle fait partie d'un recueil hagiographique contenant environ 90 pièces classées selon l'ordre liturgique et tirées en partie de la *Légende dorée*, qui est explicitement mentionnée plusieurs fois ; on lit par exemple au début de notre texte : [107r] *De monseigneur saint Adrien seloncq l'escripture et legende doree poons considerer et vir premiers quel motif premierement prist dont en le voie de Dieu entra*. L'origine du codex est septentrionale, à situer vraisemblablement dans le Hainaut. Cette *Vie de saint Adrien* est à rattacher à celle du manuscrit Douai, BM, 869 : si les deux versions ne sont pas identiques, elles sont pourtant très proches, au point que des passages entiers coïncident. Elles se distinguent de toutes les autres par la segmentation du récit en sept chapitres et par l'ajout, au début de chaque section, de la formule *on list que*, classable parmi les rappels à l'autorité de la source écrite. Il s'agit dans les deux cas d'une version abrégée et très peu fidèle au texte latin originel : on remarque la réduction fréquente des dialogues et, dans quelques cas, le passage concomitant du discours direct de la source au discours indirect de la traduction. Le texte conservé dans le manuscrit de Douai montre, surtout au début, une tendance à la synthèse encore plus marquée que celui de Lille.
- 8) Le manuscrit **Douai, BM, 869**<sup>215</sup>, que nous venons de mentionner et qui fait partie du légendier picard<sup>216</sup>, est un volume formé de deux unités codicologiques distinctes : la première regroupe environ soixante vies de saints (dont 13 régionaux)

<sup>213</sup> Sur le ms BnF, fr. 15475, voir MEYER 1904, p. 5 ; sur le couple de légendiers, voir COLLET et MESSERLI 2008, p. 471-473.

<sup>214</sup> Pour une description plus détaillée du manuscrit, voir COLLET et MESSERLI, p. 535-536.

<sup>215</sup> Voir BOULY DE LESDAIN 1956, notamment p. 74-75, et LEURQUIN-LABIE 2002, notamment p. 256. La *Vie de saint Adrien* est copiée aux ff. 43r-44v.

<sup>216</sup> Les 5 mss qui forment ce que Anne-Françoise Leurquin-Labie a appelé le légendier picard – Cambrai, BM, 811 ; Cambrai, BM, 812 ; Lille, BM, 452 ; Lille, BM, 453 ; Douai, BM, 869 – ne transmettent pas des recueils hagiographiques identiques : leur composition varie et, d'ailleurs, lorsque la légende d'un saint est présente dans plusieurs exemplaires, sa version n'est pas la même dans les différents témoins, voir LEURQUIN-LABIE 2002.

provenant de sources différentes et classées sans ordre apparent ; la deuxième est un recueil de textes pieux. La reliure originelle, ainsi que les filigranes, datent de la deuxième moitié du XV<sup>e</sup> siècle et situent la copie dans le Nord de la France. La compilation du recueil hagiographique, qui contient la vie de saint Nicolas de Tolentino, canonisé en 1477, est sans doute postérieure à cette date. Pour une brève analyse de la traduction je renvoie au point précédent.

- 9) Une autre version vernaculaire du chapitre 128 de la *Legenda aurea* est transmise par le manuscrit **Paris, BnF, fr. 1054**<sup>217</sup> [ff. 299v-303v], avec une collection d'autres légendes hagiographiques tirées principalement de l'œuvre de Jacques de Voragine, mais aussi d'autres légendiers. D'après le colophon le volume a été copié en 1450 par un moine de l'abbaye Saint-Nicolas de Prés de Tournai. Cette traduction, bien que non littérale, demeure fidèle à sa source.
  
- 10) Une dernière version en langue d'oïl très proche du texte de Jacques de Voragine est conservée dans deux autres exemplaires du légendier picard : les *codices* **Cambrai, BM, 812** [ff. 269ra-271ra] et **Lille, BM, 453** [ff. 50v-53r]. Le premier<sup>218</sup> est un recueil factice datant du troisième quart du XV<sup>e</sup> siècle et formé par deux unités codicologiques distinctes réunies très tôt, peut-être dès la fin du siècle, sous la même reliure. Il s'agit d'un volumineux légendier liturgique qui comprend 170 vies de saints et qui a été probablement copié dans le scriptorium de l'abbaye bénédictine du Saint-Sépulcre de Cambrai, dont il porte l'ex-libris. Le recueil, qui suit dans les grandes lignes la composition de la *Legenda aurea*, en omet pourtant des pièces et en ajoute d'autres, en particulier 13 légendes de saints honorés dans le Nord de la France, et plus précisément dans le diocèse de Cambrai. La présence de saints locaux, la reliure ancienne, ainsi que la *scripta* picardisante, corroborent l'hypothèse de la provenance du manuscrit du milieu monastique cambrésien. Le codex de Lille<sup>219</sup>, datant lui aussi du XV<sup>e</sup> siècle, regroupe environ 140 légendes, dont 16 de saints locaux, copiées sans ordre apparent.

Il faut signaler aussi l'existence d'une traduction occitane de la *Vita* de saint Adrien compilée par Jacques de Voragine : il s'agit d'une version anonyme assez condensée, surtout vers la fin, transmise par le manuscrit **Paris, BnF, fr. 9759** [ff. 243ra-244ra] datant du milieu du XV<sup>e</sup> siècle et copié probablement dans le Haut Languedoc ou dans l'Albigeois<sup>220</sup>. Ce légendier, qui conserve l'originel classement liturgique du recueil, représente le premier et plus ancien état de la version provençale de la *Legenda aurea* (deuxième moitié du XIV<sup>e</sup> siècle).

---

<sup>217</sup> Voir COLLET et MESSERLI 2008, p. 499-501, et DI FEBO 2013, p. 198.

<sup>218</sup> Indications sur le ms Cambrai, BM, 812 dans BOULY DE LESDAIN 1956, notamment p. 72-74 ; LEURQUIN-LABIE 2002, en particulier p. 256 ; COLLET et MESSERLI 2008, p. 421-424 ; HASENHOR 2010, p. 309-311.

<sup>219</sup> Voir BOULY DE LESDAIN 1956, notamment p. 76-78 ; BENGTTSSON 1996, p. XV ; LEURQUIN-LABIE 2002, notamment p. 256.

<sup>220</sup> Voir MEYER 1898, p. 93-103, et BRUNEL 1978, p. 219-228.



Enfin, une version française assez atypique de la légende de saint Adrien, qui se distingue par sa tendance à la synthèse et à l'abréviation extrêmes se trouve dans le recueil **Leyde, Biblioteek der Universiteit, BPL 46A**<sup>221</sup> [ff. 78ra-79rb]. Copié à Huy en 1477 par sœur Johanne de Malone, comme nous l'apprend le colophon, ce manuscrit acéphale (les 207 premiers folios sont perdus) contient une compilation de textes hagiographiques suivant l'ordre liturgique *per circulum anni* rédigée pour les bénédictines du prieuré Saint-Victor. Il s'agit de la part subsistante d'un légendier – personnalisé par l'ajout en divers endroits de petits textes dévots en vers et en prose – qui s'inspire d'une traduction de la *Legenda aurea* dans la version de Jean de Vignay<sup>222</sup>, augmentée des *Festes nouvelles* de Jean Golein, ainsi que d'autres pièces, surtout des légendes de saints régionaux, empruntées au *Myreur des histors* du chroniqueur liégeois Jean d'Outremeuse. Le manuscrit est non seulement mutilé, mais aussi vraisemblablement incomplet : la religieuse a en effet abandonné sa tâche à la fin du mois de novembre. L'intérêt de cette copie réside tant dans sa langue, qui présente des traits wallons très marqués, que dans le précieux témoignage qu'il offre de l'activité intellectuelle des femmes à la fin du XV<sup>e</sup> siècle. Avec son recueil à vocation locale, Johanne de Malone suit ainsi la tendance de l'hagiographie vernaculaire de l'époque à privilégier les saints régionaux, en l'occurrence ceux des diocèses de Liège et de Huy. La légende de saint Adrien transmise par cet exemplaire montre clairement le souci de simplification qui, d'après Martine Thiry-Stassin<sup>223</sup>, guide la compilatrice. Notre vie est ainsi très abrégée et dépourvue de certains passages importants dans le déroulement de l'action, à savoir la scène dans laquelle Adrien, en donnant comme garantie les autres chrétiens qui étaient avec lui en prison, rentre chez lui : pensant qu'il a fui le martyr, Nathalie refuse de lui ouvrir la porte de sa maison ; est également supprimée l'apparition du diable pendant le voyage en mer en direction de Constantinople.

## II.2. SAINT ADRIEN À LA COUR DE BOURGOGNE

Dans ce chapitre je passerai en revue les attestations, à vrai dire pas très nombreuses, du culte de saint Adrien à la cour des ducs de Bourgogne pendant le XV<sup>e</sup> siècle, afin de contextualiser l'œuvre hagiographique de Miélot dans le milieu culturel et spirituel que l'a vue paraître.

La dévotion de Philippe le Bon à l'égard de saint Adrien, prouvée d'ailleurs par la commande même de la traduction de la légende latine du martyr de Nicomédie au chanoine de Lille, s'inscrit dans le cadre plus ample de la bien connue piété du Duc. Résultat de la combinaison de différents éléments – d'une part les exigences politiques et la nécessité de

<sup>221</sup> Sur ce volume voir HASENOHR 1996, p. 446-447 ; THIRY-STASSIN 2000 ; THIRY-STASSIN 2005 ; COLLET et MESSERLI 2008, notamment p. 53.

<sup>222</sup> Dans le colophon du manuscrit, la compilatrice elle-même désigne ce recueil comme une *legent doré*.

<sup>223</sup> THIRY-STASSIN 2005, p. 511.

se conformer au modèle de prince chrétien proposé par l'Église et par ses confesseurs spirituels, d'autre part sa sensibilité religieuse et sa foi personnelles – la piété quotidienne de Philippe le Bon a été magistralement étudiée par Bertrand Schnerb qui a fourni une analyse détaillée de tous ses aspects<sup>224</sup>. Si au niveau politique la foi du Grand duc d'Occident se traduisait en soutien assidu à la papauté et aux ordres religieux, et en projets de croisade pour délivrer les Lieux saints<sup>225</sup>, la spiritualité active qu'il pratiquait dans la vie de tous les jours se déployait sur une action philanthropique à grande échelle qui s'exerçait surtout à l'occasion des principales célébrations de l'année liturgique. Les fêtes des saints les plus honorés par la famille ducale scandaient également la vie de la cour et étaient célébrées avec solennité. Le culte des intercesseurs, qui nous intéresse spécialement, s'adressait, outre qu'aux saints vénérés dans tout l'Occident chrétien, aux saints issus de la Maison de France, aux apôtres Philippe et André – l'un patron du Duc, l'autre protecteur de la Bourgogne – et aux saints appartenant aux ordres mendiants<sup>226</sup>. À côté de tous ces protecteurs, Schnerb a identifié un groupe de saints régionaux, tels que saint Josse, saint Fursy, sainte Aldegonde, et, notamment, saint Adrien<sup>227</sup>, dont la dévotion était enracinée dans la France du Nord et dans les pays bourguignons<sup>228</sup>. Philippe le Bon nourrissait une révérence particulière à l'égard de tous ces saints locaux, dont sa « librairie » conservait les biographies rédigées par Jean Miélot.

Profondément dévoué au culte des saints, le troisième duc de Bourgogne s'adonnait également à l'adoration des reliques et aux pèlerinages dans les sanctuaires qui se trouvaient dans ses états<sup>229</sup>. La visite rendue par Philippe le Bon à l'abbaye de saint-Adrien à Grammont<sup>230</sup> atteste encore la révérence spéciale qu'il réservait à cet intercesseur. Fier d'abriter dans les terres sous son influence le célèbre monastère de saint-Adrien où reposaient les reliques du glorieux martyr de Nicomédie, objet d'une grande vénération par les pèlerins, le Duc aurait ainsi demandé à son secrétaire de traduire la *Passio* latine qui raconte la conversion et le supplice du Saint.

On garde la trace des pratiques dévotionnelles et de la piété des ducs de Bourgogne grâce à deux sortes de documents : les sources comptables et les précieux manuscrits, souvent ornés de magnifiques enluminures, qui étaient rangés dans la riche bibliothèque ducale.

Comme l'a signalé Georges Doutrepont<sup>231</sup>, Charles le Téméraire – ou Philippe le Bon peu avant son décès – avait commandé l'exécution d'une figure de cire représentant saint Adrien pour l'offrir à l'abbaye de Grammont. Dans un article daté mai 1468 des Comptes

---

<sup>224</sup> SCHNERB 2005.

<sup>225</sup> Il faut rappeler que la fondation, sous la protection de saint André, de l'ordre de chevalerie de la Toison d'Or, créé, entre autres, pour promouvoir une nouvelle croisade, était avant tout un acte religieux : les chevaliers étaient en fait unis entre eux par la commune foi chrétienne ; voir SCHNERB 1999, p. 295-304.

<sup>226</sup> Voir SCHNERB 2005, p. 1332-1334.

<sup>227</sup> On peut ajouter aussi saint Remi, saint Hubert d'Ardenne et sainte Colette, dont les vies étaient également conservées dans la bibliothèque des ducs : voir BARROIS 1830, n<sup>os</sup> 761-762, 2155-2156 ; 765, 1965 ; 811, 1975, 2163.

<sup>228</sup> SCHNERB 2005, notamment p. 1334.

<sup>229</sup> SCHNERB 2005, p. 1335.

<sup>230</sup> SCHNERB 2005, p. 1336.

<sup>231</sup> DOUTREPONT 1909, p. 224-225.

de l'Argentier de Charles, conservés aux Archives départementales du Nord, on lit en fait l'acte de paiement du clerc de l'oratoire de la chapelle domestique du Duc *pour avoir fait faire ung personaige d'homme de cire à genoulx* :

À Guillaume Doré, clerc de la chapelle domestique de mondit seigneur, la somme de 36 £ dudit pris, pour avoir fait faire ung personaige d'homme de cire à genoulx, pesant soixante livres, que mondit seigneur a nagaires fait presenter en son nom à monseigneur saint Adrian à Grantmont, qui à quatre s. comprins la façon pour livre font 12 £. Et pour 24 £ que icellui seigneur a fait donner pour son offrande aux reliquaires à mondit seigneur saint Adrian. Pour ce, par sa quittance cy rendue, ladicte somme de 36 £<sup>232</sup>.

Un autre témoignage de l'importance de la composante religieuse dans la vie, autrement des plus mondaines<sup>233</sup>, de Philippe le Bon vient, nous le rappelons, de la « librairie » princière et, en particulier, des acquisitions de manuscrits dues au Duc lui-même : ses choix en matière de livres nous permettent en fait de mieux saisir, au-delà de l'image quelque peu conventionnelle de souverain pieux, les goûts et les inclinations personnelles de Philippe. Tout au long de son règne une grande quantité de textes de dévotion, plusieurs bestsellers de la littérature pieuse et de nombreuses vies de saints, qu'il aimait spécialement, vont accroître cette section de la bibliothèque ducale. L'intérêt de Philippe le Bon pour ce genre de littérature et son souci constant d'élargir sa collection d'œuvres de piété, l'amène à engager à son service le prolifique Jean Miélot, qui, conformément à son rôle de chanoine, se consacre surtout à la traduction de textes religieux et moraux.

Source d'informations irremplaçable sur les ouvrages qui figuraient dans la bibliothèque ducale, l'inventaire dressé à Bruges après la mort de Philippe le Bon (1467-1468), contient trois entrées concernant la légende de saint Adrien :

814. Ung autre livre en parchemin couvert d'ajs blans, intitulé au dehors : *La Passion saint Adrian* ; comançant au second feuillet, *A leurs dieux*, et au dernier, *glorieux martir*.

1066. Ung autre livre en papier couvert de parchemin, intitulé au dehors : *La Passion saint Adrian en latin* ; comançant au second feuillet, *Lapidibus rotondis*, et au dernier, *tamqz imperatorum*.

1092. Ung autre livre en papier couvert de parchemin, intitulé au dehors : *La Vie saint Adrian en thiois* ; comançant au second feuillet, *Comes der af*, et au dertnier, *cuñqz vidi*<sup>234</sup>.

---

<sup>232</sup> GREVE, LEBAILLY et PARAVICINI 2001, p. 159.

<sup>233</sup> Rappelons que le Duc a eu plus d'une vingtaine de maîtresses et de nombreux fils naturels, voir BERGÉ 1955 et VAUGHAN 1970, p. 133.

<sup>234</sup> BARROIS 1830.

Il s'agit de trois volumes en langues différentes : le premier, en français, est sans doute la copie de la *Passion* rédigée par Jean Miélot aujourd'hui conservée en mains privées ; le deuxième est une *Vita* latine, tandis que le troisième est un texte en allemand.

La dévotion à saint Adrien en milieu bourguignon est attestée également par l'allusion aux reliques du martyr qu'on lit au chapitre CLIV de la mise en prose de *Gérard de Roussillon* composée par Jean Wauquelin<sup>235</sup> :

Chis contes nommez Gerard de Roussillon en sa ditte conté de Nerves ou de Burbant fonda, edifia et construisi pluseurs eglises, premierement comme l'abbeye de Leuse en laquelle il mist ung abbé nommez saint Badillon, confesseur. *Item* l'eglise Nostre Damme d'Antoing et là mist il comme aucuns dient le benoit cors monseigneur saint Maxime, evesque. *Item* l'eglise Nostre Damme de Condet en laquelle au service de Dieu faire il mist des nonnains et maintenant ce sont chanonnes. Comment la translation s'en est faite ne m'est encore point apparut. *Item* l'eglise Saint Piere de Renais. *Item* l'eglise de Roiaulcourt en laquelle il mist le benoit corps monseigneur saint Adrien, mais depuis long tanz aprez Bauduin le conte de Haynau et de Flandres le fist transporter au monastere de Gerardmont là où il gist au present<sup>236</sup>.

Originaire de Picardie, mais installé à Mons dès avant 1428, Jean Wauquelin – écrivain, traducteur du latin, remanieur et copiste de manuscrits très richement illustrés – a été un véritable professionnel du livre. L'une des « trois têtes du triumvirat textuelo-littéraire bourguignon »<sup>237</sup> avec Jean Miélot et David Aubert, Wauquelin travailla pour diverses institutions religieuses hennuyères avant d'entrer, à partir de 1445, dans l'entourage de Philippe le Bon – qui lui assigna un salaire annuel régulier – et des grands seigneurs bibliophiles gravitant autour de sa cour<sup>238</sup>. Le dérimage du *Gérard de Roussillon*, conservé dans cinq manuscrits<sup>239</sup> et datant de 1447, a été probablement commandité par le Duc lui-même afin de donner un fondement historique à ses aspirations politiques et soutenir certaines de ses revendications territoriales<sup>240</sup>. Personnage pseudo-historique vécu à l'époque de Charles le Chauve, Gérard était en fait célébré non seulement comme défenseur de la région burgondo-provençale, mais aussi en tant que champion de la religion chrétienne : à la fois saint et guerrier, le héros « constituait [...] pour le Grand duc d'Occident le modèle par excellence pour sa politique éminemment favorable à l'Église »<sup>241</sup>. Ainsi, la promotion de Gérard comme ancêtre légendaire de la dynastie tenait particulièrement au cœur du Duc. L'idée de commanditer un roman en prose sur le héros national bourguignon lui est peut-être venu à l'esprit suite à un voyage à Pothières, en

---

<sup>235</sup> DOUTREPONT 1909, p. 224.

<sup>236</sup> La citation ci-dessus du chapitre CLIV du *Gérard de Roussillon* par Jean Wauquelin est tirée de l'édition (en préparation) de Marie-Claude de Crécy. L'édition est basée sur le codex bruxellois KBR, II 5928.

<sup>237</sup> VAN HEMELRYCK et VAN HOOREBEECK 2010, p. 115.

<sup>238</sup> COLOMBO 2010, p. 16.

<sup>239</sup> Beaune, Hôtel-Dieu, Archives hospitalières 7 ; Bruxelles, KBR, II 5928 ; Paris, BnF, fr. 852 ; Paris, BnF, fr. 12568 ; Wien, ÖNB, cod. 2549, voir *Nouveau Répertoire de mises en prose* 2014, p. 331-345.

<sup>240</sup> HÉRICHE-PRADEAU 2006, p. 89-90.

<sup>241</sup> LACAZE 1971, p. 312.

compagnie de sa femme, Isabelle de Portugal, en 1433<sup>242</sup> : d'après la légende en fait, l'abbaye de la ville avait été fondée par Gérard avec une douzaine d'autres monastères et églises dans les environs. Si au fil du Moyen Âge l'histoire de Gérard de Roussillon a été élaborée sous différentes formes textuelles et littéraires (hagiographie, chanson de geste en décasyllabes, poème en alexandrins et roman en prose)<sup>243</sup>, la version de Wauquelin puise abondamment aux œuvres qui l'ont précédée : la *Vita Girardi comitis* et, surtout, le poème en alexandrins du XIV<sup>e</sup> siècle, dont on peut suivre le dérimage vers à vers<sup>244</sup>. Le roman de Wauquelin connaîtra une diffusion ultérieure : un abrégé de sa mise en prose sera inséré tant dans les *Histoires de Charles Martel* de David Aubert, que dans la *Fleurs des Histoires* de Jean Mansel ; au XVI<sup>e</sup> siècle ce même *Abrégé* sera imprimé deux fois, à Paris et à Lyon<sup>245</sup>. Jean Wauquelin amplifie l'aspect édifiant et religieux de la légende en mettant en œuvre une véritable stratégie hagiographique qui exalte le couple des protagonistes en tant que modèle de sainteté<sup>246</sup>. Dans ce but il parsème son texte de citations bibliques en latin, développe, par rapport à sa source principale, le récit des miracles et donne plus d'espace à la narration des fondations pieuses voulues par Gérard et Berthe. Dans le chapitre CLIV en particulier, Wauquelin, empruntant ses informations aux *Annales Hannoniae* de Jacques de Guyse (livre XI, ch. XLIX)<sup>247</sup>, fournit la liste de douze églises et monastères fondés et dotés par le héros et sa femme en l'honneur de leur fils mort prématurément<sup>248</sup>. Parmi ces fondations on retrouve notamment le sanctuaire de Saint-Adrien à Grammont, qui existait toujours à l'époque de Philippe le Bon.

La faveur dont saint Adrien jouissait auprès de Philippe le Bon se manifeste aussi dans les additions que, vers 1450-1451, le Duc fit apporter aux *Grandes Heures de Notre Dame*, dites de *Philippe le Hardi*. Livre liturgique dont l'histoire et la structure s'avèrent particulièrement complexes, les deux manuscrits des *Grandes Heures* sont aujourd'hui divisés entre Bruxelles (KBR, 11035-37) et Cambridge (Fitzwilliam Museum, 3-1954)<sup>249</sup>.

Ce livre d'heures, comme l'attestent les comptes ducaux, a connu plusieurs campagnes successives : confectionné entre 1376 et 1378 par Jean L'Avenant, copiste au service de Charles V, pour Philippe le Hardi, vers 1390 le volume a été amplifié une première fois par l'ajout d'autres textes. Reçues ensuite en héritage par Philippe le Bon, qui vers 1440 les enrichit de prières à une série d'intercesseurs particulièrement vénérés dans les régions du Nord-Est de la France et de la Belgique actuelle, c'est dans les années 1450-1451 que les *Grandes Heures* firent l'objet d'une profonde transformation et mise à jour touchant à la reliure, la décoration, l'illustration et l'addition de nombreux textes et miniatures dus à

<sup>242</sup> HÉRICHE-PRADEAU 2006, p. 100.

<sup>243</sup> Sur les différentes formes sous lesquelles la légende de Gérard de Roussillon a circulé, voir MEYER 1878.

<sup>244</sup> Voir *Nouveau Répertoire de mises en prose* 2014, p. 331-345.

<sup>245</sup> *Nouveau Répertoire de mises en prose* 2014, p. 347-372.

<sup>246</sup> Voir WRISLEY 2007, p. 357-359, et HÉRICHE-PRADEAU 2006.

<sup>247</sup> *Hic in dicto suo comitatu plures ecclesias legitur aedificasse [...] item ecclesiam Regicurtis ; et illuc misit corpus sancti Adriani, sed per longa tempora postmodum quidam comes, Balduinus, Hannoniae atque Flandriae fecit transportari ad coenobium Gerardi-Montis [...]*, voir DE GUYSE 1830, p. 192.

<sup>248</sup> HÉRICHE-PRADEAU 2006, p. 98.

<sup>249</sup> La division du codex, très volumineux, semble remonter à l'époque de Philippe le Bon, voir DE WINTER 1982, p. 791.

différents copistes et enlumineurs. Responsable de la rénovation et de l'adaptation des *Grandes Heures* aux goûts du nouveau Duc, Dreux Jehan, dont le travail est documenté par les comptes bourguignons, a collaboré, entre autres, avec Jean Miélot qui semble avoir transcrit certains textes de sa main. Tous ces ajouts constituent un témoignage précieux de la dévotion personnelle de Philippe le Bon : le duc en fait fit insérer les noms de certains saints dans le calendrier et dans les litanies (outre Adrien, Josse, Fiacre, Rémi, Gertrude, Waudru et Aldegonde) et fit également amplifier le volume par l'addition de plusieurs prières latines, en vers et en prose, assez rares et peu connues.

Écrit en grande partie en lettres d'or sur parchemin et richement décoré, le manuscrit de Cambridge<sup>250</sup> (275 ff. ; H253 x L178 mm) contient les additions concernant les suffrages d'Adrien (f. 237), Aldegonde, Waudru, Gertrude, Barbe et d'autres saints encore, accompagnés de leurs miniatures. Dans la petite illustration au f. 237r (9 lignes), Adrien, debout sous l'aspect d'un jeune chevalier dans son armure brillante, brandit une épée dans une main, tandis que dans l'autre il tient un marteau et s'appuie sur l'enclume de son supplice. La figure se découpe sur un fond orné de rameaux fleuris ; un lion est couché aux pieds du Saint, sur un sol en damier.

Le manuscrit bruxellois<sup>251</sup>, également en parchemin (144 ff. ; H255 x L178 mm), contient les feuillets transcrits par Miélot (ff. 1r-5r, 68r-92v et 99r-144v) correspondant à des prières latines<sup>252</sup>, pour la plupart inconnues en dehors de ce manuscrit, et à la mise en prose de *Vigiles des morts*<sup>253</sup>.

Ces prières inhabituelles et les textes des messes – généralement absents de ce genre de livres liturgiques –, aussi bien que certains éléments de la décoration, en rapprochant ces deux volumes d'une série de livres d'heures réalisés par les membres de la famille royale française en l'espace d'environ soixante-dix ans, l'insèrent dans l'histoire dynastique de la Maison Valois. En incluant les mêmes textes dans leurs livres de piété, les princes Valois « [...] established a community of devotion among one another as well as continuity between past and present. Philip the Bold's *Grandes Heures* is linked to a group of related Books of Hours made for the Duke's forebears and members of his immediate family, and binding the owners individually and dynastically »<sup>254</sup>.

Aucun des inventaires de la « librairie » des ducs de Bourgogne, ne mentionne les *Grandes Heures* qui, utilisées quotidiennement par le Duc, semblent avoir été conservées dans sa chapelle privée.

---

<sup>250</sup> Pour plus d'informations sur ce manuscrit, qui comporte aussi des lacunes et des interversions de feuillets, voir : WORMALD et GILES 1964 ; DE WINTER 1982 ; BOUSMANNE 1997, p. 242-246 ; BINSKI et PANAYOTOVA 2005 ; BOULTON 2007, p. 260-261 ; WIJSMAN 2010, p. 133-37.

<sup>251</sup> Voir la description détaillée par Claudine LEMAIRE in BOUSMANNE et VAN HOOREBEEK 2000, p. 264-272 ; voir aussi DELSAUX 2013b.

<sup>252</sup> Certaines de ces oraisons sont suivies par leur traduction française, rédigée vraisemblablement par Miélot lui-même.

<sup>253</sup> Voir chapitre I.3, p. 13.

<sup>254</sup> BINSKI et PANAYOTOVA 2005, p. 199.

### III. LA PASSION DE SAINT ADRIAN DE JEAN MIÉLOT

#### III.1. LES MANUSCRITS

La *Passion de saint Adrian* de Jean Miélot est transmise par deux manuscrits : l'un, conservé à la Bibliothèque du Château de Chantilly, est accessible, tandis que l'autre se trouve en mains privées (collection particulière de M. de Waziers)<sup>255</sup>.

Le manuscrit **Chantilly, Bibliothèque du Château (Musée Condé), 737 (C)**<sup>256</sup>, comme l'atteste l'ex-libris, a fait partie de la collection des ducs de Bourbon, dont l'inventaire, dressé au Château de Moulins en septembre 1523, mentionne justement une *passion saint Adrien, à la main, papier*<sup>257</sup>. Il est probable que ce manuscrit est entré dans la bibliothèque de la famille Bourbon par Agnès de Bourgogne (1407-1476), sœur de Philippe le Bon, qui épousa en 1425 Charles I<sup>er</sup>, duc de Bourbon et d'Auvergne<sup>258</sup>. La duchesse de Bourbon en fait, après avoir rendu visite en 1462 à son frère malade, résida dans les Pays-Bas méridionaux jusqu'en 1465. On peut supposer que c'est pendant ce séjour qu'Agnès a acquis le manuscrit de la *Passion de saint Adrian* ; peut-être le Grand Duc d'Occident en personne lui a offert le volume, ainsi que le *Livre d'heures et de prières d'Agnès de Bourgogne* (Paris, BnF, lat. 1183), dont le calendrier parisien adapté à l'usage flamand et la présence de deux rares prières le rapprochent des *Grandes Heures de Philippe le Hardi*, reçues en héritage et renouvelées par Philippe le Bon<sup>259</sup>. Cela prouve l'existence de liens non seulement politiques et dynastiques<sup>260</sup>, mais aussi culturels et bibliophiliques entre les deux enfants de Jean sans Peur et Marguerite de Bavière. Après le décès d'Agnès en 1476, l'exemplaire de la *Passion de saint Adrian*, ainsi que tous les manuscrits de la bibliothèque de Bourbon, aboutirent chez sa petite-fille Suzanne<sup>261</sup> et son mari, Charles III de Bourbon. À la mort du connétable de Bourbon en 1527, le roi de France acquit ses biens, y compris les livres<sup>262</sup>. Vu que la composition de l'œuvre par Miélot remonte à 1458, le volume conservé à Chantilly pourrait vraisemblablement dater des années 1458-1465.

Le manuscrit, dépourvu d'illustrations, n'a jamais été l'objet d'une description détaillée. Le codex – réalisé sur papier filigrané (lettre p gothique à fleuron à quatre feuilles, proche de Briquet 8651<sup>263</sup>) – comprend 40 feuillets (2+34+4) ; la foliotation moderne en chiffres

---

<sup>255</sup> Voir la base de données Jonas : [http://jonas.irht.cnrs.fr/consulter/manuscrit/detail\\_manuscrit.php?projet=71365](http://jonas.irht.cnrs.fr/consulter/manuscrit/detail_manuscrit.php?projet=71365).

<sup>256</sup> Pour désigner les deux manuscrits de la *Passion*, nous avons adopté les sigles C, pour le témoin de Chantilly, et A, pour l'exemplaire en mains privées.

<sup>257</sup> LE ROUX DE LINCY 1850, n° 250.

<sup>258</sup> Voir WIJSMAN 2010, p. 152-153.

<sup>259</sup> HANS-COLLAS et WIJSMAN 2009, notamment p. 42.

<sup>260</sup> On peut rappeler que quelques-uns des enfants d'Agnès furent éduqués à la cour de Bourgogne. En outre, Jacques de Bourbon fut admis dans l'ordre de la Toison d'or, fondé par Philippe le Bon en 1431 ; son frère Louis devint prince-évêque de Liège, principauté sous la sphère d'influence du Grand Duc ; Isabelle de Bourbon, enfin, épousa Charles, comte de Charolais. HANS-COLLAS et WIJSMAN 2009, p. 40.

<sup>261</sup> Fille de Pierre II de Bourbon et Anne de Beaujeu.

<sup>262</sup> HANS-COLLAS et WIJSMAN 2009, p. 42.

<sup>263</sup> Argilly, 1459 ?, voir BRIQUET 1907, p. 465.

arabes se trouve en haut à droite de chaque recto. Au f. 1r on lit le titre, centré en haut de la page, tandis que le texte commence au f. 2r. L'œuvre s'articule en deux parties : la véritable *Passion de saint Adrian* (ff. 2r-27v) et le récit de la translation des reliques et des miracles posthumes du martyr (ff. 28r-34v). L'incipit de la *Passion* est : (2r) *Cy commence la passion de saint Adrian, translatee de latin en franchois par Jo. Mielot. L'an mil .ccc. .lviii.* ; explicit : (27v) *Cy fîne la passion du tresglorieux martir saint Adrian soubz l'empereur Maximien tirant, qui regna vingt ans environ l'an deux cens quatre vings et sept. Par le commandement de [...] Phelippe, [...] duc de Bourgoingne, [...] a esté translaté de latin en cler franchois par Jo. Mielot, chanoine de Lille en Flandres, l'an de grace nostre Seigneur mil quatre cens cinquante et huit. Explicit.* Ensuite on trouve le prologue de la deuxième partie ; incipit : (28r) *Cy commence le prologue sur la declaration de l'advenement du tres glorieux martir saint Adrian en l'eglise de Gerartmont que l'en dist Grantmont* ; explicit : (34v) *Auquel lieu ung de noz freres nommé Senelard est depuis venu d'adventure, et luy retournant nous a affermé qu'il y a veu pluseurs aveugles de ceulx du lignage de celluy qui avoit emblé les os du benoit martir monseigneur saint Adrian. Explicit.*

Aux ff. 2r et 34v le manuscrit porte deux estampilles : celle du Musée Condé de Chantilly et celle de la Bibliothèque Nationale. Dimensions : 198 x 275 mm ; justification : 187 x 124/126 mm ; le texte, à longues lignes (24 à 28 par page), est copié à l'encre noire ; les rubriques sont soulignées en rouge ; écriture bâtarde cursive peu soignée ; lettrines rouges non décorées (2 à 3 unités de réglure) et pieds-de-mouche également rouges ; parfois les majuscules sont aussi rehaussées à l'encre rouge. Pour ce qui concerne la préparation de la page, les lignes horizontales et verticales qui délimitent la surface d'écriture sont souvent visibles, ainsi que les lettres d'attente tracées au crayon. L'état de conservation est bon ; dans bien des cas pourtant la trace de l'écriture du recto transparait au verso et vice-versa. Modeste dans l'ensemble, la copie ne comporte que de rares ratures.

Dans le manuscrit figurent trois signes de ponctuation : le semi-colon, le point et la barre oblique, avec valeur, respectivement, de pause forte, moyenne et brève ; le pied-de-mouche indique normalement une articulation plus importante du texte.

Le **manuscrit en mains privées (A)**<sup>264</sup> est une copie de dédicace destinée à Philippe le Bon, comme le prouvent la miniature de présentation au f. 36v – dans laquelle le Grand Duc et son fils Charles sont représentés à genoux dans l'église de Grammont en présence de saint Adrien, de Jésus-Christ et de trois anges, dont un qui porte les armes de Bourgogne – ainsi que les nœuds liant deux P majuscules en miroir, qui figurent dans les bordures des deux premières enluminures. L'exemplaire est enregistré dans l'inventaire dressé après le décès de Philippe : « Ung autre livre en parchemin couvert d'ajs blans, intitulé au dehors : *La Passion saint Adrian* ; comançant au second feuillet, *A leurs dieux*, et au dernier, *glorieux martir* »<sup>265</sup>.

Non daté, ce volume a été vraisemblablement confectionné entre 1458, date de la traduction de la *Passion* par Miélot, et 1467, an de la mort du Grand Duc ; il a fait l'objet d'une étude par l'abbé Dehaisnes, centrée surtout sur les miniatures en grisaille qui

---

<sup>264</sup> D'après Olivier Delsaux et Tania Van Hemelryck, il s'agirait d'un manuscrit auctorial, à savoir produit sous la direction de l'auteur : DELSAUX et VAN HEMELRYCK 2014, p. 100.

<sup>265</sup> BARROIS 1830 nos 814 et 2201.



Pillustrent<sup>266</sup>, et d'une notice assez détaillée sur la base de données Jonas<sup>267</sup>. Après avoir appartenu, comme le montre l'ex-libris sur le plat intérieur supérieur, à la collection des seigneurs de Lannoy de Meurchin<sup>268</sup>, ce manuscrit est ensuite entré dans la bibliothèque des comtes de Waziers<sup>269</sup>, où l'abbé Dehaisnes put le voir vers 1864. La somptueuse bibliothèque Van der Cruisse de Waziers s'enrichit remarquablement au XVIII<sup>e</sup> siècle grâce à Arnould Van der Cruisse ; confisquée pendant la Révolution, la collection fut restituée par la suite à la famille : elle a malheureusement subi des pertes importantes pendant la première Guerre mondiale<sup>270</sup>. Les armoiries de la famille de Waziers figurent sur les plats supérieur et inférieur de la reliure : « *d'azur à la croix pattée alésée d'argent surmontée de deux étoiles du même* ; comme support : deux cygnes portant à leur cou la croix de l'écu »<sup>271</sup>.

Le codex, en parchemin, compte 47 feuillets (papier 3+47+3 papier) : cahiers réguliers, 5 quaternions à réclames (ff. 8v, 16v, 24v, 32v, 40v), sauf le dernier qui est un 4/3 ; foliotation moderne en haut à droite. Dimensions : 352 x 250 mm ; justification : 223/214 x 145/148 mm. Le texte à longues lignes (20-21 par page) est écrit à l'encre noire en une grosse bâtarde bourguignonne soignée. Les rubriques sont en rouge et les 19 lettrines<sup>272</sup> (4 unités de réglure, sauf celle au f. 16v qui est plus petite : 3 unités de réglure) en début de chapitre présentent des couleurs et décors variés ; les pieds-de-mouche marquant le seuil des paragraphes sont également peints en couleurs<sup>273</sup>. Très décoré, le manuscrit est agrémenté de 19 miniatures à mi-page (leur hauteur varie) réalisées probablement par Dreux Jehan<sup>274</sup>, peintre et enlumineur actif à la cour de Bourgogne vers le milieu du XV<sup>e</sup> siècle. Les illustrations, représentant différentes scènes de la vie et de la passion du martyr de Nicomédie, ont été rapidement décrites par l'abbé Dehaisnes<sup>275</sup>. Seules, les trois premières exhibent une bordure d'or à décor de couleur, les autres étant encadrées par une simple et fine bordure dorée. La mise en page peut dépendre du programme iconographique : dans trois cas en effet la rubrique et les premières lignes du chapitre sont copiées au verso d'un feuillet, tandis que la miniature prend place au recto du feuillet qui suit, en interrompant par conséquent le texte (ff. 16v-17r ; 21v-22r ; 33v-34r). Le but de celui qui a présidé à la mise en page était évidemment de remplir les feuillets en évitant de laisser un nombre important de lignes vides.

---

<sup>266</sup> Voir DEHAISNES 1865.

<sup>267</sup> Voir : [http://jonas.irht.cnrs.fr/consulter/manuscrit/detail\\_manuscrit.php?projet=71365](http://jonas.irht.cnrs.fr/consulter/manuscrit/detail_manuscrit.php?projet=71365). La notice du manuscrit, dont l'IRHT dispose d'un microfilm en noir et blanc, a été rédigée par Anne-Marie Bouly de Lesdain.

<sup>268</sup> Voir DEHAISNES 1865, p. 175.

<sup>269</sup> Il faut rappeler que le manuscrit BnF, n.a.fr. 28650, contenant la *Vie de sainte Katherine* de Miélot et copié par David Aubert, a également appartenu à la famille de Waziers avant l'acquisition par la Bibliothèque nationale de France en 2011 : voir COLOMBO 2015b, notamment p. 12-13.

<sup>270</sup> Sur l'histoire et les vicissitudes de la bibliothèque Van der Cruisse de Waziers, voir OLIVIER 1925 et OLIVIER 1927.

<sup>271</sup> OLIVIER 1925, p. 119.

<sup>272</sup> Au f. 36r une autre initiale plus petite (2 unités de réglure) introduit l'explicit avec la dédicace à Philippe le Bon.

<sup>273</sup> Nous avons confronté la collocation des pieds-de-mouche dans nos deux manuscrits : si A en compte presque le double, les emplacements communs coïncident pour la quasi-totalité.

<sup>274</sup> Voir DELAISSÉ 1959, p. 141.

<sup>275</sup> Voir DEHAISNES 1865, p. 172-174.

Heureusement ce très bel exemplaire est en excellent état de conservation. S'agissant de la copie destinée au Duc, elle est d'une très bonne qualité et ne présente pas de ratures ; on ne relève que trois mots exponctués (deux au f. 15r ; un au f. 44v) et le signe d'une lettre grattée (9r). Les lignes perpendiculaires qui délimitent la surface écrite sont bien visibles.

Le texte comporte une ponctuation constituée de : barre oblique, point, barre oblique suivie (ou précédée) d'un point, indiquant des pauses progressivement plus fortes. Le copiste signale les mots coupés en fin de ligne par une double barre oblique ; un tiret en fin de ligne peut servir de remplissage. Il faut signaler enfin la présence au f. 17v de quatre petits points au milieu de la ligne dont le sens nous échappe totalement ; la comparaison avec C et la source latine atteste en fait qu'à cet endroit le texte n'est pas lacunaire.

Tout comme le témoin de Chantilly, ce livre contient à la suite de la *Passion* (ff. 1r-36r), la narration de la translation et des miracles de notre martyr (ff. 36v-45v). L'incipit (1r, *Cy commence la passion de saint Adrian, translatee de latin en françois par Jo. Mielot, l'an mil .ccc. .lviii.*) et l'explicit de la *Passion* (36r, *Cy fine la passion du tresglorieux martir saint Adrien soubz l'empereur Maximien tirant, qui regna vingt ans, environ l'an deux cens quatre vings et sept. Par le commandement de [...] Phelippe, [...] duc de Bourgoingne, [...] a esté translaté de latin en cler françois par Jo. Mielot, chanoine de Lille en Flandres, l'an de grace nostre Seigneur mil quatre cens cinquante et huit. Explicit*), ainsi que l'incipit (36v, *Cy commence le prologue sur la declaration de l'advenement du tresglorieux martir saint Adrian en l'eglise de Gerartmont que l'en dit Grantmont* ; 38r, *Comment saint Adrian vint à Gerartmont*) et l'explicit de la deuxième partie de l'œuvre (45r, *Auquel lieu ung de noz freres nommé Senelard est depuis venu d'aventure, et luy retournant nous a affermé qu'il y a veu plusieurs aveugles de ceulx du lignage de celluy quy avoit emblé les os du benoit martir monseigneur saint Adrian*), sont les mêmes que dans C.

### III.2. MISE AU POINT BIBLIOGRAPHIQUE

La *Passion de saint Adrian* est demeurée inédite, et par conséquent peu étudiée, jusqu'à aujourd'hui. Dans ces conditions et au vu également de sa tradition manuscrite, il n'est pas surprenant que notre texte n'ait fait l'objet que de quelques rares mentions dans des études plus amples ou consacrées à d'autres sujets. Outre les observations précieuses mais circonscrites fournies par Émile Picot, Paul Perdrizet et Georges Doutrepont<sup>276</sup>, il faudra signaler la contribution plusieurs fois citée de l'abbé Dehaisnes<sup>277</sup>, datée de la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, la seule entièrement consacrée à la *Passion* de notre chanoine. Même si au cours des quinze dernières années les travaux sur le traducteur picard et les éditions de ses œuvres se sont multipliées<sup>278</sup>, la traduction de la légende latine de saint Adrien n'a pas retenu l'attention des savants. Les études les plus récentes et le numéro monographique

---

<sup>276</sup> PICOT 1895, p. III-IV ; PERDRIZET 1907, p. 479 ; DOUTREPONT 1909, p. 224-25.

<sup>277</sup> DEHAISNES 1865.

<sup>278</sup> Voir chapitres I.3 et I.4.

du *Moyen français* consacré à Jean Miélot<sup>279</sup> – qui ont été mis à contribution dans les chapitres précédents – ont fait considérablement progresser nos connaissances sur la production du secrétaire de Philippe le Bon, mais n’ont concerné que de manière indirecte et limitée le texte dont je donne ici l’édition critique<sup>280</sup>.

### III.3. ANALYSE

L’histoire se déroule à Nicomédie, ville d’Asie mineure et capitale impériale, vers l’an 287 ap. J.-C., lorsque l’empereur Maximien ordonne à tous ses sujets d’offrir des sacrifices aux dieux païens : ceux qui refusent seront persécutés et tués ; à ceux qui abritent des chrétiens, des peines sévères seront infligées. Les hommes chargés de débusquer les chrétiens dans toute la ville conduisent devant Maximien un groupe d’hommes croyant en Jésus-Christ qui s’étaient cachés dans une caverne : ceux-ci sont interrogés, torturés et mis en prison (ch. I). Admirant le courage et la force d’âme avec lesquels ils acceptent et supportent les supplices auxquels ils sont condamnés, Adrien, officier de l’armée de l’empereur, se convertit au christianisme. Parvenue à Maximien, cette nouvelle bouleverse l’empereur, qui convoque tout de suite son fidèle officier, il lui offre son pardon et lui offre son pardon s’il renie sa foi. Adrien refuse et il est emprisonné avec les autres chrétiens (ch. II). L’un de ses domestiques rentre à la maison pour informer son épouse, Nathalie ; celle-ci l’interroge pour connaître la raison de la réclusion de son mari : découvrant qu’il s’est converti au christianisme, la femme s’en réjouit parce qu’elle était jusque là secrètement chrétienne par crainte des persécutions. Nathalie va rendre visite à Adrien en prison : elle lui adresse un long discours dans le but de le rassurer et de le pousser à endurer le martyre. En prenant congé d’elle, il lui promet d’aller la chercher dès qu’il apprendra le jour fixé pour son interrogatoire (ch. III). Peu après, ayant connu le jour prévu pour le procès, Adrien laisse les autres chrétiens en gage et rentre chez lui pour prévenir sa femme de son martyre imminent. Toutefois Nathalie, croyant qu’il a renié sa foi pour s’évader, l’empêche d’entrer. Elle s’adresse à lui avec sévérité en l’appelant homme sans Dieu et en lui demandant pourquoi il a cédé et s’est sauvé ; elle ajoute enfin que sa conduite la couvre de honte devant les autres femmes. Les dures paroles prononcées par sa jeune épouse font en réalité beaucoup de plaisir à Adrien qui se réjouit en secret (ch. IV). Il lui explique donc qu’il n’a pas renié Jésus-Christ et qu’il n’a pas été relâché, mais qu’il est venu la chercher afin qu’elle soit présente à son supplice. Après quelques hésitations, Nathalie, finalement convaincue

---

<sup>279</sup> Fascicule 67, 2010, avec la précieuse bibliographie dressée par Olivier Delsaux : DELSAUX 2010a.

<sup>280</sup> Parmi les dernières études, je signale surtout les éditions de trois autres œuvres hagiographiques de Miélot, la *Vie et miracles de saint Josse*, la *Vie de sainte Katherine* et la *Vie de saint Fursy*, pour leur ressemblance avec la *Passion de saint Adrian* : voir JÖNSSON 2004, COLOMBO 2015b et BARALE sous presse. Il faut mentionner également le compte rendu de Maria Colombo relatif au répertoire des traductions médiévales dirigé par Claudio Galderisi (*Traductions médiévales. Cinq siècles de traductions en français au Moyen Âge (XI<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècles)*, Turnhout, Brepols, 2011) : en mettant à jour et en corrigeant les informations sur l’œuvre de Jean Miélot, la chercheuse fait utilement le point sur les sources latines dont le traducteur picard s’est servi pour rédiger ses textes (COLOMBO 2014).

de la sincérité de son mari, retourne à la prison avec lui. En y demeurant sept jours, elle prend soin des chrétiens enfermés et guérit leurs plaies (ch. V). Cependant, Maximien convoque Adrien pour l'interroger. Nathalie et les autres chrétiens lui rappellent la gloire et la paix éternelles promises à ceux qui mourront pour la foi chrétienne et l'encouragent à endurer avec fermeté et détermination les peines qui lui seront infligées. Adrien est donc interrogé et torturé ; l'empereur, pris de compassion pour sa jeunesse et son illustre lignage, tente à nouveau de le convaincre à abandonner sa foi et à prier les dieux païens afin de ne pas s'exposer à une mort certaine. Adrien refuse et Maximien ordonne aux tortionnaires de le battre avec des bâtons (ch. VI-VII). L'empereur le fait ensuite jeter de nouveau en prison, où Nathalie avec d'autres nobles matrones s'occupe de lui et des autres martyrs en soignant leurs blessures. Apprenant cela, l'empereur se met en colère et interdit aux femmes l'accès à la prison. C'est ainsi que Nathalie, imitée par les autres chrétiennes, se coupe les cheveux et se déguise en homme pour contourner l'interdiction impériale et rendre visite à son mari. Vivement préoccupée, elle adresse à Adrien une longue prière en lui demandant de se rappeler de leur union une fois en présence de Dieu et en le sollicitant à intercéder pour elle afin qu'ils puissent bientôt être réunis dans la béatitude céleste (ch. VIII-IX). L'empereur enjoint aux tortionnaires de couper jambes et mains aux chrétiens sur une enclume d'airain. Soumis au supplice, Adrien et les autres rendent très rapidement l'âme. La femme pieuse cache alors une main de son mari dans son sein. Maximien commande de brûler les corps des martyrs dans une grande fournaise ; cependant, dès que les hommes de l'empereur jettent leurs dépouilles dans la fournaise, un tremblement de terre se produit et une inondation cataclysmique submerge miraculeusement la ville de Nicomédie en éteignant le feu et en tuant quelques bourreaux. Les reliques des saints sont ainsi préservées (ch. X-XI). Un couple de chrétiens qui est sur le point de faire route vers Constantinople pour échapper aux persécutions, s'offre d'emporter les corps des martyrs pour les enterrer chrétiennement là-bas. Les dépouilles sont ainsi chargées sur le navire. Nathalie rentre à la maison avec la main de saint Adrien. C'est alors qu'un tribun de l'empereur la demande en mariage : résolue à ne pas se remarier, elle invoque Dieu et l'implore de la libérer de ce prétendant en préservant ainsi sa chasteté. Désespérée et en larmes, elle s'endort : l'un des martyrs lui apparaît en rêve et l'encourage à se rendre à Constantinople où se trouvent leurs corps. Une fois réveillée, Nathalie monte dans un navire en n'apportant avec elle que la main de son mari. Averti de son départ, le tribun se lance à sa poursuite avec d'autres chevaliers ; le vent qui se lève les oblige néanmoins de revenir à Nicomédie. À minuit un mauvais esprit apparaît à Nathalie et aux autres chrétiens sous la forme d'un marin : ayant appris qu'ils naviguent vers Constantinople, dans le but de les pousser au large des côtes et de faire couler leur navire, il affirme qu'ils vont dans la mauvaise direction et qu'ils doivent se diriger vers la gauche. Lorsqu'ils sont prêts à suivre le conseil du diable, Adrien apparaît à son tour et, en les sauvant du naufrage, les mène à destination. À Constantinople, Nathalie visite le lieu où sont conservées les reliques des martyrs et dépose la main d'Adrien près de son corps ; ensuite elle s'endort et le Saint, au cours d'un rêve, l'invite à le rejoindre dans la paix éternelle. La femme expire et les chrétiens l'enterrent à côté de son époux (ch. XII-XIV).

Après l'explicit de la *Passion*, dans le Prologue de l'*advenement du tres glorieulx martir saint Adrian en l'eglise de Gerartmont*, Miélot<sup>281</sup> remercie Dieu et lui exprime sa gratitude pour avoir enrichi l'église de Grammont des reliques d'Adrien ; il ajoute l'éloge des mérites du Saint et manifeste l'intention de narrer comment son corps est arrivé jusque-là.

Autrefois conservés à Roucourt, les os du martyr protègent et assurent la prospérité de cette ville où un sanctuaire en son honneur est bientôt fondé. Ensuite, au cours d'une période d'instabilité pendant laquelle les églises sont pillées et dérobées de leurs reliques, deux chanoines de Roucourt, dans le but de préserver le corps d'Adrien, le cachent sous l'autel avant que la ville et le sanctuaire ne soient détruits par les barbares. À l'article de la mort, l'un des chanoines révèle la cachette des reliques à un homme nommé Eubaldus. Celui-ci soustrait le trésor et se met en chemin jusqu'à Grammont (ch. I). Ici un berger, pendant la nuit, voit un rayon de lumière traverser l'église : il s'agit d'un miracle destiné à annoncer l'arrivée des reliques du Saint pour le lendemain. Le jour suivant Eubaldus fait effectivement son entrée dans la ville et, en présence des frères du monastère et de tous les habitants, met en vente le corps d'Adrien. Un homme impie affirme insolemment qu'il serait préférable d'acheter une vache que des os inutiles. Dieu se venge de ce blasphémateur et le punit doublement : celui-ci perd la raison et meurt peu après ; en outre son cadavre, indignement enterré dans l'église, est déterré et massacré par les diables. Eubaldus d'ailleurs demande un prix trop élevé pour le corps d'Adrien et la ville, très pauvre, ne peut assumer de tels frais. Il repart donc, ayant l'intention de chercher à Bruxelles des acheteurs de son trésor ; mais il s'égare et revient à Grammont où il refuse, la jugeant trop petite, la somme offerte par les habitants. Il essaie encore de repartir et de quitter la ville, mais toujours en vain : aveuglé par volonté divine, il ne peut pas s'en éloigner. Il comprend alors que le Saint a élu ce lieu pour son repos éternel et décide d'offrir les saintes dépouilles à l'abbaye de Grammont ; en se résolvant également à se vouer au service de Dieu et de saint Adrien, il recouvre enfin la vue. L'abbé du monastère, qui désire qu'un signe divin atteste devant la communauté de fidèles le pouvoir miraculeux et l'authenticité des reliques, les expose hors de l'église : aussitôt un cercle de lumière apparaît dans le ciel illuminant les restes du martyr. Après une épreuve supplémentaire au cours de laquelle un os d'Adrien est lié à l'épaule d'un enfant innocent qui est ensuite plongé dans l'eau, le Saint est proclamé patron de la ville. L'auteur clôt son récit en exhortant à accomplir de bonnes œuvres et à prier et honorer Adrien (ch. II-III). Le quatrième et dernier chapitre de cette seconde partie narre un autre miracle : un homme qui a dérobé un des os du saint martyr perd la vue ; tout son lignage sera également puni de cécité.

---

<sup>281</sup> Il s'agit en fait d'un prologue dû à Miélot lui-même, comme l'atteste l'explicit au f. 28v : *Cy fine le prologue du translateur*.

#### III.4. SOURCE LATINE ET STRUCTURE DU TEXTE

La *Passion de saint Adrian* de Jean Miélot, nous le rappelons, est la traduction *en cler françois* d'une légende latine anonyme, la *Passio sancti Adriani* enregistrée au numéro 3744 de la *Bibliotheca Hagiographica Latina*. À celle-ci s'ajoute le récit de l'*advenement du tres glorieux martir saint Adrian en l'eglise de Gerartmont*, dont il n'a pas été possible de retrouver la source. La phrase *Auquel lieu ung de noz freres nommé Senelard est depuis venu d'aventure* (XX,4) pourrait suggérer que le texte, ou tout au moins le récit du dernier miracle, a été rédigé par un moine de l'abbaye de saint Adrien à Grammont. Il faut néanmoins mentionner qu'on conserve des textes postérieurs à Miélot, et sans doute indépendants de son œuvre qui a vraisemblablement très peu circulé, qui relatent l'odyssée des restes mortels de saint Adrien : on garde sans doute là les traces d'une source latine aujourd'hui malheureusement perdue.

La *Passio sancti Adriani* (BHL 3744) a une tradition manuscrite vaste en partie disponible en ligne ; sont accessibles en particulier le manuscrit Wien, ÖNB, s. n. 12754 (ca 1480) et l'incunable imprimé à Milan vers 1477 par Boninus Mombritius. En confrontant ces deux textes latins avec l'œuvre de Miélot, j'ai constaté que le traducteur picard suit fidèlement son modèle et le respecte à la lettre. Il reproduit scrupuleusement son texte-source tant au niveau macrostructural que microstructural : l'ordre des séquences narratives et les articulations mêmes du discours sont en fait identiques. Conformément à la pratique de l'époque pour les textes narratifs d'une certaine longueur, Miélot intervient en répartissant pourtant la matière de la légende latine en 14 chapitres introduits chacun par une rubrique qui anticipe le contenu du fragment de texte qu'elle ouvre<sup>282</sup> ; à la fin du récit, dans l'explicit<sup>283</sup>, après la dédicace à Philippe le Bon, le traducteur picard revendique la paternité de l'œuvre et mentionne la date de composition : *l'an de grace nostre Seigneur mil quatre cens cinquante et huit* (f. 27v).

Les titres des chapitres sont les suivants :

- I. *Cy commence la passion de saint Adrian, translatee de latin en françois par Jo. Mielot, l'an mil .ccc. lviii.*
- II. *Comment saint Adrian se converty à la foy de Jhesu Crist et vould recevoir martire.*
- III. *Comment ung enfant annuncha à sainte Nathalie que saint Adrian estoit en prison.*
- IV. *Comment saint Adrian vint devers sa femme Nathalie pour luy annunchier son martire.*
- V. *Comment saint Adrian envoia sainte Nathalie vers la prison des .xxiii. martirs de Dieu.*
- VI. *Comment les sains martirs furent amenéz devers l'empereur Maximien, le cruel tirant.*
- VII. *Comment saint Adrian fu batu de gros bastons en la presence de l'empereur.*
- VIII. *Comment saint Adrian fu tant fort batu que ses entrailles s'effondrerent.*

---

<sup>282</sup> Sur l'importance de « ces lieux névralgiques que sont les titres de chapitres », qui orientent la lecture et fournissent des points de repère à l'intérieur du texte, et sur leur intérêt d'un point de vue linguistique, philologique et du contenu, on lira avec profit : COLOMBO 2004b.

<sup>283</sup> Contrairement aux habitudes de notre chanoine, dans la *Passion de saint Adrian* le prologue, qui accompagne typiquement les translations rédigées au Moyen Âge, est absent ; sur les prologues de Jean Miélot, voir SCHOYSMAN 2000.

- IX. *Comment sainte Nathalie se vesty en habit d'omme pour aler visiter et guarir les sains martirs de Jhesu Crist.*
- X. *Comment saint Adrian et les sains martirs furent debrisés piés et mains sur une grande englume d'arain.*
- XI. *Comment tous les corps des sains martirs furent jettéz en une fournaise ardant.*
- XII. *Comment sainte Nathalie et pluseurs autres emporterent à Bisance les corps des sains martirs par mer.*
- XIII. *Comment ung tribun demanda à l'empereur sainte Nathalie pour l'avoir à mariage.*
- XIV. *Comment ung mauvais esperit s'apparu à sainte Nathalie sur la mer.*

Comme l'on voit, à l'exception du premier titre – qui se situe au niveau du récit par le déictique *cy* accompagné du verbe *commence*, qui se réfère au déroulement du texte – les autres ne montrent aucune recherche de *variatio*<sup>284</sup> et présentent tous la même structure verbale (*Comment* + SVC) : simple (une seule proposition, 7 cas : chap. V, VI, VII, X, XI, XII, XIV), double (deux propositions coordonnées, un seul cas : chap. II) ou complexe (avec une ou deux subordonnées, 5 cas : chap. III, IV, VIII, IX, XIII). En privilégiant les faits essentiels, ces titres-rubriques synthétisent efficacement le contenu des chapitres : lus l'un après l'autre, ils fournissent un résumé complet et assez fidèle de l'histoire. Dans deux cas pourtant, aux chapitres V et XII, les intitulés sont imprécis ou même erronés<sup>285</sup>, ce qui nous amène à attribuer leur paternité à quelqu'un d'autre que l'auteur. Dans le chapitre V, en réalité, Adrien et Nathalie vont ensemble à la prison où le martyr est obligé de revenir après avoir laissé les autres chrétiens comme garants ; le titre du chapitre XII annonce quant à lui que Nathalie emporte les corps des martyrs à Constantinople, alors que dans le fragment de texte qui suit, en se limitant à confier les dépouilles saintes à un couple de chrétiens qui font voile vers la ville, elle *demoura en sa maison atout la main de saint Adrian*.

Pour ce qui concerne la mise en relief des deux protagonistes dans les rubriques, le nom d'Adrien est présent dans 5 intitulés, celui de Nathalie dans 4 ; trois fois leurs noms sont associés (chap. III, IV, V), bien qu'avec des fonctions syntaxiques différentes. Le choix du copiste, ou du rubricateur, de valoriser autant Adrien que sa femme – qui surtout dans la dernière partie de l'histoire, après la mort du martyr, devient la véritable protagoniste – reflète bien l'importance de Nathalie dans l'économie du récit.

La seconde partie, qui relate les événements qui ont amené les reliques de saint Adrien dans la ville de Grammont et les miracles qui se sont produits grâce à elles, s'articule en 4 chapitres précédés d'un prologue vraisemblablement rédigé par Miélot lui-même (f. 28v : *Cy fine le prologue du translateur*). Comme l'on a vu, si mes recherches d'une source possible de ce morceau de texte n'ont malheureusement pas abouti, on peut toutefois supposer qu'il s'agit, dans ce cas également, de la traduction d'un ouvrage latin. Conformément à une

---

<sup>284</sup> Les titres de la *Vie de sainte Katherine*, peut-être parce qu'ils sont beaucoup plus nombreux (101), témoignent en revanche d'une plus grande variété de structure : voir COLOMBO 2015b, p. 243-253.

<sup>285</sup> Le texte ne présente pourtant aucune ambiguïté ou obscurité qui pourrait expliquer et justifier les fautes dans les titres-rubriques.

méthode de travail éprouvée, Miélot aurait donc assemblé deux textes autonomes dans le but de créer une œuvre nouvelle et complète sur la vie de notre Saint.

Les titres de ces chapitres sont :

- XVI. *Cy commence le prologue sur la declaration de l'advenement du tresglorieux martir saint Adrian en l'eglise de Gerartmont que l'en dit Grantmont.*<sup>286</sup>
- XVII. *Comment saint Adrian vint à Gerartmont.*
- XVIII. *Comment ung nommé Thierry blaphema les reliques du corps saint Adrian et devint hors du sens.*
- XIX. *Comment les tressacrées os de saint Adrian furent posés devant les portes de l'eglise de Grantmont.*
- XX. *Miracle fait pour ung os de ce saint martir qui fu emblé.*

Dans cette section également les titres verbaux représentent la majorité ; les seules exceptions sont le titre XVI, qui se situe au niveau du récit (*cy* + verbe qui se réfère au déroulement du texte), et le titre XX, qui conjugue une partie nominale et une subordonnée relative. Ce dernier se distingue encore des autres rubriques parce qu'il contient un déterminant dont le référent (*de ce saint martir*) est interne au texte.

À la différence de la *Vie de sainte Katherine* (1457) dans laquelle la matière, provenant d'une source unique, est subdivisée en 101 chapitres précédés par deux prologues et suivis d'une conclusion<sup>287</sup>, la structure de la *Passion*, organisée en deux sections distinctes, est la même d'autres ouvrages hagiographiques de Miélot : la *Vie de saint Furry* (1462-69), dont le manuscrit se caractérise par la présence de plusieurs textes rédigés à des époques différentes<sup>288</sup>, et la *Vie et miracles de saint Josse* (1449), recueil de traductions qui s'articule en quatre parties (la vie ; l'apparition de la main ; l'invention du corps saint Josse ; les miracles)<sup>289</sup>.

Quant au contenu de ces sections, il n'est pas sans intérêt de signaler qu'on en retrouve des échos dans quelques ouvrages d'histoire locale bien postérieure à la traduction de Miélot. En suivant l'ordre chronologique de publication, on mentionnera en premier *La vie et martyre de S. Adrien, tuteur de la ville de Grammont, patron contre la peste et de sa S. compagne Natalie* (1637) de Benoît Ruteau, bénédictin du monastère de Saint-Denis-en-Brocqueroie près de Mons. Composé à la demande de Martin Le Brun, abbé du monastère de Grammont à partir de 1624, cet ouvrage serait la traduction abrégée d'un texte latin du même auteur. Le volume s'articule en trois livres : le premier est consacré à la vie et à la mort de saint Adrien et le troisième à l'histoire du monastère ; le deuxième, celui qui nous intéresse davantage, narre les diverses translations des reliques du patron de Grammont. Ruteau cite plusieurs sources, entre autres le martyrologe d'Adon de Vienne, ceux de Bède et d'Usuard, la *Légende dorée*, Jean de Waesberghe<sup>290</sup> et les *Annales ecclésiastiques* de Cesare

---

<sup>286</sup> J'ai adopté la numérotation continue des chapitres afin de simplifier les renvois dans les notes au texte. Le chapitre XV est absent de ma liste car il correspond à la dédicace à Philippe le Bon, dépourvue d'intitulé.

<sup>287</sup> COLOMBO 2015b, p. 19.

<sup>288</sup> BARALE sous presse, p. 18-19.

<sup>289</sup> JÖNSSON 2004, p. VIII-IX.

<sup>290</sup> Jurisconsulte, chanoine et écolâtre de l'église collégiale de Saint Omer à Lillers, en Artois, Jean de Waesberghe, natif de Grammont, a rédigé une histoire de sa ville natale en latin : *Gerardimontium, sive altera imperialis Flandriae metropolis ejusque castellania* (1627). Il appartenait à l'ancienne famille van Waesberghe, réputée



Baronio ; il fait encore allusion à un mystérieux ‘*vieil cayer manuscript, reservé és archives du Monastere du S. Martyr, en la ville de Grardmont*’ dont il met en tout cas en doute la fiabilité. L’œuvre de Ruteau, ainsi que les autres qu’on évoquera ci-dessous, retrace l’histoire mouvementée des reliques de notre Saint, de Nicomédie, où Adrien a subi le martyre, à Constantinople, puis en Espagne et d’ici à Rome où Gérard de Roussillon les aurait retrouvées et emportées à Roucourt en Hainaut. Dans les chapitres IX et XI, respectivement intitulés ‘*Les succez des reliques de S. Adrien à Raulicourt*’ et ‘*La translation des reliques de S. Adrien de Raulicourt à Grardmont, les divers cas et miracles y entrevenus*’, on raconte comment un homme nommé Eubaldus, s’emparant des saintes dépouilles, les transfère enfin à Grammont.

La reconstruction des péripéties des reliques se trouve également sous la date du 8 septembre dans le troisième volume des *Acta sanctorum septembris* publiés par le bollandiste Johannes Stilting en 1750. La section consacrée à Eubaldus et à la translation des reliques de Roucourt à Grammont, bien qu’assez brève, se lit sous les titres *De translatis in Belgium S. Adriani reliquiis et iisque depositis Raulicuriae in Hannonia : eadem deinde translatae Gerardi-montem et Quomodo reliquiae S. Adriani fuerint exceptae Gerardimonte, ibique depositae in abbatia deinde S. Adriani dicta*. Ici également différentes sources historiques ont été mises à contribution : de nouveau Jean de Waesberghe, Guillaume Hardigny<sup>291</sup>, Jean Molanus<sup>292</sup>, Jacques de Guyse<sup>293</sup> ainsi que Benoît Ruteau.

Même une lecture rapide suffit pour s’apercevoir que Ruteau et Stilting offrent deux versions de la *translatio* différentes entre elles ainsi que de l’œuvre de Miélot : tandis que ces deux textes reconstituent et exposent à titre documentaire l’histoire complète des reliques à partir du supplice d’Adrien à Nicomédie jusqu’à leur arrivée dans la ville de Grammont en Flandre, Miélot ignore ce qui précède l’apparition des dépouilles dans les domaines du duc de Bourgogne, et se concentre davantage sur la dernière partie du récit, celle qui se déroule en Belgique, qui est en fait plus développée.

Dans le tome XII des *Annales du cercle archéologique de Mons*<sup>294</sup> (1875), on peut lire une autre version, assez brève, du déplacement des restes de notre Saint de Roucourt à Grammont.

Enfin, un autre témoignage de la diffusion du récit rattaché aux reliques de saint Adrien se trouve dans une œuvre de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle consacrée à la ville de Grammont : les *Recherches historiques sur la ville de Grammont en Flandre* (1879) rédigées par l’avocat, juge, politicien et historien belge Auguste de Portemont. En reconstituant l’origine de l’abbaye de saint Adrien à Grammont, l’auteur expose l’histoire des circonstances qui ont déterminé l’arrivée des reliques du Saint dans la ville. Il s’appuie sur le texte de Ruteau et sur l’autorité de Jean de Waesberghe, de Jacques Meyer<sup>295</sup> et de Martin Le Brun, sans jamais mentionner l’œuvre de Miélot.

---

depuis le XIII<sup>e</sup> siècle parmi la noblesse flamande, dont les membres se distinguèrent dans la magistrature Grammontoise.

<sup>291</sup> Jésuite qui a publié en 1636 un volume intitulé *Vies et miracles de saint Adrian, patron singulier contre la contagion*.

<sup>292</sup> Né à Lille, Jean Molanus (1533-1585) a été un théologien, hagiographe et historien de la Contre-réforme.

<sup>293</sup> Historien et chroniqueur du XIV<sup>e</sup> siècle, il a composé une *Histoire de Hainaut* en latin.

<sup>294</sup> *Annales du cercle archéologique de Mons*, t. XII, Mons, Dequesne-Masquillier, 1875.

<sup>295</sup> Auteur d’une *Chronicon Flandriae* (1538).

#### IV. LE RAPPORT ENTRE LES DEUX COPIES

La conservation de deux témoins presque contemporains de la *Passion* amène à s'interroger sur leur relation réciproque. On relève des fautes communes, ainsi que des fautes individuelles à chacune de nos copies<sup>296</sup> : si les quelques erreurs isolées de A sont amendables par conjecture, certaines leçons fautives ou lacunes individuelles de C ne peuvent pas être corrigées *ex ingenio*, mais seulement par le recours à l'autre manuscrit ou à la source latine, lorsqu'elle est disponible. Les fautes partagées par A et C permettent de supposer l'existence d'un archétype commun.

##### IV.1. FAUTES INDIVIDUELLES DE A

Outre les fautes qui remontent à la traduction de Miélot, le manuscrit A présente quelques erreurs de copie – elles ne sont pas nombreuses – qu'on peut facilement corriger *ex ingenio* :

*volliles* 1v (*volilles* C) ; *conjointe par mariage au* // *cestuy* 13v (*conjointe par mariage à cestuy* C) ; *je te eusse tantost fait venir medecins et cyrurgiens qui eussent tantost guarir tes plaies* 22x (*je te eusse tantost fait venir medecins et cyrurgiens qui eussent gary tes playes* C) ; *Ausquelz l'esperit de // de derriere dist* 34v (*Ausquelz l'esperit de derriere dist* C) ; *le juge celestien avoit par souffissant experiment clarefié son amé serviteur* [44r] *serviteur* (*le juge celestien avoit par souffissant experiment clarefié son amé serviteur* C).

##### IV.2. FAUTES INDIVIDUELLES DE C

La copie C, dans l'ensemble plus fautive que A, contient en effet plusieurs erreurs et lacunes isolées que le recours à A et/ou à la source latine permet de corriger ; nous ne relevons ici que les plus significatives :

*Certes laditte cité de Nichomedie estoit toute plaine de ydoles ilz sacrifioient* 2r (*Certes laditte cité de Nichomedie estoit toute plaine de ydoles à qui ilz sacrifioient* A) ; *nous les ouy chantans en la veille de nuit* 3r (*nous les avons ouy chantans en la veille de nuit* A ; lat. « *audivimus* enim eos psallentes in vigilia nocturna ») ; *la compaignie des martirs* 13r (*la compaignie des martirs* A ; lat. : « *martirum consors* ») ; *car tous leurs membres estoient desjoins du pesant fais de leurs fais* 13v (*car tous leurs membres estoient desjoings du pesant fais de leurs fers* A ; lat. « *erant enim dissoluta menbra eorum a pondere ferri* ») ; *si te prie que d'aucun il soit enhorté au tirant qu'il me conjoingne à nul homme* 20r (*si te prie que d'aucun il ne soit enhorté au tirant*

---

<sup>296</sup> Les fautes sont toutes ponctuellement commentées dans les notes au texte ; je me limite ici à établir une typologie afin d'essayer de comprendre la transmission textuelle de l'œuvre.

*qu'il me conjoingne à nul homme A) ; Nathalie aussi faisoit une tres grande impetuosité à haulte voix, se vouloit de fait jeter dedens le feu 22v (Nathalie aussi, faisant une tres grande impetuosité à haulte voix, se vouloit de fait jeter dedens le feu A) ; transmuoient leurs voiles affin qu'ilz tirassent celle part où leur avoit l'esperit de derriere 26r-v (transmuoient leurs voiles affin qu'ilz tyrassent celle part où leur avoit dit l'esperit de derriere A ; lat. « transmutabant vela ut pergerent illuc ubi dixerat eis ») ; car luy plain de grace, de vertus, la cité de reffuge 28v (car luy plain de grace, la chambre de vertus, la cité de reffuge A) ; et luy, abhominant cest heritage, l'a bataillé és mains de perverses gens 29r (et luy, abhominant cest heritaige, l'a baillié és mains de perverses gens A).*

Parmi ces fautes, certaines ne sont pas amendables par conjecture, ce qui nous permet d'exclure que le copiste de A a pu se fonder sur le manuscrit de Chantilly.

#### IV.3. FAUTES COMMUNES ET LIEUX PROBLÉMATIQUES

Nos deux copies présentent également des fautes et des leçons suspectes communes qu'on a essayé de corriger *ex ingenio* ou par le recours à nos textes latins de contrôle ; nous en rappelons ici quelques-unes parmi les plus intéressantes :

*À quoy respondy l'empereur Maxence I,31 (Maximien ; lat. : « Maximianus respondit ») ; les richesses que tes parens ne t'on pas laissié III,11 (ne t'on<t> pas laissié ; lat. « divicias quas non dimiserunt parentes tui ») ; Certes vous l'avéz de vostre sang offert sacrefice en vostre tribulation III,25 (Certes vous avéz de vostre sang offert sacrefice en vostre tribulation) ; Je me merveilleoie IV,19 (Je me merveill<er>oie ; lat. : « Et ego mirabar ») ; Euvre moy bientost, car je m'en vois sans te veoir, oultre plus tu en lamerteras cy après et ploureras, pource que tu ne m'auras point veu avant mon trespas V,5 (Euvre moy bientost, car, <se> je m'en vois sans te veoir) ; Or advint que le tirant empereur, congnoissant que grant multitude de femmes et bien honnestes couroient vers eulx, de quoy il fu moult courroucié et commanda qu'on les deffendist de y entrer IX,1 (Or advint que le tirant empereur, congnoissant que grant multitude de femmes et bien honnestes couroient vers eulx, de quoy il fu moult courroucié, commanda qu'on les deffendist de y entrer) ; une eglise revestue de chanoines, prebendez et solennelement honnouree de offices divins XVII,2 (chanonies) ; quele chose pourtant en a volu estre fait la sapience yssant de la bouche du treshaultain XVIII,23 (<la>quele chose).*

Le passage suivant, qui contient une faute d'anticipation et une lacune, reste un endroit problématique pour lequel il nous a été impossible de suggérer une correction satisfaisante, à cause aussi de l'absence de la source latine :

*mais il amenera en la vision de la gloire paternele les enfans de paix ensienmans paix et sainteté et non pas fourvoians des sentes de justice par <...> tortue<sup>297</sup>, ains gardans par non soullie teneur la netteté de char pour la maniere de fragilité humaine, et les fera seoir en la cité de Dieu, en la sainte montaigne, en la magnificence de son palaiȝ XIX,11.*

#### IV.4. COLLATION ET STEMMATA CODICUM

La collation des deux copies a permis de relever que C présente quelques traits phonétiques et morphologiques reflète d'une scripta régionale (du Nord et du Nord-Est) légèrement plus marquée, ainsi que quelques survivances de l'ancienne déclinaison absentes de notre manuscrit de base. Si A s'avérait être un manuscrit auctorial, à savoir produit sous la supervision de l'auteur, cela confirmerait la tendance de Miélot, identifiée par Maria Colombo, à 'de-picardiser' les textes qu'il copie<sup>298</sup>. Nous ne donnerons ici qu'un nombre limité de renvois à C :

- *coer/ceur* < *cor* [5r, 15r, 24v] (picard) ;
- *corage* [15v] ;
- *josne* [12r, 16v, 17v], *jonesse* [8r, 10r, 16v] (Nord, Nord-Est) ;
- 7 occurrences de *meismes* encore trisyllabique [5r, 6v, 12v, 15v, 22v, 25v, 32r] contre 3 occurrences de *mesmes* [4r, 6r] ;
- *anemy/anemis* [5 occurrences : 4r, 4v, 11v, 18v, 25r], forme plus fréquente que *ennemis* [1 occ. : 29v] ;
- *orgueilleux* [31r] ;
- \**colpu* > *cop* (Gossen § 23) : *beaucoup* [23v] ; *copper* [19v], *coperent* [21v], mais aussi *couper* [4v] ;
- *c* + *a* tonique libre, à l'initiale et à l'intérieur derrière consonne > *cie* : *recief* [21v, 23v, 31v] ; *(tres)ciers* [34r] ;
- *k* + *i, e* > *c* avec valeur de [š] (Gossen § 41) : *rices* [2v], *ricesses* [6 occ. : 8r, 8v, 9r, 17r] contre une seule occurrence de *riche* [24r] ;
- dissimilation de *r* (Gossen § 56) : *ameures* [11v] ;
- absence occasionnelle d'une consonne intercalaire dans le groupe *-nr-* (phénomène du Nord et du Nord-Est, Gossen § 61) : *prinrent* [3 occ. : 3r, 4r], mais *prindrent* [18r, 23r] ; *vinrent* [6v, 13v], *venront* [23v], mais aussi *revindrent* [3r], *vendra* [3v], *vindrent* [27r] et *parvindrent* [22v] ;

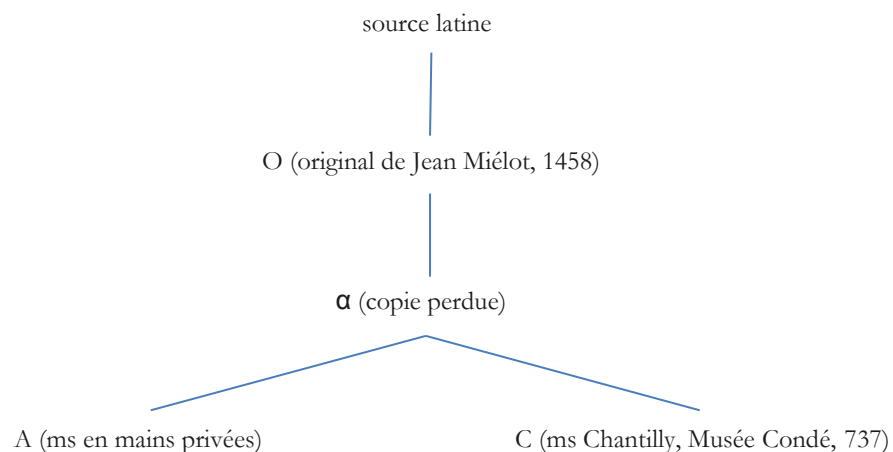
<sup>297</sup> par *jolivete tortue*, *jolivete* exponctué ] C *par tortue*

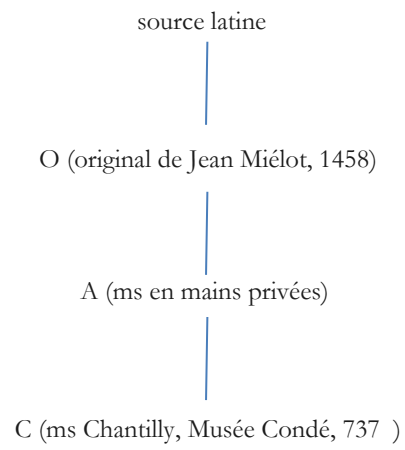
<sup>298</sup> Voir COLOMBO 2015b, p. 40.

- à la P3 ind. passé simple les formes en *u*, plus fréquentes, et les formes en *ut* alternent : *fu* (36 occurrences) / *fut* (5 occurrences) ; *apparu* (6 occurrences) / *apparut* (1 occ.) ; *couru* (2 occ.) ;
- à la P6 ind. passé simple du v. *avoir* on relève 1 occurrence de *orent* [10v], contre 6 de *eurent* [13v, 14v, 21r, 21v, 24r, 27r] ;
- cas sujet masc. sing. sigmatique : *Benois soyés tu* [18r] ; *Je, ojan<sub>s</sub> vo<sub>z</sub> bonnes paroles, m'en resjouys grandement* [24v] ; *Recognois toy donques fil<sub>z</sub> du deable d'enfer* [4v] ; *tu es fil<sub>z</sub> d'un homme bien né et moult digne* [16v] ;
- génitif organique précédant un nom de personne, voire un nome propre : *La passion saint Adrian* [1r] ; *L'angele nostre Seigneur* [4r].

En conclusion, nous pouvons formuler les deux hypothèses de transmission textuelle suivantes : soit A et C ont été copiés à partir d'un archétype commun aujourd'hui perdu, soit le copiste de C s'est fondé sur A, en corrigeant *ex ingenio* quelques leçons erronées, en conservant celles qui doivent être imputées à Miélot en tant que traducteur et en ajoutant également des fautes propres (voir les deux stemmata codicum ci-dessous). Bien que cette deuxième possibilité ne puisse pas être exclue, elle est pourtant moins probable, le copiste de C se révélant peu soigneux dans l'ensemble.

Quoiqu'il en soit, notre édition critique se base sur A pour une raison fondamentale : en nous transmettant à plusieurs endroits des leçons meilleures par rapport à C, A nous offre le texte le moins fautif et donc, vraisemblablement, le plus proche de la volonté de l'auteur.





## V. ÉTUDE DE LA TRADUCTION<sup>299</sup>

Avant d'entreprendre l'analyse de la traduction de la *Passion de saint Adrian*, il faut s'arrêter sur deux difficultés d'ordre méthodologique qui constituent un obstacle non négligeable pour une évaluation d'ensemble de la technique de *translation* de Jean Miélot.

Tout d'abord, comme il arrive souvent avec les traductions médiévales, nous ne disposons pas du modèle latin dont notre chanoine s'est servi : la légende latine de saint Adrien (*BHL* 3744-3745) a eu une si large diffusion que le dépouillement de tous les témoins parvenus jusqu'à nous (environ 80 manuscrits du VIII<sup>e</sup> au XVII<sup>e</sup> siècle dispersés dans des bibliothèques à travers l'Europe) se révélerait ardu, sinon impossible. Il faut signaler à ce propos que parmi les livres ayant appartenu au Grand Duc d'Occident figure un volume, malheureusement non identifié, contenant une vie de saint Adrien<sup>300</sup> en latin qui pourrait avoir constitué le manuscrit de départ utilisé par Miélot.

Dans notre étude nous essaierons néanmoins de tirer profit de la collation du texte français avec deux versions postérieures mais très proches de la *Passio sancti Adriani* qui sont disponibles en ligne : l'incunable München, BSB, Ink. M-556-GW M25213<sup>301</sup> (I) et le manuscrit Wien, ÖNB, s. n. 12754<sup>302</sup> (W)<sup>303</sup>. Bien qu'incomplet<sup>304</sup>, l'incunable transmet quelques leçons plus proches de Miélot que le manuscrit viennois ; celui-ci, qui conserve l'œuvre complète, constitue en tout cas notre texte de contrôle principal. La vérification de la traduction sur ces textes latins s'avère précieuse et pleine d'intérêt car elle nous permet de mesurer la capacité de Miélot d'interpréter correctement sa source et par conséquent d'apprécier ses talents de traducteur.

La seconde difficulté à laquelle on se heurte, peut-être moins importante du point de vue d'un jugement global sur la traduction, consiste dans le fait que les manuscrits conservés de la *Passion* ne sont vraisemblablement pas autographes : dans les deux cas donc, un copiste inconnu s'interpose entre le texte rédigé par Miélot et notre lecture. L'interprétation des fautes, ou des leçons suspectes, et leur attribution demeurent souvent problématiques : les erreurs que l'on relève peuvent en effet remonter tant au moment de la traduction qu'à celui de la copie, ou encore elles peuvent dépendre du modèle latin. Ces deux obstacles pourtant ne nous empêchent pas de déterminer et d'exposer sommairement les traits saillants de la pratique traductrice de Miélot ; ce qui nous consentira de nous former une opinion sur la qualité de sa traduction en comparant la *Passion de saint Adrian* aux autres

---

<sup>299</sup> N'ayant pas pu identifier la source de l'*Advenement du tresglorieux martir saint Adrian en l'eglise de Gerartmont*, le récit consacré à la *translatio* et aux miracles de notre Saint, cette analyse de la traduction concerne seulement la première partie de l'œuvre hagiographique de Miélot, à savoir la véritable *Passion*.

<sup>300</sup> Voir BARROIS 1830, n° 1066.

<sup>301</sup> Imprimé en 1477-78 à Milan par Boninus Mombritius.

<sup>302</sup> Manuscrit en parchemin fabriqué dans le Brabant Septentrional pendant la deuxième moitié du XV<sup>e</sup> siècle (ca 1480).

<sup>303</sup> Pour désigner les deux témoins de la *Passio* latine nous avons adopté les sigles I, pour l'incunable, et W, pour le ms viennois.

<sup>304</sup> La lacune de l'incunable, sans doute provoquée par un saut du même au même, va de la phrase IX,5 à la phrase X,5 de la *Passion* : elle concerne un long discours direct sous forme de prière dans lequel Nathalie demande à saint Adrian d'intercéder en son faveur, une fois en présence de Dieu.

*translations* rédigées par notre chanoine, en particulier à celles de textes du Moyen Âge latin<sup>305</sup>.

Si les prologues sont les lieux du texte traditionnellement désignés pour accueillir les déclarations des traducteurs sur la façon de concevoir leur tâche, l'absence de cette pièce liminaire dans les deux témoins qui transmettent la *Passion* nous prive peut-être de quelques informations utiles<sup>306</sup> ; d'autre part – même s'il ne faut pas s'attendre, à la fin du Moyen Âge, une théorisation personnelle de cette pratique littéraire –, Miélot donne dans l'ensemble de son œuvre très peu de renseignements sur sa technique de traduction et sur sa manière d'interpréter son rôle de *translateur*. Seulement un souci de clarté, exprimé par la formule récurrente (*translaté de latin*) *en cler franchois/françois*, affleure à plusieurs reprises dans les incipit, les prologues et les colophons de quelques-unes de ses traductions<sup>307</sup>. Dans la *Passion de saint Adrian*, cette expression se lit à la fin de la biographie du Saint, dans la dédicace à Philippe le Bon. Toutefois, ce leitmotiv topique, isolé et sans autres commentaires, demeure trop vague et générique pour qu'il soit possible d'en tirer des considérations sur la conception que Miélot pouvait avoir de son travail<sup>308</sup>.

En général Miélot, qui, comme l'on a vu, s'est attaché surtout à traduire des textes du Moyen Âge latin<sup>309</sup>, est un *translateur* habile et un bon latiniste : très fidèle et respectueux de son modèle, il s'avère capable de bien interpréter sa source, même s'il lui arrive parfois de tomber dans la facilité en traduisant de la manière la plus littérale et économique. Si les résultats de la technique du *verbum pro verbo* dans sa traduction de l'épître de Cicéron sont assez décevants<sup>310</sup> – les nuances de la pensée et de la syntaxe cicéronienne se perdent et la

---

<sup>305</sup> Voir surtout la *Vie de sainte Katherine* (COLOMBO TIMELLI 2015b), mais aussi les contributions d'Anne Schoysman et d'Olivier Delsaux respectivement sur le *Débat de la vraie noblesse* (SCHOYSMAN 2007) et sur le *Speculum humanae salvationis* (DELSAUX 2010b) ; on rappellera aussi les considérations de Frédéric Duval à propos du *Romuleon* bourguignon (DUVAL 2001) : à ses yeux, la traduction du secrétaire de Philippe le Bon est bien inférieure à celle, presque contemporaine, de Sébastien Mamerot. Enfin, il faut toujours tenir compte de l'étude pionnière de Robert Bossuat sur la traduction de la *Lettre* de Cicéron à son frère Quintus : voir BOSSUAT 1938. Les plus récentes observations que Sylvie Lefèvre a consacrées au même ouvrage nuancent le jugement sévère de Bossuat : elle réévalue la traduction de Miélot en fonction du texte cicéronien qu'il a pu réellement avoir à sa disposition et à la lumière des dernières études sur la langue du XV<sup>e</sup> siècle (LEFÈVRE 2007). J'ai exclu de mon corpus la *Vie et miracles de saint Josse* (JÖNSSON 2004) à cause de la faible valeur scientifique de cette édition critique, voir n. 88 p. 21.

<sup>306</sup> Sur les prologues de quelques œuvres de Miélot (notamment *Vie et miracles de Nostre-Dame*, *Vie de sainte Katherine*, *Epître que Tulle jadis envoia à son frere Quintus*, *Debat de honneur* et *Moralités des philosophes*), voir SCHOYSMAN 2000.

<sup>307</sup> L'expression *en cler franchois/françois* se lit dans : *Miroir de la salvation humaine* (1448-1449), *Vie et miracles de saint Josse* (1449), *Fais et miracles de saint Thomas l'apostre* (1450), *Consolation des desolez* (1451), *Traictié des quatre dernières choses advenir* (1455), *Moralités des philosophes* (1456), *Sermons sur l'oroison dominicale, le Pater Noster et l'Ave Maria* (1457), *Vie de sainte Katherine* (1457), *Epître de saint Bernart* (1468) ; pour les renvois exacts aux feuillets des manuscrits et aux pages des éditions modernes, voir COLOMBO 2015b, p. 137.

<sup>308</sup> À ce propos on peut lire l'article d'Olivier Delsaux sur les méthodes employées par Miélot pour inscrire sa figure d'auteur dans la matérialité des manuscrits de ses traductions : DELSAUX sous presse.

<sup>309</sup> Avec la seule exception, déjà mentionnée, de l'*Epître à Quintus* de Cicéron.

<sup>310</sup> BOSSUAT 1938, p. 122 : « La traduction de la première lettre à Quintus Cicéron laisse au lecteur une impression si décevante qu'il lui est permis de douter que l'étude en valût la peine. Lourd, confus, barbare et souvent inexact, l'*Advertissement* de Miélot n'était guère intelligible pour les profanes et l'on peut se demander si Charles le Téméraire, qui savait le latin, dit-on, y prit plaisir et en tira quelque profit. » Lefèvre, dans son étude de la même traduction, parvient à des conclusions divergentes : « Ainsi, sans qu'il soit possible de justifier tous les choix du traducteur par des habitudes grammaticales de son temps, car il y a bien des erreurs,



fidélité au sens du texte de départ est trahie –, la même technique se révèle plus efficace et adéquate pour les textes médiévaux<sup>311</sup> : la syntaxe du latin médiéval est en effet beaucoup plus proche de celle de la langue vulgaire, et notre traducteur partage dans ces cas les mêmes structures mentales des auteurs qu'il traduit. Dans les travaux les plus récents consacrés aux œuvres du secrétaire de Philippe Bon, ses qualités de traducteur ont été en effet réévaluées : on souligne le soin qu'il apporte à ses traductions, qui se manifeste surtout dans l'emploi après tout assez sobre des latinismes et dans l'adaptation fréquente des tournures synthétiques du latin à la syntaxe analytique du moyen français.

Il faut dire encore un mot à propos du *saint Adrian* de Miélot : ouvrage anonyme d'une longueur limitée, la *Passio* latine, texte essentiellement narratif, ne comporte aucune difficulté d'ordre conceptuel ou théorique pour notre traducteur. Étant donné le caractère édifiant et utilitaire de la production hagiographique latine, qui est étrangère à de véritables propos littéraires et esthétiques<sup>312</sup> en visant plutôt à transmettre à un large public des *exempla* de vie chrétienne, la langue demeure simple et la syntaxe linéaire. En outre, ne s'agissant ni d'une œuvre historiographique fortement marquée par la civilisation romaine et ses institutions ni d'un texte technique<sup>313</sup>, la question de la traduction des *realia romana* est limitée.

Dans les notes à la fin de chaque chapitre on trouvera le commentaire ponctuel sur le rapport entre la *Passion* et la source latine – notamment pour ce qui concerne les endroits problématiques et les passages délicats du texte français – alors que les pages qui suivent visent à mettre en relief les phénomènes qui, par leur fréquence et leur importance, en viennent à définir la pratique de la traduction chez notre chanoine.

## V.1. LEXIQUE

Dans une traduction plutôt calquée et littérale comme celle de Miélot, l'influence du modèle latin est bien évidemment partout sensible, mais elle se manifeste spécialement dans le lexique et dans la morphosyntaxe. Même si les calques du latin sont nombreux, le lexique de la *Passion* demeure soigné et notre traducteur, attentif à la clarté du texte, ne tombe jamais dans l'abus du latinisme qui risquerait de compromettre la compréhension de

---

les travaux des linguistes sur le moyen français les éclairent souvent. Au bout du compte, il y a fort à parier que les qualités de notre traducteur, même pour cette œuvre antique, s'en trouveront réévaluées » (LEFÈVRE 2007, p. 144).

<sup>311</sup> WITTLIN 1976, p. 602 : « La technique du mot à mot s'offre surtout dans les traductions d'une langue romane à une autre, ou du latin non-classique. Ici, le calque linguistique peut être poussé à son extrême, grâce aux structures syntaxiques semblables et aux origines communes du lexique. Il faut au traducteur une grande volonté d'indépendance et d'originalité, une consciente maîtrise des deux langues, pour pouvoir échapper à la tentation de se faciliter les choses en faisant une traduction juxtalinéaire et en employant partout des mots apparentés avec ceux de l'original ».

<sup>312</sup> Voir DOUTREPONT 1909, p. 189 et THIRY 2007, p. 11.

<sup>313</sup> Je me réfère surtout aux traductions du *Romuleon*, de l'épître cicéronienne au frère Quintus et, en partie, de la *Vie de sainte Katherine*.

ses lecteurs. Les **latinismes formels** concernent surtout le lexique abstrait et moral, qui dérive en grande partie du latin chrétien. Parmi ces calques, nous signalerons :

- **adjectifs** : feu *non estaindable* (III,15) < *ignem inextinguibilem* ; Vous estes plus *seducteurs* (VII,13) < *seductores magis vos estis* ; maronniers *orientaulx*<sup>314</sup> (XIV,8) < *naute orientales* ;
- **substantifs** : *interrogation* (I,1) < I. *interrogatione, interrogation* (III,22 ; IV,1 ; VI,8) < *interrogatio(nem), interrogations* (VII,16) < *interrogationes* ; *persequuteurs* (I,1) < *persecutores* ; *infidélité* (I,22) < *infidelitatis* ; *prevaricateur* (I,35) < *prevaricator* ; *organne* (I,45) < *organum* ; *unanimité* (II,1) > *unanimitatem* ; *accusation*<sup>315</sup> (II,10) < *accusationem* ; *controverse*<sup>316</sup> (II,11) < *controversiam* ; *condempnéz* (II,17 ; VI,6) < *condempnati(s)* ; *persequution*<sup>317</sup> (III,9) < *persecutionis* ; *seductions* (III,18) < *seductionibus* ; *debteur* (III,25) < *debitor* ; *decoration* (III,29) < *decorem* ; *transgresseur* (IV,22 ; V,3) < *transgressor(is)* ; *opprobre*<sup>318</sup> (IV,23) < *obprobrium* ; *consummation* (V,2) < *consummationi* ; *seducteurs* (VII,12) < *seductores* ; *aves* (VII,21) < *avos* ; *hostie*<sup>319</sup> (VIII,5) < *hostias* (les autres occurrences de ce mot sont traduites par *sacrefice*) ; *pavement* (VIII,16) < *pavimento* ; *petition* (IX,8) < *petitionem* ; *continence*<sup>320</sup> (IX,11) < *continentiam* ; *pourpre*<sup>321</sup> (X,20 ; XII,7) < *purpura* ; *impetuosité*<sup>322</sup> (XI,3 ; XIV,2) < *impetu* ; *mirre* (XII,7) < I. *myrro* (W. *mero*) ; *estades* (XIV,1) < *stadia* ; *navigation* (XIV,6) < *navigatio* ;
- **verbes** : *blaphemer* (VII,10) < *blasphemare, j'ay blaphemé* (VII,11) < *blasphemaverim, blaphemes* (VII,11) < *blasphemas* ; *tu eusses invoqué*<sup>323</sup> (VIII,3) < *invocares* ; *confie toy*<sup>324</sup> (VIII,20 ; XIII,18) < *confide* ; *est inferee*<sup>325</sup> (X,5) < *inferatur* ; *permetz* (XIII,10) < *permittas* ; *soit maculé* (XIII,10) < *maculari*.

Bien que la présence des *realia* soit assez limitée dans notre texte, les quelques mots rattachés à la civilisation romaine font l'objet d'un traitement d'**actualisation** et sont remplacés par leurs correspondants médiévaux. La transposition des *realia romana*<sup>326</sup> donc, obéissant à l'exigence de rendre familières et compréhensibles des réalités autrement inconnues au lecteur du Moyen Âge, filtre la vision de la civilisation ancienne par les lentilles de la société médiévale et gomme ainsi toute distance entre elles. En plus de la

<sup>314</sup> L'adjectif se retrouve dans la *Vie de sainte Katherine* : cf. COLOMBO 2015b, p. 69, 79, 87, 126, 130.

<sup>315</sup> Le substantif se lit aussi dans la *Vie de saint Fursy* : cf. BARALE sous presse, p. 73. Il faut rappeler pourtant que cette œuvre n'est pas traduite du latin, mais adaptée d'un autre texte français plus ancien.

<sup>316</sup> Cf. COLOMBO 2015b, p. 90, 93.

<sup>317</sup> Cf. COLOMBO 2015b, p. 65.

<sup>318</sup> Cf. COLOMBO 2015b, p. 94.

<sup>319</sup> Cf. COLOMBO 2015b, p. 101.

<sup>320</sup> Cf. BARALE sous presse, p. 75.

<sup>321</sup> Cf. COLOMBO 2015b, p. 100.

<sup>322</sup> Cf. COLOMBO 2015b, p. 89, 114, 115.

<sup>323</sup> Le verbe *invoker* se lit également dans la *Vie de sainte Katherine* : cf. COLOMBO 2015b, p. 115, 123, 124.

<sup>324</sup> Le verbe *confier* est employé tant dans la *Vie de sainte Katherine* (COLOMBO 2015b, p. 101, 111) que dans la *Vie de saint Fursy* (BARALE sous presse, p. 82).

<sup>325</sup> On retrouve le verbe *inferer* dans la *Vie de sainte Katherine* : cf. COLOMBO 2015b, p. 87, 107, 122, 131.

<sup>326</sup> À propos de la formation du vocabulaire de l'ancienne Rome en français, voir DUVAL 2010a. Pour une analyse centrée notamment sur Miélot, voir DUVAL 2010b.

traduction habituelle de « *milites* » par « chevaliers »<sup>327</sup>, de « *ancilla* » par « chambrière » et de « *tribunus* » par « officier », parmi les *realia* adaptés on peut signaler :

*priemier de l'office de chevalerie* (II,1) < *prior officii* ; *president* (VI,8) < *commentariensis* ;

Pour ce qui concerne le vocabulaire du christianisme primitif, Miélot recourt aux adaptations suivantes :

*champions de Dieu* (II,8) < *athletis dei*, *champion de Jhesu Crist* (VI,4) < *athleta Christi* ;  
*femmes de religion* (VIII,23) < *dyaconisse* (le DMF 2015 n'enregistre qu'une seule attestation du calque français *diaconesse* : Goulain (1374), dans *GdfC* IX, 376b).

On rappellera enfin l'actualisation – commune à presque tous les textes bourguignons contemporains de Miélot – de l'ancien toponyme de Constantinople<sup>328</sup> :

*Pour ceste cause fuions nous ent en la cité de Bisance, que l'en dist à present Constantinoble* (XII,3) / *ideo fugientes ibimus in vicum Bizancium*.

Notre chanoine adopte des procédés plus élaborés pour surmonter les obstacles posés par la traduction du latin vers une langue dont le lexique est, dans certains domaines, encore en cours d'élaboration et de fixation : le calque accompagné d'un synonyme et la glose explicative.

Même si Miélot utilise parfois les doublets à des fins rhétoriques et esthétiques, la réduplication synonymique, si caractéristique du moyen français, joue également chez lui sa fonction première d'accompagner le calque d'un mot latin, plus ou moins savant, d'un correspondant « vulgaire » plus commun. En d'autres termes, notre traducteur, dans un souci de clarté et de précision, exploite la fonction explicative des **binômes synonymiques**<sup>329</sup> :

*culpa* > *coulpe ou meffait* (III,3) ; *sustinere habent* > *auront à recevoir et soustenir* (V,6) ; *labor* > *la paine et le labeur* (VI,19) ; *avos meos* > *mes aves et mes ancestres* (VII,21) ; *medicos* > *medecins et cyrurgiens* (VIII,3).

---

<sup>327</sup> Cette actualisation revient dans la *Vie de sainte Katherine*, voir COLOMBO 2015b, p. 24.

<sup>328</sup> Pour notre auteur, il s'agit également d'une occasion de faire allusion à l'actualité politique de son époque, notamment aux projets de croisade de Philippe le Bon pour libérer Constantinople, tombée dans les mains des Turcs en 1453.

<sup>329</sup> Sur le rôle des couples de synonymes dans la littérature française du Moyen Âge on verra l'article capital de BURIDANT 1980, notamment p. 52 : « Il semble donc qu'au Moyen Âge se conjuguent et s'harmonisent, dans cette figure fondamentale qu'est le binôme synonymique, le documentaire et l'ornementaire : tout en ayant une fonction d'explicitation conceptuelle, le binôme est aussi un des éléments de l'écriture formulaire. Son rôle est éminent dans les traductions où l'on s'en sert pour dégager la plénitude du sens d'un mot de la langue source [...] ou pour introduire un néologisme soutenu par la caution d'un mot connu. »

Il peut aussi ajouter, bien que plus rarement, des **gloses explicatives**<sup>330</sup> (dans un cas la reformulation est introduite par *c'est à dire*) qui, tout comme les couples de synonymes, éclairent le sens d'un néologisme savant par un mot courant ou actualisent un terme peu connu :

*Et si organum nostre laudationis abscondas / se tu nous trenches l'organe, c'est à dire l'instrument, de nostre loenge (I,45) ; Et dum navigare<n>t quasi mille stadia / ainsi qu'ilz avoient nagié environ mil estades, qui font presque soixante lieues (XIV,1).*

Toujours pour ce qui concerne le lexique, il arrive que Miélot donne une interprétation plus précise d'un mot latin au sémantisme large (**mouvement de restriction sémantique**) :

*Quare dum tu erras alios errare facis et temetipsum perdis et multitudinem hanc populi quam adorare facis eos qui sine anima sunt / Quant tu erres, pourquoy fais tu les autres errer, et pers toy mesmes et ceste multitude de poeuple que tu enhortes de aourer les dieux qui sont sans ame (VII,4) ; I. Relligiosus / ung bon preudomme (XII,1).*

Mais la solution inverse s'avère plus fréquente, et alors un hyperonyme remplace un mot latin plus spécifique :

*Natalia simul cum aliis mulieribus et religiosis rapuerunt sanctorum martirum reliquias / Nathalie aussi, avec les autres femmes religieuses, prindrent les reliques des sains martirs (XI,7) ; reciperent premia / auroient moult beaux et riches dons (I,8) ; audivimus enim eos psallentes in vigilia nocturna / nous les avons ouy chantans en la veille de nuit (I,13).*

La **dérivation préfixale**<sup>331</sup> peut constituer un obstacle pour le traducteur du Moyen Âge et lui imposer le recours à des tournures analytiques. Le préfixe négatif latin *in-/im-* en particulier peut être rendu par le adverbe de négation *non*<sup>332</sup> :

*inculpabiles > non coupables (I,30) ; immisericors > non misericors (I,33) ; inextinguibilem > non estaindable (III,15) ;*

ou par d'autres tours périphrastiques :

*inextinguibilem > qui ne se puet extaindre ; non morientem > qui ne puet morir (I,43).*

Mais dans la traduction de Miélot des formes préfixés se relèvent aussi :

---

<sup>330</sup> Toujours BURIDANT 1980, p. 31 : « Pour les traducteurs, le néologisme savant [...] exige sous forme de glose ou d'élément synonymique la caution du langage courant qui joue le rôle de l'autorité. »

<sup>331</sup> À propos de la dérivation préfixale voir BURIDANT 2003, p. 78-81.

<sup>332</sup> Pour un essai d'explication des raisons historiques et linguistiques de l'apparition et de la disparition des préfixes négatifs *non-* et *nient-* en ancien français (employés au lieu de *des-* ou de l'emprunt du préfixe latin *in-*), voir TAYLOR 1976.

pour *in-* : *infidelitatis* > *infidélité* (I,22) ;  
 pour *pre-* : *prevenierunt* > *sont prevenus* (II,18) ; *precedebat* > *precedoit* (XIV,12) ;  
 pour *contra-* : *contradicere* > *contredire* (I,40 ; I,41).

La difficulté soulevée par un mot latin préfixé, enfin, est parfois résolue par le recours à un correspondant ponctuel de large spectre sémantique. *Impius* et ses dérivés, par exemple, sont généralement bien rendus par Miélot en fonction du contexte :

*impiissime inimice* > *tres felon enemy* (I,27) ; *tuam impiissimam domum* > *ta maison tres felonnie* (I,34) ; *impietatem* > *cruauté* (III,9) ; *impissima consilia* > *tres mauvais consaulx* (III,19) ; *parentes eius impiissimi* > *ses peres tres felons* (III,25) ; *de civitate impiorum* > *de la cité des mauvais* (IV,19) ; *impietatem regis* > *la felonnie de l'empereur* (IX,10) ; *impüi* > *les pervers* (IX,10) ; *impietatem* > *felonnie* (XII,2) ; *impiissimus tyrannus* > *tres felon empereur* (XII,3) etc.

Faisant preuve d'une bonne connaissance du latin et d'une indéniable sensibilité linguistique, Miélot utilise souvent des **particules séparées** pour rendre les composés latins<sup>333</sup>. Il s'agit d'un procédé proche de la paraphrase qui permet de transposer analytiquement les verbes latins préfixés en l'absence d'un calque synthétique correspondant :

*circuibat omnes sanctos illos* > *aloit et venoit à l'entour des autres sains* (III,23), *Circueuntes* > *s'en alerent ça et là* (X,13) ; *precurrens* > *luy courant devant* (IV,5) ; *festinans procidit ad pedes sanctorum* > *se jetta hastivement tout bas aux piés des sains martirs* (V,14) ; *colligebat* > *en loioit ensemble* (V,18) ; *egrederentur* > *yssissent hors* (VI,2) ; *introivit* > *s'en entra devers* (VI,5) ; *introducatus fuisset* > *fu amené dedens* (VII,1) ; *repropiciantur* > *que ilz te soient propices de rechief* (VII,19), *repropiciari* > *reseront propices* (VIII,4) ; *non prevalebit dyabolus adversum te* > *l'ennemy n'aura ja puissance encontre toy* (VIII,20), *non poterit amplius iam adversarius prevalere adversum te* > *l'adversaire des hommes ne pourra ja avoir puissance contre toy* (VIII,21) ; *supponi* > *on la meist dessoubz* (X,1) ; *occurrit eis* > *elle ala au devant d'enlx* (X,4) ; *crura eius confringentes* > *luy debriserent ensemble les cuisses* (X,7) ; *superposuit eam incudi* > *le mist dessus l'englume* (X,11) ; *absciderunt eam* > *luy couperent jus* (X,12) ; *amovissent a beato Adriano incudem* > *ilz eurent osté l'englume arriere du saint martir* (X,12) ; *aderant* > *estans illecques* (XII,1), *aderant ibi* > *estoiient illecques presens* (XII,6) ; *transmisit ad eam* > *envoia devers elle* (XIII,3) ; *revocavit eos* > *les fist retourner arriere* (XIV,1) ; Ex

<sup>333</sup> On voit ici à l'œuvre la tendance au dépliage décrite par BURIDANT 2003, notamment p. 83 : « Il semble bien que, par rapport au latin, les traductions médiévales se situent à un carrefour de tension entre *dépliage* et *concentration*. Dépliage, sur le plan typologique, de la forte condensation synthétique du latin et de son fort coefficient d'abstraction par un ensemble d'équivalents analytiques qui se situent aux différents étages de la langue, qu'il s'agisse de la syntaxe, de la morphologie et même du lexique... ».

*civitate Nicomedia egressi sumus* > Nous sommes yssus hors de la cité de Nichomedie (XIV,5) ;  
*priusque illucesceret* > ainçois qu'il fust jour (XIV,13).

Les **traductions différenciées** d'un même mot latin qui est répété parfois à proximité dans le texte montrent le soin d'éviter toute redondance dans la langue d'arrivée et sont donc l'indice d'une certaine recherche stylistique :

*Factum est autem cum procederet rex ad adorandos deos suos ut offerret illis hostias, optulerunt eos regi* / Or advint, ainsi que le roy s'en aloit pour aouer ses dieux affïn qu'il leur fist sacrifice, ilz les luy offrirent (I,16) ;

*Si ergo iubes nunc Adrianus introducatur qui adhuc recens est et potest sustinere omnem interrogationem.* » Maximianus dixit : « Succincto eo perpendiculo introducatur. » Et dum expoliassent eum, introduxerunt illum portantem sibimetipsum eculeum / Adrian doncques soit maintenant interrogué, se tu le commandes. » Lors respondy l'empereur Maximien : « Il soit despoullié tout nu et chaint d'un drapeau. » Et quant ilz l'eurent despoullié, ilz le amenerent portant sa croix et ses biens (VI,11-13) ;

*orate ut nichil seminet adversum me dyabolus, [...]. Sancti martires dixerunt ad eum : « Confide quoniam non prevalebit dyabolus adversum te / ains priés plustost que le dyable d'enfer ne semme riens encontre moy, [...]. Lors luy dirent les sains martirs : « Confie toy, car l'ennemy n'aura ja puissance encontre toy (VIII,19-20) ;*

*Propter quod deprecor te, domine mihi, ut hanc primam petitionem postules a deo et has primas petitionum tuarum preces offeras* / Pour ceste cause je te requiers, mon chier seigneur, que tu demandes à nostre Sauveur Dieu ceste petition premierement et que tu luy offres ces premieres prieres de tes requestes (IX,8).

Parfois pourtant, sa traduction gomme justement l'effet rhétorique créé par la répétition à peu de distance d'un même mot :

*Labor quidem nunc modicus, sed in secula seculorum erit laudatio. Modica quidem tribulatio, sed eterna repausatio. Modicum quidem nunc pateris, sed continuo cum angelis exultabis. Si enim dum carnaliter militabas ab hiis qui erant principes tui nudus virgis cedebaris propter modica stipendia...* / En verité la paine et le labour est maintenant petit, mais la louenge en sera durant perpetuellement. La tribulation est maintenant transitoire, mais le repos sera eternal. Tu sueffres maintenant ung pou, mais tu te esjouiras tantost avecques les angeles. Se tu estoies batu pour petis gaiges quant tu combatoies charnelement... (VI,19-22) ;

*Rogo te, domine mi, memorare coniunctionis nostre, memorare qu(a)m cooperata sum tecum in hoc martirio, memorare qu(a)m ego coegi te in hoc agone certaminis, memorare qu(a)m ego preparavi tibi has coronas* / Je te requiers, mon bon seigneur, que tu ayes memoire de nostre conjonction, comment j'ay ouvré avecques toy en ce martire. Souviengne toy comment je t'ay constraint en cest estrif de bataille, et te ramembre comment je t'ay appareillié ces couronnes (IX,5-6).

## V.2. SYNTAXE

S'agissant de la traduction d'un texte latin du Moyen Âge dont le style simple et linéaire ne soulève pas les difficultés provoquées par les finesses de la syntaxe étagée classique, on peut s'imaginer que Miélot, clerc et par conséquent bon connaisseur du latin, a accompli son travail sans peine<sup>334</sup>. En effet il interprète de manière correcte la *Passio* et la phrase française est presque toujours claire et compréhensible. Bien que notre traducteur demeure très fidèle à son modèle, il reformule et transforme souvent les structures implicites et synthétiques du latin en tournures explicites et analytiques<sup>335</sup>. Quelques structures latines sont particulièrement concernées : l'ablatif absolu, les subordonnées exprimées par *cum* + subjonctif et les propositions infinitives.

Miélot varie la traduction des **ablatifs absolus**, qui peuvent être rendus par :

- une proposition **subordonnée temporelle** introduite par *quant* : *Quo audito* > *Quant ces nouvelles furent ouyes* (I,9) ; *Completo autem die productionis eorum* > *Quant le jour de leur demeure en la chartre fu acomply* (VI,1) ; *Missis autem corporibus illorum sanctorum in fornacem ignis* > *quant les corps sains furent jettéz dedens la fournaise de feu* (XI,4) ;
- une **proposition indépendante** : *manibus suis reptantes* > *se traynoient de leurs mains* (VIII,16) ;
- **d'autres types de subordonnées** : *flante vento in puppi* > *à l'ayde du bon vent qu'ilz eurent* (XII,6) ; *nullo sciente* > *que nul n'en sçavoit rien* (XII,7).

Les **propositions infinitives** sont presque toujours traduites par des structures explicites :

*iussit stare currum suum* > *il commanda que son charriot arrestast* (I,18) ;  
*iussit eum celerius ad se adduci* > *commanda qu'il fust incontinent amené devers luy* (II,13) ;  
*iussit eum ferro vincum trahi ad carcerem* > *commanda qu'il fust loyé de chaines de fer et qu'il fust tyré à la chartre* (II,19) ;

---

<sup>334</sup> « Chaque fois que Miélot exerce ses talents sur un écrit latin du Moyen Âge, il ne manque ni d'aisance ni de précision. Le passage au français du latin médiéval, dont la forme et l'esprit sont étroitement apparentés à ceux de la langue vulgaire, s'effectue spontanément, sans recherche apparente. Il en va différemment quand il s'agit d'un texte classique, où la forme du raisonnement, les subtilités de la syntaxe et du style résistent à la transcription littérale. [...] il faut [...] établir une distinction nécessaire entre les traductions issues de la littérature latine du Moyen Âge et celles qui procèdent des chefs-d'œuvre de l'antiquité classique », BOSSUAT 1938, p. 123-124.

<sup>335</sup> À ce propos on pourra confronter la *Passion* de Miélot avec la version française quasi contemporaine de la *Vie de Christine l'admirable* de Thomas de Cantimpré, exemple d'une traduction si littérale que la compréhension et l'intelligibilité du texte en sont irrémédiablement compromises. Comme l'atteste l'inventaire de la Bibliothèque des ducs de Bourgogne dressé en 1467-1468, une copie de cette *Vie* a appartenu à Philippe le Bon : LEURQUIN-LABIE 2010.

*Et dum agnovero fieri interrogationem nostram* > *Et tantost que je sauray que nostre interrogation sera faite* (III,22) ;

*iussit eum lignis tundi* > *il commanda qu'il fust batu de gros bastons* (VII,7) ;

*iussit eum a quatuor questionariis cedi* > *il commanda que par quatre bourreaux il fust batu* (VII,14) ;

*iussit parci ei* > *il ordonna qu'on l'espargnast* (VIII,1) ;

*Rogo te, domine mi, memorare coniunctionis nostre* > *Je te requiers, mon bon seigneur, que tu ayes memoire de nostre conjonction* (IX,5) ;

*iussit incidem ferreum afferrri et supponi pedibus eorum et vecte ferreo confringi manus et tibias* > *il commanda que on luy apportast une englume d'arain et que on la meist dessoubz leurs piés, affin que atout une barre de fer l'en leur debristas les mains et les jambes* (X,1) etc.

La construction **cum + subjonctif**<sup>336</sup> est presque toujours traduite par une proposition subordonnée temporelle introduite par *quant* :

*Et cum hec audisset Adrianus* > *Et quant saint Adrian ent entendu ces paroles* (II,7) ; *Hec cum audisset Natalia* > *Quant Nathalie entendy ces paroles* (III,8) ; *Et cum ingressa fuisset in carcerem* > *Et quant elle fu entree en la prison* (III,10) ; *Et cum hoc dixisset* > *Et quant elle eut dit toutes ces choses* (III,32) ; *Et cum acquiescerent sancti* > *Et quant ilz luy eurent accordé sa demande* (IV,4) etc. ;

plus rarement, elle peut être rendue par une subordonnée temporelle introduite par la locution conjonctive *tantost que* ou par *ainsi que* :

*Et cum introisset civitatem* > *Et tantost qu'ilz furent entréz en ladicté cité* (I,2) ; *Factum est autem cum procederet rex ad adorandos deos suos* > *Or advint, ainsi que le roy s'en aloit pour aourer ses dieux* (I,16).

Pour ce qui concerne la traduction de très nombreuses occurrences de la construction similaire **dum + subjonctif**, Miélot privilégie également les subordonnées temporelles en manifestant pourtant une évidente recherche de *variatio* :

*Et dum adhuc loqueret, ecce puer eius domesticus supervenit dicens* : « *Agnosce quem dominus meus dimissus est et ecce venit per viam.* » *Et dum hec audisset Natalia suspicata est q(uod) fugisset martirium et contristata est valde et flevit amarissime. Et dum vidisset eum, surgens proiecit ea que in manibus suis habebat* > *Et tandis qu'elle parloit, vey son enfant domestique qui vint vers luy en disant* : « *Sachiés que mon seigneur est laissié en aler et vey qu'il vient.* » *Quant Nathalie ouyt cest enfant, elle eut souspeçon qu'il fuyst le martire, de quoy elle fu moult triste et ploura tresamerement. Et incontinent qu'elle le vey, elle se leva et jetta au loings ce qu'elle tenoit en ses mains* (IV,9-11).

---

<sup>336</sup> Il faut souligner que Miélot, en traduisant tant l'ablatif absolu que *cum + subjonctif*, privilégie la valeur temporelle au détriment de la causalité et des autres valeurs que ces deux constructions peuvent exprimer en latin.



Les locutions qu'il emploie pour traduire la tournure latine sont les suivantes : *ainsi que, incontinent que, jusques à tant que, quant, tandis que* et *tantost que*.

Notre traducteur peut aussi opter pour une expression de la causalité :

*Et dum moraretur ad aperiendum dixit ad eam > Et pource qu'elle tardoit de ouvrir son buys, il lui dist (V,5) ; dum sint quasi mortui ex hiis penis que illate sunt eis a tyranno > car ilz sont comme mors des paines qui leur ont esté baillies du tirant (V,6).*

Miélot exprime de façon adéquate la valeur des formes **phéripthastiques actives** :

*ipsi dicant mihi ore suo quid mihi facturi sunt > ilz me dient de leur bouche quele chose ilz me feront (VIII,5).*

Il interprète correctement le sens de **ad + gérondif accusatif**, qu'il rend avec une subordonnée finale introduite par *pour* :

*Precones etiam astantes vociferabant voce excelsa, ut omnes advenirent ad offerendas hostias et victimas diis suis > Ores y avoit il plusieurs messagiers de par l'empereur crians à haulte voix que tous et toutes s'assablissent pour venir offrir sacrefices à leurs dieux (I,5) ;*

*Tunc advenientes hii qui prepositi fuerant ad inquirendos occultos christianos nunciaverunt principi militie dicentes > Lors, quant revindrent ceulx quy avoient esté envoiés pour enquerir ceulx qui estoient muchiés, ilz les annuncherent au prince de la chevalerie en disant (I,12) ;*

*Factum est autem cum procederet rex ad adorandos deos suos ut offerret illis hostias > Or advint, ainsi que le roy s'en aloit pour aourer ses dieux affin qu'il leur fist sacrefice, ilz les luy offrirent en disant (I,16).*

Il sait bien interpréter l'**adjectif verbal** aussi :

*tormenta non finienda > tourmens sans fin (I,43).*

Dans de nombreux cas le **passif latin** est traduit par la voix pronominale ainsi que par le pronom indéfini *on* :

*Et ego mirabar si ex gente sine deo et de civitate impiorum bonum aliquid deo offerretur > Je me merveill<er>oie se de la gent sans Dieu et de la cité des mauvais se offrist quelque chose à Dieu (IV,19) ;*

*Quomodo enim poterat fieri ut ex gente homicida hostia munda deo consecraretur ? > Comment se pouoit il faire que de la gent meurdrriere se consacrast à Dieu ung net sacrefice ? (IV,20) ;*

*Nec enim poterat ex loco immundissimorum et de medio eorum qui amatores sunt effusionis sanguinum, mundissimum thimiama offerri deo > Ne il ne se pouoit aussi faire que de une*

*tresorde boe et du milieu de ceulx qui aiment effusion de sang se offrist à Dieu ung tres net oudeur aromatique (IV,21) ;*

*subito facta sunt tonitrua et pluvie et grandines et chorusationes et terremotus > se firent soudainement grans tonnoires, pluyes, gresilz et mouvemens de terre (XI,4) ;*

*Audiens autem beatissima Natalia qu(a)m ceptus est cedi > Et ainsi que sainte Nathalie onyt qu'on le batoit (VII,8) ;*

*Et dum introissent in carcerem reclusi sunt > Et tantost qu'ilz furent entréz en la prison, on les enclost leans (VIII,14) ;*

*iussit incidem ferreum afferrri et supponi pedibus eorum et vecte ferreo confringi manus et tibias eorum > il commanda que on luy apportast une englume d'arain et que on la meist dessoubz leurs piés, affin que atout une barre de fer l'en leur debrisast les mains et les jambes (X,1) etc.*

Miélot opte généralement pour les constructions aux modes personnels, la conservation de tournures latinisantes demeurant en fin de compte très rare<sup>337</sup> ; seulement dans quelques cas il conserve les **propositions infinitives** latines :

*semetipsum christianum confitetur > il confesse soy mesmes estre cristien<sup>338</sup> (II,12) ; apparuit eis spiritus seductionis ubi beata Natalia navigabat in specie navis in qua eciam videbantur pirate esse > se apparu ung esperit sedicieux là où sainte Nathalie nagoit, et menoit devant luy l'espece d'une nef en laquelle sembloient estre gens de mer (XIV,3).*

Les **participes présents** sont enfin l'objet d'un traitement diversifié ; certains sont traduits par des formes analytiques variées :

*Tunc advenientes hii qui prepositi fuerant ad inquirendos occultos christianos nunciaverunt principi militie > Lors, quant revindrent ceulx quy avoient esté envoiés pour enquerir ceulx qui estoient muchiés, ilz les annuncherent au prince de la chevalerie (I,12) ;*

*I. Audientes vero haec qui erant primi in palatio > Et quant ceulx qui estoient les premiers ou palais ouïrent cecy (I,14) ;*

*Audiens hec tyrannus cum magno furore dixit > Quant le tirant empereur eut ouy ces paroles, il dist en grant fureur (I,40) ;*

*Hec autem propterea dicebat volens fugere > Elle disoit toutes ces choses pource qu'elle s'en vouloit fuir (XIII,7) ;*

*Hoc autem dicebat, volens eos in pelagus mittere ut ibi eos perderet > Ce leur disoit il pour les envoier en la mer où ilz se fussent perdus (XIV,7) etc ;*

d'autres sont en revanche conservés :

---

<sup>337</sup> Dans la *Passion de saint Adrian* on ne trouve aucun ablatif absolu ou *comme* + subjonctif conservé. Il en va autrement dans ses autres traductions : voir par exemple la *Vie de sainte Katherine*, COLOMBO 2015b, p. 25-26 ou même la *Lettre à Quintus* de Cicéron, BOSSUAT 1938, p. 119-120.

<sup>338</sup> Ici Miélot explicite l'infinitif prés. qui en latin demeure sous-entendu : *semetipsum christianum [esse] confitetur*.

*viros ac mulieres credentes in Christo* > *hommes ou femmes creans en Jhesu Crist* (I,7) ;  
*audivimus enim eos psallentes in vigilia nocturna* > *nous les avons ouy chantans en la veille de nuit* (I,13) ;  
*Tu enim solus dominus meus omnia tua tecum habens* > *Tu, mon seul seigneur, aiant avecques toy toutes tes choses* (III,14) ;  
*Audientes hec sancti* > *Adoncques les sains martirs, oïans ces paroles* (VII,9) ;  
*horrentes eorum impietatem vel sanguinis effusionem* > *ressongnans la felonnie ou l'effusion du sang des martirs* (XII,2).

Comme nous l'avons dit, il arrive que notre chanoine fasse recours au calque de syntagmes et d'expressions latines dont l'extension peut atteindre des passages entiers. Pour ce qui concerne les calques de mots individuels ou de syntagmes, on lit par exemple :

*nervis crudis* > *nerfz crus* (I,26) ; *constituens diem* > *constitua ung jour* (II,19) ; *mollibus seductionibus* > *moles seductions* (III,18) ; *puer eius domesticus* > *son enfant domestique* (IV,9)  
 I. *deum vivum et verum* > *le vif et vray Dieu* (VII,11) ; *in hoc agone certaminis* > *en cest estrif de bataille* (IX,6) ; *thorum corporalem* > *corporel lit* (XIII,10) etc.

on rencontre également des calques de fragments plus longs :

*Sathanam qui operatur opera sua in filiis infidelitatis, quorum princeps es tu* > *Sathanas qui fait ses operations és filz de infidelité dont tu es le prince* (I,22) ;  
*corpore circumdati sumus* > *nous sommes avironnéz de corps* (I,37) ;  
*aliquam controversiam adversus martires Christi scripsisse* > *eust rescript aucune controverse adverse aux martirs* (II,11) ;  
*et de his que me prevenerunt erroribus* > *et des erreurs qui me sont prevenus* (II,18) ;  
*ut permanes in hac vocatione qua vocatus es* > *que tu demeures en ceste vocation en laquelle tu es évoqué* (III,16) ;  
*dum carnaliter militabas* > *quant tu combatoies charnelement* (VI,22) ;  
*et vis de hac vita male exire* > *et vuels yssir malvaisement de ceste vie* (VII,1) ;  
*in locum tuum te restituant* > *te restituent en ton lieu* (VII,19) ;  
*Qui enim comunicaverint passioni eius, similiter comunicabunt glorie eius* > *En verité ceulx quy auront communiqué à sa passion communiqueront semblablement à sa gloire* (VIII,13) ;  
*constricti enim erant doloribus* > *ilz estoient constrains de douleurs* (IX,13) ;  
*celans in sinu suo* > *le celant en son sein* (X,17) etc.

L'influence du latin s'exerce parfois sur des phrases entières ; il arrive alors que l'ordre des mots du modèle soit conservé (avec la seule exception du verbe déplacé). Si la version du secrétaire de Philippe le Bon demeure toujours intelligible – à cause de la proximité de la syntaxe des deux langues en cause –, le modelage de la traduction sur le latin constituait

sans doute aussi le chemin le plus facile et le plus rapide pour Miélot de s'acquitter de sa tâche. Les passages qui suivent seraient donc la preuve d'une certaine paresse ou bien le reflet d'automatismes chez un traducteur de profession visant l'utilité plutôt que l'esthétique :

<p><i>Constituerunt autem et quosdam qui sua sollicitudine diligenter inquirerent per omnem regionem vel civitatem, ut si invenirent viros ac mulieres credentes in Christo, sollicite eos perducerent ad iudicem, proponentes eis diversa tormenta vel ignem amarissimum si aliquem occultarent.</i></p>	<p>Et pour ce furent constituéz aucuns qui songneusement et moult diligamment enquerroient par toute la cité affin, s'ilz trouvoient hommes ou femmes creans en Jhesu Crist, qu'ilz les amenassent prestement vers le juge, en leur proposant divers tourmens ou le feu tres ardent, s'ilz tenoient celement quelque cristien ; (I,7)</p>
<p><i>Vere nunc securus perges ad illud seculum recondens tibi divicias quas invenies in tempore necessitatis quibus tunc egebunt hii qui nunc multa possident et habundabunt hii qui sunt pauperes.</i></p>	<p>En verité tu t'en yras maintenant seurement vers icelluy siecle te gardant les richesses lesquelles tu trouveras en temps de necessité, desquelles ont besoing ceulx qui possèdent maintes choses et en habudent ceulx qui sont povres... (III,12)</p>
<p><i>Quamvis promittas mihi ut curer a medicis vel etiam honores me et introducas me in regale tuum palacium et quia dii tui repromittant mihi se repropiciari, ipsi dicant mihi ore suo quid mihi facturi sunt vel quid beneficium mihi conferant, et tunc adorabo eos et sacrificabo vel hostias offeram quemadmodum tu vis.</i></p>	<p>Combien que tu me promettes que je soye guary des medecins, ou aussi que tu me honneures ou introduises en ton palais roial, et que tes dieux me promettent que ilz me reseront propices, 5 ilz me dient de leur bouche quele chose ilz me feront ou quel benefice ilz me bailleront, et lors je les aoureray et leur sacrefieray ou offeray quelque hostie en la maniere que tu veulx. (VIII,4-5)</p>
<p><i>Deprecare dominum nostrum Jesum Christum ut me accipiat tecum ut qu(am) communicavimus in hac vita miserabili et plena peccatis ita simul esse possimus in illa beatissima vita que est sine dolore.</i></p>	<p>Prie doncques nostre Seigneur Jhesu Crist qu'il me prengne avecques toy affin que, ainsi comme nous avons communicuie ensemble en ceste vie miserable et plaine de pechiés, nous puissons estre ensemble en icelle tresbieneuree vie qui est sans douleur. (IX,7)</p>

Tous les leçons fautives et les passages obscurs à la syntaxe embrouillée de la *Passion* seront discutés et commentés dans les notes au texte : la collation avec nos deux témoins latins de contrôle s'avère en effet à plusieurs reprises un instrument précieux qui nous permet tant d'amender des erreurs que d'éclaircir le sens de quelques phrases françaises qui ne se comprennent pas aisément.

## VI. ÉTUDE LINGUISTIQUE

### VI.1. GRAPHIE

Compte tenu de la non autographie de notre manuscrit de base, dans l'analyse qui suit nous nous sommes limitées à recenser les traits que nous avons jugés les plus pertinents, à savoir surtout les caractères marqués, soit en sens diachronique (emplois qui rattachent notre texte à l'ancien français ou phénomènes déjà « modernes »), soit en sens diatopique (régionalismes et faits phonétiques qui ne sont pas conformes à l'usage le plus général des textes en moyen français).

- Emploi fréquent de *y* pour *i* en tous contextes<sup>339</sup> : initial (*ydoles* ; *yras* ; *yssir*, *yssissent*, *ystront* etc.), moyen (*ayde*, *hayne*, *huys*, *joye*, *mynuyt*, *playes*, *pluyes*, *suys*, *tyrassent* etc.) et surtout final, après voyelle (*celluy*, *degasteray*, *foy*, *loy*, *luy*, *moy*, *quy*, *ray*, *roy*, *toy*, *vray* etc.) et après consonne (*amy*, *aus.sy*, *cecy*, *converyt*, *cry*, *cy*, *ennemy*, *mary*, *party*, *remply*, *respondy*, *vecy* etc. ) ;
- rétablissement de lettres (pseudo)-étymologiques : voyelles (*i* : *cristien(s)* ; *u* : *habudent*, *presumption*), consonnes (*b* : *dessoubz*, *doubter*, *redoubte*, *soubdainement*, *soubz* etc. ; *c* : *ladicte* ; *sainte* ; *çavoies*, *çavoit*, *çay* ; *traictier* ; *d* : mots à préfixe *ad-* : *adjoustéz* ; *advenement* ; *advenir*, *advint* ; *adventure* ; autres : *advise* ; *h* : *habudent*, *hos*, *Sathanas*, *throsne* ; *l* : *balsme* ; *culpables*, *coupe* ; *tiltres* ; *p* : *condempnéz* ; *escript*, *escripvéz*, *escripvissent*, *escripvons* ; *escripture* ; *racomptant* ; *receptvans*, *receptvant*, *receptvoit*, *recept* ; *solempnel*, *solempnellement*, *solempnitéz* ; *s* : *adjoustéz*, *bestes*, *ceste*, *chasteaulx*, *costes*, *enquesteurs*, *estendus*, *haste*, *hastes*, *honestes*, *hostel*, *maistre*, *ostera*, *requestes*, *response*, *soustenir*, *tempeste*, *testes*, *vestemens* etc.) ; *x* : *extendant*, *extendes*, *extendoient* ; *extaindre* (mais aussi *estaindable*, *estainte*) ; on signale également l'emploi de la préposition *ad* : *ad ce tourment* (I,33) ;
- la graphie *uu* peut représenter [y] long (Mantou p. 183) ou être une graphie étymologique : *persequuteurs*, *persequition* ;
- alternance entre *s* et *z* en position finale après *-e* tonique : (vous) *enlachiés* (P5 ind. prés.), *muchiés*/*muchiéz* (part. passé du v. *musser*), *piés*/*piéz* etc. ; ou atone : *prebendez* ;
- alternance graphique *ue/en*, *o/eu* pour le produit de l'ancienne diphtongaison de *ō* [ : *pueple*/*poeupe* ; *puet*/*peut* (P3 ind. prés. du v. *pouvoir*) ; *suer(s)*/*seur* ;
- alternance graphique *ou/eu* pour le produit de l'ancienne diphtongaison de *ō* [ (< *o* fermé libre) (Gossen § 26) : *demour-* (10 occurrences) / *demeur-* (5 occurrences), formes du verbe *demeurer* ; *honnour-* (4 occurrences) / *honneur-* (2 occurrences) formes du verbe *honorer* ; *ouvr-* (2 occurrences) / *euwr-* (2 occurrences), forme du verbe *ouvrir* ; *espeuse*, *espeux* ; *labouroit*/*labeur(s)* (subst.) ; *paour* ; *plour*, *plourant*, *ploura*, *ploureras* / *pleur* (subst.) ;

---

<sup>339</sup> Rappelons que l'emploi de *y* pour *i* peut éventuellement avoir une fonction diacritique en présence de plusieurs jambages.

- absence fréquente d'élision : *je le appelleray ; je effaceray ; je enverray ; je occiray ; le edit ; te appelleray ; se efforcha ; se enclina ; se offrist* etc. ;
- la graphie *ii* représente *i* long ou marque la diérèse (Mantou, p. 177-178) : *paais* ;
- le double *ee* dans l'adverbe *celeement* peut indiquer la longueur de la voyelle (Mantou p. 172) ou être la marque graphique du féminin ;
- redoublements de consonnes : *charriot* (mais aussi *chariot*) ; *estaille* ; *maronniers* ; *oppinion* ; *orrage* ; *pestillence* ; *previlleges* ; *voille* ; mais on trouve aussi le phénomène inverse de réduction des consonnes doubles : *alees* ;
- la graphie *-cion* alterne avec la graphie latinisante *-tion* < *-tionem*, qui est prédominante : *perdicion/perdition*, mais *accusation*, *interrogation*, *operations*, *relation*, *remuneration* etc ;
- graphie *-illi-* pour *l* mouillé (Mantou p. 261) : *appareillie*, *appareillié*, *appareillies*, *appareilliés* ; *baillié*, *baillier*, *baillies*, *bailliés* ; *chaille*, *chailloit* ; *deffaillis* ; *esmerveillier* ; *resveillie*, *resveillié* ; *traveillie* ; *vueilliés* (P5 imp. prés.) ;
- *l* appuyé vocalisé reste généralement graphié (phénomène typique de la *scripta* picarde) : *chasteaulx* ; *chevreaulx* ; *cienlx* ; *consaulx* ; *cruaulté* (mais aussi *cruauté*) ; *doulce*, *doulx*, *doulz* ; *genoulx* ; *maulx* ; *orientaulx* ; *veaulx* ;
- *n* mouillé peut être représenté par *-(i)ng-*, *-(i)gn(i)-*, *-ngn-*, (Gossen § 62, Mantou p. 262) : *adjoingnant* ; *adviengne* ; *apprennent* ; *Bourgoingne* ; *charongne* ; *compaigne*, *compaignie* ; *congneu*, *congnois*, *congnoissant*, *congnoisses*, *congnoist* ; *conjoingne* ; *enoingnoit* ; *enseigneroient*, *enseigniés* ; *enseigneurs* ; *esparengne* (mais aussi *espargnast*) ; *gaingnéz* ; *montaigne* ; *prengnent* ; *pugnís*, *pugnie* ; *recongnois*, *recongnut* ; *ressongnans*, *ressongnié* ; *soingneusement*, *songneusement* ; *songna* ; *souviengne* ; *tesmoingnage* (mais aussi *tesmoigne*) ; *viengnes* ;
- on recontre le digramme *-gn-* même en l'absence de palatalisation : *pugnie*, *pugnís* (p. pass. du v. *pugnir*).

## VI.2. PHONÉTIQUE

### Vocalisme

#### Voyelles toniques :

- *a* tonique libre > *e* (Gossen § 1) : *cler*, *clerement* ;
- palatalisation de *a* en *e*, écrit *ai* (Mantou p. 106)<sup>340</sup> : *compaigne* ; *montaigne* ;
- *-aticu* > *-age/-aige* (Gossen § 7 ; formes très communes) : *gaiges* ; *heritaige* ; *languaiges* ;

<sup>340</sup> Cf. aussi, en position protonique : *compaignie* ; *gaingnéz*.

- *yod* + *-ata* > réduction à *-ie* (franc. *-iee* : Gossen § 8 ; phénomène du Nord et du Nord-Est, mais largement répandu) : *appareillie, appareillies* ; *baillies* ; *declairie* ; *detrenchie* ; *eslongie* ; *lignie* ; *resveillie* ; *traveillie* ; *trenchie* ;
- effet fermant des consonnes palatales sur *a* en syllabe tonique (Fouché 1969, p. 346 ; Zink p. 237 ; phénomène du Nord, Nord-Est, Est et Orléanais) : *traveillie* ; *volilles* ;
- diphtongaison du *e* ouvert tonique *ě]* > *-ie* (Gossen § 11 ; Mantou p. 115) : *brief, briefment* ; *griefs* ; *legierement* ;
- *e* s'ouvre parfois en *a* au contact de *r* : *char* ;
- *-liu* + entrave > *-au-* (Gossen § 12c ; Mantou p. 126) : *consaulx* ;
- *an* pour *en* étymologique, tonique ou protonique (Gossen § 15, p. 65) : *ardant* ; *s'assamblissent, assamblé, assamblée, asamblé* ; *diligamment* ; *patiamment* ; *penitance* ; *(ir)reveramment*, mais *reverence* et *reverender* ; *samblablement*, mais *semblable, semblablement, semblent, sembloient* ; *vengance* ; phénomène inverse, *en* pour *an* étymologique (Gossen § 15, p. 66) : *condempné* ; *detrencha, detrencherent, detrenchie, detrenchié* ; *louenge* ; *trencheront, trenches, trenchie, trenchier* ;
- *ē, ĭ* tonique + nasale > *-ain(e)* (Gossen § 19 ; Mantou p. 127) : *chaint* ; *emmaine* (P1 subj. prés. du v. *emmener*) ; *estainte, extaindre* ; *paine, pain(n)es* contre une seule occurrence de *peine* ; *plain, plaine* (< *plenus*) ; *sain* (< *sinus*) ;
- *o* ouvert + *yod* > *-ui-* (Gossen § 24) : *muyre* (P3 subj. prés. du v. *mourir*) ;
- fermeture de *o* long en *ou* (Mantou p. 137) : *couloure* (P3 ind. prés.), *coulouroit* (protonique) ; *fourme* ; *oudeur* (protonique) ;
- réduction de *oi* (< *o* ouvert ou fermé, accentué ou non + *yod*) à *o* (Mantou p. 138) : *chanonnes*, mais aussi *chanoine* ; protoniques : *ressongnans, ressongnié* ; *songna* (P3 ind. passé simple du v. *songner*) ; *songneusement* contre une seule occurrence de *soingneusement* ;
- conservation des digrammes : *raemplie* ; *seur* (< *securus*), *seurement* ; *veoir* ;
- conservation du hiatus : *creable* ;
- alternance de la forme *envolepa* (régionalisme qui renvoie au Nord-Est du domaine d'oïl) / *envelopa, envelopées* ;
- dans les mots issus de la famille de *\*jovenem*, [we] se réduit à [e] : *jenne, jennesse* ;
- *-aucum* > *-ou* (Mantou p. 103) : *pou* (< *paucus*).

#### Voyelles protoniques :

- *a* en syllabe initiale peut se conserver en hiatus (Gossen § 29) : *agiës* ; *aoura, aourans, aourent, aourer, aoureray, aourerent, aoures* ; *paour* ; *saoulé* ;
- conservation de *a* protonique après vélaire (Gossen § 29) : *achaterent, achatteroit* ;
- monophthongaison de *ay* > *a* (Mantou p. 104) : *arain* ;
- *a, e* protoniques + voyelle > pic. *e* (Gossen § 30) : les formes *beneïçon, beney* coexistent avec les formes réduites *benois, benoit, benoitte* (Marchello-Nizia p. 71) ;

- hésitation *ar/er* + consonne (Gossen § 3) en syllabe initiale : *parvers/pervers, perverse, perverses* ; ou à l'intérieur du mot : *apparcevront, apparçoivent* ;
- conservation de *e* prétonique interne : *esperis, esperit* ; *guerredon* ; *offeray* (régionalisme marqué) ; *recevera* ; *serement* ; conservation de *e* post-tonique : *esparengne* ;
- dissimilation de *i* (Gossen § 37) : *clarefié* ; *Phelippe* ; *pourreture* ; *previlleges* ; *sacrefiassent, sacrefice, sacrefices, sacrefie, sacrefier, sacrefieray, sacrefies*, mais *sacrifioient* ; *visetant, on eut visetté*, mais *visitter, visitera* ; dissimilation de *o* (Gossen § 37) : *voulenté* ; *voulentiers* ;
- effacement complet de *e* atone (Gossen § 37) : *amenray* (P1 ind. futur simple du v. *amener*), mais *amenera* (P3) ;
- *angele, angeles* sans la chute de la voyelle post-tonique est la seule forme attestée ;
- alternance *u/ou/o* (< *o* fermé + nasale) (Gossen § 28b, p. 85) / *o* fermé entravé (Mantou p. 137) : *tormens*.

## Consonnes

- *c* + *a* tonique libre, à l'initiale et à l'intérieur derrière consonne > *-chie* ou, bien plus rarement, *-cie* (Mantou p. 186-187) : *atouchié* ; (*tres*)*chier, chiere, (tres)chiers* ; *courroucié* ; *detrenchie, detrenchié* ; *pechié* (part. passé du verbe *pécher*), *pechiés* ; *preschier* ; *rechief* ; *trenchie, trenchier* ;
- *c* + *e, i* à l'initiale et à l'intérieur derrière consonne, *c* + *yod* intérieur, *t* + *yod* derrière consonne > *ch* (Gossen § 38, Mantou p. 197) : *annuncha, annunchant, annuncherent, annunchié, annunchier* ; *apperchoives* ; *chaint*(<*s*>) ; *chevés* ; *drechant* ; *larchineuse*, mais *larcineusement* ; *mucha, muchiés/ɣ, muchons* ; *prinche*, mais aussi *prince* ; *rechoy*, mais aussi *recepvant/s, recepvoit, receus, receu(p)t, receive, recevra, recevoir, reçoives* ; *remachonnerent* ; *renunchans* ; *ronchin* ; *traches* ; *tresperchoit* ;
- *g* + *a* tonique libre > *-gié* (Mantou p. 208) : *chargié, chargiés* ; *corrigié* ; *enragié* ; *nagié* ; *plongié* ;
- *g* + *a, o, u* avec valeur de [ç] (Gossen § 42) : *diligamment* ; *gambes* ; *naga, nagoient, nagoit, nagons* ; *vengeance* ; *larguement* pourrait être une graphie inverse ;
- chute du *t* final non appuyé (Mantou p. 219) : *esperis* ; *sains* ;
- insertion d'un *e* svarabhaktique dans les groupes sourde + liquide (Gossen § 44) : *-pr-* : *esperis, esperit*<sup>341</sup> ; *-tr-* : *prouffiteroient* ; *-vr-* : *recevera* ; *viveroit* ;
- insertion d'un *e* transitoire à l'intérieur d'un groupe de deux consonnes (liquide + bilabiale) (Mantou p. 239) : *esleu* ; *leue* (p. passé fém. du v. *lire*) ;
- confusion de *-s-* et *-ss-* intervocalique (Gossen § 49, Mantou p. 222, 223) : *souffissant*, mais *souffisant, souffisante* ;
- propagation de *r* ou graphies hypercorrectes (Gossen § 55, Mantou p. 237) : *tristresse*, mais *triste* ;

<sup>341</sup> Dans le cas de la forme savante *esperit* < *spīritum* : « il est beaucoup plus probable que le *e* entre *p* et *r* représente le *i* long latin traité comme une contrefinale » (Mantou p. 240).



- métathèse du groupe *-rou-* > *-our-* : *tourblans*, *tourblee*, *tourbléz* ;
- absence occasionnelle d'une consonne intercalaire dans le groupe *-nr-* (phénomène du Nord et du Nord-Est, Gossen § 61) : *amenray*.

### VI.3. MORPHOSYNTAXE

Traces irrégulières de l'ancien système bicasuel :

- substantifs à deux bases : emploi fréquent de *sire* au vocatif : *Vééz, sire roy, que nous, avironnans toute la cité* (I,17) ; *Sire roy, ne cuidés point que Adrian les accuse* (II,12) ; *Esjouis toy en nostre Seigneur, mon doulz sire* (VIII,18) etc. ; mais dans les mêmes circonstances on rencontre aussi *seigneur*, toujours accompagné d'un adjectif possessif et/ou qualificatif : *Bieneuré es tu, mon seigneur Adrian* (III,11) ; *Tu, mon seul seigneur, aiant avecques toy toutes tes choses, va t'en vers Jhesu Crist* (III,14) ; *Mais je te prie, mon bon seigneur* (III,16) etc ;
- alternance *fil/filz* au masculin singulier : *Recongnois toy, doncques, fil du dyable d'enfer* (I,39), *tu es fil d'un homme bien né* (VII,20) ; *ne quelque ung ne pourra aidier l'autre, ne le pere son filz* (III,13) ;
- adj. au cas sujet masc. sing avec *-s* : *tu, non misericors, nous as baillié ad ce tourment* (I,33) ; *car je suis moult foibles de corps* (VIII,19) ; *Sire, tu es tant misericors que tu ne fais point en vain les tourmens* (XIII,13).

#### Déterminants

On rencontre des formes contractées – aujourd'hui disparues – résultant de la combinaison de la préposition *en* avec l'article défini masc. sing. *le* (Marchello-Nizia p. 142, 143) : *ou* (10 occurrences), moins souvent *au* (4 occ.). L'alternance entre les deux formes se retrouve aussi en composition : *oudit/audit* ; *ouquel/auquel*. Au pluriel *és* (= *en les*) apparaît régulièrement (9 occ.).

L'article défini est parfois remplacé par les déterminants composés *ledit, lesdiz* ; *laditte/ladicté, lesdittes* (Marchello-Nizia p. 390).

L'absence de l'indéfini pluriel peut être un reflet du texte latin :

*on leur offrist sacrefices* (I,2) ; *pour offrir diligamment les ungs taureaux, les autres veaulx, les aucuns brebis et moutons, et les autres chevreaulx et volilles* (I,3) ; *pour venir offrir sacrefices* (I,5) ; *mais ceulx qui les enseigneroient auroient moult beaux et riches dons* (I,8) ; *tourmens sans fin, paine eternele, lac de perdition, tenebres de dehors* (I,43) ; *mais ceulx là sont povres gens, villains et enfans de folz populaires* (VII,20) ; [...] *que ce fussent maronniers orientaulx* (XIV,8) ;

on relève néanmoins quelques occurrences de l'indéfini pluriel *des* :

*Lors les bourreaux prindrent des pierres (I,32) ; tu as assamblé des richesses en ta jeunesse (III,11) ; ses chambrières eurent apporté des linceux (V,18).*

L'article, et plus en général le déterminant, peut être absent devant des substantifs abstraits ou dans des constructions plus ou moins figées (Marchello-Nizia p. 137) :

*dittes moy verité (II,2), mais ailleurs : Si comme la pure verité de plusieurs tesmoigne (XVII,1) ; Ayez mercy de moy, Sire, aiez mercy de moy (XIII,12) ; il s'en ala ayant intention de cheminer plus avant (XVIII,16), mais aussi : ne riens terrien ne empeschent ton intention (III,16) ;*

ou devant des noms collectifs :

*d'autant tu me appareilles plus grande multitude de couronnes (VII,15) ; congnoissant que grant multitude de femmes et bien honnestes couroient vers eulx (IX,1), mais ailleurs : pour la grant multitude des eaues de la pluye (XI,5), elle trouva une grande multitude de hommes et de femmes (XIII,24), illecques se estoit assamblée une multitude de cristiens (XIV,17), Là demourerent une grande multitude de hommes et de femmes (XIV,23), là sont povres gens (VII,20), et menoit devant luy l'espece d'une nef en laquelle sembloient estre gens de mer (XIV,3) etc.*

On relève également l'absence de déterminant pour désigner le référent très général d'une comparaison :

*plus doulx que miel, plus odourant que balsme (XVII,11).*

En cas de coordination étroite, l'article peut ne pas être répété :

*attendans les dons et loiers dessusdis (I,9) ; et salua tous les freres et suers quy là estoient (XIV,16), mais on trouve aussi : Et quant les freres et les suers quy estoient illecques y vindrent (XIV,21).*

L'article indéfini singulier peut parfois fonctionner comme pronom avec la valeur de *un certain* (Mantou p. 340) : *ung nommé Adrian (II,1), ung nommé Thierry (XVIII,T).*

Adjectifs et adverbes dérivés

Les adjectifs en *-ant* peuvent ne pas varier au féminin (Marchello-Nizia p. 131) :

*fournaise ardant (X,18 ; XI,T ; XI,1 ; XI,5), la resplendissant lumiere (XVII,7), mais Il n'est bouche qui puist ne qui soit souffisante (II,3) ;*

*grant haste* (II,9), *grant fureur* (I,40 ; I,47 ; II,19), *grant joie/joye* (III,8 ; XIV,12 ; XVII,6), *grant paine* (VIII,25), *grant multitude* (IX,1 ; XI,5), *grant reverence* (XVIII,13), mais *grande multitude* (I,14 ; VII,15 ; XIII,24 ; XIV,23), *Sire Jhesu Crist, tu es grant et ta vertu est grande* ; *tu es grant és grandes choses* (XVI,1).

L'adjectif *nul*, ainsi que *tel* et *quel*, connaît en moyen français la forme sans *-e* final au féminin singulier (Marchello-Nizia p. 128) : *nul paour* (VIII,22) ; dans notre texte pourtant *tel* au féminin présente toujours la forme analogique en *-(l)e* : *tel(l)es paroles* (IV,26 ; XIII,8), *indigne d'une telle sepulture* (XVIII,7).

Je signale la forme sans *-e* de l'adjectif masc. sing. *manifest* (XVIII,22), dont le DMF 2015 enregistre une seule occurrence<sup>342</sup>.

L'adverbe dérivé de *grant* est toujours *grandement* (XIII,4 ; XVIII,9). L'adverbe correspondant à *brief* est *briefment* (XVI,9).

Le complément du superlatif *de + autres* exprime la référence à la totalité (Martin-Wilmet § 401) : *le plus felon des autres* (IV,22).

## Démonstratifs

Adjectif masculin : *ce* (I,19 ; I,20 ; I,33 ; V,3 ; V,12 etc), *cest* (IV,10 ; IX,6 ; XIII,15 ; XVII,4), *cel* devant voyelle ou *h* (XIII,3), *cestuy* (XVIII,2 ; XVIII,12 ; XVIII,23), *icelluy*<sup>343</sup> (III,12 ; XIII,15) ; au pluriel : *ces* (I,35 ; II,2 ; II,8 ; II,17 ; IV,8 etc.).

Adjectif féminin : la forme plus fréquente est *ceste* (I,21 ; I,25 ; III,9 ; III,16 ; V,19), mais on trouve aussi *celle* (II,6 ; X,13 ; XIV,8), *icelle* (III,30 ; VII,1 ; IX,7 ; XIV,6) ; au pluriel : *ces* (I,3 ; I,9 ; I,18 ; I,40 ; I,46 etc.), une seule occurrence de *icelles* (XIX,2).

Pronom masculin : *cestuy* (IV,12 ; IV,22), *celluy* (III,4 ; III,13 ; IV,7 ; IV,15 ; VI,5 etc.) ; au pluriel : *ceulx* (I,1 ; I,8 ; I,11 ; I,12 ; I,14 etc.), *iceulx* (III,4 ; V,18) ; mais on relève aussi l'emploi des pronoms démonstratifs composés avec *cy* et *là* : *ceulx cy* (I,17 ; I,49 ; III,5) et *ceulx là* (III,6 ; VII,20)<sup>344</sup>.

Pronom féminin : *icelle* (XVI,2 ; XVI,9) ; aucun pluriel.

Pronom neutre : *ce* (I,7 ; II,9 ; II,16 ; II,17 ; III,25 etc.) et la forme composée *cecy* (I,14 ; II,13 ; III,15 ; V,2) alternent.

Le pronom démonstratif neutre *ce* est employé comme sujet du verbe impersonnel *venir* : *Quant ce vint le matin* (XVIII,10).

<sup>342</sup> Voir le Lexique. On lit la même forme dans la *Vie et miracles de saint Josse* de Miélot, voir JÖNSSON 2004, p. XXIX.

<sup>343</sup> Les adjectifs et les pronoms avec *-i* prosthétique sont des formes anciennes, voir MARCHELLO-NIZIA 2005, p. 167 et ss.

<sup>344</sup> Dans ce cas, il s'agit par contre de formes modernes, selon Christiane Marchello-Nizia : « ce n'est guère qu'à partir de 1450 environ que l'on trouve, dans tous les textes, plusieurs formes démonstratives composées, aussi bien en *ci* qu'en *la*, aussi bien pronoms qu'adjectifs. » (MARCHELLO-NIZIA 2005, p. 167).

## Possessifs

L'expression de la possession peut se faire par un pronom personnel introduit par *de* : *et en ce vous seréz peres de luy* (III,25).

## Indéfinis

*Aucun*, au singulier comme au pluriel, a toujours une valeur d'indétermination et pas encore de négation : *aucuns voisins* (I,9), *aucuns amis* (I,9), *aucuns prochains* (I,9), *aucuns cristiens* (I,11 ; I,13), *aucune controverse* (II,11), *aucuns jours* (IV,1 ; XIII,1 ; XVII,12), *aucunes femmes* (XIII,3), *aucuns clerks* (XX,1) ; de même le pronom : *aucuns d'eulx* (I,6 ; XIV,2), *aucuns* (I,3 ; I,7 ; III,4 ; XI,6).

*Riens*, dont la forme sigmatique est la seule utilisée (II,4 ; III,14 ; III,20 ; VI,18 ; VIII,19), peut garder sa valeur de substantif et conserver le sens étymologique de 'chose' : *riens terrien* (III,16).

Une occurrence de *nul* employé en contexte affirmatif : *si te prie que d'aucun il ne soit enhorté au tirant qu'il me conjoingne à nul homme sans nostre Seigneur Dieu* (IX,10)<sup>345</sup>.

*Quanques* est toujours sigmatique (II,5 ; VII,4 ; IX,9 ; XIII,22).

L'emploi de l'indéfini *quelque* comme déterminant est moins fréquent que celui d'*aucun* et de *nul* :

*et s'il se trouvoit quelque cristien, qu'il fust ars en ung feu* (I,6) ; *en leur proposant divers tourmens ou le feu tres ardent, s'ilz tenoient celeement quelque cristien* (I,7) ; *Maximien, les veant, souppeçonnoit que Adrian eust rescript quelque accusation à l'encontre des martirs* (II,10) ; *je les aoureray et leur sacrefieray ou offeray quelque hostie* (VIII,5).

Le pronom indéfini *quelque ung* accompagné de *ne* marque la non existence (Marchello-Nizia p. 182-184) : *Ne nul ne pourra delivrer de paine ung autre, ne quelque ung ne pourra aidier l'autre* (III,13).

On relève en outre la présence de la locution relative indéfinie *quelque... que*, très fréquente au XV<sup>e</sup> siècle (Marchello-Nizia p. 187) : *il te aime et te donnera volentiers quelque chose que tu luy requerras* (IX,9).

## Numéraux ordinaux

Présence de la forme latinisante *seconde* : *En la seconde interrogation de l'empereur Maximien* (I,1).

Emploi de l'adjectif/substantif *premier* < *primus* dans le sens de "(le) plus important, (le) plus éminent" :

---

<sup>345</sup> D'après Marchello-Nizia, *nul*, surtout dans les traductions du latin, n'est pas nécessairement accompagné de la négation *ne* (MARCHELLO-NIZIA 2005, p. 181).

*ceulx qui estoient les premiers ou palais (I,14 ; I : Audientes vero haec qui erant primi in palatio) ; Certes elle estoit la premiere entre les tresnobles femmes de la cité (V,17 ; Erat enim prima inter clarissimas feminas) ; elle estoit moult riche, car c'estoit la premiere entre les plus nobles femmes de la cité (XIII,2 ; Erat enim multum dives et prima inter clarissimas mulieres).*

## Pronoms personnels

L'emploi, typique de la *scripta* picarde, de *le* pour exprimer le pronom régime direct féminin est fréquent (Gossen § 63) :

*Nous le avons bien ouy (= la peine) (I,22) ; je le appelleray à l'eure de nostre passion (= Nathalie) (IV,3) ; Si le print et s'en ala (= Nathalie) (V,10), une multitude de cristiens qui le prièrent qu'elle reposast (= Nathalie) (XIV,17), Et quant les freres et les suers quy estoient illecques y vindrent affin qu'ilz le esveillassent, ilz le trouverent trespassee ; si se enclinerent et le aourerent, puis le mirent emprés les corps des sains martirs (= Nathalie) (XIV,21) ; elle le mist dessus l'englume (= la main de saint Adrian) (X,11), le celant en son sain (= la main de saint Adrian) (X,17), et le envolepa en pourpre (= la main de saint Adrian) (XIII,7), le mist emprés le corps de saint Adrian et en ploiant ses genoulx le aoura devotement (= la main de saint Adrian) (XIV,15) ; à ceulx qui le scevent (= l'ordonnance) (XVI,9) ; et le jetterent hors de terre et le debriserent en petites pieces (= la charogne) (XVIII,7).*

On relève d'assez nombreuses occurrences du pronom tonique en fonction de sujet : *Quant l'empereur eut ouy tout, luy, remply de grant fureur, dist aux enquesteurs (I,47) ; Je te jure par les grans dieux que moy, veant ta beauté, ay compassion de toy (VII,17) ; et eulx, se levans, transmuoient leurs voiles (XIV,8) ; Et eulx, descendans de la nef, s'en alerent en la maison (XIV,14) ; car luy plain de grace, [...] a atouchié la fin de perfection (XVI,5) ; et luy, puissamment introduit és puissances de nostre Seigneur, est fait plus puissant pour impetrer (XVI,7) ; mais luy, aveuglé divinément, ne peut onques passer oultre le mont (XVIII,16) etc.*

Le pronom personnel qui précède la forme verbale en *-ant* est souvent tonique (beaucoup d'exemples de ce tour surtout au XV<sup>e</sup> siècle, voir Marchello-Nizia p. 247-248) :

*et, luy courant devant, annuncha à Nathalie sa femme que Adrian estoit desloies (IV,5) ; Je te jure par les grans dieux que moy, veant ta beauté, ay compassion de toy (VII,17) ; affin que d'aventure, luy veant la maniere comment une tres amere paine est inferee aux sains martirs, il ne s'espoente (X,5) ; Et ainsi luy entrant et yssant par trois jours et luy vueillant s'en aler, labouroit en vain et demouroit jusques au matin oudit mont (XVIII,17) ; et luy retournant nous a affermé qu'il y a veu plusieurs avengles (XX,4).*

Devant les infinitifs et les formes verbales en *-ant*, concurrence entre le réfléchi atone, prédominant, et le réfléchi tonique pour les pronoms de troisième personne (Marchello-Nizia p. 245-248) :

*Ceste bonne femme estoit extraite de parens cristiens et fille de sains qui paravant avoient craint de soy manifester qu'ilz fussent cristiens (III,9) ; Pourquoi as tu jetté au loings tes armures ainçois que tu veisses ton ennemy se combattre contre toy ? (IV,17) ; soy enclinant en sa face (I,2), laquelle soy enclinant humblement (XIII,9) ; en s'en venant audit lieu (I, 14), se mocquans de tes dieux (I,17), elle se levant sur piés (III,8), se levant des piés de son mary (III,23), en s'escriant (IV,11), Et en se contournant vers luy dist (IV,14) etc.*

Le pronom COD peut précéder le verbe modal : *pour requerre l'empereur qu'il la peust prendre en mariage (XIII,1).*

Parfois le pronom COD peut précéder le COI : *ilz les luy offrirent (I,16) ; comme je le t'avoie promis (V,2) ; ilz la te trancheront (X,9).*

Lorsque un verbe à l'impératif est précédé d'un élément inaugurant (*et, or* etc.), le pronom personnel COD se trouve avant le verbe (Marchello-Nizia p. 229-30) :

*Rapportéz moy la response de un chascun, et les emmenéz en la garde des enchartréz, et les tourmentéz par toutes manieres (I,48) ; Pour ceste cause fuions nous ent en la cité de Bisance, que l'en dist à present Constantinoble, et laissons noz lieux, et portons les corps et les muchons devers nous (XII,3) ; Souwiengne toy de luy et me tyre hors de la compaignie des mauvais (XIII,14).*

Le pronom sujet indéfini alterne les formes *on* (I,2 ; III,3 ; VI,9 ; VIII,14 ; X,1) et *l'en* (III,4 ; III,6 ; VIII,7 ; X,1 ; X,17 etc.).

*Luy* pour *la/le* (picardisme) *luy* : *Saint Adrian adont extendant sa main luy bailla (X,11).* Rare dans notre texte, cet emploi est encore bien attesté en moyen français (Martin-Wilmet 1980, § 269).

L'ancienne forme prédicative *tu* se maintient au vocatif (Martin-Wilmet 1980, § 264) : *O tu, homme, depars toy de moy (V,4).*

#### Adjectifs et pronoms relatifs et interrogatifs

On relève une seule occurrence de *quy* (transcrit *qu'y*) pour *qu'il*, reflet de l'amouïssement de *l* final : *il s'en entra au palais requerant à l'empereur qu'y luy aidast d'un nombre de chevaliers (XIII,25).*

Deux occurrences de *ce qui/y* comme relatif neutre : *Mon coeur m'a esté fourtrait et c'est ce qui me fait ainsi parler (II,16) ; viens et recens ce quy t'est deu (XIV,19).*

Le seul cas de *qui* pour *que*, constitue vraisemblablement une faute (cf. lat. : *quanto plus auxeris tortores tanto magis multiplicabis coronas nostras*) : *fais venir encoires d'autres bourreaux qui, de tant que tu accrois plus noz tourmens, d'autant multiplies tu plus noz couronnes (I,27) ; un cas également de *que* pour *qui* : *ne le feu que dit est ne te brulera point (III,20).**

*Dont*, pronom relatif et interrogatif, parfois marque le lieu d'origine (Mantou p. 207) : *Dont estes vous ?* (I,19) ; *il se leva un vent contraire qui les fist retourner arriere au lieu dont ilz estoient partis* (XIV,1) ; *Dont estes vous et où aléz vous ?* (XIV,4).

On constate l'emploi assez fréquent de l'adjectif ou pronom relatif *lequel* : *lequel* (II,2 ; XVII,6 ; XVII,8 ; XVII,12 ; XVIII,15 etc.), *lesquelz* (I,43 ; X,3) ; *laquelle* (III,4 ; III,7 ; III,16 ; IV,13 ; XIII,9 etc.), *lesquelles* (III,12 ; XI,7) ; *auquel* (I,20 ; I,30 ; II,3 ; VI,7 ; VII,3 etc.) ; *duquel* (XVI,3 ; XVIII,25) ; *desquelles* (III,12).

## Adverbes

- *moult*, très fréquent dans notre texte, peut précéder un adjectif pour exprimer une intensité absolue : *moult beaux et riches dons* (I,8), *moult courroucié* (II,13), *moult triste* (IV,10) ; ou un adverbe : *moult diligamment* (I,7), *moult clerement* (XIX,2) ;
- *non mie* peut être utilisé pour établir une opposition avec un autre énoncé ou une autre composante de la phrase (Marchello-Nizia p. 314-317) : *Mais les autres bailloient leurs propres familiers domestiques non mie pour convoitise de guerredon, ains pour cremeur du prinche* (I,10).
- le forclusif le plus fréquemment utilisé est *point* (44 occurrences), suivi par *pas* (15 occurrences). En outre, on trouve aussi d'autres adverbes comme *onques* (4 occurrences), *jamais* (3 occurrences), *mie* (2 occurrences) et *plus* (1 occurrence) ;
- emploi, surtout dans les discours directs, du présentatif *vecy*, qui correspond toujours au latin *ecce* : *vecy (que)* (16 occurrences).

## Prépositions

La préposition *atout* marque l'accompagnement :

*les autres torchoient la pourreture de leurs plaies atout leurs habis* (VIII,24) ; *affin que atout une barre de fer l'en leur debrist les mains et les jambes* (X,1) ; *En après les bourreaux s'en alerent ça et là, partout où les sains estoient, atout celle englume et le marteau de fer, debrisans leurs cuisses* (X,13) etc.

## Conjonctions

- la conjonction *si* est toujours dissimulée en *se* : *et se aucuns d'eulx mesprisoient le edit roial* (I,6), *et veons se leur Dieu les vendra aidier* (I,25), *se tu as en hayne* (I,41), *se tu nous trenches l'organne* (I,45), *se vous me obtemperéz* (IV,2) etc.

## Verbe

### Présent de l'indicatif :

- à la P1 le verbe *aller* présente la forme *vois* (V,5) ;
- le verbe *savoir* connaît une alternance des formes *scés* (P2) (VII,21), *scevent* (XVI,9) / *sçay* (P1) (VII,21 ; IX,9) ;
- à la P3 du verbe *avoir*, la forme *ait* (XIX,7) peut être le résultat de phénomènes différents : *i* parasite ou analogie avec la P1 ;
- le verbe *pouvoir* à la P3 présente une alternance *ue/en*<sup>346</sup> : *puet* (I,43 ; IV,8 ; VI,8) et *peut* (XVIII,16) ;
- au présent de l'indicatif et du subjonctif du verbe (*contre*)*dire* la P6 se présente sous la forme asigmatique : *dient* (I,40 ; VIII,5), *contredient* (I,41).

### Futur et conditionnel :

- insertion d'un *e* svarabhaktique au futur et au conditionnel présent des verbes des classes III et IV (Gossen § 74 ; Fouché p. 392-393) : *recevera* (III,31) ; *offèray* (VIII,5) ; *viveroit* (XVIII,19) ;
- chute de *e* dans les formes du futur simple des verbes de la première conjugaison (Mantou p. 319) : *amenray* (IV,2) ;
- formes syncopées suite à l'amuissement de *e* après un *r* précède de voyelle (Fouché p. 389-390) : *demourront* (III,30) ;
- redoublement de *r* pour les futurs appartenant à des verbes en *-ère* (Fouché p. 403) : *clorra* (XIX,10) ;
- à la P2 le verbe *cheoir* présente la forme *cherroies* (VII,22) ;
- la P3 du verbe *venir* est *vendra* (I,25 ; Fouché p. 402-403).

### Imparfait de l'indicatif :

- ancienne désinence en *-oie* pour la P1 : *je le t'avoie promis* (V,2) ; *je ne cuïdoie point* (XIII,6).

### Parfait :

---

<sup>346</sup> Mais il peut s'agir d'une alternance purement graphique.



- formes fortes des parfaits en *-ui* (Gossen § 72 ; Mantou p. 322) : lat. *habui* : pour le verbe *avoir* on trouve les formes en *-eu-*, typiques du picard et du wallon, *eu(l)t* (15 occurrences), *eurent* (6 occurrences) et le subj. imparfait *eust* (2 occurrences), à côté des formes anciennes en *-o-*, *ot* (2 occurrences) ; lat. *tacuit* : *teut* (III,21) ;
- à la P3 on ne trouve que les formes en *u* : *apparu* (4 occurrences), *comparu* (1 occurrence), *encouru* (2 occurrences), *fu* (36 occurrences) ;
- à la P3 le verbe *vouloir* présente la forme *voult* (II,T ; XVIII,10 ; XIX,3 ; Fouché p. 276) ;
- le verbe *prendre* présente un radical à nasale *prin-* : P3 *print* (V,10 ; X,6 ; XIV,15), P6 *prindrent* (I,14 ; I,15 ; I,32 ; VIII,9 ; XI,7).
- la P6 se présente toujours avec épenthèse : *revindrent* (I,12), *vindrent* (II,9 ; VI,2 ; XIV,21), *parvindrent* (XI,1), *vouldrent* (XVIII,22) ;
- terminaison moderne de la P6 du verbe *destruire* (Fouché p. 290) : *destruirent* (XVII,4).

#### Présent du subjonctif :

- la P3 du verbe *apparoir* est *appere* (XVI,9) ;
- désinence *-ons* pour la P4 : *nous a prié que nous escripvons* (II,12) ; *affin que, [...] nous puissions estre ensemble* (IX,7) ;
- désinence *-eꝛ* pour la P5 : *Je vous prie et requiers, [...] que vous reconfortéꝛ la brebis de Jhesu Crist* (III,24) ; *je vous requiers que vous me donnéꝛ l'espace de trois jours* (XIII,6).

#### Imparfait du subjonctif :

- désinence en *-aiss-* pour les verbes du premier groupe (Gossen § 71) : *qu'ilz rapportaissent* (II,9), *que tu saulvaises* (V,8) ;
- la P3 du verbe *vonloir* est *voulsist* (XVII,12)<sup>347</sup> ;
- la P3 du verbe *faire*, *feist* (IV,16), témoigne que la réduction de *e* devant *i* n'a pas encore été enregistrée par la graphie (Fouché p. 272). D'autres formes témoignent de l'ancien hiatus : *que tu veisses* (IV,17), *meist* (X,1), *(qu'ilz) meissent* (X,18), *que je feussions* (XIII,5), *que nous feussions* (XII,2).

#### Impératif :

---

<sup>347</sup> Les formes sigmatiques du subj. imparfait se sont conservées plus longtemps en picard, en wallon et en lorrain (Mantou p. 331).

- absence occasionnelle du -s de P2 : *dy* (V,11 ; XIII,19), mais également *dys* (IV,16).

#### Formes nominales :

- le participe présent est toujours accordé en nombre : *Ores y avoit il plusieurs messagiers de par l'empereur crians à haulte voix* (I,5) ; *Adoncques les sains martirs, oïans ces paroles* (VII,9) ; *affin que je demeure toujours avecques toy et que toutes femmes, veans ta benignité envers moy, apprennent par moy obtemperer à leurs maris* (IX,11) ; *elles se firent semblablement rere, se vestans en fourme d'homme* (IX,14) ; *Et eulx, descendans de la nef* (XIV,14) etc ;
- avec auxiliaire *avoir*, le participe passé n'est pas toujours accordé lorsque le COD précède le verbe : *nous les avons ouy* (I,13) ; *tu n'es pas encoires saoulé de ces tourmens dont tu nous as afflictionné* (I,35) ; *Les prophetes mesmes ne les ont point congneu* (II,5) ; *car tu as trouvé les richesses que tes parens ne t'on<t> pas laissé* (III,11) ; *ne les richesses ne pourront secourir celluy qui les aura assamblé* (III,13) ; *les tourmens et les miseres que ont veu tes serviteurs* (XIII,13) ; *la divine clemence n'a pas souffert que la resplendissant lumiere de saint Adrian soit eslongie de son eglise, ains, à luy pourveant ung tres seur receptacle en ung autel, l'a gardé et preservé des seducteurs* (XVII,7) etc. Dans la phrase suivante le part. passé avec -s peut s'expliquer comme un résidu de cas sujet : *luy courant devant, annuncha à Nathalie sa femme que Adrian estoit desloïés* (IV,5).
- avec auxiliaire *être* l'accord du participe passé peut se faire même lorsque le sujet suit le verbe : *Certes illecques se estoit assamblée une multitude de cristiens* (XIV,17) ; *et illec a esté fondée une eglise revestue de chanonies* (XVII,2) ; *et de la fole parole de sa bouche en est ensievy double vengeance de correction* (XVIII,5).
- périphrase avec *aller* + forme en -ant : *ung populaire nommé Thierry par son effronté langaige ala disant qu'il achatteroit plus volentiers une grasse vache que ces os secs* (XVIII,4) ;
- l'emploi de l'infinitif substantivé est rare : *son parler* (III,21).

#### Radicaux :

- dans les verbes *croire* et *voire* formes anciennes du radical en -e-, caractéristique du picard (*croire* : *creoient* (I,1), *creans* (I,7), *creant* (III,26), *creoit* (V,3) et aussi l'adjectif *creable* (XVII,4 ; XIX,2) ; *voire* : *veéz* (I,17 ; V,3), *veons* (I,25), *veant* (II,1 ; II,10 ; VII,1 ; VII,17 ; X,5 etc.), *veans* (IX,11)), alternent de rares formes en -oi- (*croit* (XVIII,7), *croire* (XVIII,10)) (Marchello-Nizia p. 275-276) ;
- le verbe (*en*)*suivre* présente des formes secondes, connues en picard et wallon (Fouché p. 99) : *ensieus* (III,20), *ensieuves* (VI,14), *ensievy* (XVIII,5), *ensievant* (XVIII,7 ; XVIII,9), *ensiewons* (XIX,7), *ensievans* (XIX,11) ; *sieuvoit* (VI,4), *sieuvoient* (X,20 ; XIII,26), *sieult* (XIV,10), *sievéz* (XIV,10) ;
- le verbe *constrindre* présente un radical dentalisé caractéristique du Nord-Est (Gossen § 73) : *constraindirent* (VI,2) ;

- alternance des radicaux pour le présent du verbe *souffrir* : *sueffres* (VI,21 ; VIII,12) / *souffrons* (I,41 ; I,46), *souffréz* (II,2) ;
- enfin, quelques formes du verbe *recevoir* sont à signaler : *receus*<sup>348</sup>, P2 impératif prés. (III,18 ; XIV,19), mais aussi *rechoy* (X,15) ; *receve*, P3 subj. prés. (III,31) ; *recevera* avec l'ajout d'un *e* svarabhaktique, P3 indicatif fut. simple (III,31) ; *receu(p)t*, P3 passé simple (IV,25 ; V,18 ; XVIII,21).

Voix :

On constate la grande fréquence des verbes de mouvement à la forme pronominale : *s'en ala* (I,2 ; III,8 ; III,32 ; IV,4 ; V,10 etc.), *s'en aloit* (I,16 ; IV,5 ; VI,14), *s'en aloient* (V,10), *s'en alerent* (X,13 ; XIV,14), *s'en aler* (XVIII,17) ; *s'en retourna* (III,28 ; XVIII,15) ; *s'en entra* (VI,5 ; XIII,9 ; XIII,25) ; *s'en venant* (I,14), *s'en vindrent* (II,9), *s'en vint* (XIII,1 ; XVII,13) ; *s'en yssy* (XIII,23) ; *s'en fuit* (IV,12), *s'en fuyra* (VIII,20), *s'en fuirent* (XI,6), *s'en fuyoient* (XIII,24).

#### VI.4. SYNTAXE

Présence/absence du sujet

La présence du sujet, nominal ou pronominal, n'est pas régulière. Ceci est notamment le cas :

- devant des verbes impersonnels : *comme dit est* (III,8 ; XVIII,2 ; XX,1) ; (*or*) *advint* (I,1 ; I,16 ; III,1 ; IX,1 ; XI,4 etc.), mais : *il advint* (XVII,6 ; XX,2) ; *chaille* (V,12), mais : *il luy chailloit* (IV,25) ; dans l'impersonnel *y avoir* le sujet est toujours exprimé, ainsi que dans la tournure : (*affin qu'*)*il apparust* (XVIII,23) ;
- devant les verbes personnels, dans des propositions coordonnées par *et*, *mais*, *puis*, *si* à sujet identique : *Lors Maximien, les veant, souppeçonnoit que Adrian eust rescript quelque accusation à l'encontre des martirs, si dist* (II,10) ; *je envoiey vers toy et te appelleray* (III,22) ; *elle se leva et jetta au loings ce qu'elle tenoit en ses mains, puis clost l'uys de sa maison* (IV,11) ; *Je sçay bien que tu congnois mon lignage, mes aves et mes ancestres, et scés de quel païs je suis* (VII,21) ; *Vous erréz, car vostre navigation n'est point vers icelle cité, mais tiréz à senestre* (XIV,6) etc. ;
- dans d'autres cas, même en l'absence du pronom sujet, l'interprétation est assurée par la voix verbale et/ou par le contexte : *si les prindrent et les lierent* (I,15 ; sujet : *ceulx qui estoient les premiers ou palais*) ; *qui me voy conjointe par mariage à cestuy* (IV,22 ; sujet : P1) ; *Si le print et s'en ala* (V,10 ; sujet : saint Adrian) ; *je te eusse tantost fait venir medecins*

<sup>348</sup> Forme qu'on lit également dans la *Vie de sainte Katherine* : COLOMBO 2015b, p. 46.

*et cyrurgiens qui eussent guarý tes plaies, et seroies aujourd'uy en mon palais* (VIII,3 ; sujet : P2) ; *puis s'en yssy et monta en la nef, et tant naga qu'elle vint au lieu où estoient les sains martirs* (XIII,23 ; sujet : sainte Nathalie) ; *en despoullant les eglises et emportans les reliques des sains, les laisserent desolees et privees de leurs propres patrons* (XVII,5 ; sujet : les *perverses gens* de la phrase précédente) etc. ;

- il est assez rare de relever un emploi ambigu des pronoms de P3 : *Quant l'empereur ouyt cecy, il* (= l'empereur) *en fu moult courroucié et commanda qu'il* (= Adrien) *fust incontinent amené devers luy. Et tantost qu'il* (= Adrien) *fu venu devers luy, il* (= l'empereur) *luy dist* (II,13-14) ; *ung officier de la cité, sachant que sainte Nathalie estoit en la ville, il* (= l'officier) *s'en vint au palais royal pour requerre l'empereur qu'il* (= l'officier) *la peust prendre en mariage* (XIII,1) ;
- le sujet pronominal est souvent séparé de son verbe par une incise : *nous, avironnans toute la cité et la region voisine, avons trouvé tous et toutes aourans et honnourans les grans dieux* (I,17) ; *affin que luy, creant au facteur de toutes choses, accomplisse sa bataille* (III,26) ; *Je, oýant voz bonnes paroles, m'en resjouys grandement* (XIII,4) ; *et luy, puissamment introduit és puissances de nostre Seigneur, est fait plus puissant pour impetrer* (XVI,7) ; *Je, provoqué de la sacree oppinion de luy si comme remply de l'oudeur du champ à quy nostre Seigneur donna sa beneiçon, ay proposé de briefment exposer selon ma povreté comment il est venu devers nous* (XVI,9) etc.

#### Ordre verbe-sujet

L'inversion peut être provoquée par la présence en début de phrase d'un élément tonique (adverbe ou conjonction) :

*Ores y avoit il plusieurs messagiers de par l'empereur* (I,5) ; *Adoncques furent amenéz trois bourreaux* (I,26) ; *si dirent les benois martirs* (I,27) ; *Lors dirent les martirs* (I,41 ; II,5) ; *illecques se estoit assamblee une multitude de cristiens* (XIV,17) ; *Et dirent lesdiz enquesteurs au roy* (II,12) ; *et estoit desja appareillie la fournaise ardant* (VIII,18) ; *onques puis ne comparu le mauvais esperit* (XIV,11) ; *ainsi sera beney tout homme qui craint nostre Seigneur Dieu* (III,11) ; *Samblablement fu il permis à saint Thomas de doubter* (XVIII,25) etc.

#### Accord verbal *ad sensum*

Lorsque le sujet est représenté par un nom collectif, le verbe peut être conjugué au pluriel : *congoissant que grant multitude de femmes et bien honnestes couroient vers eulx* (IX,1) ; *une grande multitude de hommes et de femmes qui s'en fuyoient arriere de ce tres felon empereur* (XIII,24) ; *une multitude de cristiens qui le prierent qu'elle reposast ung pou* (XIV,17) ; mais ailleurs le verbe est au singulier : *Quant la multitude du pueple de laditte cité veit ces choses* (I,3) ; *mais le poeple fu tout esbahy d'un tant hault pris* (XVIII,12). Un autre cas d'accord selon le sens et non selon la syntaxe est le suivant : *il monta et ses gens sur une autre nef et sieuvoient après elle* (XIII,26).

À l'inverse, le singulier peut prévaloir : *En verité la paine et le labour est maintenant petit* (VI,19).

## Coordination et subordination

L'enchaînement des propositions se fait par les moyens habituels de la coordination (*ains, car, et, lors, mais, si*).

Quant à la subordination, Miélot recourt à une variété de conjonctions subordonnantes exprimant les relations logiques fondamentales :

- le temps : *ainchois que*<sup>349</sup> + subj. (IV,16 ; IV,17 ; XIV,13) ; *ainsi que* (I,16 ; IV,5 ; V,10 ; VI,5 ; VI,14 etc.) ; *ains que* + subj./ind. (IV,22 ; VII,6) ; *avant que* + subj. (X,13) ; *depuis que* (XVII,9) ; *incontinent que*<sup>350</sup> (IV,11) ; *jusques à tant que* + subj. (XII,3 ; XVIII,10) ; *puis que* (XIII,9), parfois avec tmèse : *Et puis doncques que la convention fu faite* (XVIII,21) ; *quant* (I,3 ; I,9 ; I,12 ; I,14 ; I,12 etc.) ; *tandis que* (IV,9 ; X,9) ; *en tant que* (VII,15) ; *tant que* + subj. (XIII,21) ; *tantost que* (I,2 ; I,18 ; II,14 ; III,22 ; V,14 etc.) ;
- la cause : *pource que* (I,33 ; III,7 ; V,5 ; VII,11 ; VIII,11 etc.) ; *puisque* (XVIII,16) ; *veu que* (IV,26) ; *comme* + subj./ind. (XIX,7 ; XX,2) ;
- le but : *affin que* + subj. (I,16 ; I,40 ; I,48 ; II,9 ; III,4 etc.), parfois avec tmèse : *affin, s'ilz trouvoient hommes ou femmes creans en Jhesu Crist, qu'ilz les amenassent prestement vers le juge* (I,7) ; *pour* + infinitif (I,1 ; I,3 ; I,5 ; I,12 ; I,16 etc.) ;
- la concession : *jasoit ce que* + subj. (I,37 ; VII,21) ; *combien que* + subj. (IV,25 ; VIII,4) ; *posé que* (V,9).
- la condition : *se* (I,6 ; I,25 ; I,41 ; I,45 ; IV,2 etc.) ;
- la conséquence : *tant que* (XVIII,9) ; *tel(l)ement que* (I,4 ; I,41 ; III,15 ; III,25 ; VI,9 etc.) ;
- la similitude : *comme* + ind./subj. (V,2 ; VI,10 ; XVII,12) ; *si comme* (I,37 ; I,48 ; II,5 ; VII,3 ; IX,11 etc.) ; *ainsi comme* (IX,7) ;
- la comparaison : *de tant... d'autant* (I,27 ; XIX,2) ;
- l'exception : *se non que* + subj. (IV,8).

À propos du polysémantisme de *que*, on relève aussi deux occurrences de la conjonction dont il est difficile de définir le sens : *Qui est celluy qui t'a separé des sains ou qui te a seduit, que tu es departy du couvent de paix et de repos ?* (IV,15) ; *Mais sainte Nathalie demoura en sa maison atout la main de saint Adrian qu'elle avoit, et le envolepa en pourpre et en mirre, puis la mist au chevés de son lit que nul n'en sçavoit rien* (XII,7).

<sup>349</sup> La locution *ainchois que*, qui marque l'antériorité, disparaît peu à peu au profit de *ains que* (Marchello-Nizia p. 371).

<sup>350</sup> La locution *incontinent que*, qui désigne le point de départ du procès principal, commence à être couramment utilisée à la fin du XV<sup>e</sup> siècle (Marchello-Nizia p. 371).

Périphrases verbales :

Une occurrence de la formule *être* + participe présent marquant la durée : *En verité la paine et le labour est maintenant petit, mais la louenge en sera durant perpetuelment* (VI,19).

Pronominal passif :

La forme pronominale peut avoir une valeur passive (comme confirme d'ailleurs la source latine ; Martin-Wilmet 1980, § 336) : *l'effusion du sang des martirs quy se faisoit en ceste cité de par le roy* (XII,2 ; lat. : *sanguinis effusionem que fiēbat a rege impio in hac civitate*).

Faire vicairie :

Faire peut jouer occasionnellement le rôle de verbe vicairie :

*Tu ne sacrefies pas doncques maintenant et aoures les grans dieux si comme je fais et tous les autres ?* (VII,3) ; *et avoient devisé entre elles le nombre des sains martirs pour les administrer et guarir à leur pouoir, à quoy elles rendoient grant paine et le faisoient moult voulontiers* (VIII,25) ; *Certes ilz ont soustenu plus de tourmens que tu n'as fait* (X,10) ;

Constructions latinisantes

Elles dépendent du modèle latin :

- *comme* + subjonctif : *Comme doncques la pitié divine nous ait ottroué ung tant noble et tant impetratif patron* (XIX,7) ;
- constructions infinitives : *il confesse soy mesmes estre cristien* (II,12) ; *laquelle chose signifioit l'advenement du treslumineux martir saint Adrian y estre l'endemain* (XVIII,1) ; *Ne il ne fait point à esmerveillier que la vengeance de la souveraine majesté n'a pas souffert ung tant orgueilleux detracteur de son benoit martir avoir sa sepulture en ung lieu si solempnel* (XVIII,8) ; *<la>quele chose pourtant en a volu estre fait* (XVIII,23) ; *une resplendisseur en fourme de cercle reluisant de rays d'or [...] bailloit au saint martir de Dieu tesmoingnage de tant estre plus celestien d'autant qu'il estoit plus creable* (XIX,2) ;
- constructions absolues, en incise ou en début de phrase : avec participe présent : *iceulx non obtemperans affin qu'ilz sacrefiassent* (III,4) ; *la sapience yssant de la bouche du treshaultain* (XVIII,23) ; *presens tous ceulx de la ville* (XIX,1) ; avec participe passé : *En après ung moult grant temps passé* (XVII,4) ; *Car en brief temps luy trespasé* (XVIII,6).

## VI.5. STYLE

### Couples coordonnés

Le recours à la réduplication des mots est très exploité :

*tres felons et cruelz* (I,42 ; *impiissimi*) ; *je te prie, mon bon seigneur, et requiers*<sup>351</sup> (III,16 ; *peto*) ; *Je vous prie et requiers* (III,24 ; *rogo*) ; *Je luy ay promis et juré* (IV,3 ; *spondeo*) ; *chainnes et loiens* (IV,7 ; *vinculis*) ; *tu en lamerteras cy après et ploureras* (V,5 ; *lugebis*) ; *fres et nouvel* (VI,8 ; *recens*) ; *je suis prest et appareillié*<sup>352</sup> (VII,2 ; *paratus sum*) ; *gros et puissans bastons* (VII,14 ; *lignis validis*) ; *les interrogations et responses qui se faisoient de saint Adrian estoient par sainte Nathalie rapportees et dittes* (VII,16 ; *interrogationes et responsiones que fiebant ab Adriano, renunciabat hec beatissima Natalia*) ; *qu'il fust batu et detrenchié* (VII,23 ; *in ventre cedi*) ; *les ostent et emportent* (X,16 ; *tollant eos*) ; *saines et entieres* (XI,7 ; *illesas*) ; *treshault, tresexcellent et trespouissant prince* (XV,2) ; *franche et quitte* (XVII,3) ; *l'a gardé et preservé* (XVII,7) ; *le saint patron à venerer et aouer* (XVIII,3) ; *trespur et nef*<sup>353</sup> (XIX,4) ; *pour la disette et povreté du lieu* (XX,1).

Dans les cas suivants un des éléments du couple reprend l'entrée latine :

*Saint Adrien respondy et dist* (II,4 ; *dixit*) ; *la paine et le labour* (VI,19 ; *labor*) ; *mes aves et mes ancestres* (VII,21 ; *avos meos*) ; *medecins et cyrurgiens* (VIII,3 ; *medicos*) ; *les autres qui estoient affoléz de painnes et de tourmens* (VIII,9 ; *alios vero qui soluti erant a penis*) ;

### Expressions récurrentes

Quelques tournures se répètent identiques ou similaires à deux endroits différents du texte :

*Quant l'empereur eut ouy tout, luy, remply de grant fureur, dist* (I,47) / *Quant l'empereur le ouy ainsi parler, luy remply de grant fureur, commanda* (II,19) ;  
*ung des serviteurs de saint Adrien s'encouru hastivement à son hostel* (III,1) / *elle s'encouru hastivement devers les sains martirs* (VII,8) ;  
*ne oreille pour les ouir* (II,3) / *ne oreille ne ouyt jamais* (II,6) ;  
*chargiés de leurs propres fais* (III,13) / *chargié d'un noble fais* (XVII,13) ;  
*elle estoit la premiere entre les tresnobles femmes de la cité* (V,17) / *c'estoit la premiere entre les plus nobles femmes de la cité* (XIII,2) ;  
*les tourmens qui leur sont appareilliés* (VI,9) / *les tourmens quy sont appareilliés à toy* (VII,11) ;

<sup>351</sup> On trouve le même couple synonymique dans la *Vie et miracles de saint Josse*, JÖNSSON 2004, p. XXIX.

<sup>352</sup> Même couple de synonymes dans la *Vie et miracles de saint Josse*, cf. JÖNSSON 2004, p. XXIX.

<sup>353</sup> Cf. JÖNSSON 2004, p. XXIX.

*il commanda qu'il fust batu de gros bastons (VII,7) / il commanda que par quatre bourreaux il fust batu de gros et puissans bastons (VII,14) ;  
affin que les pervers ne soullent ton lit (IX,10) / et que les ennemis parvers ne soullent point le lit de ton serviteur (XIII,14) ;  
Sainte Nathalie recevoit les corps sains en recepvant leur sang qui degouttoit (X,19) / recepvans en linceux et en pourpre le sang des sains martirs qui degouttoit (X,20).*

## Dieu

Les appellatifs de Dieu, de saint Adrian et de sainte Nathalie sont fréquemment renforcés par rapport à la source latine qui s'avère plus sobre et concise :

*Nostre Seigneur Dieu perde toy mesmes (I,30 ; Perdet te deus) ; Mais je te prie, mon bon seigneur (III,16 ; Sed et hoc te peto, domine meus) ; Mon chier seigneur, advise toy (III,29 ; Vide, domine meus) ; le tresbenoit martir saint Adrian (V,1 ; Beatissimus autem Adrianus) ; Ma chiere dame Nathalie (V,2 ; domina mea Natalia) ; Et saint Adrian, le vaillant champion de Jhesu Crist (VI,4 ; Adrianus vero athleta Christi) ; ce tresbieneuré martir saint Adrian (VIII,2 ; beatissimus Adrianus) ; Mon treschier seigneur, tu es bieneuré (VIII,11 ; Beatus es domine meus) ; je te requiers, mon chier seigneur, que tu demandes à nostre Sauveur Dieu ceste petition premierement (IX,8 ; deprecor te, domine mihi, ut hanc primam petitionem postules a deo) ; en la presence de nostre sauveur Jhesu Crist (XIII,18 ; in conspectu Christi) ;*

## Figures étymologiques

La présence de figures étymologiques et effets allitératifs est dans l'ensemble sobre :

*« O foursené Adrian, veulx tu mauvairement perdre ta vie ? » Saint Adrian luy respondy : « Je ne foursenne point, ains de maintes fourseneries je me convertis à saine pensee (II,14-15) ; et elle criant jetta ung hault cry (III,2) ; il donna de beaux dons (IV,4) ; Certes, Sire Jhesu Crist, tu es grant et ta vertu est grande ; tu es grant és grandes choses (XVI,1) ; et luy, puissamment introduit és puissances de nostre Seigneur, est fait plus puissant pour impetrer (XVI,7) ; à la veue de tous une resplendisseur en fourme de cercle reluisant de rays d'or resplendy ou ciel (XIX,2) ; nous, blanchis de la blancheur de vertus, ensievons à la ligne ses vermeilles traches ; car celluy qui est monté aux cieulx en robe de pourpre nous invite de y monter aornéz et blanchis de bonnes oeuvres (XIX,7-8).*

## Déterminants composés :

L'emploi des déterminants composés et des termes de référence est assez modéré : *ledit* (4 occurrences), *lesdiz* (3 occurrences) ; *laditte/ladicte* (10 occurrences), *lesdittes* (3 occurrences) ;



*desdiz* (1 occurrence), *desdittes* (1 occurrence) ; *audit/oudit* (3 occurrences) ; *sondit* (1 occurrence) ; *dessusdis* (1 occurrence) ; *devant dittes* (1 occurrence).

## VI.6. LEXIQUE

Pour l'ensemble du lexique nous renvoyons au Glossaire. Quelques termes de notre texte méritent néanmoins, en raison de leur caractère régional ou de leur rareté, un commentaire plus approfondi.

**afflicionner**, 'affliger' (*as afflicionné* ; I,35) : le *DMF* 2015 atteste deux seules occurrences, dans le *Romuleon* de Sébastien Mamerot (1466) ; correspond au lat. : *tormenti que superinduxisti in nos*.

**assister**, 's'asseoir, s'installer qq. part' (*assistoient devant* ; XVII,9) : selon le *DMF* 2015, ce sens, par croisement avec *assidere*, est attesté depuis le milieu du XV<sup>e</sup> siècle (*Mystère du Viel testament R.*, ca 1450). Le *FEW* (XXV, 561b, *s. v. assistere*) enregistre l'acception *assister devant* = 'rester planté devant qqc' (*Mystère de saint Martin*, 1496).

**baillier (à usure)**, 'prêter à usure' (III,12) : le sens de cette locution, qui n'est pas attestée dans *Gdf*, *FEW*, *DMF* 2015, est confirmé par le texte latin : *Quando non est fenerandi tempus nec mutuo accipiendi*. Le *Dictionnaire* de Firmin Le Ver (*s. v. feneror*) glose *fenero* = 'usurer, prêter aux usures ou emprunter'.

**baillier tesmoingnage de**, 'attester, prouver que' (*bailloit tesmoingnage de* ; XIX,2) : cette locution n'est pas enregistrée dans *Gdf*, *FEW*, *DMF* 2015.

**(combatre) charnelement**, 'physiquement' (VI,22) : ce sens n'est attesté ni dans *DMF* 2015 ni dans *Gdf* ; le *FEW* (II-1, 381a, *s. v. carnalis*) enregistre *charnellement* = 'd'une façon matérielle' (XV<sup>e</sup> siècle). Le mot renvoie, tant en français qu'en latin (*carnaliter*), au siècle, à la sphère mondaine et profane qui s'oppose implicitement à l'univers spirituel et de la foi.

**controversie (adverse à qqn)**, 'relation, exposé, rapport (dans une enquête) défavorable à qqn' (II,11) : si cette signification n'est pas enregistrée dans *Gdf*, *FEW*, *DMF* 2015, elle est confirmée par le contexte dans lequel le terme, dont la diffusion est surtout nord-orientale, est utilisé. Il s'agit en tout cas d'un calque sur le lat. *controversiam*.

**(estre) declinans de qqc**, 's'écarter, se détourner de qqc, manquer de qqc' (*sommes declinans de* ; XIX,9) : cette construction participiale n'est pas répertoriée dans *Gdf*, *FEW*, *DMF* 2015.

**decoration**, ‘grâce, beauté’ (III,29) : acception non attestée dans *Gdf*, *FEW*, *DMF* 2015 ; elle est confirmée tant par le sens du terme latin *decor*, *-oris* (*Dictionnaire de Le Ver* : *decor* = ‘biauté’) que par le contexte.

**deffouler**, ‘fouler aux pieds, piétiner’ (*as deffoulé* ; III,15) : le verbe *deffouler* est la traduction littérale du latin *conculco* = ‘fouler avec les pieds’ que le *Dictionnaire de Le Ver* glose par ‘ensemble defouler, vaintre, sourmonter’. L’emploi est ici métaphorique (absent de *Gdf*, *FEW*, *DMF* 2015) : ‘neutraliser, annuler, anéantir’.

**desattemprance (de air)**, ‘intempérie’ (XVII,3) : si cette signification n’est pas attestée dans *DMF* 2015, elle est pourtant enregistrée à partir du XIII<sup>e</sup> siècle dans *Gdf* (II, 538b, *s. v. desatrempance*) et dans *FEW* (XIII-1, 175a, *s. v. temperare*) qui répertorie *desattemprance* = ‘dérèglement dans les conditions atmosphériques, intempérie’ (XV<sup>e</sup> siècle). S’agissant d’un terme peu répandu (le *DMF* 2015 en dénombre 6 occurrences seulement), il faut signaler que le même mot, mais avec un sens différent, apparaît ainsi dans la *Vie de sainte Katherine* de Miélot (voir COLOMBO 2015b, p. 123).

**(par la) desserte**, ‘à cause de’ (XVII,4) : ce sens n’est attesté ni dans *DMF* 2015 ni dans *Gdf*. Le *FEW*, qui donne deux entrées pour le substantif (III, 53a et note 1, *s. v. deservire* ; XI, 542b, *s. v. servire*), enregistre la forme afr. mfr. *deserte* = ‘raison pour laquelle on fait qqc’ et la locution afr. *par tel deserte* = ‘à cause de cela, pour cela’.

**(estre) durant**, ‘durer’ (*en sera durant* ; VI,19) : cette construction participiale n’est répertoriée ni dans *Gdf* ni dans *FEW*. Le *DMF* 2015 enregistre la tournure *estre durant à qqn* = ‘ne pas faire défaut à qqn’, dont le sens pourtant ne s’adapte pas à notre contexte.

**enchartréz**, ‘prisonniers’ (I,48) : le *DMF* 2015 atteste deux seules occurrences, toutes les deux dans le *Songe du vieil pelerin* de Philippe de Mézières (1386-1389).

**enlachier qqn à perdicion**, ‘attirer et conduire qqn à sa perte’ (*enlachiés à perdicion*, P5, ind. prés. ; VII,13) : ce sens n’est pas attesté dans *Gdf*, *FEW*, *DMF* 2015 ; il est pourtant confirmé par le contexte ainsi que par la nuance du verbe latin correspondant *illaqueo* = ‘prendre au piège, séduire’. Le *Dictionnaire de Le Ver* glose *laqueo* = ‘prendre au las ou enlachier et lier’.

**envoleper** (*envolepa* ; XII,7) : la forme de ce verbe renvoie au domaine wallon, picard, normand (*FEW* III, 398b, *s. v. faluppa*).

**(non) estaindable**, ‘(in)extinguible’ (III,15) : l’adjectif manque dans *DMF* 2015. Le *FEW* (III, 320b, *s. v. extinguere*) enregistre pourtant le mfr. *estaindable* = ‘qui peut s’éteindre’ et *Gdf* (III, 592a) répertorie la forme plus tardive *estaindible* = ‘qu’on peut éteindre’ (Jacques Grévin, *Des venins*, 1567-1568). Correspond au lat. : *inextinguibilem*.

**estraindeur (de dens)**, ‘grincement (de dents)’ (I,43) : cette forme n’est pas attestée dans *Gdf*, *FEW*, *DMF* 2015 ; *Gdf* (III, 639c) répertorie néanmoins les formes *estraindement* = ‘grincement’ (XVI<sup>e</sup> siècle) et *straindor* = ‘cri perçant, bruit strident’ ; le *DMF* 2015 enregistre 2 occurrences de *estraindement* = ‘grincement’ (première moitié du XV<sup>e</sup> siècle) et 3 de *strideur*, même sens (seconde moitié du XV<sup>e</sup>-début du XVI<sup>e</sup> siècle). Correspond au lat. : *stridor*.

**(povre et) estroite**, ‘(pauvre et) nécessiteuse’ (XVIII,12) : cette acception, qui n’est pas enregistrée dans *Gdf*, *FEW*, *DMF* 2015, est confirmée par l’adjectif *povre* avec lequel *estroite* semble former un couple synonymique.

**fait à esmerveillier**, ‘causer de l’étonnement, surprendre’ (XVIII,8) : *Gdf* (III, 703c, *s. v. faire*) enregistre *faire à* = ‘être cause de’. L’emploi du verbe *faire* comme semi-auxiliaire est bien attesté dans *DMF* 2015.

**(tres)haultain**, titre d’honneur qu’on donne à Dieu (XVIII,23 ; XIX,10) : l’emploi de l’adjectif substantivé comme appellatif de Dieu n’est pas enregistré dans *Gdf*, *FEW*, *DMF* 2015.

**(divine) haultesse**, titre d’honneur attribué à Dieu (XIX,6) : il n’est pas attesté dans *Gdf*, *FEW*, *DMF* 2015.

**impetratif**, ‘capable d’obtenir qqc (en tant qu’intermédiaire)’ (XIX,7) : une seule attestation de l’adjectif *impetratif* < lat. *impetrare* dans *DMF* 2015.

**irreveramment**, ‘d’une manière irrévérencieuse, avec irrévérence’ (XVIII,7) : le *DMF* 2015 donne trois seules attestations : Denis Foulechat, *Le Policratique de Jean de Salisbury* (1372) ; Clement de Fauquembergue, *Journal* (1417-1420) ; Enguerrand de Monstrelet, *Chronique* (ca 1425-1440). La variante *inreveramment*, enregistrée dans *DMF* 2015, est aussi attestée (3 occurrences).

**larchineuse**, ‘qui appartient au voleur, furtive’ (XX,2) : cette signification est attestée dans *Gdf* (IV, 728a, *s. v. larrecinos*) et dans *FEW* (V, 202b, *s. v. latrocinium*). Le *DMF* 2015 enregistre 6 occurrences de *larcineux* = ‘qui tient du larcin, furtif’, dont 5 dans des œuvres lexicographiques, notamment le *Dictionnaire latin-français* de Firmin Le Ver (ca 1420-1440), le *Vocabularius* (ca 1490) de Guillaume Le Talleur, qui repose sur l’ouvrage de Le Ver, et le *Glossaire français-latin* du ms Paris, BnF, lat. 7684 (ca 1425-1450). La seule occurrence dans un texte littéraire se trouve dans l’*Advisio Chirstine* de Christine de Pizan (1405).

**manifest**, ‘évident’ (XVIII,22) : le *DMF* 2015 enregistre une seule occurrence: *Aalma*, ms BnF, lat. 13032 (ca 1380) ; à laquelle nous ajoutons une attestation dans le *Songe du viel pelerin*, 1389, de Philippe de Mézières). Le *FEW* (VI-1, 229a, *s. v. manifestus*) en répertorie également quelques occurrences plus anciennes. On lit la même forme de l’adjectif masc. sans *-e* dans la *Vie et miracles de saint Josse* de Miélot, voir JÖNSSON 2004, p. XXIX.

**maronniers**, ‘marins, navigateurs’ (XIV,3 ; XIV,8) : forme picarde, par dissimilation (cf. *FEW* VI-1, 345° et note 3, s. v. *marinus*).

**matiniere**, ‘matinale, du matin’ (XVI,4) : le *DMF* 2015 enregistre 3 seules occurrences du mot en fonction d’adjectif (XV<sup>e</sup> siècle). *Gdf* (V, 202c, s. v. *matinier*) donne des attestations plus tardives, du XVI<sup>e</sup> siècle ; le *FEW* (VI-1, 538a, s. v. *matutinus*) enregistre des occurrences du XV<sup>e</sup> et du XVI<sup>e</sup> siècle. Il s’agit d’un mot méridional.

**(se) passer (d’une chose)**, ‘ne pas durer, être éphémère’ (*se passent* ; III,17 ; III,18 ; V,13) : ce sens, qui n’est pas attesté dans *Gdf*, *FEW*, *DMF* 2015, est confirmé pourtant par le texte latin (*transeunt* ; *pertranseunt*) et par le contexte.

**piecettes**, ‘petites pièces, fragments’ (XVIII,11) : le *DMF* 2015 répertorie deux seules attestations, qui remontent à la première moitié du XV<sup>e</sup> siècle ; *Gdf* VI, 147a (s. v. *piecete*) enregistre plusieurs occurrences.

**preordonnance**, ‘ordre établi d’avance’ (XVIII,18) : le *DMF* 2015 donne une seule attestation (*La Somme abregiet de theologie, ca 1477-1481*) ; *Gdf* enregistre par contre trois occurrences plus tardives (XVI<sup>e</sup> et début du XVII<sup>e</sup> siècle). La signification, qui n’est pas attestée dans le *DMF* 2015, est pourtant enregistrée, bien que plus tardivement (XVI<sup>e</sup> siècle), dans le *FEW* VII, 398b (s. v. *ordinare*) et dans *Gfd* VI, 385a (s. v. *preordonnance* = ordonnance préalable).

Enfin, pour ce qui concerne l’alternance de genre, notons que les substantifs féminins *erreur* et *oudeur* sont masculins dans notre texte : *je demanderay pardon à mon Dieu de mes mauvaises oeuvres et des erreurs qui me sont prevenus* (II,19), *ung tres net oudeur aromatique* (IV,21) ; le substantif *euvre/œuvre* par contre présente un genre variable<sup>354</sup> : *ung euvre* (IV,14) / *blanchis de bonnes oeuvres* (XIX,8).

---

<sup>354</sup> Même alternance que Maria Colombo a relevé dans les *VII Sacremens de l’Eglise* : COLOMBO 2011.

## VII. PRÉSENTATION ET TRAITEMENT DU TEXTE

Notre édition de la *Passion de saint Adrian* de Jean Miélot, nous le rappelons, se base sur le manuscrit A qui nous transmet le texte le moins fautif et donc le plus proche de la volonté de l'auteur. Le texte de C est par ailleurs identique à celui de A sauf quelques fautes individuelles et quelques variantes, surtout graphiques ; les leçons de C dignes d'intérêt pour l'histoire de la tradition textuelle ou pour le sens ont été enregistrées en apparat.

En annexe on trouvera aussi le Prologue du *Martyrologe* et deux autres petits textes hagiographiques de Miélot, les *Fais et miracles de saint Thomas l'apostre* et le *Testament et miracles de sainte Auldegonde*, avec quelques notes de commentaire.

Pour le toilettage des textes, nous avons pratiqué les interventions habituelles : distinction *i/j*, *u/v* ; introduction des signes diacritiques : cédille, tréma, accent aigu sur *-e* tonique final (y compris sur *-ez/es* final, étant donné la présence de graphies comme *prebendez* où *-ez* est évidemment atone ; en fonction de diacritique, il permet par exemple de distinguer *es* (P2 du v. *estre*) / *és* (prép.)) ; normalisation des majuscules selon le système actuel ; résolution des abréviations, par ailleurs très rares dans notre manuscrit de base ; séparation des mots soudés, éventuellement avec introduction de l'apostrophe. Nous avons également ajouté un accent grave au *à* préposition, *là* adverbe et au *où* du relatif *où*. Pour les adjectifs et adverbes précédés de *tres*, nous avons tenu compte de la forme du *s*, intérieur ou final. En général, pour les mots agglutinés ou déglutinés, nous avons choisi les formes qui facilitent la lecture aujourd'hui.

La ponctuation a été modernisée en introduisant les signes nécessaires pour favoriser la compréhension et la lisibilité du texte ; en particulier les guillemets isolent les répliques des dialogues et les signes de ponctuation moyenne (deux points et point virgule) imposent une interruption chaque fois la syntaxe moderne le demande.

Le manuscrit présente des titres rubriqués qui nous avons transcrit en italiques ; par commodité nous avons introduit des numéros de chapitre en chiffres romains qui, avec la description synthétique des miniatures et la foliotation du volume, sont indiqués entre crochets droits ([ ]). Afin de simplifier les renvois dans l'étude de la traduction, l'étude de la langue et le glossaire, nous avons numéroté les « phrases », en principe à chaque pause forte ; dans le cas de fragments très développés, après pause brève. Les mots ou les membres de phrase ajoutés par l'éditeur sont annoncés par des crochets aigus (< >) dans le corpus du texte. L'apparat critique en pied de page enregistre toutes les leçons sur lesquelles nous sommes intervenues, fournit des remarques paléographiques complémentaires et rend compte de l'aspect du manuscrit (ratures, mots exponctués, ajouts en interligne etc.). Signalées par des astérisques à l'intérieur du texte et regroupées à la fin de chaque chapitre, les notes contiennent des commentaires sur le rapport avec la source latine ainsi que quelques remarques philologiques et linguistiques.



## ÉDITION

*PASSION DE SAINT ADRIAN* (ms en mains privées, collection particulière de M. de Waziers)

[1r] [enluminure : Maximien et un groupe de fidèles sacrifient aux dieux païens dans un temple ; les soldats chassent les chrétiens dans toute la région et les conduisent à Nicomédie]

[I] *Cy commence la passion de saint Adrian, translatee de latin en françois par Jo. Mielot, l'an mil .cccc. .lviii.*

1 **E**n la seconde interrogation\* de l'empereur Maximien advint que les persecuteurs [1v] des cristiens entrerent en la cité de Nichomedie pour mettre à mort en tous lieux ceulx qui creioient en Jhesu Crist. 2 Et tantost qu'ilz furent entréz en ladicte cité, leur roy s'en ala hastivement au temple et, soy enclinant en sa face, aoura ses dieux et commanda que incontinent on leur offrist sacrefices. ¶ 3 Quant la multitude du pueple de ladicte cité veit ces choses, un chascun se efforça sans tarder pour offrir diligamment les ungs taureaux, les autres veaulx, les aucuns brebis et moutons, et les autres chevreaulx et volilles<sup>1</sup>. ¶ 4 Certes ladicte cité de Nichomedie estoit toute plaine de ydoles à qui ilz<sup>2</sup> sacrifioient, telement que par toutes les regions voisines tout estoit remply de l'oudeur des sacrefices. ¶ 5 Ores y avoit il pluseurs messagiers de par l'empereur crians à haulte voix que tous et toutes s'assamblassent pour venir offrir sacrefices [2r] à leurs dieux ; 6 et se aucuns d'eulx mesprisoient le edit roial\*, qu'ilz seroient pugniz de griefz tourmens ; et s'il se trouvoit quelque cristien, qu'il fust ars en ung feu. 7 Et pour ce furent constituéz aucuns qui songneusement et moult diligamment enquerroient par toute la cité affin, s'ilz trouvoient hommes ou femmes creans en Jhesu Crist, qu'ilz les amenassent prestement vers le juge, en leur proposant divers tourmens ou le feu tres ardent, s'ilz tenoient celement quelque cristien ; 8 mais ceulx qui les enseigneroient auroient moult beaux et riches dons ordonnéz de par le roy. ¶ 9 Quant ces nouvelles furent ouyes, aucuns voisins trahissoient leurs voisins, aucuns amis accusoient leurs amis et aucuns prochains leurs prochains, attendans

---

<sup>1</sup> *volliles* ] C *volilles*

<sup>2</sup> *de ydoles a qui ilz* ] C *de ydoles ilz*, on relève une lacune dans l'exemplaire de Chantilly.



les dons et loiers<sup>3</sup> dessusdis. 10 Mais les autres bailloient leurs propres [2v] familiers domestiques non mie pour convoitise de guerredon, ains pour cremeur du prinche : ¶ 11 certes une terrible peine estoit proposee encontre ceulx qui auroient celé aucuns cristiens. ¶ 12 Lors, quant revindrent ceulx quy avoient esté envoiés pour enquerir ceulx qui estoient muchiés, ilz les annuncherent au prince de la chevalerie en disant : « 13 Vecy aucuns cristiens qui sont cy muchiés en une caverne : nous les avons ouy<sup>4</sup> chantans en la veille de nuit. » 14 Et quant ceulx qui estoient les premiers ou palais ouirent cecy, ilz prindrent avecques eulx une grande multitude de chevaliers et, en s'en venant audit lieu, ilz avironnerent laditte caverne où ilz s'estoient muchiés ; 15 si les prindrent et les lierent de chainnes de fer par tout le corps et puis les amenerent en laditte cité de Nichomede où se [3r] tenoit le roy Maximien. ¶ 16 Or advint, ainsi que le roy s'en aloit pour aouer ses dieux affin qu'il leur fist sacrefice, ilz les luy offrirent en disant : « 17 Veéz, sire roy, que nous, avironnans toute la cité et la region voisine, avons trouvé tous et toutes aourans et honnourans les grans dieux et obeissans à tes commandemens, mais ceulx cy ont esté trouvéz tous seulz mesprisans tes commandemens et se mocquans de tes dieux. » ¶ 18 Certes, tantost que le roy ouyt ces paroles, il commanda que son charriot arrestast et, quant ilz approcherent à sondit chariot, il leur dist : « 19 Dont estes vous ? Estes vous de ce lieu cy ou d'une autre region ? » 20 Auquel ilz respondirent : « Certes nous fusmes néz en ce païs cy, touteffois selon nostre foy nous sommes de Galilee. » 21 Ausquelz dist le roy : « N'avéz vous point ouy quele paine est enjointe encontre ceulx qui sont de ceste [3v] religion ? » 22 Lors ilz luy respondirent en disant : « Nous le avons bien ouy et nous sommes moquiés de ton tres fol commandement et de Sathanas qui fait ses operations és filz de infidelité dont tu es le prince\*. » 23 Ausquelz dist le roy : « Oséz vous dire que mon commandement est fol ? 24 Par les grans dieux immortelz, je degasteray voz corps par tres amers tourmens. » ¶ 25 Lors il dist : « Ilz soient estendus et batus de verges, et veons se leur Dieu les vendra aidier ou s'il les osterà hors de ceste heure\*. » 26 Adonques furent amenéz trois bourreaux pour les battre de nerfz crus\* ; 27 si dirent les benois<sup>5</sup> martirs : ¶ « O tres felon ennemy de Dieu, fais venir encoires d'autres bourreaux qui, de tant que tu accrois plus noz tourmens, d'autant multiplies tu plus noz couronnes\*. » 28 Ausquelz respondy l'empereur Maximien : ¶ « O tres mal[4r]heureux chetifz, vecy que je vous feray presentement trenchier les testes et vous vous attendéz de encoires avoir couronnes !\* 29

<sup>3</sup> *attendans les dons et loiers* ] C *attendans les loiers* ; cf. la source latine : « *attendentes dona premiorum* ».

<sup>4</sup> *nous les avons ouy* ] C *les ouy*, faute à corriger dans C.

<sup>5</sup> *benois* ] C *benoïrs*, même remarque.

Reniés tantost vostre mauvaise doctrine et ne vueilliés point perdre en vain vous mesmes. »  
 30 Auquel dirent les martirs : « Nostre Seigneur Dieu perde toy mesmes, qui tourmentes sans cause ses serviteurs qui sont non coulpables. » 31 À quoy respondy l'empereur Maximien<sup>6\*</sup> en disant : « Debriséz leurs faces de pierres rondes\*. » 32 Lors les bourreaux prindrent des pierres et en derompirent leurs viaires, et les martirs dirent : « 33 Pource que tu nous as trouvé faisans bien, tu, non misericors, nous as baillié ad ce tourment. 34 L'angele de nostre<sup>7</sup> Seigneur te frapera maintenant ou toute ta maison tres felonne\*. ¶ 35 O prevaricateur et ennemy de Dieu, tu n'es pas encoires saoulé de ces tourmens dont tu nous [4v] as afflictionné ? 36 Ne tu n'as point ressongnié en tant de heures soubz paine tres perverse les tourmens que tu nous as bailliéz ? 37 Ne tu n'as point considéré comment nous sommes avironnéz de corps\* si comme tu es, jasoit ce que ton corps selon ta mauvaise volenté soit tres pervers et felon. ¶ 38 Vecy que tes pierres tres agües n'ont peu debrisier noz visages. 39 Recongnis toy, doncques, fil du dyable d'enfer\*. » ¶ 40 Quant le tirant empereur eut ouy ces paroles, il dist en grant fureur : « Par les grans dieux, je vous feray couper les langues, affin que de vous dient tous les hommes du monde qu'on ne doit point contredire à son seigneur. » 41 Lors dirent les martirs : « Escoute, tres felon tirant, se tu as en hayne et livres à tourmens ceulx<sup>8</sup> qui selon le siecle contredient à leurs seigneurs, comment [5r] nous constrains tu de contredire à nostre Dieu telement que par droit nous souffrons les choses qui te sont appareillies ? » 42 À quoy l'empereur Maximien respondy : « Queles choses sont ce que Dieu a appareillies au dyable, à ses angeles et à ses vassaulx que vous estes, vous, tres felons et cruelz ? »\* 43 Les martirs dirent lors : « C'est ung feu qui ne se puet extaindre, ung ver qui ne puet morir<sup>9</sup>, tourmens sans fin, paine eternele, lac de perdition, tenebres de dehors où est plour des yeulx et estraideur de dens, et pluseurs autres tourmens que nostre Seigneur Dieu mesmes congnoist tout seul lesquelz vous sont appareilliés. » 44 Adont l'empereur Maximien leur dist : ¶ « Je vous feray maintenant trenchier voz langues. » 45 Lors respondirent les martirs : « O fol maleureux, se tu nous trenches l'organe, [5v] c'est à dire l'instrument, de nostre loenge\*, le gemissement de nostre coeur pourra mieulx aler vers Dieu, 46 et nostre coeur criera mieulx envers Dieu, car nostre sang que tu respans en vain a une trompe de haulte voix criant vers nostre Seigneur Dieu comment nous souffrons toutes ces choses\*. » ¶ 47 Quant l'empereur eut ouy tout,

<sup>6</sup> *maxence* | C *maxence* ; faute commune à nos deux mss, lat. : « *Maximianus respondit* ».

<sup>7</sup> *l'angele de nostre* | C *l'angele nostre*, la leçon de C peut être tant une erreur qu'un génitif organique.

<sup>8</sup> *livres a tourmens ceulx* | C *livre a tourmens tous ceulx*, le pronom indéfini semble constituer un ajout du copiste de C, lat. : « *Si tu eos qui secundum seculum suos dominus contempnunt odio habes ac tormentis affligis* ».

<sup>9</sup> *qui ne puet morir* | C *qui ne se puet morir*, variantes adiaiphores.

luy, remply de grant fureur, dist aux enquesteurs : « 48 Rapportéz moy la response de un chascun, et les emmenéz en la garde des enchartréz, et les tourmentéz par toutes manieres, affin que je les cravente de tourmens si comme je le desire. 49 Ceulx cy ne sont point dignes d'une seule espee. Certes il est necessité que à leur exemple tout le pais soit corrigié. »

- I,1 *En la seconde interrogation* – Nos deux textes latins de contrôle présentent deux incipit différents : W « *In diebus illis factum est* » ; I « *Factum est in secunda interrogatione* ». L'adjectif *secunda*/seconde présuppose une première interrogation dont on ne parle néanmoins ni dans le texte français ni dans la source latine : peut-être on fait ici allusion au deuxième des quatre édits contre les chrétiens qui entre 303 et 304 furent émanés sous les noms de Dioclétien, Maximien, Constance et Galère ; il s'agit de la dernière grande persécution de l'Empire romain. Dans la *Vie de sainte Katherine* de Miélot on lit : « *Certes Dyoclecien et Maximien ou second an de leur persecution furent telement travailliés par le divin jugement que...* », voir COLOMBO 2015b, p. 65.
- I,6 *et se aucuns d'eulx mesprisoient le edit roial, qu'ilz seroient pugnis de griefz tourmens* – Ici Miélot reformule par une structure explicite le latin : « *Qui autem ex hiis contempsissent, tormentis magnis affligerentur* » ; l'emploi absolu du verbe *contemno* ne semble pas enregistré. L'absence de toute trace d'allusion en latin à un *edit roial* ainsi que du référent du pronom relatif *qui* sont peut-être la marque d'un passage corrompu dans la source latine.
- I,22 *Sathanas qui fait ses operations es filz de infidelité dont tu es le prince* – Calque du latin : « *Sathanam qui operatur opera sua in filiis infidelitatis, quorum princeps es tu* ».
- I,25 *et veons se leur Dieu les vendra aidier ou s'il les osterà hors de ceste heure* – Le modèle de Miélot devait être fautif. Bien que dans ce passage nos textes latins de contrôle présentent des divergences, W conserve une version plus claire : « *et videamus si veniat deus eorum adiuuare eos et eripiet in hora ista de manibus meis* » (I « *et videamus si venerit deus eorum adiuuare eos vel si eripiet eos de ira ista* »).
- I,26 *nerfz crus* – Calque du latin : « *nervis crudis* ».
- I,27 *fais venir encoires d'autres bourreaux qui, de tant que tu accrois plus noz tourmens, d'autant multiplies tu plus noz couronnes* – Cf. le texte latin : « *Adauge alios tortores si vales, impüssime inimice dei, quia, quanto plus auzeris tortores tanto magis multiplicabis coronas nostras* ». Commune à nos deux mss de la *Passion*, cette faute pourrait remonter à la tradition latine du texte et s'expliquer paléographiquement.
- I,28 *O tres malheureux chetifz, vey que je vous feray presentement trenchier les testes, et vous vous attendéz de encoires avoir couronnes !* – Jeu de mots sur la *couronne* du martyr, symbole de la gloire et de la récompense célestes que Dieu réserve à ceux qui meurent pour la foi, et le résultat du supplice de la décapitation auquel Maximien menace de soumettre les chrétiens.
- I,31 *Maximien* – À propos de la confusion entre les noms de Maximien et Maxence, il faut signaler que dans la *Vie de sainte Katherine* on trouve une faute similaire mais inverse, voir COLOMBO 2015b, p. 101.
- I,31 *Debriséz leurs faces de pierres rondes* – Lat. : « *Lapidibus rotundis contundite ora eorum* ». Mais à une courte distance dans le texte on lit plus opportunément (I,38) : « *Vey que tes pierres tres agües n'ont peu debrisier noz visages* » (lat. « *lapides quidem tui acutissimi ecce non potuerunt conterere maxillas nostras* »).
- I,34 *L'ange de nostre Seigneur te frapera maintenant ou toute ta maison tres felonnie* – La source latine permet de mieux saisir le rapport de coordination disjonctive entre les deux compléments d'objet direct, *te* et *ta maison tres felonnie*, du verbe *frapera* : « *Nunc enim percutiet te angelus dei vel omnem tuam impüssimam domum* ».
- I,37 *nous sommes avironnéz de corps* – Calque du latin : « *corpore circumdati sumus* ». Notons qu'en latin « *corpus* » signifie aussi “chair du corps” ; dans ce passage les martyrs semblent donc vouloir susciter l'empathie de Maximien pour leurs souffrances en rappelant à l'empereur qu'ils sont des hommes de chair et de sang tout comme lui.
- I,39 *Reconnois toy, donques, fil du dyable d'enfer* – Ici la traduction de Miélot semble s'éloigner du latin ; malgré les différences entre nos textes de contrôle, leur sens, qui est le même, s'avère plus convaincant par rapport au français : W « *Agnosce, fili dyaboli, et vide omnia ita esse ut loquemur* » ; I « *Agnosce haec, o fili dyaboli* ». On peut supposer que le traducteur picard avait sous les yeux un texte latin corrompu.

- I,42 *À quoy l'empereur Maximien respondy : « Queles choses sont ce que Dieu a appareillies <...> au dyable, à ses anges et à ses vassaulx que vous estes, vous, tres felons et cruelz ? »* – Saut du même au même provoqué par la proximité des deux formes du verbe *preparo* : « *Maximianus dixit : “Quid enim mihi preparatum est puniendi ?” Martires dixerunt : “Que preparavit deus dyabolo et angelis eius et vasis eius quod estis vos impiissimi, hoc est ignem inextinguibilem et vermen non morientem, tormenta non finienda, penam eternam, locum perdicionis, tenebras exteriores ubi est fletus oculorum et stridor dentium, sed et alia multa tormenta quorum speciem vobis preparavit.”* »
- I,45 *l'organne, c'est à dire l'instrument, de nostre loenge* – La glose semble être un ajout de Miélot ayant la fonction de vecteur sémantique qui précise le sens du mot polysémique *instrument* (voir DMF 2015, s. v. *instrument* : instrument ; instrument de musique ; partie du corps ; voix). Lat. : « *Et si organum nostre laudationis abscidas, melius poterit ascendere ad deum gemitus cordis nostri, et melius clamabit ad dominum cor nostrum* ».
- I,46 *car nostre sang que tu respans en vain a une trompe de haulte voix criant vers nostre Seigneur Dieu comment nous souffrons toutes ces choses* – Les textes latins de contrôle ici aussi donnent des leçons différentes l'un de l'autre : W « *Nam et sanguis noster quem in vanum effundis habet os magne vocis super tubam clamantem ad dominum quid hec iniuste patimur* » ; I « *Nam omnis sanguis noster quem in vacum effu<n>disti habet os magne vocis super turbam clamantem ad dominum pro quo haec patimur* ». Si l'on admet que la leçon transmise par l'incunable est meilleure, on peut supposer que le texte latin dont Miélot s'est servi était ici proche de W et donc fautif. Par ailleurs la méprise peut s'expliquer aisément au niveau paléographique par la confusion *turbam/tubam*.

[6r] [enluminure : Adrien s'entretient avec un groupe de chrétiens ; il est ensuite amené devant l'empereur]

[III] *Comment saint Adrian se converty à la foy de Jhesu Crist et vult recevoir martire.*

1 Adonques ung nommé Adrian qui estoit le premier de l'office de chevalerie\*, veant leur constance et unanimité encontre les tourmens, dist aux martirs de Jhesu Crist : ¶ « 2 Je vous conjure par vostre Dieu pour lequel vous souffrez maintenant ces choses, dittes moy verité : [6v] quelle est vostre remuneration que vous attendez par ces tourmens ? » 3 Auquel les martirs dirent : « Il n'est bouche qui puist ne qui soit souffisante pour les raconter\*, ne oreille pour les ouir. » ¶ 4 Saint Adrian respondy et dist : « Vous n'avez en tout riens ouy de ces choses ne par la loy, ne par les prophetes, ne d'autre escripture ? » 5 Lors dirent les martirs : « Les prophetes mesmes ne les ont point congneu, si comme il convenoit, car ilz estoient hommes semblablement aourans Dieu, et ont parlé tout quanques ilz ont appris par le Saint Esperit. 6 Il est escript de celle gloire que oeul ne veit onques, ne oreille ne ouyt jamais, ne en coeur d'omme ne entrerent onques les biens que nostre Seigneur Dieu a appareilliés à ceulx quy l'aiment. » ¶ 7 Et quant saint Adrian eut entendu ces paroles, il sailly tantost ou milieu\* et dist : « 8 Adjoustez ma confession [7r] avecques ces sains champions de Dieu\*, car je suis ja cristien. » 9 Et tantost à grant haste s'en vindrent les enquesteurs au palais affin qu'ilz rapportassent à l'empereur tout ce qu'ilz avoient veu et ouy. ¶ 10 Lors

Maximien, les veant, souppeçonnoit que Adrian eust rescript quelque accusation à l'encontre des martirs, si dist : « Vostre relation soit legierement leue. » 11 Certes il cuidoit que Adrien eust rescript aucune controverisie adverse aux martirs\*. 12 Et dirent lesdiz enquesteurs au roy : « Sire roy, ne cuidés point que Adrian les accuse, ains<sup>10</sup> il confesse soy mesmes estre cristien, et nous a prié que nous escripvons son nom avecques ceulx qui sont condempnéz. » ¶ 13 Quant l'empereur ouyt cecy, il en fu moult courroucié et commanda qu'il fust incontinent amené devers luy. 14 Et tantost qu'il fu venu devers luy, il luy dist : « O foursené Adrian, [7v] veulx tu mauvairement perdre ta vie ?\* » 15 Saint Adrian luy respondy : « Je ne foursenne point, ains de maintes fourseneries je me convertis à saine pensee. » 16 Lors Maximien luy dist : ¶ « Pourquoi parles tu tant ? Demande moy pardon pour toy et dis en la presence de tous : “Mon coeur m'a esté fourtraît et c'est ce qui me fait ainsi parler”\*, 17 et je effaceray\* ce que tu as dit aux enquesteurs, c'est assavoir qu'ilz escripissent ton nom avecques ces condempnéz. » 18 Adrian luy dist : ¶ « Certes je demanderay pardon à mon Dieu de mes mauvaises oeuvres et des erreurs qui me sont prevenus\*. » 19 Quant l'empereur le ouy ainsi parler, luy remply de grant fureur, commanda qu'il fust loyé de chaines de fer et qu'il fust tyré à la chartre avecques les sains martirs, et constitua ung jour ouquel il le orroit et les sains martirs aussy.

- II,1 *qui estoit le premier de l'office de chevalerie* – Précision ajoutée par Miélot, lat. : « *qui erat prior officii* ».
- II,3 *Il n'est bouche qui puist ne qui soit souffisante pour les raconter* – Il s'agit d'un couple synonymique traduite du latin : « *Non potest dici nec os nostram sufficiens est ad narrandum* ».
- II,7 *il sailly tantost ou milieu* – La traduction n'est pas tout à fait satisfaisante ; la comparaison avec le latin met en outre en évidence la présence d'une lacune dans le texte français : « *statim exiliens stetit in medio eorum* ».
- II,8 *Adjoustez ma confession avecques ces sains champions de Dieu* – Miélot traduit par *ajouter* le lat. *annotate* et : « *Annotate et meam confessionem cum his sanctis et athletic dei* ».
- II,11 *eust rescript aucune controverisie adverse aux martirs* – Calque du latin : « *aliquam controversiam adversus martires Christi scripsisse* ».
- II,14 *O fourséné Adrian, veulx tu mauvairement perdre ta vie ?* – Cf. le texte latin : « *Insanis, Adriane ? Numquid et tu vis vitam tuam male perdere ?* » ; à une étape indéterminée de la tradition textuelle une confusion a dû se produire entre l'indicatif présent P2 du verbe *insanio* et le vocatif singulier de l'adjectif *insanus*. Par ailleurs la réponse d'Adrien présuppose justement l'emploi du verbe *insanio* en latin (II,15) : *Je ne foursenne point, ains de maintes fourseneries je me convertis à saine pensee*.
- II,16 *dis en la presence de tous : “Mon coeur m'a esté fourtraît et c'est ce qui me fait ainsi parler”* – Ce passage correspond au latin : « *dic in conspectum omnium “quem subreptum est mihi ut hec talia loquerer”* » ; sans que l'on puisse dire avec certitude si nos textes latins de contrôle, qui présentent la même leçon, sont tous les deux corrompus ou bien si Miélot avait entre les mains un modèle plus complet, il faut admettre que la version donnée par notre traducteur est acceptable : le texte est tout à fait compréhensible, tandis que le passage latin ne fait pas sens.

---

<sup>10</sup> *ains* ] C *mais*, variantes adiaphores.

- II,17 *et je effaceray* – Lat. : « *et dele* » ; il s’agit d’une faute, résultat d’une confusion entre *deleo/delebo* (ind. prés./fut. P1 du verbe *deleo*) et *dele* (impératif P2), qui a pu se produire au moment de la traduction ou qui peut dépendre du modèle latin.
- II,18 *et des erreurs qui me sont prevenus* – Calque du latin : « *et de his que me prevenerunt erroribus* ». Je signale qu’en moyen français le substantif *erreur* peut être féminin aussi bien que masculin, voir le Glossaire.

[8r] [enluminure : Adrien est conduit en prison ; l’un de ses domestiques va avertir Nathalie, sa femme]

[III] *Comment ung enfant annuncha à sainte Nathalie que saint Adrian estoit en prison.*

1 **Or** advint que ung des serviteurs de saint Adrien s’encouru hastivement à son hostel et annunça à sa femme, nommee Nathalie, que son seigneur estoit loyé de chainnes de fer et mené [8v] en la prison\*. 2 Et quant elle ouy ces paroles, elle se leva sur piéz et detrencha sa robe ; et elle criant jetta ung hault cry en plourant et dist à l’enfant : « 3 En quele coulpe ou meffait\* a esté trouvé mon seigneur mon mary que on l’a enclos en prison ? » 4 À laquelle respondy l’enfant en disant : ¶ « Madame, il a veu que l’en tourmentoît aucuns pour le nom de celluy qui s’appelle Crist et, iceulx non obtemperans affin qu’ilz sacrefiassent ne qu’ilz obeissent en riens aux commandemens roiaux\*, il dist aux enquesteurs : 5 “Escripvéz moy avecques ceulx cy ; certes je murray tres volentiers avecques eulx.” » ¶ 6 Lors respondy Nathalie à l’enfant en disant : « N’as tu point entendu pour quele cause l’en tourmentoît ceulx là ? » 7 À laquelle dist l’enfant : « Je t’ay ja dit que c’estoit pource qu’ilz n’ont voulu sacrefier. » ¶ 8 Quant Nathalie entendy [9r] ces paroles, elle fu raemplie d’une grant joie ; et elle se levant sur piés mua sa robe detrenchie, comme dit est, et puis elle s’en ala courant legierement à la chartre vers luy\*. ¶ 9 Ceste bonne femme estoit extraitte de parens cristiens et fille de sains qui paravant avoient craint de soy manifester qu’ilz fussent cristiens\* pour l’evidente cruaulté et la tres amere persecution des cristiens\*. 10 Et quant elle fu entree en la prison, elle se enclina aux piés de son mary et luy baisa ses loyens en disant : ¶ « 11 Bieneuré es tu, mon seigneur Adrian, car tu as trouvé les richesses que tes parens ne t’on<t> pas laissié<sup>11</sup>. Et ainsi sera beney tout homme qui craint nostre Seigneur Dieu. Vraiment, mon seigneur, tu as assamblé des richesses en ta jennesse. 12 En verité tu t’en yras maintenant seurement vers icelluy [9v] siecle te gardant les richesses lesquelles tu

<sup>11</sup> *tes parens ne tont pas laissie, t visible mais gratté* ] C *tes parens ne ton pas laissie* ; faute commune à nos deux mss. La correction s’appuie tant sur le sujet (P6) de la proposition que sur le texte latin : « *divicias quas non dimiserunt parentes tui* ».

trouveras en temps de necessité, desquelles ont besoing ceulx qui possèdent maintes choses et en habudent ceulx qui sont povres, lors qu'il n'est pas temps de prendre ne de baillier à usure. 13 Ne nul ne pourra delivrer de paine ung autre, ne quelque ung ne pourra aidier l'autre, ne le pere son filz, ne la mere sa fille ; ne les richesses ne pourront secourir celluy qui les aura assamblé, ne le serviteur son propre maistre, ne l'amy son amy ; car tous et toutes seront chargiés de leurs propres fais. ¶ 14 Tu, mon seul seigneur, aiant avecques toy toutes tes choses, va t'en vers Jhesu Crist affin que tu apperchoives ses promesses ; va t'en feablement vers luy, sans riens cremir des maulx advenir, affin que tu reçoives de nostre Seigneur ton Dieu le loyer qui t'est deu. [10r] 15 Tu as par cecy deffoulé le feu non estaindable et tous les autres tourmens infernaux\*. ¶ 16 Mais je te prie, mon bon seigneur, et requiers\* humblement que tu demeures en ceste vocation en laquelle tu es evoqué\*, affin que ta beauté ne tes affins, ne tes parens, ne tes richesses, ne tes possessions, ne tes enfans, ne riens terrien ne empeschent ton intention. ¶ 17 Toutes ces choses se passent et sont toutes corrupues. 18 Remetz tant seulement devant tes yeulx les choses qui sont eterneles, et ne regarde point ces choses qui se passent tantost ; ne les flateries de tes amis ne degastent pas ton regard, ne elles ne fourtraient point<sup>12</sup> ta foy par leurs moles seductions, ains receus plustost en hayne leurs flateries. 19 Denies leurs tres mauvais consaulx et condescens seulement vers ceulx qui sont sains [10v] avecques toy\*. 20 Ensieus leur constance, ne la fureur du roy ne t'espoente en riens, ne ne crains point les diverses manieres de tourmens, ne le feu que dit est ne te brulera point<sup>13\*</sup>, ne la flamme ne te nuira ja\*. » ¶ 21 Et quant elle ot finé son parler, elle se teut toute quoye car il estoit ja vespre. 22 Adont saint Adrien luy dist : « Va t'en, ma seur, en ta maison et fais tousjours quelque chose. Et tantost que je sauray que nostre interrogation sera faite, je enverray vers toy et te appelleray, affin que tu congnoisses quelle sera nostre fin. » ¶ 23 Lors Nathalie, se levant des piés de son mary, aloit et venoit à l'entour des autres sains, qui estoient vingt et trois en nombre, et baisoit leurs loiens et les prioit en disant : « 24 Je vous prie et requiers\*, serviteurs de Jhesu Crist, que vous reconfortéz [11r] la brebis de Jhesu Crist ; enseigniés luy les consaulx de pacience, dittes luy quelz sont les loiers qui sont donnéz à ceulx qui demeurent en la foy. ¶ 25 Certes vous avéz de vostre sang offert sacrefice<sup>14</sup> en vostre tribulation\* ; il est le fruit de voz tourmens, par ces douleurs vous seréz sauvéz, vous gainnéz son ame avecques voz ames, tellement que Jhesu Crist sera vostre debteur, et en

<sup>12</sup> *point* ] C *pas*, variantes adiapheres.

<sup>13</sup> *point* ] C *pas*.

<sup>14</sup> *vous lavez de vostre sang offert sacrefice* ] même leçon fautive dans C.

ce vous seréz peres de luy en lieu de ceulx qui selon la char estoient ses peres tres felons. ¶ 26 Pourtant doncques reconfortéz le de saintes ammonitions, affin que luy, creant au facteur de toutes choses, accomplisse sa bataille\*. » ¶ 27 Et quant elle eut dit ces paroles, elle se enclina à leurs piés et aoura leurs loiens dont ilz estoient avironnéz. 28 Et puis elle s'en retourna de rechief à saint Adrien qui estoit estendu [11v] en la garde, puis par dehors luy dist\* : ¶ « 29 Mon chier seigneur, advise toy que tu ne regardes point à la beauté de ton corps ne à la decoration de ta jennesse. 30 Ton or, ton argent, ne tes vestemens precieulx ne te seduisent point, car ilz ne assisteront à creature nulle à icelle heure du final jugement, ains toutes ces choses demourront cy bas\*. 31 Il n'y a illecques nul qui paye dons pour son ame, ne il n'y a aussi nul qui le<s> receve<sup>15</sup>, car nostre Seigneur Dieu recevra seulement les dons des saintes ames. » 32 Et quant elle eut dit toutes ces choses, elle s'en ala en sa maison.

- III,1 *annunça à sa femme, nommée Nathalie, que son seigneur estoit loyé de chainnes de fer et mené en la prison* – Passage du discours direct du latin (« *nunciavit coniugi eius nomine Natalie dicens : “Dominus meus Adrianus ferro vincitus ductus est ad carcerem”*. ») au discours indirect de la traduction.
- III,3 *coulpe ou meffait* – Miélot traduit le mot latin « *culpa* » par un calque accompagné d'un synonyme.
- III,4 *il a ven que l'en tourmentoit aucuns pour le nom de celluy qui s'appelle Crist et, iceulx non obtemperans affin qu'ilz sacrefiassent ne qu'ilz obeissent en riens aux commandemens roiaux* – Cette période à la syntaxe obscure et fautive s'éclaircit en la collactionnant avec le texte latin : « *Quosdam vidit torqueri propter nomen eius qui dicitur Christus et illis non acquiescentibus ut sacrificarent diis aut omnino obedirent precepto regis* ». Notre traducteur interprète sans doute mal sa source : le contresens résulte de la tournure latinisante (participe prés.) et du passage de la forme affirmative du latin (*aut omnino obedirent precepto regis*) à la forme négative du français (*ne qu'ilz obeissent en riens aux commandemens roiaux*).
- III,8 *elle se levant sur piés mua sa robe detrenchie, comme dit est, et puis elle s'en ala courant legierement à la chartre vers luy* – Le renvoi interne est un ajout de Miélot, cf. lat. : « *Et surgens, mutavit stolam suam excissam et currens velociter abiit ad carcerem ad ipsum* ».
- III,9 *Ceste bonne femme estoit extraite de parens cristiens et fille de sains qui paravant avoient craint de soy manifester qu'ilz fussent cristiens* – Même si le passage en français demeure acceptable, il se différencie de nos textes latins de contrôle qui attribuent à Nathalie, et non pas à ses parents, la peur de confesser sa foi chrétienne : « *Erat enim hec ex parentibus christianis et sanctorum filia que antea quidem timuerat se manifestare quod esset christiana* ».
- III, 9 *pour l'evidente cruauté et la tres amere persequution des cristiens* – Le texte français ne correspond pas exactement au latin : « *propter eminentem amarissimam persecutionis impietatem* » ; la confusion *evidente/eminentem* s'explique paléographiquement.
- III,15 *Tu as par cecy deffoulé le feu non estaindable et tous les autres tourmens infernaulx* – Ici Miélot traduit à la lettre l'image du texte latin : « *Conculcasti enim ex hoc ignem inextinguibilem vel reliqua tormenta* ».
- III,16 *je te prie, mon bon seigneur, et requiers* – Dans ce cas notre traducteur emploie deux termes différents pour traduire le verbe latin « *peto* », resté sans suite en français.
- III,16 *que tu demeures en ceste vocation en laquelle tu es evoqué* – Calque sur le latin : « *ut permaneas in hac vocatione qua vocatus es* ».

<sup>15</sup> *le receve* ] *C le receive* ; il s'agit d'une faute commune à nos deux mss, cf. le latin : « *Non enim est illic ut aliquis det munera pro anima sua, nec est qui accipiat* ». La faute de copie a pu se produire dans le modèle français de nos deux textes de la *Passion*.



- III,19 *condescens seulement vers ceulx qui sont sains avecques toy* – Correspond au lat. : « *Ad eos solummodo attende qui tecum sunt sancti* ». La traduction du lat. « *attendo* », qui signifie “tendre l’esprit vers, être attentif, prêter attention à”, avec le verbe *condescendre* n’est peut-être pas tout à fait convaincante.
- III,20 *ne le feu que dit est ne te brulera point* – Addition de Miélot ; latin : « *nec te conturbet ignis isti* ».
- III,20 *ne la flamme ne te nuira ja* – La traduction de *perterreo* (« *neque flamma perterreat* ») par *nuire* modifie le sens.
- III,24 *Je vous prie et requiers* – Binôme synonymique introduit en correspondance du lat. « *rogo* ». Je signale qu’il s’agit du même couple employé pour « *peto* » ci-dessus : tant le verbe « *peto* » que le verbe « *rogo* » n’ont pas de suite en français.
- III,25 *Certes vous avéz de vostre sang offert sacrefice en vostre tribulation* – Calque du latin : « *Ipsium enim sanguinem vestrum optulistis sacrificium in tribulatione vestra* ».
- III,26 *affin que luy, creant au facteur de toutes choses, accomplisse sa bataille* – Cf. le latin : « *ut futura credens impleat agonem* » ; sans que l’on puisse dire si la traduction de Miélot est le résultat d’une faute, nous nous limitons à observer que ce passage tient ; on ne peut d’ailleurs pas exclure que nos textes latins de contrôle transmettent une même leçon incorrecte.
- III,28 *Et puis elle s’en retourna de rechief à saint Adrien qui estoit estendu en la garde, puis par dehors luy dist* – On constate la maladresse de la traduction de Miélot ; le texte latin s’avère plus satisfaisant : « *et iterum ingressa est ad Adrianum. Erat enim in interiori custodia extensus in ligno et dixit ad eum...* ».
- III,30 *Ton or, ton argent, ne tes vestemens precieulx ne te seduisent point, car ilz ne assisteront à creature nulle à icelle heure du final jugement, ains toutes ces choses demourront cy bas* – On lit le texte latin à quelques variantes près : « *Nec te seducat aurum vel argentum aut indumenta preciosa aut reliquorum implicatio. Non enim aderunt cuiquam in illa hora iudicii, quoniam omnia ista hic remanent* ».

[IV] *Comment saint Adrian vint devers sa femme Nathalie pour luy annunchier son martire.*

[12r] [enluminure : Adrien sort de prison et rejoint sa femme Nathalie]

1 Après aucuns jours, quant saint Adrian ouyt que leur interrogation se feroit, il dist aux sains martirs : « 2 Mes seigneurs, se vous me obtemperéz, je m’en iray en ma maison et amenray vostre chambriere, ma suer, affin qu’elle soit presente [12v] à nostre passion. 3 Je luy ay promis et juré\* par serement en disant que je le appelleray à l’heure de nostre passion\*. » ¶ 4 Et quant ilz luy eurent accordé sa demande, il donna de beaux dons<sup>16</sup> à ceulx qui estoient gardes de la prison, et puis il s’en ala en donnant pour plesge la congregation des sains martirs. 5 Et ainsi qu’il s’en aloit, ung des citoiens de la cité le vey et recongnut, et, luy courant devant, annuncha à Nathalie sa femme que Adrian estoit desloies<sup>17\*</sup> et luy dist : « 6 Vecy qu’il vient par la voye, car je l’ay laissé au plus prés d’icy. » ¶ 7 Quant la noble dame ouyt ces paroles, elle ne les crut pas, en disant\* : « Helas, qui est celluy qui le pourroit desloier de ces chainnes et loiens\* ? 8 Il ne se puet faire qu’ilz le desloient se non qu’il soit séparé de ces sains martirs. » 9 Et tandis qu’elle parloit, vecy son enfant domestique\* [13r] qui vint vers luy en disant : « Sachiés que mon seigneur est laissé en aler et vecy qu’il vient.

<sup>16</sup> *dons* ] C *dont*, faute à corriger dans le ms de Chantilly.

<sup>17</sup> *desloies* ] C *desloyez*, il peut s’agir tant d’une faute commune à nos deux mss que d’un résidu de cas sujet.

» ¶ 10 Quant Nathalie ouyt cest enfant, elle eut souspeçon qu'il fuyst le martire, de quoy elle fu moult triste et ploura tresamerement. 11 Et incontinent qu'elle le vey, elle se leva et jetta au loings ce qu'elle tenoit en ses mains, puis clost l'uys de sa maison et en s'escriant disoit : ¶ « 12 Cestuy se tient loings arriere de moy qui s'en fuit de nostre Seigneur son Dieu. 13 Ja<sup>18</sup> ne me adviengne que je parle à la bouche par laquelle il a renié son Seigneur, ne que je oÿe paroles de la langue qui a fait tricherie en la presence de son facteur. » 14 Et en se contournant vers luy dist ainsi : ¶ « O homme sans Dieu devant tous hommes, qui te a contraint de prendre ung euvre que tu n'as peu parfaire ?\* 15 Qui est celluy qui [13v] t'a separé des sains ou qui te a seduit, que tu es departy<sup>19</sup> du couvent de paix et de repos ? 16 Dys moy pourquoy tu te es tourné en fuite ainçois que se feist la bataille. 17 Pourquoi as tu jetté au loings tes armures ainçois que tu veisses ton ennemy se combatre contre toy ? 18 Comment es tu navré et la saiette n'est point encoires envoïee ? 19 Je me merveill<er>oïe<sup>20</sup> se de la gent sans Dieu et de la cité des mauvais se offrist quelque chose à Dieu. 20 Comment se pouoit il faire que de la gent murdriere se consacrast à Dieu ung net sacrifice ? 21 Ne il ne se pouoit aussi faire que de une tresorde boe et du millieu de ceulx qui aiment effusion de sang se offrist à Dieu ung tres net odeur aromatique\*. ¶ 22 Que feray je maintenant, maleureuse que je suys, qui me voy conjointe par mariage à<sup>21</sup> [14r] cestuy, le plus felon des autres, et ne m'est ottroïee l'espace d'une seule heure que je fusse appelée la femme d'un martir ains que je soie ditte la femme d'un transgresseur\* ? ¶ 23 Certes mon resjouisement a esté de pou de chose, et ce me sera opprobre à perpetuité. 24 Je me suis esjouye une petite heure entre les femmes, et vecy que je suis convertie en confusion ou milieu d'elles\*. » ¶ 25 Le tresbieneuré martir de Dieu, oïant ces choses, receipt tres volontiers ses paroles, car il luy chailloit moult de ses responses, combien qu'il fust plus angoisseux de acomplir ce qu'il avoit promis ; 26 et se merveilloit que de la bouche d'une femme yssissent teles paroles, veu qu'elle estoit jenne et naguaires mariee, car il y avoit seulement treze mois qu'elle avoit congneu son mary ou qu'elle avoit demouré avecques luy.

<sup>18</sup> *ja* ] C *je*, faute à corriger dans le témoin de Chantilly.

<sup>19</sup> *departy* ] C *party*, variantes adiphores.

<sup>20</sup> *merveilloie* ] même leçon dans C ; cf. le latin : « *Et ego mirabar si ex gente sine deo et de civitate impiorum bonum aliquid deo offerretur* ». Il semble s'agir d'une autre faute commune à nos deux témoins de la *Passion*.

<sup>21</sup> *au* ] C *a* ; la faute peut s'expliquer aisément par le changement de feuillet.

- IV,3 *Je luy ay promis et juré* – Miélot emploie un doublet synonymique pour traduire le verbe latin « *spopondi* » qui est sans suite en français.
- IV,3 *en disant que je le appelleray à l'heure de nostre passion* – Transformation du discours direct en discours indirect, cf. lat. : « *dicens* : “*Quoniam hora passionis nostre accersiam te*” ».
- IV,5 *annuncha à Nathalie sa femme que Adrian estoit desloïés* – Même remarque, lat. : « *nunciavit Natalie coniugi eius dicens* : “*Absolutus est Adrianus*” ».
- IV,7 *elle ne les crut pas, en disant* – Cf. le latin : « *hec illa non credebat dicens* » ; cette formule calquée sur le latin se répète plus loin dans le texte (V,3) : « *Mais elle ne le croit point, en disant* » (lat. : « *At illa non credebat ei dicens* »).
- IV,7 *chainnes et loiens* – Binôme synonymique employé pour traduire le mot latin sans suite en français « *vinculis* ».
- IV,9 *vecy son enfant domestique* – Calque du latin : « *puer eius domesticus* ».
- IV,14 *qui te a contraint de prendre ung euvre que tu n'as peu parfaire ?* – Traduction calquée sur le latin : « *quis te coegit apprehendere opus quod perficere non valuisti ?* ».
- IV,21 *ung tres net oudeur aromatique* – Il faut signaler que le substantif *oudeur* est toujours féminin en moyen français : Miélot a été sans doute influencé par le mot latin *odor, odoris* qui est par contre masculin.
- IV,22 *et ne m'est ottroïee l'espace d'une seule heure que je fusse appelée la femme d'un martir ains que je soie ditte la femme d'un transgresseur* – Traduction littérale, cf. lat. : « *Nec concessum est mihi unius hore spacium ut vocarer uxor martiris, sed ut dicerer uxor transgressoris* ».
- IV,24 *et vecy que je suys convertie en confusion ou millieu d'elles* – Latin : « *et ecce cum confusione conversor in medio earum* » ; il s'agit sans doute d'une faute de traduction, vraisemblablement due à la confusion entre les verbes *conversor, aris, atus sum, ari* et *converto, is, verti, versum, ere*.

[14v] [enluminure : Nathalie se rend à la prison avec Adrien pour visiter les chrétiens enfermés]

[V] *Comment saint Adrian envoia sainte Nathalie vers la prison des .xxiii. martirs de Dieu\**.

1 Quant le tresbenoit martir saint Adrian<sup>22</sup> vecy qu'elle estoit moult tourblee et plaine d'affliction, il luy dist : « 2 Ma chiere dame Nathalie, euvre moy ton huys. En verité je n'ay pas fuy le mar[15r]tire comme<sup>23</sup> tu cuides, cecy ne me adviengne jamais, mais je suys venu vers toy affin que je te emmaine et que tu soies presente à nostre consummation, comme je le t'avoie promis. » 3 Mais elle ne le croit point, en disant\* : ¶ « Veéz comment me seduist frauduleusement ce transgresseur, vecy comment l'autre Judas ment ! 4 O tu, homme, depars toy de moy ou je occiray moy mesmes affin que tu soies saoulé ! » 5 Et pource qu'elle tardoit de ouvrir son huys, il lui dist : « Euvre moy bientost, car, <se> je m'en vois sans te veoir, oultre plus tu en lamenteras cy après et ploureras\*, pource que tu ne m'auras

<sup>22</sup> *le tresbenoit martir saint adrian* ] C *le tresbenoit martir de dieu saint adrian*, lat. : « *Beatissimus autem Adrianus cum vidisset...* ».

<sup>23</sup> *comme comme* le premier *comme* est exponctué ] C *comme*

point veu avant mon trespas<sup>24</sup>. 6 J'ay baillié pour plesge la congregation des sains martirs ; et quant ceulx qui president me auront quis<sup>25</sup> et ne m'auront point trouvé, [15v] les sains martirs auront à recevoir et soustenir\* mes tourmens avecques leurs propres paines, et ne pourront souffrir, car ilz sont comme mors des paines qui leur ont esté baillies du tirant. » ¶ 7 Quant Nathalie eut ouy ces paroles, elle luy ouvry son huys, puis se abaissent tout bas l'un à l'autre. 8 Et lors saint Adrian luy dist : « Tu es bienuee entre toutes les femmes du monde\*, car tu as apparu comme une lampe affin<sup>26</sup> que tu saulvasses ton mary\*. 9 Benoitte soit ta couronne. ¶ Certes tu es le fruit de ma victoire et la compaigne<sup>27</sup> des martirs, posé que tu ne portes point de passion. » 10 Si le print et s'en ala ; et ainsi que ilz s'en aloient, il luy dist ou chemin : ¶ « 11 Dy moy, Nathalie, comment tu as ordonné de ta chevance. » 12 Et elle luy respondy en disant : « Mon chier seigneur, [16r] ne te chaille d'avoir memoire des biens de ce monde\* affin qu'ilz ne te attraient à eulx ; 13 haste toy seulement pour aler veoir les biens qui ne se passent point\* et qui sont muchiez à toy\* et à ces sains martirs avec quy tu vas en la voye de nostre Seigneur Jhesu Crist. » ¶ 14 Et tantost qu'ilz furent entréz en la prison, la chambriere de nostre Seigneur se jetta hastivement tout bas aux piés des sains martirs et aoura leurs loyens ; 15 et, en les visetant<sup>28</sup>, trouva leurs corps pourris des tourmens qu'ilz avoient souffert\*, tellement que les vers cheoient de leurs playes. 16 Et elle, se enclinant humblement, nettoioit toute la pourreture, puis renvoia ses chambrieres et leur commanda qu'elles luy apportassent tous ses linceux moult precieux. ¶ 17 Certes elle estoit la premiere entre les tresnobles femmes de la [16v] cité\* et estoit bien nee en toutes choses, tant selon ses parens comme selon son mary. 18 Et quant ses chambrieres eurent apporté des linceux, elle les receipt en ses mains et en torchoit leurs playes, et d'iceulx en loioit ensemble les mains et les piés des sains martirs, car tous leurs

---

<sup>24</sup> *car je men vois sans te veoir, oultre plus tu en lamerteras cy apres et ploureras, pource que tu ne m'auras point veu avant mon trespas* ] dans ce passage le texte transmis par C correspond dans les moindres détails à celui de notre ms de base. La syntaxe du français toutefois pose problème : on perçoit une lacune que malheureusement le latin n'aide pas à combler (« *Aperi mihi citius, nam vadam ultra non videns te et postea lugebis eo quod non videris me ante excessum meum* »). J'interviens donc par conjecture.

<sup>25</sup> *enquis*, en exponctué ] C *quis*

<sup>26</sup> *affin* [ C *affin affin*, répétition due au fait que le texte, après le premier *affin*, se poursuit à la ligne.

<sup>27</sup> *compaigne* ] C *compaignie*. La leçon de notre ms de base est meilleure, lat. : « *martirum consors* ».

<sup>28</sup> *et en les visetant* ] C *et en visetant*. Nos textes de contrôle ne nous sont d'aucun secours, car le passage n'a pas d'équivalent latin ; toutefois la présence du pronom obj. direct dans le ms en mains privées confirme sa supériorité, du point de vue textuel, sur C.

membres estoient desjoings du pesant fais de leurs fers<sup>29</sup>. 19 Ceste bonne dame demoura en la prison sept jours entiers songneusement garissant les plaies des sains martirs.

- V,T *Comment saint Adrian envoia sainte Nathalie vers la prison des .xxiii. martirs de Dieu* – La rubrique est imprécise : dans ce chapitre Adrien et Nathalie retournent ensemble à la prison où le martyr, ayant laissé les autres chrétiens comme garants, est obligé de revenir.
- V,3 *Mais elle ne le croit point, en disant* – Calque du lat. : « *At illa non credebat ei dicens* ». Même structure qu'en IV,7 : voir le commentaire à la fin du chapitre précédent.
- V,5 *tu en lamenteras cy après et ploureras* – Doublet synonymique introduit par Miélot, cf. le latin : « *postea lugebis* ».
- V,6 *auront à recevoir et soustenir* – Calque du lat. « *sustinere habent* » avec ajout d'un synonyme.
- V,8 *Tu es bienheuree entre toutes les femmes du monde* – Précision insérée par Miélot, lat. : « *Beata es inter mulieres* ».
- V,8 *car tu as apparu comme une lampe affin que tu saulvasses ton mary* – Même s'ils présentent des différences entre eux, ici nos textes latins de contrôle sont plus développés : W « *quoniam tu sola agnovisti deum ut salvares virum tuum. Vere tu sola palam apparuisti super terram amans virum tuum* » ; I « *quoniam tu sola apparuisti super terram amans virum tuum* ». La mention d'une *lampe* dans la traduction française pourrait s'expliquer par une leçon corrompue dans le texte-source de Miélot (peut-être une inversion des syllabes dans le mot *palam*). Il est aussi possible d'imaginer un original latin *luce palam* (*apparuit*) ; formule utilisée par Cicéron – pour laquelle je ne dispose pas d'exemples en latin médiéval – elle signifie 'au grand jour, aux yeux de tout le monde' ; elle justifierait la version fournie par le traducteur picard.
- V,12 *ne te chaille d'avoir memoire des biens de ce monde* – Traduction pas tout à fait convaincante du substantif latin *negocia*, cf. le texte-source : « *noli memorari iam que sunt mundi huius negocia* ».
- V,13 *affin qu'ilz ne te atraient à eulx ; haste toy seulement pour aler veoir les biens qui ne se passent point* – Nos textes de contrôle présentent, à quelques variantes près, un passage absent dans la version française : W « *ne attrahant te ad se. Solummodo hoc memorare in quo vocatus es. Auferantur a te seculi huius corruptibilia, illa solummodo festina videre que non pertranseunt* » ; I « *ne te adtrahant ad se. Solummodo hoc memorare in quo vocatus es ad sanctorum consortium. Auferantur ergo a te, omnia saeculi huius corruptibilia. Solummodo illa videre festina quae non transeunt* ». Il s'agirait d'une faute provoquée par un saut du même au même qui pourrait remonter soit à la traduction de Miélot, soit à son modèle latin.
- V,13 *qui sont muchiéx à toy* – Traduction erronée du verbe latin *repono* (« *que reposita sunt tibi* »), ici ayant le sens de 'rendre, restituer'.
- V,15 *et, en les visetant, trouva leurs corps pourris des tourmens qu'ilz avoient souffert* – Le texte français est plus développé, lat. : « *Invenit enim corpora eorum putrefacta a tormentis* ».
- V,17 *Certes elle estoit la premiere entre les tresnobles femmes de la cité* – Précision introduite par notre traducteur, lat. : « *Erat enim prima inter clarissimas feminas* ».

---

<sup>29</sup> fers ] C fais, cf. la source latine : « *erant enim dissoluta membra eorum a pondere ferris* ». Comme nous le prouve la comparaison avec le texte latin, dans ce cas également notre ms de base conserve la leçon correcte, tandis que C est fautif.

[VI] *Comment les sains martirs furent amenéz devers<sup>30</sup> l'empereur Maximien, le cruel tirant.*

1 Quant le jour de leur demeure en la chartre fu acomply\*, l'empereur Maximien commanda que les sains martirs fussent amenéz en sa presence. 2 Et tantost que vindrent à la prison ceulx qui y avoient esté

[17r] [enluminure : Les martyrs sont conduits en la présence de l'empereur ; Adrien est dépouillé de ses vêtements]

envoies, ilz les constraintirent qu'ilz yssissent hors ; 3 mais quant ilz les veyrent tous deffais de<sup>31</sup> painnes, ilz les emmenerent tous nudz sur bestes car ilz ne pouoient aler avant, et estoient eulx vingt et trois tous loyés ensemble d'une chainne de fer\*. 4 Et saint Adrian, le vaillant champion de Jhesu Crist, les sieuvoit [17v] les mains loyees derriere soy. ¶ 5 Et ainsi qu'ilz approchoient au consistoire, celluy qui presidoit aux causes le vey, si s'en entra devers l'empereur et luy dist : « 6 Vecy les condempnéz qui sont presens devant le consistoire. » 7 Auquel le tirant Maximien dist : « Ilz soient amenéz tous ensemble, chaint<s><sup>32</sup> de ung drapeau devant leurs membres honteulx ....<sup>33</sup>, affin qu'ilz voient les tourmens l'un de l'autre. » 8 Lors dist le president au roy : « Ceulx qui premiers ont esté batus de tourmens ne peuent estre interrogués ; ains Adrian soit amené qui est encoires fres et nouvel\* et puet bien soustenir toute interrogation. 9 Certes le corps des autres est pourry de toutes pars<sup>34</sup>, tellement que on voit leurs costes par dehors et, s'ilz sont maintenant interroguéz, ilz morront [18r] et fineront leur vie, et ne apparcevront point les tourmens qui leur sont appareilliés. 10 Nous ne voulons point que en brief temps ilz prengnent la fin de leur vie comme ceulx qui n'ont point pechié, ains ilz aient maintenant les treves de ung pou de jours affin qu'ilz apparçoivent une paine digne à leurs fais. ¶ 11 Adrian doncques soit maintenant interrogués, se tu le commandes. » ¶ 12 Lors respondy l'empereur Maximien : «

---

<sup>30</sup> *devers* ] C *devant* ; même s'il s'agit de deux variantes adiphores, on peut signaler que dans le texte on relève une autre occurrence du verbe *amener* accompagné de la préposition *devers* et une occurrence du même verbe accompagné de la préposition *vers* : *et commanda qu'il fust incontinent amené devers luy* (II,13) ; *qu'ilz les amenassent prestement vers le juge* (I,7).

<sup>31</sup> *de* ] C *des*

<sup>32</sup> *chaint* ] même leçon dans C ; il s'agirait d'une autre faute commune à nos deux témoins de la *Passion*.

<sup>33</sup> On a du mal à justifier la présence de quatre petits points au milieu de la ligne ; dans C le passage est identique, mais on ne constate aucune interruption du texte. La comparaison avec le modèle latin confirme encore que la traduction française ne présente aucune omission ni lacune : « *Succincti perpendiculo ante pudenda introducuntur omnes simul ut invicem videant suos cruciatus* ».

<sup>34</sup> *pars* ] C *pass*

Il soit despoullié tout nu et chaint d'un drapeau\*. » 13 Et quant ilz l'eurent despoullié, ilz le amenerent portant sa croix et ses biens\*. 14 Et ainsi qu'il s'en aloit, les sains martirs luy dirent : « Vecy, Adrian, que tu es maintenant fait digne que tu portes ta croix, c'est à dire ta penitance\*, et que tu ensieuves Jhesu Crist. 15 Regarde bien doncques que tu [18v] ne soies amolly par paour\* et que tu ne retournes pas arriere, que ton loyer ne soit point en vain, que le dyable d'enfer ne prende mie ton tresor et que les tourmens que tu vois ne te espoient point ; 16 ains regarde aux choses que tu attens et, en approchant feablement, confondz le courage du tirant. ¶ 17 Certes les passions du temps present ne sont pas condignes à la gloire advenir qui sera revelee en nous\*. » 18 Et Nathalie, se adjoignant à luy, disoit : ¶ « Mon chier seigneur, advise que ta pensee soit seulement envers nostre Seigneur et que ton coeur ne redoubte en riens quant tu verras les tourmens apprestéz. 19 En verité la paine et le labeur\* est maintenant petit, mais la louenge en sera durant perpetuelment. 20 La tribulation est maintenant transitoire, mais le repos [19r] sera eternal. 21 Tu sueffres maintenant ung pou, mais tu te esjouiras tantost avecques les angeles.\* ¶ 22 Se tu estoies batu pour petis gaiges\* quant tu combatoies charnelement\*, d'autant plus soustiens maintenant tous les tourmens qui te sont bailliéz pour le royaume des cieulx. »

- VI,1 *Quant le jour de leur demeure en la chartre fu acomply* – Bien que la version française soit acceptable, sinon plus claire, cette expression ne correspond pas exactement à celle que, à quelques divergences près, nous pouvons lire dans nos textes latins de contrôle : W « *Completo autem die productionis eorum* » ; I « *Completa autem die productorum eorum* ».
- VI,3 *loyés ensemble d'une chainne de fer* – Précision ajoutée par Miélot : lat. « *vinci una cathena* ».
- VI,8 *ains Adrian soit amené qui est encoires fres et nouvel* – Doublet synonymique introduit par notre traducteur, cf. le latin : « *sed Adrianus introducatur qui adhuc recens est* ».
- VI,12 *Il soit despoullié tout nu et chaint d'un drapeau* – Le passage se lit à quelques variantes près en latin : « *Succincto eo perpendiculo introducatur* ».
- VI,13 *Et quant ilz l'eurent despoullié, ilz le amenerent portant sa croix et ses biens* – La traduction française ne s'accorde pas à la source latine : « *Et dum expoliassent eum, introduxerunt illum portantem sibimetipsum euleum* ». Sans que l'on puisse dire s'il s'agit d'une faute, il faut signaler l'incohérence tant de la version française que de celle latine : dans le supplice d'Adrien il n'est jamais question d'une croix ni d'un chevalet de torture, mais plutôt d'une enclume. Peut-être la mention de la croix dans la version française est occasionnée par la présence du mot un peu plus loin dans le texte, voir note ci-dessous.
- VI,14 *ta croix, c'est à dire ta penitance* – Glose introduite par Miélot, lat. : « *crucem tuam* ».
- VI,15 *Regarde bien doncques que tu ne soies amolly par paour* – Miélot interprète ainsi le lat. : « *vide ergo ne absolvaris timore* ».
- VI,17 *ains regarde aux choses que tu attens [...] à la gloire advenir qui sera revelee en nous* – Passage calqué sur le latin : « *sed respice ad ea que expectas et fiducialiter accedens confunde mentem tyranni. Non enim condigne sunt passiones huius temporis ad futuram gloriam que revelabitur in nobis* ».
- VI,19 *la paine et le labeur* – Miélot traduit le mot latin « *labor* » par un calque accompagné d'un synonyme.
- VI,19-21 *En verité la paine et le labeur [...] tu te esjouiras tantost avecques les angeles* – La même structure qui se répète trois fois de suite vient du lat. : « *Labor quidem nunc modicus, sed in secula seculorum erit laudatio. Modica quidem tribulatio, sed eterna repausatio. Modicum quidem nunc pateris, sed continuo cum angelis exultabis* ».

- VI,22 *Se tu estoies batu pour petis gaiges* – Si l'on compare la traduction au texte-source, on remarque l'omission d'un passage : « *ab hiis qui erant principes tui nudus virgis cedebaris propter modica stipendia* ».
- VI,22 *quant tu combatoies charnelement* – Calque du lat. : « *dum carnaliter militabas* ».

[enluminure : Adrien est batu par quatre bourreaux avec des bâtons ; sainte Nathalie rend visite aux chrétiens enfermés dans la prison]

[VII] *Comment saint Adrian fu batu de gros [19v] bastons en la presence de l'empereur.*

1 Quant saint Adrian fu amené dedens, le tirant Maximien le veant dist ainsi : « Encoires demeures tu en icelle foursenerie<sup>35</sup> et vuels yssir mauvasement de ceste vie\* ? » 2 Lors luy dist saint Adrian : « Je t'ay ja dit comment je me suis party de foursenerie et pourtant je suis prest et appareillié\* de finer ma vie. » 3 Auquel dist l'empereur Maximien : « Tu ne sacrefies pas doncques maintenant et aoures les grans dieux si comme je fais et tous les autres ? » 4 Saint Adrian respondy : « Quant tu erres, pourquoy fais tu les autres errer, et pers toy mesmes et ceste multitude de poeuple que tu enhortes de aouer les dieux qui sont sans ame et qu'ilz relenquissent Dieu qui a fait le ciel et la terre, la mer et tout quanques il y a [20r] dedens ? » 5 À quoy dist Maximien : « Doncques les dieux quy sont grans te semblent estre petis ? » 6 Saint Adrian respondy : « Je ne dis tes dieux ne grans ne petis, ains qu'ilz sont neant. » ¶ 7 Et quant l'empereur ouyt ces choses, il commanda qu'il fust batu de gros bastons. 8 Et ainsi que sainte Nathalie ouyt qu'on le batoit, elle s'encouru hastivement devers les sains martirs en leur annunchant et disant : « Vecy que mon seigneur mon mary<sup>36\*</sup> a encommencié son martire. » 9 Adoncques les sains martirs, oïans ces paroles, se mirent tantost en oroisons pour luy. 10 Et le tirant empereur disoit à ceulx qui le batoient : « Dittes luy : “Ne vueilles plus blaphemer les dieux.” » 11 Saint Adrian leur respondy : « Se doncques je suis ainsi tourmenté pource que j'ay blaphemé ceulx quy ne sont point\*, ne penses tu point [20v] quelz ou combien grans sont les tourmens quy sont appareilliés à toy quy blaphemes le vif et vray Dieu\* ? » 12 Lors dist Maximien : « Ces seducteurs te ont apris ces paroles. » 13 Saint Adrien respondy : ¶ « Pourquoi appelles tu seducteurs ceulx qui sont enseigneurs de la vie eternelle ? Vous estes plus seducteurs qui enlachiés les hommes à

<sup>35</sup> *en icelle foursenerie* ] C *en icelle frenesie et foursenerie* ; bien que la leçon du ms de base soit plus proche de la source latine (« *in illa insania* »), le doublet synonymique dans C correspond bien à la technique de traduction de Miélot qui ne dédaigne d'introduire dans son texte des couples de mots de sens équivalent.

<sup>36</sup> *mon seigneur mon mary* ] C *mon seigneur et mary*, variantes adiapheres. S'agissant encore une fois d'un doublet ajouté par le traducteur picard (lat. « *dominus meus* »), nos textes latins de contrôle n'aident pas à choisir entre les deux options.



perdicion\*. » ¶ 14 Quant le tirant Maximien ouyt ces paroles, il commanda que par quatre bourreaux il fust batu de gros et puissans\* bastons. 15 Auquel saint Adrian dist : ¶ « O felon tirant\*, en tant que tu doubles en moy divers tourmens, d'autant tu me appareilles plus grande multitude de couronnes\*. » ¶ 16 Certes toutes les interrogations et responses qui se faisoient de saint Adrian estoient par sainte Nathalie rapportees et dittes\* [21r] aux sains martirs. 17 Lors dist le tirant empereur : « Confesse doncques maintenant noz dieux et ayes pitié de toy et de ta jennesse : pourquoy te hastes tu de perir en vain ? Je te jure par les grans dieux que moy, veant ta beauté, ay compassion de toy. » 18 Saint Adrian luy dist : « Vecy que tu as pitié de moy affin que je perisse du tout\*. » 19 Auquel Maximien dist : « Confesse doncques maintenant noz dieux affin que ilz te soient propices de rechief, et te honnourent et te restituent en ton lieu\*. » 20 Car tu ne es pas semblable à ceulx qui sont loyés avecques toy : tu es fil d'un homme bien né et moult digne et, jasoit ce que soies jenne, touteffois es tu digne de bien grans honneurs ; mais ceulx là sont povres gens, villains et enfans de folz populaires. » 21 Saint Adrian luy respondy : « Je sçay bien que [21v] tu congnois mon lignage, mes aves et mes ancestres\*, et scés de quel païs je suis\*. » 22 Mais se tu sçavoies la generation de ces sains martirs, ou les richesses, ou le païs qu'ilz attendent, tu cherroies tantost en bas à leurs piés et les requerroies qu'ilz priassent pour toy ; ains aussi tu encommenceroies à debriser de tes propres mains tes dieux. » ¶ 23 Quant l'empereur Maximien entendy ces paroles, il fu de rechief<sup>37</sup> tant courroucié que merveilles et commanda qu'il fust batu et detrenchié de quatre fors hommes\*.

- VII,1 *et vnels yssir mauvairement de ceste vie* – Calque de l'expression latine : « *et vis de hac vita male exire* ».
- VII,2 *je suis prest et appareillié* – Doublet introduit par Miélot : lat. « *paratus sum* ».
- VII,8 *mon seigneur mon mary* – Autre (pseudo-)binôme synonymique ajouté par notre traducteur, cf. le latin : « *dominus meus* ».
- VII,11 *pource que j'ay blaphemé ceulx quy ne sont point* – Dans ce passage nos textes de contrôle diffèrent l'un de l'autre : W « *quod blasphemaverim eos qui non sunt dii* » ; I « *blasphemaverim eos qui non sunt* ». Sans que l'on puisse savoir quelle variante lisait Miélot dans son modèle, il faut pourtant remarquer que la leçon adoptée ici s'accorde au texte de l'incunable.
- VII,11 *le vif et vray Dieu* – Calque de la locution latine : « *deum vivum et verum* ».
- VII,13 *Vous estes plus seducteurs qui enlachiés les hommes à perdicion* – Ici également la traduction est calquée sur le latin : « *Seductores magis vos estis qui illaqueatis homines ad perditionem* ».
- VII,14 *gros et puissans* – Doublet introduit par Miélot : lat. « *validis* ».
- VII,15 *O felon tirant* – Épithète injurieuse ajoutée par le traducteur picard, cf. le latin : « *Tyranne* ».
- VII,15 *en tant que tu doubles en moy divers tourmens, d'autant tu me appareilles plus grande multitude de couronnes* – Le texte latin joue sur l'emploi de deux verbes synonymes : « *in quantum in me multiplicas tua tormenta diversa, tantomagis amplificas mihi multitudinem coronarum* » ; ce jeu rhétorique se perd dans la traduction qui demeure pourtant correcte et satisfaisante.
- VII,16 *rapportees et dittes* – Ici Miélot insère un autre doublet, lat : « *renunciabat* ».

---

<sup>37</sup> *de rechief*] C de // *de rechief*

- VII,18 *Vey que tu as pitié de moy afin que je perisse du tout* – La version française ne correspond pas à nos textes de contrôle : W « *Ego parco mihi metipsum ut non in toto peream* » ; I « *Ecce parco mihi ut non in toto peream* ». Comme l'atteste la comparaison avec le latin, le contresens du texte français est le résultat d'une double faute qui pourrait remonter tant à la traduction de Miélot qu'à son modèle.
- VII,19 *te restituent en ton lieu* – Calque du latin : « *in locum tuum te restituant* ».
- VII,21 *mes aves et mes ancestres* – Miélot traduit le latin « *avos meos* » par un doublet formé par un calque accompagné d'un synonyme en fonction de glose
- VII,21 *de quel païs je suis* – Périphrase employée pour traduire *patria* qui en 1458 – époque de la composition de la *Passion* – n'avait pas encore un équivalent en français (première attestation d'après le DMF 2015 : Simon de Phares, *Astrol.*, ca 1494-98) : cf. le latin « *patriam meam* ».
- VII,23 *commanda qu'il fust batu et detrenchié de quatre fors hommes* – Doublet introduit par Miélot pour traduire le lat. « *cedi* ». Il faut remarquer l'absence de toute allusion au ventre en français : cf. lat. « *inussit eum a quatuor viris fortissimis in ventre cedi* » ; on pourrait peut-être essayer d'expliquer paléographiquement cette absence par une confusion entre le début des mots *vētr-* et *detr-* qui a pu se produire au moment de la copie de la *Passion*.

[VIII] *Comment saint Adrian fu tant fort batu que ses entrailles s'effondrerent.*

1 Quant l'empereur Maximien veyt effondrer ses entrailles, il ordonna qu'on l'espargnast. 2 Certes ce tresbienheure martir saint

[22r] [enluminure : Blessé, Adrien est conduit devant l'empereur qui le fait jeter de nouveau en prison, où Nathalie et les autres chrétiens lui manifestent leur attachement respectueux]

Adrian estoit ung homme jenne<sup>38</sup> et tendre, de l'eage de vingt huit ans, et luy dist l'empereur : ¶ « 3 Tu vois comment je te esparengne. Se doncques tu eusses seulement invoqué de ta voix mes dieux, je te eusse tantost fait venir medecins et cyrurgiens\* qui eussent guarý<sup>39</sup> tes plaies, et seroies aujourd'uy [22v] en mon palais. » 4 Saint Adrian luy respondy : ¶ « Combien que tu me promettes que je soye guarý des medecins, ou aussi que tu me honneures ou introduises en ton palais roial, et que tes dieux me promettent que ilz me reseront propices, 5 ilz me dient de leur bouche quele chose ilz me feront ou quel benefice ilz me bailleront, et lors je les aoureray et leur sacrefieray ou offeray quelque hostie en la maniere que tu veulx. » 6 Maximien luy dist : « Ilz ne peuent parler ». ¶ 7 « O tres felon empereur, pourquoy doncques sacrefie l'en à ceulx quy ne peuent parler ? » 8 Quant le tirant ouyt le saint martir, il en fu moult courroucié et commanda qu'il fust mis en la prison avecques ceulx quy estoient loiés de chainnes de fer avecques luy, en assignant ung jour

<sup>38</sup> *homme jenne* ] C *josne homme*, variantes adiapheres.

<sup>39</sup> J'omet le deuxième *tantost* qui est sans doute une méprise du copiste de A : *qui eussent tantost guarý* ] C *qui eussent gary* ; la texte de C conforte par ailleurs ma correction.

auquel il les détruirait tous ensemble\*. 9 Si les [23r] prendrent les chevaliers et les menerent en forte garde : ilz trainnoient les ungs et portoient les autres qui estoient affoléz de painnes et de tourmens\*. ¶ 10 Certes la tresbienheuree Nathalie reconfortoit soigneusement saint Adrien son mary, et en mettant sa main à son hatterel, luy disoit : « 11 Mon treschier seigneur, tu es bienuré pource que tu es fait digne d'estre ou nombre des sains. 12 Benoit soies tu\* quy sueffres pour celluy quy a souffert pour toy. Or t'en va maintenant, mon tresamé seigneur, affin que tu voyes sa gloire. ¶ 13 En verité ceulx quy auront communiqué à sa passion communiqueront semblablement à sa gloire\*. » 14 Et tantost qu'ilz furent entréz en la prison, on les enclost leans. 15 Adoncques les sains martirs qui estoient enchainéz comme luy et remplis de joye, [23v] en se approchant de luy, le saluoient ; 16 et mesmement ceulx qui gesoient ou pavement et ne pouoient aler se traynoient de leurs mains pour luy hastivement offrir paix et pour le baisier d'un saint baisier. 17 Et sainte Nathalie torchoit le sang de son mary saint Adrian et enoingnoit son corps. 18 Et quant les sains martirs le baisoient, ilz luy disoient : « Esjouis toy en nostre Seigneur, mon doulz sire, car ton nom est escript entre les parfaits serviteurs de Jhesu Crist. » 19 Ausquelz saint Adrien dist : « Mais esjouisséz vous, car c'est vostre couronne et vostre labour\* ; ains priés plustost que le dyable d'enfer ne semme riens encontre moy, car je suis moult foibles de corps. » 20 Lors luy dirent les sains martirs : « Confie toy, car l'ennemy n'aura ja puissance encontre toy, ains il s'en fuyra loings de ta [24r] puissance\*. ¶ 21 Certes nous doubtions de toy quant tu estoies encoires homme, mais, quant tu as trespasé la nature humaine, l'adversaire des hommes\* ne pourra ja avoir puissance contre toy. 22 N'aies doncques nul paour, car nostre Seigneur Jhesu Crist est ta victoire. » ¶ 23 Pluiseurs femmes de religion\* et autres qui se estoient donnees à Dieu par devotion demouroient en la prison\* pour guarir les plaies des sains martirs : 24 les unes nettoioient les navreures, les autres torchoient la pourreture de leurs plaies atout leurs habis dont elles estoient vestues ; 25 et avoient devisé entre elles le nombre des sains martirs pour les administrer et guarir à leur pouoir, à quoy elles rendoient grant paine et le faisoient moult volontiers\*.

- VIII,3 *medecins et cyrurgiens* – Doublet introduit par Miélot : lat. « *medicos* ».
- VIII,8 *en assignant ung jour auquel il les destruirait tous ensemble* – Bien que la version française soit acceptable, la leçon de nos textes latins de contrôle est beaucoup plus convaincante : « *constituens diem in quo omnes simul perducerentur ad audiendum* ». Cf. le passage plus haut dans le texte : « *et constitua ung jour ouquel il le orroit et les sains martirs aussi* » (« *constituens diem qua ipsum et sanctos martires audiret* »). Il s'agit d'une faute qui peut remonter tant à la traduction de Miélot qu'à son modèle.
- VIII,9 *de painnes et de tourmens* – Binôme ajouté par notre traducteur : lat. « *penis* ».

- VIII,12 *Benoit soies tu* – On relève une omission par rapport au latin : « *Beatus es lumen meum* ». Elle peut dépendre soit du texte-source utilisé par Miélot, soit d'une négligence du traducteur lui-même.
- VIII,13 *En verité ceulx quy auront communiqué à sa passion communiqueront semblablement à sa gloire* – Calque du latin : « *Qui enim comunicaverint passioni eius, similiter comunicabunt glorie eius* ».
- VIII,19 *Mais esjouisséz vous, car c'est vostre couronne et vostre labour* – Dans ce passage nos textes de contrôle présentent une divergence : W « *Vos gaudete, vestra enim corona est vester labor* » ; I « *Vos gaudete, vestra enim corona est et vester labor* ». La traduction s'accorde au texte de l'incunable.
- VIII,20 *Confie toy, car l'ennemy n'aura ja puissance encontre toy, ains il s'en fuyra loings de ta puissance* – Bien que la version française demeure acceptable, elle s'éloigne de la leçon de nos textes de contrôle : « *Confide quoniam non prevalebit dyabolus adversum te, longe enim a pacienciam tua fugiet* ». Il s'agit sans doute d'une faute de persévérance : par inertie (et même à cause de la proximité graphique entre *puissance* et *patience*) le copiste répète un mot déjà écrit (*puissance*) à la place de la leçon correcte (*patience*).
- VIII,21 *l'adversaire des hommes* – Précision ajoutée par le traducteur, latin : « *adversarius* ».
- VIII,23 *Plusieurs femmes de religion* – Ici Miélot utilise une périphrase pour traduire le terme latin « *Dyaconisse* ». La rareté du calque français *diaconesse* est par ailleurs attestée par le DMF 2015 qui n'enregistre qu'une seule occurrence : Goulain (1374) ds GDC IX, 376b.
- VIII,23 *et autres qui se estoient donnees à Dieu par devotion demouroient en la prison* – Dans ce passage la traduction s'éloigne de nos textes latins de contrôle qui à leur tour se différencient l'un de l'autre : W « *vel alie mulieres pie viventes que erant deo note permanebant in carcere* » ; I « *vel etiam alie mulieres quae erant, nocte permanebant in carcere* ». Sans que l'on puisse dire si la version française est le résultat d'une erreur ou non, il faut admettre qu'elle donne un texte acceptable et qu'on ne peut pas exclure que nos deux témoins de la *Passio* latine soient corrompus.
- VIII,25 *et avoient devisé entre elles le nombre des sains martirs pour les administrer et guarir à leur pouoir, à quy elles rendoient grant paine et le faisoient moult volontiers* – La version française est plus développée que le texte latin : « *Omnes vero dividerunt sibi numerum sanctorum ad ministrandum eis vel ad curandum eos* ».

[24v] [enluminure : Nathalie se fait couper les cheveux ; déguisée en homme elle se rend à la prison pour soigner Adrien et les autres martirs]

[IX] *Comment sainte Nathalie se vesty en habit d'omme pour aler visiter et guarir les sains martirs de Jhesu Crist.*

1 **Or** advint que le tirant empereur, congnoissant que grant multitude de femmes et bien honnestes couroient vers eulx, de quoy il fu moult courroucié, commanda qu'on les deffendist de [25r] y entrer<sup>40\*</sup>. ¶ 2 Quant sainte Nathalie vey qu'on avoit deffendu aux femmes de les administrer, elle se leva prestement et fist couper ses cheveux ; 3 puis se vesty en habit d'homme et y entra en fourme de homme, et songna de tous ceulx que les devant dittes femmes avoient entrepris à guarir\*. 4 Et ainsi qu'elle acomplissoit son mistere en la guarison des benois martirs\*, elle se asseoit aux piés de saint Adrian son mary et le

---

<sup>40</sup> Je supprime le deuxième *et*, conjonction de coordination superflue qui pose des problèmes au niveau syntaxique : *et dequoy il fu moult courroucie et commanda quon les deffendist de y entrer* ] C donne le même texte. Il s'agirait d'une autre faute commune à nos deux exemplaires de la *Passion*.

prioit en disant<sup>41</sup> : ¶ « 5 Je te requiers, mon bon seigneur, que tu ayes memoire de nostre conjunction, comment j'ay ouvré avecques toy en ce martire. 6 Souviengne toy comment je t'ay constraint en cest estrif de bataille, et te ramembre comment je t'ay appareillié ces couronnes.\* ¶ 7 Prie doncques nostre Seigneur Jhesu Crist qu'il me prengne avecques toy [25v] affin que, ainsi comme nous avons communiqué ensemble en ceste vie miserable et plaine de pechiés, nous puissions estre ensemble en icelle tresbieneuree vie qui est sans douleur\*. ¶ 8 Pour ceste cause je te requiers, mon chier seigneur, que tu demandes à nostre Sauveur Dieu\* ceste petition premierement et que tu luy offres ces premieres prieres de tes requestes\*. 9 Certes je sçay que il te otroyera tout quanques tu luy demanderas : il te aime et te donnera volentiers quelque chose que tu luy requerras. ¶ 10 Tu congnois bien la mauvaiseté des citiens de ceste cité et la felonnie de l'empereur ; si te prie que d'aucun il ne soit enhorté<sup>42</sup> au tirant qu'il me conjoingne à nul homme sans nostre Seigneur Dieu\*, affin que les pervers ne souillent ton lit ou nostre sainte conjunction. [26r] ¶ 11 Je te requiers doncques que tu saulves ton espeuse si comme tu l'as appris de l'apostre saint Pol\*, en me donnant le loyer de continence affin que je demeure tousjours avecques toy et que toutes femmes, veans ta benignité envers moy, apprennent par moy obtemperer à leurs maris\*. » ¶ 12 Et quant elle eut dit ces paroles, elle se leva et administra aux sains martirs ainsi que la cure de un chascun le requeroit. ¶ 13 Certes elle les repaissoit de simples et delicieuses viandes, car ilz estoient constrains de douleurs\* pource que leurs plaies tendoient à guarison. 14 Et quant les autres femmes sceurent que sainte Nathalie avoit les cheueulx comme ung homme ou que elle administroit aux sains martirs en habit d'homme, elles se firent semblablement [26v] rere, se vestans en fourme d'homme, et entroient en la prison et administroient aux sains martirs ; 15 aussi faisoient maintes autres seculieres bien nees en laditte cité de Nichomedie\*.

- IX,1 *Or advint que le tirant empereur [...] qu'on les deffendist de y entrer* – La comparaison de ce passage à la syntaxe fautive avec le latin permet d'en éclaircir le sens et d'apporter une correction qui, en supprimant la deuxième conjoction de coordination, améliore la lisibilité du texte français (voir note 40) : « *Cognovit autem tyrannus quia concurrebat ad eos multitudo feminarum vel honestarum et contristatus est valde et precepit ut prohiberentur ingredi ad eos* ».

<sup>41</sup> À partir d'ici l'incunable présente une lacune importante, vraisemblablement provoquée par un saut du même au même, qui se termine seulement au chapitre suivant ; il en résulte que pour ce fragment le ms viennois W demeure notre seul texte de contrôle.

<sup>42</sup> *il ne soit enhorté* ] C *il soit enhorté* ; la leçon du ms de Chantilly est manifestement fautive, cf. le latin : « *neque ab aliquo suggeratur ipsi tyranno ut me coniungat homini sine deo* ».

- IX,3 *et songna de tous ceulx que les devant dittes femmes avoient entrepris à guarir* – Dans la traduction est absente toute allusion aux blessures dont on lit dans le texte latin : « *et curabat omnium vulnera quas susceperant supradicte femine ad curandum* ».
- IX,4 *Et ainsi qu'elle accomplissoit son mistere en la guarison des benois martirs* – Calque de l'expression latine : « *Et dum completeret ministerium suum in cura sanctorum* ».
- IX,5-6 *Je te requiers, mon bon seigneur, que tu ayes memoire de nostre conjunction, comment j'ay ouvré avecques toy en ce martire. Souviengne toy comment je t'ay contraint en cest estrif de bataille, et te ramembre comment je t'ay appareillié ces couronnes* – Passage calqué sur le latin : « *Rogo te, domine mi, memorare coniunctionis nostre, memorare qu(a)m cooperata sum tecum in hoc martirio, memorare qu(a)m ego coegi te in hoc agone certaminis, memorare qu(a)m ego preparavi tibi has coronas* ». Il n'est peut-être pas inintéressant de relever le choix stylistique de Miélot : si l'auteur anonyme de la *Passio* emploie et répète à une courte distance toujours le même verbe (*memorare*), notre traducteur recherche une certaine *variatio* par le recours à trois synonymes.
- IX,7 *affin que, ainsi comme nous avons communiqué [...] qui est sans douleur* – Traduction très proche du latin : « *ut qu(a)m communicavimus in hac vita miserabili et plena peccatis ita simul esse possimus in illa beatissima vita que est sine dolore* ».
- IX,8 *je te requiers, mon chier seigneur, que tu demandes à nostre Sauveur Dieu* – L'ajout d'épithètes est un procédé stylistique que Miélot adopte assez fréquemment dans sa traduction, cf. le latin : « *deprecor te, domine mihi, ut hanc primam petitionem postules a deo* ».
- IX,8 *et que tu luy offres ces premieres prieres de tes requestes* – Calque de la forme latine : « *et has primas petitionum tuarum preces offeras* ».
- IX,10 *à nul homme sans nostre Seigneur Dieu* – Épithète insérée par notre traducteur : « *homini sine deo* ».
- IX,11 *Je te requiers doncques que tu saulves ton espeuse si comme tu l'as appris de l'apostre saint Pol* – Sans que l'on puisse dire si cette phrase est un ajout de Miélot ou une lacune de W (« *ne polluant impiū thorum tuum vel sanctam coniunctionem tuam sicut didicisti ab apostolo* »), il faut pourtant admettre que le texte français tient et qu'il apparaît convaincant. Notre traducteur explicite également le nom de l'apôtre par antonomase, saint Paul.
- IX,11 *et que toutes femmes, veans ta benignité envers moy, apprennent par moy obtemperer à leurs maris* – Bien que le texte français demeure acceptable, le terme *benignité* s'éloigne du sens du mot latin *sollicitudo*, qui renvoie plutôt à l'idée de l'inquiétude, de la préoccupation, du souci. En l'absence du texte latin utilisé par Miélot, on ne peut pas établir s'il s'agit d'une faute de traduction ou du résultat d'une variante dans sa source ; cf. le latin : « *ut discant per me omnes mulieres obtemperare viris suis videntes sollicitudinem tuam circa me* ».
- IX,13 *car ilz estoient constrains de douleurs* – Calque de la forme latine : « *constricti enim erant doloribus nimis* ».
- IX,15 *aussi faisoient maintes autres seculieres bien nees en laditte cité de Nichomedie* – Précision ajoutée par Miélot, lat. : « *Alie quoque que erant seculares et bennate ita fecerunt* ».

[enluminure : Adrien est martyrisé en présence de Nathalie : les bourreaux lui tranchent les pieds et les mains sur une enclume]

[X] *Comment saint Adrian et les sains martirs furent debrisés piés et mains sur une grande englume d'arain.*

[27r] 1 Quant l'empereur Maximien sceut ce que lesdittes femmes avoient fait, et que les esperis des martirs estoient desja presques deffailis, il commanda que on luy apportast une englume d'arain et que on la meist dessoubz leurs piés, affin que atout une barre de fer l'en leur debrisast les mains et les jambes, en disant : « 2 Je leur feray tant qu'ilz ne ystront point

de ceste vie comme les autres hommes\*. » ¶ 3 Lors firent les bourreaux ainsi qu'il leur avoit esté commandé, lesquelz apporterent les engins\* et les mirent en la prison. 4 Et quant sainte Nathalie les vey venir, elle ala au devant d'eulx en les priant et disant<sup>43</sup> : ¶ « 5 Je vous requiers que vous encommenciés<sup>44</sup> à mon mary Adrian affin que d'aventure, luy veant [27v] la maniere comment une tres amere paine est inferee aux sains martirs\*, il ne s'espoente et esbahisse. » ¶ 6 Lors ilz firent ainsi que Nathalie leur avoit dit ; et quant les bourreaux eurent mis l'englume d'arain desoubz ses piés, sainte Nathalie print les piés de saint Adrian son mary et les estendy dessus laditte englume. 7 Puis lesdiz bourreaux, en frappant en grant effort, luy detrencherent ses piés et luy debriserent ensemble les cuisses. 8 Si parla de rechief sainte Nathalie au martir saint Adrien son espeux en luy disant : ¶ « 9 Je te prie, mon bon seigneur serviteur de Jhesu Crist, tandis que l'esperit a vigueur en toy, que tu extends ta main et ilz la te trencheront, affin que en toutes choses tu soies fait egal aux sains martirs\*. 10 Certes ilz ont soustenu<sup>45</sup> plus de tourmens [28r] que tu n'as fait. » 11 Saint Adrian adont extendant sa main luy bailla, et elle le mist dessus l'englume. 12 Lors les bourreaux luy couperent jus et, tantost que ilz eurent osté l'englume arriere du saint martir, il rendy son esperit à nostre Seigneur Dieu\*. 13 En après les bourreaux s'en alerent ça et là, partout où les sains estoient, atout celle englume et le marteau de fer, debrisans leurs cuisses ; mais les sains martirs extendoient leurs gambes avant que ilz venissent vers eulx en criant et disant : « 14 Nostre Seigneur Jhesu Crist, rechoy nostre esperit ! » 15 Et en ce disant, ilz rendirent leurs ames au benoit Jhesus\*. ¶ 16 Ce fait, le tirant empereur Maximien commanda que leurs corps fussent ars en ung grant feu, disant affin que d'aventure ne venissent les Galileens qui les ostent [28v] et emportent avecques eulx\*. 17 Mais la sainte dame mucha la main du benoit martir saint Adrian que l'en luy avoit trenchie, le celant en son sain\* affin que elle ne fust brulee ou feu avecques les corps sains ; 18 car, selon le commandement du felon tirant\*, les bourreaux portoient lesdiz corps sains affin qu'ilz les meissent ou feu, et estoit desja appareillie la fournaise ardant. ¶ 19 Sainte Nathalie recevoit les corps sains en recepvant leur sang qui degouttoit\*. 20 Il y avoit aussi d'autres femmes religieuses et bien nees qui sieuvoient recepvans en linceux et en pourpre le sang des sains martirs qui degouttoit de leurs corps\*, et qui, pour une somme d'or et d'argent et de pierres precieuses\*, achaterent desdiz bourreaux mesmes leurs vestemens quy estoient arrouséz du sang des martirs.

<sup>43</sup> Ici se termine la lacune de l'incunable et nous disposons de nouveau de deux textes latins de contrôle.

<sup>44</sup> *encommenciés* ] *C commenchiés* ; variantes adiapheres.

<sup>45</sup> *ont soustenu* ] *C ont soustenus*

- X,2 *Je leur feray tant qu'ilz ne ystront point de ceste vie comme les autres hommes* – Dans ce passage d'ailleurs calqué sur le latin on relève une lacune : cf. lat. « *Faciam eos ut non communi morte sicut ceteri homines exeant de hac vita* ».
- X,3 *lesquelz apportèrent les engins* – Ici Miélot utilise un hyperonyme plus générique par rapport à la leçon du latin : « *portantes vasa cum incude et vecte ferreo* ».
- X,5 *luy veant la maniere comment une tres amere paine est inferee aux sains martirs* – Calque du latin : « *videns quemadmodum amarissima pena sanctis inferatur* ».
- X,9 *affin que en toutes choses tu soies fait egal aux sains martirs* – Même remarque : « *ut in omnibus equalis efficiaris sanctis martiribus* ».
- X,12 *il rendy son esperit à nostre Seigneur Dieu* – Précision ajoutée par notre traducteur, cf. le latin : « *reddidit spiritum* ».
- X,15 *ilz rendirent leurs ames au benoit Jhesus* – Précision analogue au cas précédent (voir note ci-dessus), lat. : « *reddiderunt sanctas animas* ». Ici le nom du Christ, écrit *in extenso*, présente un graphie latine : *Jhesus*.
- X,16 *affin que d'aventure ne venissent les Galileens qui les ostent et emportent avecques eulx* – Doublet ajouté par Miélot vraisemblablement dans le but d'analyser le sens du verbe polysémique latin *tollo* qui peut signifier tant *oster* que *emporter* : lat. « *Ne forte veniant galilei et tollant eos* ».
- X,17 *le celant en son sein* – Calque de la locution latine : « *celans in sinu suo* ».
- X,18 *selon le commandement du felon tirant* – Épithète injurieuse que parfois notre traducteur attribue à l'empereur indépendamment de la source : lat. « *secundum preceptum tiranni* ».
- X,19 *Sainte Nathalie receproit les corps sains en receprant leur sang qui degouttoit* – Il s'agit d'une faute par anticipation commune à nos deux témoins de la *Passion* ; on lit dans la source latine : « *Beata vero Natalia sequebatur corpora sanctorum suscipiens stillantem sanguinem eorum* ». La même idée à quelques variantes près est par ailleurs exprimée d'une manière correcte dans la phrase qui suit immédiatement : « *Il y avoit aussi d'autres femmes religieuses et bien nees qui siewoient receptans en lincenx et en pourpre le sang des sains martirs qui degouttoit de leurs corps* » (« *Sequebantur autem alie mulieres religiose et bene nate suscipientes sanguinem sanctorum martirum in lintheaminibus et purpura qui stillabat de eorum corporibus* »). Il faut enfin signaler l'absence dans la version française d'un segment qu'on lit dans nos textes latins de contrôle : « *Beata vero Natalia sequebatur corpora sanctorum suscipiens stillantem sanguinem eorum, de quo etiam sanguine suum proprium corpus perungebat* ». On ne peut pas dire pourtant si l'omission remonte à la traduction, à la copie, ou si elle dépend du texte-source utilisé par Miélot.
- X,20 *Il y avoit aussi [...] qui degouttoit de leurs corps* – Nos textes latins de contrôle, même s'ils présentent des divergences entre eux, sont plus développés : W « *Sequebantur autem alie mulieres religiose et bene nate suscipientes sanguinem sanctorum martirum in lintheaminibus et purpura qui stillabat de eorum corporibus, alie vero in sedibus suis suscipientes abscondebant* » ; I « *Sequebantur etiam aliae mulieres religiosae et bene natae suscipientes sanctorum martyrum sanguinem in lintheaminibus et purpura qui stillabat de eorum corporibus, aliae vero in sinu suscipientes absconderunt* ». Dans ce cas également on ne peut pas établir s'il s'agit d'une négligence du traducteur, du copiste ou si l'omission dépend d'une variante de la source latine de Miélot.
- X,20 *pour une somme d'or et d'argent et de pierres precieuses* – Le texte latin est légèrement différent : « *auro multo, vel gemmis et ornamentis preciosis* ».

[29r] [enluminure : Les corps des martyrs sont jetés dans une fournaise ardente, mais soudain une forte pluie éteint le feu et met en fuite ou tue les bourreaux ; Nathalie et les autres chrétiens emportent les reliques intactes]

[XI] *Comment tous les corps des sains martirs furent jettéz en une fournaise ardant.*



1 Et quant les bourreaux parvindrent à la fournaise ardant, ilz jetterent les corps sains au feu par la haulte bouche de laditte fournaise, et les femmes qui estoient emprés crioient en plourant et disant : ¶ « 2 O bieneuré [29v] martir, aies memoire de nous en ton repos\*. » 3 Nathalie aussi, faisant<sup>46</sup> une tres grande impetuosité à haulte voix\*, se vouloit de fait jeter dedens le feu. ¶ 4 Or advint que, quant les corps sains furent jettéz dedens la fournaise de feu, se firent soudainement grans tonnoires, pluyes, gresilz et mouvemens de terre, telement que toute la cité et les lieux voisins nagoient si comme en ung deluge\*. 5 Laditte fournaise ardant fu aussi estainte pour la grant multitude des eaues de la pluye et de la tempeste. ¶ 6 Et quant les tirans veirent ceste ire tant terrible, ilz s'en fuirent tous : les aucuns cheoient tous plas, les autres mouroient soudainement\*. 7 Mais les bons cristiens quy estoient illec presens, Nathalie aussi, avec les autres femmes religieuses, prindrent les reliques des sains martirs\*, lesquelles [30r] ilz trouverent saines et entieres\* telement qu'il n'y avoit ung seul de leurs cheveux qui fust ars du feu.

- XI,2 *O bieneuré martir, aies memoire de nous en ton repos* – Si dans la version française les femmes semblent s'adresser uniquement à saint Adrien, dans le texte latin elles apostrophent tous les martyrs : « *Memoramini nostri, o domini, in requie vestra* ». En l'absence du texte-source dont Miélot s'est servi on ne peut pas dire si la faute s'est produite dans la traduction ou si elle remonte au modèle latin.
- XI,3 *faisant une tres grande impetuosité à haulte voix* – Calque de l'expression latine : « *impetu facto cum voce magna* ».
- XI,4 *se firent soudainement grans tonnoires, pluyes, gresilz et mouvemens de terre, telement que toute la cité et les lieux voisins nagoient si comme en ung deluge* – Ce passage se lit à quelques variantes près dans nos textes latins de contrôle qui pourtant présentent des divergences entre eux : W « *subito facta sunt tonitrua et pluvie et grandines et choruscationes et terremotus, ita ut eciam supernataret sicut in diluvio civitas et omnis locus repletus est aqua* » ; I « *subito facta sunt tonitrua magna et pluviae et grandines et coruscationes ac terremotus ut etiam nataret sicut in diluvio civitas et omnis locus* ». L'absence de toute trace en français de « *coruscationes* » et les autres différences mises en relief par les soulignements peuvent remonter tant à la traduction qu'à la copie, ou encore dépendre du modèle utilisé par Miélot.
- XI,6 *Et quant les tirans veirent ceste ire tant terrible, ilz s'en fuirent tous : les aucuns cheoient tous plas, les autres mouroient soudainement* – Nos témoins latins de contrôle donnent un texte plus convaincant : W « *Questionarii vero videntes iram dei terribilem fugerunt, alii vero cadentes in facies suas expiraverunt* » ; I « *Quaestionarii vero videntes iram terribilem fugerunt, alii vero cadentes in facies suas expiraverunt* ». Dans ce cas également on ne peut pas établir à quelle étape de la tradition textuelle la faute a pu se produire.
- XI,7 *Mais les bons cristiens quy estoient illec presens, Nathalie aussi avec les autres femmes religieuses, prindrent les reliques des sains martirs* – Bien que la version française soit tout à fait acceptable, la comparaison avec nos textes de contrôle met en évidence quelques différences qu'on ne peut pas imputer avec certitude à la traduction de Miélot : « *Currentes vero qui ibidem erant fideles et Natalia simul cum aliis mulieribus et religiosis rapuerunt sanctorum martirum reliquias* ».
- XI,7 *saines et entieres* – Doublet synonymique introduit par le traducteur picard : lat. « *illesas* ».

---

<sup>46</sup> *faisant* ] *C. faisoit* ; la leçon du ms de Chantilly est sans aucune doute fautive.

[enluminure : La scène se situe dans le port de Nicomédie : Nathalie parle avec un homme et un femme distingués tandis qu'un navire se prépare à partir]

[XII] *Comment sainte Nathalie et plusieurs<sup>47</sup> autres emporterent à Bisance les corps des sains martirs par mer\**.

1 Or sourvint là ung bon preudomme du lieu voisin atout sa femme\* se jettans aux piéz de sainte Nathalie et des freres estans [30v] illecques, qui les prioient en disant : « 2 Vecy que nous demourions emprés ceste cité affin que nous feussions en secret ressongnans la felonnie ou l'effusion du sang des martirs\* quy se faisoit en ceste cité de par le roy. 3 Pour ceste cause fuions nous ent en la cité de Bisance, que l'en dist à present Constantinoble\*, et laissons noz lieux, et portons les corps et les muchons devers nous\* jusques à tant que ce tres felon empereur mure. 4 Puis nous en ferons une digne translation, affin que tous ceulx quy y vendront les aurent. 5 Car, se nous les laissons cy, l'empereur les prendra, si les fera bruler de rechief, et ainsi serions nous cause de perdre ceulx que nostre Seigneur a delivré du feu\* par tourmens, par mouvemens de terre et par tempestes\*. » ¶ 6 Ces paroles pleurent beaucoup à tous ceulx quy estoient illecques [31r] presens ; sy esleverent les corps des sains martirs en leurs nefz et les emporterent en la cité de Bisance\* à l'ayde du bon vent qu'ilz eurent\*. 7 Mais sainte Nathalie demoura en sa maison atout la main de saint Adrian qu'elle avoit, et le envolepa en pourpre et en mirre\*, puis la mist au chevés de son lit que nul n'en sçavoit rien\*.

- XII,T *Comment sainte Nathalie et plusieurs autres emporterent à Bisance les corps des sains martirs par mer* – Le titre est incorrect : en réalité, Nathalie confie les corps des martyrs à un couple de chrétiens qui, en fuite vers Constantinople, les emportent ; au contraire, comme on lit à la fin du chapitre, *sainte Nathalie demoura en sa maison*.
- XII,1 *Or sourvint là ung bon preudomme du lieu voisin atout sa femme* – Ce passage ne correspond exactement à aucun de nos deux textes de contrôle : W « *Religiosi vero quidam loci illius procidentes* » ; I « *Religiosus autem quidam Loculus cum sua coniuge procidens* ». Étant impossible d'établir quelle leçon du texte latin notre traducteur avait sous ses yeux, il faut de toute façon admettre que la version française demeure acceptable et douée de sens. Notons que Miélot traduit par *bon preudomme* le terme latin « *religiosus* » qui a un sémantisme beaucoup plus large.
- XII,2 *Vecy que nous demourions emprés ceste cité affin que nous feussions en secret ressongnans la felonnie ou l'effusion du sang des martirs* – Traduction maladroite d'une proposition introduite par *ut* : « *Ecce nos iuxta civitatem commanebamus ut essemus in secreto horrentes eorum impietatem vel sanguinis effusionem* ».
- XII,3 *en la cité de Bisance, que l'en dist à present Constantinoble* – Glose extra-diégétique du traducteur, lat. : « *in vicum Bizancium* ». Sa place dans le discours direct du *bon preudomme*, vécu avant que la ville fût

---

<sup>47</sup> *et plusieurs* ] C *et plusieurs* // *et plusieurs*

- renommée par Constantin le Grand, fait ressortir l'automatisme d'une incise explicative récurrente dans les textes bourguignons de l'époque de Miélot.
- XII,3 *Pour ceste cause fuions nous ent en la cité de Bisance, que l'en dist à present Constantinoble, et laissons noz lieux. et portons les corps et les muchons devers nous* – Dans ce passage la traduction s'éloigne du latin : « *ideo fugientes ibimus in vicum Bizancium odientes hec loca nostra. Propter quod date nobis corpora sanctorum martirum et levantes ea in navicula nostra euntes recondemus apud nos* ». Sans que l'on puisse dire si les différences relevées sont le résultat d'un saut du même au même dans le modèle latin ou par notre traducteur, il faut admettre que le texte français demeure acceptable.
  - XII,5 *Car, se nous les laissons cy, l'empereur les prendra ; si les fera bruler de rechief, et ainsi serions nous cause de perdre ceulx que nostre Seigneur a delivré du feu* – Ce fragment également présente quelques divergences par rapport à nos textes latins de contrôle qui à leur tour se différencient l'un de l'autre : W « *Si enim reliquimus eos cognoscat impiissimus rex et tollens eos incendet iterum et inveniatur nos tradentes illos quos deus liberavit de igne* » ; I « *Si enim relinquimus eos hic adiciet impiissimus rex et tollet iterum et incendet eos quos dominus liberavit de igne* ».
  - XII,5 *ceulx que nostre Seigneur a delivré du feu par tourmens, par mouvemens de terre et par tempestes* – Cf. le latin : « *illos quos deus liberavit de igne per tonitrua, terremotus et tempestates* » ; la faute, qui s'explique paléographiquement, a pu se produire tant au niveau de la copie, par une confusion entre *tourmens* et *tonnoires*, qu'au niveau de la tradition latine.
  - XII,6 *et les emporterent en la cité de Bisance* – Précision ajoutée par notre traducteur, lat. : « *et pertulerunt eam in Bizancium* ».
  - XII,6 *à l'ayde du bon vent qu'ilz eurent* – Correspond à l'ablatif absolu latin : « *flante vento in puppi* ».
  - XII,7 *et le envolepa en pourpre et en mirre* – Nos textes latins de contrôle, même s'ils présentent des divergences (la leçon *mero* de W est sans doute une faute de copie), font apparaître une lacune dans la version française : W « *involuit in purpura et infundens mero* » ; I « *involuit purpura et infundens in myrro* ». La lacune peut remonter tant à la traduction qu'à la copie du texte, ou encore dépendre du modèle latin utilisé par Miélot.
  - XII,7 *que nul n'en sçavoit rien* – Traduction de l'ablatif absolu latin : « *nullo sciente* ».

[enluminure : Un tribun demande à l'empereur de pouvoir épouser Nathalie et charge des nobles femmes d'aller parler à la jeune veuve ; Nathalie monte à bord d'un navire pour quitter Nicomédie]

[XIII] *Comment ung tribun demanda à l'empereur sainte Nathalie pour l'avoir à mariage.*

[31v] 1 Après aucuns jours, ung officier de la cité, sachant que sainte Nathalie estoit en la ville, il s'en vint au palais royal pour requerre l'empereur qu'il la peust prendre en mariage. 2 Certes elle estoit moult riche, car c'estoit la premiere entre les plus nobles femmes de la cité et la plus belle de toutes\*. ¶ 3 Cel officier envoya devers elle aucunes femmes honnestes affin que elles luy parlissent de mariage. 4 Et quant sainte Nathalie les eult ouyes, elle leur respondy en ceste maniere\* : « Je, oyant voz bonnes paroles, m'en resjouys grandement\*. 5 Quy est celluy quy a peu tant faire que je fusse conjointe par mariage à ung tel homme ? 6 Mais je vous requiers que vous me donnéz l'espace de trois jours\* affin que [32r] je me appareille : en verité je ne cuidois point que nul me deust requerre. » ¶ 7 Elle disoit toutes ces choses pource qu'elle s'en vouloit fuir et habiter là où les corps des sains martirs

estoyent\*. 8 Et ainsi, par telles paroles, elle seduit les femmes qui avoyent esté envoiees de par ledit officier. 9 Et puis qu'elle fu retournee de devers lesdittes femmes, elle s'en entra en sa chambre\* où estoit la main du benoit martir saint Adrian ; laquelle soy enclinant humblement crioit à nostre Seigneur toute esplouree en disant\* : ¶ « 10 Beau Sire Dieu, le Dieu des tourbléz quy es emprés ceulx qui sont tourbléz en coeur, regarde moy, ta chambriere, et ne permetz point que soit maculé mon corporel lit de saint Adrian, ton benoit martir\*. 11 Je te requiers, Sire, que tu ne oublies point<sup>48</sup> les tormens [32v] de ton serviteur saint Adrian. 12 Ayes mercy de moy, Sire, aies mercy de moy et ne mets point en oubly ses loiens que il a soustenus pour ton saint nom. 13 Sire, tu es tant misericors que tu ne fais point en vain les tourmens et les miseres que ont veu tes serviteurs quy ont souffert pour toy\*. 14 Souviengne toy de luy et me tyre hors de la compaignie des mauvais, et que les ennemis parvers ne soullent point le lit de ton serviteur saint Adrian\*. 15 Sire, quy as delivré tes sains d'icelluy feu, delivre moy aussi de l'attente de cest homme parvers\*. » ¶ 16 Et quant elle eut fait son oroison, elle s'est endormie en si grant pleur et tristesse que merveilles\*. 17 Lors y sourvint l'un des martirs qui luy dist : ¶ « Paix soit à toy, Nathalie, chambriere de Dieu nostre Seigneur\*. 18 Confie toy, car Jhesu Crist ne t'a point relenquy, [33r] ne nous n'avons point oublié tous tes labeurs que tu nous as moustréz ; ains, tantost que nous sommes comparus en la presence de nostre sauveur Jhesu Crist<sup>49</sup>\*, nous l'avons prié que tu viengnes incontinent vers nous. » 19 Auquel sainte Nathalie respondy : ¶ « Dy moy, saint homme, se mon mary saint Adrian est avecques vous devant Jhesu Crist. » 20 Lors il luy dist : « Ouy, et luy a apparu devant nous ; mais lieve toy, et montes en la naisselle<sup>50</sup> et nages tant que tu viengnes emprés nous<sup>51</sup>, là où sont noz corps. 21 Illecques te visitera nostre Seigneur Dieu\* et te emmenera vers nous. » ¶ 22 Quant sainte Nathalie fu resveillie et revenue à soy mesmes, elle se leva et relenquy tout quanques elle avoit, et emporta seulement avecques elle la main du glorieux martir saint Adrian son mary\* ; 23 puis s'en yssy et monta en la nef, et tant naga qu'elle vint<sup>52</sup> au lieu [33v] où estoient les sains martirs. 24 Et ainsi qu'elle montoit en la nef, elle trouva une grande multitude de hommes et de femmes qui s'en fuyoient arriere de ce tres felon empereur Maximien et naga avecques eulx. 25 Mais quant le officier quy avoit demandé sainte Nathalie à mariage

---

<sup>48</sup> *point* ] C *pas*

<sup>49</sup> *en la presence de nostre sauveur jhesucrist* ] C *en la presence de nostre seigneur et sauveur jhesucrist, épithète(s) ajoutée(s) par Miélot (lat. « in conspectu Christi »).*

<sup>50</sup> *montes en la naisselle* ] C *montes a la naisselle*, variantes adiaphores.

<sup>51</sup> *viengnes empres nous* ] C *viengnes dempres nous*, même remarque.

<sup>52</sup> *et tant naga quelle vint* ] C *et naga tant quelle vint*.

entendy qu'elle s'en estoit fuyee, il s'en entra au palais requerant à l'empereur qu'y luy aidast d'un nombre de chevaliers\* ; 26 et quant ilz luy furent ottroués, il monta et ses gens sur une autre nef et sieuvoient après elle\*.

- XIII,2 *Certes elle estoit moult riche, car c'estoit la premiere entre les plus nobles femmes de la cité et la plus belle de toutes* – Dans ce passage la traduction s'éloigne quelque peu du latin : « *Erat enim multum dives et prima inter clarissimas mulieres et valde pulcra* ». Miélot traduit la conjonction de coordination latine *et par car*, ajoute une précision (*de la cité*) et insiste davantage sur la beauté de Nathalie.
- XIII,4 *Et quant sainte Nathalie les eult ouyes, elle leur respondi en ceste maniere* – Même si la traduction demeure acceptable, elle ne correspond pas exactement au latin : « *Beata vero Natalia audiens hec verba ita respondit* » ; le pronom compl. d'obj. dir. *les* se réfère aux *femmes honnestes* envoyées chez Nathalie par le tribun dans le but de la convaincre à accepter sa proposition de mariage.
- XIII,4 *Je, oïant voz bonnes paroles, m'en resjouys grandement* – Ici Miélot développe le latin en reprenant par ailleurs « *hec verba* » de la proposition précédente : « *Et ego hoc audiens gavisus sum multum* ».
- XIII,6 *Mais je vous requiers que vous me donnez l'espace de trois jours* – Calque du latin : « *Sed hoc peto ut detis mihi trium dierum spacium* ».
- XIII,7 *elle s'en vouloit fuir et habiter là où les corps des sains martirs estoient* – Cf. le latin : « *volens fugere et abire ubi erant corpora sanctorum martirum* ». Il s'agit d'une faute qui peut s'expliquer tant par une mauvaise interprétation du latin que par une confusion paléographique entre les verbes *abeo* et *habito* ; l'erreur pourrait remonter à la traduction de Miélot ou dépendre de son modèle.
- XIII,9 *Et puis qu'elle fu retournée de devers lesdites femmes, elle s'en entra en sa chambre* – Faux-sens par rapport au latin qui donne : « *Ipsa vero post egressionem illarum abiit in reclinatorium suum* » ; sans que l'on puisse dire si la leçon du texte français est le résultat d'une faute de traduction, de copie ou si elle dépend du modèle utilisé par Miélot, rappelons qu'un peu plus haut dans ce même chapitre on lit à deux reprises que le tribun envoie des femmes chez Nathalie pour la convaincre d'accepter sa proposition : *Cel officier envoya devers elle aucunes femmes honnestes afin que elles luy parlassent de mariage* (XIII,3) ; *les femmes qui avoient esté envoyées de par ledit officier* (XIII,8).
- XIII,9 *Et puis qu'elle fu retournée de devers lesdites femmes, elle s'en entra en sa chambre où estoit la main du benoit martir saint Adrian ; laquelle soy inclinant humblement crioit à nostre Seigneur toute esplouree en disant* – La syntaxe enchevêtrée du français pose problème ; la place du pronom relatif *laquelle* rend l'identification de son référent ambiguë : il s'agit évidemment de Nathalie elle-même. Le sens est plus clair dans la version latine : « *Ipsa vero post egressionem illarum abiit in reclinatorium suum ubi erat manus sancti Adriani martiris et prociens in faciem suam clamabat cum lacrimis ad dominum dicens* ».
- XIII,10 *mon corporel lit de saint Adrian, ton benoit martir* – Calque du latin : « *thorum corporalem Adriani martiris tui* ». L'adjectif possessif *mon* est vraisemblablement une faute, plus loin en fait on peut lire : *le lit de ton serviteur saint Adrian* (XIII,14) ; addition habituelle d'épithètes par Miélot.
- XIII,13 *Sire, tu es tant misericors que tu ne fais point en vain les tourmens et les miseres que ont ven tes serviteurs quy ont souffert pour toy* – Dans ce passage nos textes latins de contrôle présentent des divergences assez évidentes : W « *Misericors domine noli oblivisci fracturam pedum eius et abscisionem manus eius et non in vacuum facias tormenta eius et miserias quas pertulerunt servi tui qui pertulerunt tormenta propter te, aspice et libera me* » ; I « *Misericors es, domine, ne in vacuum facias tormenta eius et miserias quas viderunt servi tui qui pertulerunt propter te* ». Notons que le texte de W est plus développé mais comporte une faute d'anticipation (le verbe *pertulerunt* au lieu de *viderunt*). En l'absence du modèle utilisé par Miélot, nous ne pouvons que relever que sa version, qui est plus proche de l'incunable, demeure acceptable.
- XIII,14 *et que les ennemis parvers ne souillent point le lit de ton serviteur saint Adrian* – Le latin est plus convaincant : « *ut non polluat multiformis inimicus thorum Adriani servi tui* ». Le passage du singulier (*multiformis inimicus*, à savoir le Diable) au pluriel (*ennemis parvers*) est la marque d'une mauvaise interprétation du texte : la faute a pu se produire tant au niveau de la traduction que de la copie, ou encore, dépendre de la source latine de Miélot.
- XIII,15 *delivre moy aussi de l'attente de cest homme parvers* – Traduction littérale avec explicitation du substantif, lat. : « *libera et me de expectatione impij huius* ».
- XIII,16 *elle s'est endormie en si grant pleur et tristesse que merveilles* – Cf. le latin : « *ex multo merore atque tristitia soporata est* ». Traduction imprécise : le complément de cause introduit par *ex* est rendu par un complément de manière qui amplifie et dramatise le désespoir de Nathalie.

- XIII,17 *Paix soit à toy, Nathalie, chambriere de Dieu nostre Seigneur* – Ajout d'épithètes par notre traducteur, cf. le latin : « *Pax tibi, Natalia ancilla Christi* ».
- XIII,18 *en la presence de nostre sauveur Jhesu Crist* – Même remarque, lat. : « *in conspectu Christi* ».
- XIII,21 *Illecques te visitera nostre Seigneur Dieu* – Même remarque que ci-dessus, lat. : « *ibi enim visitabit te deus* ».
- XIII,22 *la main du glorieux martir saint Adrian son mary* – Comme d'habitude, Miélot ajoute des épithètes ; cf. le lat. : « *manum beati Adriani martiris tulit secum* ».
- XIII,25 *requerant à l'empereur qu'y luy aidast d'un nombre de chevaliers* – La traduction développe la tournure synthétique latine : « *postulavit a rege adiutoria militum* ».
- XIII,26 *il monta et ses gens sur une autre nef et s'euvoient après elle* – Ajout par Miélot, lat. : « *ascendit navim aliam et sequebatur eam* ».

[XIV] *Comment ung mauvais esperit s'apparu à sainte Nathalie sur la mer.*

1 Or advint, ainsi qu'ilz avoient nagié environ mil estades\*, qui font presque soixante lieues, qu'il se leva un vent contraire\* qui les fist retourner arriere au lieu dont ilz estoient partis.

[34r] [enluminure : Deux diables essaient de détourner de la bonne route le navire dans lequel se trouve Nathalie, mais heureusement Adrien apparaît aux chrétiens en leur montrant la voie pour Constantinople ; arrivée dans la ville, Nathalie rend son âme à Dieu]

2 Les aucuns d'eulx estoient mors, et les autres estoient cheus en la mer par la impetuosité de l'orage\*. ¶ 3 Certes à l'eure de mynuyt se apparu un esperit sedicieux\* là où sainte Nathalie nagoit, et menoit devant luy l'espece d'une nef\* en laquelle sembloient estre gens de mer\*, et leur disoient comme en voix de maronniers\* : « 4 Dont estes vous [34v] et où aléz vous ? » 5 Et ilz leur dirent : « Nous sommes yssus hors de la cité de Nichomedie et nagons pour venir en la cité de Bisance\*. » 6 Ausquelz l'esperit de derriere<sup>53\*</sup> dist : « Vous erréz, car vostre navigation n'est point vers icelle cité, mais tiréz à senestre. » 7 Ce leur disoit il pour les envoyer en la mer où ilz se fussent perdus\*. ¶ 8 Certes sainte Nathalie et ceulx qui estoient avecques elle cuidoient\* que ce fussent maronniers orientaulx pour vray ; et eulx, se levans, transmuoient leurs voiles affin qu'ilz tyrassent celle part où leur avoit dit l'esperit<sup>54</sup> de derriere. 9 Et vecy que saint Adrien leur apparu en les escriant et disant\* : « 10 Venéz vous ent ainsi que vostre voille est, ne le sievéz point car c'est celluy qui vous sieult

<sup>53</sup> de // de derriere ] C de derriere

<sup>54</sup> celle part ou leur avoit dit l'esperit ] C celle part ou leur avoit l'esperit, lacune dans le ms de Chantilly.

affin qu'il vous perde. » 11 Et onques puis ne comparu le mauvais esperit\* devant eulx\*. [35r] ¶ 12 Sainte Nathalie doncques, se drechant et veant que saint Adrian les precedoit, fu raemplie de grant joye. 13 Et se leva ung bon vent quy les mena en la cité de Bisance ainçois qu'il fust jour. 14 Et eulx, descendans de la nef, s'en alerent en la maison où estoient les corps sains. 15 Et tantost sainte Nathalie se jetta à terre et aoura les corps des benois martirs quy avoient souffert patiamment tous leurs tourmens\* ; puis elle print la main quy avoit esté trenchie, le mist emprés le corps de saint Adrian et en ploiant ses genoulx le aoura devotement. 16 Apréz elle entra en la chambre de dedens\* et salua tous les freres et suers quy là estoient en leur disant qu'ilz priassent pour elle\*. ¶ 17 Certes illecques se estoit assamblee une multitude de cristiens qui le prierent qu'elle reposast ung pou car elle avoit esté moult traveillie en la [35v] nef\*. 18 Et ainsi qu'elle reposoit, saint Adrian luy apparu tantost en son songe disant : ¶ « Tu soies la bienvenue en paix\*, chambriere de Jhesu Crist et fille des martirs. 19 Viens devers nous en ton repos, viens et receus ce quy t'est deu. » ¶ 20 Lors sainte Nathalie rendy tantost son ame à nostre Seigneur\*. 21 Et quant les freres et les suers quy estoient illecques y vindrent affin qu'ilz le esveillassent, ilz le trouverent trespassee ; si se enclinerent et le aourerent\*, puis le mirent emprés les corps des sains martirs. 22 Et quant ilz eurent acomply leur oroison pour son trespas, ilz clorrent la maison\*. ¶ 23 Là demourerent une grande multitude de hommes et de femmes renunchans à toutes les choses qui sont de ce siecle, et servoient à nostre Seigneur Jhesu Crist à quy est honneur et gloire és siecles des siecles par temps infinitz\*. Amen<sup>55</sup>.

- XIV,1 *Or advint, ainsi qu'ilz avoient nagié environ mil estades* – L'emploi, très rare, du pronom personnel en début de chapitre prouverait que la subdivision du texte en quatorze parties remonte au moment de la traduction et non à une étape ultérieure.
- XIV,1 *ainsi qu'ilz avoient nagié environ mil estades, qui font presques soixante lieues, qu'il se leva ung vent contraire* – Glose explicative introduite par Miélot, cf. le latin : « *Et dum navigare <n>t quasi mille stadia, excurgens ventus contrarius* ».
- XIV,2 *Les aucuns d'eulx estoient mors, et les autres estoient cheus en la mer par la impetuosité de l'orage* – Ici la traduction s'éloigne visiblement du latin : « *Quidam autem ex ipsis mortui sunt et impetu fluctus dimersi sunt in profundum* ». On a du mal à expliquer une différence si évidente entre la version française, qui en tout cas demeure acceptable, et nos textes de contrôle : on peut supposer qu'elle dépend du modèle utilisé par Miélot.

---

<sup>55</sup> Comme l'on a vu, la *Passion de saint Adrian* est composée de deux parties : le récit de la *passio* du Saint, qui se termine ici avec la mort de Nathalie, et celui de l'*Advenement du tres glorieux martir saint Adrian en l'eglise de Gerartmont*, qui commence immédiatement après l'explicit du premier texte. Si la source latine de la première partie l'œuvre a été identifiée – ce qui m'a permis une collation systématique des deux textes – celle de l'*Advenement*, malgré mes recherches, demeure à ce jour inconnue. Il en résulte que nous ne disposons d'aucun texte latin de contrôle pour cette section.

- XIV,3 *esperit sedicienx* – Lat. : « *spiritus seductionis* ». La faute, qui s’explique par une confusion entre *seductio* et *seditio*, mots paléographiquement proches en latin aussi bien qu’en français, a pu se produire au moment de la traduction, de la copie, ou encore dépendre d’un modèle latin corrompu.
- XIV,3 *se apparu ung esperit sedicienx là où sainte Nathalie nagoit, et menoit devant luy l’espece d’une nef* – Le texte français s’éloigne du latin : « *apparuit eis spiritus seductionis ubi beata Natalia navigabat in specie navis* ». Il peut s’agir d’une faute de traduction ou dépendre du modèle utilisé.
- XIV,3 *en laquelle sembloient estre gens de mer* – Ici nos textes de contrôle se différencient entre eux : W « *in qua etiam videbantur pirate esse* » ; I « *in qua etiam videbantur esse epibatae* ». La leçon de la version française, qui est plus proche de celle de l’incunable (*epibata* : soldat de marine), est d’ailleurs cohérente avec ce qu’on lit plus loin dans le texte : *et leur disoient comme en voix de maronniers* (lat. : « *et dicebat eis quasi in voce naucleri<i>* ») ; *Certes sainte Nathalie et ceulx qui estoient avecques elle cuidoient que ce fussent maronniers orientaulx pour vray* (XIV,8 ; lat. : « *Existimabant enim illi quod vere naute orientales essent* »).
- XIV,3 *et leur disoient comme en voix de maronniers* – Passage fautif du singulier au pluriel, lat. : « *et dicebat eis quasi in voce naucleri<i>* » ; notons en fait l’incohérence avec ce qu’on lit plus loin dans le même chapitre : *Ausquelz l’esperit de derriere dist* (XIV,6), *Ce leur disoit il pour les envoier en la mer* (XIV,7).
- XIV,5 *et nagons pour venir en la cité de Bisance* – Ici la version française est plus développée, cf. le lat. : « *et in Bizantium navigamus* ».
- XIV,6 *l’esperit de derriere* – Correspond au lat. : « *spiritus erroris* » ; l’erreur peut s’expliquer paléographiquement par une confusion de copiste entre *derreur* et *derriere*. Il s’agirait donc d’une autre faute partagée par nos deux témoins de la *Passion*. Il faut signaler que la même erreur commune se lit également un peu plus loin : *affin qu’ilz tyrassent celle part où leur avoit dit l’esperit de derriere* (XIV,8).
- XIV,7 *Ce leur disoit il pour les envoier en la mer où ilz se fussent perdus* – La traduction s’éloigne de nos textes de contrôle qui présentent des divergences entre eux : W « *Hoc autem dicebat, volens eos in pelagus mittere ut ibi eos perderet* » ; I « *Volens eos in pelagus mittere* ». Notons que par rapport à W, qui donne le texte le plus complet, Miélot change le sujet de la dernière subordonnée (du diable aux chrétiens) et transforme par conséquent la forme active *eos perderet* (*perdo* : perdre, faire périr) en forme pronominale *ilz se fussent perdus*. Le terme *pelagus* en outre signifie plus précisément “le large, la haute mer”.
- XIV,8 *Certes sainte Nathalie et ceulx qui estoient avecques elle cuidoient* – La traduction est plus précise par rapport au lat. : « *Existimabant enim illi* ».
- XIV,9 *Et vey que saint Adrien leur apparu en les escriant et disant* – À cet endroit encore nos textes latins se différencient : W « *Et ecce subito apparuit eis sanctus Adrianus exclamans et dicens ad eos* » ; I « *Et ecce subito apparuit eis sanctus Adrianus veluti in carabo sedens et clamans dixit ad eos* ». La version française correspond exactement à W.
- XIV,11 *le mauvais esperit* – Correspond au latin : « *spiritus erroris* ». Comme on l’a vu plus haut (voir notes ci-dessus), ce syntagme pose toujours des problèmes et n’est jamais traduit fidèlement ; ici pourtant la version française est tout à fait acceptable.
- XIV,11 *Et onques puis ne comparu le mauvais esperit devant eulx* – Précision ajoutée par notre traducteur, cf. le lat. : « *Et statim nusquam apparuit ille spiritus erroris* ».
- XIV,14-15 *Et eulx descendans de la nef, s’en alerent en la maison où estoient les corps sains. Et tantost sainte Nathalie se jetta à terre et aoura les corps des benois martins qui avoient souffert patiamment tous leurs tourmens* – Dans ce passage nos textes de contrôle présentent des différences : I « *et descenderunt de navi et abierunt in domum ubi erant corpora sanctorum. Procidens vero sancta Natalia adoravit sanctorum martyrum corpora qui patienter omnia tormenta sustinuerunt* » ; W « *Et descendentes de navi cum festinatione abierunt in domum ubi erant corpora sanctorum martirum qui patienter pro domino omnia tormenta sustinuerunt* ». La comparaison de la traduction avec les deux textes latins et celle de ceux-ci entre eux nous permet de relever tant une faute d’origine paléographique dans I (*patienter* pour *patienter*) que la présence d’un saut du même au même et d’une précision (*pro domino*) dans W.
- XIV,16 *Apréz elle entra en la chambre de dedens* – Ici encore les textes latins se différencient : W « *Postea vero surgens ab oratione ingressa est interius cubiculum* » ; I « *et ingressa est interius cubiculum* ». Notre traduction se rapproche donc de W.
- XIV,16 *la chambre de dedens* – Traduction maladroitte qui correspond au lat. : « *interius cubiculum* ».
- XIV,16 *et salua tous les freres et suers quy là estoient en leur disant qu’ilz priassent pour elle* – Précision introduite par Miélot, cf. le lat. : « *et salutavit omnes fratres vel sorores dicens ut orarent pro ea* ».
- XIV,17 *car elle avoit esté moult travailleie en la nef* – À cet endroit également nos textes de contrôle donnent une leçon légèrement différente l’un de l’autre : W « *valde enim erat fatigata a navigatione* » ; I « *valde enim fatigata fuerat in navi* ». Comme on le voit, notre traduction est plus proche du texte de l’incunable.



- XIV,18 *Tu soies la bienvenue en paix* – Correspond au lat. : « *Bene venisti in pace* ».
- XIV,20 *Lors sainte Nathalie rendy tantost son ame à nostre Seigneur* – Nos deux témoins latins donnent un texte qui varie légèrement : W « *Et statim beata Natalia evigilans a sompno, retulit visionem quam viderat fratribus. Et iterum obdormiens, emisit spiritum* » ; I « *Et continuo evigilans narravit omnibus et denuo obdormivit. Et statim sancta Natalia emisit spiritum* ». Grâce à la comparaison avec les textes de contrôle, on relève tant la lacune de la version française que la précision ajoutée par Miélot. Malheureusement on ne peut pas établir à quelle étape de la tradition textuelle remonte l'omission.
- XIV,21 *si se enclinerent et le aourerent* – Contresens par rapport au latin : « *Deinde exurgentes oraverunt* ».
- XIV,22 *Et quant ilz eurent acomply leur oroison pour son trespas, ilz clorrent la maison* – Même si la version française tient, le texte latin est plus satisfaisant : « *Et dum complerent orationem post depositionem corporis eius signaverunt ipsam domum* ». On ne peut pas dire s'il s'agit d'une faute de traduction ou d'une variante qui dépend de la source latine.
- XIV,23 *et servoient à nostre Seigneur Jhesu Crist à quy est bonneur et gloire és siecles des siecles par temps infinitz. Amen.* – Ici notre traducteur ajoute comme d'habitude des épithètes et introduit une précision absente du latin ; cf. nos textes de contrôle : W « *et serviebant domino cui est honor et gloria in secula seculorum, amen. Passi sunt circa annum dominum ducentesimum septua octogesimum* » ; I « *serviebant Christo cui est honor et gloria in saecula saeculorum, amen* ». L'allusion à l'année du martyr présente dans W manque tant dans l'incunable que dans la traduction.

## [XV]

[36r] 1 **Cy** fine la passion du tresglorieux martyr saint Adrien soubz l'empereur Maximien tirant, qui regna vingt ans, environ l'an deux cens quatre vings et sept\*. ¶ 2 Par le commandement de treshault, tresexcellent et trespouissant prince Phelippe, par la grace de Dieu duc de Bourgoingne, de Lothriik, de Brabant et de Lembourg, conte de Flandres, d'Artois et de Bourgoingne, palatin de Haynnau, de Hollande, de Zeelande et de Namur, marquis du Saint Empire, seigneur de Frise, de Salins et de Malines, a esté translaté de latin en cler françois\* par Jo. Miélot, chanoine de Lille en Flandres, l'an de grace nostre Seigneur mil quatre cens cinquante et huit\*.

Explicit.

- XV,1 *environ l'an deux cens quatre vings et sept* – C'est l'année mentionnée dans l'explicit de W : « *Passi sunt circa annum dominum ducentesimum septua octogesimum* » (voir note ci-dessus). Rappelons que dans les différentes versions latines de la légende de saint Adrien la date du martyr change : la *Legenda aurea*, par exemple, donne la date 280, tandis que l'*Abbreviatio in gestis sanctorum* l'année 300.
- XV,2 *a esté translaté de latin en cler françois* – La locution, qui fait allusion à l'activité de traduction de Miélot, se répète dans les paragraphes liminaires (prologue ou explicit) de plusieurs ouvrages de notre traducteur, voir COLOMBO 2015b, p. 137.
- XV,2 *Par le commandement de [...] l'an de grace nostre Seigneur mil quatre cens cinquante et huit* – Cette formule fortement standardisée, qui atteste que la traduction a été réalisée par Jean Miélot pour le Duc de Bourgogne, revient à quelques variantes près dans d'autres œuvres du chanoine lillois.

[36v] [enluminure : Saint Adrien est reçu par Jésus-Christ dans l'église de Grammont. À côté, dans une attitude pieuse et priante, Philippe le Bon et son fils Charles, comte de Charolais, sont agenouillés avec deux anges ; un troisième ange, volant au-dessus de leurs têtes, porte les armes de Bourgogne]

[XVI] *Cy commence le prologue sur la declaration de l'advenement du tresglorieux martir saint Adrian en l'eglise de Gerartmont que l'en dit Grantmont\*.*

1 Certes, Sire Jhesu Crist, tu es grant et ta vertu est grande ; tu es grant és grandes choses ; tu regardes les choses humbles de tes yeulx [37r] plus doulx, touteffois du throsne de ta grace et du siege de ta majesté. ¶ 2 Vraiment tu as regardé l'humilité de ta chambriere, c'est assavoir de l'eglise de Gerartmont<sup>56</sup>, et icelle diseteuse et de toutes pars trespovre as disposé de l'enrichir d'un tresprecieux tresor ; 3 car par ta miraculeuse benignité luy as donné ung martir magnifique és cieulx, à reverender aux anges et à aourer aux hommes<sup>57</sup>, duquel les tiltres et vertus et ses sains dons de grace sont en si grant nombre et tant grans de tant de manieres et tant singulieres que nul martir ne se ose comparer aux previlleges de ses merites, laquelle chose je dis saulve la paix des autres martirs. ¶ 4 Certes c'est celluy quy, plus clerement esclarcissant, comme l'estoille matiniere, couloure de ses resplendissans rais le monde universel ; 5 car luy plain de [37v] grace, la chambre de vertus<sup>58</sup>, la cité de reffuge, la fourme de sainteté et le recours des pecheurs, a attouchié la fin de perfection après la consummation du cours de sa vie mortelle. 6 C'est celluy aussi quy, jettant ses rais en ses resplendisseurs, reluist és chambrettes dorees du palais celestien ; 7 et luy, puissamment introduit és puissances de nostre Seigneur, est fait plus puissant pour impetrer ; ¶ 8 et pour ce, comme ung patron tant grant et tant celestien, enlumine ceste presente eglise. 9 Je, provoqué de la sacree oppinion de luy si comme remply de l'oudeur du champ à quy nostre Seigneur donna sa beneiçon, ay proposé de briefment exposer selon ma povreté comment il est venu devers nous, affin que l'ordonnance de son advenement en l'eglise de Gerartmont appere aux ignorans, et icelle, retraitte en brief, soit plus douce à ceulx qui le scevent. [38r] 10 *Cy fine le prologue du translateur.*

---

<sup>56</sup> *gerartmont* ] C. *geratmont*, coquille dans le ms de Chantilly.

<sup>57</sup> *aux hommes* ] C. *aux homme*, autre méprise de C.

<sup>58</sup> *car luy plain de grace la chambre de vertus* ] C. *car luy plain de grace de vertus*, lacune dans le ms de Chantilly.

- XVI,T *en l'église de Gerartmont que l'en dit Grantmont* – Il s'agit de l'actuelle ville de Grammont située dans la province de Flandre-Orientale en Belgique.

[enluminure : Deux chanoines cachent le corps de saint Adrien à l'intérieur d'un autel. Sur son lit de mort, l'un d'eux révèle la cachette des reliques à un homme qui, après les avoir soustraites et mises dans un sac, quitte la ville]

[XVII] *Comment saint Adrian vint à Gerartmont.*

1 Si comme la pure verité de plusieurs tesmoigne, le tres glorieux martir saint Adrian, venant des parties de oultre les monts, se reposa premierement en une ville nommee Raulochort, situee non [38v] pas loings de cy\* ; 2 laquelle, depuis l'advenement du saint martir, a esté ampliee bien largement, et illec a esté fondee une eglise revestue de chanonies<sup>59</sup>, prebendez et solennelement honnouree de offices divins. ¶ 3 Certes toute la region à l'entour dessoubz son patronnage a demouré franche et quitte de pestillence, de langueur, de tout autre dommage et des tempestes quy adviennent par desattemprance de air. ¶ 4 En après ung moult grant temps passé, par la desserte des pechiés des hommes nostre Seigneur Dieu s'est courroucié à son pueple, et luy, abhominant cest heritaige, l'a baillié<sup>60</sup> és mains de perverses gens qui, le tourblans et humilians et foursenans au long et au lé d'une non creable cruauté, destruisent villes et chasteaux ; 5 en despoullant les eglises et emportans les reliques des sains, les [39r] laisserent desolees et privees de leurs propres patrons. 6 Par quoy il advint que l'église de Renais\* fu privee de son patron, saint Hermés, lequel elle recouvra depuis en grant joye par ung evesque de Cambray quy estoit tres familier à l'empereur. ¶ 7 Mais la divine clemence n'a pas souffert que la resplendissant lumiere de saint Adrian soit eslongie de son eglise, ains, à luy pourveant ung tres seur receptacle en ung autel, l'a gardé et preservé des seducteurs et ennemis. 8 Car il y ot leans deux chanonnes de plus sain conseil que les autres quy debriserent ung autel dedens lequel ilz mirent les saintes reliques, et puis remachonnerent tres diligamment ledit autel avant la venue desdittes gens barbarines. 9 Et depuis que la ville fu destruite et l'église aussy, ces deux chanonnes assistoient reveramment devant [39v] lesdittes reliques, et là bien souvent

---

<sup>59</sup> *chanoines* ] C *chanoines*. Il s'agit sans doute d'une *lectio facillior* commune à nos deux témoins de la *Passion* : la correction s'impose sur la base du contexte.

<sup>60</sup> *la baillie* ] C *la bataille* ; notre ms de base conserve la leçon correcte tandis que le texte de Chantilly est fautif.

celebroient les divins offices. ¶ 10 L'un d'eulx par procès de temps finant sa vie, reposa en paix ; 11 et ainsi que l'autre estoit en l'article de mort, il eut conseil avecques ung prestre nommé Eubaldus auquel il revela le tresor desirable par dessus or, argent et toutes pierres precieuses, et plus doux que miel, plus odourant<sup>61</sup> que balsme ; 12 lequel tresor ledit Eubaldus après aucuns jours emporta larcineusement, quant l'opportunité fu pour ce faire, et le mucha en ung sac plain d'orge, comme s'il voulsist aler au molin. 13 Et puis, quant il fu yssu hors de la ville, il mist le corps saint hors de son sac et le envelopa diligamment de herbe verde ; et luy, ainsi chargé d'un noble fais, s'en vint au mont de Gerard que on dist maintenant Grantmont.

- XVII,1 *en une ville nommee Raulochort, situee non pas loings de cy* – On dénombre plusieurs communes en France et en Belgique dont les toponymes rapellent celui de la ville de *Raulochort* mentionnée ici. Vraisemblablement il s'agit de l'actuel village de Roucourt, section de la commune de Péruwelz, ville francophone située dans la province de Hainaut en Belgique.
- XVII,6 *Renaix* – Il s'agit de l'actuelle ville de Renaix située dans la province de Flandre-Orientale en Belgique.

[40r] [enluminure : Dans l'église de Grammont des diables déterrent et massacrent un cadavre humain en présence d'un groupe de fidèles et de religieux]

[XVIII] *Comment ung nommé Thierry blaphema les reliques du corps saint Adrian et devint hors du sens.*

1 Or advint la nuit precedente que ung pasteur, veillant à la garde de ses brebis et moutons, veyt que ung tres luisant ray de feu venant du ciel tresperchoit du tout le presbitaire de ceste eglise, laquelle chose [40v] signifioit l'advenement du treslumineux martir saint Adrian y estre l'endemain. ¶ 2 Cestuy prestre doncques exposa les saintes reliques reveramment envelopees en herbe, comme dit est ; 3 et quant il eut ouvert son tresor, il mist à vente le saint patron à venerer et aourer au ciel et à la terre, aux angeles et aux hommes. ¶ 4 Et ainsi que les freres de ce monastere et les habitans de toute la ville furent illec assabléz, ung populaire nommé Thierry par son effronté langaige ala disant qu'il achatteroit plus volentiers une grasse vache que ces os secs quy jamais ne prouffiteroient aux usages humains. 5 Et tantost qu'il eut dit ce mot, il devint tout enragié et hors du sens ; et de la

---

<sup>61</sup> *odourant* ] *C. oudourant* ; la graphie de *C* n'est pas attestée dans le *DMF* 2015.

fole parole de sa bouche en est ensievye double vengeance de correction. 6 Car en brief temps luy trespasé, il fu indeument ensevely dedens l'eglise, devant [41r] l'autel de Marie Magdalene ; 7 et vecy que la nuit ensievant il y sourvint, comme l'en croit, ung terrible bruit de dyables quy irreveramment emporterent avecques eulx la charongne de ce maleureux indigne d'une telle sepulture, et le jetterent hors de terre et le debriserent en petites pieces. 8 Ne il ne fait point à esmerveillier que la vengeance de la souveraine majesté n'a pas souffert ung tant orgueilleux detracteur de son benoit martir avoir sa sepulture en ung lieu si solempnel, qui a presumé de comparer une grasse vache à ce tresor celestien\*. ¶ 9 Certes le coustre de l'eglise, oyant ledit bruit des dyables, s'en espoenta grandement et tant que, pour la grandeur de sa cremeur, il enchey en une enfermeté qu'il porta presque par l'espace d'un an prochain ensievant. 10 Quant ce vint le matin, on ne vout point croire [41v] audit coustre racomptant ce qu'il avoit ouy la nuit passee jusques à tant qu'on eut visetté le lieu et que la charongne du maleureux ne fu point trouvee ; 11 et fu aussi declairie la demoustrance de ceste aventure par le sarcus totalement deschiré en tres menues picettes. ¶ 12 Cestuy prestre Eubaldus demandoit pour son tresor vingt quatre mars d'or ou d'argent, mais le poeuple fu tout esbahy d'un tant hault pris, car au temps de adoncques la ville estoit povre et estroite ; si se party atout le corps de saint Adrien. 13 Et en se partant, il proposoit de aler en la ville de Brouxelles, mais par la disposition de nostre Seigneur Jhesu Crist il commença de se<sup>62</sup> fourvoier par sentes d'erreur, et finalement il s'endormy ou mont quy est prochain à ce monastere, ouquel lieu luy est porté chascun an memoire et grant reverence. [42r] ¶ 14 Certes le tres precieulx martir avoit esleu ce lieu cy pour son habitation, ouquel il a volu demourer par une fermeté. 15 Et quant ce prestre fu l'endemain resveillié, il s'en retourna en la ville<sup>63</sup> atout son ronchin, sur lequel il portoit les saintes reliques. 16 Et puisque de rechief il en eut refusé ung souffissant pris, il s'en ala ayant intention de cheminer plus avant ; mais luy, aveuglé divinement, ne peut onques passer outre le mont. 17 Et ainsi luy entrant et yssant par trois jours et luy vueillant s'en aler, labouroit en vain et demouroit jusques au matin oudit mont avecques le champion celestien. ¶ 18 En la parfin il commença de traictier en soy mesmes par une deliberation prudente et plaine de conseil que le benoit martir avoit esleu pour luy ceste presente eglise par preordonnance elective. 19 Pourtant il se voua de servir à Dieu et au [42v] saint martir en laditte eglise aussi longuement qu'il viveroit. 20 Et en rentrant en la ville et rapportant ce

---

<sup>62</sup> *se* ] C *soy*

<sup>63</sup> *il sen retourna en la ville* ] C *il sen retourna a la ville*, variantes adiapheres.

qu'il avoit emporté, il recouvra sa lumiere qu'il avoit perdue. ¶ 21 Et puis doncques que la convention fu faite, il receut du pueple de la ville douze mars d'or, et de l'eglise quatre bonniers de terre à posséder soubz cense annuele de douze deniers. ¶ 22 Or advint, par le tresordonné conseil de la divine dispensation, que le premier abbé, nommé Senelardus\*, qui pour le temps de adoncques gouvernoit la presente eglise, luy et tout le pueple de la ville vouldrent par une demoustrance de manifest<sup>64</sup> examen esprouver se c'estoient les vraies reliques du glorieux martir saint Adrian ; 23 <la>quele<sup>65</sup> chose pourtant en a volu estre fait la sapience yssant de la bouche du treshaultain, affin qu'il apparust plus cler que le soleil de combien [43r] grant merite envers Dieu fust cestuy noble champion ; 24 affin aussi que la certaineté du miracle advenir ostast du tout de un chascun tout scrupule de doubtance. 25 Samblablement fu il permis à saint Thomas de doubter, duquel la doubtance nous certiffia plus largement de la resurrection de nostre Seigneur Jhesu Crist que la hastive et non doubtée credulité de sainte Marie Magdalene.

- XVIII,8 *qui a presumé de comparer une grasse vache à ce tresor celestien* – Le référent du pronom relatif *qui* est *ung tant orgueilleux detracteur*.
- XVIII,22 *le premier abbé, nommé Senelardus* – Vécu entre XI<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup> siècle, Senelardus a été le premier abbé du monastère de Grammont ; il est mentionné par Benoît Ruteau dans *La vie et martyre de S. Adrien* (1637) et par d'autres ouvrages latins, à savoir le volume *Gerardimontium, sive altera imperialis Flandriae metropolis ejusque castellania* (1627), histoire de la ville belge composée par Jan van Waesberghe, le tome V de la *Gallia christiana* (1731) et les *Acta sanctorum septembris* (1750).

[enluminure : En la présence de deux religieux, les reliques de saint Adrien sont exposées hors de l'église de Grammont qui aussitôt est prodigieusement éclairée par un rayon de lumière ; à l'intérieur de l'église des fidèles sont réunis pour assister à la messe]

[XIX] *Comment les tressacrés os de saint [43v] Adrian furent posés devant les portes de l'église de Grantmont.*

<sup>64</sup> Même leçon dans C. Le DMF 2015 répertorie une seule occurrence de *manifest*, voir le Lexique, p. 107. Il faut d'ailleurs signaler qu'on retrouve la même forme de l'adj. masc. sans *-e* dans la *Vie et miracles de saint Josse*, voir JÖNSSON 2004, p. XXIX.

<sup>65</sup> J'essaie de corriger *ex ingenio, quele* ] C transmet la même leçon qui pose des problèmes de syntaxe ; il s'agirait d'une autre faute commune aux deux témoins.

1 Les tressacréz os du saint martir furent doncques exposéz devant les portes de l'eglise presens tous ceulx de la ville affin que, après les solempnitéz de la messe celebree, ilz fussent solempnellement examinéz d'eau consacree. ¶ 2 Et vecy que à la veue de tous une resplendisseur en fourme de cercle reluisant de rays d'or resplendy ou ciel qui coulouroit moult clerement icelles reliques tout à l'entour et bailloit au saint martir de Dieu tesmoingnage de tant estre plus celestien d'autant qu'il estoit plus creable. ¶ 3 Il fu aussi annunchié à l'abbé qui devotement entendoit aux divins offices que le juge celestien avoit par souffisant experiment clarefié son amé serviteur<sup>66</sup>, [44r] qui touteffois<sup>67</sup> ne se vout point desister du propos de approbation. 4 Sy fu esleu ung enfant trespur et net, et fu loyé à son espaule ung des tres precieux os du saint martir ; 5 puis il fu laissié sur l'eau et tantost, par une impetueuse commotion, il fu plongié dedens en signe de certaine demoustrance\*. ¶ 6 En ceste maniere le tresglorieux martir de Dieu saint Adrian a obtenu le patronnage de ceste ditte eglise, en laquelle la divine haultesse a procuré par temps ce lieu cy à ses tres saintes reliques pour le salut de ceulx quy servent illecques devotement nostre Seigneur Jhesu Crist, et aussi pour le repos de toute la province. ¶ 7 Comme doncques la pitié divine nous ait ottroué ung tant noble et tant impetratif patron, nous, blanchis de la blancheur de vertus, ensievons à la ligne ses [44v] vermeilles traches ; 8 car celluy qui est monté aux cieulx<sup>68</sup> en robe de pourpre nous invite de y monter aornéz et blanchis de bonnes oeuvres. ¶ 9 Nous doncques, filz du pere plain de generosité, ne sommes pas declinans de generosité. 10 Car il accusera envers le treshaultain les enfans fourlignans et passans de ordes alees par les boeuses voies de la char, et leur clorra fermement l'entree du roialme celestien ; 11 mais il amenera en la vision de la gloire paternele les enfans de paix ensievans paix et sainteté et non pas fourvoians des sentes de justice par <...> tortue<sup>69</sup>, ains gardans par non soullie teneur<sup>70</sup> la netteté de char pour la maniere de fragilité humaine, et les fera soir en la cité de Dieu, en la sainte montaigne, en la magnificence de son palaiz\*. ¶ 12 Pourtant doncques, mes treschiers freres et bons amis, honnourons ce tres [45r] glorieux martir familial és cieulx, salutaire és terres et medecinable aux pecheurs, en le servant de religieus services affin qu'il nous honneure à regner en la vie eternele sans fin. Amen.\*

<sup>66</sup> *serviteur* [44r] *serviteur* ] C *serviteur*

<sup>67</sup> *touteffois* ] C *tousjours* ; la leçon de A est meilleure, cf. *Acta sanctorum septembris*, p. 237 : « et qui tamen ab *examinatariae probationis proposito noluit desistere* ».

<sup>68</sup> *aux cieulx* ] C *ou ciel*, variantes adiaphores.

<sup>69</sup> *par jolivete tortue, jolivete* exponctué ] C *par tortue*

<sup>70</sup> Notons que d'après le DMF 2015 le substantif *teneur*, auquel se réfère le participe passé du verbe *souiller*, peut être tant masculin que féminin.

- XIX,4-5 *Sy fu esleu ung enfant trespur et net, et fu loyé à son espaule ung des tres precieux os du saint martir ; puis il fu laissié sur l'eau et tantost, par une impetueuse commotion, il fu plongié dedens en signe de certaine demonstrance* – Le texte français n'est pas très clair, il correspond toutefois à la version conservée des *Acta sanctorum septembris*, cf. p. 237 : « *Puer eligitur purissimus, cuius humero os unum et pretiosissimis alligatur et super aquam demissus statim impetuosa commotione signo certissimae exhibitionis absorbetur* ».
- XIX,11 *mais il amenera en la vision de la gloire paternele les enfans de paix ensiewans paix et sainteté et non pas fourvoians des sentes de justice par tortue, ains gardans par non soullie teneur la netteté de char pour la maniere de fragilité humaine, et les fera seoir en la cité de Dieu, en la sainte montaigne, en la magnificence de son palais* – Ce passage demeure obscur à cause d'une syntaxe enchevêtrée et de la présence d'au moins deux fautes (erreur d'anticipation et lacune) ; malheureusement l'absence de la source rend presque impossible de démêler et de corriger le texte.
- XIX,12 *Pourtant donques, [...] affin qu'il nous honneure à regner en la vie eternele sans fin. Amen* – Cette formule finale semble conclure le texte qui néanmoins se poursuit avec la narration d'un autre miracle accompli par les reliques de notre Saint. En l'absence du manuscrit original de Miélot on ne peut pas dire avec certitude si la copie de ce récit prodigieux s'explique, comme il semble probable, par l'exigence de remplir un feuillet demeuré blanc.

[enluminure : Dans l'église de Grammont un homme dérobe un os de saint Adrien]

[XX] *Miracle fait pour ung os de ce saint martir qui fu emblé.*

1 **A**près son advenement en l'église<sup>71</sup> de Gerartmont, comme dit est, pour la disette et po[45v]vreté du lieu il fu commis à aucuns clerks pour aler preschier par le païs. 2 Et comme il fu negligentement mal gardé\* en une ville nommee Beschesy\*, il advint que ung homme de mauvaise part en osta ung hos par sa larchineuse presumption ; 3 lequel, après pou de jours, fu aveuglé et perdy la lumiere de ses yeulx, et toute sa lignie de generation en generation est pugnie successivement de aveugleté. 4 Auquel lieu ung de noz freres nommé Senelard est depuis venu d'aventure\*, et luy retournant nous a affermé qu'il y a veu plusieurs aveugles de ceulx du lignage de celluy quy avoit emblé les os du benoit martir monseigneur saint Adrian.

- XX,1-2 *Après son advenement [...] il fu commis à aucuns clerks pour aler preschier par le païs. Et comme il fu negligentement mal gardé...* – Le référent est toujours saint Adrien, ou, plus exactement, ses reliques.
- XX,2 *en une ville nommee Beschesy* – Malgré mes recherches je n'ai pas pu identifier le nom actuel de cette ville : le toponyme est probablement corrompu.

---

<sup>71</sup> *Après son advenement en leglise* | *C Après son advenement leglise*, lacune dans C.



- XX,4 *Auquel lieu ung de noz freres nommé Senelard est depuis venu d'aventure* – Cette phrase semble suggérer que le récit de l'*Advenement du tres glorieulx martir saint Adrian en l'eglise de Gerartmont*, ou tout au moins celui de ce dernier miracle, a été rédigé par un moine de l'abbaye de saint Adrien.

## GLOSSAIRE

Établi selon les critères habituels pour les œuvres en moyen français, ce glossaire, qui vise à faciliter la compréhension du texte et à rendre compte de la langue de Miélot, contient, d'une part, les termes et les locutions disparus de l'usage, d'autre part les mots dont le sens, l'emploi ou la graphie ont changé depuis le XV<sup>e</sup> siècle au point de les rendre obscurs ou ambigus pour le lecteur d'aujourd'hui. Dans les cas de polysémie, seules les acceptions disparues sont indiquées ; les variantes graphiques sont enregistrées selon l'ordre d'apparition dans le texte, ainsi que les différentes formes verbales.

Chaque entrée comprend : le statut grammatical entre parenthèses, la glose, la/les citation(s) du texte avec renvoi(s) ou le(s) renvoi(s) seulement. Lorsque les références du même type sont particulièrement nombreuses, seules les cinq premières occurrences sont indiquées, suivies par *etc.* Les verbes sont lemmatisés à l'infinitif (un astérisque signale que la forme répétitive a été reconstruite) ; dans le cas où c'est la morphologie qui pose problème, nous avons glosé la forme conjuguée. En général, les substantifs sont lemmatisés au singulier et les adjectifs et les participes passés au masculin singulier, sauf si la seule occurrence attestée est déclinée autrement : la forme est alors enregistrée telle qu'apparaît dans le texte. Dans l'ordre alphabétique *i/y* ont été considérés comme équivalents.

Pour ce qui concerne la première partie de l'œuvre, celle dont on a identifié la source latine, chaque fois l'interprétation d'un mot s'est avérée difficile ou incertaine, on a pris en compte le terme latin correspondant qui figure entre parenthèses.

Pour dresser le glossaire l'outil essentiel a été, bien entendu, le *DMF* 2015 ; en dehors du *DMF*, j'ai consulté les ouvrages lexicographiques suivants : *FEW*, *Gdf* et *GdfC*, *TLFi*, ainsi que le répertoire de Di Stefano 2015.

## A

**(se) abaisser\*** (v. pron.) : s'incliner – *se abaisserent* tout bas l'un à l'autre (V,7).

**abhominer\*** (v. t.) : avoir en abomination, exécrer – et luy, *abhominant* cest heritaige (XVII,4).

**accuser qqn envers qqn** (v. t.) : signaler qqn comme coupable, dénoncer qqn – Car il *accusera envers* le treshaultain les enfans fourlignans (XIX,10).

**acomplir** (v. t.) : achever – affin que luy, [...] *acomplisse* sa bataille (III,26), Et ainsi qu'elle *acomplissoit* son mistere en la guarison des benois martirs (IX,4), Et quant ilz *eurent acomply* leur oroison (XIV,22) ; réaliser – combien qu'il fust plus angoisseux de *acomplir* ce qu'il avoit promis (IV,25) ; **acomplir** (d'une durée) : passer – Quant le jour de leur demeure en la chartre *fu acomply* (VI,1).

**(se) adjoindre\* à qqn** (v. pron.) : s'unir, se joindre à qqn – Et Nathalie, *se adjoignant à luy*, disoit (VI,18).

**adjouster\*** (v. t.) : ajouter – *Adjoustez* ma confession avecques ces sains champions de Dieu (II,8).

**administrer (à) qqn** (v. t.) : prendre soin de qqn, l'assister, le servir – et avoient devisé entre elles le nombre des sains martirs pour *les administrer* et guarir (VIII,25), on avoit deffendu aux femmes de *les administrer* (IX,2), elle se leva et *administra aux* sains martirs ainsi que la cure de un chascun le requerroit (IX,12), elle *administroit aux* sains martirs en habit d'homme (IX,14), et *administroient aux* sains martirs (IX,14).

**adoncques/adont** (adv.) : alors – (I,26 ; I,44 ; II,1 ; III,22 ; VII,9 etc.) ; **(au/pour le temps de) adoncques** : à cette époque-là – car *au temps de adoncques* la ville estoit povre et estroite (XVIII,12), le premier abbé, [...] qui *pour le temps de adoncques* gouvernoit la presente eglise (XVIII,22).

**advenement** (s. m.) : arrivée, venue – l'*advenement* du tresglorieux martir saint Adrian en l'eglise de Gerartmont (XVI,1), affin que l'ordonnance de son *advenement* en l'eglise de Gerartmont appere aux ignorans (XVI,9), depuis l'*advenement* du saint martir (XVII,2), laquelle chose signifioit l'*advenement* du treslumineux martir saint Adrian y estre l'endemain (XVIII,1), Après son *advenement* en l'eglise de Gerartmont (XX,1).

**advenir** (v. i.) : arriver – *advint* (I,1), Or *advint* (I,16 ; III,1 ; IX,1 ; XI,4 ; XIV,1 etc.), me *advienge* (IV,13 ; V,2), il *advint* (XVII,6 ; XX,2), et des tempestes quy *adviennent* par desattemprance de air (XVII,3).

**advenir** (adj.) : futur, qui va arriver – sans riens cremir des maulx *advenir* (III,14), les passions du temps present ne sont pas condignes à la gloire *advenir* (VI,17), affin aussi que la certaineté du miracle *advenir* ostast du tout de un chascun tout scrupule de doubtaunce (XVIII,24).

**(d')a(d)venture** (loc. adv.) : par hasard – affin que *d'adventure*, [...] il ne s'espoente (X,5), affin que *d'adventure* ne venissent les Galileens (X,16), Auquel lieu ung de noz freres nommé Senelard est depuis venu *d'aventure* (XX,4).

**adverse à** (adj.) : contraire, défavorable à – aucune controversie *adverse aux* martirs (II,11).

**adviser\* que** (v. t.) : faire en sorte que – *advise que* ta pensee soit seulement envers nostre Seigneur (VI,18) ; **(s')adviser que** (v. pron.) : même sens – *advise toy* que tu ne regardes point à la beauté de ton corps (III,29).

**affermer\* que** + ind. (v. t.) : affirmer, déclarer que – Senelard [...] nous *a affermé qu'il* y a veu plusieurs aveugles (XX,4).

**affins** (s. m. pl.) : parents en général, alliés – affin que ta beauté ne tes *affins*, ne tes parens, ne tes richesses, [...] ne empeschent ton intention (III,16).

**afflictionner** (v. t.) : affliger – tu n'es pas encoires saoulé de ces tourmens dont tu nous *as afflictionné* ? (I,35).

**affolléz** (p.p. pl.) : affaiblis, accablés – ilz [...] portoient les autres qui estoient *affolléz* de painnes et de tourmens (VIII,9).

**agües** (adj. f. pl.) : pointues – tes pierres tres *agües* n'ont peu debrasier noz visages (I,38).

**aidier qqn** (v. t.) : aider, secourir qqn dans une situation difficile – Ilz soient estendus et batus de verges, et veons se leur Dieu *les vendra aidier* (I,25), ne quelque ung ne pourra *aidier* l'autre (III,13) ; **aidier à qqn de** : le compl. second indique le moyen par lequel se fait l'aide – il s'en entra au palais requerant à l'empereur qu'y *luy aidast d'un* nombre de chevaliers (XIII,25).

**ainçois que** + subj. (conj.) : avant que – Dys moy pourquoi tu te es tourné en fuite *ainçois que* se feist la bataille (IV,16), Pourquoi as tu jetté au loings tes armures *ainçois que* tu veisses ton ennemy se combatre contre toy ? (IV,17), Et se leva ung bon vent quy les mena en la cité de Bisance *ainçois qu'il* fust jour (XIV,13).

**ains** (adv.) : (après négation) mais, au contraire – (I,10 ; II,12 ; II,15 ; III,18 ; III,30 etc.) ; de plus (*Gdf*, I, 192a, s. v. *ains*) – *ains* aussi tu encommenceroies à debriser de tes propres

mains tes dieux (VII,22), *ains* priés plustost que le dyable d'enfer ne semme riens encontre moy (VIII,19).

**ains que** + subj. (conj.) : avant que – et ne m'est ottoiee l'espace d'une seule heure que je fusse appelée la femme d'un martir *ains que* je soie ditte la femme d'un transgresseur (IV,22).

**ainsi que** (loc. adv.) : comme – (IX,12 ; X,3 ; X,6 ; XIV,10) ; **ainsi que** + indic. imparfait : pendant que – (I,16 ; IV,5 ; V,10 ; VI,5 ; VI,14 etc.) ; au moment où – (XIV,1) ; **ainsi que** + passé simple : quand, lorsque – (VII,8 ; XVIII,4).

**alees** (s. f. pl.) : chemins – les enfans fourlignans et passans de ordes *alees* par les boeuses voies de la char (XIX,10).

**aler et venir à l'entour de** (v. i.) : aller de l'un à l'autre – Lors Nathalie, se levant des piés de son mary, *aloit et venoit à l'entour des* autres sains (III,23 ; *Exurgens autem Natalia a pedibus viri sui circuibat omnes sanctos illos*) ; **aler avant** (loc. verb.) : avancer – ilz les emmenerent tous nudz sur bestes car ilz ne pouoient *aler avant* (VI,3).

**(en) aler** (v. i.) : partir – Sachies que mon seigneur est laissié *en aler* (IV,9).

**amé** (p.p. empl. adj.) : aimé – son *amé* serviteur (XIX,3) ; **(tres)amé**: très cher, respecté – mon *tresamé* seigneur (VIII,12).

**amer** (adj.) : pénible, douloureux, dur à supporter, cruel – tres *amers* tourmens (I,24), tres *amere* persecution (III,9), tres *amere* paine (X,5).

**ammonitions** (s. f. pl.) : conseils – reconfortéz le de saintes *ammonitions* (III,26).

**amolly** (p.p. en empl. adj.) : affaibli – Regarde bien doncques que tu ne soies *amolly* par paour (VI,15 ; *vide ergo ne absolvaris timore*).

**amplier\*** (v. t.) : rendre plus vaste, augmenter son étendue – en une ville nommee Raulochort, [...] laquelle, [...] *a esté ampliee* bien larguement (XVII,2).

**angele** (s. m.) : ange – L'*angele* de nostre Seigneur (I,34), Queles choses sont ce que Dieu a appareillies au dyable, à ses *angeles* et à ses vassaulx (I,42), tu te esjouiras tantost avecques les *angeles* (VI,21), ung martir magnifique és cieulx, à reverender aux *angeles* (XVI,3), le saint patron à venerer et aourer au ciel et à la terre, aux *angeles* et aux hommes (XVIII,3).

**angoisseux de** + inf. (adj.) : impatient de, pressé de l'angoisse, du désir de (*FEW* XXIV, 575a, s. v. *angustiosus*) – combien qu'il fust plus *angoisseux de* acomplir ce qu'il avoit promis

(IV,25 ; *Sanctissimus autem Adrianus hec audiens libentissime suscipiebat verba eius, valde enim mirabatur responsionibus eius, amplius anxians impleri quod promiserat*).

**annunc(hi)er** (v. t.) : annoncer, faire connaître – ilz les *annuncherent* au prince de la chevalerie (I,12), Comment ung enfant *annuncha* à sainte Nathalie que saint Adrian estoit en prison (III,T), et *annunça* à sa femme, nommee Nathalie, que son seigneur estoit loyé de chainnes de fer (III,1), pour luy *annunchier* son martire (IV,T), ung des citoiens de la cité [...] *annuncha* à Nathalie sa femme que Adrian estoit desloies (IV,5), elle s'encouru hastivement devers les sains martirs *en* leur *annunchant* (VII,8), Il *fu* aussi *annunchié* à l'abbé (XIX,3).

**aornéz de qqc** (p.p. pl.) : parés, ornés de qqc – *aornéz* et blanchis *de* bonnes œuvres (XIX,8).

**aouer** (v. t.) : rendre un culte à, honorer – leur roy [...] *aoura* ses dieux (I,2), le roy s'en aloit pour *aouer* ses dieux (I,16), nous, [...] avons trouvé tous et toutes *aourans* et honnourans les grans dieux (I,17), car ilz estoient hommes semblablement *aourans* Dieu (II,5), Tu [...] *aoures* les grans dieux (VII,3), ceste multitude de poeuple que tu enhortes de *aouer* les dieux (VII,4), et lors je les *aoueray* (VIII,5), si se enclinerent et le *aouerent* (XIV,21), ung martir magnifique [...] à *aouer* aux hommes (XVI,3), le saint patron à venerer et *aouer* au ciel et à la terre (XVIII,3) ; **aouer qqc** : vénérer qqc – elle se enclina à leurs piés et *aoura* leurs loiens (III,27), la chambriere de nostre Seigneur [...] *aoura* leurs loyens (V,14), affin que tous ceulx quy y vendront *les aourent* (XII,4), sainte Nathalie se jetta à terre et *aoura* les corps des benois martirs (XIV,15), en ploiant ses genoulx *le aoura* devotement (XIV,15).

**appareiller\*** (v. t.) : préparer – Queles choses sont ce que Dieu *a appareillies* au dyable (I,42), les biens que nostre Seigneur Dieu *a appareillies* à ceulx quy l'aiment (II,6), d'autant tu me *appareilles* plus grande multitude de couronnes (VII,15), je t'*ay appareillié* ces couronnes (IX,6) ; **appareillié** (p.p.) : préparé – les choses qui te sont *appareillies* (I,41 ; *ut merito patiamur ea que tibi parata sunt tormenta*), et pluseurs autres tourmens [...] lesquelz vous sont *appareillies* (I,43), les tourmens qui leur sont *appareillies* (VI,9), combien grans sont les tourmens quy sont *appareillies* à toy (VII,11), et estoit desja *appareillie* la fournaise ardant (X,18) ; **s'appareiller** : se préparer – affin que je *me appareille* (XIII,6) ; **estre appareillié de** + inf. : être prêt à faire qqc – je *suis* prest et *appareillié de* finer ma vie (VII,2).

**apparoir\*** (v. i.) : être clair, compréhensible – affin que l'ordonnance de son advenement en l'eglise de Gerartmont *appere* aux ignorans (XVI,9) ; apparaître – car tu *as apparu* comme une lampe (V,8), luy *a apparu* devant nous (XIII,20), saint Adrien leur apparu (XIV,9), saint Adrian luy *appar* tantost en son songe (XIV,18), affin qu'il *apparust* plus cler que le soleil de combien grant merite envers Dieu fust cestuy noble champion (XVIII,23) ; **se apparoir** (v. pron.) : apparaître, se montrer à la vue – Comment ung mauvais esperit *s'apparu* à sainte Nathalie (XIV,T), à l'eure de mynuyt *se apparu* ung esperit sedicieux (XIV,3).

**apparcevoir/appercevoir\* qqc** (v. t.) : percevoir, éprouver – affin que tu *apperchoives* ses promesses (III,14 ; *ut percipias debitam tibi mercedem a deo tuo*), ilz [...] ne *apparcevront* point les tourmens qui leur sont appareilliés (VI,9), affin qu'ilz *apparçoivent* une paine digne à leurs fais (VI,10).

**(cy) après** (adv.) : ensuite, plus tard – <se> je m'en vois sans te veoir, oultre plus tu en lamenteras *cy après* et ploureras (V,5 ; *nam vadam ultra non videns te et postea lugebis eoque non videris me ante excessum meum*).

**(en) après** (loc. adv.) : ensuite – *En après* les bourreaux s'en alerent ça et là, partout où les sains estoient (X,13), *En après* ung moult grant temps passé (XVII,4).

**arain** (s. m.) : airain – englume d'*arain* (X,T ; X,1 ; X,6).

**ardant** (adj.) : ardent, brûlant – le feu tres *ardant* (I,7), fournaise *ardant* (X,18 ; XI,T ; XI,1 ; XI,5).

**ardoir\*** (v. t.) : faire périr, détruire par le feu – il *fust ars* en ung feu (I,6), Maximien commanda que leurs corps *fussent ars* en ung grant feu (X,16) ; **ars** (p.p.) : brûlé, détruit par le feu – qu'il n'y avoit ung seul de leurs cheveux qui *fust ars* du feu (XI,7).

**aromatique** (adj.) : (qui a une odeur) agréable – ung tres net *oudeur* aromatique (IV,21).

**arrouséz** (p.p. pl.) : mouillés – leurs vestemens quy estoient *arrouséz* du sang des martirs (X,20).

**arrester\*** (v. i.) : s'arrêter, ne plus avancer – il commanda que son charriot *arrestast* (I,18).

**(loings) arriere de** (loc. prép.) : loin de – Cestuy se tient *loings arriere de* moy (IV,12), une grande multitude de hommes et de femmes qui s'en fuyoient *arriere de* ce tres felon empereur Maximien (XIII,24).

**(c'est) assavoir** : c'est-à-dire – (II,17 ; XVI,2).

**assamblar\* (des richesses)** : rassembler, recueillir, accumuler, amasser – tu *as assamblé des richesses* (III,11), ne les richesses ne pourront secourir celluy qui les *aura assamblé* (III,13) ; **assamblar/(s')assamblar** (v.) : se réunir, se rassembler – crians à haulte voix que tous et toutes *s'assamblassent* pour venir offrir sacrefices (I,5) ; illecques se estoit assamblée une multitude de cristiens (XIV,17) ; les freres de ce monastere et les habitans de toute la ville *furent illec assambléz* (XVIII,4).

**assigner\* (ung jour)** (v. t.) : fixer le jour – *en assignant un jour* auquel il les détruirait tous ensemble (VIII,8).

**assister\* (à qqn)** (v.) : aider, secourir qqn – car ilz ne *assisteront* à creature nulle à icelle heure du final jugement (III,30) ; **assister (devant)** : s’asseoir, s’installer qq. part (sens pris par croisement avec *assidere*) – ces deux chanoines *assistoient* reveramment *devant* lesdites reliques (XVII,9) ;

**atout** (prép.) : avec – (VIII,24 ; X,1 ; X,13 ; XII,1 ; XII,7 etc.).

**attouchier\* qqc** (v. t.) : atteindre, parvenir à qqc – car luy plain de grace, [...] *a attouchié* la fin de perfection après la consummation du cours de sa vie mortelle (XVI,5).

**attraire\* qqn à soy** (v. t.) : attirer qqn à soy, séduire qqn – ne te chaille d’avoir memoire des biens de ce monde affin qu’ilz ne te *attraient* à eulx (V,12 ; *ne attrabant ad se*).

**aucun** (adj. indéf.) : certain, quelque – *aucuns* voisins trahissoient leurs voisins, *aucuns* amis accusoient leurs amis et *aucuns* prochains leurs prochains (I,9), encontre ceulx qui auroient celé *aucuns* cristiens (I,11), Vecy *aucuns* cristiens qui sont cy muchiés en une caverne (I,13), il cuidoit que Adrien eust rescript *aucune* controverſie adverse aux martirs (II,11), Après *aucuns* jours (IV,1 ; XIII,1 ; XVII,12), Cel officier envoya devers elle *aucunes* femmes honnestes (XIII,3), il fu commis à *aucuns* clerks pour aler preschier par le païs (XX,1).

**aucun** (pron. indéf.) : quelqu’un – si te prie que d’*aucun* il ne soit enhorté au tirant qu’il me conjoigne à nul homme (IX,10) ; **(les) aucuns** : les uns, certains, quelques-uns – pour offrir diligamment [...] *les aucuns* brebis et moutons, et les autres chevreaux et volilles (I,3), et se *aucuns* d’eulx mesprisoient le edit roial (I,6), Et pour ce furent constituéz *aucuns* qui [...] enquerroient par toute la cité (I,7), il a veu que l’en tourmentoit *aucuns* pour le nom de celluy qui s’appelle Crist (III,4), *les aucuns* cheoient tous plas, les autres mouroient soudainement (XI,6), *Les aucuns* d’eulx estoient mors, et les autres estoient cheus en la mer (XIV,2).

**avecques** (prép.) : avec – (I,14 ; II,8 ; II,12 ; II,17 ; II,19 etc.).

**aves** (s. m. pl.) : aïeuls, ascendants, ancêtres – Je sçay bien que tu congnois mon lignage, mes *aves* et mes ancestres (VII,21 ; *avos meos*).

**avironner\*** (v. t.) : entourer, environner, encercler – ilz *avironnerent* laditte caverne (I,14) ; **avironnéz** (p.p. pl.) : entourés – elle se enclina à leurs piés et aoura leurs loiens dont ilz estoient *avironnéz* (III,27 ; *et adoravit vincula quibus circumdati erant*) ; **avironnéz** : entourés, couverts – nous sommes *avironnéz* de corps si comme tu es (I,37 ; *nec hoc considerasti qui corpore circumdati sumus sicut et tu*) ; **avironner (un espace, un pays...)** : faire le tour de, parcourir totalement – *avironnans* toute la cité et la region voisine (I,17).



**avoir à + inf.** : devoir – quant ceulx qui president me auront quis et ne m'auront point trouvé, les sains martirs *auront à recevoir* et soustenir mes tourmens (V,6).

## B

**baillier** (v. t.) : donner – Saint Adrian adont extendant sa main luy *bailla* (X,11) ; octroyer – quel benefice ilz me *bailleront* (VIII,5), et luy, abhominant cest heritaige, l'a *baillié* és mains de perverses gens (XVII,4) ; **baillier (à usure)** : prêter à usure – il n'est pas temps de prendre ne de *baillier à usure* (III,12 ; *Quando non est fenerandi tempus nec mutuo accipiendi*) ; **baillier qqn** : livrer qqn (pour des raisons militaires, politiques ou par trahison) – les autres *bailloient* leurs propres familiers domestiques (I,10 ; *tradebant domesticos suos*), J'ay *baillié* pour plesge la congregation des sains martirs (V,6) ; **baillier qqn à (tourment)/bailler à qqn (des tourmens/des paines)** : livrer qqn aux tourments/infliger à qqn des tourments – tu, non misericors, nous *as baillié* ad ce tourment (I,33 ; *ideo nos tradidisti huic tormento immisericors*), les tourmens que tu nous *as baillié* (I,36) ; ilz sont comme mors des paines qui leur *ont esté baillies* du tirant (V,6), les tourmens qui te *sont baillié* (VI,22) ; **baillier tesmoingnage de** (v.) : attester, prouver que – une resplendisseur en fourme de cercle reluisant de rays d'or [...] *bailloit* au saint martir de Dieu *tesmoingnage de* tant estre plus celestien d'autant qu'il estoit plus creable (XIX,2).

**balsme** (s. m.) : baume – plus odourant que *balsme* (XVII,11).

**barbarines** (adj. f. pl.) : étrangères, barbares, païennes – avant la venue desdittes gens *barbarines* (XVII,8).

**beney/(tres)benoit/benois** (p.p.) : béni – Et ainsi sera *beney* tout homme qui craint nostre Seigneur (III,11), *Benoitte* soit ta couronne (V,9), *Benoit* soies tu quy sueffres pour celluy quy a souffert pour toy (VIII,12) ; bienheureux – (I,27 ; V,1 ; IX,4 ; X,15 ; X,17 etc.).

**beneïçon** (s. f.) : bénédiction – à quy nostre Seigneur donna sa *beneïçon* (XVI,9).

**benignité** (s. f.) : bienveillance, bonté – veans ta *benignité* envers moy (IX,11), car par ta miraculeuse *benignité* luy as donné ung martir magnifique és cieulx (XVI,3).

**(tres)bieneuré** (p.p. en emploi adj.) : bienheureux – *Bieneuré* es tu (III,11), Le *tresbieneuré* martir de Dieu (IV,25), Tu es *bieneuree* entre toutes les femmes du monde (V,8), ce *tresbieneuré* martir saint Adrian (VIII,2), la *tresbieneuree* Nathalie reconfortoit soingneusement saint Adrien (VIII,10), tu es *bieneuré* pource que tu es fait digne d'estre ou nombre des sains (VIII,11), nous puissions estre ensemble en icelle *tresbieneuree* vie qui est sans douleur (IX,7), O *bieneuré* martir (XI,2).

**bientost** (adv.) : tout de suite, vite – Euvre moy *bientost* (V,5 ; *citius*).

**blanchis** (p.p. pl.) : rendus blancs, brillants ; purifiés (*AND*, s. v. *blanchir*) – *blanchis* de la blancheur de vertus (XIX,7), nous invite de y monter aornéz et *blanchis* de bonnes œuvres (XIX,8).

**blaphemer** (v. t.) : blasphémer, outrager – Ne vueilles plus *blaphemer* les dieux (VII,10), Se doncques je suis ainsi tourmenté pource que j'ay *blaphemé* ceulx quy ne sont point, ne penses tu point quelz ou combien grans sont les tourmens quy sont appareilliés à toy quy *blaphemes* le vif et vray Dieu ? (VII,11), Comment ung nommé Thierry *blaphema* les reliques du corps saint Adrian (XVIII,1).

**boe** (s. f.) : boue – une tresorde *boe* (IV,21).

**boeuses** (adj. f. pl.) : boueuses – passans de ordes alees par les *boeuses* voies de la char (XIX,10).

**bonniers** (s. m. pl.) : mesure agraire (plus grande que l'arpent) – il receut [...] de l'eglise quatre *bonniers* de terre (XVIII,21).

**bouche** (s. f.) : ouverture de qqc – ilz jetterent les corps sains au feu par la haulte *bouche* de laditte fournaise (XI,1 ; *miserunt corpora sanctorum per superius os fornacis*).

**(en) brief temps** (adj.) : en peu de temps – Nous ne voulons point que *en brief temps* ilz prengent la fin de leur vie (VI,10) ; peu de temps après – *en brief temps* luy trespasé, il fu indeuement ensevely (XVIII,6).

**(en) brief** (loc. adv.) : de manière concise – affin que l'ordonnance de son advenement en l'eglise de Gerartmont [...] retraitte *en brief*, soit plus douce à ceulx qui le scevent (XVI,9).

**briefment** (adv.) : en peu de mots, de manière concise – Je, [...] ay proposé de *briefment* exposer selon ma povreté comment il est venu devers nous (XVI,9).

## C

**(estre) cause de** + inf. : être responsable (de telle action) – ainsi *serions* nous *cause de* perdre ceulx que nostre Seigneur a delivré du feu (XII,5).

**celeement** (adv.) : en cachette, en secret – s'ilz tenoient *celeement* quelque cristien (I,7).

**celer\*** (v. t.) : cacher – une terrible peine estoit proposee encontre ceulx qui *auroient celé* aucuns cristiens (I,11), la sainte dame mucha la main du benoit martyr saint Adrian que l'en luy avoit trenchie, le *celant* en son sain (X,17). Cf. **sain**.

**celestien** (adj.) : céleste – palais *celestien* (XVI,6), comme ung patron tant grant et tant *celestien* (XVI,8), tresor *celestien* (XVIII,8), champion *celestien* (XVIII,17), bailloit au saint martyr de Dieu tesmoingnage de tant estre plus *celestien* d'autant qu'il estoit plus creable (XIX,2) ; **(juge) celestien** : Dieu – le *juge celestien* avoit par souffisant experiment clarefié son amé serviteur (XIX,3) ; **(royaume) celestien** : paradis – l'entree du *roiaulme celestien* (XIX,10).

**cense** (s. f.) : tribut – soubz *cense* annuele de douze deniers (XVIII,21).

**certaineté** (s. f.) : certitude – affin aussi que la *certaineté* du miracle advenir ostast du tout de un chascun tout scrupule de doubtaunce (XVIII,24).

**certifier\* à qqn de qqc** (v. t.) : assurer qqn de la vérité de qqc, garantir qqc à qqn comme vrai – duquel la doubtaunce *nous certiffia* plus larguement *de* la resurreccion de nostre Seigneur Jhesu Crist (XVIII,25).

**chailloir à qnn de qcc** (v. impers.) : importer à qnn de qcc, porter de l'intérêt à qcc – car il *luy chailloit* moult *de* ses responses (IV,25) ; **ne te chaille de** + inf. : ne te préoccupes pas de, ne te soucies pas de – *ne te chaille d'avoir* memoire des biens de ce monde (V,12).

**chaint** (p.p. en empl. adj.) : ceint – Ilz soient amenéz tous ensemble, *chaint*<*s*> de ung drapeau (VI,7), Il soit despoullié tout nu et *chaint* d'un drapeau (VI,12).

**chambrettes** (s. f. pl.) : petites chambres (lieu, position dans le ciel (d'une étoile)) – C'est celluy aussi quy, [...] reluist és *chambrettes* dorees du palais celestien (XVI,6).

**chambriere** (s. f.) : servante – *chambriere* (IV,2 ; V,14 ; XIII,10 ; XIII,17 ; XIV,18 etc.), *chambrieres* (V,16 ; V,18).

**chanonies** (s. f. pl.) : dignité, office, bénéfice de chanoine – et illec a esté fondee une eglise revestue de *chanonies*, prebendez et solennelement honnouree de offices divins (XVII,2).

**chanonnes** (s. m. pl.) : chanoines – (XVII,8 ; XVII,9).

**char** (s. f.) : chair – ceulx qui selon la *char* estoient ses peres tres felons (III,25), passans de ordes alees par les boeuses voies de la *char* (XIX,10), gardans par non soullie teneur la netteté de *char* (XIX,11).

**(combatre) charnelement** (adv.) : physiquement, d'une façon matérielle (*FEW* II-1, 381a, s. v. *carnalis*) – quant tu *combatoies charnelement* (VI,22 ; *dum carnaliter militabas*).

**char(r)iot** (s. m.) : véhicule de transport à quatre roues, char – il commanda que son *charriot* arrestast et, quant ilz approcherent à sondit *chariot* (I,18 ; *currum suum*).

**(un) chascun** (pron. indéf.) : chacun – *un chascun* se efforça sans tarder pour offrir diligamment les ungs taureaux, les autres veaulx (I,3), Rapportéz moy la response de *un chascun* (I,48), ainsi que la cure de *un chascun* le requerroit (IX,12), ouquel lieu luy est porté *chascun* an memoire (XVIII,13), affin aussi que la certainté du miracle advenir ostast du tout de *un chascun* tout scrupule de doubtance (XVIII,24).

**cheminer plus avant** (v. i.) : continuer, poursuivre son chemin – il s'en ala ayant intention de *cheminer plus avant* (XVIII,16).

**cheoir\*** (v. i.) : tomber – les vers *cheoient* de leurs playes (V,15), tu *cherroies* tantost en bas à leurs piés (VII,22), les aucuns *cheoient* tous plas, les autres mouroient soudainement (XI,6), les autres *estoient cheus* en la mer (XIV,2).

**chetifz** (s. m. pl.) : misérables – O tres malheureux *chetifz* (I,28).

**chevance** (s. f.) : moyens de subsistence, biens, richesses – Dy moy, Nathalie, comment tu as ordonné de ta *chevance* (V,11 ; *sustantiam tuam*).

**chevés** (s. m. pl.) : chevet, tête du lit – la mist au *chevés* de son lit (XII,7).

**cy** (adv.) : ici – (I,T ; I,13 ; III,30 ; XII,5 ; XV,1 etc.).

**clarefier\*** (v. t.) : éclairer (ici afin de garantir l'authenticité de l'identité de qqn), glorifier, rendre illustre (*GdfC*, s. v. *clarifier*) – le juge celestien *avoit* par souffisant experiment *clarefié* son amé serviteur (XIX,3).

**clost** (p. simple P3 du v. clore) : il ferma – elle [...] puis *clost* l'uy de sa maison (IV,11).

**(se) combatre contre qqn** (v. pron.) : se battre contre qqn – ainçois que tu veisses ton ennemy *se combatre contre toy* ? (IV,17).

**combien que** + subj. (conj.) : bien que, quoique – *combien qu'il* fust plus angoisseux de acomplir ce qu'il avoit promis (IV,25), *Combien que* tu me promettes que je soye guary des medecins (VIII,4).

**comme** + subj. (conj. causale) : étant donné que, puisque – *Comme* doncques la pitié divine nous ait ottroué ung tant noble et tant impetratif patron (XIX,7).

**commettre\* à qqn pour** + inf. (v. t.) : charger qqn de – il *fu commis* à aucuns clerks *pour* aler preschier par le paais (XX,1).

**commotion** (s. f.) : mouvement de foule – par une impetueuse *commotion* (XIX,5).

**communiquer\* à qqc** (v.) : participer à qqc – ceulx quy *auront communiqué* à sa passion *communiqueront* semblablement à sa gloire (VIII,13) ; **communiquer ensemble** : avoir, entretenir des relations, se fréquenter – comme nous *avons communiqué ensemble* en ceste vie miserable et plaine de pechiés (IX,7).

**comparoir\*** (v. i.) : comparaître, se présenter – nous *sommes comparus* en la presence de nostre sauveur Jhesu Crist (XIII,18), Et onques puis ne *comparu* le mauvais esperit devant eulx (XIV,11).

**condempnéz** (p.p. pl. et subst.) : condamnés – nous a prié que nous escripvons son nom avecques ceulx qui sont *condempnéz* (II,12), je effaceray ce que tu as dit aux enquesteurs, c'est assavoir qu'ilz escripvissent ton nom avecques ces *condempnéz* (II,17), Vecy les *condempnéz* qui sont presens devant le consistoire (VI,6).

**condescendre\* vers qqn** (v. i.) : prêter attention, obeir à qqn – *condescens* seulement *vers* ceulx qui sont sains avecques toy (*Ad eos solummodo attende qui tecum sunt sancti*).

**condignes (à)** (adj. f. pl.) : proportionnées à – Certes les passions du temps present ne sont pas *condignes* à la gloire advenir (VI,17 ; *condigne*).

**confesser\*** (v. t.) : proclamer sa foi en qqc – *Confesse* doncques maintenant noz dieux (VII,17 ; VII,19).

**confession** (s. f.) : profession de foi – Adjoustéz ma *confession* avecques ces sains champions de Dieu, car je suis ja cristien (II,8).

**(se) confier** (v. pron) : avoir confiance en soi-même – *Confie* toy (VIII,20 ; XIII,18).

**confondre\*** (v. t.) : troubler, bouleverser – regarde aux choses que tu attens et, en approchant feablement, *confondz* le courage du tirant (VI,16 ; *fiducialiter accedens confunde mentem tyranni*).

**congnoistre\*** (v. t.) : connaître, savoir, être informé de qqc – et plusieurs autres tourmens que nostre Seigneur Dieu mesmes *congnoist* (I,43), Les prophetes mesmes ne les ont point *congneu* (II,5), affin que tu *congnoisses* quelle sera nostre fin (III,22), Je sçay bien que tu *congnois* mon lignage (VII,21), *congnoissant* que grant multitude de femmes et bien honnestes couroient vers eulx (IX,1) ; avoir une relation charnelle avec qqn – car il y avoit seulement

treze mois qu'elle *avoit congneu* son mary ou qu'elle avoit demouré avecques luy (IV,26 ; *cognoverat virum suum*).

**congregation** (s. f.) : groupe, assemblée – la *congregation* des sains martirs (IV,4 ; V,6).

**conjoindre\*** à **qqn** (v. t.) : unir par mariage – si te prie que d'aucun il ne soit enhorté au tirant qu'il me *conjoingne* à nul homme sans nostre Seigneur Dieu (IX,10) ; **conjointe** (p.p. f. s.) : même sens – Quy est celluy quy a peu tant faire que je feusse *conjointe* par mariage à ung tel homme ? (XIII,5).

**conseil** (s. m.) : avis, opinion – Car il y ot leans deux chanonnes de plus sain *conseil* que les autres (XVII,8) ; sagesse – par une delibération prudente et plaine de *conseil* (XVIII,18) ; décision – par le tresordonné *conseil* de la divine dispensation (XVIII,22) ; **consaulx** (pl.) : conseils – Denies leurs tres mauvais *consaulx* (III,19 ; *abnega eorum impissima et nephanda consilia*) ; recommandations, ressources – enseignés luy les *consaulx* de patience (III,24) ; **(avoir) conseil avec qqn** (v. t.) : s'entretenir avec qqn – il *eut conseil avecques* ung prestre nommé Eubaldus (XVII,11).

**consistoire** (s. m.) : tribunal – ainsi qu'ilz approchoient au *consistoire* (VI,5), Vecy les condempnez qui sont presens devant le *consistoire* (VI,6).

**constituer\*** **qqn** (v. t.) : désigner, nommer – Et pour ce *furent constituéz* aucuns qui songneusement et moult diligamment enquerroient par toute la cité (I,7) ; **constituer qqc** : désigner, fixer, établir – et *constitua* ung jour ouquel il le orroit (II,19).

**consummation** (s. f.) : achèvement, accomplissement, perfectionnement, c'est à dire la mort à la suite du martyre – je suys venu vers toy affin que je te emmaine et que tu soies presente à nostre *consummation* (V,2 ; *consummationi nostre*) ; fin, achèvement – car luy plain de grace, [...] a attouchié la fin de perfection après la *consummation* du cours de sa vie mortelle (XVI,5).

**(se) contourner\*** **vers qqn** (v. pron.) : se tourner vers qqn – Et *en se contournant vers* luy dist ainsi (IV,14).

**con(s)traindre\*** (v. t.) : forcer (par des tourments), obliger – comment nous *constrains* tu de contredire à nostre Dieu (I,41), ilz les *constraindirent* qu'ilz yssissent hors (VI,2), qui te *a contraint* de prendre ung euvre que tu n'as peu parfaire ? (IV,14) ; pousser, inciter qqn – Souviengne toy comment je t'ay *contraint* en cest estrif de bataille (IX,6 ; *Rogo te [...] memorare quem ego coegi te in hoc agone certaminis*) ; **estre constrains de qqc** : estre opprésés, tourmentés de qqc – car ilz *estoient constrains de* douleurs (IX,13 ; *constricti enim erant doloribus*).

**contredient** (indic. prés. P6 du v. contredire) : (ils) contredisent – (I,41).

**contredire à qqn** (v. i.) : contredire qqn, s'opposer à qqn – on ne doit point *contredire* à son seigneur (I,40), se tu as en hayne et livres à tourmens ceulx qui selon le siecle *contredient* à leurs seigneurs, comment nous constrains tu de *contredire* à nostre Dieu (I,41).

**controverse (adverse à qqn)** (s. f.) : relation, exposé, rapport (dans une enquête) défavorable à qqn (sens non attesté dans le DMF 2015) – il cuidoit que Adrien eust rescript aucune *controverse adverse aux* martirs (II,11 ; *aliquam controversiam*).

**convention** (s. f.) : accord – Et puis doncques que la *convention* fu faite (XVIII,21).

**(il) convenoit** (v.) : il fallait – si comme *il convenoit* (II,5 ; *sicut oportebat*).

**convertir\*** (v.) : tourner en – je *suis convertie* en confusion ou milieu d'elles (IV,24 ; *cum confusione conversor in medio earum*).

**convoitise** (s. f.) : désir effréné – pour *convoitise* de guerredon (I,10).

**corporel** (adj.) : matériel – ne permetz point que soit maculé mon *corporel* lit de saint Adrian (XIII,10 ; *ne permittas maculari thorum corporalem Adriani martiris tui*).

**corps** (s. m.) : chair – Ne tu n'as point considéré comment nous sommes avironnéz de *corps* (I,37 ; *nec hoc considerasti qui corpore circumdati sumus sicut et tu*).

**correction** (s. f.) : punition, châtement – et de la fole parole de sa bouche en est ensievye double vengeance de *correction* (XVIII,5).

**coulourer\*** (v. t.) : orner, embellir, éclairer, illuminer – Certes c'est celluy quy, plus clerement esclarcissant, comme l'estoille matiniere, *couloure* de ses resplendissans rais le monde universel (XVI,4), une resplendisseur en fourme de cercle reluisant de rays d'or resplendy ou ciel qui *coulouroit* moult clerement icelles reliques (XIX,2).

**(non) coupables** (adj. pl.) : innocents – Nostre Seigneur Dieu perde toy mesmes, qui tourmentes sans cause ses serviteurs qui sont *non coupables* (I,30).

**coulpe** (s. f.) : faute – En quele *coulpe* ou meffait a esté trouvé mon seigneur mon mary que on l'a enclos en prison ? (III,3 ; *culpa*).

**couper jus** : séparer (un membre du corps) – Lors les bourreaux luy *couperent jus* (X,12).

**courage** (s. m.) : coeur, esprit, pensées – ains regarde aux choses que tu attens et, en approchant feablement, confondz le *courage* du tirant (VI,16 ; *sed respice ad ea que expectas et fiducialiter accedens confunde mentem tyranni*).

**couronne** (s. f.) : récompense céleste, gloire du martyr, prix que Dieu donne à ses saints (*FEW* II-2, 1208b-1210a, s. v. *corona*) – de tant que tu accrois plus noz tourmens, d'autant multiplies tu plus noz *couronnes* ! (I,27), vecy que je vous feray presentement trenchier les testes et vous vous attendéz de encoires avoir *couronnes* (I,28), Benoitte soit ta *couronne* (V,9), en tant que tu doubles en moy divers tourmens, d'autant tu me appareilles plus grande multitude de *couronnes* (VII,15), Mais esjouisséz vous, car c'est vostre *couronne* et vostre labeur (VIII,19), te ramembre comment je t'ay appareillié ces *couronnes* (IX,6).

**(se) courroucier\* à qqn** (v. pron.) : se mettre en colère, se fâcher contre qqn – par la desserte des pechiés des hommes nostre Seigneur Dieu *s'est courroucié* à son pueple (XVII,4) ; **courroucié** (p.p. en empl. adj.) : fâché, en colère – il en fu moult *courroucié* (II,13), il fu de rechief tant *courroucié* que merveilles (VII,23), il en fu moult *courroucié* (VIII,8), de quoy il fu moult *courroucié* (IX,1).

**coustre** (s. m.) : sacristain, clerc auxiliaire – le *coustre* de l'eglise (XVIII,9), on ne vult point croire audit *coustre* (XVIII,10).

**couvent** (s. m.) : lieu, maison – *couvent* de paix et de repos (IV,15 ; *conventus*).

**craventer\*** (v. t.) : détruire – affin que je les *cravente* de tourmens si comme je le desire (I,48 ; *ut sicut desidero tormentis conteram eos*).

**creable** (adj.) : digne d'être cru – et bailloit au saint martir de Dieu tesmoingnage de tant estre plus celestien d'autant qu'il estoit plus *creable* (XIX,2) ; **(non) creable** : incroyable – le tourblans et humilians et foursenans au long et au lé d'une *non creable* cruauté (XVII,4).

**creant** (p. prés. du v. croire) : croyant – hommes ou femmes *creans* en Jhesu Crist (I,7), *creant* au facteur de toutes choses (III,26).

**credulité** (s. f.) : foi, croyance – la hastive et non doubttee *credulité* de sainte Marie Magdalene (XVIII,25).

**cremeur** (s. f.) : peur, crainte – pour *cremeur* du prinche (I,10), s'en espoenta grandement et tant que, pour la grandeur de sa *cremeur*, il enchey en une enfermeté (XVIII,9).

**cremir** (v. t.) : craindre – va t'en feablement vers luy, sans riens *cremir* des maulx advenir (III,14).

**creoient, creoit** : imparf. du v. **croire** (I,1 ; V,3).

**crus** (adj. pl.) : qui n'ont pas subi de préparation, de transformation – pour les batre de nerfz *crus* (I,26 ; *nervis crudis*).



**cuidier\*** (v. t.) : penser, croire – il *cuidoit* (II,11), *cuidés* (II,12), tu *cuides* (V,2), je *cuidoie* (XIII,6), *cuidoient* (XIV,8).

**cure** (s. f.) : traitement d'une maladie, soins – elle se leva et administra aux sains martirs ainsi que la *cure* de un chascun le requerroit (IX,12).

## D

**debris(i)er** (v. t.) : briser, rompre, casser – *Debriséz* leurs faces de pierres rondes (I,31 ; *contundite*), Vecy que tes pierres tres agües n'ont peu *debrisier* noz visages (I,38 ; *non potuerunt conterere*), aussi tu encommenceroies à *debriser* de tes propres mains tes dieux (VII,22 ; *confringeres deos tuos*), Comment saint Adrian et les sains martirs furent *debrisés* piés et mains sur une grande englume d'arain (X,T), affin que atout une barre de fer l'en leur *debrisast* les mains et les jambes (X,1 ; *confringi manus et tibias*), Puis lesdiz bourreaux, [...] luy *debriserent* ensemble les cuisses (X,7 ; *crura eius confringentes*), En après les bourreaux s'en alerent ça et là, [...] *debrisans* leurs cuisses (X,13 ; *confringebant crura eorum*), il y ot leans deux chanonnes de plus sain conseil que les autres quy *debriserent* ung autel (XVII,8), et le *debriserent* en petites pieces (XVIII,7).

**debteur** (s. m.) : débiteur – vous gaingnéz son ame avecques voz ames, tellement que Jhesu Crist sera vostre *debteur* (III,2 ; *debitor vester*).

**declairier\*** (v. t.) : rendre qqc clair, évident – et *fu* aussi *declairie* la demoustrance de ceste aventure par le sarcus totalement deschiré (XVIII,11).

**declaration** (s. f.) : exposé, description – Cy commence le prologue sur la *declaration* de l'advenement du tresglorieux martir saint Adrian en l'église de Gerartmont (XVI,T).

**(estre) declinans de qqc** (p. prés. en empl. adj.) : s'écarter, se détourner de qqc, manquer de qqc – Nous doncques, filz du pere plain de generosité, ne *sommes* pas *declinans* de generosité (XIX,9).

**decoration** (s. f.) : grâce, beauté – advise toy que tu ne regardes point à la beauté de ton corps ne à la *decoration* de ta jennesse (III,29 ; *decorem iuventutis tue*).

**dedens** (prép.) : dans – (XI,3 ; XI,4 ; XVII,8 ; XVIII,6).

**dedens** (adv.) : à l'intérieur – (VII,1 ; VII,4 ; XIV,16 ; XIX,5).

**deffailis** (p.p. pl. en empl. adj.) : tombés en défaillance – les esperis des martirs estoient desja presque *deffailis* (X,1 ; *iam in defectione erat spritus martirum*).

**deffais** (p.p. en empl. adj. pl.) : abattus, affaiblis – mais quant ilz les veyrent tous *deffais* de painnes (VI,3 ; *resolutos penis*).

**deffendre\* qqn de** + inf. (v. t.) : interdire à qqn de – Or advint que le tirant empereur, [...] et commanda qu'on *les deffendist de* y entrer (IX,1).

**deffouler\*** (v. t.) : neutraliser, annuler, anéantir – Tu *as* par cecy *deffoulé* le feu non estaindable et tous les autres tourmens infernaulx (III,15 ; *conculcasti enim ex hoc ignem inextinguibilem vel reliqua tormenta*).

**degaster\*** (v. t.) : détruire – je *degasteray* voz corps par tres amers tourmens (I,24) ; corrompre – ne les flateries de tes amis ne *degastent* pas ton regard (III,18 ; *nec intuitum tuum dissolvant amicorum adulationes*).

**(par) dehors** (loc. adv.) : de l'extérieur – Et puis elle s'en retourna de rechief à saint Adrien qui estoit estendu en la garde, puis *par dehors* luy dist (III,28 ; *Erat enim in interiori custodia extensus in ligno et dixit ad eum*) ; Certes le corps des autres est pourry de toutes pars, telement que on voit leurs costes *par dehors* (VI,9).

**demander\* (une petition)** (v. t.) : formuler une demande, une requête, une prière – je te requiers, mon chier seigneur, que tu *demandes* à nostre Sauveur Dieu ceste *petition* premierement (IX,8). Cf. **petition**.

**demeure** (s. f. et m.) : séjour – Quant le jour de leur *demeure* en la chartre fu acomply (VI,1).

**demeurer/demourer** (v. i.) : rester, demeurer – toutes ces choses *demourront* cy bas (III,30), il y avoit seulement treze mois qu'elle avoit congneu son mary ou qu'elle *avoit demouré* avecques luy (IV,26), affin que je *demeure* tousjours avecques toy (IX,11), Ceste bonne dame *demoura* en la prison sept jours entiers (V,19), Pluiseurs femmes de religion et autres qui se estoient donnees à Dieu par devotion *demouroient* en la prison (VIII,23), nous *demourions* emprés ceste cité (XII,2 ; *manebamus*), Mais sainte Nathalie *demoura* en sa maison (XII,7 ; *remansit*), Là *demourerent* une grande multitude de hommes et de femmes (XIV,23 ; *permanebant*), toute la region à l'entour dessoubz son patronnage *a demouré* franche et quitte de pestillence (XVII,3), le tres precieulx martir avoit esleu ce lieu cy pour son habitation, ouquel il a volu *demourer* par une fermeté (XVIII,14), et *demouroit* jusques au matin oudit mont (XVIII,17) ; **demeurer en qqc** : persévérer en qqc – Mais je te prie, [...] que tu *demeures* en ceste vocation en laquelle tu es evoqué (III,16), dittes luy quelz sont les loiers qui sont donnéz à ceulx qui *demeurent* en la foy (III,24), Encoires *demeures* tu en icelle foursenerie et vuels yssir mauvasement de ceste vie ? (VII,1).

**demoustrance** (s. f.) : preuve, signe, démonstration – et fu aussi declairie la *demoustrance* de ceste aventure par le sarcus totalement deschiré (XVIII,11), luy et tout le pueple de la ville

vouldrent par une *demonstrance* de manifest examen esprouver se c'estoient les vraies reliques du glorieux martir (XVIII,22), il fu plongié dedens en signe de certaine *demonstrance* (XIX,5).

**denier\*** (v. t.) : refuser – *Denies* leurs tres mauvais consaulx (III,19 ; *abnega eorum impissima et nephanda consilia*).

**departir\* (d'un lieu)** (v. i.) : s'en aller (d'un lieu), quitter (un lieu) – Qui est celluy qui t'a separé des sains ou qui te a seduit, que tu *es departy du* couvent de paix et de repos ? (IV,15) ; **(se) departir de qqn** : s'éloigner de qqn – O tu, homme, *depars toy de moy* ou je occiray moy mesmes (V,4 ; *recede a me homo*).

**depuis** (adv.) : ensuite (*FEW IX, 243a, s. v. postea*) – il advint que l'église de Renais fu privee de son patron, saint Hermés, lequel elle recouvra *depuis* en grant joye par ung evesque de Cambrai (XVII,6), Auquel lieu ung de noz freres nommé Senelard est *depuis* venu d'aventure (XX,4) ; **depuis que** : après que – Et *depuis que* la ville fu destruite et l'église aussy, ces deux chanonnes assistoient reveramment devant lesdittes reliques (XVII,9).

**derompre\*** (v. t.) : blesser, meurtrir – Lors les bourreaux prindrent des pierres et en *derompirent* leurs viaires (I,32 ; *contuderunt maxillas eorum*).

**desattemprance (de air)** (s. f.) : intempérie (*Gdf, s. v. desatrempance*) – et des tempestes quy adviennent par *desattemprance de air* (XVII,3).

**deschiré** (p.p.) : mis en pièces, rompu – le sarcus totalement *deschiré* en tres menues piecettes (XVIII,11).

**(se) desister de qqc** (v. i.) : renoncer à qqc – le juge celestien avoit par souffisant experiment clarefié son amé serviteur, qui touteffois ne *se* vout point *desister du* propos de approbation (XIX,3).

**desjoings** (p.p. pl.) : disjoints – car tous leurs membres estoient *desjoings* du pesant fais de leurs fers (V,18 ; *erant enim dissoluta menbra eorum a pondere ferri*).

**desloier qqn** (v. t.) : libérer qqn – qui est celluy qui le pourroit *desloier* de ces chainnes et loiens ? (IV,7), Il ne se puet faire qu'ilz le *desloient* se non qu'il soit separé de ces sains martirs (IV,8) ; **desloiés** (p.p.) : libéré – ung des citoiens de la cité [...] annuncha à Nathalie sa femme que Adrian estoit *desloiés* (IV,5).

**desolees** (p.p f. pl.) : ravagées – en despoullant les eglises et emportans les reliques des sains, les laisserent *desolees* et privees de leurs propres patrons (XVII,5).

**despoullant** (p. prés. du v. despouller) : dépouillant – *en despoullant* les eglises et emportans les reliques des sains, les laisserent desolees et privees de leurs propres patrons (XVII,5).

**(par la) desserte** (s. f.) : à cause de (*FEW* XI, 542b, s. v. *servire*) – *par la desserte* des pechiés des hommes nostre Seigneur Dieu s'est courroucié à son pueple (XVII,4).

**des(s)oubz** (prép.) : sous – il commanda que on luy apportast une englume d'arain et que on la meist *dessoubz* leurs piés (X,1), et quant les bourreaux eurent mis l'englume d'arain *desoubz* ses piés (X,6), toute la region à l'entour *dessoubz* son patronnage a demouré franche et quitte de pestillence (XVII,3).

**dessus** (prép.) : sur – (X,6 ; X,11) ; **dessusdis** : mentionnés ci-dessus – attendans les dons et loiers *dessusdis* (I,9) ; **par dessus** : au-dessus de, plus que – le tresor desirable *par dessus* or, argent et toutes pierres precieuses (XVII,11).

**destruire\*** **qqn** (v. t.) : faire périr – en assignant ung jour auquel il les *destrueroit* tous ensemble (VIII,8).

**detrencher\*** **qqc** (v. t.) : déchirer – elle se leva sur piéz et *detrencha* sa robe (III,1) ; couper, tailler – Puis lesdiz bourreaux, en frappant en grant effort, luy *detrencherent* ses piés (X,7) ; **detrencher** **qqn** : massacrer qqn – qu'il *just* batu et *detrenchié* de quatre fors hommes (VII,23) ; **dentrenchie** (p.p. f. en empl. adj.) : déchirée – et elle se levant sur piés mua sa robe *detrenchie* (III,8).

**(aler au) devant de qqn** (loc. prép.) : à la recontre de qqn – elle *ala au devant d'enlx* (X,4).

**devant dittes** : mentionnées ci-dessus – les *devant dittes* femmes (IX,3).

**devers** (prép.) : vers, chez (avec idée de mouvement) – (II,13 ; II,14 ; IV,T ; VI,T ; VI,5 etc.) ; auprès de, avec – et portons les corps et les muchons *devers* nous (XII,3 ; *euntes recondemus apud nos*) ; **de devers** : de – Et puis qu'elle fu retournée *de devers* lesdittes femmes, elle s'en entra en sa chambre (XIII,9).

**deviser\*** (v. t.) : répartir – et *avoient devisé* entre elles le nombre des sains martirs pour les administrer et guarir à leur pouoir (VIII,25).

**dient** (indic. prés. P6 du v. dire) : (ils) disent – (I,40 ; VIII,5).

**diligamment** (adv.) : promptement – un chascun se efforça sans tarder pour offrir *diligamment* les ungs taureaux, les autres veaulx (I,3) ; avec zèle, avec soin – (I,7 ; XVII,8 ; XVII,13).

**diseteuse** (adj. f.) : qui est dans le dénuement – icelle *diseteuse* et de toutes pars trespovre (XVI,2).

**disette** (s. f.) : dénuement – pour la *disette* et povreté du lieu (XX,1).

**(divine) dispensation** (s. f.) : permission, volonté divine, Providence – par le tresordonné conseil de la divine *dispensation* (XVIII,22).

**disposer\* de** + inf. (v.) : décider de – et icelle diseteuse et de toutes pars trespovre *as disposé de* l'enrichir d'un tresprecieux tresor (XVI,2).

**disposition** (s. f.) : pouvoir, décision – par la *disposition* de nostre Seigneur Jhesu Crist il commença de se fourvoier par sentes d'erreur (XVIII,13).

**domestique** (adj. m.) : qui appartient au foyer, à la famille, à la maison – Mais les autres bailloient leurs propres familiers *domestiques* (I,10 ; *tradebant domesticos suos*), vecy son enfant *domestique* qui vint vers luy (IV,9 ; *puer eius domesticus*).

**doncques** (adv.) : donc – (I,39 ; III, 26 ; VI,11 ; VI,15 ; VII,3 etc.).

**dont** (rel. interr.) : d'où – *Dont* estes vous et où aléz vous ? (XIV,4).

**doubtance** (s. f.) : doute – affin aussi que la certaineté du miracle advenir ostast du tout de un chascun tout scrupule de *doubtance* (XVIII,24), duquel la *doubtance* nous certiffia plus largement de la resurrection de nostre Seigneur Jhesu Crist (XVIII,25).

**(non) doubtee** (p.p. f. en empl. adj.) : prompte, sans hésitation, sûre, certaine – la hastive et *non doubtee* credulité de sainte Marie Magdalene (XVIII,25).

**drapeau** (s. m.) : morceau de linge, de drap – chaint<s> de ung *drapeau* devant leurs membres honteulx (VI,7), Il soit despoullié tout nu et chaint d'un *drapeau* (VI,12).

**(se) drecher\*** (v. pron.) : se dresser, se lever – Sainte Nathalie doncques, *se drechant* et veant que saint Adrian les precedoit (XIV,12).

**(par) droit** (loc. adv.) : à juste titre – comment nous constrains tu de contredire à nostre Dieu telement que *par droit* nous souffrons les choses qui te sont appareillies ? (I,41 ; *quomodo cogis nos contradicere domino nostro ut merito patiamur ea que tibi parata sunt tormenta*).

**(estre\*) durant** (v. i.) : durer – la paine et le labour est maintenant petit, mais la louenge *en sera durant* perpetuellement (VI,19).

## E

**eage** (s. m. ou f.) : âge – de l'*eage* de vingt huit ans (VIII,2).

**(s')effondrer** (v. i.) : se répandre – Comment saint Adrian fu tant fort batu que ses entrailles *s'effondrerent* (VIII,T), Quant l'empereur Maximien veyt *effondrer* ses entrailles, il ordonna qu'on l'espagnast (VIII,1).

**(se) efforcer\*** (v. pron.) : faire tout son possible – un chascun *se efforça* sans tarder pour offrir diligamment les ungs taureaux, les autres veaulx (I,3).

**(en grant) effort** (s. m.) : avec force, violemment – en frappant *en grant effort*, luy detrencherent ses piés (X,7 ; *cum magna virtute percutientes*).

**elective** (adj. f.) : qui relève d'un choix, délibérée – le benoit martir avoit esleu pour luy ceste presente eglise par preordonnance *elective* (XVIII,18).

**embler\*** (v. t.) : voler – Miracle fait pour ung os de ce saint martir qui *fu emblé* (XX,T), celluy quy *avoit emblé* les os du benoit martir (XX,4).

**empescher\* qqc** (v. t.) : faire obstacle à qqc, affaiblir – affin que ta beauté ne tes affins, [...] ne riens terrien ne *empeschent* ton intention (III,16).

**emprés** (prép. en empl. adv.) : tout près – femmes qui estoient *emprés* crioient (XI,1) ; **emprés qqn/qqc/un lieu** (prép.) : près de – (XII,2 ; XIII,10 ; XIII,20 ; XIV,15 ; XIV,21).

**enchartréz** (p.p. pl. en empl. subst.) : prisonniers – les emmenéz en la garde des *enchartréz* (I,48 ; *in custodiam vinculatorum*).

**encheoir\* en (tel mal)** (v. i.) : (dans le langage médical) connaître, subir tel mal, tomber dans – il *enchey en* une enfermeté qu'il porta presque par l'espace d'un an prochain ensieuvant (XVIII,9).

**(soy/se) encliner\*** (v. pron.) : se pencher, faire une inclinaison en signe de soumission, d'humilité ou de respect – leur roy s'en ala hastivement au temple et, elle *se enclina* aux piés de son mary (III,10), elle *se enclina* à leurs piés (III,27), *se enclinant* humblement (V,16), laquelle *soy enclinant* humblement (XIII,9), si *se enclinerent* et le aourerent (XIV,21) ; **soy encliner en sa face** : baisser la tête en s'enclinant en signe de respect – leur roy s'en ala hastivement au temple et, *soy enclinant en sa face*, aoura ses dieux (I,2 ; *festinus rex perrexit ad templum et procidens in faciem suam adoravit deos suos*).

**enclore\* qqn** (v. t.) : enfermer qqn qq part – En quele coulpe ou meffait a esté trouvé mon seigneur mon mary que on *l'a enclos* en prison ? (III,3), Et tantost qu'ilz furent entréz en la prison, on *les enclost* leans (VIII,14).

**encoires** (adv.) : encore – (I,27 ; I,28 ; I,35 ; IV,18 ; VI,8 etc.).

**encommenchie\* qqc** (v. t.) : débiter, commencer qqc – Vecy que mon seigneur mon mary *a encommencié* son martire (VII,8), ains aussi tu *encommenceroies* à debriser de tes propres mains tes dieux (VII,22) ; **encommencier à** (v. i.) : commencer par – Je vous requiers que vous *encommenciés* à mon mary (X,5).

**encontre** (prép.) : contre – (I,11 ; I,21 ; II,1 ; VIII,19 ; VIII,20) ; **(à l') encontre (de)** : même sens – Lors Maximien, les veant, souppeçonnoit que Adrian eust rescript quelque accusation *à l'encontre* des martirs (II,10).

**(s')encourir\*** (v. pron.) : courir, se précipiter – *s'encouru* hastivement (III,1 ; VII,8).

**(l')endemain** (s. m.) : le lendemain – laquelle chose signifioit l'advenement du treslumineux martir saint Adrian y estre *l'endemain* (XVIII,1), Et quant ce prestre fu *l'endemain* resveillié (XVIII,15).

**enfermeté** (s. f.) : maladie, infirmité – il enchey en une *enfermeté* qu'il porta presque par l'espace d'un an prochain ensieuvant (XVIII,9).

**engins** (s. m. pl.) : instruments de torture (*AND, s. v. engin*) – lesquelz apporterent les *engins* et les mirent en la prison (X,3).

**englume** (s. f.) : enclume – (X,T ; X,1 ; X,6 ; X,11 ; X,12 etc.).

**enhorter\* qqn de + inf.** (v. t.) : inciter, exhorter qqn à – ceste multitude de poeuple que tu *enhortes de* aourer les dieux qui sont sans ame (VII,4) ; **il est enhorté de qqn à qqn que + subj.** : même sens – si te prie que d'aucun il ne *soit enhorté au tirant qu'il me conjoingne* à nul homme sans nostre Seigneur Dieu (IX,10 ; *nequem ab aliquo suggeratur ipsi tyranno ut me coniungat homini sine deo*).

**enjoindre\*** (v. t.) : imposer qqc comme menace – N'avéz vous point ouy quele paine *est enjointe* encontre ceulx qui sont de ceste religion ? (I,21).

**enlachier\* qqn à perdicion** (v. t.) : attirer et conduire qqn à sa perte – Vous estes plus seducteurs qui *enlachiés* les hommes *à perdicion* (VII,13 ; *Seductores magis vos estis qui qui illaqueatis homines ad perditionem*).

**enluminer\* qqc** (v. t.) : éclairer qqc de sa lumière – et pour ce, comme ung patron tant grant et tant celestien, *enlumine* ceste presente eglise (XVI,8).

**ennemy** (s. m.) : diable – Confie toy, car l'*ennemy* n'aura ja puissance encontre toy (VIII,20).

**enoindre\*** (v. t.) : oindre – Et sainte Nathalie torchoit le sang de son mary saint Adrian et *enoingnoit* son corps (VIII,17).

**enquerir** (v.) : faire des recherches – Et pour ce furent constituéz aucuns qui songneusement et moult diligamment *enquerroient* par toute la cité (I,7 ; *inquirerent per omnem regionem*) ; **enquerir qqn** : rechercher qqn – ceulx quy avoient esté envoiés pour *enquerir* ceulx qui estoient muchiés (I,12).

**enquesteurs** (s. m. pl.) : officier qui examine les témoins produits au cours d'un procès – (I,47 ; II,9 ; II,12 ; II,17 ; III,4).

**enragié** (p.p. en empl. adj.) : fou – il devint tout *enragié* et hors du sens (XVIII,5).

**enseigneurs** (s. m. pl.) : ceux qui eseignent, qui apprennent, qui révèlent qqc à qqn – Pourquoy appelles tu seducteurs ceulx qui sont *enseigneurs* de la vie eternelle ? (VII,13).

**enseignier\* qqn** (v. t.) : dire où se trouve, dénoncer qqn – mais ceulx qui *les enseigneroient* auroient moult beaux et riches dons ordonnéz de par le roy (I,8 ; *hii vero qui indicassent, reciperent premia constituta a rege*) ; **enseignier qqc à qqn** : recommander qqc à qqn – *enseigniés luy* les consaulx de pacience (III,24).

**ensieuvant** (adj.) : suivant – la nuit *ensieuvant* (XVIII,7) ; **(prochain) ensievant** : qui suit immédiatement – il enchey en une enfermeté qu'il porta presque par l'espace d'un an *prochain ensieuvant* (XVIII,9).

**ensievir\*** (v. t.) : imiter, suivre (l'exemple de qqn) – *Ensieus* leur constance (III,20), tu es maintenant fait digne que tu portes ta croix, c'est à dire ta penitance, et que tu *ensieuves* Jhesu Crist (VI,14) ; découler, survenir comme conséquence – et de la fole parole de sa bouche en *est ensievy* double vengeance de correction (XVIII,5) ; suivre – nous, blanchis de la blancheur de vertus, *ensieuvons* à la ligne ses vermeilles traches (XIX,7) ; suivre la bonne voie – mais il amenera en la vision de la gloire paternele les enfans de paix *ensieuvans* paix et sainteté (XIX,11).

**ent** (pron. et adv.) : var. graphique de *en* – (XII,3 ; XIV,10).

**entendre\* à qqc** (v. i.) : s'occuper de qqc, s'appliquer à qqc – l'abbé qui devotement *entendoit aux* divins offices (XIX,3).



**(à l')entour** (loc. adv.) : aux environs (*GdfC*, s. v. *entor* ; *FEW* XIII-2, 52b, 53a, s. v. *tornare*) – la region à *l'entour* (XVII,3) ; tout autour – Lors Nathalie, se levant des piés de son mary, aloit et venoit à *l'entour* des autres sains (III,23), cf. **aler et venir à l'entour de** ; une resplendisseur en fourme de cercle reluisant de rays d'or resplendy ou ciel qui coulouroit moult clerement icelles reliques tout à *l'entour* (XIX,2).

**entreprendre\* à** + inf. (v.) : commencer à – ceulx que les devant dittes femmes avoient *entrepris* à guarir (IX,3).

**(s'en) entrer** (v. pron.) : entrer – si *s'en entra* devers l'empereur (VI,5), elle *s'en entra* en sa chambre (XIII,9), il *s'en entra* au palais (XIII,25).

**envelopper/envoleper\* de/en qqc** (v. t.) : envelopper, entourer, couvrir qqc (de qqc) en vue de le protéger, de le cacher – sainte Nathalie demoura en sa maison atout la main de saint Adrian qu'elle avoit, et le *envolepa en* pourpre et *en* mirre (XII,7), il mist le corps saint hors de son sac et le *envelopa* diligamment *de* herbe verde (XVII,3) ; **envelopees en qqc** (p.p. f. pl.) : enveloppées, recouvertes de qqc – Cestuy prestre doncques exposa les saintes reliques reveramment *envelopees en* herbe (XVIII,2).

**envers qqn** (prép.) : auprès de qqn (*FEW* XIV, 313a, s. v. *versus*) – Car il accusera *envers* le treshaultain les enfans fourlignans (XIX,10).

**envoier\* vers qqn** (v.) : (le compl. d'obj. n'est pas exprimé) envoyer un messenger à qqn – je *envoieray vers toy* et te appelleray, affin que tu congnoisses quelle sera nostre fin (III,22).

**errer** (v. i.) : commettre une faute, pécher – Quant tu *erres*, pourquoy fais tu les autres *errer* (VII,4) ; se tromper – Vous *erréz*, car vostre navigation n'est point vers icelle cité (XIV,3).

**erreur** (s. m.) : égarement, faute – je demanderay pardon à mon Dieu de mes mauvaises oeuvres et des *erreurs* qui me sont prevenus (II,18) ; tromperie, péché, (errance) – il commença de se fourvoier par sentes d'*erreur* (XVIII,13).

**(s')esbahir\*** (v. pron.) : s'effrayer – affin que d'adventure, [...] il ne *s'espoente* et *esbahisse* (X,5) ; **esbahy de qqc** (p.p. en empl. adj.) : surpris, troublé par qqc – le poeuple fu tout *esbahy* d'un tant hault pris (XVIII,12).

**esclarcir\*** (v. t.) : illuminer, éclairer – c'est celluy quy, plus clerement *esclarcissant*, comme l'estoille matiniere, couloure de ses resplendissans rais le monde universel (XVI,4).

**escrier\* qqn** (v. t.) : appeler qqn à grands cris – Et vecy que saint Adrien leur apparu *en les escriant* et disant (XIV,9).

**escripture** (s. f.) : texte ou ouvrage écrit (texte sacré ?) – Vous n’avez en tout riens ouy de ces choses ne par la loy, ne par les prophetes, ne d’autre *escripture* ? (II,4 ; *alia scriptura*).

**s’esjouir\*** (v. pron.) : se réjouir – Je *me suis esjouye* une petite heure (IV,24), tu *te esjouiras* tantost avecques les angeles (VI,21), *Esjouis toy* en nostre Seigneur (VII,18), Mais *esjouisséz vous*, car c’est vostre couronne et vostre labour (VIII,19).

**eslever\* qqc** (v. t.) : mettre, porter qqc vers le haut, soulever qqc – sy *esleverent* les corps des sains martirs en leurs nefz (XII,6).

**eslire\*** (v. t.) : choisir – le tres precieulx martir *avoit esleu* ce lieu cy pour son habitation (XVIII,14), le benoit martir *avoit esleu* pour luy ceste presente eglise par preordonnance elective (XVIII,18), Sy *fu esleu* ung enfant trespur et net (XIX,4).

**eslongie de qqc** (p.p. f.) : séparée de qqc – la divine clemence n’a pas souffert que la resplendissant lumiere de saint Adrian soit *eslongie de* son eglise (XVII,7).

**(l’)espace de** (n unités de temps) (s. m. et f.) : étendue, laps de temps – et ne m’est ottoiee *l’espace d’une* seule heure (IV,22), je vous requiers que vous me donnéz *l’espace de* trois jours (XIII,6).

**(par l’)espace de** (loc. adv.) : pendant – il enchey en une enfermeté qu’il porta presque *par l’espace d’un* an prochain ensieuvant (XVIII,9).

**(l’)espece de** (s. f.) : une sorte de – se apparu ung esperit sedicieux là où sainte Nathalie nagoit, et menoit devant luy *l’espece d’une* nef (XIV,3 ; *apparuit eis spiritus seductionis ubi beata Natalia navigabat in specie navis*).

**esperit** (s. m.) : esprit – les *esperis* des martirs estoient desja presque deffailis (X,1), tandis que *l’esperit* a vigueur en toy (X,9) ; âme – il rendy son *esperit* à nostre Seigneur Dieu (X,12), Nostre Seigneur Jhesu Crist, rechoy nostre *esperit* ! (X,14) ; diable, démon – Comment ung *mauvais esperit* s’apparu à sainte Nathalie sur la mer (XIV,1), se apparu ung *esperit sedicieux* (XIV,3 ; *spiritus seductionis*), Ausquelz *l’esperit de derriere* dist (XIV,6 ; *spiritus erroris*), affin qu’ilz tyrassent celle part où leur avoit dit *l’esperit de derriere* (XIV,8), Et onques puis ne comparu le *mauvais esperit* (XIV,11 ; *spiritus erroris*) ; **(Saint) Esperit** : le Saint-Esprit – ont parlé tout quanques ilz ont appris par le *Saint Esperit* (II,5).

**esplouree** (adj. f.) : en larmes, éplorée – laquelle soy enclinant humblement crioit à nostre Seigneur toute *esplouree* (XIII,9 ; *clamabat cum lacrimis ad dominum dicens*).

**espoenter\*** (v. t.) : épouvanter, effrayer – ne la fureur du roy ne *t’espoente* en riens (III,20), que les tourmens que tu vois ne te *espoentent* point (VI,15) ; **s’espoenter** (v. pron.) :

s'épouvanter, s'effrayer – affin que d'aventure, [...] il ne *s'espoente* et esbahisse (X,5), le coustre de l'eglise, [...] *s'en espoenta* grandement (XVIII,9).

**esprouver** (v. t.) : vérifier – luy et tout le pueple de la ville voudrent par une demoustrance de manifest examen *esprouver* se c'estoient les vraies reliques du glorieux martir (XVIII,22).

**estades** (s. f. pl.) : stades, ancienne mesure de longueur – ilz avoient nagié environ mil *estades*, qui font presques soixante lieues (XIV,1).

**(non) estaindable** (adj.) : (in)extinguible (manque dans DMF 2015 ; FEW III, 320b, *s. v. exstinguere, estaignable* : qui peut s'éteindre) – le feu *non estaindable* (III,15 ; *ignem inextinguibilem*).

**estaindre/extaindre** (v. t.) : étouffer (un feu, une flamme), éteindre – C'est ung feu qui ne se puet *estaindre* (I,43) ; Laditte fournaise ardent *fu* aussi *estainte* pour la grant multitude des eaues de la pluye et de la tempeste (XI,5).

**estendre/extendre\*** (v. t.) : (dans un supplice) étirer qqc – Ilz *soient estendus* et batus de verges (I,25) ; allonger, étendre – sainte Nathalie print les piés de saint Adrian son mary et les *estendy* dessus laditte englume (X,6), Je te prie, [...] que tu *extendes* ta main (X,9), Saint Adrian adont *extendant* sa main luy bailla (X,11), les sains martirs *extendoient* leurs gambes (X,13) ; **estendu** (p.p.) : allongé, couché – elle s'en retourna de rechief à saint Adrien qui estoit *estendu* en la garde (III,28 ; *extensus in ligno*).

**estraindeur (de dens)** (s. f.) : grincement (de dents) (manque dans DMF 2015, voir *s. v. strideur*) – *estraindeur de dens*, et pluseurs autres tourmens (I,43 ; *stridor dentium*).

**estrif** (s. m.) : affrontement, combat – Souviengne toy comment je t'ay constraint en cest *estrif* de bataille (IX,6 ; *in hoc agone certaminis*).

**(povre et) estroite** (adj. f., couple synonymique) : (pouvre et) nécessiteuse – car au temps de adoncques la ville estoit povre et *estroite* (XVIII,12).

**(à l')eure (de)** (loc. adv.) : au moment de – je le appelleray *à l'eure* de nostre passion (IV,3).

**euvre** (s. m.) : œuvre, entreprise – qui te a constraint de prendre ung *euvre* que tu n'as peu parfaire ? (IV,14).

**euvre** (impératif prés. P2 du v. ouvrir) : ouvre – *euvre* moy ton huys (V,1) ; *Euvre* moy bientost (V,5).

**evoquier\*** (v. t.) : appeler – je te prie, mon bon seigneur, et requiers humblement que tu demeures en ceste vocation en laquelle tu *es evoqué* (III,16 ; *hoc te peto domine meus ut permanes in hac vocatione qua vocatus es*).

**(manifest) examen** (s. m.) : épreuve évidente – luy et tout le pueple de la ville voudrent par une demoustrance de *manifest examen* esprouver se c'estoient les vraies reliques du glorieux martir (XVIII,22).

**examinéz de** (p.p. pl.) : soumises à l'examen, à l'épreuve de – Les tressacréz os du saint martir furent doncques exposéz devant les portes de l'eglise presens tous ceulx de la ville affin que, [...] ilz fussent solempnellement *examinéz* d'eau consacrée (XIX,1).

**experiment** (s. m.) : preuve – le juge celestien avoit par souffisant *experiment* clarefié son amé serviteur (XIX,3).

**extraite (de)** (p.p. f.) : issue, née (de) – Ceste bonne femme estoit *extraite de* parens cristiens (III,9).

## F

**faces** (s. f. pl.) : visages – Debriséz leurs *faces* de pierres rondes (I,31).

**facteur** (s. m.) : créateur, Dieu – creant au *facteur* de toutes choses (III,26), en la presence de son *facteur* (IV,13 ; *factoris suis*).

**fais** (s. m.) : fardeau, charge, poids – car tous et toutes seront chargiés de leurs propres *fais* (III,13 ; *omnes enim propriis sarcinis solliciti sunt*), tous leurs membres estoient desjoings du pesant *fais* de leurs fers (V,18 ; *erant enim dissoluta membra eorum a pondere ferrè*), chargié d'un noble *fais* (XVII,13).

**fais** (s. m. pl.) : actions criminelles, délictueuses – ilz aient maintenant les treves de ung pou de jours affin qu'ilz apparçoivent une paine digne à leurs *fais* (VI,10 ; *et digni factis suis percipiant penam*).

**fait à + inf.** (v. i.) : *fait à esmerveillier* : causer de l'étonnement, surprendre – Ne il ne *fait point à esmerveillier* que la vengeance de la souveraine majesté n'a pas souffert ung tant orgueilleux detracteur de son benoit martir avoir sa sepulture en ung lieu si solempnel (XVIII,8).

**famil(l)ier à qqn** (adj.) : qui fait partie de l'entourage proche de qqn, intime avec qqn – ung evesque de Cambray quy estoit tres *famillier* à l'empereur (XVII,6) ; **(estre) familier qq**

**part** : avoir ses entrées qq part – honnourons ce tres glorieux martir *familier és cieulx* (XIX,12).

**familliers** (s. m. pl.) : personnes attachées au service de qqn, à une maison – les autres bailloient leurs propres *familliers* domestiques (I,10 ; *domesticos suos*).

**feablement** (adv.) : en toute confiance, en toute sûreté – va t'en *feablement* vers luy, sans riens cremir des maulx advenir (III,14), regarde aux choses que tu attens et, en approchant *feablement*, confondz le courage du tirant (VI,16).

**felon** (adj.) : cruel, méchant, perfide – *felon* (I,27 ; I,37 ; I,41, IV,22 ; VII,15 etc.) ; *felonne* (I,34) ; *felons* (I,42 ; III,25).

**felonnie** (s. f.) : cruauté, violence, impiété – la *felonnie* de l'empereur (IX,10 ; *impietatem*), affin que nous feussions en secret ressongnans la *felonnie* ou l'effusion du sang des martirs (XII,2 ; *impietatem*).

**femmes de religion** (s. f. pl.) : religieuses, moniales – Pluiseurs *femmes de religion* et autres qui se estoient donnees à Dieu par devotion demouroient en la prison (VIII,23 ; *dyaconisse*).

**fermeté** (s. f.) : ferme résolution (*Gdf, s. v. fermeté*) – le tres precieulx martir avoit esleu ce lieu cy pour son habitation, ouquel il a volu demourer par une *fermeté* (XVIII,14).

**fers** (s. m. pl.) : chaînes, entraves servant à immobiliser un prisonnier – car tous leurs membres estoient desjoings du pesant fais de leurs *fers* (V,18 ; *erant enim dissoluta membra eorum a pondere ferri*).

**finablement** (adv.) : enfin, finalement – et *finablement* il s'endormy (XVIII,13).

**finer** (v. t.) : finir, conclure – Et quant elle *ot finé* son parler, elle se teut toute quoye (III,21) ; **finer sa vie** : mourir – ilz morront et *fineront leur vie* (VI,9), je suis prest et appareillié de *finer ma vie* (VII,2), L'un d'eulx par procès de temps *finant sa vie*, reposa en paix (XVII,10) ; **cy fine** : ici se termine – *Cy fine* la passion du tresglorieux martir saint Adrien (XV,1), *Cy fine* le prologue du translateur (XVI,10).

**foibles (de corps)** (adj.) : faibles – priés plustost que le dyable d'enfer ne semme riens encontre moy, car je suis moult *foibles de corps* (VIII,19).

**fonder\*** (v. t.) : édifier, bâtir – illec *a esté fondée* une eglise revestue de chanonies, prebendez et solennelement honnourée de offices divins (XVII,2).

**fourlignans** (p. prés.) : qui s'écartent (du droit chemin, des valeurs...), dégénérés, déchus – Car il accusera envers le treshaultain les enfans *fourlignans* et passans de ordes alees par les boeuses voies de la char (XIX,10).

**(en) fourme de** + subst. : sous l'apparence de – puis se vesty en habit d'homme et y entra *en fourme de* homme (IX,3), se vestans *en fourme d'*homme (IX,14), à la veue de tous une resplendisseur *en fourme de* cercle reluisant de rays d'or resplendy ou ciel (XIX,2).

**foursenerie** (s. f.) : folie – de maintes *fourseneries* je me convertis à saine pensee (II,15 ; *insania*), Encoires demeures tu en icelle *foursenerie* et vuels yssir mauvasement de ceste vie ? (VII,1 ; *insania*), je me suis party de *foursenerie* et pourtant je suis prest et appareillié de finer ma vie (VII,2 ; *amentia*).

**foursenner\*** (v. i.) : devenir fou – Je ne *foursenne* point, ains de maintes *fourseneries* je me convertis à saine pensee (II,15 ; *insanio*) ; **foursenans** (p. prés.) : se comportant furieusement – et luy, abhominant cest heritaige, l'a baillié és mains de perverses gens qui, le tourblans et humilians et *foursenans* au long et au lé d'une non creable cruauté, destruisent villes et chasteaulx (XVII,4) ; **foursené** (p.p. en empl. adj.) : fou, insensé – O *foursené* Adrian, veulx tu mauvasement perdre ta vie ? (II,14).

**fourtraire\*** (v. t.) : enlever, dérober – Mon coeur m'*a esté fourtrait* et c'est ce qui me fait ainsi parler (II,16 ; *quem subreptum est mihi ut hec talia loquerer*) ; dévoyer, débaucher, détourner – ne les flateries de tes amis ne degastent pas ton regard, ne elles ne *fourtraient* point ta foy par leurs moles seductions (III,18 ; *furentur fidem, furor suis mollibus seductionibus*).

**(soy) fourvoier** (v. pron) : perdre son chemin, se tromper de chemin, s'égarer – il commença de *se fourvoier* par sentes d'erreur (XVIII,13), mais il amenera en la vision de la gloire paternele les enfans de paix ensieuvans paix et sainteté et non pas *fourvoians* des sentes de justice par <...> tortue (XIX,11).

**franche et quitte de qqc** (adj. couple synonymique) : entièrement, tout à fait libre de qqc – toute la region à l'entour dessoubz son patronnage a demouré *franche et quitte de* pestillence (XVII,3).

**frauduleusement** (adv.) : avec tromperie, de façon déloyale, traîtreusement – Veéz comment me seduist *frauduleusement* ce transgresseur (V,3 ; *Vide quomodo dolose seducit me transgressor*).

**fres et nouvel** (adj. couple synonymique) : frais et dispos – Adrian soit amené qui est encoires *fres et nouvel* et puet bien soustenir toute interrogation (VI,8 ; *Adriannus introducatur qui adhuc recens est*).

**(s'en) fuyr arriere de qqn** (v. i.) : échapper à qqn, fuir de qqn – elle trouva une grande multitude de hommes et de femmes qui *s'en fuyoient arriere de ce tres felon empereur* (XIII,24).

## G

**gaiges** (s. m. pl.) : solde (militaire), somme payée en échange d'un service militaire – Se tu estoies batu pour petis *gaiges* quant tu combatoies charnelement (VI,22 ; *propter modica stipendia*).

**gambes** (s. f. pl.) : jambes – les sains martirs extendoient leurs *gambes* (X,13).

**garde** (s. f. et m.) : prison – Et puis elle s'en retourna de rechief à saint Adrien qui estoit estendu en la *garde* (III,28), Si les prindrent les chevaliers et les menerent en forte *garde* (VIII,9 ; *in custodiam*) ; **en la garde de qqn** : sous la surveillance de qqn – les emmenéz *en la garde des enchartréz* (I,48 ; *in custodiam vinculatorum*).

**garder\*** (v. t.) : préserver – *gardans* par non soullie teneur la netteté de char (XIX,11) ; surveiller, protéger – il *fu* negligemment mal *gardé* (XX,2) ; **(se) garder qqc** : préserver pour soi, faire attention à qqc – tu t'en yras maintenant seurement vers icelluy siecle *te gardant* les richesses lesquelles tu trouveras en temps de necessité (III,12 ; *recondens tibi divicias quas invenies in tempore neccitatis*) ; **garder qqc de qqn** : protéger qqc de qqn – la divine clemence [...] à luy pourveant ung tres seur receptacle en ung autel, *l'a gardé* et preservé *des* seducteurs et ennemis (XVII,7).

**g(u)arir** (v. t.) : guérir, soigner – *garissant* les plaies des sains martirs (V,19), Se doncques tu eusses seulement invoqué de ta voix mes dieux, je te eusse tantost fait venir medecins et cyrurgiens qui *enssent guarir* tes plaies (VIII,3), Combien que tu me promettes que je *soye guarir* des medecins (VIII,4), pour *guarir* les plaies des sains martirs (VIII,23), pour les administrer et *guarir* à leur pouoir (VIII,25), pour aler visiter et *guarir* les sains martirs (IX,1), et songna de tous ceulx que les devant dittes femmes avoient entrepris à *guarir* (IX,3).

**generation** (s. f.) : lignée – Mais se tu sçavoies la *generation* de ces sains martirs (VII,22 ; *Si autem congnores nunc bene illorum sanctorum nationem*).

**gesir\*** (v. i.) : être étendu, être couché – ceulx qui *gesoient* ou pavement (VIII,16 ; *in pavimento iacebant*).

**griefz** (adj. pl.) : durs, pénibles – et se aucuns d'eulx mesprisoient le edit roial, qu'ilz seroient pugnis de *griefz* tourmens (I,6 ; *tormentis magnis*).

**guarison** (s. f.) : soin, guérison – Et ainsi qu'elle accomplissoit son mistere en la *guarison* des benois martirs (IX,4 ; *compleret ministerium suum in cura sanctorum*), leurs plaies tendoient à *guarison* (IX,13 ; *ad sanitates perducit*).

**guerredon** (s. m.) : récompense – pour convoitise de *guerredon* (I,10 ; *munera*).

## H

**habunder\*** (v. t.) : avoir qqc en abondance – desquelles ont besoing ceulx qui possèdent maintes choses et en *habudent* ceulx qui sont povres (III,12).

**(à grant) haste** (s. f.) : rapidement – Et tantost à *grant haste* s'en vindrent les enquesteurs au palais (II,9).

**(se) haster\*** (v. pron.) : faire diligence, se dépêcher, s'empreser – *haste toy* seulement pour aler veoir les biens qui ne se passent point (V,13) ; **(se) haster de faire qqc** : faire diligence à faire qqc, se dépêcher de – pourquoy *te hastes tu de perir en vain ?* (VII,17 ; *ut quid in vanum festinas perire?*).

**hastive** (adj.) : prompte – la *hastive* et non doubtée credulité de sainte Marie Magdalene (XVIII,25).

**hastivement** (adv.) : sans tarder, rapidement – (I,2 ; III,1 ; VII,8 ; VIII,16) ; avec impétuosité – la chambriere de nostre Seigneur se jetta *hastivement* tout bas aux piés des sains martirs (V,14).

**hatterel** (s. m.) : partie postérieure du cou, nuque – en mettant sa main à son *batterel* (VIII,10).

**(tres)haultain** (adj. en empl. subst.) : très haut – <la>quele chose pourtant en a volu estre fait la sapience yssant de la bouche du *treshaultain* (XVIII,23), Car il accusera envers le *treshaultain* les enfans fourlignans et passans de ordres alees par les boeuses voies de la char (XIX,10).

**(divine) haultesse** (s. f.) : puissance – la *divine haultesse* a procuré par temps ce lieu cy à ses tres saintes reliques (XIX,6).

**honnourer\*** (v. t.) : vénérer, rendre hommage à qqn – nous, avironnans toute la cité et la region voisine, avons trouvé tous et toutes aourans et *honnourans* les grans dieux (I,17), Pourtant doncques, mes treschiers freres et bons amis, *honnourons* ce tres glorieux martir (XIX,12) ; accorder des marques d'honneur, de distinction, gratifier qqn d'une récompense (*FEW* IV, 464b, s. v. *honorare*) – Confesse doncques maintenant noz dieux affin



que ilz te soient propices de rechief, et te *honnourent* et te restituent en ton lieu (VII,19), Combien que tu me promettes que je soye guaray des medecins, ou aussi que tu me *bonneures* ou introduises en ton palais roial (VIII,4) ; **honnouer qqn à** : accorder la grace de – en le servant de religieux services affin qu’il nous *bonneure à* regner en la vie eternele sans fin (XIX,12) ; **honnouree** (p.p. f.) : à laquelle on a accordé des marques d’honneur, de distinction (*FEW* IV, 464b, *s. v. honorare*) à laquelle on a conféré du prestige – et illec a esté fondée une eglise revestue de chanonies, prebendez et solennelement *honnouree* de offices divins (XVII,2).

**hostel** (s. m.) : maison – ung des serviteurs de saint Adrien s’encouru hastivement à son *hostel* (III,1 ; *ad domum*).

**hostie** (s. f.) : victime offerte en sacrifice – et lors je les aoureray et leur sacrefieray ou offeray quelque *hostie* en la maniere que tu veulx (VIII,5).

**huys** : *cf. uys*.

## I

**ydoles** (s. m. ou f. pl.) : représentations des divinités païennes – laditte cité de Nichomedie estoit toute plaine de *ydoles* à qui ilz sacrifioient (I,4).

**illec/illecques** (adv.) : là, à cet endroit-là – (XI,7 ; XII,1 ; XII,6 ; XIII,21 ; XIV,17 etc.) ; à ce moment-là, alors – Il n’y a *illecques* nul qui paye dons pour son ame (III,31).

**impetratif** (adj.) : capable d’obtenir qqc (en tant qu’intermédiaire) – Comme doncques la pitié divine nous ait ottroïé ung tant noble et tant *impetratif* patron (XIX,7).

**impetrer** (v.) : obtenir une grâce (*FEW* IV, 588b, *s. v. impetrare*) – et luy, puissamment introduit és puissances de nostre Seigneur, est fait plus puissant pour *impetrer* (XVI,7).

**impetuosité** (s. f.) : mouvement ou bruit impétueux (*GdfC*, *s. v. impetuosité*) – Nathalie aussi, faisant une tres grande *impetuosité* à haulte voix, se vouloit de fait jeter dedens le feu (XI,3 ; *Natalia autem impetu facto cum voce magna voluit se ipsam mittere in ignem*).

**incontinent** (adv.) : aussitôt, immédiatement – (I,2 ; II,13 ; XIII,18) ; **incontinent que** + indic. (conj.) : aussitôt que – Et *incontinent* qu’elle le vey, elle se leva (IV,11).

**inferer\* qqc à qqn** (v. t.) : infliger – la maniere comment une tres amere paine *est inferee* aux sains martirs (X,5).

**infidélité** (s. f.) : état de celui qui ne pratique pas la religion chrétienne – Sathanas qui fait ses operations és filz de *infidélité* dont tu es le prince (I,22 ; *Irrisimus etiam sathanam qui operatur opera sua in filiis infidelitatis*).

**interrogation** (s. f.) : édit, persécution, ordonnance, décret (procédure judiciaire, audition) – En la seconde *interrogation* de l'empereur Maximien (I,1 ; I : *Factum est in secunda interrogatione Maximiani tyranni*) ; interrogatoire, audition – Et tantost que je sauray que nostre *interrogation* sera faitte (III,22), quant saint Adrian ouyt que leur *interrogation* se feroit (IV,1), Adrian soit amené qui est encoires fres et nouvel et puet bien soustenir toute *interrogation* (VI,8) ; question posée dans un procès par une personne ayant autorité – toutes les *interrogations* et responses qui se faisoient de saint Adrian estoient par sainte Nathalie rapportees et dittes aux sains martirs (VII,16).

**interroguier\*** (v.) : interroger – Ceulx qui premiers ont esté batus de tourmens ne peuent estre *interrogués* (VI,8), s'ilz *sont* maintenant *interrogués*, ilz morront (VI,9), Adrian doncques soit maintenant *interrogué* (VI,11).

**ire** (s. f.) : colère de Dieu, violente manifestation de la justice divine pour châtier l'homme pécheur – Et quant les tirans veirent ceste *ire* tant terrible, ilz s'en fuirent tous (XI,6 ; *videntes iram dei terribilem*).

**irreveramment** (adv.) : d'une manière irrévérencieuse, avec irrévérence – il y survint, comme l'en croit, ung terrible bruit de dyables quy *irreveramment* emportèrent avecques eulx la charogne de ce maleureux indigne d'une telle sepulture (XVIII,7).

**yssir** (v. i.) : sortir – (IV,26 ; XVIII,17 ; XVIII,23) ; **yssir hors** : même sens – (VI,2 ; XIV,5 ; XVII,13) ; **yssir (de la vie)** : quitter la vie, mourir – Encoires demeure tu en icelle foursenerie et vuels *yssir* mauvasement *de ceste vie* (VII,1 ; *et vis de hac vita male exire ?*), Je leur feray tant qu'ilz ne *ystront* point *de ceste vie* comme les autres hommes (X,2) ; **s'en yssir** : sortir de qq part – puis *s'en yssy* et monta en la nef (XIII, 23).

## J

**ja** (adv.) : déjà – (II,8 ; III,7 ; III,21 ; VII,2) ; **ne... ja/ja... ne** : pas, point – ne le feu que dit est ne te brulera point, ne la flamme *ne* te nuira *ja* (III,20), *Ja ne* me adviengne que je parle à la bouche par laquelle il a renié son Seigneur (IV,13), Confie toy, car l'ennemy *n'aura ja* puissance encontre toy (VIII,20) ; **ne... plus** – quant tu as trespasé la nature humaine, l'adversaire des hommes *ne* pourra *ja* avoir puissance encontre toy (VIII,21).

**jasoit ce que** + subj. (conj.) : bien que, même si – Ne tu n'as point considéré comment nous sommes avironnés de corps si comme tu es, *jasoit ce que* ton corps selon ta mauvasie volenté soit tres pervers et felon (I,37 ; *licet tuum corpus secundum malam voluntatem impium sit*

*et nequissimum*), *jasoit ce que* soies jenne, touteffois es tu digne de bien grans honneurs (VII,20 ; *licet iuvenis sis magnis tamen honoribus dignus es*).

**jenne** (adj.) : jeune – (IV,26 ; VII,20 ; VIII,2).

**jennesse** (s. f.) : jeunesse – (III,11 ; III,29 ; VII,17).

**jetter ung hault cry** (v. t.) : émettre un cri à voix haute – et elle criant *jetta ung hault cry* (III,2).

**juge celestien** (s. m.) : Dieu – le *juge celestien* avoit par souffisant experiment clarefié son amé serviteur (XIX,3). Cf. **celestien**.

**(final) jugement** (s. m.) : jugement dernier – car ilz ne assisteront à creature nulle à icelle heure du *final jugement* (III,30).

**jusques à tant que** + subj. (loc. conj.) : jusque à ce que – et portons les corps et les muchons devers nous *jusques à tant que* ce tres felon empereur muyre (XII,3) ; **jusques à tant que** + indic. : jusqu'à quand – on ne vould point croire audit coustre racomptant ce qu'il avoit ouy la nuit passee *jusques à tant qu'on eut visetté le lieu* (XVIII,10).

## L

**labeur** (s. m.) : tourment, peine – En verité la paine et le *labeur* est maintenant petit (VI,19), Mais esjouisséz vous, car c'est vostre couronne et vostre *labeur* (VIII,19), nous n'avons point oublié tous tes *labeurs* que tu nous as moustréz (XIII,18).

**labourer\* en vain** (v. i.) : perdre sa peine – Et ainsi luy entrant et yssant par trois jours et luy vueillant s'en aler, *labouroit en vain* et demouroit jusques au matin oudit mont (XVIII,17).

**lamenteur\*** (v. i.) : se plaindre de qqc – Euvre moy bientost, car, <se> je m'en vois sans te veoir, outre plus tu en *lamenteras* cy après (V,5).

**langueur** (s. f.) : dépérissement, souffrance – toute la region à l'entour dessoubz son patronnage a demouré franche et quitte de pestillence, de *langueur*, de tout autre dommage et des tempestes (XVII,3).

**larchineuse** (adj. f.) : qui appartient au voleur, furtive, (*Gdf*, s. v. *larrecinos* ; *FEW* V, 202b, s. v. *latrocinium*) – il advint que ung homme de mauvaise part en osta ung hos par sa *larchineuse* presumption (XX,2).

**larcineusement** (adv.) : comme un voleur, furtivement – lequel tresor ledit Eubaldus après aucuns jours emporta *larcineusement* (XVII,12).

**larguement** (adv.) : largement, amplement – laquelle, depuis l’advenement du saint martir, a esté ampliee bien *larguement* ((XVII,2), duquel la doubtance nous certiffia plus *larguement* de la resurrection de nostre Seigneur (XVIII,25).

**(au long et au) lé** (adj.) : en long et en large – et luy, abhominant cest heritaige, l’a baillié és mains de perverses gens qui, le tourblans et humilians et foursenans *au long et au lé* d’une non creable cruauté (XVII,4).

**leans** (adv.) : là-dedans, en ce lieu, là – Et tantost qu’ilz furent entréz en la prison, on les enclost *leans* (VIII,14), Car il y ot *leans* deux chanonnes de plus sain conseil que les autres (XVII,8).

**legierement** (adv.) : rapidement, sans tarder – Vostre relation soit *legierement* leue (II,10 ; *Legatur celerius relatio*), et puis elle s’en ala courant *legierement* à la chartre vers luy (III,8).

**(se) lever\* sur piés/piéz** (v. pron.) : se mettre debout, se relever – elle *se leva sur piéz* (III,2), et elle *se levant sur piés* mua sa robe detrenchie (III,8).

**lignage** (s. f.) : ascendance – Je sçay bien que tu congnois mon *lignage*, mes aves et mes ancestres (VII,21) ; lignée (descendance) – qu’il y a veu plusieurs aveugles de ceulx du *lignage* de celluy quy avoit emblé les os du benoit martir (XX,4).

**(à la) ligne** (loc. fig.) : exactement, fidèlement – ensieuvons *à la ligne* ses vermeilles traches (XIX,7).

**lignie** (s. f.) : descendance – et toute sa *lignie* de generation en generation est pugnie successivement de aveugleté (XX,3).

**linceux** (s. m. pl.) : pièces de toile, draps – (V,16 ; V,18 ; X,20).

**loiens/loyens** (s. m. pl.) : cordes ou chaînes pour attacher un prisonnier – (III,10 ; III,23 ; III,27 ; IV,7 ; V,14 etc.).

**loier/loyer** (s. m.) : prix, récompense – les dons et *loiers* dessusdis (I,9), affin que tu reçoives de nostre Seigneur ton Dieu le *loyer* qui t’est deu (III,14), dittes luy quelz sont les *loiers* qui sont donnéz à ceulx qui demeurent en la foy (III,24), Regarde bien doncques [...] que ton *loyer* ne soit point en vain (VI,15), Je te requiers doncques que tu saulves ton épouse [...] en me donnant le *loyer* de continence (IX,11).

**loier/loyer \*** (v. t.) : lier – commanda qu’il *just loyé* de chaines de fer (II,19), et d’iceulx en *loioit* ensemble les mains et les piés des sains martirs (V,18), et *fu loyé* à son espaule ung des tres precieux os du saint martir (XIX,4) ; **loyé** (p.p.) : lié – son seigneur estoit *loyé* de chainnes de fer (III,1), et estoient eulx vingt et trois tous *loyés* ensemble d’une chainne de fer (VI,3), les mains *loyees* derriere soy (VI,4), Car tu ne es pas semblable à ceulx qui sont *loyés* avecques toy (VII,20).

**loings/(au) loings** (adv.) : loin, à une grande distance – elle se leva et jetta *au loings* ce qu’elle tenoit en ses mains (IV,11), Cestuy se tient *loings* arriere de moy (IV,12), Pourquoi as tu jetté *au loings* tes armures ainçois que tu veisses ton ennemy se combatre contre toy ? (IV,17).

**lors** (adv.) : alors – (I,12 ; I,22 ; I,25 ; I,32 ; I,41 etc.).

**lumiere** (des yeux) (s. f.) : attribut des êtres proches de Dieu – la resplendissant *lumiere* de saint Adrian (XVII,7) ; sens de la vue, faculté de vision – il recouvra sa *lumiere* qu’il avoit perdue (XVIII,20), lequel, après pou de jours, fu aveuglé et perdy la *lumiere* de ses yeulx (XX,3).

## M

**maculer\*** (v. t.) : souiller – ne permetz point que *soit maculé* mon corporel lit de saint Adrian (XIII,10).

**maleureux** (adj./adj. en empl. subst.) : misérable – (I,28 ; I,45 ; XVIII,7 ; XVIII,10) ; accablé de malheur, infortuné (et digne de commisération) – *maleureuse* que je suys, qui me voy conjointe par mariage à cestuy, le plus felon des autres (IV,22 ; *infelicissima*).

**(en ceste) maniere** (loc. adv.) : ainsi, de telle façon – elle leur respondi *en ceste maniere* (XIII,4), *En ceste maniere* le tresglorieux martir de Dieu saint Adrian a obtenu le patronnage de ceste ditte eglise (XIX,6) ; **(en la) maniere que...** (loc. conj.) : comme – et lors je les aoureray et leur sacrefieray ou offeray quelque hostie *en la maniere que* tu veulx (VIII,5).

**(avoir à) mariage qqn** (v.) : épouser qqn – Comment ung tribun demanda à l’empereur sainte Nathalie pour *l’avoir à mariage* (XIII,T) ; **(demander qqn à) mariage** (v. t.) : demander qqn en mariage – le officier qui *avoit demandé* sainte Nathalie *à mariage* (XIII,25).

**maronniers** (s. m.) : marins, navigateurs – (XIV,3 ; XIV,8).

**mars** (s. m. pl.) : marcs (monnaies) – Cestuy prestre Eubaldus demandoit pour son tresor vingt quatre *mars* d’or ou d’argent (XVIII,12), il receut du pueple de la ville douze *mars* d’or (XVIII,21).

**matiniere** (adj. f.) : matinale, du matin – l'estoille *matiniere* (XVI,4).

**mauvaisement** (adv.) : d'une façon particulièrement pénible, dans le déshonneur – veulx tu *mauvaisement* perdre ta vie ? (II,14), Encoires demeures tu en icelle foursenerie et vuels yssir *mauvaisement* de ceste vie ? (VII,1).

**mauvaiseté** (s. f.) : déloyauté, perversité, pratique immorale – Tu congnois bien la *mauvaiseté* des citoyens de ceste cité et la felonnie de l'empereur (IX,10 ; *perversitatem*).

**medecinable** (adj.) : salutaire, profitable – honnourons ce tres glorieux martir familial és cieulx, salutaire és terres et *medecinable* aux pecheurs (XIX,12).

**meffait** (s. m.) : faute, délit – En quele coulpe ou *meffait* a esté trouvé mon seigneur mon mary que on l'a enclos en prison ? (III,3 ; *In qua enim culpa inventus est dominus meus ut mitteretur in carcerem ?*).

**membres honteulx** : parties génitales – Ilz soient amenéz tous ensemble, chaint<s> de ung drapeau devant leurs *membres honteulx* (VI,7).

**(avoir) memoire de qqn/qqc** (v.) : se souvenir de qqn/qqc – ne te chaille d'*avoir memoire des biens* de ce monde (V,12), Je te requiers, mon bon seigneur, que tu *ayes memoire de nostre conjonction* (IX,5), O bieneuré martir, *aies memoire de nous en ton repos* (XI,2).

**mercy** (s. m. et f.) : pitié, miséricorde – *Ayes mercy de moy, Sire, aies mercy de moy* (XIII,12 ; *miserere mei*).

**(se) merveiller\*** (v. pron.) : s'étonner – Je *me merveill<er>oie* se de la gent sans Dieu et de la cité des mauvais se offrist quelque chose à Dieu (IV,19), et *se merveilloit* que de la bouche d'une femme yssissent teles paroles (IV,26).

**(si/tant + adj. + que) merveilles** (s. f. pl.) : à ce point (...) que c'en est remarquable ; au plus haut degré – il fu de rechief *tant courroucié que merveilles* (VII,23), elle s'est endormie en *si grant pleur et tristesse que merveilles* (XIII,16).

**(et) mesmement** (adv.) : et même (*FEW* IV, 808a, s. v. *ipse*) – Adoncques les sains martirs qui estoient enchainéz comme luy et remplis de joye, en se approchant de luy, le saluoient ; *et mesmement* ceulx qui gesoient ou pavement et ne pouoient aler se traynoient de leurs mains pour luy hastivement offrir paix (VIII,16 ; *Sancti vero martires qui cum eo vincti fuerant gaudio repleti accedentes salutabant eum, eciam hii qui in pavimento iacebant et ambulare minime poterant, manibus suis reptantes offerre ei pacem*).

**mespriser\*** (v. t.) : négliger, ne pas observer – et se aucuns d'eulx *mesprisoient* le edit roial, qu'ilz seroient pugniz de griefz tourmens (I,6), ceulx cy ont esté trouvéz tous seulz *mesprisans* tes commandemens (I,17).

**mettre en oubly** (v. t.) : oublier – ne *met* point *en oubly* ses loiens que il a soustenus pour ton saint nom (XIII,12).

**mettre qqc à vente** (v. t.) : mettre qqc en vente – il *mist à vente* le saint patron (XVIII,3).

**mettre qqc hors de** (v. t.) : sortir qqc de – il *mist* le corps saint *hors de* son sac (XVII,13).

**(non) mie** (adv.) : non pas – les autres bailloient leurs propres familiers domestiques *non mie* pour convoitise de guerredon, ains pour cremeur du prinche (I,10) ; **(ne...)** *mie* : ne... pas – Regarde bien doncques [...] que le dyable d'enfer *ne* prende *mie* ton tresor (VI,15).

**mirre** (s. f.) : myrrhe – sainte Nathalie demoura en sa maison atout la main de saint Adrian qu'elle avoit, et le envolepa en pourpre et en *mirre* (XII,7).

**misericors** (adj.) : miséricordieux, plein de miséricorde – Sire, tu es tant *misericors* que tu ne fais point en vain les tourmens et les misereres que ont veu tes serviteurs (XIII,13) ; **non misericors** : sans miséricorde – tu, *non misericors*, nous as baillié ad ce tourment (I,33).

**mistere** (s. m.) : service, ministère (sens pris par croisement avec *ministere*) – Et ainsi qu'elle acomplissoit son *mistere* en la guarison des benois martirs (IX,4 ; *Et dum completeret ministerium suum in cura sanctorum*).

**molin** (s. m.) : moulin – et le mucha en ung sac plain d'orge, comme s'il vouldist aler au *molin* (XVII,12).

**moult** + adj./adv. (adv.) : très – (I,7 ; I,8 ; II,13 ; IV,10 ; V,1 etc.) ; **moult** + v. : beaucoup – car il luy chailloit *moult* de ses responses (IV,25), car elle avoit esté *moult* traveillie en la nef (XIV,17).

**moustrer\* qqc** (v. t.) : montrer, faire preuve de qqc – nous n'avons point oublié tous tes labeurs que tu nous *as moustréz* (XIII,18 ; *neque nos obliti sumus omnium laborum tuorum quos exhibuisti in nos*).

**mouvemens de terre** (s. m. pl.) : tremblements de terre – se firent soubdainement grans tonnoires, pluyes, gresilz et *mouvemens de terre* (XI,4), ceulx que nostre Seigneur a delivré du feu par tourmens, par *mouvemens de terre* et par tempestes (XII,5).

**muchier\*** (v. t.) : cacher – la sainte dame *mucha* la main du benoit martir (X,17), et portons les corps et les *muchons* devers nous (XII,3), et le *mucha* en ung sac plain d'orge (XVII,12) ;

**muchiés/muchiéz** (p.p.) : cachés – ceulx qui estoient *muchiés* (I,12), Vecy aucuns cristiens qui sont cy *muchiés* en une caverne (I,13), les biens qui ne se passent point et qui sont *muchiéz* à toy (V,13) ; **se muchier** : se cacher – laditte caverne où ilz *s'estoient muchiés* (I,14).

**muer\*** (v. t.) : changer – et elle se levant sur piés *mua* sa robe detrenchie (III,8).

**muyre** (subj. prés. P3 du v. mourir) : qu'il meure – jusques à tant que ce tres felon empereur *muyre* (XII,3).

**(grant) multitude de** (s. f.) : grand nombre de – une *grande multitude de* chevaliers (I,14), en tant que tu doubles en moy divers tourmens, d'autant tu me appareilles plus *grande multitude de* couronnes (VII,15), *grant multitude de* femmes (IX,1), une *grande multitude de* hommes et de femmes (XIII,24 ; XIV,23), une *multitude de* cristiens (XIV,17) ; abondance de – Laditte fournaise ardant fu aussi estainte pour la *grant multitude des* eaues de la pluye et de la tempeste (XI,5) ; **multitude de/du pueple/poeuple** : multitude de gens – Quant la *multitude du pueple* de laditte cité veit ces choses (I,3), pourquoy fais tu les autres errer, et pers toy mesmes et ceste *multitude de poeuple* (VII,4).

**murdiere** (adj. f.) : meurtrière, criminelle – Comment se pouoit il faire que de la gent *murdiere* se consacrast à Dieu ung net sacrifice ? (IV,20).

## N

**nagier\*** (v. i.) : flotter – toute la cité et les lieux voisins *nagoient* si comme en ung deluge (XI,4) ; naviguer, voyager par mer – montes en la naisselle et *nages* tant que tu viengnes emprés nous (XIII,20), et tant *naga* qu'elle vint au lieu où estoient les sains martirs (XIII,23), elle trouva une grande multitude de hommes et de femmes qui s'en fuyoient arriere de ce tres felon empereur Maximien et *naga* avecques eulx (XIII,24), ainsi qu'ilz *avoient nagié* environ mil estades (XIV,1), se apparu ung esperit sedicieux là où sainte Nathalie *nagoit* (XIV,3), Nous sommes yssus hors de la cité de Nichomedie et *nagons* pour venir en la cité de Bisance (XIV,5).

**naguaires** (adv.) : depuis peu de temps – veu qu'elle estoit jenne et *naguaires* mariee (IV,26).

**naisselle** (s. f.) : nacelle, petite embarcation (forme non attestée par le DMF 2015) – mais lieve toy, et montes en la *naisselle* (XIII,20 ; *naviculam*).

**navré** (p.p.) : blessé – Comment es tu *navré* et la saiette n'est point encoires envoiee ? (IV,18).

**navreures** (s. f. pl.) : blessures – les unes nettoioient les *navreures*, les autres torchoient la pourreture de leurs plaies (VIII,24).



**(estre) neant** : n'être rien, n'avoir aucune valeur – Je ne dis tes dieux ne grans ne petis, ains qu'ilz *sont neant* (VII,6 ; I : *Neque modicos neque magnos dico eos, sed sunt nihil*).

**(il est) nécessité que** : il est nécessaire que – *il est nécessité que* à leur exemple tout le pais soit corrigié (I,49).

**nef** (s. f.) : navire – (XII,6 ; XIII,23 ; XIII,24 ; XIII,26 ; XIV,3 etc.).

**negligentement** (adv.) : d'une manière négligente – il fu *negligentement* mal gardé en une ville nommee Beschesy (XX,2).

**nerfz** (s. m. pl.) : courroie, corde faite à partir des ligaments d'animal (pour frapper) – pour les batre de *nerfz* crus (I,26).

**net** (adj.) : pur – ung *net* sacrifice (IV,20), ung tres *net* oudeur aromatique (IV,21) ; **(pur et) net** (adj. couple synonymique) : sans tache, innocent – ung enfant *trespur et net* (XIX,4).

**netteté** (s. f.) : pureté, intégrité – ains gardans par non soullie teneur la *netteté* de char (XIX,11).

**nouvel** : cf. **fres et nouvel**.

**nuds** (adj. pl.) : nus – ilz les emmenerent tous *nudz* sur bestes (VI,3).

## O

**obtemperer à qqn** (v. i.) : acquiescer, consentir à qqn – se vous *me obtemperéz*, je m'en iray en ma maison (IV,2 ; *Si acquiescitis mihi domini mei, pergam in domum meam*) ; obéir, se soumettre à qqn – affin [...] que toutes femmes, veans ta benignité envers moy, apprennent par moy *obtemperer* à leurs maris (IX,11) ; **obtemperans** (p. prés.) : acquiesçant – iceulx non *obtemperans* affin qu'ilz sacrificeassent ne qu'ilz obeissent en riens aux commandemens roiaux (III,4 ; *et illis non acquiescentibus ut sacrificarent diis aut omnino obedirent precepto regis*).

**s'occire\*** (v. pron.) : se donner la mort – depars toy de moy ou je *occiray moy mesmes* (V,4).

**odourant** (adj.) : qui répand une odeur agréable – plus *odourant* que balsme (XVII,11).

**oeul** (s. m.) : œil – Il est escript de celle gloire que *oeul* ne veit onques (II,6).

**offeray** (futur simple P1 du v. offrir) : j'offrirai – je les aoureray et leur sacrefieray ou *offeray* quelque hostie (VIII,5).

**(premier de l')office (de chevalerie)** (s. m.) : officier de chevalerie – (II,1).

**offrir qqn à qqn** (v. t.) : présenter qqn à qqn – ainsi que le roy s'en aloit pour aourer ses dieux affin qu'il leur fist sacrefice, ilz *les luy offrèrent* (I,16).

**(ne)... onques** (adv.) : ne... à aucun moment, ne... jamais – celle gloire que oeul *ne* veit *onques*, ne oreille ne ouyt jamais, ne en coeur d'omme *ne* entrerent *onques* les biens que nostre Seigneur Dieu a appareillés à ceulx quy l'aiment (II,6), mais luy, aveuglé divinement, *ne* peut *onques* passer outre le mont (XVIII,16) ; **onques puis ne** : ne... jamais plus – Et *onques puis ne* comparu le mauvais esperit (XIV,11).

**(faire ses) operations** (v. t.) : exercer son influence, opérer – Sathanas qui *fait ses operations* és filz de infidelité dont tu es le prince (I,22 ; *Sathanam qui operatur opera sua in filiis infidelitatis, quorum princeps es tu*).

**opportunité** (s. f.) : occasion, circonstance favorable – quant l'*opportunité* fu pour ce faire (XVII,12).

**(tres)orde** (adj. f.) : sale, répugnant – *tresorde* boe (IV,21), les enfans fourlignans et passans de *ordes* alees par les boeuses voies de la char (XIX,10).

**ordonnance** (s. f.) : volonté divine – affin que l'*ordonnance* de son advenement en l'eglise de Gerartmont appere aux ignorans (XVI,9).

**ordonner\* de qqc** (v. i.) : prendre des dispositions, des décisions à propos de qqc – Dy moy, Nathalie, comment tu *as ordonné de* ta chevance (V,11) ; **ordonnéz** (p.p.) : assignés – mais ceulx qui les enseigneroient auroient moult beaux et riches dons *ordonnéz* de par le roy (I,8) ; **(tres)ordonné** (p.p. en empl. adj.) : sage, prudent – par le *tresordonné* conseil de la divine dispensation (XVIII,22).

**ores** (adv.) : à ce moment-là, alors – *Ores* y avoit il pluseurs messagiers de par l'empereur (I,5).

**oroison** (s. f.) : oraison, prière adressée à Dieu – (XIII,16 ; XIV,22) ; **se mettre en oroisons pour qqn** (v.) : prier, adresser une prière pour qqn – les sains martirs, oïans ces paroles, *se mirent tantost en oroisons pour luy* (VII,9).

**oster\* qqc** (v. t.) : dérober – affin que d'aventure ne venissent les Galileens qui *les ostent* et emportent avecques eulx (X,16), il advint que ung homme de mauvaise part en *osta* ung hos (XX,2) ; **oster qqc arriere** : retirer qqc – tantost que ilz *eurent osté* l'englume *arriere* du saint

martir, il rendy son esperit (X,12 ; *Et dum amovissent a beato Adriano incudem, statim reddidit spiritum*) ; **oster hors de** : faire sortir, libérer (d'une situation indésirable) – et veons se leur Dieu les vendra aidier ou s'il les *ostera hors de* ceste heure (I,25) ; **oster qqc de qqn** : supprimer, enlever, faire disparaître – affin aussi que la certainté du miracle advenir *ostast* du tout *de* un chascun tout scrupule de doubtaunce (XVIII,24).

**otroyer/otroier\*** (v. t.) : accorder, donner – et ne m'est *otroiee* l'espace d'une seule heure que je fusse appelée la femme d'un martir (IV,22), il te *otroyera* tout quanques tu luy demanderas (IX,9), et quant ilz luy *furent otroiés*, il monta et ses gens sur une autre nef (XIII,26), la pitié divine nous *ait otroié* ung tant noble et tant impetratif patron (XIX,7).

**oudeur** (s. f.) : odeur, parfum, arôme – tout estoit remply de l'*oudeur* des sacrefices (I,4), ung tres net *oudeur* aromatique (IV,21 ; le masculin n'est pas attesté par le DMF 2015, il s'agit vraisemblablement d'une faute sous l'influence du latin : le substantif *odor, odoris* est en fait masculin), remply de l'*oudeur* du champ (XVI,9).

**ouir** (v. t.) : entendre – *furent ouyes* (I,9), *avons ouy* (I,13 ; I,22), *ouirent* (I,14), *ouyt* (P3, passé simple ; I,18 ; II,6 ; II,13 ; IV,1 ; IV,7 etc.), *avéz ouy* (I,21 ; II,4), *eut ouy* (I,40 ; I,47 ; V,7), *ouir* (II,3), *avoient ouy* (II,9), *ouy* (P3, passé simple ; II,19 ; III,2), *orroit* (II,19), que je *oïe* (IV,13), *oïant* (IV,25), *oïans* (VII,9), *eult ouyes* (XIII,4), *oïant* (XIII,4 ; XVIII,9), *avoit ouy* (XVIII,10).

**ouyl** (adv.) : oui – (XIII,20).

**oultre** (prép.) : au delà de, de l'autre côté de – venant des parties de *oultre* les monts (XVII,1), ne peut onques passer *oultre* le mont (XVIII,16) ; **oultre plus** : bien davantage – car, <se> je m'en vois sans te veoir, *oultre plus* tu en lamenteras cy après (V,5).

**ouvrer\*** (v.) : agir – Je te requiers, mon bon seigneur, que tu ayes memoire de nostre conjonction, comment j'*ay ouvré* avecques toy en ce martire (IX,5 ; *Memorare quam cooperata sum tecum in hoc martirio*).

## P

**paine** (s. f.) : peine, tourment – (I,21 ; I,36 ; I,43 ; III,13 ; V,6 etc.)

**paour** (s. f.) : peur – Regarde bien doncques que tu ne soies amolly par *paour* (VI,15), N'aies doncques nul *paour* (VIII,22).

**paravant** (adv.) : auparavant, autrefois – Ceste bonne femme estoit extraitte de parens cristiens et fille de sains qui *paravant* avoient craint de soy manifester qu'ilz fussent cristiens (III,9 ; *Erat enim hec ex parentibus christianis et sanctorum filia que antea quidem timuerat se manifestare quod esset christiana*).

**(en la) parfin** (loc. adv.) : à la fin, finalement – *En la parfin* il commença de traictier en soy mesmes [...] que le benoit martir avoit esleu pour luy ceste presente eglise (XVIII,18).

**parler** (v. t.) : dire – et *ont parlé* tout quanques ilz ont appris par le Saint Esperit (II,5).

**parler** (s. m.) : propos, discours – Et quant elle ot finé son *parler*, elle se teut toute quoye (III,21).

**(de mauvaise) part** (s. f.) : origine, extraction (en opposition à bonne part) – il advint que ung homme *de mauvaise part* en osta ung hos (XX,2).

**parties** (s. f. pl.) : pays, régions – venant des *parties* de oultre les monts (XVII,1).

**(se) partir\* de qqc** (d'abstrait) (v. pron.) : s'éloigner de, abandonner – je *me suis party* de foursenerie (VII,2) ; **se partir** : s'en aller – si *se party* atout le corps de saint Adrien (XVIII,12), Et *en se partant*, il proposoit de aler en la ville de Brouxelles (XVIII,13).

**(se) passer\* (d'une chose)** (v. pron.) : ne pas durer, être éphémère – Toutes ces choses *se passent* et sont toutes corumpues (III,17 ; *Omnia autem hec transeunt que corumpuntur*), ne regarde point ces choses qui *se passent* tantost (III,18 ; *ne aspicias ista que cito pertranseunt*), haste toy seulement pour aler veoir les biens qui ne *se passent* point (V,13 ; *illa solummodo festina videre que non pertranseunt*).

**pasteur** (s. m.) : pâtre, berger – ung *pasteur*, veillant à la garde de ses brebis et moutons (XVIII,1).

**pavement** (s. m.) : sol pavé d'un bâtiment – (VIII,16).

**perdre** (v. t.) : damner – Nostre Seigneur Dieu *perde* toy mesmes (I,30) ; anéantir, détruire – et ainsi serions nous cause de *perdre* ceulx que nostre Seigneur a delivré du feu (XII,5) ; faire périr, causer la mort de – ne le sievéz point car c'est celluy qui vous sieult affin qu'il vous *perde* (XIV,10) ; **(se) perdre** : (se) damner – ne vueilliés point *perdre* en vain *vous mesmes* (I,29).

**pervers/parvers** (adj.) : dur, cruel – soubz paine tres *perverse* (I,36) ; perverti, corrompu – jasoit ce que ton corps selon ta mauvaise volenté soit tres *pervers* et felon (I,37) ; mal intentionné, cruel, méchant – et que les ennemis *parvers* ne soullent point le lit de ton serviteur (XIII,14), delivre moy aussi de l'attente de cest homme *parvers* (XIII,15), et luy, abhominant cest heritaige, l'a baillié és mains de *perverses* gens (XVII,4) ; **pervers** (empl. subst. pl.) : personnes mal intentionnées, mauvaises – affin que les *pervers* ne soullent ton lit (IX,10).

**petition** (s. f.) : demande, prière adressée à Dieu – je te requiers, mon chier seigneur, que tu demandes à nostre Sauveur Dieu ceste *petition* premierement (IX,8).

**piecettes** (s. f. pl.) : petites pièces, fragments – le sarcus totalement deschiré en tres menues *piecettes* (XVIII,11).

**plain de** (adj.) : rempli de, plein de – Nichomedie estoit toute *plaine de* ydoles (I,4), en ceste vie miserable et *plaine de* pechiés (IX,7), le mucha en ung sac *plain d'orge* (XVII,12), par une deliberation prudente et *plaine de* conseil (XVIII,18) ; débordant – elle estoit moult tourblee et *plaine d'affliction* (V,1), luy *plain de* grace (XVI,5), filz du pere *plain de* generosité (XIX,9).

**(tous) plas** (adj. pl. en empl. adv.) : allongés, à l'horizontale – les aucuns cheoient *tous plas*, les autres mouroient soudainement (XI,6).

**(pour) plesge** (s. m.) : comme garant, comme otage – il s'en ala en donnant *pour plesge* la congregation des sains martirs (IV,4), J'ay baillié *pour plesge* la congregation des sains martirs (V,6).

**plioiant** (p. prés. du v. ploier) : pliant – *en plioiant* ses genoulx le aoura devotement (XIV,15).

**plour** (s. m.) : pleurs – *plour* des yeulx (I,43).

**plourer\*** (v. i.) : pleurer, verser des larmes – *en plourant* (III,2 ; XI,1), *ploura* (IV,10), *ploureras* (V,5).

**populaire** (s. m.) : homme du peuple – ceulx là sont povres gens, villains et enfans de folz *populaires* (VII,20 ; *Illi at rustici et filii stultorum sunt et pauperes*), ung *populaire* nommé Thierry (XVIII,4).

**porter\* qqc** (au fig.) (v. t.) : supporter, endurer qqc – posé que tu ne *portes* point de passion (V,9), il enchey en une enfermeté qu'il *porta* presque par l'espace d'un an prochain ensieuvant (XIII,9).

**posé que** (loc.) : même si – tu es le fruit de ma victoire et la compaigne des martirs, *posé que* tu ne portes point de passion (V,9 ; *eciam si non patiaris tormenta*).

**possesser** (v. t.) : posséder – ceulx qui *possessent* maintes choses (III,12) ; avoir la jouissance de qqc – il receut [...] de l'eglise quatre bonniers de terre à *possesser* soubz cense annuele de douze deniers (XVIII,21).

**pou** (adv.) : peu – (VI,21 ; XIV,17) ; **pou de** (loc. adv.) : peu de – (VI,10 ; XX,3) ; **(de) pou de chose** : chose sans importance, sans conséquence – mon resjouissement a esté *de pou de chose*, et ce me sera opprobre à perpetuité (IV,23).

**(au) pouvoir de qqn** (s. m.) : selon les possibilités, les moyens de qqn – et avoient devisé entre elles le nombre des sains martyrs pour les administrer et guarir *à leur pouoir* (VIII,25).

**pource que** (conj.) : parce que, étant donné que – (I,33 ; III,7 ; V,5 ; VII,11 ; VIII,11 etc.).

**pourtant** (adv.) : à cause de cela, pour cette raison – (III,26 ; VII,2 ; XVIII,19 ; XVIII,23 ; XIX,12).

**pourveant qqc à qqn** (p. prés.) : donnant, procurant qqc à qqn – *à luy pourveant* un tres seur receptacle en ung autel (XVII,7).

**prendre** (v. t.) : entreprendre, commencer – qui te a contraint de *prendre* un euvre que tu n'as peu parfaire ? (IV,14) ; **prendre la fin de sa propre vie** : mourir – Nous ne voulons point que en brief temps ilz *prengent la fin de leur vie* (VI,10) ; **prendre qqn en mariage** : épouser qqn – pour requerre l'empereur qu'il la peust *prendre en mariage* (XIII,1).

**preordonnance** (s. f.) : ordre établi d'avance (*FEW* VII, 398b, s. v. *ordinare*) – le benoit martir avoit esleu pour luy ceste presente eglise par *preordonnance* elective (XVIII,18).

**preschier** (v.) : prêcher – il fu commis à aucuns clerks pour aler *preschier* par le païs (XX,1).

**presentement** (adv.) : incontinent, aussitôt – vecy que je vous feray *presentement* trenchier les testes (I,28).

**president** (s. m.) : celui qui préside aux causes (définition tirée du texte, voir VI,5) – Lors dist le *president* au roy (VI,8).

**presider\*** (v. i.) : détenir l'autorité supérieure, le pouvoir suprême – et quant ceulx qui *president* me auront quis (V,6 ; *hii, qui presumt*) ; **presider à qqc** : avoir la responsabilité de qqc, diriger – celluy qui *presidoit* aux causes (VI,5 ; *eos qui erat prepositus super causas*).

**prestement** (adv.) : promptement, aussitôt – qu'ilz les amenassent *prestement* vers le juge (I,7), elle se leva *prestement* (IX,2).

**presumer\* de + inf.** (v. i.) : oser – qui *a presumé de* comparer une grasse vache à ce tresor celestien (XVIII,8).

**presumption** (s. f.) : impudence, témérité – il advint que un homme de mauvaise part en osta un hos par sa larchineuse *presumption* (XX,2).

**preudomme** (s. m.) : homme de bien – Or sourvint là un bon *preudomme* (XII,1).

**prevenir\*** (v. i.) : prendre qqn de court, l'emporter sur – je demanderay pardon à mon Dieu de mes mauvaises oeuvres et des erreurs qui me *sont prevenus* (II,18 ; *indulgentiam petam pro pravis operibus meis, et de his que me prevenerunt erroribus*).

**previlleges** (s. m. pl.) : privilèges – nul martir ne se ose comparer aux *previlleges* de ses merites (XVI,3).

**princ(h)e** (s. m.) : roi – pour cremeur du *prinche* (I,10), Sathanas qui fait ses operations és filz de infidelité dont tu es le *prince* (I,22) ; celui qui possède une souveraineté – Par le commandement de treshault, tresexcellent et trespuissant *prince* Phelippe (XV,2) ; chef – *prince* de la chevalerie (I,12).

**pris** (s. m.) : prix – le poeuple fu tout esbahy d'un tant hault *pris* (XVIII,12), Et puisque de rechief il en eut refusé ung souffissant *pris* (XVIII,16).

**(par) procès de temps** (loc.) : avec le temps – L'un d'eulx *par procès de temps* finant sa vie, reposa en paix (XVII,10).

**prochain** (adj.) : (dans le temps) qui suit immédiatement – il enchey en une enfermeté qu'il porta presque par l'espace d'un an *prochain* ensievant (XVIII,9) ; (dans l'espace) proche – il s'endormy ou mont quy est *prochain* à ce monastere (XVIII,13) ; (adj. en empl. subst.) parent, proche – aucuns amis accusoient leurs amis et aucuns *prochains* leurs *prochains* (I,9 ; *propinqui propinquos*) ;

**proposer\*** (v. t.) : présenter, mettre en avant – *en leur proposant* divers tourmens ou le feu tres ardent (I,7), une terrible peine *estoit proposee* encontre ceulx qui auroient celé aucuns cristiens (I,11) ; décider, projeter – Je, [...] *ay proposé* de briefment exposer selon ma povreté comment il est venu devers nous (XVI,9), il *proposoit* de aler en la ville de Brouxelles (XVIII,13).

**prouffiter\* à qqc** (v. i.) : servir, être utile à qqc – ces os secs quy jamais ne *prouffiteroient* aux usages humains (XVIII,4).

**provoqué de** (p.p.) : incité, poussé par – *provoqué de* la sacree oppinion de luy (XVI,9).

**pugnir\* qqn de** (v. t.) : infliger à qqn une peine/un châtiment (le compl. second indique la nature de la punition) – qu'ilz *seroient pugniz de* griefz tourmens (I,6), toute sa lignie de generation en generation *est pugniz* successivement de aveugleté (XX,3).

**puissamment** (adv.) : efficacement – et luy, *puissamment* introduit és puissances de nostre Seigneur, est fait plus puissant pour impetrer (XVI,7).

**(avoir) puissance** (v. t.) : l'emporter (sur qqn) – l'ennemy n'*aura* ja *puissance* encontre toy (VIII,20), l'adversaire des hommes ne pourra ja *avoir puissance* contre toy (VIII,21).

**puis que** (conj.) : après que, depuis que – Et *puis qu'*elle fu retournee de devers lesdittes femmes (XIII,9) ; puisque – Et *puis que* de rechief il en eut refusé ung souffissant pris (XVIII,16).

## Q

**(tout) quanques** (pron.) : (tout) ce que – ont parlé *tout quanques* ilz ont appris par le Saint Esperit (II,5), Dieu qui a fait le ciel et la terre, la mer et *tout quanques* il y a dedens (VII,4), il te ottroyera *tout quanques* tu luy demanderas (IX,9), relenquy *tout quanques* elle avoit (XIII,22).

**quant** (adv.) : quand – (I,3 ; I,9 ; I,12 ; I,14 ; I,18 etc.).

**quelque chose que** : quoi que – il te aime et te donnera volentiers *quelque chose que* tu luy requerras (IX,9).

**querir\*** (v. t.) : chercher – et quant ceulx qui president me *auront quis* et ne m'auront point trouvé (V,6).

**quitte** : Cf. **france et quitte**.

**quoye** (adj. f.) : silencieuse, tranquille – elle se teut toute *quoye* (III,21).

## R

**raemplie de** (p.p. f.) : remplie de – (III,8 ; XIV,12).

**rai/ray** (s. m.) : faisceau de lumière, rayon – (XVI,4 ; XVI,6 ; XVIII,1 ; XIX,2).

**(se) ramembrer\*** (v. t.) : se souvenir – Souviengne toy comment je t'ay constraint en cest estrif de bataille, et *te ramembre* comment je t'ay appareillié ces couronnes (IX,6).

**receus** (impératif prés. P2 du v. recevoir) : prends, reçois – viens et *receus* ce quy t'est deu (XIV,19) ; **receus en hayne** : accueille avec hostilité, prends en aversion – ains *receus* plustost *en hayne* leurs flateries (III,18).

**receve** (subj. prés. P3 du v. recevoir) : qu'il reçoive – Il n'y a illecques nul qui paye dons pour son ame, ne il n'y a aussi nul qui le<s> *receve* (III,31).



**(de) rechief** (loc. adv.) : de nouveau – (III,28 ; VII,19 ; VII,23 ; X,8 ; XII,5 etc.).

**(soy) recongnoistre\*** (v. pron.) : venir à résipiscence, se repentir – *Recongnois toy*, doncques, fil du dyable d'enfer (I,39).

**recours** (s. m.) : aide, secours – le *recours* des pecheurs (XVI,5).

**redoubter\*** (v.) : craindre, avoir peur – advise que [...] ton coeur ne *redoubte* en riens quant tu verras les tourmens apprestéz (VI,18).

**relenquir\* qqn/qcc** (v. t.) : abandonner, délaisser – Confie toy, car Jhesu Crist ne *t'a* point *relenquy* (XIII,18), elle se leva et *relenquy* tout quanques elle avoit (XIII,22) ; **relenquir Dieu** : renier Dieu – ceste multitude de poeple que tu enhortes de aourer les dieux qui sont sans ame et qu'ilz *relenquissent Dieu* (VII,4).

**remachonner\*** (v. t.) : maçonner à nouveau – et puis *remachonnerent* tres diligamment ledit autel (XVII,8).

**rendre\* peine** (v.) : se donner de la peine – et avoient devisé entre elles le nombre des sains martirs pour les administrer et guarir à leur pouoir, à quoy elles *rendoient* grant *paine* (VIII,25) ; **rendre l'ame/l'esperit** (à Dieu) : mourir – il *rendy son esperit* à nostre Seigneur Dieu (X,12), ilz *rendirent leurs ames* au benoit Jhesus (X,15), Lors sainte Nathalie *rendy* tantost *son ame* à nostre Seigneur (XIV,20).

**renuncher\* à qqc** (v. i.) : renoncer à qqc – Là demourerent une grande multitude de hommes et de femmes *renunchans* à toutes les choses qui sont de ce siecle (XIV,23).

**repaistre\*** (v. t.) : nourrir – elle les *repaissoit* de simples et delicieuses viandes (IX,13).

**repos** (s. m.) : paix, tranquillité – pour le *repos* de toute la province (XIX,6).

**requerre** (v. t.) : demander – (je) *requiers* (III,16 ; III,24 ; IX,5 ; IX,8 ; IX,11 etc.), *requerras* (IX,9), *requerroit* (IX,12), *requerant* (XIII,25) ; **requerre qqn** : demander en mariage – en verité je ne cuidoie point que nul *me* deust *requerre* (XIII,6) ; **requerre qqn que** : demander à qqn que – tu cherroies tantost en bas à leurs piés et *les requerroies* qu'ilz priassent pour toy (VII,22), il s'en vint au palais royal pour *requerre* l'empereur *qu'il* la peust prendre en mariage (XIII,1).

**rere** (v. t.) : tondre, raser – elles se firent semblablement *rere* (IX,14).

**rescrire\*** (v. t.) : écrire – *eust rescript* (II,10 ; II,11).

**resjouissement** (s. m.) : joie, réjouissance – mon *resjouissement* a esté de pou de chose (IV,23).

**respans** (indic. prés. P2 du v. respandre) : tu répands – nostre sang que tu *respans* en vain (I,46).

**resplendisseur** (s. f.) : éclat, lumière rayonnante – C'est celluy aussi quy, jettant ses rais en ses *resplendisseurs*, reluist és chambrettes dorees du palais celestien (XVI,6), une *resplendisseur* en fourme de cercle reluisant de rays d'or resplendy ou ciel (XIX,2).

**ressongnier\*** (v. t.) : craindre, redouter, avoir horreur de – Ne tu n'as point *ressongnié* en tant de heures soubz paine tres perverse les tourmens que tu nous as bailliéz ? (I,36 ; *nec horruisti tot horis nos habere sub nequissimis penis*), affin que nous feussions en secret *ressongnans* la felonnie ou l'effusion du sang des martirs quy se faisoit en ceste cité de par le roy (XII,2 ; *ut essemus in secreto horrentes eorum impietatem vel sanguinis effusionem que fiebat a rege impio in hac civitate*).

**restituer\* qqn en qqc** (v. t.) : réintégrer qqn dans ses droits, rétablir qqn (dans l'état où il était) – affin que ilz te soient propices de rechief, et te honnourent et *te restituent* en ton lieu (VII,19).

**restre\*** (v. i.) : être à nouveau – et que tes dieux me promettent que ilz me *reseront* propices (VIII,4).

**resveillier\*** (v. i.) : se réveiller – Quant sainte Nathalie *fu resveillie* (XIII,22), Et quant ce prestre *fu* l'endemain *resveillié* (XVIII,15).

**retraite** (p.p. f.) : racontée, exposée – affin que l'ordonnance de son advenement en l'eglise de Gerartmont appere aux ignorans, et icelle, *retraite* en brief, soit plus douce à ceulx qui le scevent (XVI,9).

**reveramment** (adv.) : avec révérence, avec déférence – (XVII,9 ; XVIII,2).

**reverender** (v. t.) : honorer – ung martir magnifique és cieulx, à *reverender* aux angeles et à aouer aux hommes (XVI,3).

**revestue de** (p.p. f.) : pourvue de – une eglise *revestue de* chanonies (XVII,2).

**riens** (s. m.) : chose – affin que ta beauté ne tes affïns, ne tes parens, ne tes richesses, ne tes possessions, ne tes enfans, ne *riens* terrien ne empeschent ton intention (III,16 ; *nec aliud aliquid terrenum*).

**(en) riens** (loc. adv.) : en quoi que ce soit – (III,4 ; III,20 ; VI,18).

**ronchin** (s. m.) : cheval de service, cheval de somme – il s'en retourna en la ville atout son *ronchin* (XVIII,15).

## S

**(tres)sacré** (adj.) : saint – provoqué de la *sacree* oppinion de luy (XVI,9), les *tressacrez* os de saint Adrian (XIX,T), Les *tressacrez* os du saint martir (XIX,1).

**sacrefice** (s. m.) : sacrifice – (I,2 ; I,4 ; I,5 ; III,25 ; IV,20) ; **faire sacrefice à qqn** (v. t.) : offrir un sacrifice à une divinité – affin qu'il *leur fist sacrefice* (I,16).

**sacrefier** (v.) : offrir un sacrifice (à une divinité) – qu'ilz *sacrefiassent* (III,4), *sacrefier* (III,7), (tu) *sacrefies* (VII,3), (je) *sacrefieray* (VIII,5), (tu) *sacrefie* (VIII,7).

**saiette** (s. f.) : flèche – Comment es tu navré et la *saiette* n'est point encoires envoiee ? (IV,18).

**saillir\*** (v. i.) : se dresser, se lever vivement – il *sailly* tantost ou milieu (II,7 ; *statim exiliens stetit in medio eorum*).

**sain** (adj.) : juste, raisonnable, sage – de maintes fourseneries je me convertis à *saine* pensee (II,15), il y ot leans deux chanonnes de plus *sain* conseil que les autres (XVII,8) ; qui ne présente aucune altération, en bon état – prindrent les reliques des sains martirs, lesquelles ilz trouverent *saines* et entieres (XI,7 ; *invenerunt eas ita illesas*).

**(celer qqc en son) sain** : cacher qqc sur soi – Mais la sainte dame mucha la main du benoit martir [...] le *celant en son sain* (X,17). Cf. **celer**.

**sains** (adj et s. m. pl.) : saints – (II,8 ; II,19 ; III,9 ; III,19 ; III,23 etc.).

**saoulé** (p.p.) : assouvi, satisfait – tu n'es pas encoires *saoulé* de ces tourmens dont tu nous as afflictionné ? (I,35), depars toy de moy ou je occiray moy mesmes affin que tu soies *saoulé* (V,4).

**sarcus** (s. m.) : cercueil – le *sarcus* totalement deschiré en tres menues piecettes (XVIII,11).

**se non que** (loc. conj.) : sinon que – Il ne se puet faire qu'ilz le desloient *se non qu'il* soit separé de ces sains martirs (IV,8).

**sedicieux** (adj.) : séditieux, malfaisant – à l'eure de mynuyt se apparu ung esperit *sedicieux* (XIV,3).

**seducteurs** (adj. et subst. pl.) : (ceux) qui cherchent à tromper, à détourner du droit chemin – Ces *seducteurs* te ont appris ces paroles (VII,12), Pourquoi appelles tu *seducteurs* ceux qui sont enseigneurs de la vie eternelle ? Vous estes plus *seducteurs* qui enlachiés les hommes à perdicion (VII,13), l’a gardé et preservé des *seducteurs* et ennemis (XVII,7).

**selon** (prép.) : quant à – (elle) estoit bien nee en toutes choses, tant *selon* ses parens comme *selon* son mary (V,17).

**(devenir\* hors du) sens** (v. i.) : devenir fou, perdre la raison – et *devint hors du sens* (XVIII,1), il *devint* tout enragié et *hors du sens* (XVIII,5).

**(à) senestre** (loc. adv.) : à gauche – vostre navigation n’est point vers icelle cité, mais tiréz à *senestre* (XIV,6).

**sentés** (s. f. pl.) : chemins, voies – il commença de se fourvoier par *sentés* d’erreur (XVIII,13), non pas fourvoians des *sentés* de justice (XIX,11).

**seoir** (v. i.) : séjourner – les fera *seoir* en la cité de Dieu (XIX,11).

**servir à qqn** (v. i.) : se mettre au service de qqn – Là demourerent une grande multitude de hommes et de femmes renunchans à toutes les choses qui sont de ce siecle, et *servoient* à nostre Seigneur Jhesu Crist (XIV,23), Pourtant il se voua de *servir* à Dieu (XVIII,19).

**(tant) seulement** (loc. adv.) : uniquement, à l’exclusion d’autres choses – Remetz *tant seulement* devant tes yeulx les choses qui sont eternelles (III,18).

**seur/suer** (s. f.) : sœur (en apostrophe comme terme d’affection en parlant à une épouse) – (III,22 ; IV,2) ; **suers** : sœurs – (XIV,16 ; XIV,21).

**seur** (adj.) : sûr, protégé – à luy pourveant ung tres *seur* receptacle en ung autel (XVIII,7).

**seurement** (adv.) : en sécurité, avec confiance – tu t’en yras maintenant *seurement* vers icelluy siecle (III,12).

**siecle** (s. m.) : l’au-delà – tu t’en yras maintenant seurement vers icelluy *siecle* (III,12) ; monde laïque, vie mondaine – Là demourerent une grande multitude de hommes et de femmes renunchans à toutes les choses qui sont de ce *siecle* (XIV,23) ; **selon le siècle** : en ce monde – ceulx qui *selon le siecle* contredient à leurs seigneurs (I,41) ; **és siècles des siècles** : pour les siècles des siècles, pour l’éternité – à nostre Seigneur Jhesu Crist à quy est honneur et gloire *és siècles des siècles* par temps infinitz (XIV,23).

**sievir\*** (v. t.) : suivre – *sieuvoit* (VI,4), *sieuvoient* (X,20), *sievéz* (XIV,10), *sieult* (XIV,10) ; **sievir après qqn** : même sens – il monta et ses gens sur une autre nef et *sieuvoient après elle* (XIII,26).

**so(i)ngneusement** (adv.) : avec persévérance – furent constitués aucuns qui *songneusement* et moult diligamment enquerroient par toute la cité (I,7) ; avec soin, avec sollicitude – *songneusement* garissant les plaies des sains martyrs (V,19), Nathalie reconfortoit *soingneusement* saint Adrien (VIII,10).

**solempnitéz** (s. f. pl.) : cérémonial, cérémonies – après les *solempnitéz* de la messe celebrée (XIX,1).

**songe** (s. m.) : rêve – saint Adrian luy apparu tantost en son *songe* (XIV,18).

**songner\* de qqn** (v.) : prendre soin de qqn, s'occuper de qqn – et *songna de* tous ceulx que les devant dites femmes avoient entrepris à guarir (IX,3).

**sou(b)dainement** (adv.) : tout à coup, de façon rapide et imprévue – se firent *soubdainement* grans tonnoires, pluyes, gresilz et mouvemens de terre (XI,4) ; **(mourir) soudainement** : mourir de mort subite – les aucuns cheoient tous plas, les autres *mouroient soudainement* (XI,6).

**souffissant** (adj.) : adéquat, juste – il en eut refusé ung *souffissant* pris (XVIII,16) ; qui suffit pleinement, entièrement satisfaisant – le juge celestien avoit par *souffissant* experiment clarefié son amé serviteur (XIX,3) ; **souffissante pour** + inf. : capable de – Il n'est bouche qui puist ne qui soit *souffisante pour* les raconter (II,3).

**souffrir** (v. t.) : tolérer, permettre – la divine clemence n'a pas *souffert* que la resplendissant lumiere de saint Adrian soit eslongie de son eglise (XVII,7), la vengeance de la souveraine majesté n'a pas *souffert* ung tant orgueilleux detracteur de son benoit martyr avoir sa sepulture en ung lieu si solempnel (XVIII,8).

**souller\*** (v. t.) : salir, souiller – affin que les pervers ne *soullent* ton lit (IX,10), et que les ennemis parvers ne *soullent* point le lit de ton serviteur saint Adrian (XIII,14).

**(non) soullie** (p.p. f.) : non souillée, pure – ains gardans par *non soullie* teneur la netteté de char (XIX,11).

**soupeçonner\* que** (v. t.) : soupçonner – *soupeçonnoit* que Adrian eust rescript quelque accusation à l'encontre des martyrs (II,10).

**sourvenir\*** (v. i.) : arriver – Or *sourvint* là ung bon preudomme (XII,1), Lors y *sourvint* l'un des martirs (XIII,17) ; se produire – il y *sourvint*, comme l'en croit, ung terrible bruit de dyables (XVIII,7).

**(avoir) souspeçon que** + subj. (v. t.) : soupçonner que – elle *eut souspeçon qu'il* fuyst le martire (IV,10).

**soustenir** (v. t.) : supporter, endurer, subir qqc – les sains martirs auront à recevoir et *soustenir* mes tourmens (V,6), Adrian soit amené qui est encoires fres et nouvel et puet bien *soustenir* toute interrogation (VI,8), d'autant plus *soustiens* maintenant tous les tourmens qui te sont bailliéz (VI,22), ilz *ont soustenu* plus de tourmens que tu n'as fait (X,10), ne mets point en oubly ses loiens que il *a soustenu* pour ton saint nom (XIII,12).

**successivement** (adv.) : progressivement – et toute sa lignie de generation en generation est pugnie *successivement* de aveugleté (XX,3).

## T

**tandis que** (loc. conj.) : tant que – Je te prie, mon bon seigneur serviteur de Jhesu Crist, *tandis que* l'esperit a vigueur en toy, que tu extends ta main (X,9).

**tantost** (adv.) : aussitôt – (I,29 ; II,7 ; II,9 ; VII,9 ; VII,22 etc.) ; rapidement, vite – Remetz tant seulement devant tes yeulx les choses qui sont eterneles, et ne regarde point ces choses qui se passent *tantost* (III,18) ; bientôt – Tu sueffres maintenant ung pou, mais tu te esjouriras *tantost* avecques les angeles (VI,21).

**tantost que** (loc. conj.) : dès que, aussitôt que – (I,2 ; I,18 ; II,14 ; III,22 ; V,14 etc.).

**(en) tant que** (loc. adv.) : autant que – *en tant que* tu doubles en moy divers tourmens, d'autant tu me appareilles plus grande multitude de couronnes (VII,15).

**(de) tant que** (loc. adv.) : d'autant que (*FEW* XIII-1, 85b, s. v. *tantus*) – *de tant que* tu accrois plus noz tourmens, d'autant multiplies tu plus noz couronnes (I,27).

**tarder de** + inf. (v.) : tarder à – elle *tardoit de* ouvrir son huys (V,5).

**(par) temps** (loc.) : au moment opportun – la divine haultesse a procuré *par temps* ce lieu cy à ses tres saintes reliques (XIX,6).

**tendre** (adj.) : jeune, délicat – Adrian estoit ung homme jenne et *tendre* (VIII,2).

**teneur** (s. f.) : contenance, comportement – gardans par non soullie *teneur* la netteté de char (XIX,11).

**(se) tenir\*** (v. pron.) : se trouver, séjourner – en laditte cité de Nichomede où *se tenoit* le roy Maximien (I,15).

**terrien** (adj.) : de ce monde – affin que ta beauté ne tes affins, [...] ne riens *terrien* ne empeschent ton intention (III,16).

**throsne** (s. m.) : trône – tu regardes les choses humbles de tes yeulx plus doux, touteffois du *throsne* de ta grace (XVI,1).

**tirant** (s. m.) : tyran, empereur – (I,41 ; V,6 ; VI,T ; VI,7 ; VI,16 etc.) ; bourreaux – Et quant les *tirans* veirent ceste ire tant terrible, ilz s'en fuirent tous (XI,6 ; *Questionarii vero videntes iram dei terribilem fugerent*) ; (adj.) : homme cruel qui exerce un pouvoir oppressif – (I,40 ; VII,10 ; VII,17 ; IX,1 ; X,16 etc.).

**tyrer\* qqn à** (v. t.) : amener, conduire qqn à, entraîner qqn – commanda qu'il fust loyé de chaines de fer et qu'il *fust tyré à* la chartre (II,19) ; **tyrer qqn hors de** : libérer – Souviengne toy de luy et *me tyre hors de* la compaignie des mauvais (III,14) ; **tirer à** : se diriger vers, aller dans telle ou telle direction – Vous erréz, car vostre navigation n'est point vers icelle cité, mais *tiréz à* senestre (XIV,6) ; **tyrer qq part** : se diriger vers – et eulx, se levans, transmuoient leurs voiles affin qu'ilz *tyrassent celle part* où leur avoit dit l'esperit de derriere (XIV,8).

**tonnoires** (s. m. pl.) : tonnerres – se firent soubdainement grans *tonnoires* (XI,4).

**torchier\*** (v. t.) : nettoyer (*GdfC, s. v. torchier*), essuyer – Et quant ses chambrieres eurent apporté des linceux, elle les receipt en ses mains et en *torchoit* leurs playes (V,18), Et sainte Nathalie *torchoit* le sang de son mary (VIII,17), les unes nettoioient les navreures, les autres *torchoient* la pourreture de leurs plaies (VIII,24).

**tortue** (adj. f.) : qui n'est pas droit (au propre ou au fig.), qui est tordu, corrompu – les enfans de paix ensieuvans paix et sainteté et non pas fourvoians des sentes de justice par <...> *tortue* (XIX,11).

**tourblans** (p. prés.) : troublant, perturbant – le *tourblans* et humilians et foursenans au long et au lé d'une non creable cruauté (XVII,4) ; **tourbléz** (p.p. en empl. subst. et adj.) : opprimés – le Dieu des *tourbléz* quy es emprés ceulx qui sont *tourbléz* en coeur (XIII,10).

**tourmens** (s. m. pl.) : instruments de torture – Ceulx qui premiers ont esté batus de *tourmens* ne peuvent estre interrogués (VI,8 ; *Illi qui prius tormentis afflicti sunt non possunt nunc interrogari*).

**(se) tourner\* en fuite** (v. pron.) : prendre la fuite, s'enfuir – Dys moy pourquoy tu *te es tourné en fuite* ainçois que se feist la bataille (VI,16).

**(du) tout** (loc. adv.) : entièrement, pleinement – Vecy que tu as pitié de moy affin que je perisse *du tout* (VII,18), ung tres luisant ray de feu venant du ciel tresperchoit *du tout* le presbitaire de ceste eglise (XVIII,1), affin aussi que la certaineté du miracle advenir ostant *du tout* de un chascun tout scrupule de doubtaunce (XVIII,24) ; **(en) tout** (loc. adv.) : au total – Vous n'avéz *en tout* riens ouy de ces choses ne par la loy, ne par les prophetes, ne d'autre escripture ? (II,4).

**traches** (s. f. pl.) : traces – ensieuvons à la ligne ses vermeilles *traches* (XIX,7).

**traictier** (v.) : décider – En la parfin il commença de *traictier* en soy mesmes par une deliberation prudente et plaine de conseil que le benoit martir avoit esleu pour luy ceste presente eglise (XVIII,18).

**transgresseur** (s. m.) : celui qui viole la loi divine (*FEW* XIII-2,205a, *s. v. transgressor*), traître – et ne m'est ottoiee l'espace d'une seule heure que je fusse appelée la femme d'un martir ains que je soie ditte la femme d'un *transgresseur* ? (IV,22), Veéz comment me seduist frauduleusement ce *transgresseur* (V,3).

**translate\*** (v. t.) : traduire – *a esté traduité* de latin en cler François par Jo. Mielot (XV,2) ; **translatee** (p.p. f.) : traduite – Cy commence la passion de saint Adrian, *translatee* de latin en François par Jo. Mielot (I,T).

**translateur** (s. m.) : traducteur – Cy fine le prologue du *translateur* (XVI,10).

**transmuer\*** (v. t.) : manœuvrer – *transmuoient* leurs voiles affin qu'ilz tyrassent celle part où leur avoit dit l'esperit de derriere (XIV,8).

**traveillie** (p.p. f.) : région. (Picardie, anglo-normand) fatiguée – le prierent qu'elle reposast ung pou car elle avoit esté moult *traveillie* en la nef (XIV,17).

**trenchier** (v. t.) : trancher (une partie du corps de qqn) – *trenchier* (I,28 ; I,44), (tu) *trenches* (I,45), *trencheront* (X,9), *avoit trenchie* (X,17), *avoit esté trenchie* (XIV,15).

**trespas** (s. m.) : décès, mort – outre plus tu en lenteras cy après et ploureras, pource que tu ne m'auras point veu avant mon *trespas* (V,5), Et quant ilz eurent acomply leur oroison pour son *trespas* (XIV,22).

**trespasser\* qqc** (v. t.) : aller au delà de qqc, dépasser – quant tu *as trespassé* la nature humaine, l'adversaire des hommes ne pourra ja avoir puissance contre toy (VIII,21) ;



**trespassé** (p.p.) : mort, décédé – ilz le trouverent *trespassee* (XIV,21), en brief temps luy *trespassé*, il fu indeument ensevely dedens l'eglise (XVIII,6).

**trespercer\*** (v. t.) : transpercer, pénétrer dans qqc – ung tres luisant ray de feu venant du ciel *tresperchoit* du tout le presbitaire de ceste eglise (XVIII,1).

**(faire) tricherie** (v.) : mentir, tromper – Ja ne me adviengne [...] que je oÿe paroles de la langue qui *a fait tricherie* en la presence de son facteur (IV,13).

## U

**(h)uys** (s. m.) : porte – (IV,11 ; V,1 ; V,5 ; V,7).

**usages** (s. m. pl.) : pratiques – ces os secs quy jamais ne prouffiteroient aux *usages* humains (XVIII,4).

## V

**veant/veans** (p. prés.) : voyant – (II,1 ; II,10 ; VII,1 ; VII,17 ; IX,11 etc.).

**vecy** (présentatif) : voici – (I,13 ; IV,9 ; V,3 ; VI,6) ; **vecy que** : même sens – (I,28 ; I,38 ; IV,6 ; IV,9 ; IV,24 etc.).

**(en la) veille de nuit** (s. f.) : pendant la veillée – nous les avons ouy chantans *en la veille de nuit* (I,13).

**veiller à la garde** (d'un animal) (v. i.) : passer la nuit à garder, à surveiller (un animal) – la nuit precedente que ung pasteur, *veillant à la garde de* ses brebis et moutons (XVIII,1).

**vengance** (s. f.) : vengeance – et de la fole parole de sa bouche en est ensievye double *vengance* de correction (XVIII,5), la *vengance* de la souveraine majesté (XVIII,8).

**veons** (indic. Prés. P4 du v. voire) : nous voyons – et *veons* se leur Dieu les vendra aidier (I,25).

**verde** (adj. f.) : verte – il mist le corps saint hors de son sac et le envelopa diligamment de herbe *verde* (XVII,13).

**vespre** (s. m.) : soir – elle se teut toute quoye car il estoit ja *vespre* (III,21).

**veu que** (conj.) : étant donné que – et se merveilloit que de la bouche d’une femme yssissent teles paroles, *veu qu’elle estoit jenne et naguaires mariee* (IV,26).

**(à la) veue de qqn** (loc.) : sous le regard de, devant qqn – Et vecy que *à la veue de* tous une resplendisseur en fourme de cercle reluisant de rays d’or resplendy ou ciel (XIX,2).

**viaires** (s. m. pl.) : visages – les bourreaux prindrent des pierres et en derompirent leurs *viaires* (I,32).

**viandes** (s. f. pl.) : nourriture, aliments – elle les repaissoit de simples et delicieuses *viandes* (IX,13).

**vif** (adj.) : vivant – le *vif* et vray Dieu (VII,11).

**villains** (s. m. pl.) : paysans, roturiers, hommes de basse condition – mais ceulx là sont povres gens, *villains* et enfans de folz populaires (VII,20 ; *Illi at rustici et filii stultorum sunt et pauperes*).

**viset(t)er\*** (v. t.) : examiner – et, *en les visetant*, trouva leurs corps pourris des tourmens qu’ilz avoient souffert (V,15) ; **visetter** (un lieu) : visiter, se rendre (qq part, dans un lieu) – on ne vout point croire audit coustre racomptant ce qu’il avoit ouy la nuit passee jusques à tant qu’on *ent visetté* le lieu (XVIII,10).

**(en la) voye (de)** (loc.) : sur le chemin vers – ces sains martirs avec quy tu vas *en la voye de* nostre Seigneur Jhesu Crist (V,13).

**vois** (ind. prés. P1 du v. al(l)er) : je vais – Euvre moy bientost, car, <se> je m’en *vois* sans te veoir, outre plus tu en lamerteras cy après (V,5).

**volilles** (s. f. pl.) : oiseaux, volailles – pour offrir diligamment les ungs taureaux, les autres veaulx, les aucuns brebis et moutons, et les autres chevreaulx et *volilles* (I,3).

**voult** (indic. passé simple P3 du v. voloir) : il voulut –(II,T ; XVIII,10 ; XIX,3).

**vouldrent** (indic. passé simple P6 du v. vouloir) : ils voulurent – luy et tout le pueple de la ville *vouldrent* par une demoustrance de manifest examen esprouver se c’estoient les vraies reliques du glorieux martir (XVIII,22).

**(pour) vray** (loc. adv.) : réellement – sainte Nathalie et ceulx qui estoient avecques elle cuidoient que ce fussent maronniers orientaulx *pour vray* (XIV,8).

## INDEX DES NOMS DE PERSONNAGES ET DES NOMS DE LIEUX

Cette liste comprend tous les anthroponymes (à l'exclusion de Dieu et ses diverses dénominations, Jhesu Crist, Saint Esprit, et des noms de peuple) et les toponymes qu'apparaissent dans le texte. Les variantes suivent l'ordre alphabétique ; pour chaque vedette sont donnés les renvois au texte.

(SAINT) ADRIAN, ADRIEN : I,T ; II,T, 1, 4, 7, 10, 11, 12, 14, 15, 18 ; III,T, 1, 11, 22, 28 ; IV,T, 1, 5 ; V,T, 1, 8 ; VI,4, 8, 11, 14 ; VII,T, 1, 2, 4, 6, 11, 13, 15, 16, 18, 21 ; VIII,T, 2, 4, 10, 17, 19 ; IX,4 ; X,T, 5, 6, 8, 11, 17 ; XII,7 ; XIII,9, 10, 11, 14, 19, 22 ; XIV,9, 12, 15, 18 ; XV,1 ; XVI,T ; XVII,T, 1, 7 ; XVIII,T, 1, 12, 22 ; XIX,T, 6 ; XX,4.

BESCHESY (ville) : XX,2.

BISANCE (*cf.* aussi  
CONSTANTINOBLE) : XII,T, 3, 6 ;  
XIV,5, 13.

BROUXELLES : XVIII,13.

CAMBRAY : XVII,6.

CONSTANTINOBLE : XII,3.

EUBALDUS (un prêtre) : XVII,11, 12 ;  
XVIII,12.

FLANDRES : XV,2.

GALILEE : I,20.

(MONT DE) GERARD : XVII,13.

GERARTMONT, GRANTMONT :  
XVI,T, 2, 9 ; XVII,T, 13 ; XIX,T ; XX,1.

(SAINT) HERMÉS : XVII,6.

JO. MIELOT : I,T ; XV,2.

JUDAS : V,3.

LILLE : XV,2.

(SAINTE) MARIE MAGDALENE :  
XVIII,6, 25.

MAXIMIEN (empereur) : I,1, 15, 28, 31,  
42, 44 ; II,10, 16 ; VI,T, 1, 7, 12 ; VII,1, 3,  
5, 12, 14, 19, 23 ; VIII,1, 6 ; X,1, 16 ;  
XIII,24 ; XV,1.

(SAINTE) NATHALIE (épouse de saint  
Adrien) : III,T, 1, 6, 8, 23 ; IV,T, 5, 10 ;  
V,T, 2, 7, 11 ; VI,18 ; VII,8, 16 ; VIII,10,  
17 ; IX,T, 2, 14 ; X,4, 6, 8, 19 ; XI,3, 7 ;  
XII,T, 1, 7 ; XIII,T, 1, 4, 17, 19, 22, 25 ;  
XIV,T, 3, 8, 12, 15, 20.

NICHOMEDIE, NICHOMEDE : I,1, 4,  
15 ; IX,15 ; XIV,5.

PHELIPPE (duc de Bourgoingne, de  
Lothriik, de Brabant et de Lembourg,  
conte de Flandres, d'Artois et de  
Bourgoingne, palatin de Haynnau, de  
Hollande, de Zeellande et de Namur,  
marquis du Saint Empire, seigneur de  
Frise, de Salins et de Malines) : XV,2.

(SAINT) POL (apôtre) : IX,11.

RAULOCHORT (ville) : XVII,1.

RENAIS (ville) : XVII,6.

SENELARD (l'un des frères de l'église  
de Grammont) : XX,4.

SENELARDUS (premier abbé de l'église  
de Grammont) : XVIII,22.

THIERRY (homme du peuple) :  
XVIII,T, 4.

(SAINT) THOMAS : XVIII,25.

## ANNEXES

### 1. LE MARTYROLOGE ROMAIN (KBR, 9945 et 9946-9948)

Comme on l'a dit, les *Fais et miracles de saint Thomas l'apôtre* et le *Testament et miracles de sainte Aldegonde* sont copiés à la suite du *Martyrologe romain* sur les derniers feuillets du manuscrit KBR, 9946-9948.

Ouvrage imposant divisé en douze parties, le *Martyrologe* comporte pour chaque jour du calendrier liturgique une série de brèves notices biographiques sur les saints célébrés à cette date. Conservée sous les cotes KBR, 9945 (janvier à juin) et 9946-9948 (octobre à décembre), l'œuvre, qui à l'origine comportait trois volumes<sup>1</sup>, est la traduction d'un *Martyrologium* médiéval latin non identifié.

Bien que les deux manuscrits aient fait l'objet d'une description détaillée d'Alain Arnould<sup>2</sup>, je rappellerai ici les aspects codicologiques les plus saillants. En outre, même si pour l'instant une étude circonstanciée du *Martyrologe* n'est pas envisageable, il faudra de toute manière évoquer son contenu et sa structure pour éclairer les relations qui lient les biographies qu'il contient aux textes hagiographiques qui nous intéressent ici, ainsi que pour expliquer la présence, dans le deuxième volume, des légendes de saint Thomas l'apôtre et de sainte Aldegonde.

Le manuscrit KBR, 9946-9948 est un grand in-folio sur papier de 188 feuillets (385 x 270 mm) ; le texte est copié à longues lignes (38 à 39 par page) en une écriture gothique batârde bourguignonne de module moyen. Il est simplement orné par des lettrines filigranées rouges et bleues et, au début de chaque biographie, par des initiales qui alternent ces mêmes couleurs ; les lettres capitales de ce codex, dans l'ensemble plus soigné que le ms 9945, sont rehaussées à l'encre jaune. En haut de chaque *verso* est indiqué, en noir, le jour du mois (sous la forme : *le premier jour*, *le second jour* ; à partir du troisième jour l'adjectif numéral est indiqué en chiffres romains), tandis qu'en haut de chaque *recto* l'annotation du mois est écrite à l'encre rouge<sup>3</sup>. Bien qu'il contienne des références chronologiques ambiguës, le manuscrit semble être datable entre 1463, an de l'achèvement de la traduction selon l'explicit ([182r] *Cy fine le martreloge des sains et saintes solennisiéꝝ par tout le mois de decembre, ainsi nommé comme le x<sup>e</sup> mois depuis mars ; et a .xxxxi. jour, c'est assavoir iiii. nonnes, viii. ides et xix. kalendes, et n'y a que trois mois seulement qui en aient xix., c'est assavoir decembre, janvier et aoust. Et est en ce mois de decembre le solciste d'yver, c'est à dire le astation du soleil en la plus basse partie des xii signes. Et fu translaté de latin en françois à Lille, en Flandres, l'an de grace mil iiii<sup>e</sup> lxxiii.*), et 1467, date de la mort de Philippe le Bon, commanditaire du travail<sup>4</sup>.

Le volume s'ouvre sur un prologue<sup>5</sup>, copié aussi, à quelques variantes près, au début du manuscrit KBR, 9945 (f. 1r-v), qui, après une brève définition étymologique du mot «

<sup>1</sup> Rappelons que le deuxième volume (juillet à septembre) est perdu.

<sup>2</sup> Voir BOUSMANNE et VAN HOOREBEEK 2000, p. 175-179.

<sup>3</sup> Dans le manuscrit KBR 9945 ces indications sont absentes.

<sup>4</sup> Les trois volumes du *Martyrologe* de Miélot ont effectivement fait partie de la « librairie » de Philippe le Bon, comme nous l'atteste l'inventaire de 1467-1468 : BARROIS 1830, n<sup>os</sup> 1231, 1232 et 1233.

<sup>5</sup> On trouvera l'édition du prologue dans les pages suivantes.

martyrologe », présente le contenu de l'ouvrage : les histoires des chrétiens qui, pour témoigner leur foi, ont souffert le martyre ([1r] *Martreloge est dit de martir en grec, c'est à dire tesmoing en françois, et de logos en grec, c'est à dire sermon ou parole en françois. Et ainsi martreloge est ung livre parlant principalement des martirs et martires qui pour le tesmoignage de Jhesu Crist, pour verité soustenir et pour exauchier la foy catholique et nostre mere sainte Eglise ont souffert tourmens divers et passions jusques à la mort*). Immédiatement après, Miélot<sup>6</sup> aborde la question théologique des différents types de martyre, en citant les *Sermons* de saint Augustin<sup>7</sup>, les *Homélies sur les Evangiles* de saint Grégoire le Grand<sup>8</sup> et les *Sermons* de saint Bernard de Clairvaux<sup>9</sup>. Il évoque en particulier la distinction opérée par saint Grégoire entre le véritable martyre publique *in mente simul et actione*, et un martyre intérieur, *in occulta cogitatione* et *sine ferro*, qui se déroule dans le cœur du chrétien. En souhaitant se situer dans la lignée de ses illustres prédécesseurs, notre chanoine mentionne ensuite les trois autorités qui ont composé les martyrologes les plus célèbres : saint Jérôme, Bède le Vénérable et Usuard ([1r] *Et jasoit ce que pluseurs ayent labouré pour compiler ung martreloge, touteffois entre les autres il en y eut trois de plus grant auctorité : le premier fu saint Jherome, le second fu Bede et le tiers fu Usuart moyne, et tient on son euvre plus en usaige en maintes eglises, lesquelles ont croit aussi avoir en divers lieux adjousté à son ouvrage aucunes choses principalement des sains et festes appartenans plus especialement à elles touchant aucunes nouvelles festes*).

Miélot déclare encore son intention de rédiger un martyrologe en quatre livres<sup>10</sup>, chacun précédé d'une liste alphabétique des saints, suivant ainsi l'exemple du *Miroir Historial* de Vincent de Beauvais. Enfin il revendique la traduction en français de l'œuvre, *sans y riens adjouster du sien*, nomme son destinataire avec ses titres (*Et puis nagaires par le commandement et ordonnance de treshault, trespuissant et mon tresredoubté seigneur et prince Phelippe, par la grace de Dieu duc de Bourgongne et de Brabant etc., a esté translaté de latin en françois par Jo. Miélot*) et donne une indication précise de la date et du lieu de composition ([1v] *Fait audit Lille l'an de grace mil quatre cens soixante deux, le .xxiii.<sup>e</sup> jour d'avril après Pasques, Pius le second de ce nom pape de Romme, Lojis par la grace de Dieu roy de France ou premier an de son regne, et Phelippe par la grace de Dieu duc de Bourgongne, de Lothbriik, de Brabant et de Lembour, conte de Flandres, d'Artois et de Bourgongne etc., cy dessus nommé, regnant en paix et felicité*).

Après le prologue, tant le manuscrit 9946-9948 que le 9945 contiennent en effet une longue table alphabétique avec les noms de tous les saints et les saintes et, à côté, le jour de leur fête. L'ouvrage est divisé en douze parties, chacune dotée d'un incipit et d'un explicit. Chaque mois s'ouvre en fait par un bref paragraphe qui énonce le nombre des jours et le nombre des heures de lumière et d'obscurité, et se termine par un *excursus* pseudo-historique sur l'origine et/ou l'étymon du mois en question.

<sup>6</sup> Pour simplifier j'attribue le prologue à Miélot, mais cette attribution est loin d'être certaine : il pourrait s'agir également de la traduction du prologue de la source latine.

<sup>7</sup> Sermon 285.

<sup>8</sup> Homélie XXXV.7.

<sup>9</sup> Sermon *In nativitate Ss. Innocentium*.

<sup>10</sup> Force est de constater néanmoins que ce projet initial d'une œuvre en quatre volumes – Miélot affirme en fait avoir *departy ledit martreloge en iiiii volumes particuliers contenant chacun trois mois de l'an* – n'a pas été respecté. Qui plus est, l'inventaire de 1467-1468 de la « librairie » des ducs de Bourgogne signale la présence d'un martyrologe en français en trois volumes et non pas en quatre, voir note 4, p. 212.

Dans les deux manuscrits on trouve quelques arbres généalogiques, toujours dessinés avant la vie du saint concerné : dans le premier volume, ceux de saint Fursy (49v), de sainte Aldegonde (68v) et de saint Riquier (164r) ; dans le deuxième, ceux de sainte Catherine (f. 121r), de saint Josse (f. 159v), de Jésus-Christ (168v) et de saint Thomas archevêque de Canterbury (176r). Il n'est pas sans intérêt de relever que quatre tableaux généalogiques sur sept appartiennent aux saints protagonistes des œuvres hagiographiques autonomes de Miélot (Fursy, Aldegonde, Catherine et Josse).

La longueur des textes consacrés à chaque saint ou fête célébrés par le calendrier liturgique est très variable : des notices biographiques très brèves, qui peuvent n'occuper que quelques lignes, succèdent à des hagiographies beaucoup plus longues (celle de saint Georges, par exemple, occupe plus de 6 feuillets : KBR, 9945, ff. 157r-160r).

Les *Fais et miracles de saint Thomas l'apostre* et le *Testament et miracles de sainte Aldegonde* sont donc copiés après la fin du mois de décembre et l'explicit du *Martyrologe* : leur présence semble être due à la volonté de remplir les derniers feuillets du manuscrit 9946-9948<sup>11</sup>. Les deux œuvres mentionnent le nom du traducteur, Jean Miélot, et la date de composition, respectivement 1450 et 1462.

Le texte sur saint Thomas l'apôtre est aussi conservé dans un autre exemplaire de dédicace offert au Duc : le manuscrit KBR, 9278-9280<sup>12</sup> (ff. 45r-48v ; incipit : [45r] *S'ensieut ung raport sur les fais et miracles de saint Thomas l'apostre*). Il s'agit d'un volume de luxe, en parchemin et richement orné, qui, outre les *Fais et miracles de saint Thomas l'apostre*, transmet deux autres traductions de notre chanoine, le *Debat de bonneur* (ff. 1r-8v) et le *Debat de la vraie noblesse*<sup>13</sup> (ff. 10r-43v), en constituant une sorte de recueil d'auteur issu de son atelier. Le premier traité a été traduit par Miélot en 1450<sup>14</sup> (explicit : [8v] *Cy fine ung debat entre trois chevalereux princes escript et translaté en cler françois*) ; le deuxième en 1449 (explicit : [43v] *Cy fine la controversie de noblesse plaidoiee entre Publius Cornelius Scipion d'une part, et entre Gayus Flaminius d'aultre part, laquelle a esté faitte et composee par ung notable docteur en loix et grant orateur nommé Bonne Surse de Pistoye, puis, par le commandement de treshault, trespouissant et tresexcellent prince Phelippe, par la grace de Dieu duc de Bourgongne [...], a esté laditte controversie ou debat de noblesse translatee en françois par Jo. Mielot, le moindre des secretaires d'icellui seigneur, l'an de grace mil iiii. xlix*) ; notre ouvrage hagiographique lui aussi, d'après le colophon, remonte au 1450. La confection de ce manuscrit, sans doute proche de la composition des textes, est donc datable peu après le milieu du XV<sup>e</sup> siècle.

Le programme décoratif, très soigné, comprend des initiales fleuries, des crochets champiés, une décoration marginale phytomorphe et huit belles miniatures à mi-page dues à deux mains différentes : Jean le Tavernier et un autre artiste de son atelier. La technique

---

<sup>11</sup> On lit d'ailleurs, en haut de la page, l'indication à l'encre rouge du mois de décembre jusqu'au f. 185r, où commence le *Testament de sainte Aldegonde*.

<sup>12</sup> Voir la description de Frédérique Johan in BOUSMANNE et VAN HOOREBEEK 2000, p. 78-82. Olivier Delsaux et Tania Van Hemelryck classent ce codex parmi les mss produits sous la supervision de l'auteur : DELSAUX et VAN HEMELRYCK 2014, p. 102. Dans sa thèse Delsaux compte ce volume au nombre des mss de publication autographes de Miélot : DELSAUX 2013a, p. 226, 245, 521.

<sup>13</sup> Sur ces traductions et sur leur diffusion voir SCHOYSMAN 2007, SCHOYSMAN 2010b et VANDERJAGT 1981.

<sup>14</sup> Voir COLOMBO 2014, p. 126.

picturale et la composition de l'image qui précède la légende de saint Thomas (f. 45r) se différencient de celles des autres miniatures du manuscrit dont le célèbre enlumineur d'Audenarde est considéré comme l'auteur (ff. 1r, 3r, 10r). L'attribution à Le Tavernier de l'illustration – des petites figures dans une « scène extérieure [...] composée de manière panoramique »<sup>15</sup>, tandis que toutes les autres enluminures situent leurs personnages, de taille assez grande, à l'intérieur – s'avère donc fort douteuse. Cette miniature représente le patriarche des Indes qui, suivi d'un cortège de fidèles, hommes et femmes, sort de la ville fortifiée de Hulne, pour se rendre à l'église de saint Thomas à l'occasion de la fête de l'apôtre.

Dans le colophon du ms KBR, 9278-9280, Miélot déclare avoir rédigé sa traduction à Bruxelles par *commandement et ordonnance* de Philippe le Bon ([48v] *Cy fine ung rapport sur les fais et miracles de monsigneur saint Thomas l'apostre. Translaté de latin en cler françois du commandement et ordonnance de treshault, trespuissant et mon tresdoubté signeur monsigneur le duc de Bourgongne et de Brabant, et fu aussy escript par Jo. Mielot, le moindre de ses secretaires, en la ville de Brouxelles, la veille de la trinite l'an de jubilee mil quatre cens cinquante*), alors que dans le ms KBR, 9946-9948 ces informations manquent.

---

<sup>15</sup> BOUSMANNE – VAN HOOREBEEK 2000, p. 81.

## 2. TEXTE I : PROLOGUE DU *MARTYROLOGE* (Bruxelles, KBR 9945)

L'apparat critique en bas de page signale les variantes (sont exclues les variantes purement graphiques) du ms Bruxelles, KBR, 9946-9948 (B), troisième volume du *Martyrologe*, qui transmet également le texte du prologue aux f. 1r-v.

[1r] 1 **M**artreloge\* est dit de *martir* en grec, c'est à dire tesmoing en françois, et de *logos* en grec, c'est à dire sermon ou parole en françois. 2 Et ainsi martreloge est ung livre parlant principalement des martirs et martires qui pour le tesmoignage de Jhesu Crist, pour verité soustenir et pour exaucher la foy catholique et nostre mere sainte Eglise, ont souffert tourmens divers et passions jusques à la mort. 3 Et comme dist<sup>1</sup> saint Augustin, la paine ne fait point le martir, ains le fait la cause du martire\*, c'est à dire du tourment ; 4 et selon saint Gregoire ilz sont deux manieres\* de martire : l'une est en pensee seulement et l'autre est en fait et en pensee ; et ainsi nous pouons bien estre martirs sans estre occis<sup>2</sup> ne par fer ne autrement par les tyrans. 5 Certes, morir par ung persecutement\* en appert c'est martire de fait, mais souffrir injures et contumelies\* et amer ses hayneux ou ses ennemis c'est martire en pensee secrete. 6 Les deux enfans de Zebedee, c'est assavoir saint Jaques et saint Jehan euvangeliste, ne morurent point par martire, et touteffoiz et l'un et l'autre avoit <oy> dire<sup>3</sup> de par nostre Seigneur que un chascun d'eulx buveroit\* la calixe de passion<sup>4</sup>. 7 Saint Jehan ne fina mie sa vie par martire\*, et touteffoiz il fu martir, car il garda en sa pensee la passion qu'il ne souffry point en son corps. 8 Nous pouons donc<sup>5</sup> par cest exemple estre martirs sans fer\*. 9 Item saint Bernard distingue trois manieres de martire, c'est assavoir en volenté et non mie par<sup>6</sup> mort, si come saint Jehan l'euvangeliste, en volenté<sup>7</sup> et par mort, come saint Estiene prothomartir, et par mort et non en volenté, come furent les Innocens\*.

10 Et jasoit ce que plusieurs ayent labouré pour compiler ung martreloge, touteffoiz entre les autres il en y eut<sup>8</sup> trois de plus grant auctorité : le premier fu saint Jherome\*, le second fu Bede\* et le tiers fu Usuart moyne\*, 11 et tient on son euvre plus en usaige\* en maintes eglises lesquelles on croit aussi<sup>9</sup> avoir en divers lieux adjousté à son ouvrage aucunes choses, principalement des sains et festes appartenans plus especialement à elles touchant aucunes nouvelles festes.

[1v] 12 **E**n ensievant le stile que maistre Vincent tient en son Miroir Historial\*, où il compila une table generale ou totale contenant tous les propres noms des sains et saintes et autres dont il traicte en sondit Miroir, afin de les trouver plus legierement selon l'ordre de

---

<sup>1</sup> *comme dist* ] B *come dit*

<sup>2</sup> *occis* ] B *occhis*

<sup>3</sup> *avoit dire* ] B *avoit oÿ dire*

<sup>4</sup> *de passion* ] B *de la passion*

<sup>5</sup> *donc* ] B *doncques*

<sup>6</sup> *non mie par* ] B *non par*

<sup>7</sup> *volente* ] B *voulente*

<sup>8</sup> *il en y eut* ] B *il y en eut*

<sup>9</sup> *on croit aussi* ] B *on croit*



l'abc, le departant en .iiii. volumes particuliers, à un chascun volume y appliquant une table particuliere, 13 semblablement en cestui martreloge ou passionaire<sup>10</sup> de sains et saintes, lequel monseigneur saint Jherome fist jadis et composa en latin de la vie, conversacion et<sup>11</sup> martires de pluseurs sains et saintes solenniziéz et celebréz de nostre mere sainte Eglise és .xii. mois de l'an. 14 Et puis nagaires par le commandement et ordonnance de treshault, trespuissant et mon tresredoubté seigneur et prince Phelippe, par la grace de Dieu duc de Bourgongne et de Brabant etc., a esté translaté de latin en françois par Jo. Miélot, prestre comme indigne chanonne de Lille en Flandres et le moindre des secretares d'icellui tresredoubté seigneur, en comprenant à son petit entendement en substance la vie, conversacion, miracles et merites des glorieux sains et saintes dessusdis sans y riens adjoûter du sien, 15 et y a fait une table contenant les noms des sains et saintes solenniziéz et celebréz par tout les .xii. mois de l'an et en quel jour d'un chascun mois ilz sont celebréz, afin de les trouver plus aiseement selon l'ordre de l'abc. 16 Item il a departy ledit martreloge en .iiii. volumes particuliers contenant chascun trois mois de l'an\*, y appliquant à chascun volume une table particuliere procedant<sup>12</sup> selon l'ordre de l'abc comme dessus. 17 Fait audit Lille, l'an de grace mil quatre cens soixante deux, le .xxiii.° jour d'avril après Pasques, Pius le second de ce nom pape de Romme\*, Loÿs par la grace de Dieu roy de France ou<sup>13</sup> premier an de son regne\*, et Phelippe, par la grace de Dieu duc de Bourgongne, de Lothriik, de Brabant et de Lembour, conte de Flandres, d'Artois et de Bourgongne etc.<sup>14</sup>, cy dessus nommé regnant<sup>15</sup> en paix et felicité.

- \* I,1 *Martreloge* – Bien qu'enregistrée dans *Gdf* V, 190b (1344) et *FEW* VI-1, 395b, *s. v. martyr* (1344), cette forme n'est pas attestée parmi les 4 occurrences du mot répertoriées dans *DMF* 2015 : il s'agit peut-être d'une forme régionale.
- \* I,3 *la paine ne fait point le martir, ains le fait la cause du martire* – Traduction littérale de la sentence augustinienne : « *martyrem non facit poena sed causa* » (*Sermo* CCLXXXV).
- \* I,4-8 *et selon saint Gregoire ilz sont deux manieres de martire [...] estre martirs sans fer* – Traduction de l'Homélie XXXV.7 de saint Grégoire le Grand : « *Duo quippe sunt martyrii genera, unum in mente, aliud in mente simul et actione. Itaque esse martyres possumus, etiamsi nullo percutientium ferro trucidemur. Mori quippe a persequente martyrium in aperto opere est ; ferre vero contumelias, odientem diligere, martyrium est in occulta cogitatione. [...] Et Zebedaei filii, id est Iacobus et Ioannes, non uterque per martyrium occubuit, et tamen quod uterque calicem biberet audivit. Ioannes namque nequaquam per martyrium vitam finivit, sed tamen martyr existit, quia passionem quam non suscepit in corpore servavit in mente. Et nos ergo hoc exemplo sine ferro esse possumus martyres, si patientiam veraciter in animo custodimus* ».
- \* I,4 *ilz sont deux manieres* – Emploi de *ilz* au lieu de *elles* comme sujet féminin pluriel (Marchello-Nizia p. 224).
- \* I,5 *persecutement* – Forme non attestée dans le *DMF* 2015, le mot signifie 'persécution'.
- \* I,5 *souffrir injures et contumelies* – Absence de l'indéfinit pluriel devant des substantifs abstraits (Marchello-Nizia p. 137). Notons que le latin « *contumelias* » a été traduit par un calque (*contumelies*, 7 occ. dans le *DMF* 2015) accompagné d'un synonyme : *injures et contumelies*.

---

<sup>10</sup> *passionaire* ] B *passionare*

<sup>11</sup> *de la vie conversacion et* ] B *de la conversacion vie et*

<sup>12</sup> *procedint* ] B *procedant*

<sup>13</sup> *ou*] B *le*

<sup>14</sup> *duc de Bourgongne de Lothriik de Brabant et de Lembour conte de Flandres d'Artois et de Bourgongne etc* ] B *duc de Bourgongne etc*

<sup>15</sup> *etc cy dessus nommé regnant* ] B *etc regnant*

- \* I,6 *buveroit* – Insertion d'un *e* svarabhaktique au futur et au conditionnel des verbes dont le radical se termine par une labiale ou une dentale appuyée (Fouché p. 395 ; Gossen § 74).
- \* I,7 *Saint Jehan ne fina mie sa vie par martire* – Selon la tradition, saint Jean l'évangéliste serait le seul parmi les apôtres de Jésus-Christ à être mort pour causes naturelles – de vieillesse, à l'âge d'environ 90 ans – et non en martyr.
- \* I,9 *Item saint Bernard distingue trois manieres de martire, [...] come furent les Innocens* – Traduction d'un passage du sermon *In nativitate SS. Innocentium* de saint Bernard de Clairvaux : « *Siquidem advertere est in his tribus solemnitatibus triplicem quamdam speciem sanctitatis ; nec facile praeter haec tria sanctorum genera, quartum aliud posse arbitror in hominibus reperiri. Habemus in beato Stephano martyrii simul et opus et voluntatem ; habemus solam voluntatem in beato Joanne ; solum in beatis Innocentibus opus* ».
- \* I,10 *Et jasoit ce que pluseurs ayent labouré pour compiler ung martreloge, [...] le premier fu saint Jberome* – Le soi-disant *Martyrologe Hiéronymien* est le plus ancien parmi les premiers martyrologes chrétiens conservés ; l'attribution du recueil à saint Jérôme est complètement infondée.
- \* I,10 *le second fu Bede* – Le moine anglo-saxon a compilé un martyrologe composé de 114 notices qui fut augmenté successivement.
- \* I,10 *et le tiers fu Usuart moyne* – Moine à Saint-Germain-des-Prés, Usuard a compilé un recueil de vies de saints qui a eu une large diffusion tout au long du Moyen Âge.
- \* I,11 *et tient on son ewvre plus en usaige* – Inversion de l'ordre sujet-verbe provoquée par la présence en début de phrase d'un élément tonique (la conjonction *et*).
- \* I,12 *En ensiewant le stile que maistre Vincent tient en son Miroir Historial* – Ici on fait allusion à la troisième partie du *Speculum maius*, la vaste compilation encyclopédique de Vincent de Beauvais.
- \* I,16 *Item il a departy ledit martreloge en .iiii. volumes particuliers contenant chascun trois mois de l'an* – Malgré cette déclaration d'intention, nous le répétons, ce *Martyrologe*, mentionné dans l'inventaire de la « librairie » des ducs de Bourgogne et aujourd'hui conservé à la Bibliothèque royale de Belgique, est divisé en trois volumes seulement, dont le deuxième est perdu.
- \* I,17 *Pius le second de ce nom pape de Romme* – Sous le nom de Pie II, Enea Silvio Piccolomini fut pape de 1458 à 1464.
- \* I,17 *Lojys par la grace de Dieu roy de France ou premier an de son regne* – Il s'agit de Louis XI, dit le Prudent, roi de France de 1461 à 1483.

### 3. FAIS ET MIRACLES DE SAINT THOMAS L'APOSTRE (1450)

Selon diverses traditions hagiographiques, saint Thomas, apôtre de Jésus-Christ, aurait prêché la foi chrétienne en Orient et, en particulier, en Inde, où il serait mort en martyr tué par un coup de lance dans le dos. Il est considéré comme le fondateur de l'église chrétienne de Syrie. Célèbre pour son incrédulité, dans l'évangile de Jean il doute de la résurrection de Jésus jusqu'au moment où il voit de ses propres yeux les stigmates de la crucifixion.

La figure de l'apôtre renvoie à celle du Prêtre Jean, légendaire souverain chrétien qui aurait régné sur un pays vaste et fabuleux, localisé à la fois en Inde et en Éthiopie, dont les habitants auraient été convertis par saint Thomas lui-même. En s'adressant à l'empereur byzantin, le Prêtre Jean aurait écrit une *Lettre*, qui a connu un énorme succès et une large diffusion pendant tout le Moyen Âge, dans laquelle il décrit son royaume merveilleux et utopique<sup>1</sup>. Son mythe se diffuse et s'affirme à l'époque des croisades et bien au-delà<sup>2</sup> : le *presbyter Iohannes*, qui dans son épître se présente comme le plus puissant roi du monde, était en fait réputé pour être un allié potentiel de la chrétienté contre le monde musulman. L'engouement pour l'Orient et le projet, longtemps caressé, d'une croisade pour libérer Constantinople après sa chute en 1453 expliquent l'attachement et l'intérêt du duc de Bourgogne à l'égard de l'apôtre ainsi que sa commande à Miélot de la traduction de cette légende hagiographique<sup>3</sup>.

Malgré ses liens stricts avec le Levant, le culte et la légende de saint Thomas étaient répandus dans toute l'Europe médiévale. Un regard sur la diffusion de sa biographie en France nous atteste sa popularité : la base de données Jonas de l'IRHT dénombre, sans compter l'œuvre de Miélot, une vingtaine de textes hagiographiques consacrés à l'apôtre ayant circulé entre XIII<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècle. Pas moins de neuf remontent au XV<sup>e</sup> siècle : il s'agit de légendes rédigées en prose par des auteurs anonymes. Dans ce groupe on peut

---

<sup>1</sup> La *Lettre* latine, dont la fortune est attestée par de très nombreux remaniements et traductions en plusieurs langues, date du troisième quart du XII<sup>e</sup> siècle ; l'auteur, anonyme, est selon toute probabilité un clerc de bonne culture. Saint Thomas y est cité à propos du palais merveilleux qu'il fit bâtir pour le roi des Indiens Gondopharès (56) ; y est également mentionné un *patriarcha sancti Thomae* (74). Voir : ZAGANELLI 1990.

<sup>2</sup> La figure du Prêtre Jean est plusieurs fois évoquée dans les œuvres issues du milieu bourguignon et contamine quelques légendes, par exemple celle du héros frison Gondebaud, qui, dans le *Myreur des Histors* de Jean d'Outremeuse, devient le père de ce roi mythique. Il faut signaler également que Bertrandon de la Broquière, envoyé en Orient par Philippe le Bon, avait rencontré au cours de son expédition un certain Pierre de Naples qui, ayant voyagé en Éthiopie, lui avait parlé du Prêtre Jean. Voir LACAZE 1971, p. 356 et SCHNERB 1999, p. 308. Rappelons encore que Jean Miélot a remanié, ou seulement copié, la relation du voyage au Proche-Orient que Bertrandon a composée en 1457 sur l'invitation du Duc : DELSAUX 2010, p. 163.

<sup>3</sup> Doutrepont signale que dans *Jean de Saintré* d'Antoine de La Sale on lit une allusion à saint Thomas évangéliste de l'Inde : DOUTREPONT 1909, p. 224. Antoine de la Sale mentionne en effet l'apôtre en décrivant le pays des Sarrasins : « Ceste partie de Indie est enclose de la mer qui est devers le midy, que aucuns dient la mer Noire et autres appellent la mer Batue pour le grant debattement en quoy elle est jour et nuyt a cause de .vijm vc xlvij. ysles qui y sont, desquelles en y a une bien grande ou sont dix citez ; la principale s'appelle Gelbona. Et en ceste isle a grant quantité d'or et de pierres precieuses, et y multiplient plus les olliphans que en aultre partie du monde. Laquelle isle fut jadiz convertie par saint Thomas l'apostre, jassoit que la plus grant partie du paÿs soient mescreans », EUSEBI 1993, t. II, p. 321.

distinguer cinq Vies qui sont la traduction, plus ou moins fidèle, du chapitre 5 de la *Legenda aurea* et quatre qui ne dérivent pas de celle-ci et qui sont indépendantes entre elles<sup>4</sup>.

La petite œuvre de Miélot<sup>5</sup> (incipit : [182v] *Le patriarche des indiens monta jadis en ung navire garny de voiles et autres habillemens de mer et mist l'espace d'un an entier à s'en venir en pelerinage à Romme pour y faire ses oraisons* ; explicit : [184r] *...Jhesu Crist qui de an en an par son glorieux apostre saint [184v] Thomas ne delaisse point à faire telz et si grans miracles avecques le Pere et le benoit Saint Esperit vivant et regnant par siecles en temps infinitz. Amen* ; les citations sont tirées du manuscrit KBR, 9946-9948) est la traduction *en cler françois* d'une source latine anonyme proche des numéros 8145d et 8146 de la *Bibliotheca Hagiographica Latina* qui relatent les *Miracula facta in India – De adventu patriarchae Indorum ad Urbem sub Calisto papa II*. Ce texte est conservé sous deux versions appelées *recensio longior* (BHL 8145, 8145a, 8145c et 8145d) et *recensio brevior* (BHL 8146) ; le n. 8146b se situe à part. Il faut néanmoins signaler que pour les n. 8145a, 8145c et, surtout pour le n. 8145d qui nous intéresse – incipit : *Patriarcha regis Indorum spatio unius anni orationis gratia navigio Romam pervenit* (explicit non signalé) –, aucun témoin n'a été repéré par les Bollandistes. En revanche, la version n° 8146, seule à transmettre la *recensio brevior* du texte, est conservée dans six manuscrits et débute ainsi : *Patriarcha regionis Indorum orationis gratia unius anni in spatio Romam* ; explicit : *qui talia tantaque miracula per s. suum apostolum Thomam ... operari non desinit, cum Patre... Amen*. Pour l'instant il ne m'a été possible de consulter aucun témoin du n° 8146 pour confirmer la relation entre cette version latine et la traduction de Miélot, mais j'ai pu confronter celle-ci avec un manuscrit numérisé en ligne du n° 8145 (incipit prol. : *Temporibus antiquis consuetudo fuisse legitur* ; incipit : *Temporibus itaque Calisti papae II* ; explicit : *qui talia tantaque miracula per s. suum apostolum Thomam ... operari non desinit, cum Patre... Amen*) : le codex Tours, BM, 1040. Même s'il s'agit d'une version légèrement différente de la légende et bien que la lisibilité du manuscrit soit souvent compromise par la mauvaise qualité de la reproduction, la comparaison avec la traduction de Miélot s'est avérée utile : le texte transmis par l'exemplaire de Tours, bien que pourvu d'un prologue absent dans l'œuvre en moyen français, est proche de celui de notre chanoine. C'est donc sur la base de celui-ci que le travail de Miélot sera examiné.

Cet ouvrage, qui n'a jamais fait l'objet d'une étude spécifique, est transmis, comme nous l'avons vu, par deux *codices* de la Bibliothèque royale de Belgique : le ms 9278-9280<sup>6</sup> (ff. 45r-48v) et le ms 9946-9948 (ff. 182v-184v). Les deux textes, qui ont un incipit et un explicit différents, présentent beaucoup de variantes qui ne touchent cependant qu'à la graphie. Si les deux copies mentionnent la même date de composition (KBR, 9278-9280 : [48v] *escript par Jo. Mielot, le moindre de ses secretaires, en la ville de Brouxelles, la veille de la trinité l'an de jubilee mil quatre cens cinquante* ; KBR, 9946-9948 : [182v] *translaté de latin en françois par Jo. Miélot, chanonne de Lille en Flandres, mil .iiii.<sup>e</sup> .l.*), le premier est le seul à expliciter, dans le colophon,

---

<sup>4</sup> Voir la notice rédigée par J. DEVARD in *Translations médiévales. Cinq siècles de traductions en français au Moyen Âge (XI<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècles)* 2011, p. 895-896.

<sup>5</sup> Voir aussi COLOMBO 2014, p. 130.

<sup>6</sup> La version de la légende de Miélot qui se trouve dans ce ms a été publiée sans aucun commentaire par Jacques Paviot en annexe à son article sur les relations de Philippe le Bon avec la chrétienté orientale : PAVIOT 1997, p. 949-975.

l'identité du commanditaire : *translaté de latin en cler françois du commandement et ordonnance de treshault, trespuissant et mon tresdoubté signeur monsigneur le duc de Bourgogne et de Brabant*. L'autre témoin ne l'exigeait sans doute pas, Philippe le Bon étant déjà nommé dans le prologue du *Martyrologe*. Il faut en outre rappeler que, si la transcription du ms KBR, 9278-9280 fut achevée peu après 1450, l'autre codex est d'une dizaine d'années au moins postérieur (1463-67).

La légende traduite par Miélot se fonde sur le rapport qu'un mystérieux *patriarche des indiens*<sup>7</sup> présente à Rome, à la cour du pape Calixte II, sur la ville merveilleuse de Hulne, près de laquelle se dresse l'église dédiée à saint Thomas, et sur les miracles posthumes accomplis par les reliques de l'apôtre. La ville, protégée par de hauts remparts d'une incroyable épaisseur et traversée par le Physon, l'un des fleuves du paradis terrestre, dont les eaux sont riches d'or, d'argent et de pierres précieuses, est peuplée uniquement par des chrétiens dévots : tout hérétique ou infidèle soit se convertit immédiatement, soit il meurt sur place. Juste au dehors de la ville, l'église de saint Thomas, qui abrite le tombeau de l'apôtre, est inaccessible à cause de l'abondance des eaux qui environnent le mont sur le sommet duquel elle est située. Huit jours avant et huit jours après la fête du saint apôtre un miracle se produit : les eaux reculent prodigieusement et le peuple des pèlerins et des malades peut se rendre à l'église pour demander l'intercession de saint Thomas. C'est là que, dans une châsse superbement ornée, est conservée la dépouille intacte de l'apôtre et, près d'elle, une lampe d'or contenant un baume miraculeux qui guérit toute maladie. Pendant la cérémonie, le corps de saint Thomas est assis sur une chaire d'or d'où, par la volonté de Dieu, il offre l'Eucharistie aux fidèles rassemblés. Si quelque mécréant ou pécheur se cache parmi les chrétiens et s'approche de l'apôtre, celui-ci retire tout de suite sa main avec l'hostie consacrée jusqu'à ce que l'infidèle se convertisse à la vraie foi ou qu'il meure d'une mort subite. Après que la fête et les cérémonies en l'honneur de saint Thomas ont été célébrées et après que les fidèles sont rentrés chez eux, les eaux entourent de nouveau la montagne en isolant l'église.

La présence de ce patriarche des Indiens que la légende latine appelle *Iohannes* et dont le nom disparaît dans la traduction de Miélot évoque justement la figure mythique du Prêtre Jean. Le texte latin des *Miracula facta in India – De adventu patriarchae Indorum ad Urbem sub Calisto papa II*<sup>8</sup> (première moitié du XII<sup>e</sup> siècle) relatant le prétendu *rapport* de ce patriarche non identifié qui décrit la richesse et les *mirabilia* de la capitale de son royaume, est peut-être l'une des premières formes sous lesquelles la légende du Prêtre Jean a commencé à circuler dans l'Occident médiéval<sup>9</sup>.

Miélot a laissé une autre version de la légende de saint Thomas sous la date du 21 décembre de son *Martyrologe* (KBR, 9946-9948, ff. 164v-167r). Dans ces feuillets la vie de Thomas suit globalement la trame de la *Legenda aurea*, en supprimant néanmoins le discours

---

<sup>7</sup> Bien que notre traducteur ne le nomme jamais, le texte latin l'appelle *Iohannes patriarcha indorum*.

<sup>8</sup> L'édition du texte latin a été fournie par ZARNCKE 1879, p. 837-843.

<sup>9</sup> ZAGANELLI 1990, n. 20, p. 40.

sur les manichéens, et est accompagnée d'un abrégé des *Fais et miracles de monseigneur saint Thomas l'apôtre*.

La *Légende dorée* raconte que Thomas, envoyé par Dieu en Inde, est chargé par le roi Gondopharès de bâtir un superbe palais qui dépasse en taille et en grandeur ceux de Rome. Le roi lui confie une grosse somme d'argent et part pour aller visiter une autre province de son royaume. Pendant les deux années de son absence, Thomas se consacre à la conversion des sujets du roi et utilise l'argent que celui-ci avait mis à sa disposition pour accomplir des œuvres de charité et pour aider les pauvres. À son retour, le roi, très en colère, fait emprisonner le saint apôtre et le condamne à mort. Thomas se sauve parce que Gad, le frère décédé du roi, ressuscite providentiellement et raconte d'avoir vu dans l'au-delà le merveilleux palais que le Saint a édifié pour Gondopharès grâce aux bonnes œuvres qu'il a réalisées sur terre. Le roi se convertit donc et Thomas, libéré, part pour une autre province de l'Inde. C'est là que, après avoir amené beaucoup de gens à embrasser la foi chrétienne, il meurt martyrisé pour avoir refusé d'adorer une idole.

4. TEXTE II : *FAIS ET MIRACLES DE SAINT THOMAS L' APOSTRE* (Bruxelles, KBR, 9946-9948)

Le texte édité est celui du *Martyrologe* (Bruxelles, KBR, 9946-9948), choisi uniquement pour un critère d'homogénéité avec le *Prologue* et le *Testament et miracles de sainte Auldegonde* qui suit. Les variantes dignes d'intérêt du ms Bruxelles, KBR, 9278-9280 (D) seront notées dans l'apparat critique en bas de page.

[182v] 1 S'ensieut ung rapport fait en le court de Romme sur les fais et miracles de monseigneur saint Thomas l'apostre, translaté de latin en françois par Jo. Mielot, chanonne de Lille en Flandres, mil .iiii.<sup>c</sup> .1.<sup>1</sup>

2 Le patriarche des Indiens monta jadis en ung navire garny de voiles et autres habillemens\* de mer et mist l'espace d'un an entier à<sup>2</sup> s'en venir en pelerinage à Romme\* pour y faire ses oroisons<sup>3</sup> ; 3 lequel interroguï de nostre saint pere le pape touchant les excellens fais et miracles de monseigneur saint Thomas l'apostre, luy en respondy devant le clergïe et tout le senat ce qu'il en sçavoit au vray en la maniere qui s'ensieut : « 4 La cité où repose le corps du glorieux apostre saint Thomas se apelle Hulne, laquelle est chief et dame de tout le royame<sup>4\*</sup>. 5 Certes la grandeur de celle cité se extend<sup>5</sup> tant en long et en lé que pour le avironner\* tout à l'entour elle contient quatre journees de chemin\*, 6 et la grosseur<sup>6</sup> de la muraille<sup>7</sup> dont elle est fermee tout autour est si espesse que à tout le moins deux chariotz pourroient bien aler ensamble de front par dessus laditte muraille\*, mais la haulteur trespasse la mesure d'une belle haulte tour<sup>8\*</sup>. 7 Par le millieu de laditte cité court Physon\*, qui est l'un des quatre fleuves venans<sup>9</sup> de paradis terrestre\* ; 8 lequel fleuve naist de caves<sup>10</sup> tresparfaitement cleres et jecte hors fin or et pierres precieuses\*, de quoy nostre gent se fait tresriche. 9 Ceste cité, comme il affiert\*, est toute habitee de tresloyaulx cristiens entre lesquelz n'y puet demourer<sup>11</sup> nul herese sarrasin ne payen que tantost il ne congnoisse son erreur<sup>12</sup> ou que par quelque mal adventure il ne trebuche en aucune maladie\*. 10 Un petit hors de la muraille de laditte cité a une montaigne separee à par luy, laquelle est avironnee tout à l'entour d'un grant lac moult parfont\*, et a aussi une haulte et patente\* tour en laditte montaigne, au sommet de laquelle est assise la mere eglise du

---

<sup>1</sup> *Sensieut [...] mil IIII.<sup>c</sup>l ] D Sensieut ung raport sur les fais et miracles de saint thomas lapostre*

<sup>2</sup> *dun an entier a ] D dun an tout entier ad*

<sup>3</sup> *oroisons ] D orisons*

<sup>4</sup> *royame ] D royaume*

<sup>5</sup> *se extend ] D s'extent*

<sup>6</sup> *grosseur ] D groisseur*

<sup>7</sup> *muraille ] D muraille*

<sup>8</sup> *dune belle haulte tour ] D dune belle tour*

<sup>9</sup> *venans ] D venant*

<sup>10</sup> *caves ] D eaues. La correction s'appuie tant sur le contexte que sur la source latine : « limpidissimis emanat aquis aurum preciosissimum atque gemmas preciosissimas foras emittens ».*

<sup>11</sup> *demourer ] D demorer*

<sup>12</sup> *son erreur ] D leur erreur*

tresbieneuré apostre saint Thomas. 11 Item à l'entour dudit lac y a .xii. monasteres<sup>13</sup> fondéz en l'onneur des .xii. apostres de nostre Seigneur. 12 Et n'est homme qui toute l'anee puist monter sur<sup>14</sup> laditte montaigne\* où est situee<sup>15</sup> l'eglise du benoit apostre saint [183r] Thomas, ne nul ne ose presumer de y aler\* ne venir se non le patriarche, quelconque qu'il soit, qui une fois l'an, avecques ceulx qui illecques viennent de toutes pars, entre dedens le lieu et l'eglise dessusditte pour y faire et celebrer les sains misteres\*. 13 Car tous les ans venant le solennel jour de la festivité du glorieux<sup>16</sup> apostre, .viii. jours devant et .viii. jours après icelle, grande habundance de eaues avironnant<sup>17</sup> laditte montaigne\*, comme dit est\*, descroit tant que à paines congnoist on de legier\* que jamais il y ait point eu d'eau. 14 Certes l'assamblee des peuples, tant cristiens comme infideles mescreans, venans illec de tous costéz\* et de loings samblablement tous malades et langoureux\*, y obtiennent seurement les remedes et guarisons\* de leurs languers<sup>18</sup> quelz qu'ilz soient par les merites du benoit apostre saint Thomas. 15 Et dedens le cuer de laditte eglise\* a ung grant vaissel<sup>19</sup> qu'on appelle la cibole\* qui est merueilleusement aournee<sup>20</sup> et<sup>21</sup> couverte tant d'argent fin comme de pierres precieuses, teles que ledit fleuve du paradis terrestre nommé Physon porte en noz marchés, et est embellie aussi de maintes diverses<sup>22</sup> pierreries. 16 Item au pardedens de laditte cibole y a une tresprecieuse custode de fin argent faicte en maniere de l'escaille d'une moulle et pent<sup>23</sup> à chaine<sup>24</sup> d'argent, laquelle est moult riche, comme raconte l'histoire de ce saint apostre\*, tant pour le metal et encores<sup>25</sup> plus pour le grant tresor qui est dedens. 17 Car certes en icelle custode est encores<sup>26</sup> gardé le tressaint corps du benoit apostre, aussi sain et entier\* come il estoit le jour mesmes qu'il y fu mis, et le voit on leans tout droit comme s'il estoit<sup>27</sup> en vie. 18 Et devant luy, en sa presence, pend<sup>28</sup> à chainettes d'argent une lampe d'or plaine de basme<sup>29</sup> et, se une fois elle est allumee, on ne troeuve<sup>30</sup> point\* de ung an à l'autre que ledit basme<sup>31</sup> soit en riens diminuee<sup>32</sup>, ne aussi qu'elle soit estainte<sup>33</sup>\* ; 19 mais depuis, par la volenté de Dieu et par l'intercession du saint apostre, en l'an prochainement ensievant se font par l'unction de celle liqueur de basme<sup>34</sup>

<sup>13</sup> *a l'entour dudit lac y a .xii. monasteres* ] D *alentour dudit lac, au pardehors, ya .xii monasteres*

<sup>14</sup> *sur* ] D *sus*

<sup>15</sup> *situee* ] D *situe*

<sup>16</sup> *du glorieux* ] D *dudit glorieux*

<sup>17</sup> *avironnant* ] D *avironnans*

<sup>18</sup> *languers* ] D *langueurs*

<sup>19</sup> *vaissel* ] D *vaissiel*

<sup>20</sup> *aournee* ] D *ouvrée*

<sup>21</sup> *aournee ~~et~~ et, ta barré* ] D *ouvrée et*

<sup>22</sup> *maintes diverses* ] D *maintes autres diverses*

<sup>23</sup> *pent* ] D *pend*

<sup>24</sup> *chains* ] D *chaines*

<sup>25</sup> *encores* ] D *encoires*

<sup>26</sup> *encores* ] D *encoires*

<sup>27</sup> *comme sil estoit* ] D *comme il estoit*

<sup>28</sup> *pend* ] D *pend*

<sup>29</sup> *basme* ] D *balme*

<sup>30</sup> *troeuve* ] D *treuve*

<sup>31</sup> *basme* ] D *balme*

<sup>32</sup> *diminuee* ] D *diminue*

<sup>33</sup> *estainte* ] D *extainte*

<sup>34</sup> *basme* ] D *balme*



pluseurs<sup>35</sup> miracles, telz que nous dirons cy après. 20 Certainement selon la coustume du jour de la feste, comme dit est, quant ledit patriarche revient tous les ans à laditte eglise, il le sieut<sup>36</sup> une tresgrande multitude de pueple, c'est assavoir d'ommes et de femmes crians tous ensamble et requerans à haulte voix<sup>37</sup> qu'ilz [183v] puissent avoir aucune petite parcelle dudit basme<sup>38</sup> tousjours ardant devant la magnificence du benoit apostre. 21 Et creéz pour vray\* que tous malades de quelconque maladie que ce soit, s'ilz ont<sup>39</sup> esté une fois oinctz dudit basme<sup>40</sup>, ilz sont<sup>41</sup> tantost sanéz et guaris\* par la voulenté divine. 22 Et en après ledit patriarche avecques tous ses evesques suffragrans se met en tout tel estat de grace<sup>42</sup> comme il fait en ses solennitez de Pasques, pour monstret<sup>43</sup> au pueple<sup>44</sup> laditte<sup>45</sup> custode d'argent. 23 Et après ce<sup>46</sup>, en chantant hymnes et loenges\* à Dieu, ilz monstrent petit à petit ledit vaisseau<sup>47</sup> où est le corps saint ; 24 et puis sont là pluseurs<sup>48</sup> qui en grant cremeur et reverence\* receuvent<sup>49</sup> ledit corps saint et le assieent en une chaire d'or emprés l'autel<sup>50</sup>. 25 Certes sa figure et l'entiereté de son corps, par la voulenté de nostre createur, demeure encores<sup>51</sup> toute tele qu'elle estoit lors qu'il aloit vif par le monde. 26 Sa face resplendist<sup>52</sup> comme une estoille et sont ses cheveulx rouges pendans presque jusques à ses espauls. 27 Il a la barbe rousse et cresp\*, mais non pas longue, et toute la fourme\* de sondit corps est tresbelle et plaisant\* à la veue des gens. 28 L'adureté et l'entiereté de ses vestemens\* est encores<sup>53</sup> toute tele qu'elle estoit ja pieça\*, quant il les vestoit en sa vie. 29 Ce glorieux corps saint doncques assis et colloqué\* en la chaire d'or en la maniere que dit est\*, les menistres de l'eglise s'en vont incontinent commencer les offices appartenans<sup>54</sup> à la solennité de la sainte journee. 30 Mais quant vient le temps que le saint sacrement d'eucharistie se doit recevoir, lors le patriarche met en une patene d'or toutes les hosties consacrees à l'autel, et puis en tresgrant reverence il les apporte au lieu où siet le glorieux apostre et, en soy agenoullant devotement, il les luy offre. 31 Adoncques par la dispensation du createur\* de toutes choses le benoit apostre saint Thomas extend<sup>55</sup> sa main dextre<sup>56</sup>,

---

<sup>35</sup> *pluseurs* ] D *pluseurs*

<sup>36</sup> *sieut* ] D *sieut*

<sup>37</sup> *voix* ] D *vois*

<sup>38</sup> *basme* ] D *balme*

<sup>39</sup> *silz ont* ] D *sil ont*

<sup>40</sup> *basme* ] D *balme*

<sup>41</sup> *ilz sont* ] D *il sont*

<sup>42</sup> *grace* ] D *grasce*

<sup>43</sup> *monstret* ] D *moustrer*

<sup>44</sup> *pueple* ] D *peuple*

<sup>45</sup> *pour monstret au pueple de laditte* ] D *pour moustrer au peuple ladite*

<sup>46</sup> *ce* ] D *che*

<sup>47</sup> *vaisseau* ] D *vasseau*

<sup>48</sup> *pluseurs* ] D *pluseurs*

<sup>49</sup> *recevent* ] D *recevent*

<sup>50</sup> *le assieent en une chaire dor empres lautel* ] D *le assieent empres lautel dedens une chayere dor*

<sup>51</sup> *encores* ] D *encoires*

<sup>52</sup> *resplendist* ] D *replendist*

<sup>53</sup> *encores* ] D *encoires*

<sup>54</sup> *appartenans* ] D *appertenans*

<sup>55</sup> *extend* ] D *extent*

<sup>56</sup> *dextre* ] D *destre*

reçuet<sup>57</sup> lesdittes hosties pourvement<sup>58\*</sup>, qu'il ne samble pas estre mort mais tout vif. 32 Et quant il les a toutes receues en sa palme extendue, comme dit est, il les garde<sup>59</sup> pour les administrer à chascun la sienne. 33 Lors tout le pueple<sup>60</sup> des loyaulx cristiens, tant hommes comme femmes, en une grande cremeur se approcent<sup>61\*</sup> l'un après l'autre pour recevoir<sup>62</sup> en leurs bouches par la main du benoit apostre [184r] saint Thomas ung chascun son hostie\* qu'il leur baille. 34 Mais s'il advient que aucun mescreant plain d'erreur ou infecté<sup>63</sup> de quelque autre soulieure<sup>64\*</sup> de pechié se approche<sup>65</sup> illec pour soy accommunier\* comme les autres, luy present et veant<sup>66</sup> tous ceulx qui là sont\*, le glorieux apostre martyr retire<sup>67</sup> tantost sa main atout lesdittes hosties, et la clost et il ne le euvre point\* tant que ledit vicieux soit là present ; 35 ne jamais il n'eschappe d'illecques ou que il ne se revienigne\* tantost à soy et luy, contrist et repentant<sup>68\*</sup>, ne prengne laditte communion<sup>69</sup> de la main du benoit apostre ou que il ne muyre\* avant ce qu'il saille hors de la place. 36 Et quant pluseurs<sup>70</sup> autres mescreans voient cecy, ilz sont<sup>71</sup> tous espouentéz<sup>72</sup> de la crainte d'un tant grant miracle, pour quoy, en delaisant leur erreur de payennerie\*, ilz se convertissent incontinent à la foy de Jhesu Crist et, ceulx<sup>73</sup> requerans incessamment le eue<sup>74\*</sup> de santification, se font baptizier tous ensamble d'un accort\* ou nom de la sainte et non devisee trinité, c'est assavoir du Pere et du Fil et du benoit Saint Esperit, amen. 37 Ces choses doncques ainsi faictes et par toute celle sepmaine celebréz et accomplis\* du clergié et du pueple<sup>75</sup> tous les sains misteres appartenans<sup>76</sup> à la festivité du glorieux apostre saint Thomas\*, le patriarche, accompaignié de ses evesques suffragans et de<s> menistres<sup>77</sup> de l'eglise, remet en grant cremeur et reverence\* le tressaint corps du benoit apostre en toute tele maniere que quant ilz le vueillent<sup>78</sup> monstrer publiquement comme dit est. 38 Et puis un chascun s'en retourne en sa maison joyeux et lié\* de tant beaulx miracles qui ont esté veus en ceste solennité. 39 Toute celle grande plaine aussi et ledit lac, qui du tout en tout\* estoient taris<sup>79</sup> de la venue du pueple<sup>80</sup> accourant en grandes compaignies à la feste du

---

<sup>57</sup> *recuet* ] D *recent*

<sup>58</sup> *pourvement* ] D *si pourvement*

<sup>59</sup> *les garde* ] D *les y garde*

<sup>60</sup> *pueple* ] D *peuple*

<sup>61</sup> *approcent* ] D *approchent*

<sup>62</sup> *recevoir* ] D *rechevoir*

<sup>63</sup> *ou dinfecte* ] D *ou infecte*

<sup>64</sup> *soulieure* ] D *soullure*

<sup>65</sup> *approche* ] D *approche*

<sup>66</sup> *veant* ] D *veans*

<sup>67</sup> *le glorieux apostre martyr retire* ] D *le glorieux apostre retyre*

<sup>68</sup> *luy contrist et repentant* ] D *luy vray contrit et repentant*

<sup>69</sup> *laditte communion* ] D *la sainte communion*

<sup>70</sup> *pluseurs* ] D *pluiseurs*

<sup>71</sup> *ilz sont* ] D *il sont*

<sup>72</sup> *espouentéz* ] D *espoentés*

<sup>73</sup> *et ceulx* ] D *et eulx*

<sup>74</sup> *le eue* ] D *leane*

<sup>75</sup> *pueple* ] D *peuple*

<sup>76</sup> *appartenans* ] D *appertenans*

<sup>77</sup> *et de menistres* ] D *et des menistres*

<sup>78</sup> *vueillent* ] D *vuelent*

<sup>79</sup> *estoit taris* ] D *gestoit tarys*

<sup>80</sup> *pueple* ] D *peuple*

glorieux apostre\*, quant ledit pueple<sup>81</sup> en est party pour s'en retourner, ilz sont tantost remplis d'une grande habundance d'eues tresplentureuses\* et tresparfondes qui tresysnelement\* reviennent en leur premier estat ». 40 Et quant ledit patriarche des Indes eut recité<sup>82</sup> toutes ces choses en court de Romme à Saint Jehan de Latran\*, le pape Calixte, .ii.<sup>e</sup>. de ce nom\*, avecques toute l'eglise rommaine qui là estoit present<sup>83</sup>\*, esleva ses mains encontre le ciel et tout ensamble<sup>84</sup> d'un corage<sup>85</sup>\* glorifierent Jhesu Crist qui de an en an par son glorieux apostre saint [184v] Thomas ne delaisse point à faire telz et si grans miracles avecques le Pere et le benoit Saint Esperit<sup>86</sup> vivant et regnant par siecles en temps infinitz. Amen.<sup>87</sup>

- \* II,2 *habillemens* – D'après le DMF, le mot *habillemens* indique 'ce qui est nécessaire à qqc pour être en état de fonctionner'.
- \* II,2 *et mist l'espace d'un an entier à s'en venir en pelerinage à Romme* – La locution *mettre (un) espace de n unités de temps à + inf.* signifie 'mettre tel ou tel temps pour'.
- \* II,4 *laquelle est chief et dame de tout le royame* – Ici le mot *dame* signifie 'ce qui domine, ce qui gouverne qqc' (DMF). Le binôme *chief et dame* est d'ailleurs la traduction du latin : « *caput est atque dominatrix* ». Notons également l'absence des déterminants.
- \* II,5 *pour le avironner* [= la cité] – Emploi, typique de la *scripta* picarde, de *le* pour exprimer le pronom régime direct féminin (Gossen § 63).
- \* II,5 *elle contient quatre journees de chemin* – Dans ce cas le verbe *contenir* signifie 'comporter (telle ou telle mesure ou étendue), mesurer'.
- \* II,6 *et la grosseur de la muraille, dont elle est fermee tout autour, est si espesse que à tout le moins deux chariotz pourroient bien aler ensamble de front par dessus laditte muraille* – La traduction de Miélot se différencie légèrement du texte latin : « *Menium vero intra que sita est talis extat grossitudo quod super eam romanorum curruum duo pariter vinciti largiter irent* ». Je signale la suppression de l'adjectif *romanarum*, voir également la note suivante .
- \* II,6 *mais la haulteur trespasse la mesure d'une belle haulte tour* – Le passage ne correspond pas au latin : « *Altitudinis namque tanta est proceritas, ut ad comparationem celsarum romanarum turrium diffusa videatur* ».
- \* II,7 *Par le millieu de laditte cité court Physon* – L'inversion verbe-sujet est très fréquente dans notre texte : elle est provoquée par la présence en début de phrase d'un élément tonique (généralement adverbe ou conjonction) ou d'un régime à fonction référentielle ; voir également ci-dessous : II,10 ; II,12 ; II,13 ; II,17 ; II,18 ; II,19 ; II,24 ; II,26 ; II,30.
- \* II,7 *Physon, qui est l'un des quatre fleuves venans de paradis terrestre* – Dans la Genèse, Pishon est l'un des quatre fleuves mythiques qui baignent le jardin d'Éden, les autres étant le Gihon, le Tigre et l'Euphrate.
- \* II,8 *jecte hors fin or et pierres precieuses* – Absence des déterminants.
- \* II,9 *comme il affiert* – Dans son emploi absolu le verbe *afferir* signifie 'convenir'.

---

<sup>81</sup> *pueple* ] D *peuple*

<sup>82</sup> *ledit patriarche des indes eut recite* ] D *ledit patriarche eut recite*

<sup>83</sup> *present* ] D *presente*

<sup>84</sup> *tout ensamble* ] D *tous ensamble*

<sup>85</sup> *corage* ] D *courage*

<sup>86</sup> *le pere et le benoit saint esperit* ] D *le pere et le filz et le benoit saint esperit*

<sup>87</sup> *amen.* ] D *amen* // *Cy fine ung rapport sur les fais et miracles de monsieur saint thomas lapostre translaté de latin en cler françois du commandement et ordonnance de treshault trespuissant et mon tresredoubté seigneur monsieur le duc de bourgongne et de brabant et fu aussy escript par Jo. Miélot le moindre de ses secretaires, en la ville de brouxelles la veille de la trinité lan de jubilee mil quatre cens cinquante.*

- \* II,9 *ou que par quelque mal adventure il ne trebuche en aucune maladie* – L’adjectif indéfini *aucun*, au singulier comme au pluriel, a toujours une valeur d’indétermination et pas encore de négation (Marchello-Nizia p. 182) ; voir également ci-dessous II,20 et II,34.
- \* II,10 *a une montaigne [...] et a aussi une baulte et patente tour* – Le sujet peut ne pas être exprimé devant des verbes impersonnels ; voir également II,11 ; II,14 ; II,15 ; II,16.
- \* II,10 *parfont* – Métathèse : ‘profond’.
- \* II,10 *patente* – Le sens de l’adjectif est ‘visible’ (voir DMF).
- \* II,12 *Et n’est homme qui toute l’anee puist monter sur laditte montaigne* – Ordre verbe-sujet. Le pronom *homme* marque la non-existence pour les animés humains (Marchello-Nizia p. 183).
- \* II,12 *ne nul ne ose presumer de y aler* – *Nul* est le pronom marquant la non-existence le plus fréquemment utilisé en moyen français (Marchello-Nizia p. 182-183).
- \* II,12 *entre dedens le lieu et l’église dessusditte pour y faire et celebrer les sains misteres* – La réduplication des mots, assez fréquente à l’apparence dans notre texte, dépend néanmoins dans la plupart des cas de la source latine ; ici le premier couple coordonné dérive de la source (« *locum et ecclesiam* »), le deuxième par contre est un ajout de Miélot (« *celebranda sacra mysteria* »).
- \* II,13 *grande habundance de eaues avironnant laditte montaigne* – Absence de l’article.
- \* II,13 *comme dit est* – Absence du sujet devant un verbe impersonnel ; l’expression se repète à plusieurs reprises dans le texte (II,20 ; II,32 ; II,37).
- \* II,13 *de legier* – ‘Facilement, aisément, sans peine’ (DMF).
- \* II,14 *malades et langoureux* – Réduplication des mots qui à cause de la mauvaise lisibilité de la source latine numérisée ne peut pas être attribué avec certitude à notre traducteur ; même remarque pour le couple dans la phrase suivante (II,15, *aournee et couverte*).
- \* II,14 *les remedes et guarisons* – En cas de coordination étroite, l’article peut ne pas être répété. Le doublet dépend ici du lat. : « *remedia et curationes* ».
- \* II,15 *le cuer de laditte eglise* – Le substantif *cuer* désigne le choeur, la ‘partie de l’église située en tête de la nef, où est placé le maître-autel et où se tient l’officiant’ (DMF).
- \* II,15 *la cibole* – Forme du Nord-Est pour *ciboire* (lambdacisme) ; le substantif présente en moyen français une alternance de genre.
- \* II,16 *comme raconte l’histoire de ce saint apostre* – Renvoi à l’histoire déjà présent dans le texte latin.
- \* II,17 *sain et entier* – Binôme ajouté par Miélot, cf. le lat. « *sane* » ; on trouve le même couple coordonné dans la *Passion de saint Adrian* (XI,7).
- \* II,18 *et se une fois elle est allumee, on ne troeue point de ung an à l’autre que ledit basme soit en riens diminnee, ne aussi qu’elle soit estainte* – Le mot *basme* également présente en moyen français une alternance de genre. Le pronom personnel *elle* se réfère à la *lampe* mentionnée un peu plus haut.
- \* II,18 *on ne troeue point* – *Point* est le forclusif le plus fréquemment utilisé (4 occurrences), suivi de *pas* (2 occurrences).
- \* II,21 *Et crééz pour vray* – Apostrophe aux lecteurs à la deuxième personne pluriel. Il faut signaler l’ancien radical en *-e-*, caractéristique du picard, pour le verbe *croire* (Marchello-Nizia p. 275-276).
- \* II,21 *sanéz et guaris* – Couple de synonymes ajouté par Miélot, cf. lat. : « *sanus fiat* ».
- \* II,23 *hymnes et loenges* – Pour ce doublet, tout comme pour *cremeur et reverence* (II,24) à peine plus loin, on peut pas confronter la traduction de Miélot avec la source latine à cause de la mauvaise lisibilité du ms numérisé.
- \* II,24 *en grant cremeur et reverence* – Le substantif féminin *cremeur* signifie ‘peur, crainte respectueuse qui suscite qqc’. Notons que l’adjectif *grant* ne varie pas au féminin (Marchello-Nizia p.131) ; voir aussi ci-dessous : *tresgrant reverence* (II,30) et *en grant cremeur et reverence* (II,37).
- \* II,27 *crepe* – À savoir ‘frisée, bouclée’ (DMF).
- \* II,27 *fourme* – Cette forme s’explique par la fermeture de *o* long tonique en *ou* (Mantou p. 137).
- \* II,27 *tresbelle et plaisant* – Couple ajouté par Miélot, cf. le lat. : « *pulcherrima* ». Il faut signaler également que l’adjectif en *-ant* (*plaisant*) ne varie pas au féminin.
- \* II,28 *L’adureté et l’entiereté de ses vestemens* – Sans que l’on puisse exclure une faute de notre traducteur, ici *adureté* semble signifier, d’après le substantif *entiereté* qui l’accompagne, ‘intégrité, bon état, résistance’ (FEW III, 194a, s. v. *durus*).
- \* II,28 *ja pieça* – La locution adverbiale signifie ‘naguère’.
- \* II,29 *assis et coloquié* – La réduplication des mots dépend du lat. : « *deposito atque in cathedra apostoli collocato corpore* ».
- \* II,29 *en la maniere que dit est* – Absence du sujet devant le verbe impersonnel.

- \* II,31 *par la dispensation du createur* – La formule signifie ‘par volonté divine’.
- \* II,31 *pourvement* – Le DMF n’enregistre que trois occurrences de l’adverbe *pourvement* : deux dans le *Dictionnaire latin-français* de Firmin Le Ver (*ca* 1420-1440) et une dans la *Vie et miracles de Nostre-Dame* de Miélot lui-même (1456). Le sens attesté par le DMF, ‘avec prévoyance, avec sagesse’, est d’ailleurs confirmé par le lat. « *provide* ».
- \* II,33 *Lors tout le pueple des loyaux cristiens, tant hommes comme femmes, en une grande cremeur se approcent* – Accord verbal *ad sensum* : lorsque le sujet est représenté par un nom collectif, le verbe peut être conjugué au pluriel.
- \* II,34 *soulieure* – Forme de *souillure* due à l’influence ouvrantre de *r* ([y] s’est ouvert en [œ] ; phénomène picard).
- \* II,34 *soy accommunier* – Devant les infinitifs, on trouve parfois le pronom tonique *soy* au lieu de la forme atone (Marchello-Nizia p. 248-249). Le verbe *accommunier* – 3 occurrences seulement dans DMF – signifie ‘communier, recevoir l’hostie consacrée’.
- \* II,34 *luy present et veant tous ceulx qui là sont* – Même si nous ne pouvons pas vérifier sur le texte latin, Miélot semble avoir conservé ici une tournure latinisante (participes présents). Notons également dans le verbe *voire* la forme ancienne du radical en *-e-*, caractéristique du picard.
- \* II,34 *et la clost et il ne le envre point [= sa main]* – *Le* est la forme picarde du pronom régime direct féminin (Gossen § 63). Il faut signaler aussi la forme *euve* (P3 ind. prés. du v. *ouvrir*), produit de l’ancienne diphthongaison de *ō* < *o* fermé libre (Gossen § 26).
- \* II,35 *ne jamais il n’eschappe d’illecques ou que il ne se revienne tantost à soy et luy, contrist et repentant, ne prengne laditte communion de la main du benoit apostre ou que il ne myre* – Cette forme qui se répète identique à quelques mots de distance est un exemple du polysémantisme de *que* ; il est difficile de définir le statut de la conjonction.
- \* II,35 *revienne* – *N* mouillé peut être représenté par *-ngn-* (Gossen § 62, Mantou p. 262) ; voir aussi dans la même phrase la forme *prengne*.
- \* II,35 *contrist et repentant* – La mauvaise qualité de la reproduction numérisé du ms de Tours empêche d’attribuer avec certitude ce couple de synonymes à notre traducteur.
- \* II,35 *que il ne myre* – La forme *myre* (P3 subj. prés. du v. *mourir*) s’explique par *o* ouvert + *yod* > *-ui-* (Gossen § 24).
- \* II,36 *payennerie* – Deux occurrences seulement de ce mot dans DMF – dont une dans le *Mystère de saint Adrien* (milieu du XV<sup>e</sup> siècle) – qui enregistre le sens de ‘paganisme, croyances païennes’. S’agissant d’un terme peu répandu, il faut signaler que le même mot apparaît ainsi dans la *Vie de sainte Katherine* de Miélot (voir COLOMBO 2015b, p. 122).
- \* II,36 *le eaue* – Notons la forme picarde de l’article défini féminin (Gossen § 63).
- \* II,36 *tous ensamble d’un accort* – La locution adverbale *d’un accort* signifie ‘ensemble, de concert’.
- \* II,37 *Ces choses doncques ainsi faictes et par toute celle sepmaine celebréz et accomplis du clergie et du pueple tous les sains misteres appartenans à la festivité du glorieux apostre saint Thomas* – Ici également, Miélot semble avoir conservé une structure implicite proche de l’ablatif absolu latin. Notons que le couple de participes passés confirme qu’en moyen français *chese* peut être masculin.
- \* II,37 *cremeur et reverence* – Doublet synonymique qui dépend de la source latine (« *tremore et veneratione* »).
- \* II,38 *joyeux et liié* – Réduplication des mots, cf. le lat. « *gaudens et exultans* » ; *liié* < *laetus* signifie en fait ‘content, joyeux, heureux’.
- \* II,39 *Toute celle grande plaine aussi et ledit lac, qui du tout en tout estoient taris de la venue du pueple accourant en grandes compaignies à la feste du glorieux apostre* – Correspond au lat. : « *Totavero illa planicies predicta lacum qui ad festum sancti Thome populo catervatim ingrediente penitus arescit* ».
- \* II,39 *du tout en tout* – Le sens de l’expression est ‘entièrement, pleinement’.
- \* II,39 *tresplentureuses* – Le sens de l’adjectif est ‘fécond’, comme confirme d’ailleurs le latin « *uberrimis* ».
- \* II,39 *tresysnelement* – Disparu en français moderne, l’adverbe signifie ‘rapidement, vite’.
- \* II,40 *Saint Jehan de Latran* – La basilique de Saint-Jean-de-Latran, l’une des quatre basiliques principales de Rome, est la première en date et en dignité de toutes les églises d’Occident ; elle est également la cathédrale de Rome dont le pape est l’évêque.
- \* II,40 *le pape Calixte, .iij. de ce nom* – Calixte II, né Gui de Bourgogne, fut pape de 1119 à 1124.
- \* II,40 *avecques toute l’eglise rommaine qui là estoit present* – Dans le DMF les exemples ne manquent pas de *present* postposé non accordé sur le sujet.
- \* II,40 *d’un corage* – L’expression signifie ‘d’une même intention’.

## 5. TESTAMENT ET MIRACLES DE SAINTE AULDEGONDE (1462)

Vécue au VII<sup>e</sup> siècle, native de Cousolre en Hainaut, Aldegonde est une sainte issue d'une famille de l'aristocratie neustrienne : son père, Walbert, était en fait le régent de Clotaire II dans la région de la Sambre et de la Meuse, alors que sa mère, Bertille, était la fille d'un roi de Thuringe ; ses oncles étaient aussi des personnages de haut rang. En suivant l'exemple de sa sœur aînée, Waudru<sup>1</sup>, abbesse de Mons, Aldegonde se convertit au christianisme et fonda une communauté religieuse à Maubeuge. Après avoir été pendant de longues années abbesse du monastère double au bord de la Sambre – qui existait encore à l'époque de Philippe le Bon<sup>2</sup> – elle y mourut en 684.

Au Moyen Âge la vénération pour sainte Aldegonde<sup>3</sup> était très répandue dans les Pays-Bas bourguignons et en Flandre : son renom est attesté par les nombreuses églises et chapelles fondées en son honneur dans plusieurs villes flamandes<sup>4</sup>. En 1439 ses reliques furent solennellement transportées à Maubeuge.

Fille de parents pieux, sœur d'une sainte et sainte elle-même, notre vierge participe à une sorte de « sainteté familiale »<sup>5</sup> qui comprend encore son beau-frère Vincent et ses nièces, Aldetrude et Madelberte. Les vies latines de tous ces saints<sup>6</sup>, liés les uns aux autres par des relations familiales, sont issues d'un même centre de production, l'abbaye de Maubeuge, et forment un véritable cycle hagiographique<sup>7</sup> qui présuppose une « conception lignagère ou familiale de la sainteté »<sup>8</sup>.

La vie de sainte Aldegonde constitue le sujet d'un nombre élevé de textes latins répertoriés par les Bollandistes (*BHL* 244-250). La diffusion de la légende en langue française a été plus limitée : la base Jonas de l'IRHT enregistre, outre l'œuvre de Miélot, seulement deux vies anonymes en prose. Même si elles font partie du légendier picard<sup>9</sup>, il s'agit de deux versions différentes de la vie de sainte Aldegonde : l'une est un abrégé de la *Vita* latine écrite par Hucbald de Saint-Amand (IX<sup>e</sup>-X<sup>e</sup> siècle : *BHL* 247), tandis que l'autre ne semble correspondre à aucun des récits signalés par les Bollandistes.

---

<sup>1</sup> Il n'est pas inintéressant de rappeler que le ms unique qui transmet la *Manequine* de Jean Wauquelin, le codex Turin, BNU, L.IV. 5, avant d'être irrémédiablement endommagé par le feu en 1904, contenait entre autres textes une *Vie de sainte Valdrut* : voir COLOMBO 2010, p. 14. Dans le prologue des *Chroniques de Hainaut* en outre, Wauquelin rattache les Ducs Valois à la lignée troyenne d'Hector et Énée, et proclame également la descendance de la dynastie bourguignonne du lignage de la Sainte patronne de Mons : CAUCHIES 2000, p. 15.

<sup>2</sup> DOUTREPONT 1909, p. 225.

<sup>3</sup> Elle était invoquée contre la mort subite, les maux de tête, les crampes, les cancers et autres maladies.

<sup>4</sup> DOUTREPONT 1909, p. 225.

<sup>5</sup> BERTRAND 2001, notamment p. 539.

<sup>6</sup> Les *Vitae* latines qui constituent le « cycle de Maubeuge » sont : la Vie de sainte Aldegonde (cinq versions), la Vie de sainte Waudru (trois versions), la Vie de saint Vincent de Soignies (deux rédactions), la Vie de Madelberte, la Vie d'Aldetrude, et, enfin, la Vie de saint Landry, fils de cette dernière. Il est possible en outre d'associer à ce cycle d'autres hagiographies d'une série de personnages collatéraux qui gravitaient autour de la même famille. Pour une liste détaillée des Vies et pour plus d'informations, voir BERTRAND 2001.

<sup>7</sup> Le cycle a été étudié pour la première fois par VAN DER ESSEN 1907, puis par HELVÉTIUS 1994 et BERTRAND 2001. On peut encore signaler sur la *Vita Aldegundae prima* : HELVÉTIUS 1992.

<sup>8</sup> VAUCHEZ 1981, p. 212.

<sup>9</sup> LEURQUIN-LABIE 2002.

Le petit ouvrage de Miélot<sup>10</sup>, qui occupe les ff. 184v-187v du manuscrit KBR, 9946-9948, suit immédiatement les *Fais et miracles de saint Thomas l'apostre*. Les deux textes ont été copiés vraisemblablement pour remplir les derniers feuillets du codex demeurés blancs<sup>11</sup> ; même s'il est incomplet, le récit se compose de deux parties : le *Testament*<sup>12</sup> d'Aldegonde en faveur de la communauté religieuse dont elle est la fondatrice, aux ff. 184v-186v (incipit : [184v] *S'ensieut le testament de sainte Aldegonde, translaté de latin en françois par Jo. Mielot*), et le récit de cinq miracles qui se sont produits du vivant de la Sainte (ff. 186v-187v). La narration du dernier miracle s'arrête brusquement avec la fin de la page et demeure inachevée : [187v] *Et tantost y advolent les corbeaulx du lieu voisin, vueillans deschirer ledit poisson atout leurs becqz et leurs ungles ; lors d'aventure paissoit au plus prés ung aignel, qui estoit le moindre de tout le bestail, qui y accouru hastivement et osta ce poisson aux oyseaulx qui le devoiroient en se combatant contre eulx [...]*. La date de la traduction, 1462, est donnée dans l'explicit du *Testament* : [186v] *Cy fine le testament de madame sainte Aldegonde, vierge et abbesse de Maubeuge ou païs de Haynau, qu'elle fonda en son vivant et le decora moult richement de ses biens, comme il appert cy dessus, et fu translaté de latin en françois par Jo. Mielot, chanoine de Lille en Flandres, l'an de grace mil .iiii. .lxxii.*

Comme on l'a dit, la *Bibliotheca Hagiographica Latina* identifie pour sainte Aldegonde huit documents numérotés de 244 à 250 : il s'agit de six versions de la vie (n° 244-248), d'un récit sur la translation des reliques qui eut lieu en 1161 (249) et d'un récit sur la *translatio* de 1439 (250) ; les Bollandistes signalent en outre, sans autre précision, l'existence d'un *Textus* (s. n.) conservé dans 5 mss. Cependant, aucun des incipit et des explicit enregistrés par la *BHL* ne correspond à nos deux textes.

Léon Van Der Essen, Anne-Marie Helvétius et, enfin, Paul Bertrand<sup>13</sup>, ont essayé de classer les diverses légendes en latin de sainte Aldegonde. D'après Bertrand, le faux testament, rédigé pour appuyer certaines revendications de biens fonciers par le monastère de Maubeuge, est contenu dans la *Vita Aldegundis tertia*, *BHL* 247b-248 ; ayant consulté le ms Bruxelles, KBR, 7917, seul témoin conservé du n° 247b, nous avons pourtant constaté que cette légende de la Sainte (64r-65v) ne comprend aucune donation.

Le *Testament* traduit par Miélot est une carte subjective dans laquelle Aldegonde lègue les possessions et les biens fonciers dont elle a hérité de ses parents à la communauté féminine de Maubeuge afin que ses sœurs puissent servir Dieu sans soucis d'ordre matériel. Elle dispose également que douze frères de l'église voisine de Saint Quentin s'établissent au cloître qu'elle a fondé pour administrer les sacrements et célébrer la messe. Une assez longue liste dénombre les noms des villes qu'Aldegonde confie à ses religieuses : les localités citées se situent dans le *pagus* de Brabant, une subdivision administrative du territoire créée par les Francs qui, à partir du IX<sup>e</sup> siècle, fera partie de la Lotharingie ; cette

<sup>10</sup> Voir la notice rédigée par Anne-Françoise LEURQUIN in *Translations médiévales. Cinq siècles de traductions en français au Moyen Âge (XI<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècles)* 2011, p. 916-917 et COLOMBO 2014, p. 130.

<sup>11</sup> Rappelons que les en-tête changent dans ces feuillets : *decembre* au f. 185r (ce qui correspond au dernier mois du *Martyrologe*), *Testament* aux f. 185v-186v, *Miracles* au f. 187r-v.

<sup>12</sup> Publié par ESTIENNE 1837 et par STROOBANT 1858. D'autres traductions du *Testament*, partielles et indépendantes du texte de Miélot, ont également paru, souvent accompagnées de leur source latine, dans différents ouvrages d'histoire ou d'hagiographie locale postérieurs à l'époque de notre traducteur : voir D'ATH 1623, PIÉART 1851 et *Documents et rapports de la société paléontologique et archéologique de l'arrondissement administratif de Charleroi* 1868.

<sup>13</sup> Voir VAN DER ESSEN 1907, p. 220 et ss. ; HELVÉTIUS 1994, p. 315 et ss. ; BERTRAND 2001.

unité territoriale relèvera ensuite de l'état féodal du Brabant dont Philippe le Bon sera duc. C'est ce qui pourrait expliquer l'intérêt du prince Valois pour ce document. Il faut rappeler également qu'Aldegonde a vécu au temps des mérovingiens, la première dynastie des rois de France à se convertir au christianisme, et que le Grand Duc prétendait descendre de Clovis I<sup>er</sup> : il se servait en fait de cette illustre ascendance fictive pour associer à ses titres la mention, prérogative royale, "par la grâce de Dieu"<sup>14</sup>.

À la fin du *Testament*, après l'anathème qu'Aldegonde lance contre tous ceux qui n'observeront pas ses dispositions, on lit la date et les noms d'une série de saints et saintes, abbés et abbesses, évêques et comtes qui signent le document afin de garantir le respect des dernières volontés de la Sainte.

D'après Anne-Marie Helvétius, « trois actes faux relatifs à Maubeuge ont [...] été conservés, qui concernent une prétendue donation de biens fonciers effectuée par Aldegonde elle-même en faveur de son monastère. [...] Deux de ces actes se présentent sous la forme de chartes privées émanant d'Aldegonde elle-même, et le troisième en serait une confirmation royale »<sup>15</sup>. Dans le volume 88 de la *Patrologia latina* de J.-P. Migne<sup>16</sup> (1850), section *Donationes ac Testamenta pia, Foundationesque episcoporum, abbatum, majorum domus, ducum Franciae Francorumque illustriorum, usque ad finem stirpis secundae*, on repère deux versions de la donation de la Sainte : il s'agit de la *Charta qua Aldegundis ecclesiae sanctae Mariae Malbodi et sororibus ibi constitutis die consecrationis ejusdem, plurima dona in dotem assignat (ann. 661)* et de la *Charta Aldegundis, qua instituit duodecim canonicos in ecclesia sancti Quintini, Malbodi, quibus plurima in dotem assignat ut ecclesiae sanctae Mariae Malbodiensi et sororibus ibi constitutis deserviant (ann. 661)*. Nous avons comparé la traduction de Miélot avec ces deux textes : pour l'instant, malheureusement, nous ne pouvons pas dire si notre chanoine a assemblé les deux versions latines en incorporant le texte de la seconde dans celui de la première<sup>17</sup>, ou s'il a traduit la version postérieure du *Testament* mentionnée par Anne-Marie Helvétius. Est-ce que le traducteur de Philippe le Bon aurait réuni deux sources originellement séparées ? Au stade actuel de la recherche nous ne pouvons pas le démontrer, mais, étant donné la méthode de travail de Miélot qui compile souvent plusieurs sources pour atteindre son but d'ampleur et d'exhaustivité, nous ne pouvons pas l'exclure.

Après l'explicit du *Testament*, Miélot relate cinq miracles s'étant produits en présence d'Aldegonde ou directement accomplis par elle : [186v] *Le premier miracle : comment l'argent du trésor de la mere sainte Auldegonde fu trouvé entier comme dessus* ; [187r] *Comment une chandaille extainte fu reallumee par grace divine* ; [187r] *Comment les portes de l'église, qui estoient closes, furent ouvertes par nostre Seigneur aux peres des saintes vierges* ; [187v] *Comment ung vaisel plain d'eau pour laver les mains de sainte Auldegonde fu widié et puis remply par grace divine* ; [187v] *Comment ung poisson rescoux des corbeaulx par ung aignel fu rendu à sainte Auldegonde sain et entier* (incomplet).

---

<sup>14</sup> Voir VANDERJAGT 1981, p. 19-20.

<sup>15</sup> HELVÉTIUS 1994, p. 161. La chercheuse fait également allusion à une version postérieure du *Testament* pour laquelle elle renvoie à un article en cours de publication dont toutefois je n'ai pas pu réperer la trace.

<sup>16</sup> Colonnes 1160-1164. Je signale également que les mêmes textes latin ont été publiés en 1791 par L. G. O. Feudrix de Bréquigny et J. G. la Porte Du Theil dans *Diplomata, chartae, epistolae, et alia documenta, ad res francicas spectantia*, tome I.

<sup>17</sup> De toute façon, le testament traduit par Miélot présente des parties absentes dans les deux donations de la *Patrologia*.



Pour ce qui concerne cette section de l'œuvre, toujours dans la *Patrologia*<sup>18</sup> on trouve le récit d'une série de miracles de la Sainte, dont ceux traduits par Miélot ; il s'agit de la *Vita perperam adscripta Hucbaldo Elnonensi* répertoriée par les Bollandistes sous le numéro 247 : nous avons pu consulter le témoin BnF, lat. 5371 (XIII<sup>e</sup> siècle, en ligne sur Gallica) et vérifier l'accord de ce texte avec la traduction de notre chanoine.

Dans le premier volume du *Martyrologe romain* (KBR, 9945) à la date du 30 janvier, on lit une autre version de la légende de sainte Aldegonde rédigée par Jean Miélot. La source de cette *Vie*, ainsi que celle du *Martyrologe* tout entier, demeure pour l'instant inconnue<sup>19</sup> ; il faut rappeler par ailleurs que la *Legenda aurea* ne transmet pas la biographie de notre Sainte. Avant le texte, l'arbre généalogique<sup>20</sup> occupe presque une page entière. Au tout début l'ouvrage présente la famille de la vierge pour relater ensuite les faits saillants de sa vie : les visions, sa décision de se consacrer à Dieu, le refus d'une illustre alliance, la fuite pour l'éviter et, enfin, la fondation de l'abbaye de Maubeuge. Un court paragraphe fait même allusion à la donation par laquelle la Sainte destine son propre héritage aux pauvres et aux religieuses de son monastère. Miélot narre enfin les miracles qui se sont produits grâce aux mérites d'Aldegonde au moment de sa mort. Le texte mentionne enfin qu'Aldegonde a été enterrée dans son village natal, à Coursolre, près de ses parents, mais que son corps fut ensuite déplacé à Maubeuge.

---

<sup>18</sup> Voir la section consacrée à la *Vitae sanctae Aldegundis virginis auctore Hucbaldo*, volume 132 (1853), colonnes 868-870.

<sup>19</sup> La comparaison des parties liminaires de cette biographie d'Aldegonde avec l'incipit et l'explicit des *Vitae* enregistrées par la *BHL*, ne permet pas d'aller plus loin dans la recherche de la source utilisée par Miélot : aucun des textes hagiographiques latins répertoriés par le Bollandistes ne semble avoir servi de modèle à notre chanoine ; il est d'ailleurs vraisemblable que Miélot ait traduit la vie de la Sainte insérée dans le martyrologe latin qu'il avait sous les yeux.

<sup>20</sup> Un autre arbre généalogique de sainte Aldegonde, nous le rappelons, se trouve dans le ms Paris, BnF, fr. 17001 (f. 95r).

6. TEXTE III : *TESTAMENT ET MIRACLES DE SAINTE AULDEGONDE*  
(Bruxelles, KBR, 9946-9948)

[184v] ¶ 1 S'ensieut le testament de sainte Auldegonde, translaté de latin en françois par Jo. Mielot.

2 Ou nom de la sainte et non devisee\* trinité. Amen. 3 Qui est plus prudent conseil\* que ung homme terrien des choses terriennes ou de la substance decheable\* se doive appareillier loyers sempiternelz\* ? 4 Pour ceste cause, je\*, Aldegonde, amonnestee par\* la vocation divine et renforcie par la voix euvangelique nous invitant aux loyers eternelz en ceste maniere : “quiconques relenquira pere ou mere, ou sa femme, ou ses enfans, ou ses champs pour mon nom, il recevra le centiesme plus et possedera la vie eternele”\*, 5 et desirant acquerir ceste promission\* en desprisant du tout le loyen de mariage\*, ay baillié mes possessions, que je obtenoie\* par droit de heritage de par mon pere et ma mere, du consentement de monseigneur Hildric\*, glorieux empereur, du roy Dagobert\* et de ses princes, soubz le tesmoignage et confirmation\* des venerables evesques, abbéz, religieux, nobles hommes et saintes femmes cy dessoubz escriptz, ou prouffit et usage\* des servantes de Dieu à ce sacré monastere qui s'appelle Maubeuge\*, 6 où les venerables evesques saint Aubert, saint Amand, saint Ouyn et saint Usmaire\* ont dedié l'autel de nostre Seigneur en l'onneur de la benoicte vierge Marie et des sains apostres de Dieu, le .xii.<sup>e</sup> jour de juing\*, au besoing des suers\* militans leans à Dieu jour et nuyt\* ; 7 et ay ottroyé\* par donation publique au dessusdit autel mes biens et possessions non pas petites\*, au prouffit de ceulx et celles qui servent leans nostre Seigneur Jhesu Crist. 8 Et premierement, je leur donne la ville mesmes où est situé ou païs de Haynau\* ce monastere appellé Maubeuge, avecques toutes les choses qui y appartiennent ; 9 et leur ay aussi institué avoir par lais\* aucunes villes\* dont les [185r] noms sont cy après mis aux usages et gaiges\* des servantes de Dieu, affin que, sans quelque indigence et povreté\*, elles puissent competamment\* servir Dieu et tenir l'ordre de la sainte vie de nonnains\*. 10 Item, je leur laisse la ville nommee Courtsolre\*, avecques l'eglise et les appendences\* d'icelle\*, et une autre ville qu'on dist Collerech\*, avecques l'eglise et les appendences d'icelle, et une autre ville appellee Solre-saint-Gery\*, samblablement\* avecques l'eglise et les appartenances\* de leans ; item, une ville nommee Grantrieu et la ville de Sivry\* entierement avecques l'eglise ; item, la ville de Froicappelle\*, avecques l'eglise et toutes les appartenances d'icelles, et, en ung autre lieu ou païs de Lannois\*, la ville de Virelle\* et l'eglise aussi ; item, ou païs de Faignois, la ville qu'on dist Treslon\* avecques l'eglise ; item, ou païs de Terrace, la ville de Blicey\* ; item, ou diocese de Lannois, la ville de Malleses\* avecques l'eglise et les mansions\* et vignes estans illec\*, et, ou païs mesmes, une autre ville nommee Vaucelles\* avecques l'eglise, les vignes et mansions d'icelle. 11 Samblablement ou païs de Soissonnois ou de Meaulx\*, j'ay laissé audit monastere quanques\* je possessoie en la ville de Ciriaco\*, Lustinciaco\* et Stirpiliaco\* ; 12 et, en ung autre lieu appellé Villers\*, pareillement l'ay laissé avecques l'eglise et toutes les appartenances d'icelle ; item, ou païs de Santers, la ville de Halluc\* avecques l'eglise ; en Ostrevant, Erchin avecques l'eglise et les appendences ; item, une autre ville appellee

Ghesvaing\* atout l'eglise et ses appartenances ; item, ou paais de Cambresis, la ville de Brandegnies\* atout l'eglise et les dependences ; item, ou paais de Bavais, la ville qu'on dist Houdaing avecques l'eglise et les appartenances, et la moitié de la ville appelée Bavais\* avecques l'eglise, et une autre ville qu'on dist Wandegnies\* avecques l'eglise et les appartenances, et une autre ville nommee Bertrechies\* ; item, ou paais de Haynau, la ville de Berchillies\* et une autre ville qu'on dist Harmegnies\* ; item, ou paais de Brabant\*, la ville de Miguault\* avecques l'eglise, et la ville de Brechain\*, et la ville de Folluy\*, et une autre ville nommee Audrelue\* ; item, ou paais de [...] <sup>1</sup>, les villes qu'on dist Cyrma et Brochum\* ; item, dessus la riviere de Zambre\*, la ville de Erchegnies\*, Longueville\* et Fignies\*, et plusieurs [185v] autres villes ou paais de Haynau et ailleurs qui seroit longue chose à les nombrer. 13 Et pource que\* le sexe feminin ne puet à par soy\* accomplir les sacremens divins, j'ay\*, par la confirmation de l'empereur dessusdit et par le conseil des evesques cy dessus nommez et d'autres religieuses personnes, institué .xii. freres en l'eglise de saint Quentin martir\*, consacree par lesdits evesques et qui est situee en la ville de Maubeuge, par tele condition que\* lesdits .xii. freres deserviront en toute reverence et honneur à l'eglise de Nostre Dame cy dessus nommee\*, 14 en ceste maniere que eulx tous ensamble, és jours solennelz de la Nativité nostre Seigneur, de l'Epiphanie, de la Resurrection, de l'Ascension, de Penthecoustes, de la dedicace d'icelle eglise et de toutes les solennitez de la vierge Marie, seront presens és celebrations\* des messes et des vespres, et en toutes les processions des dimanches\* et des autres festivitez esuelles se doivent faire processions\*. 15 Mais à un chascun jour\* le prestre, avecques le dyacre et soubzdyacre, soit present à l'office de la messe sans nulle faulte [...] <sup>2</sup> ou retardation\*, et le prestre sepmainier\* la nuyt du dimanche à l'office des vespres en habit de religion. 16 Et quant les offices divins seront accomplis, le prestre s'en ystra hors avecques ses menistres\* et lors le cuer\* des servantes de Dieu sera tousjours religieusement gardé que personne n'y entre ne en ysse\*. 17 Et affin que lesdits freres puissent servir Jhesu Crist sans quelque povreté et indigence et garder competamment la vie de l'ordre des sains chanonnes\*, j'ay, par donation publique\*, baillié et donné\* à leurs gaiges et usages, ce mesmes jour que les dessusdits venerables evesques Aubert, Amand, Ouyn et Ursmaire dedierent l'eglise de saint Quentin martir, la .x.<sup>me</sup> partie qui yst hors de la seigneurie et puissance\* de Maubeuge, excepté en la seigneurie de la basse court\*, 18 laquelle j'ay estatué\* és usages des hostes et des povres de Jhesu Crist, du labourage\*, des prés, des forestz, de la monnoie\*, du pont ; et les mansions de .v. serviteurs et .xxx. sieges ou selles\*, deux prés et une forest qu'on dist Farosbus\* ; deux molins dessus la riviere de Maubeuge ; trois brachies\*, l'une dessus la rive de Zambre et les deux autres sur la riviere [186r] de Maubeuge ; et aucunes autres villes : Ychiac et Havec\*, avecques l'eglise et les appendences et services d'icelle ; et une autre ville en la ville de Riney\* qu'on dist Lameries, et une autre ville appelée Willies\*, et une autre ville nommee Waldrecies\* avecques l'eglise et les dependences et servages\* d'icelle. 19 Toutes ces choses et maintes autres sont par moy attribuees ausdits chanoines par les dessusdits evesques ; et aussi toutes les offrandes, exceptéz certains luminaires qui viennent en la main du prestre ; exceptee aussi icelle offrande en l'eglise saint Maurice, qui est la chappelle de l'abbesse à

<sup>1</sup> Un espace blanc au milieu de la ligne signale la difficulté du copiste à reconnaître le nom du pays.

<sup>2</sup> Le copiste a laissé en blanc l'espace destiné sans doute au deuxième terme d'un triplet.

laquelle se assamblent les servans et varletz\* qui sont ou service de l'abbesse et des chambrieres\* de Dieu ; 20 et ay donné par donation\* publique la tierce\* partie des aumosnes qui sont portees à icelle eglise et de la sepulture pour les trespasés de dehors, exceptéz les varletz et les heritages, le palle\* et le or et les aornemens pour garder ad orner l'eglise\* de la vierge Marie. 21 Je doncques, Aldegunde, donne en pur don\*, et especialement\* aux usages des serviteresses\* et des serviteurs vivans ou dessusdit monastere, et vueil estre donné perpetuelement\*, 22 par tele condicion touteffois que les suers et freres vivans oudit monastere doivent avoir lesdittes villes avecques toutes leurs appartenances ad leurs especiaulx usages ou quanques ilz en voudront faire, qu'ilz en aient franche puissance\* de faire en toutes choses\*, 23 affin que nul d'eulx\* ne des abbesses et gouverneresses\* dudit monastere ne presument en nul temps à liever<sup>3</sup>\*, muer ne oster\* quelque chose de ceste presente ordonnance que j'ay faicte pour l'amour de Jhesu Crist, ains demeure\* ainsi à tous temps\* entier et non violé\*. 24 Et s'il est aucun qui se essaie de venir\* contre ceste tradition ou de le violer\* par hardement\* temeraire, s'il ne s'en corrige depuis, premierement il encoure le ire\* de Dieu offensé, et appaire excommunié devant la chayere tribunale\* de Jhesu Crist, et amaigrisse telement en fleur\* que jamais il ne germe fruit\*. 25 Et en après\*, il se compose\* non vengié par le destroit du juge\* : c'est qu'il paye par contrainte\* .C. livres\* d'or et les poix\* d'argent .CC. livres, et ne puisse rachater\* ce qu'il requiert ; 26 ains ceste presente donation demeure ferme et estable\* à tous temps. 27 Fait ou monastere de Maubeuge devant l'autel de sainte Marie et des sains douze apostres de Dieu, donné l'an .xx.<sup>e</sup> du regne Dagobert\*, noble roy de France, soubz [186v] la presence des hommes serviteurs\* et serviteresses de Dieu, dont les noms et signacles\* sont cy dessoubz tenus inseréz. 28 Je, Aldegunde, ay fait ceste presente donation et ay prié de le confermer\* et signer. 29 Aubert, evesque, l'a signé ; Amand, evesque, l'a signé ; Anoyne, evesque, l'a signé ; Usmaire, evesque\*, l'a signé ; Vincent, abbé\*, l'a signé ; Humbert, abbé\*, l'a signé ; Eloquin, abbé\*, l'a signé ; Ermin, homme de sainte vie\*, l'a signé ; Ecton, abbé\*, l'a signé ; Waldetrud, abbesse\*, l'a signé ; Gertrud, abbesse\*, l'a signé ; Aldetrud, abbesse, l'a signé ; Madelberte, abbesse\*, l'a signé ; Gervide, tante de sainte Aldegunde qui l'a receue és sains fons de baptesme, l'a aussi signé ; Gundlaut, conte, l'a signé ; Landric, conte\*, l'a signé, et Charibert, conte de Haynau\*, l'a aussi signé ; 30 lesquelz evesques, abbéz et abbesses sont maintenant tous sains et saintes en la gloire de paradis. Deo gracias.

31 Cy fine le testament de madame sainte Aldegunde, vierge et abbesse de Maubeuge, ou paais de Haynau, qu'elle fonda en son vivant et le decora moult richement de ses biens, comme il appert\* cy dessus, et fu<sup>4</sup> translaté de latin en françois par Jo. Mielot, chanonne de Lille en Flandres, l'an de grace mil iiii.<sup>e</sup> .lxii.

¶ 32 Miracles de sainte Auldegonde vierge

<sup>3</sup> en nul *quelque* temps à liever

<sup>4</sup> fu en interligne.

33 Le premier miracle : comment l'argent du tresor de la mere sainte Auldegonde\* fu trouvé entier comme dessus\*.

34 Tandis que sainte Auldegonde, tendre d'eage\* et meure de cuer\*, demouroit encores en la maison de ses parens, elle donnoit pour Dieu\* aux povres quanques elle avoit ; 35 et combien que argent luy faillist\* aucune fois, toutevoies la volenté\* de donner ne luy failly point<sup>5</sup>\*. 36 Or advint\* que sa mere Bertile avoit assamblé ung grant tresor d'argent qu'elle tenoit en ung secret lieu et, jasoit ce que\* la fille le sceust bien, touteffois elle n'en osta riens avant la mort de sadite mere. 37 Et quant elle eut sourvesqui [187r] pere et mere\*, elle se print tantost à donner aux povres ledit tresor de sa mere, et appella ung sien\* loyal serviteur auquel elle bailla de l'argent pour acheter des robes\* aux povres serviteurs de Jhesu Crist, et luy dist que, s'il luy demouroit riens d'argent\*, qu'il luy rapportast\*. 38 Ce serviteur doncques achata une grande quantité de robes et puis rapporta ce qu'il luy estoit demouré d'argent, et fu trouvee la somme toute entiere\*, comme se\* on n'en eust riens despensé ; 39 de quoy la sainte vierge et sa suer sainte Waldetrud furent moult esbahies pour la grande largesse de nostre Seigneur, et n'est nul qui peust expliquier combien grandes et infinies graces elles en rendirent à Dieu\*.

¶ 40 Comment une chandaille extainte\* fu reallumee par grace divine.

41 Il advint aussi une nuyt, ainsi que\* lesdittes deux devotes suers sainte Auldegonde et sainte Wa<l>detrud veilloient en meditations pour la salut\* des religieuses à elles commises\* de par Jhesu Crist :<sup>6</sup> 42 leur chandaille, qui estoit devant elles, se extaingny soudainement en cheant\*. 43 Et comme elles attendissent\* que aucun sourvenist qui le reallumast\*, et fussent longuement en ce point\*, la sainte vierge amoureuse de lumiere\* extendy sa main et print la lanterne, et tantost\* ladite lanterne reçut divinement lumiere en sa main. 44 Par le quel miracle nostre Seigneur, qui est vraie lumiere\*, se demonstra estre present à ses chambrieres\*, lesquelles, assamblees en son nom, il ne souffry point estre en tenebres\* par ung petit moment de temps.

¶ 45 Comment les portes de l'eglise, qui estoient closes, furent ouvertes par nostre Seigneur aux peres des saintes vierges<sup>7</sup>.

46 En pou de temps après, ainsi que ces deux suers germaines, pensans au fais à elles commis\*, s'en aloient par le convent\* pour besongnier\*, si vindrent\* à l'eglise de saint Pierre l'apostre à heure de nonne\* et hurterent à la porte. 47 Ores n'y estoit point le portier\* de l'eglise, mais le portier du ciel n'y deffailloit mie, qui ouvry tantost à ses chambrieres [187v] les portes de l'eglise qui estoient closes, 48 affin que elles ne fussent pas

---

<sup>5</sup> *poinques* ; il s'agit sans doute du forclusif *point* : la première partie du mot (*poin-*) a été indûment exponctuée au lieu de la deuxième (*-ques*).

<sup>6</sup> Les deux points permettent de remédier à l'absence de la conjonction *que*.

<sup>7</sup> Cet intitulé est manifestement incohérent tant avec la légende hagiographique, d'après laquelle les saintes sont sœurs germaines, qu'avec le récit du miracle qui suit, où il n'est jamais question du père, ni des pères, des deux vierges.

fraudees de faire leurs oroisons\* et que leur courage ententif au service divin fust comme un arc relaxé de l'intention de la contemplation celestienne\*. 49 Adoncques\* elles, entrans en la maison de oroison\*, firent leurs oroisons plus devotement et par plus grande compunction<sup>8</sup> qu'elles n'avoient accoustumé\*, et puis s'en retournerent joyeusement à leur hostel\*.

¶ 50 Comment ung vaissel\* plain d'eaue\* pour laver les mains de sainte Auldegonde fu widié\* et puis remply par grace divine.

51 Une autre fois aussi advint que une religieuse avoit emply ung chauderon ou ung ferrail\* d'eaue dont sainte Auldegonde devoit laver ses mains, mais, par intervalle de temps\*, ce vaissel plain d'eaue fu widié pour autre usage\* que n'en sceut riens celle qui l'avoit emply\*. 52 Et quant elle deust verser l'eaue és mains de la sainte vierge et trouva son chauderon wit, elle cremeteuse\*, s'en vueillant recourir à la fontaine, senty soubitement que sondit vaissel estoit plain d'eaue. 53 Et quant ce miracle fu manifeste à tous ceulx et celles du convent avoir esté fait par les merites de la sainte vierge\*, ilz en rendirent graces et loenges à Dieu le tout puissant.

¶ 54 Comment ung poisson, rescoux des corbeaulx\* par ung aignel\*, fu rendu à sainte Auldegonde sain et entier\*.

55 Il advint aussi un jour que le pescheur de sainte Auldegonde luy apporta un poisson vif, lequel elle fist garder par charité pour les serviteurs de Dieu sourvenans plus que pour son usage, et commanda que on le jectast en une fontaine prochaine de sa chambre\*. 56 Et ainsi qu'il nagoit\* aucune fois près de la rive, il fist un sault en l'air telement qu'il vint dessus la terre secche\* où il se print à pasmer\*. 57 Et tantost y advolent les corbeaulx\* du lieu voisin, vueillans deschirer ledit poisson atout\* leurs becqz et leurs ungles\* ; 58 lors d'aventure paissoit au plus près un aignel\*, qui estoit le moindre de tout le bestail\*, qui y accouru hastivement et osta ce poisson aux oyseaulx\* qui le devouroient\* en se combatant contre eulx [...]<sup>9</sup>.

\* III,2 *non devisee* – La tournure analytique française correspond au lat. : « *individuae* » ; tout comme dans d'autres traductions de Miélot ou chez d'autres traducteurs confrontés aux préfixes latins, *in-* est rendu par l'adverbe de négation *non* ; voir également ci-dessous : *non violé* < « *inviolatum* » (III,23) ; *non vengié* < « *inultum* » (III,25).

\* III,3 *Qui est plus prudent conseil* – Au XV<sup>e</sup> siècle, se généralise l'emploi de *qui* renvoyant à un inanimé, en interrogation directe ou indirecte (Marchello-Nizia p. 213). Notons l'absence du déterminant.

\* III,3 *decheable* – L'adjectif *decheable* (lat. « *caduca* »), dont le DMF enregistre 4 occurrences seulement, signifie 'susceptible d'être déchu, d'être entraîné à la déchéance'.

\* III,3 *se doive appareillier loyers sempiternelz* – Absence des déterminants. Le sens du mot *loyers*, enfin, est 'prix, récompenses'.

<sup>8</sup> *de compunction, de barré.*

<sup>9</sup> La narration de ce dernier miracle et l'ouvrage même s'interrompent ainsi à la fin de la page.

- \* III,4 *je* – Le sujet pronominal est séparé de ses verbes par de longues incises : c’est la preuve que *je* garde pleinement sa valeur tonique.
- \* III,4 *amonnestee par* – À savoir ‘exhortée, incitée, encouragée par’.
- \* III,4 “*quiconques relenquirà pere ou mere, ou sa femme, ou ses enfans, ou ses champs pour mon nom, il recevra le centiesme plus et possesera la vie eternele*” – Il s’agit de la citation d’un passage de l’évangile selon Matthieu (Mt. 19, 29) : « *et omnis, qui reliquerit domum vel fratres aut sorores aut patrem aut matrem aut uxorem aut filios aut agros propter nomen meum, centuplum accipiet et vitam aeternam possidebit* ». *Relenquir* signifie ‘quitter, laisser, abandonner’. Le sens du verbe *posseser* est ‘posséder, détenir qqc’. Il faut signaler enfin l’absence des déterminants (*relenquirà pere ou mere*).
- \* III,5 *promission* – ‘Promesse’.
- \* III,5 *le loyen de mariage* – L’expression désigne les ‘attaches liant deux personnes qui ont contracté mariage’.
- \* III,5 *que je obtenoie* – Ancienne désinence en *-oie* pour la P1 de l’ind. imparfait ; voir également ci-dessous : *possessoie* (III,11).
- \* III,5 *du consentement de monseigneur Hildric* – *Du consentement de qqn* signifie ‘avec l’accord de qqn’. Hildéric ou Childéric II fut d’abord roi des Francs d’Austrasie (662-673) et ensuite roi de tous les Francs de 673 à 675.
- \* III,5 *roy Dagobert* – Il s’agit probablement de Dagobert II, roi des Francs d’Austrasie de 676 à 679.
- \* III,5 *soubz le tesmoignage et confirmation* – Calque du lat. : « *sub testificatione et confirmatione* ». En cas de coordination étroite, l’article peut ne pas être répété, voir également ci-dessous : *les appendences et services* (III,18) ; *les dependences et servages* (III,18) ; *des abbesses et gouverneresses* (III,23).
- \* III,5 *ou prouffit et usage* – Couple coordonné ajouté par notre traducteur, cf. le lat. : « *in ministerium* ». Le mot *prouffit* est le résultat de la fermeture de *o* long en *ou* (Mantou p. 137).
- \* III,5 *Maubeuge* – D’après la légende, Aldegonde, fondatrice de cette ville – actuellement commune française située dans le département du Nord – y installa une abbaye de femmes au VII<sup>e</sup> siècle.
- \* III,6 *saint Aubert, saint Amand, saint Ouyen et saint Usmaire* – Il s’agit vraisemblablement de saint Aubert, évêque d’Arras et de Cambrai, et fondateur de plusieurs monastères en Flandre et en Hainaut ; saint Amand, évêque de Maastricht, évangéliste du nord de la Gaule et fondateur de l’Église en Belgique ; saint Ouen de Rouen, fonctionnaire royal et ensuite évêque de la ville normande ; saint Ursmer, évêque-abbé de l’abbaye de Lobbes et évangéliste de la Flandre et du Hainaut.
- \* III,6 *le .xii.<sup>e</sup> jour de juing* – Cf. le lat. : « *quarto idus Iunii* » ; on relève ici une faute qu’on peut vraisemblablement imputer au copiste, la date indiquée en latin correspondant au 10 juin. Dans la *scripta* picarde *n* mouillé peut être représenté par la graphie *-ng* (Gossen § 62).
- \* III,6 *au besoing des suers* – La locution *au besoing de qqn* – qui n’est pas attestée dans *Gdf*, *FEW*, *DMF* 2015 – signifie ‘au secours de, en faveur de qqn’. *Suers* : forme due à l’alternance graphique *ue/eu* pour le produit de l’ancienne diphtongaison de *ō*/.
- \* III,6 *militans leans à Dieu jour et nuyt* – Calque du lat. : « *sorum ibidem Deo nocte et die militantium* » ; la locution *militier à Dieu* n’est pas non plus attestée dans *DMF* 2015 ; d’après le contexte, le sens semble être ‘agir au nom de Dieu, servir sous les armes de Dieu’.
- \* III,7 *et ay ottroyé* – Le sujet peut ne pas être exprimé devant les verbes personnels dans des propositions coordonnées par *et*, *si* à sujet identique ; voir aussi ci-dessous : *et leur ay aussi institué* (III,9) ; *et, en ung autre lieu appelé Villers, pareillement l’ay laissé* (III,12) ; *et vueil estre donné* (III,21) ; *et appaire excommunié [...]* et *amaigrisse* (III,24) ; *et ne puisse rachater* (III,25) ; *et ay prié* (III,28) ; *et fu translaté* (III,31) ; *et appella ung sien loyal serviteur [...]* et *luy dist* (III,37) ; *et puis rapporta* (III,38) ; *et fussent longuement en ce point* (III,43) ; *si vindrent* (III,46) ; *et commanda que* (III,55).
- \* III,7 *mes biens et possessions non pas petites* – En plus de la réduplication des mots, on relève ici une litote (*non pas petites*) ; les deux dépendent néanmoins du latin : « *Praedia vero mea et possessiones non modicas* ».
- \* III,8 *Haynau* – Le Hainaut, dont saint Walbert, père d’Aldegonde, était le gouverneur, est un ancien comté qui était situé à la frontière du royaume de France (actuellement le territoire correspondant est divisé entre France et Belgique).
- \* III,9 *lais* – ‘Fait de céder une chose à titre gratuit par disposition testamentaire, legs’ (*DMF*).
- \* III,9 *aucunes villes* – L’adjectif et pronom indéfini *aucun*, au singulier comme au pluriel, a toujours une valeur d’indétermination et pas encore de négation ; voir aussi ci-dessous : *aucunes autres villes* (III,18) ; *Et s’il est aucun qui se essaie* (III,24) ; *aucune fois* (III,35 ; III,56) ; *Et comme elles attendissent que aucun sourvenist* (III,43).

- \* III,9 *aux usages et gaiges* – La forme *gaiges* est le résultat de l'évolution : *-aticu* > *-age/-aige* (Gossen § 7). Je signale que le même couple coordonné dépendant du latin (« *ad usus et stipendia* ») se lit, à quelques variantes près, ci-dessous : *à leurs gaiges et usages* (III,17 ; lat. : « *ad stipendia et usus* »).
- \* III,9 *sans quelque indigence et povreté* – L'adjectif *quelque* pour marquer la non-existence ou la quantité nulle est assez rare (Marchello-Nizia p. 181-182). Je signale également le couple coordonné ; cf. le lat. : « *absque indigentia et penuria aliqua* ». Cette tournure se répète ci-dessous : *sans quelque povreté et indigence* (III, 17 ; lat. : « *absque indigentia et penuria aliqua* »).
- \* III,9 *competamment* – 'Comme il convient, de manière adéquate, appropriée, convenablement' (DMF).
- \* III,9 *nonnains* – Synonyme de 'nonne'.
- \* III,10 *Courtsolre* – Walbert, le père d'Aldegonde, l'un des premiers gouverneurs mérovingiens du Hainaut, avait ici son château et son siège. Lieu de naissance de notre Sainte, Cousolre se trouve aujourd'hui dans le département du Nord, dans les Hauts-de-France. L'identification des nombreux toponymes cités dans le *Testament* s'est avérée souvent problématique, sinon impossible : la plupart des notes qui suivent ne sont parfois que des hypothèses vraisemblables avancées sur la base de la géographie des environs de Maubeuge. Au cours de ce travail de repérage topographique, nous avons tiré profit de la consultation de l'étude étymologique de BERTHOUD et MATRUCHOT 1902, ainsi que des ouvrages d'histoire locale du XIX<sup>e</sup> siècle qui avaient jadis publié le texte de la donation (la version latine ou celle de Miélot) : voir surtout PIÉRART 1851, STROOBANT 1858 et les *Documents et rapports de la société paléontologique et archéologique de l'arrondissement administratif de Charleroi* 1868.
- \* III,10 *appendences* – Le substantif, souvent en collocation avec *appartenances*, désigne en fait 'les appartenances, les dépendances, tout ce qui est attaché et dépend juridiquement de qqc' (DMF). Voir note ci-dessous.
- \* III,10 *icelle* – Les adjectifs et pronoms démonstratifs avec *-i* prosthétique sont des formes anciennes (Marchello-Nizia p. 167 et ss.).
- \* III,10 *Collerech* – Colleret est aussi une commune française située dans le département du Nord (Hauts-de-France). Au VII<sup>e</sup> siècle la ville faisait partie du domaine de Walbert.
- \* III,10 *Solre-saint-Gery* – Actuellement, Solre-Saint-Géry est une section de la ville wallonne de Beaumont dans la province du Hainaut.
- \* III,10 *samblablement* – *An* pour *en* étymologique, tonique ou protonique (Gossen § 15, p. 65) ; voir ci-dessous les mots proches : *assamblent* (III,19), *avoit assamblé* (III,36), *assamblees* (III,44).
- \* III,10 *appartenances* – Au pluriel le substantif désigne les 'dépendances d'une propriété, d'un domaine' (DMF).
- \* III,10 *item, une ville nommée Grantrieu et la ville de Sivry* – Grandrieu et Sivry sont actuellement deux sections de la commune belge de Sivry-Rance, située en région wallonne dans la province du Hainaut.
- \* III,10 *Froicappelle* – Froidchapelle est une commune belge située en région wallonne.
- \* III,10 *ou païs de Lannois* – Le Laonnois ainsi que la Fagne, la Thiérache, le Soissonnais, le Santerre, l'Ostrevant, le Cambrésis et le Bavais (voir ci-dessous), font partie des régions naturelles ou pays traditionnels, à savoir des territoires situés en France ou en Belgique qui présentent des caractères physiques et une population homogènes.
- \* III,10 *Virelle* – Virelles est actuellement une section de la ville belge de Chimay.
- \* III,10 *Treslon* – Il s'agit de la commune française de Trélon située dans le Nord (Hauts-de-France).
- \* III,10 *Blicey* – Blessey, le village dont il est peut-être question ici, était situé dans le département de la Côte-d'Or, en Bourgogne-Franche-Comté. Suite à la fusion avec Saint-Germain-Source-Seine, en 2009, la commune s'appelle aujourd'hui Source-Seine.
- \* III,10 *Malleges* – Malzy est une commune française située dans l'Aisne (Hauts-de-France).
- \* III,10 *mansions* – 'Domaines' (DMF).
- \* III,10 *illec* – À savoir 'là, à cet endroit-là' (DMF).
- \* III,10 *Vancelles* – Vaucelles-et-Beffecourt est une commune française qui se trouve également dans le département de l'Aisne (Hauts-de-France).
- \* III,11 *Meaulx* – Aujourd'hui Meaux est une commune française située dans le département de la Seine-et-Marne (Île-de-France).
- \* III,11 *quanques* – Emploi systématique des formes sigmatiques *quanques* (3 occ.) et *riens* (4 occ.). Le pronom *quanques*, encore vivant au moyen français, signifie 'tout ce que' (Marchello-Nizia p. 206).



- \* III,11 *Ciriaco* – Il s’agit probablement de la commune française de Quierzy (Aisne, Hauts-de-France).
- \* III,11 *Lustinciaco* – Il pourrait s’agir de la commune française de Lusigny-sur-Barse, située dans l’Aube (Grand Est). D’après la traduction du testament latin qu’on lit dans les *Documents et rapports de la société paléontologique et archéologique de l’arrondissement administratif de Charleroi* 1868, il s’agirait plutôt de Luzarches, commune française du Val-d’Oise, en Île-de-France.
- \* III,11 *Stirpiliaco* – Ce toponyme latin peut correspondre à plusieurs localités françaises : Éterpigny, qui désigne deux communes homonymes dans les Hauts-de-France, l’une située dans le la Somme, l’autre dans le Pas-de-Calais ; Étrépagney, dans l’Eure, en Normandie ; Épagney, désignant également deux villes homonymes, l’une dans l’Aisne (Hauts-de-France) et l’autre dans la Côte-d’Or (Bourgogne-Franche-Comté) ; ou, enfin, Étrépilly, commune qui se trouve dans le département de Seine-et-Marne, en Île-de-France.
- \* III,12 *Villers* – On dénombre des dizaines des communes dans la France du Nord-Est et en Belgique dont les toponymes actuels portent, partiellement ou entièrement, le nom de Villers (< *villa*) : pour l’instant toute identification de la ville mentionné dans le *Testament* demeure hasardée et incertaine. Je me limite à signaler Villers-Cotterêts, dans l’Aisne (Hauts-de-France), qui se trouve justement dans l’arrondissement de Soissons. Par ailleurs, on ne peut pas exclure une faute de copie : d’après la traduction du testament « faite sur une copie authentique issue du chapitre des chanoines de Saint-Quantin de Maubeuge » qu’on lit dans PIÉRART 1851, il s’agirait en effet de Villenoy, en Seine-et-Marne (Île-de-France).
- \* III,12 *Halluc* – Hallu est une commune française située dans le département de la Somme (Hauts-de-France).
- \* III,12 *Erchin* [...] *item, une autre ville appelée Ghesvaing* – Erchin et Guesnain sont deux communes françaises situées dans le Nord (Hauts-de-France).
- \* III,12 *Brandegnies* – Il s’agit probablement de la commune française de Beaudignies (Nord, Hauts-de-France).
- \* III,12 *la ville qu’on dist Houdaing* [...] *la ville appelée Bavais* [...] – Houdain-lez-Bavay et Bavais sont deux communes françaises également situées dans le Nord (Hauts-de-France).
- \* III,12 *et une autre ville qu’on dist Wandegnies* – Il pourrait s’agir tant de la commune de Wandignies-Hamage que de celle de Vendegies-sur-Écaillon, les deux situées dans le département du Nord, dans les Hauts-de-France.
- \* III,12 *et une autre ville nommée Bertrechie* – Bettrechies est une autre commune française située dans le Nord, dans les Hauts-de-France.
- \* III,12 *item, ou païs de Haynau la ville de Berchillies* – Il s’agit probablement de Bersillies-l’Abbaye, un village du Hainaut, en Belgique, qui fait partie de la commune wallonne de Erquelinnes.
- \* III,12 *Harmegnies* – Harmignies est une section de la ville wallonne de Mons située dans la province du Hainaut.
- \* III,12 *Brabant* – Le *pagus* de Brabant, créé par les Francs au début du VII<sup>e</sup> siècle, à partir du IX<sup>e</sup> siècle appartient à la Lotharingie ; il fut ensuite complètement morcelé.
- \* III,12 *Mignault* – Mignault est une section de la ville wallonne de Rœulx dans le Hainaut.
- \* III,12 *Brechain* – Il s’agit peut-être de l’actuelle commune française de Brechainville, située dans le département des Vosges (Grand Est).
- \* III,12 *Folluy* – Feluy est un village wallon qui se trouve dans le nord du Hainaut, en Belgique.
- \* III,12 *Audrelue* – Anderlues est une commune wallonne située dans la province du Hainaut.
- \* III,12 *Cyrma et Brochum* – On a du mal à identifier ces toponymes : il s’agit peut-être de la ville wallonne de Chimay, dans le Hainaut, et de la commune française de Brochon (Côte-d’Or), en Bourgogne-Franche-Comté.
- \* III,12 *Zambre* – La Sambre est une rivière franco-belge affluente de la Meuse.
- \* III,12 *Erchegnies* – D’après PIÉRART 1851, il s’agirait de l’actuelle commune wallonne de Erquelinnes, dans la province du Hainaut.
- \* III,12 *Longueville* – Dans le Nord-Est de la France et en Belgique on dénombre plusieurs communes dont la toponymie rappelle le nom de cette localité : il s’agit vraisemblablement de La Longueville (Nord, Hauts-de-France), qui se trouve à proximité de Feignies, citée immédiatement après.
- \* III,12 *Fignies* – Feignies est une commune française située à la frontière franco-belge, dans le département du Nord (Hauts-de-France).
- \* III,13 *pource que* – Locution qui marque la cause (Marchello-Nizia p. 372).

- \* III,13 *à par soy* – Le sens de la préposition *par* croisée avec le substantif *part* est ‘de soi seul, de sa propre initiative, de sa propre part’.
- \* III,13 *j’ay* – L’auxiliaire est séparé de son verbe par une incise ; voir aussi ci-dessous : *j’ay, par donation publique, baillié et donné* (III,17).
- \* III,13 *saint Quentin martyr* – Originaire de Rome, au III<sup>e</sup> siècle saint Quentin s’est rendu en Gaule pour l’évangéliser. Objet d’une grande vénération tout au long du Moyen Âge, son culte était répandu surtout dans la France du Nord.
- \* III,13 *par tele conditïon que* – ‘De telle manière, de telle façon que’ (DMF).
- \* III,13 *deserviront en toute reverence et honneur à l’eglise de Nostre Dame cy dessus nommee* – Calque du latin : « *supra nominatae ecclesiae sanctissimae Dei genitricis Mariae, cum reverentia et honore deservirent* ». L’expression *desservir à qqc* signifie ‘être chargé du service de qqc’ ; comme on l’a vu, la reduplication des mots (*reverence et honneur*) dépend de la source.
- \* III,14 *en ceste maniere que eulx tous ensamble, [...] seront presens és celebrations* – La locution *en ceste maniere que* signifie ‘de telle façon que’. Notons que le sujet est séparé de son verbe par une longue incise.
- \* III,14 *dimenches* – E + nasale + consonne > pic. *en* (Gossen § 15).
- \* III,14 *se doivent faire processions* – Absence de l’indéfini pluriel.
- \* III,15 *à un chascun jour* – ‘Chaque jour’.
- \* III,15 *retardation* – ‘Retard’ (DMF).
- \* III,15 *le prestre sepmainier* – ‘Le religieux qui est chargé d’un office / qui est de service pendant une semaine’.
- \* III,16 *menistres* – Dissimilation de *i* (Gossen § 37).
- \* III,16 *cuer* – Le substantif désigne le chœur, la ‘partie de l’église située en tête de la nef, où est placé le maître-autel et où se tient l’officiant’.
- \* III,16 *que personne n’y entre ne en ysse* – Polysémantisme de *que* : ici la conjonction a une valeur conséquentielle ou finale.
- \* III,17 *chanonnes* – Réduction de *oi* (< *o* ouvert ou fermé, accentué ou non + *yod*) à *o* (Mantou p.138).
- \* III,17 *donation publique* – La traduction française ne correspond pas au latin : « *donatione propria* » ; *propria* en fait signifie ‘durable, définitive, permanente’.
- \* III,17 *baillié et donné* – Doublet introduit par Miélot, cf. le latin : « *tribui* ».
- \* III,17 *seigneurie et puissance* – Autre couple coordonné ajouté par notre traducteur, cf. le lat. : « *potestate* ».
- \* III,17 *basse court* – ‘Cour destinée aux écuries, aux animaux domestiques’ (FEW).
- \* III,18 *j’ay estatué* – Le verbe *estatuer* (lat. : « *statui* ») – une seule occurrence enregistrée dans DMF 2015 (*Arch. Nord., ca 1400*) – signifie ‘décider, ordonner’.
- \* III,18 *labourage* – ‘Travail de terre’ (DMF).
- \* III,18 *monnoie* – ‘Monnayage’ (DMF).
- \* III,18 *.xxx. sieges ou selles* – Le texte de Miélot ne correspond pas au latin : « *fidelia triginta* » ; le mot latin *fidelia, -ae* désigne en fait ‘un grand vase (pour les liquides), une jarre, un pot’.
- \* III,18 *Farosbus* – Aujourd’hui Farbus, dont le toponyme garde peut-être le souvenir du bois, de la forêt évoquée ici, est une commune française située dans le département du Pas-de-Calais, dans les Hauts-de-France.
- \* III,18 *brachies* – ‘Lieux où l’on brasse la bière, brasseries’ (DMF) ; cf. le lat. : « *campas* ».
- \* III,18 *Ychiac et Havec* – Havey est une section de la commune wallonne de Quévy, située dans la province du Hainaut ; Ihy était une dépendance de l’ancien village originaire.
- \* III,18 *Riney* – D’après PIÉRART 1851, il s’agirait de Rouveroy, section de la commune wallonne d’Estinnes, dans le Hainaut.
- \* III,18 *Lameries, et une autre ville appelée Willies* – Lameries est un village qui depuis 1822 a été englobé dans la commune française de Vieux-Reng ; Willies est vraisemblablement l’actuelle commune de Villers-Sire-Nicole. Les deux localités sont situées dans le département du Nord (Hauts-de-France).
- \* III,18 *Waldrecies* – Il s’agit peut-être de la commune française de Flaumont-Waudrechies (Nord), dans les Hauts-de-France.
- \* III,18 *servages* – ‘Redevances ou services dus au seigneur’ (DMF).
- \* III,19 *à laquelle se assambent les servans et varletz* – Ordre verbe-sujet. La forme *varlet*, attestée tant en wallon qu’en français, est le résultat du passage de *s* intérieur devant consonne à *r* dans certains mots

- (Gossen § 50). Notons également que dans le couple coordonné (*les servans et varletz*) l'article défini pluriel n'est pas répété.
- \* III,19 *chambrieres* – 'Servantes' (DMF).
  - \* III,20 *ay donné par donation* – Figure étymologique. Je signale l'absence du sujet devant le verbe personnel.
  - \* III,20 *tierce* – Forme ancienne du numéral ordinal (en moyen français les deux séries coexistent : voir Marchello-Nizia p. 199-200).
  - \* III,20 *le palle* – *Palle* < *pallium* : 'drap d'apparat' (DMF).
  - \* III,20 *les aornemens pour garder ad orner l'église* – *Aornemens* : 'ornements pour le service du culte' (DMF). On peut comprendre 'les ornements, afin qu'ils soient gardés pour orner l'église'.
  - \* III,21 *donne en pur don* – Autre figure étymologique.
  - \* III,21 *especialement* – Développement d'un *e* prosthétique devant les groupes initiaux *st-* et *sp-* (Gossen § 47) ; voir aussi : *especialx* (III,22) ; *estable* (III,26).
  - \* III,21 *serviteresses* – 'Servantes' (DMF).
  - \* III,21 *et vueil estre donné perpetuellement* – Tournure implicite qui dépend du latin : « *et donatum in perpetuum esse volo* ».
  - \* III,21 *condicion* – Dans notre texte, la graphie *-cion* < *-tionem* alterne avec la graphie latinisante *-tion* qui est prédominante.
  - \* III,22 *par tele condicion touteffois que les suers et freres vivans oudit monastere doivent avoir lesdittes villes avecques toutes leurs appartenances ad leurs especiaulx usages ou quanques ilz en vouldront faire, qu'ilz en aient franche puissance de faire en toutes choses* – Bien que le texte français demeure acceptable, le latin est plus clair : « *in ea vero ratione, ut sorores et fratres in praedicto monasterio degentes iam dictas villas cum omnibus ad illas pertinentibus ad suos speciales usus habere debeant, vel quidquid exinde facere voluerint, liberam in omnibus habeant potestatem faciendi* ». *Franche puissance* : 'pleine puissance'.
  - \* III,23 *nul d'eulx* – *Nul* est le pronom marquant la non-existence ou la quantité nulle le plus fréquemment utilisé (Marchello-Nizia p. 181-183).
  - \* III,23 *gouverneresses* – 'Celles qui gouvernent et exercent le pouvoir, celles qui guident' (DMF).
  - \* III,23 *ne presument en nul temps à liever* – *Presumer* à + inf. : 'avoir l'intention de, avoir la prétention de' (DMF). *Liever* : 'enlever, supprimer' (DMF).
  - \* III,23 *à liever, muer ne oster* – Triplet qui dépend du latin : « *immutare et convellere, [...] alienare* ». *Oster* : 'supprimer, faire disparaître qqc' (DMF).
  - \* III,23 *ains demeure* – L'adverbe *ains* introduit une proposition affirmative dont le procès est présenté comme s'opposant au procès précédent nié (Marchello-Nizia p. 324).
  - \* III,23 *à tous temps* – 'Pour tout le temps, pour toujours'.
  - \* III,23 *entier et non violé* – Couple coordonné qui dépend également du lat. : « *firmum inviolatumque* ».
  - \* III,24 *qui se essaie de venir* – *S'essayer de* + inf. : 'faire une tentative pour' (DMF).
  - \* III,24 *le violer* (= la tradition) – Emploi, typique de la *scripta* picarde, de *le* pour exprimer le pronom régime direct féminin (Gossen § 63).
  - \* III,24 *hardement* – 'Hardiesse imprudente, outrecuidance' (DMF).
  - \* III,24 *le ire* – Notons la forme picarde de l'article défini féminin (Gossen § 63).
  - \* III,24 *chayere tribunale* – 'Siège où prend place le juge' (le DMF enregistre cinq seules occurrences de l'adjectif : elles remontent toutes au XV<sup>e</sup> siècle) ; il s'agit d'une métonymie pour désigner le tribunal de Christ, la justice divine.
  - \* III,24 *en fleur* – 'Dans sa jeunesse'.
  - \* III,24 *Et s'il est aucun qui se essaie de venir contre ceste tradition ou de le violer par hardement temeraire, s'il ne s'en corrige depuis, premierement il encoure le ire de Dieu offensé, et appaïre excommunié devant la chayere tribunale de Jhesu Crist, et amaigrisse telement en fleur que jamais il ne germe fruit* – Tout ce passage est calqué sur le latin : « *Et, si fuerit aliquis qui contra banc traditionem venire aut eam ausu temerario violare tentaverit, si se exinde non correxerit, in primis iram dei incurrat offensi, et ante tribunal Christi excommunicatus appareat et sic marcescat in flore ut numquam germinet fructum* ».
  - \* III,25 *en après* – 'Ensuite' (DMF).
  - \* III,25 *il se compose* – *Se composer* : 'se soumettre' (DMF).
  - \* III,25 *le destroit du juge* – 'Pouvoir judiciaire, droit de contraindre, de punir' (DMF).
  - \* III,25 *contrainte* – 'Mandement d'une autorité, obligation qui en résulte' (DMF).
  - \* III,25 *libres* – 'Monnaies de compte' (DMF).

- \* III,25 *poix* – ‘Poids’ (DMF).
- \* III,25 *rachater* – Conservation de *a* protonique après vélaire (Gossen § 29) ; voir également : *achater* (III,37) ; *achata* (III,38).
- \* III,26 *ferme et estable* – Doublet dépendant du lat. : « *firma et stabilis* ».
- \* III,27 *regne Dagobert* – Génitif organique.
- \* III,27 *soubz la presence des hommes serviteurs* – *Soubz la presence de qqn* : ‘en la présence de qqn’.
- \* III,27 *signacles* – ‘Sceaux’ (DMF).
- \* III,28 *le confermer* (= la donation) – *Le* est la forme picarde du pronom régime direct féminin (Gossen § 63).
- \* III,29 *Aubert, evesque*, [...] ; *Amand, evesque*, [...] ; *Anoyn, evesque*, [...] ; *Usmaire, evesque* – Voir note ci-dessus (III,6).
- \* III,29 *Vincent, abbé* – Saint Vincent de Soignies, mari de sainte Waudru, fonda le monastère de Hautmont dont il devint l’abbé.
- \* III,29 *Humbert, abbé* – Saint Hubert, évêque de Tongres et de Maastricht, est l’un de deux patrons de la ville belge de Liège, l’autre étant saint Lambert.
- \* III,29 *Eloquin, abbé* – Saint d’origine irlandaise, Eloquin fut l’abbé de Lagny.
- \* III,29 *Ermin, homme de sainte vie* – Saint Ermin fut le deuxième abbé du monastère de Lobbes après la mort de Ursmer.
- \* III,29 *Ecton, abbé* – Moine irlandais venu en Thiérache au VII<sup>e</sup> siècle pour évangéliser la population locale, saint Etton s’établit ensuite en Hainaut, à Fusciau, où il fonda un monastère.
- \* III,29 *Waldetrud, abbesse* – Patronne de Mons, sainte Waudru ou Waldetrude était la sœur de sainte Aldegonde, épouse de saint Vincent et mère des saintes Aldetrude et Madelberte.
- \* III,29 *Gertrud, abbesse* – Moniale et sainte d’origine franque, Gertrude fut la première abbesse du monastère de Nivelles, ville dont elle est la fondatrice et la sainte patronne.
- \* III,29 *Aldetrud, abbesse*, [...] ; *Madelberte, abbesse* – Filles de saint Vincent et de sainte Waudru, elles succédèrent, l’une après l’autre, à leur tante Aldegonde à la tête de l’abbaye de Maubeuge.
- \* III,29 *Gundlaut, conte*, [...] ; *Landric, conte* – Au début du VII<sup>e</sup> siècle Gundoland succéda à Landéric en tant que maire du palais de Neustrie. Il s’agit peut-être de deux frères : dans la légende d’Aldegonde ils sont en fait mentionnés comme les oncles de la Sainte.
- \* III,29 *Charibert, conte de Haynau* – Il s’agit peut-être de Caribert de Laon ou Charibert, feudataire franc et fondateur de l’abbaye de Prüm.
- \* III,31 *il appert* – P3 ind. prés. du verbe *apparoir*.
- \* III,33 *de la mere sainte Auldegonde* – Génitif organique.
- \* III,33 *comme dessus* – Le sens temporel (‘comme auparavant’) de la locution n’est pas attesté dans *Gdf*, *FEW*, *DMF* 2015 ; il pourrait s’agir d’un résidu de l’extrapolation de ce miracle à partir d’un recueil.
- \* III,34 *tendre d’eage* – ‘Très jeune’ ; calque du lat. : « *aetate quidem tenella* ».
- \* III,34 *meure de cuer* – ‘Sensée, posée, réfléchie’ (DMF) ; calque du lat. : « *corde matura* ».
- \* III,34 *elle donnoit pour Dieu* – La locution *donner qqc pour Dieu* signifie ‘faire l’aumône’ (DMF).
- \* III,35 *combien que argent luy faillist* – La locution conjonctive *combien que* signifie ‘bien que’. Notons également l’absence du déterminant devant le substantif *argent*.
- \* III,35 *voulenté* – Cette forme s’explique par la fermeture de *o* long en *ou* (Mantou p. 137).
- \* III,35 *point* – Dans notre texte, le forclusif le plus utilisé est *point* (3 occurrences), suivi par *pas* (2 occurrences), *jamais* (1 occ.) et *mie* (1 occ.).
- \* III,36 *Or advint* – Le sujet peut ne pas être exprimé avec les verbes impersonnels, à plus forte raison lorsque la phrase s’ouvre par un élément tonique ; voir également ci-dessous : *et n’est nul* (III,39) ; *advint que* (III,51).
- \* III,36 *jasoit ce que* – La locution subordonnante exprime la concession et signifie ‘bien que’.
- \* III,37 *Et quant elle eut sourvesqui pere et mere* – *Sourvesqui* : participe passé du verbe *survivre* (transitif ici). Il faut signaler l’absence des déterminants.
- \* III,37 *ung sien* – Cumul de déterminants.
- \* III,37 *robes* – ‘Vêtements de dessus, pour hommes ou pour femmes’ (DMF).
- \* III,37 *riens d’argent* – Le pronom indéfini *riens* peut avoir une valeur positive et signifier ‘si peu que ce soit, quelque peu’ (DMF).
- \* III,37 *qu’il luy rapportast* – *Luy pour le luy* (Martin-Wilmet 1980, § 269).

- \* III,38 *et fu trouvee la somme toute entiere* – Inversion verbe-sujet provoquée par la présence en début de phrase d'un élément tonique (la conjonction *et*).
- \* III,38 *se* – La conjonction *si* est dissimulée en *se* ; elle peut être suivie, comme ici, par un verbe au subjonctif.
- \* III,39 *et n'est nul qui peust expliquer combien grandes et infinies graces elles en rendirent à Dieu* – Cf. le lat. : « *quis explicare valet quantas deo gratias egerint ?* » ; le couple *grandes et infinies* est ici ajouté par Miélot.
- \* III,40 *extainte* – 'Éteinte'. La forme s'explique par le résultat de  $\bar{e}, \bar{i}$  tonique + nasale > *-ain(e)* (Gossen § 19 ; Mantou p. 127) ; notons également le rétablissement de *x* étymologique.
- \* III,41 *ainsi que* – 'Pendant que' (DMF) ; voir également ci-dessous : III,46 ; III,56.
- \* III,41 *la salut* – Féminin en ancien français, le substantif est habituellement masculin en moyen français ; le DMF enregistre néanmoins quelques rares occurrences de *salut* au féminin, notamment une attestation dans le *Speculum humanae salvationis* de Miélot lui-même.
- \* III,41 *commises* – 'Confîées'.
- \* III,42 *en cheant* – 'En tombant'.
- \* III,43 *Et comme elles attendissent* – La tournure latinisante *comme* + subj. dépend de la source, cf. le lat. : « *Cumque praestolarentur* ». On hésite d'ailleurs à attribuer une valeur causale ou temporelle à la conjonction : même si en général *comme* suivi du subjonctif exprime la cause, dans ce cas il semble plutôt introduire une subordonnée temporelle marquant la simultanéité (Marchello-Nizia p. 365).
- \* III,43 *le reallumast* (= la chandelle) – Autre occurrence de *le*, forme picarde du pronom régime direct féminin (Gossen § 63).
- \* III,43 *en ce point* – 'En cet état' (DMF).
- \* III,43 *la sainte vierge amoureuse de lumiere* – Calque du lat. : « *virgo lucis amatrix* ».
- \* III,43 *tantost* – 'Aussitôt' ; voir également ci-dessous : III,47 ; III,57.
- \* III,44 *qui est vraie lumiere* – Citation du syntagme tiré de l'évangile selon Jean (I,9) « *erat lux vera* » ; il se réfère à Dieu.
- \* III,44 *estre present à ses chambrières* – *Estre present à qqn* : 'être devant qqn, près de qqn, à côté de qqn' (DMF).
- \* III,44 *lesquelles, assamblees en son nom, il ne souffry point estre en tenebres* – Dans cette construction asymétrique, *il* correspond à *notre Seigneur*. La structure implicite *il ne souffry point estre en tenebres* dépend de la source latine : « *ad momentum perpeti tenebras permisit* ».
- \* III,46 *ainsi que ces deux suers germanes, pensans au fais à elles commis* – La traduction se différencie du latin : « *dum eadem coelesti Sponso dilectae germanae sibi commissi gregis curam gererent* ». *Fais* 'Fardeau, responsabilité' (DMF).
- \* III,46 *convent* – 'Couvent'.
- \* III,46 *besongnier* – 'Agir, œuvrer, accomplir un travail' (DMF) ; *n* mouillé est représenté par *-ngn-* (Gossen § 62, Mantou p. 262).
- \* III,46 *vindrent* – P6 ind. parfait avec épenthèse de la dentale.
- \* III,46 *à beure de nonne* – *Nonne* : 'la dernière des heures canoniales qui se récite vers trois heures de l'après-midi' (DMF). Le texte de notre traducteur ne correspond pas au lat. : « *ad horam orationis sextam* » ; *l'hora sexta* désigne en fait midi.
- \* III,47 *Ores n'y estoit point le portier* – Ordre verbe-sujet : l'inversion est provoquée par la présence en début de phrase de l'adverbe *ores*.
- \* III,48 *affin que elles ne fussent pas fraudees de faire leurs oroisons* – *Frauder qqn de faire qqc* : 'frustrer qqn en l'empêchant de faire qqc'. Cf. le lat. : « *ne gratia fraudarentur orationis* ».
- \* III,48 *et que leur courage ententif au service divin just comme ung arc relaxé de l'intention de la contemplation celestienne* – La traduction de Miélot semble fautive et ne correspond que partiellement au latin qui donne un texte plus clair : « *et animus earum, velut arcus in servitium divinum extensus, relaxaretur ab intentione supernae contemplationis* ». *Courage* : 'disposition, zèle, ardeur' ; *ententif à qqc* : 'attentif à qqc, appliqué à qqc' (DMF). *Relaxé* : 'relâché, détendu' et donc, métaphoriquement, *relaxé de qqc* : 'libéré, délivré, délié de qqc'.
- \* III,49 *Adoncques* – 'Alors' (DMF).
- \* III,49 *en la maison de oroison* – Le même syntagme « *domum orationis* » se lit dans l'évangile selon Matthieu (XXI,13).
- \* III,49 *qu'elles n'avoient accoustumé* – *Avoir accoustumé* : 'avoir l'habitude, avoir pour habitude' (DMF).
- \* III,49 *hostel* – 'Maison'.
- \* III,50 *vaisel* – 'Récipient pour les liquides' (DMF).

- \* III,50 *plain d'eaue* – *Plain de* : ‘rempli de, plein de’ ; *ē* tonique + nasale > *-ain(e)* (Gossen § 19 ; Mantou p. 127).
- \* III,50 *fu widié* – La graphie de *widier*, ‘rendre vide’, est typique du Nord ; voir également ci-dessous : *fu widié* (III,51) et *wit* (III,52).
- \* III,51 *ung chauderon ou ung ferrail* – Lat. : « *urceolum* ». *Chauderon* : ‘chaudron, récipient de métal (dans lequel on fait chauffer ou bouillir)’ (DMF). *Ung ferrail* : d’après le DMF, le substantif féminin *ferraille* désigne un ‘ensemble d’objets métalliques, d’instruments de fer’ ; ici il s’agit plutôt d’un ‘récipient métallique’, comme le suggère le mot *chauderon* qui précède immédiatement.
- \* III,51 *par intervalle de temps* – D’après le contexte, l’expression signifie ‘entre-temps, pendant ce temps-là’ ; il faut signaler néanmoins que ce sens n’est pas attesté dans *Gdf*, *FEW*, *DMF* 2015. Lat. : « *Intercurrente ergo mora* ».
- \* III,51 *pour autre usage* – Absence du déterminant.
- \* III,51 *que n’en sceut riens celle qui l’avoit emply* – Polysémantisme de *que* : on relève ici une occurrence de la conjonction dont il est difficile de définir le sens (traduction de l’ablatif absolu + proposition relative lat. : « *illa nesciente quae vas impleverat* »). Notons en outre l’ordre verbe-sujet.
- \* III,52 *cremetense* – ‘Craintive’ (DMF).
- \* III,53 *Et quant ce miracle fu manifeste à tous ceulx et celles du convent avoir esté fait par les merites de la sainte vierge* – Le texte français ne correspond pas exactement au lat. : « *Hoc signo cunctis in coenobio manifestate, meritum virginis admirantur* ».
- \* III,54 *rescoux des corbeaulx* – *Rescourre qqn* : ‘Secourir, sauver qqn ; libérer, délivrer qqn (de)’ (DMF).
- \* III,54 *aiguel* – ‘Agneau’ ; *ai* : « il faut croire que pour beaucoup de scribes picards les graphies *ai* et *a* étaient interchangeables » (Gossen § 6, p. 53).
- \* III,54 *sain et entier* – Réduplication de mots ; rappelons qu’on relève le même couple coordonné dans la *Passion de saint Adrian* (XI,7) et dans le *Fais et miracles de saint Thomas l’apostre* (II,17).
- \* III,55 *prochaine de sa chambre* – *Prochaine de* : ‘située à proximité de, proche de’ (DMF).
- \* III,56 *il nagoit* – *G + a, o, u* avec valeur de [ç] (Gossen § 42).
- \* III,56 *secche* – ‘Sèche’.
- \* III,56 *pasmer* – ‘Respirer avec peine, étouffer’ (FEW).
- \* III,57 *Et tantost y advolent les corbeaulx* – Inversion verbe-sujet provoquée par la présence en début de phrase d’un élément tonique (conjonction + adverbe). *Advoler* < *advolare* : ‘arriver en volant’ (DMF).
- \* III,57 *atout* – ‘Avec’ (DMF).
- \* III,57 *ungles* – ‘Griffes’ (DMF) ; graphie étymologique *un-*.
- \* III,58 *lors d’aventure paissoit au plus près ung aiguel* – Ordre verbe-sujet.
- \* III,58 *le moindre de tout le bestail* – Correspond au lat. : « *minor caeteris pecoribus* ».
- \* III,58 *osta ce poisson aux oyseaulx* – *Oster qqc à qqn* : ‘enlever qqc à qqn’.
- \* III,58 *devouroient* – *Devourer* : ‘dévorer’ ; la forme s’explique par la fermeture de *o* long tonique en *ou* (Mantou p. 137).

Si la source directe de Miélot nous est inconnue, son texte peut utilement être collationné avec trois textes latins réunis par J. P. Migne dans le vaste corpus de la *Patrologia latina*. La reproduction en regard que nous donnons ici permettra de comparer deux versions partielles du *Testament* latin et le texte complet des miracles et de constater la proximité entre la version française et le modèle latin.

<p><i>Patrologia Latina</i>, vol. 88 (1853), colonnes 1160-1161</p> <p>Charta qua Aldegundis ecclesiae sanctae Mariae Malbodii et sororibus ibi constitutis, die consecrationis eiusdem, plurima dona in dotem assignat (ann. 661).</p> <p>In nomine sanctae et individuae Trinitatis. Amen. Quod prudentius consilium quam ut homo terrenus de terrenis rebus aut de caduca substantia debeat sibi praeparare praemia sempiterna ? Igitur ego Aldegundis, admonita divina vocatione, et roborata evangelica voce ad praemia aeterna nos sic invitante :</p> <p>“quicumque reliquerit patrem aut matrem, aut uxorem, aut filios, aut agros propter nomen meum, centuplum accipiet, et vitam aeternam possidebit” ; hanc promissionem desiderans adipisci, despecto penitus coniugio maritali, possessiones meas, quas ex parte patris aut matris haereditario iure obtinebam, tradidi assensu domini Hildrici, inclyti imperatoris, quin et Dagoberti et principum eius, sub testificatione et confirmatione subscriptorum venerabilium episcoporum et abbatum, religiosorum et nobilium virorum, et sanctarum mulierum, in ministerium ancillarum dei ad illud sacrum monasterium quod vocatur Malbodium, ubi venerabiles episcopi Autbertus, Amandus, Audoinus, Ursmarus altare Domini in honore sanctae Dei genetricis semperque virginis Mariae et sanctorum apostolorum dedicaverunt, quarto idus Iunii, ad opus sororum ibidem Deo nocte et die militantium. Praedia vero mea et possessiones non modicas, ad opus inibi Christo famulantium, donatione publica ad supradictum altare tribui.</p> <p>Hoc est, in primis villam ipsam in qua monasterium situm est, cum omnibus ad se pertinentibus, quae nuncupatur Malbodium, sitaque est in pago Hainoensi. Quasdam etiam villas quarum subiecta sunt nomina, ad usus et stipendia ancillarum Dei delegatas, habere institui ; ut absque indigentia et penuria aliqua Christo famulari, et ordinis sanctimonialis vitae competenter deservirent.</p>	<p>Bruxelles, KBR, 9946-9948 (ff. 184v-186v). [184v] ¶ S’ensieut le testament de sainte Auldegonde, translaté de latin en François par Jo. Miélot.</p> <p><b>Ou</b> nom de la sainte et non devisee trinité. Amen. Qui est plus prudent conseil que ung homme terrien des choses terriennes ou de la substance decheable se doit appareillier loyers sempiternelz ? Pour ceste cause, je, Aldegonde, amonnestee par la vocation divine et renforcie par la voix euvangelique nous invitant aux loyers eternalz en ceste maniere : “quiconques relenquira pere ou mere, ou sa femme, ou ses enfans, ou ses champs pour mon nom, il recevra le centiesme plus et possedera la vie eternele”, et desirant acquerir ceste promission en desprisant du tout le loyen de mariage, ay baillié mes possessions, que je obtenoie par droit de heritage de par mon pere et ma mere, du consentement de monseigneur Hildric, glorieux empereur, du roy Dagobert et de ses princes, soubz le tesmoignage et confirmation des venerables evesques, abbéz, religieux, nobles hommes et saintes femmes cy dessoubz escriptz, ou prouffit et usage des servantes de Dieu à ce sacré monastere qui s’appelle Maubeuge, où les venerables evesques saint Aubert, saint Amand, saint Ouyn et saint Usmaire ont dedié l’autel de nostre Seigneur en l’onneur de la benoicte vierge Marie et des sains apostres de Dieu, le xii.<sup>e</sup> jour de juing, au besoing des suers militans leans à Dieu jour et nuyt ; et ay ottroyé par donation publique au dessusdit autel mes biens et possessions non pas petites, au prouffit de ceulx et celles qui servent leans nostre Seigneur Jhesu Crist. Et premierement, je leur donne la ville mesmes où est situé ou païs de Haynau ce monastere appellé Maubeuge, avecques toutes les choses qui y appartiennent ; et leur ay aussi institué avoir par lais aucunes villes dont les [185r] noms sont cy après mis aux usages et gaiges des servantes de Dieu, affin que, sans quelque indigence et povreté, elles puissent competamment servir Dieu et tenir l’ordre de la sainte vie de nonnains. Item, je leur laisse la ville nommee Courtsolre, avecques l’eglise et les appendences d’icelle, et une autre ville qu’on dist Collerech, avecques l’eglise et les appendences d’icelle, et une autre ville appellee Solre-saint-Gery, samblablement avecques l’eglise et les appartenances de leans ; item, une ville nommee Grantrieu et la</p>
--	--

*Patrologia Latina*, vol. 88 (1853), colonnes 1163-1164  
 Quia vero femineus sexus non poterat per se explere divina sacramenta, praedicto imperatore confirmante, et consilio praedictorum episcoporum et aliarum religiosarum personarum, institui duodecim fratres in ecclesia Sancti Quintini martyris a supradictis episcopis consecrata, quae in villa Melbodiensi erat sita, tali conditione : ut illi iam dicti fratres, supra nominatae ecclesiae sanctissimae Dei genitricis Mariae, cum reverentia et honore deservirent, sicut ipsi omnes pariter in solemnibus diebus Nativitatis, Epiphaniae, Resurrectionis, Ascensionis, Pentecostes, dedicationis ipsius ecclesiae, omniumque solemnitatum sanctae Dei genitricis Mariae, intersint, in celebrationibus missarum et vesperarum, etc.

ville de Sivry entierement avecques l'eglise ; item, la ville de Froicappelle, avecques l'eglise et toutes les appartenances d'icelles, et, en ung autre lieu ou païs de Lannois, la ville de Virelle et l'eglise aussi ; item, ou païs de Faignois, la ville qu'on dist Treslon avecques l'eglise ; item, ou païs de Terrace, la ville de Blicey ; item, ou diocese de Lannois, la ville de Mallese avecques l'eglise et les mansions et vignes estans illec, et, ou païs mesmes, une autre ville nommee Vaucelles avecques l'eglise, les vignes et mansions d'icelle. 11 Samblablement ou païs de Soissonnois ou de Meaulx, j'ay laissé audit monastere quanques je possessoie en la ville de Ciriaco, Lustinciaco et Stürpiliaco ; et, en ung autre lieu appellé Villers, pareillement l'ay laissé avecques l'eglise et toutes les appartenances d'icelle ; item, ou païs de SanTERS, la ville de Halluc avecques l'eglise ; en Ostrevant, Erchin avecques l'eglise et les appendences ; item, une autre ville appellee Ghesvaing atout l'eglise et ses appartenances ; item, ou païs de Cambresis, la ville de Brandegnies atout l'eglise et les dependences ; item, ou païs de Bavais, la ville qu'on dist Houdaing avecques l'eglise et les appartenances, et la moitié de la ville appellee Bavais avecques l'eglise, et une autre ville qu'on dist Wandegnies avecques l'eglise et les appartenances, et une autre ville nommee Bertrechies ; item, ou païs de Haynnau, la ville de Berchillies et une autre ville qu'on dist Harmegnies ; item, ou païs de Brabant, la ville de Miguault avecques l'eglise, et la ville de Brechain, et la ville de Folluy, et une autre ville nommee Audrelue ; item, ou païs de [...], les villes qu'on dist Cyrma et Brochum ; item, dessus la riviere de Zambre, la ville de Ercheagnies, Longueville et Fignies, et plusieurs [185v] autres villes ou païs de Haynnau et ailleurs qui seroit longue chose à les nombrer. Et pource que le sexe feminin ne puet à par soy accomplir les sacremens divins, j'ay, par la confirmation de l'empereur dessusdit et par le conseil des evesques cy dessus nommez et d'autres religieuses personnes, institué .xii. freres en l'eglise de saint Quentin martir, consacree par lesdits evesques et qui est situee en la ville de Maubeuge, par tele condition que lesdits .xii. freres deserviront en toute reverence et honneur à l'eglise de Nostre Dame cy dessus nommee, en ceste maniere que eulx tous ensamble, és jours solennelz de la Nativité nostre Seigneur, de l'Epiphanie, de la Resurrection, de l'Ascension, de Penthecoustes, de la dedicace d'icelle eglise et de toutes les solennitez de la vierge Marie, seront presens és celebrations des messes et des vespres, et en toutes les processions des dimanches et des autres festivitéz esquelles se doivent faire processions. Mais à un chascun jour le prestre, avecques le dyacre et soubzdyacre, soit present à l'office de la messe sans nulle faulte [...] ou retardation, et le prestre sepmainier la nuyt du dimanche à l'office des vespres en habit de religion. Et quant les offices divins seront accomplis, le



Ut autem illi iam dicti fratres absque indigentia et penuria aliqua Christo famulari et ordinis sanctorum canonicorum vitae competenter deservirent, ad stipendia et usus eorum donatione propria tribui, eodem die quo praedicti venerabiles episcopi Autbertus, Amandus, Audoenus, Ursmarus dedicaverunt ecclesiam in honore beati Quintini martyris, decimam partem quae exit de potestate Melbodii, excepta indominicata curti quam in usus hospitum et pauperum Christi statui, de laborato, de pratis, de silvis, de moneta, de ponte ; et mansos servorum quinque, et fidelia triginta, pratos duos, et silvam unam quae dicitur Faresbus,

molinos duos supra flumen Melbodii, cambas tres, unam supra ripam Zambre, duas supra flumen Melbodii, et quasdam villas Ittoiaen et Hanaen, cum ecclesia et appenditiis et mancipiis, et aliam villam in villa Ruvo, quae dicitur Lamereias, et aliam villam quae dicitur Villeras, et aliam villam Waldrecias, cum ecclesia et appenditiis et mancipiis.

*Patrologia Latina*, vol. 88 (1853), colonnes 1161-1162  
Dono igitur ego Aldegundis, et specialiter ad usus ancillarum et famulorum in praedicto monasterio degentium, et donatum in perpetuum esse volo ; in ea vero ratione, ut sorores et fratres in praedicto monasterio degentes iam dictas villas cum omnibus ad illas pertinentibus ad suos speciales usus habere debeant, vel quidquid exinde facere voluerint, liberam in omnibus habeant potestatem faciendi, ut neque aliquis neque ex abbatissis, neque ex rectoribus eiusdem monasterii, ullo aliquo tempore quippiam immutare et convellere, atque a praesenti ordinatione quam pro amore Christi feci, alienare praesumat, sed ita omni tempore firmum inviolatumque permaneat.

Et, si fuerit aliquis qui contra hanc traditionem venire aut eam ausu temerario violare tentaverit, si se exinde non correxerit, in primis iram dei incurrat offensi, et ante tribunal Christi excommunicatus appareat et sic marcescat in flore ut numquam germinet fructum, et insuper inultum per districtum iudicium componat : hoc est, auri libras centum,

prestre s'en ystra hors avecques ses menistres et lors le cuer des servantes de Dieu sera tousjours religieusement gardé que personne n'y entre ne en ysse. Et affin que lesdits freres puissent servir Jhesu Crist sans quelque povreté et indigence et garder competamment la vie de l'ordre des sains chanonnes, j'ay, par donation publique, baillié et donné à leurs gaiges et usages, ce mesmes jour que les dessusdits venerables evesques Aubert, Amand, Ouyn et Ursmaire dedierent l'eglise de saint Quentin martir, la .x.<sup>me</sup> partie qui yst hors de la seigneurie et puissance de Maubeuge, excepté en la seigneurie de la basse court, laquelle j'ay estatué és usages des hostes et des povres de Jhesu Crist, du labourage, des prés, des forestz, de la monnoie, du pont ; et les mansions de .v. serviteurs et .xxx. sieges ou selles, deux prés et une forest qu'on dist Farosbus ; deux molins dessus la riviere de Maubeuge ; trois brachies, l'une dessus la rive de Zambre et les deux autres sur la riviere [186r] de Maubeuge ; et aucunes autres villes : Ychiac et Havec, avecques l'eglise et les appendences et services d'icelle ; et une autre ville en la ville de Riney qu'on dist Lamerias, et une autre ville appellee Willies, et une autre ville nommee Waldrecias avecques l'eglise et les dependences et servages d'icelle. Toutes ces choses et maintes autres sont par moy attribuees ausdits chanoines par les dessusdits evesques ; et aussi toutes les offrandes, exceptéz certains luminaires qui viennent en la main du prestre ; exceptee aussi icelle offrande en l'eglise saint Maurice, qui est la chappelle de l'abbesse à laquelle se assambent les servans et varletz qui sont ou service de l'abbesse et des chambrieres de Dieu ; et ay donné par donation publique la tierce partie des aumosnes qui sont portees à icelle eglise et de la sepulture pour les trespassez de dehors, exceptéz les varletz et les heritages, le palle et le or et les aornemens pour garder ad orner l'eglise de la vierge Marie. Je doncques, Aldegunde, donne en pur don, et especialement aux usages des serviteresses et des serviteurs vivans ou dessusdit monastere, et vueil estre donné perpetuellement par tele condicion, touteffois que les suers et freres vivans oudit monastere doivent avoir lesdittes villes avecques toutes leurs appartenances ad leurs especiaux usages ou quanques ilz en vouldront faire, qu'ilz en aient franche puissance de faire en toutes choses, affin que nul d'eulx ne des abbesses et gouverneresses dudit monastere ne presument en nul temps à liever, muer ne oster quelque chose de ceste presente ordonnance que j'ay faicte pour l'amour de Jhesu Crist, ains demeure ainsi à tous temps entier et non violé. Et s'il est aucun qui se essaie de venir contre ceste tradition ou de le violer par hardement temeraire, s'il ne s'en corrige depuis, premierement il encoure le ire de Dieu offensé, et appaire excommunié devant la chayere tribunale de Jhesu Crist, et amaigrisse telement en fleur que jamais il ne germe fruit. Et en après, il se compose non vengié

<p>argenti pondera L.C.C. coactus exsolvat, et quod repetit evendicare non valeat ; sed praesens donatio omni tempore firma et stabilis permaneat.</p> <p>Actum Malbodio monasterio, ante altare sanctae Mariae et sanctorum duodecim apostolorum. Datum anno vigesimo regni Dagoberti, incltyi regis, sub praesentia virorum et ancillarum Dei, quorum nomina et signacula subtus tenentur inserta.</p> <p>Sign. Autbertus episcopus. Sign. Amandus episcopus. Sign. Audoenus episcopus. Sign. Ursmarus episcopus. Sign. Vincentius abbas. Sign. Humbertus abbas. Sign. Eloquius abbas. Sign. Ermenius vir sanctus et abbas. Sign. Etto abbas. Sign. Gualdetrudis abbatissa. Sign. Gertrudis abbatissa. Sign. Aldetrudis abbatissa. Sign. Maldeberta abbatissa. Sign. Gervida, amita beatae Aldegundis, quae eam de sacro fonte suscepit. Sign. Gunilandus. Sign. Landricus. Sign. Charibertus, comes, etc (sic).</p>	<p>par le destroit du juge : c'est qu'il paye par contrainte .C. livres d'or et les poix d'argent .CC. livres, et ne puisse rachater ce qu'il requiert ; ains ceste presente donation demeure ferme et estable à tous temps. Fait ou monastere de Maubeuge devant l'autel de sainte Marie et des sains douze apostres de Dieu, donné l'an .xx.<sup>e</sup> du regne Dagobert, noble roy de France, soubz [186v] la presence des hommes serviteurs et serviteresses de Dieu, dont les noms et signacles sont cy dessoubz tenus inseréz. Je, Aldegunde, ay fait ceste presente donation et ay prié de le confermer et signer. Aubert, evesque, l'a signé ; Amand, evesque, l'a signé ; Anoy, evesque, l'a signé ; Usmaire, evesque, l'a signé ; Vincent, abbé, l'a signé ; Humbert, abbé, l'a signé ; Eloquin, abbé, l'a signé ; Ermin, homme de sainte vie, l'a signé ; Ecton, abbé, l'a signé ; Waldetrud, abbesse, l'a signé ; Gertrud, abbesse, l'a signé ; Aldetrud, abbesse, l'a signé ; Madelberte, abbesse, l'a signé ; Gervide, tante de sainte Aldegunde qui l'a receue és sains fons de baptesme, l'a aussi signé ; Gundlout, conte, l'a signé ; Landric, conte, l'a signé, et Charibert, conte de Haynau, l'a aussi signé ; lesquelz evesques, abbéz et abbeses sont maintenant tous sains et saintes en la gloire de paradis. Deo gracias.</p> <p>Cy fine le testament de madame sainte Aldegunde, vierge et abbesse de Maubeuge, ou païs de Haynau, qu'elle fonda en son vivant et le decora moult richement de ses biens, comme il appert cy dessus, et fu translaté de latin en françois par Jo. Mielot, chanonne de Lille en Flandres, l'an de grace mil iiii.<sup>e</sup> .lxii.</p>
--	--

<p><i>Patrologia Latina</i>, vol. 132 (1853), colonnes 868-870.</p> <p>Beata vero Aldegundis a proposito suo non deficiebat, sed de virtute proficiens in virtutem, sicut a pueritia coeperat, in sanctis operibus quotidie perseveranter abundabat.</p> <p>Cum enim adhuc esset in domo parentum, aetate quidem tenella, sed corde matura, quidquid sui juris erat, pauperibus misericorditer erogabat. Si virgini nonnunquam deerat voluntas tamen largiendi sibi nunquam decrescebat.</p> <p>Mater autem ejus Bertilia, non modicum pecuniae thesaurum congregaverat, qui licet filiam non lateret, occultante matre locum, nihil tamen inde tulit ante mortem illius.</p> <p>Facta vero superstes parentum, illico pauperibus coepit matris thesaurum erogare.</p>	<p>Bruxelles, KBR, 9946-9948 (ff. 186v-187v). ¶ Miracles de sainte Auldegonde vierge</p> <p>Le premier miracle : comment l'argent du tresor de la mere sainte Auldegonde fu trouvé entier comme dessus.</p> <p>Tandis que sainte Auldegonde, tendre d'age et meure de cuer, demouroit encores en la maison de ses parens, elle donnoit pour Dieu aux povres quelques elle avoit ; et combien que argent luy faillist aucune fois, toutevoies la volenté de donner ne luy failly point. Or advint que sa mere Bertile avoit assamblé ung grant tresor d'argent qu'elle tenoit en ung secret lieu et, jasoit ce que la fille le sceust bien, touteffois elle n'en osta riens avant la mort de sadite mere. Et quant elle eut sourvesqui [187r] pere et mere, elle se print tantost à donner aux povres ledit tresor de sa mere,</p>
--	---

<p>Procedente autem tempore, cum jam fieret materfamilias cum sorore sua, vocat fidelem ministrum, profert argentum ad comparandas vestes in opus servorum et pauperum Christi, iubens ut, si quid pecunia superesset, sibi referre deberet. Implet servus dominae suae praeceptum ; emit copiam vestium ; quod remansit pecuniae refert : argenti quantitas reperitur ac si nihil expensum fuisset.</p> <p>Stupefactae super immensa largitate Creatoris, quis explicare valet quantas deo gratias egerint ?</p> <p>Quadam etiam nocte dum ambae Christo Domino devotae sorores, de dilectione sponsi coelestis, et conversatione regulari, et salute sororum a summo Pastore sibi creditarum, sollicitae pervigiles meditentur, candela coram posita subito cadens exstinguitur.</p> <p>Cumque praestolarentur ut ab aliquo superveniente reaccenderetur, et aliqua fieret mora, virgo lucis amatrix porrexit manum, lucernam accepit ; in cuius manu continuo lucerna divinitus lumen recepit. Quo miraculo Dominus noster Jesus Christus qui est lux vera (Joan. I, 9) se praesentem esse ancillis suis manifestavit, quas in suo nomine congregatas nec ad momentum petiti tenebras permisit.</p> <p>Non multo post tempore, dum eadem coelesti Sponso dilectae germanae sibi commissi gregis curam gerent, incedentes per coenobium, negotii quid acturae venerunt ad basilicam beati apostolorum principis Petri, ad horam orationis sextam. Pulsaverunt ostium. Aberat janitor templi, sed non aberat coeli janitor : qui statim famulabus suis sores ecclesiae clausas reseravit, ne gratia fraudarentur orationis ; et animus earum, velut arcus in servitium divinum extentus, relaxaretur ab intentione supernae contemplationis. Tunc intrantes domum orationis (matth. XXI, 1-43) solito devotius et majori compunctione debitum persolventes officium, cum alacritate mentis ad sua reversae sunt.</p>	<p>et appella ung sien loyal serviteur auquel elle bailla de l'argent pour acheter des robes aux povres serviteurs de Jhesu Crist, et luy dist que, s'il luy demouroit riens d'argent, qu'il luy rapportast. Ce serviteur doncques achata une grande quantité de robes et puis rapporta ce qu'il luy estoit demouré d'argent, et fu trouvee la somme toute entiere, comme se on n'en eust riens despensé ; de quoy la sainte vierge et sa suer sainte Waldetrud furent moult esbahies pour la grande largesse de nostre Seigneur, et n'est nul qui peust expliquer combien grandes et infinies graces elles en rendirent à Dieu.</p> <p>¶ Comment une chandaille extainte fu reallumee par grace divine.</p> <p>Il advint aussi une nuyt, ainsi que lesdites deux devotes suers sainte Auldegonde</p> <p>et sainte Wa&lt;l&gt;detrud veilloient en meditations pour la salut des religieuses à elles commises de par Jhesu Crist : leur chandaille, qui estoit devant elles, se extaingny soudainement en cheant. Et comme elles attendissent que aucun sourvenist qui le reallumast, et fussent longuement en ce point, la sainte vierge amoureuse de lumiere extendy sa main et print la lanterne, et tantost ladite lanterne reçut divinement lumiere en sa main. Par lequel miracle nostre Seigneur, qui est vraie lumiere, se demonstra estre present à ses chambrières, lesquelles, assamblees en son nom, il ne souffry point estre en tenebres par ung petit moment de temps.</p> <p>¶ Comment les portes de l'eglise, qui estoient closes, furent ouvertes par nostre Seigneur aux peres des saintes vierges.</p> <p>En pou de temps après, ainsi que ces deux suers germanes, pensans au fais à elles commis, s'en aloient par le convent pour besongnier, si vindrent à l'eglise de saint Pierre l'apostre à heure de nonne et hurterent à la porte. Ores n'y estoit point le portier de l'eglise, mais le portier du ciel n'y deffailloit mie, qui ouvry tantost à ses chambrières [187v] les portes de l'eglise qui estoient closes, affin que elles ne fussent pas fraudees de faire leurs oroisons et que leur courage ententif au service divin fust comme ung arc relaxé de l'intention de la contemplation celestienne. Adoncques elles, entrans en la maison de oroison, firent leurs oroisons plus devotement et par plus grande compunction qu'elles n'avoient accoustumé, et puis s'en retournerent joyeusement à leur hostel.</p> <p>¶ Comment ung vaissel plain d'eaue pour laver les mains de sainte Auldegonde fu widié et puis remply</p>
---	--

<p>Accidit aliquando, ut una famularum urceolum aqua repletet, qua sancta virgo manus suas abluere deberet. Intercurrente ergo mora, vacuatus est urceus ad alios usus, illa nesciente quae vas impleverat.</p> <p>Cumque fusura esset aquam in manibus ejus et vacuum reperisset urceum, tremebunda recurrere volens ad fontem, subito sensit urceam aqua repletum.</p> <p>Hoc signo cunctis in coenobio manifestate, meritum virginis admirantur ; laudes ab omnibus Domino Jesu referuntur.</p> <p>Quadam die, beatae virgini piscem adhuc viventem piscator ipsius detulit. Quem studio charitatis ad servorum Dei supervenientium usus magis quam ad suos reservans, in fontem proximum jactari praecepit.</p> <p>Qui dum aliquando prope ripam nataret, saltum in aera dedit et in siccum deveniens, in arida palpitare coepit.</p> <p>Advolitant corvi de vicino crocitant, unguibus et rostris piscem laniare volentes.</p> <p>Mirabile dictu, et insolitum visu !</p> <p>Juxta pascebat agnus qui, minor caeteris pecoribus, celeriter accurrit, piscem a devorantibus arripuit, cornibus et pedibus ac totius corporis nisu contra pugnans, corvos abegit. Quod sorores, de monasterio nova bella prospicientes, festinanter advenerunt, piscem incolumen invenerunt, non sine grandi admiratione, famulae Dei Aldegundi reportaverunt. Sed idem agnus defensor piscis, tam diu ferentes persecutus est, donec in praesentiam virginis abbatissae piscis oblatus est.</p>	<p>par grace divine.</p> <p>Une autre fois aussi advint que une religieuse avoit emply un chauderon ou un ferrail d’eau dont sainte Auldegonde devoit laver ses mains, mais, par intervalle de temps, ce vaissel plain d’eau fu widié pour autre usage que n’en sceut riens celle qui l’avoit emply. Et quant elle deust verser l’eau és mains de la sainte vierge et trouva son chauderon wit, elle cremeteuse, s’en vueillant recourir à la fontaine, senty soubitement que sondit vaissel estoit plain d’eau. Et quant ce miracle fu manifeste à tous ceulx et celles du convent avoir esté fait par les merites de la sainte vierge, ilz en rendirent graces et loenges à Dieu le tout puissant.</p> <p>¶ Comment un poisson, rescoux des corbeaulx par un aignel, fu rendu à sainte Auldegonde sain et entier.</p> <p>Il advint aussi un jour que le pescheur de sainte Auldegonde luy apporta un poisson vif, lequel elle fist garder par charité pour les serviteurs de Dieu sourvenans plus que pour son usage, et commanda que on le jectast en une fontaine prochaine de sa chambre. Et ainsi qu’il nagoit aucune fois près de la rive, il fist un sault en l’air telement qu’il vint dessus la terre secche où il se print à pasmer. Et tantost y advolent les corbeaulx du lieu voisin, vueillans deschirer ledit poisson atout leurs becqz et leurs ungles ;</p> <p>lors d’aventure paissoit au plus près un aignel, qui estoit le moindre de tout le bestail, qui y accouru hastivement et osta ce poisson aux oyseaulx qui le devoiroient en se combatant contre eulx [...].</p>
---	---

## INDEX DES MANUSCRITS CITÉS

Aylesbury, Waddesdon Manor, 8 (D IV)

Beaune, Hôtel-Dieu, Archives hospitalières 7

Berlin, Staatsbibliothek, en dépôt à Cracovie, Biblioteka Jagiellonska, gall. f° 0156

Bruxelles, KBR, 3827-3828

Bruxelles, KBR, 7917

Bruxelles, KBR, 9055

Bruxelles, KBR, 9092

Bruxelles, KBR, 9095

Bruxelles, KBR, 9249-9250

Bruxelles, KBR, 9270

Bruxelles, KBR, 9278-9280

Bruxelles, KBR, 9392

Bruxelles, KBR, 9945

Bruxelles, KBR, 9946-9948

Bruxelles, KBR, 10958

Bruxelles, KBR, 11035-11037

Bruxelles, KBR, 11129

Bruxelles, KBR, II 239

Bruxelles, KBR, II 5928

Cambrai, BM, 811

Cambrai, BM, 812

Cambridge, Fitzwilliam Museum, 3-1954

Chantilly, Musée Condé, 737 (746)

Chantilly, Musée Condé, 620

Copenhague, KB, Thott 1090

Douai, BM, 869

Épinal, BM, 76 (9), 587

Erlangen, Universitätsbibliothek, 2361

Firenze, Biblioteca Medicea Laurenziana, Med. Pal. 141

Giessen, Universitätsbibliothek, Hs 633°

Le Puy-en-Velay, Bibliothèque du Grand Séminaire, sans cote

Leyde, Biblioteek der Universiteit, BPL 46A

Lille, BM, 406  
Lille, BM, 451  
Lille, BM, 452  
Lille, BM, 453  
Lille, BM, 454  
London, BL, Add. 17275

Milano, Biblioteca Ambrosiana, S.67.sup  
Modena, Biblioteca Estense universitaria, etr. 116

Notre Dame, Saint Mary's College, Cushwa-Leighton Library MS3

Oxford, Bodleian Library, Douce 374

Paris, BnF, fr. 98  
Paris, BnF, fr. 185  
Paris, BnF, fr. 241  
Paris, BnF, fr. 818  
Paris, BnF, fr. 852  
Paris, BnF, fr. 1006  
Paris, BnF, fr. 1054  
Paris, BnF, fr. 6275  
Paris, BnF, fr. 6449  
Paris, BnF, fr. 9087  
Paris, BnF, fr. 9198  
Paris, BnF, fr. 9199  
Paris, BnF, fr. 9759  
Paris, BnF, fr. 12441  
Paris, BnF, fr. 12568  
Paris, BnF, fr. 15475  
Paris, BnF, fr. 17001  
Paris, BnF, fr. 20330  
Paris, BnF, fr. 23112  
Paris, BnF, fr. 23114  
Paris, BnF, lat. 5371  
Paris, BnF, lat. 7684  
Paris, BnF, lat. 1183  
Paris, BnF, lat. 13032  
Paris, BnF, n.a.fr. 28650  
Paris, Bibliothèque Sainte-Geneviève, 587

Saint-Pétersbourg, RNB, fr. F.v.IV, 12 (5.3.40, nouvelle cote de l'inventaire de F. Gille)

Tournai, Bibliothèque de la Ville, 127 (021)

Tours, BM, 1008

Tours, BM, 1040

Tours, BM, 1011-1012

Turin, BNU, L. III. 10

Turin, BNU, L.IV. 5

Valenciennes, BM, 511

Wien, ÖNB, cod. 2549

Wien, ÖNB, s. n. 2731

Wien, ÖNB, s. n. 12754

Collection du comte de Waziers

*Olim* Anvers, Collection « Blondeel Antiek »

## BIBLIOGRAPHIE

Nous donnons ici la liste des titres cités en abrégé dans les notes : pour une bibliographie plus complète et exhaustive sur les œuvres de Jean Miélot, nous renvoyons au fascicule 67, 2010 du *Moyen Français*, p. 157-202. La bibliographie est divisée en quatre sections : la première est consacrée à les éditions des textes de Jean Miélot ; la deuxième réunit toutes les études sur sujets divers consultées dans la rédaction de la thèse, alors que les deux dernières sections comprennent respectivement les ouvrages cités dans l'étude de la langue, et les Dictionnaires et répertoires linguistiques utilisés pour établir le Glossaire.

## MANUSCRITS CONSULTÉS

Bruxelles, KBR, 7917  
Bruxelles, KBR, 9278-9280  
Bruxelles, KBR, 9945  
Bruxelles, KBR, 9946-9948  
Chantilly, Musée Condé, 737 (746)  
Chantilly, Musée Condé, 620  
Douai, BM, 869  
Firenze, Biblioteca Medicea Laurenziana, Med. Pal. 141  
Lille, BM, 452  
Lille, BM, 454  
Collection du comte de Waziers

## ÉDITIONS DES TEXTES DE JEAN MIÉLOT

ABD-ELRAZAK 2012 : Loula Abd-Elrazak, *Édition critique du manuscrit français 9198 : La Vie et Miracles de Nostre Dame de Jehan Miélot*, thèse sous la dir. de P. Kunstmann, Université d'Ottawa, 2012 (en ligne)

BARALE 2014a : Elisabetta Barale, *Édition critique de La genealogie, la vie, les miracles et les merites de saint Fursy de Jean Miélot (ms. Wien, Österreichische Nationalbibliothek, Series Nova 2731)*, thèse sous la dir. de P. Cifarelli et de T. Van Hemelryck, Università degli Studi di Torino – Université catholique de Louvain, 2014



BARALE sous presse : Elisabetta Barale, *Vie de saint Fursy*, Paris, Classiques Garnier, sous presse

COLOMBO 2007 : Maria Colombo, « Les *Proverbes en françois* de Jean Miélot », in *Romania*, 125, 2007, p. 370-399

COLOMBO 2011 : Maria Colombo, « Jean Miélot, les *VII Sacremens de l'Eglise* », in *Studi Francesi*, 55, 2011, p. 61-79

COLOMBO 2012 : Maria Colombo, « Une nouvelle édition du *Mors de la pomme* », in *Romania*, 130, 2012, p. 40-73

COLOMBO 2015b : Maria Colombo, *Vie de sainte Katherine*, Paris, Classiques Garnier, 2015

JÖNSSON 2004 : Nils-Olof Jönsson, '*Vie et miracles de saint Josse*' de Jean Miélot, Turnhout, Brepols, 2004

MOMBELLO 1963 : Gianni Mombello, « Per la fortuna del Boccaccio in Francia. Jean Miélot traduttore di due capitoli della *Genealogia* », in *Studi sul Boccaccio*, I, 1963, p. 415-444

MOMBELLO 1967 : Gianni Mombello, *Quattro poesie latine di Jean Miélot*, in *Miscellanea di studi sul Quattrocento francese*, Torino, Giappichelli, 1967, p. 213-240

MORABITO 1972 : Pasquale Morabito, *Jean Miélot, Mors de la pomme (Appendice : Proverbes selon l'ordre de l'a.b.c. / Poesie latine)*, Messina, Peloritana, 1972

SCHNEEGANS 1920 : Frédéric-Édouard Schneegans, « Le *Mors de la pomme* », in *Romania*, 46, 1920, p. 537-570

## ÉTUDES

BAKER 1916-1917 : Alfred T. Baker, « La Vie de sainte Marie l'Egyptienne », in *Revue des langues romanes*, 59, 1916-1917, p. 145-401

BARALE 2014b : Elisabetta Barale, « Les *Miracles de Notre-Dame* à la cour de Bourgogne », in *La Vierge Marie dans la littérature française : entre foi et littérature. Études réunies par J.-L. BENOÎT*, Lyon, Jacques André, 2014, p. 55-62

BARALE 2015 : Elisabetta Barale, « Un testo sconosciuto di Jean Miélot : la traduzione dei *Vaticinia de summis pontificibus* », in *Studi francesi*, 175, 2015, p. 63-75

BARALE 2017 : Elisabetta Barale, « La réécriture de l'*Interpolation B* à la *Vie des pères* par Jean Miélot », in P. CIFARELLI, M. COLOMBO, M. MILANI, A. SCHOYSMAN (dir.), *Raconter en prose (XIV<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècle)*, Paris, Classiques Garnier, 2017, 339-353

BARROIS 1830 : Jean Baptiste Joseph Barrois, *Bibliothèque protypographique, ou Librairies des fils du roi Jean, Charles V, Jean de Berri, Philippe de Bourgogne et les siens*, Paris, Treuttel et Würtz, 1830

BEAUME et D'ARBAUMONT 1884 : Henri Beaume et Jules d'Arbaumont, *Mémoires d'Olivier de la Marche*, Paris, Société de l'Histoire de France, 1884, t. II

BENGTSSON 1996 : Anders Bengtsson, *La Vie de sainte Bathilde. Quatre versions en prose des XIII<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles, publiées avec introduction, notes et glossaire*, Lund, Études romanes de Lund, 54, 1996

BENOÎT 2014 : Jean-Louis Benoît, *La Vierge Marie dans la littérature française : entre foi et littérature*. Études réunies par Jean-Louis BENOÎT, Lyon, Jacques André, 2014

BERGÉ 1955 : Marcel Bergé, « Les bâtards de la Maison de Bourgogne et leur descendance », *L'intermédiaire des généalogistes*, n° 60, Bruxelles, 1955, p. 316-408

BERTHOUD et MATRUCHOT 1902 : Léon Berthoud et Louis Matruchot, *Étude historique et étymologique des noms de lieux habités (villes, villages et principaux hameaux) du département de la Côte-d'Or*, II Période gallo-romaine, Semur, Imprimerie commerciale et administrative V. Bordot, 1902

BERTRAND 2001 : Paul Bertrand, « Études d'hagiographie hainuyère. L'exemple du 'cycle de Maubeuge' : un état de la question », in *Le Moyen Âge*, 2001/3 (Tome CVII), p. 537-546

BINSKI et PANAYOTOVA 2005 : Paul Binski et Stella Panayotova, *The Cambridge Illuminations. Ten centuries of book production in the Medieval West*, London-Turnhout, Harvey Miller-Brepols, 2005, p. 198-200

BOSSUAT 1938 : Robert Bossuat, « Jean Miélot, traducteur de Cicéron », in *Bibliothèque de l'École des chartes*, t. 99, 1938, p. 82-124

BOULTON 2006 : Maureen Boulton, « Burgundian devotional manuscripts : Philip the Good », in *Courty Arts and the Art of Courtliness*, Cambridge, Brewer, 2006, p. 259-274

BOULTON 2010 : Maureen Boulton, « Jean Miélot : Les *Contemplations sur les sept heures de la Passion* », in *Le Moyen Français*, 67, 2010, p. 1-12

BOULY DE LESDAIN 1956 : Anne-Marie Bouly De Lesdain, « Quelques recueils de vies de saints en prose », in *Bulletin d'information de l'Institut de Recherche et d'Histoire des Textes*, 5, 1956, p. 69-85

BOUSMANNE 1997 : Bernard Bousmanne, *'Item a Guillaume Wyelant aussi enlumineur' : Willem Vrelant, un aspect de l'enluminure dans les Pays-Bas méridionaux sous le mécénat des ducs de Bourgogne, Philippe le Bon et Charles le Téméraire*, Bruxelles-Turnhout, Bibliothèque nationale de Belgique-Brepols, 1997, p. 242-246

BOUSMANNE et VAN HOOREBEEK 2000 : Bernard Bousmanne et Céline Van Hoorebeeck, *La Librairie des ducs de Bourgogne. Manuscrits conservés à la bibliothèque royale de Belgique*, vol. I, *Textes liturgiques, ascétiques, théologiques, philosophiques et moraux*, Turnhout, Brepols, 2000

BRIQUET 1907 : Charles-Moïse Briquet, *Les filigranes. Dictionnaire historique des marques de papier dès leur apparition vers 1282 jusqu'en 1600*, t. 3, Paris-Londres-Genève, 1907

BRUNEL 1978 : Geneviève Brunel, « *Vida de saint Frances*. Versions en langue d'oc et en catalan de la *Legenda aurea*. Essai de classement des manuscrits », in *Revue d'histoire des textes*, 6, 1978, p. 219-265

CAUCHIES 2000 : Jean-Marie Cauchies, « Le prince, le pays et la chronique : aux sources d'un intérêt politique », in *Les Chroniques de Hainaut ou les ambitions d'un prince bourguignon*, s. dir. P. COCKSHAW et C. VAN DEN BERGEN-PANTENS, Turnhout, Brepols, 2000, p. 15-16

CHÂTELAIN 1908 : Henri Châtelain, *Recherches sur le vers français au XV<sup>e</sup> siècle. Rimes, mètres et strophes*, Paris, Champion, 1908

CHÂTELAIN 1913 : Henri Châtelain, « Notes sur le *Mistere de saint Adrien* », in *Romania*, 42, 1913, p. 264-268

CHEYNS-CONDÉ 1989 : Myriam Cheyns-Condé, « Expression de la piété des duchesses de Bourgogne au XV<sup>e</sup> siècle dans la vie quotidienne et dans l'art. Essai de synthèse », in *Publication du Centre européen d'études bourguignonnes (XIV<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> s.)*, 29, 1989, p. 47-68

CIGNI 2004 : Fabrizio Cigni, « Genova e una versione toscana della *Legenda aurea* », in *Poeti e poesia a Genova (e dintorni) nell'età medievale*, Atti del Convegno per Genova capitale della Cultura europea 2004, Alessandria, Dell'Orso, 2004, p. 43-67

CIGNI 2010 : Fabrizio Cigni, « Manuscrits en français, italien, et latin entre la Toscane et la Ligurie à la fin du XIII<sup>e</sup> siècle: implications codicologiques, linguistiques, et évolution des genres narratifs », in *Medieval Multilingualism in England, France, and Italy : The Francophone*

*World and its Neighbours*, Medieval texts and cultures of Northern Europe, 20, Turnhout, Brepols, 2010, p. 187-218

COLLET et MESSERLI 2008 : Olivier Collet et Sylviane Messerli, *Vies médiévales de Marie-Madeleine*, Textes vernaculaires du Moyen Âge, Turnhout, Brepols, 2008

COLOMBO 2000 : Maria Colombo, « Le *Cligés* en prose (1455), ou l'actualisation d'un ancien conte en vers », in *Actes du II<sup>e</sup> Colloque international sur la littérature en moyen français (Milan, 8-10 mai 2000)*, réunis par S. CIGADA, A. SLERCA, G. BELLATI, M. BARSÌ, *L'Analisi linguistica e letteraria*, VIII, 1-2, 2000 (2002), p. 329-342

COLOMBO 2004a : Maria Colombo, *Le Livre de Alixandre empereur de Constantinoble et de Cligés son filz*, Genève, Droz, 2004

COLOMBO 2004b : Maria Colombo, « Pour une 'défense et illustration' des titres de chapitre : analyse d'un corpus de romans mis en prose au XV<sup>e</sup> siècle », in *Du roman courtois au roman baroque*, Paris, Les Belles Lettres, 2004, p. 209-232

COLOMBO 2006 : Maria Colombo, *Studi Francesi*, 50, 2006, p. 135-136

COLOMBO 2010 : Maria Colombo, *La Manequine*, Paris, Classiques Garnier, 2010

COLOMBO 2014 : Maria Colombo, « *Bon fruit vient de bonne semence*, ou du bon usage de *Transmedie* », in *Le Moyen Français*, 75, 2014, p. 121-134

COLOMBO 2015a : Maria Colombo, *Perspectives médiévales* (en ligne), 36, 2015

D'ATH 1623 : Basilidès d'Ath, *Histoire de la vie, mort et miracles de sainte Aldegonde, vierge, fondatrice, patronne et première abbesse des nobles dames chanoinesses de la ville de Maubeuge*, Arras, Imprimerie de Guillaume de la Rivière, 1623

DEHAISNES 1865 : Charles Dehaisnes, « Étude sur la *Passion de saint Adrien et de sainte Nathalie*, manuscrit du XV<sup>e</sup> siècle », in *Mémoires lus à la Sorbonne. Archéologie* [30, 31 mars et 1<sup>er</sup> avril 1864], 1865, p. 171-180

DELAISSÉ 1959 : Léon Delaissé, *Le siècle d'or de la miniature flamande : le mécénat de Philippe le Bon*, catalogue de l'exposition organisée à l'occasion du 400<sup>e</sup> anniversaire de la fondation de la Bibliothèque Royale de Philippe II à Bruxelles, le 12 avril 1559 [Palais des beaux-arts, Bruxelles ; Rijksmuseum, Amsterdam 26 juin-13 septembre 1959 ; Bibliothèque Nationale, Paris, octobre-novembre 1959], Bruxelles, Bibliothèque Royale, 1959

DELSAUX 2010a : Olivier Delsaux, « Bibliographie de et sur Jean Miélot », in *Le Moyen Français*, 67, 2010, p. 157-173

DELSAUX 2010b : Olivier Delsaux, « La traduction française du *Speculum humanae salvationis* de Jean Miélot : l'échec d'un traducteur à l'essai ? », in *Le Moyen Français*, 67, 2010, p. 37-62

DELSAUX 2013a : Olivier Delsaux, *Manuscrits et pratiques autographes chez les écrivains français de la fin du Moyen Âge. L'exemple de Christine de Pizan*, Genève, Droz, 2013

DELSAUX 2013b : Olivier Delsaux, « La mise en prose des *Vigiles des morts* de Pierre de Nesson, texte inconnu attribuable à Jean Miélot », in *Le Moyen Âge*, 2013/1 (t. CXIX), p. 143-181

DELSAUX sous presse : Olivier Delsaux, « La corpo-réalité de l'homme invisible. La mise en écrit de l'auteur dans les manuscrits auctoriaux de deux traducteurs français du XV<sup>e</sup> siècle (Laurent de Premierfait et Jean Miélot) », in *Cahiers de recherches médiévales et humanistes*, sous presse

DELSAUX et VAN HEMELRYCK 2014 : Olivier Delsaux et Tania Van Hemelryck, *Les manuscrits autographes en français au Moyen Âge. Guide de recherches, Texte, Codex & Contexte*, 15, Turnhout, Brepols, 2014

DEVAUX 1997 : Jean Devaux, « Le *Saint Voyage de Turquie* : croisade et propagande à la cour de Philippe le Bon (1463-1464) », in « *A l'heure encore de mon écrire* ». *Aspects de la littérature de Bourgogne sous Philippe le Bon et Charles le Téméraire*, éd. C. THIRY, Louvain-la-Neuve, Les Lettres romanes, n<sup>o</sup> hors série, 1997, p. 53-70

DI FEBBO 2013 : Martina Di Febo, *Les versions en prose du Purgatoire de saint Patrice en ancien français*, Classiques français du Moyen Age, 172, Paris, Champion, 2013.

*Documents et rapports de la société paléontologique et archéologique de l'arrondissement administratif de Charleroi*, Mons, Hector Monceaux imprimeur-libraire, 1868

DOUTREPONT 1909 : Georges Doutrepont, *La littérature française à la cour des ducs de Bourgogne : Philippe le Hardi, Jean sans Peur, Philippe le Bon, Charles le Téméraire*, Paris, Champion, 1909

DROZ 1923 : Eugénie Droz, *Notice sur un recueil de Louanges*, in *Romania*, 49, 1923, p. 48-62

DUNN-LARDEAU 1986 : Brenda Dunn-Lardeau, « Étude autour d'une *Légende dorée* (Lyon, 1476) », in *Travaux de Linguistique et de Littérature*, 24/1, 1986, p. 257-294

DUPIRE 1936-1939 : Noël Dupire, *Les Faictz et dictz de Jean Molinet*, Société des anciens textes français, Paris, Firmin Didot puis Picard, 1936-39

DUVAL 2001 : Frédéric Duval, *La traduction du Romuleon par Sebastien Mamerot. Étude sur la diffusion de l'histoire romaine en langue vernaculaire à la fin du Moyen Âge*, Genève, Droz, 2001

DUVAL 2010a : Frédéric Duval, « Le lexique de la civilisation romaine au Moyen Âge: de la diglossie à l'interlinguisme », in *Approches du bilinguisme latin-français au Moyen Âge. Linguistique, codicologie, esthétique*, Turnhout, Brepols 2010, p. 63-79

DUVAL 2010b : Frédéric Duval, « Le vocabulaire de la Rome ancienne chez Jean Miélot », in *Le Moyen Français*, 67, 2010, p. 63-77

ESTIENNE 1837 : A. Estienne, *Vie admirable de la tres illustre princesse Aldegonde*, Maubeuge, Levecque, 1837

EUSEBI 1993 : Mario Eusebi, *Antoine de la Sale, Saintré*, Paris, Librairie Honoré Champion, 1993

FABRE-BAUDET 2010 : Sylvie Fabre-Baudet, « Mise en texte, mise en page et construction iconographique dans les manuscrits enluminés conservant la version IV de *Roman de Tristan en prose* (ms. Getty Ludwig XV-5, Paris, BnF, fr. 99 et Chantilly, Musée Condé, 645) », in *Du scriptorium à l'atelier. Copistes et enlumineurs dans la conception du livre manuscrit au Moyen Âge*, Pecia. Le livre et l'écrit, 13, Turnhout, Brepols, 2010 (publié en 2011), p. 345-366

FERRARI 2008 : Barbara Ferrari, « La Légende dorée dédiée à Béatrice de Bourgogne : premières hypothèses sur le modèle latin », in *Quant l'ung amy pour l'autre veille. Mélanges de Moyen Français offerts à Claude Thiry*, Texte Codex et contexte, 5, Turnhout, Brepols, 2008, p. 403-410

FERRARI 2010 : Barbara Ferrari, « La Légende dorée du ms. Paris, BnF, fr. 23114, traduction anonyme pour Béatrice de Bourgogne », in *Le Recueil au Moyen Âge. La fin du Moyen Âge*, Texte, Codex et Contexte, 9, Turnhout, Brepols, 2010, p. 125-135

GAULLIER-BOUGASSAS 2004 : Catherine Gaullier-Bougassas, « La croisade dans le roman chevaleresque du XV<sup>e</sup> siècle », in *Du roman courtois au roman baroque*, dir. E. Bury et F. Mora, Paris, Les Belles Lettres, 2004, p. 295-307

GIARDINI 2016 : Marco Giardini, *Figure del regno nascosto : le leggende del prete Gianni e delle dieci tribù perdute d'Israele fra Medioevo e prima età moderna*, Firenze, Olschki, 2016

GREVE, LEBAILLY et PARAVICINI 2001 : A. Greve, É. Lebailly et W. Paravicini, « Recueil des historiens de la France. Documents financiers. Comptes de l'Argentier de Charles le Téméraire, duc de Bourgogne, Vol. 1 – Année 1468 », in *Le registre B 2068 des Archives départementales du Nord*, Paris, Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, 2001

GUERINEL-RAU 2007 : Marie Guerinél-Rau, *La Légende dorée conservée à la Bibliothèque municipale de Rennes. Approches pluridisciplinaire et comparée du manuscrit 266, un exemplaire enluminé de la fin du XIV<sup>e</sup> siècle, dans la version française de Jean de Vignay*, thèse sous la direction de X. Muratova et F. Büttner, Université Rennes 2 – Ludwig-Maximilians-Universität, München, 2007 (en ligne)

DE GUYSE 1830 : Jacques de Guyse, *Histoire de Hainaut*, t. 8, Bruxelles, chez Arnold Lacrosse, 1830

HANS-COLLAS et WIJSMAN 2009 : Iona Hans-Collas et Hanno Wijsman, « Le Livre d'heures et de prières d'Agnès de Bourgogne, duchesse de Bourbon », in *Art de l'enluminure*, 29, 2009, p. 20-47

HASENOHR 1996 : Geneviève Hasenohr, « Du bon usage de la galette des rois », in *Romania*, 114, 1996, p. 445-467

HASENOHR 2010 : Geneviève Hasenohr, « Isidore de Séville, auteur ascétique français ? », in *Romania*, 128/3-4, 2010, p. 299-351

HEINZ 1964 : Annemarie Heinz, *Der Wortschatz des Jean Miélot, Übersetzer in Dienste Phillips des Guten von Burgond*, Wien – Stuttgart, W. Braumuller, 1964

HELVÉTIUS 1992 : Anne-Marie Helvétius, « Sainte Aldegonde et les origines du monastère de Maubeuge », in *Revue du Nord*, t. 74, 1992, p. 221-237

HELVÉTIUS 1994 : Anne-Marie Helvétius, *Abbayes, évêques et laïques. Une politique du pouvoir en Hainaut au Moyen Âge (VII<sup>e</sup>-XI<sup>e</sup> siècle)*, Bruxelles, Crédit Communal, 1994

HÉRICHÉ-PRADEAU 2006 : Sandrine Hériché-Pradeau, « Girart de Roussillon : la stratégie hagiographique d'une compilation », in *Jean Wauquelin. De Mons à la cour de Bourgogne*, sous la dir. de M.-C. de Crécy, Turnhout, Brepols, 2006, p. 89-109

KJELLMAN 1922 : Hilding Kjellman, *La deuxième collection anglo-normande des Miracles de la Sainte Vierge et son original latin, avec les miracles correspondants des manuscrits fr. 375 et 818 de la Bibliothèque nationale*, Paris/Uppsala, Champion/Akademiska Bokhandeln, 1922

KNOWLES 1954 : Christine Knowles, « Jean de Vignay, un traducteur du XIV<sup>e</sup> siècle », in *Romania*, 75, 1954, p. 353-383

LACAZE 1969 : Yvon Lacaze, « Politique 'méditerranéenne' et projets de croisade chez Philippe le Bon : de la chute de Byzance à la victoire chrétienne de Belgrade (Mai 1453 – Juillet 1456) », in *Annales de Bourgogne*, XLI, n. 161, 1969, p. 5-42 et 81-132

LACAZE 1971 : Yvon Lacaze, « Le rôle des traditions dans la genèse d'un sentiment national au XV<sup>e</sup> siècle. La Bourgogne de Philippe le Bon », in *Bulletin de l'École des chartes*, 129, 1971, p. 303-385

LEFÈVRE 2007 : Sylvie Lefèvre, « Jean Miélot traducteur de la première *Lettre* de Cicéron à son frère Quintus », in *La traduction vers le moyen français*, Actes du II<sup>e</sup> Colloque de l'AIEMF [Poitiers, 27-29 avril 2006], sous la dir. de C. Galderisi et C. Pignatelli, Turnhout, Brepols, 2007, p. 125-145

LE HIR 1987 : Yves Le Hir, « Sur le *Mystère de saint Adrien* », in *Revue du Nord*, 69, 1987, p. 295-298

LE ROUX DE LINCY 1850 : Antoine Le Roux de Lincy, *Catalogue de la bibliothèque des ducs de Bourbon en 1507 et en 1523, précédé d'une notice sur les anciens seigneurs de ce nom*, Paris, Impr. de Crapelet, 1850

LEURQUIN-LABIE 2002 : Anne-Françoise Leurquin-Labie, « La promotion de l'hagiographie régionale au XV<sup>e</sup> siècle : l'exemple du Hainaut et du Cambrésis », in *Richesses médiévales du Nord et du Hainaut*, Valenciennes, PUV, 2002, p. 253-267

LEURQUIN-LABIE 2010 : Anne-Françoise Leurquin-Labie, « “Voy doncques o liseur a quans mault nous sommes obligiez”. La traduction de la *Vie de Christine l'Admirable* de Thomas de Cantimpré », in *Approches du bilinguisme latin-français au Moyen Âge : linguistique, codicologie, esthétique*, Turnhout, Brepols, 2010, p. 99-163

MAGGIONI 1998 : Giovanni Paolo Maggioni, *Iacopo da Varazze, Legenda aurea*, Edizione critica a cura di G.P. Maggioni, Firenze, SISMEL, Edizioni del Galluzzo, 1998

MAGGIONI 2013 : Giovanni Paolo Maggioni, *Jean de Mailly, Abbreviatio in gestis et miraculis sanctorum*, Edizione critica a cura di G.P. Maggioni, Firenze, SISMEL, Edizioni del Galluzzo, 2013

MÂLE 1922 : Émile Mâle, *L'art religieux de la fin du Moyen Âge en France. Étude sur l'iconographie du Moyen Âge et sur ses sources d'inspirations*, Paris, Librairie A. Colin, 1922

MARCHANDISSE 2015 : Alain Marchandisse, « Corneille, bâtard de Bourgogne (ca 1426-1453) » in *La bâtardise et l'exercice du pouvoir en Europe du XIII<sup>e</sup> au début du XVI<sup>e</sup> siècle*, *Revue du Nord*, 31, Hors série, 2015, p. 53-89

MARTIN 1917 : Henry Martin, « Bibliothèque de Bourgogne. Date de l'inventaire dit de 1467 », in *Bulletin du bibliophile*, 1917, p. 385-391



- MATSUMURA 2007 : Takeshi Matsumura, *Revue de linguistique romane*, 71, 2007, p. 584-586
- MAZOUER 1998 : Charles Mazouer, *Le théâtre français du Moyen Âge*, Paris, SEDES, 1998
- MEYER 1878 : Paul Meyer, « La légende de *Girard de Roussillon* », in *Romania*, 7, 1878, p. 161-235
- MEYER 1895 : Paul Meyer, « Notice sur le recueil de miracles de la Vierge renfermé dans le ms Bibl. Nat. fr. 818 », in *Notices et extraits des manuscrits de la Bibliothèque Nationale*, 34/2, Paris, 1895, p. 57-88
- MEYER 1898 : Paul Meyer, « La traduction provençale de la *Légende dorée* », in *Romania*, 27, 1898, p. 93-137
- MEYER 1899 : Paul Meyer, « Notice sur un légendier français du XIII<sup>e</sup> siècle classé selon l'ordre de l'année liturgique », in *Notices et extraits des manuscrits de la Bibliothèque Nationale*, 36/1, Paris, 1899, p. 1-69
- MEYER 1901a : Paul Meyer, « Notice d'un légendier français conservé à la Bibliothèque impériale de Saint-Pétersbourg », in *Notices et extraits des manuscrits de la Bibliothèque Nationale*, 36/2, Paris, 1901, p. 677-721
- MEYER 1901b : Paul Meyer, « Notice sur trois légendiers français attribués à Jean Belet », in *Notices et extraits des manuscrits de la Bibliothèque Nationale*, 36/2, Paris, 1901, p. 409-486
- MEYER 1902 : Paul Meyer, « Notice d'un manuscrit de la Bibliothèque d'Este à Modène », in *Bulletin de la Société des Anciens Textes Français*, 28, Paris, 1902
- MEYER 1904 : Paul Meyer, « Notice du ms. Med.-Pal. 141 de la Laurentienne (Vies des saints) », in *Romania*, 33, 1904, p. 1-49
- MEYER 1906 : Paul Meyer, « Légendes hagiographiques en français. II : Légendes en prose », in *Histoire littéraire de la France*, t. 33, 1906, p. 378-458
- MONTEVERDI 1921 : Angelo Monteverdi, « F. Ed. Schneegans. *Le Mors de la pomme*, texte du XV<sup>e</sup> siècle », in *Archivum romanicum*, V, 1921, p. 110-134
- MORAWSKI 1940 : Joseph Morawski, « Mélanges de littérature pieuse. Les miracles en quatrains alexandrins monorimes », in *Romania*, 66, 1940, p. 505-529
- MUSSAFIA et GARTNER 1895 : Adolf Mussafia et Theodor Gartner, *Altfranzösische Prosallegenden aus der Hs. der Pariser Nationalbibliothek fr. 818*, Vienne/Leipzig, Braumüller, 1895

NICOLAON 2007 : Manuel Nicolaon, *Vie de saint Thibaut de Provins. Édition critique d'après le ms. Paris, BnF, fr. 17229*, Textes vernaculaires du Moyen Âge, 2, Turnhout, Brepols, 2007

OLIVIER 1925 : Eugène Olivier, « La Bibliothèque Van der Cruisse de Waziers », in *Extraits de la Société française des collectionneurs d'ex-libris et de reliures antiques*, Paris, 1925, p. 115-119

OLIVIER 1927 : Eugène Olivier, « Bibliothèque de M. Van der Cruisse de Waziers », in *Archives de la Société française des collectionneurs d'ex-libris et de reliures*, 1927, p. 1-11

PARUSSA 1999 : Gabriella Parussa, *Epistre Othea*, Genève, Droz, 1999

PAVIOT 1996 : Jacques Paviot, « La dévotion vis-à-vis de la Terre Sainte au XV<sup>e</sup> siècle: l'exemple de Philippe le Bon, duc de Bourgogne (1396-1467) », in *Autour de la première croisade*, Actes du Colloque de la Society for the Study of the Crusades and the Latin East [Clermont-Ferrand, 22-25 juin 1995], sous la dir. de M. Balard, Paris, Publications de la Sorbonne, 1996, p. 401-411

PAVIOT 1997 : Jacques Paviot, « Le Grand Duc de Ponant et le Prêtre Jean. Les ducs de Bourgogne et les Chrétiens orientaux à la fin du Moyen Âge », in L. Balletto (éd.), *Oriente e Occidente tra Medioevo ed Età moderna. Studi in onore di Geo Pistarino*, Genova, Glauco Brigati, 1997, t. II, p. 949-975

PAVIOT 2009 : Jacques Paviot, « Mentions de livres, d'auteurs, de copistes, d'enlumineurs, de miniaturistes (« historieurs ») et libraires dans les comptes généraux du duc de Bourgogne Philippe le Bon (1419-1467) », in *Miscellanea in memoriam Pierre Cockshaw* (1938-2008), Bruxelles, Archives et Bibliothèques de Belgique, 2009, 2 vol., II, p. 413-446

PERDRIZET 1907 : Paul Perdrizet, « Jean Miélot, l'un des traducteurs de Philippe le Bon », in *Revue d'Histoire Littéraire de la France*, 14, 1907, p. 472-482

PHILIPPART 1996 : Guy Philippart (dir.), *Hagiographies*, Turnhout, Brepols, 1996, vol. II

PICOT 1895 : Émile Picot, *Le livre et mystère du glorieux seigneur et martyr saint Adrien*, Mâcon, Protat, 1895 (Roxburghe Club)

PIÉRART 1851 : Zéphyr-Joseph Piérart, *Recherches historiques sur Maubeuge, son canton et les communes limitrophes*, Maubeuge, Levecque et Préseau imprimeurs, 1851

QUENTIN 1908 : Henri Quentin, *Les martyrologes historiques du Moyen Âge : étude sur la formation du martyrologe romain*, Paris, Gabalda, 1908

RÉGNIER-BOHLER 1997 : Danielle Régnier-Bohler, *Croisades et pèlerinages : récits, chroniques et voyages en Terre Sainte (XII<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècle)*, édition établie sous la direction de Danielle Régnier-Bohler, Paris, Laffont, 1997

SAVOYE 2009 : Marie-Laure Savoye, *De Fleurs, d'or, de lait, de miel : les images mariales dans les collections miraculeuses romanes du XIII<sup>e</sup> siècle*, thèse sous la dir. de F. Lecercle, Université Paris-Sorbonne - Paris IV, 2009 (en ligne)

SCHANDEL 2007 : Pascal Schandel, « 'A l'œuvre congnoist on l'ouvrier'. Labyrinthes, jeux d'esprit et rébus chez Jean Miélot (Paris, Bibliothèque nationale de France, fr. 17001) », in *Quand la peinture était dans les livres. Mélanges en l'honneur de François Avril*, Turnhout – Paris, Brepols – Bibliothèque nationale de France, 2007, p. 294-302

SCHNERB 1999 : Bertrand Schnerb, *L'État bourguignon (1363-1477)*, Paris, Éditions Perrin, 1999

SCHNERB 2005 : Bertrand Schnerb, « La piété et les dévotions de Philippe le Bon, duc de Bourgogne (1419-1467) », in *Comptes rendus des séances de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, 149, n° 4, 2005, p. 1319-1344

SCHOYSMAN 2000 : Anne Schoysman, « Les prologues de Jean Miélot », in *L'Analisi linguistica e letteraria*, VIII, 2000, p. 315-328

SCHOYSMAN 2002-2003 : Anne Schoysman, « Les deux manuscrits du remaniement de l'*Épître Othea* de Christine de Pizan par Jean Miélot », in *Le Moyen Français*, 51-52-53, 2002-2003, p. 505-528

SCHOYSMAN 2004 : Anne Schoysman, « Jean Miélot, Jean Boccace et les généalogies. Notes sur le ms. BnF, f. fr. 17001 », in *Pour acquérir honneur et pris'. Mélanges de Moyen Français offerts à Giuseppe Di Stefano*, Montréal, CERES, 2004, p. 483-489

SCHOYSMAN 2005 : Anne Schoysman, « L'écriture mythographique de l'histoire à la cour de Bourgogne. Les *Genealogie deorum gentilium* de Boccace exploitées par Miélot, remanieur de l'*Épître Othea* de Christine de Pizan », in *Écritures de l'histoire (XIV<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècle)*, Actes du Colloque du Centre Montaigne [Bordeaux, 19-21 septembre 2002], sous la dir. de D. BOHLER et C. MAGNIEN-SIMONIN, Genève, Droz, 2005, p. 73-82

SCHOYSMAN 2007 : Anne Schoysman, « Jean Miélot traducteur du *Débat de la vraie noblesse* de Buonaccorso da Pistoia », in *La traduction vers le moyen français*, Actes du II<sup>e</sup> Colloque de l'AIEMF [Poitiers, 27-29 avril 2006], sous la dir. de C. Galderisi et C. Pignatelli, Turnhout, Brepols, 2007, p. 323-336

SCHOYSMAN 2010a : Anne Schoysman, « Les minutes de Jean Miélot : le cas de la *Briefve compilation de toutes les histoires de la Bible* dans les mss Paris, BnF, fr. 17001 et Bruxelles, KBR, II 239 », in *Le Moyen Français*, 67, 2010, p. 79-100

SCHOYSMAN 2010b : Anne Schoysman, « Recueil d’auteur, recueil thématique ? Le cas de la diffusion manuscrite de textes sur le thème de la ‘vraie noblesse’ traduits par Jean Miélot », in T. Van Hemelryck et S. Marzano (éd.), *Le recueil au Moyen Âge. La fin du Moyen Âge*, Texte, Codex & Contexte, 12, Turnhout, Brepols, 2010, p. 277-287

STERCHI 2005 : Bernhard Sterchi, *Über den Umgang mit Lob und Tadel. Normative Adelsliteratur und politische Kommunikation im burgundischen Hofadel, 1430-1506*, Burgundica, 1, Turnhout, Brepols, 2005, p. 579-582

STIMM 1955 : Helmut Stimm, *Altfrankoprovenzalische Übersetzungen hagiographischer lateinischer Texte aus der Handschrift der Pariser Nationalbibliothek fr. 818*, Wiesbaden, Akademie der Wissenschaften und der Literatur, 1955

STROOBANT 1858 : Corneille Stroobant, *Histoire de la commune de Feluy*, Bruxelles, Typographie de J.-H. Dehou, 1858

TAYLOR 1976 : Robert Taylor, « Les préfixes de négation *non-* et *nient-* en ancien français », in *Actes du XIII<sup>e</sup> Congrès International de Linguistique et Philologie Romanes* [Québec, 29 août-5 septembre 1971], Québec, Presses de l’Université de Laval, vol. I, 1976, p. 647-658

THIRY 2010 : Claude Thiry, *Vie et miracles de saint Josse*, in *Le Moyen français* 67, 2010, p. 101-109

THIRY-STASSIN 2000 : Martine Thiry-Stassin, « Les légendiers en prose française écrits dans la Belgique actuelle : le cas du Leiden BPL 46A (Huy) et du BRB II 2243 (Namur) », in *Le Moyen Français*, 46-47, 2000, p. 562-575

THIRY-STASSIN 2005 : Martine Thiry-Stassin, « Johanne de Malone : une rédactrice atypique de vies de saints (Leyde, BPL 46A) », in *Hagiologia*, 3, “*Scribere sanctorum gesta*” *Recueil d’études d’hagiographie médiévale offert à Guy Philippart*, Turnhout, Brepols, 2005, p. 507-521

*Translations médiévales. Cinq siècles de traductions en français au Moyen Âge (XI<sup>e</sup> – XV<sup>e</sup> siècles). Étude et répertoire*, éd. C. Galderisi, Turnhout, Brepols, 2011

TUAILLON 2001 : Gaston Tuailon, *La littérature en francoprovençal avant 1700*, Grenoble, Ellug, 2001

VAN DER ESSEN 1907 : Léon Van Der Essen, *Étude critique et littéraire sur les Vítæ des saints mérovingiens de l'ancienne Belgique*, Louvain-Paris, Bureaux du Recueil-Fontemoing, 1907

VANDERJAGT 1981 : Arjo Vanderjagt, *Qui sa vertu anoblist : the concepts of « noblesse » and « chose publique » in Burgundian political thought*, Groningen, J. Miélot & Co., 1981

VAN HEMELRYCK et VAN HOOREBEECK 2010 : Tania Van Hemelryck et Céline Van Hoorebeeck, « L'Épître Otbea en contexte bourguignon. Des efforts de Cristine de Pizan aux prouesses de Jean Miélot », in *Le Moyen Français*, 67, 2010, p. 111-128

VAUCHEZ 1981 : André Vauchez, *La sainteté en Occident aux derniers siècles du Moyen Âge d'après les procès de canonisation et les documents hagiographiques*, Bibliothèque des Écoles Françaises de Rome et d'Athènes, 241, Rome, 1981

VAUGHAN 1970 : Richard Vaughan, *Philip the Good. The Apogee of Burgundy*, Londres, Longmans, 1970

VINGQVIST 1909 : Herman Vingqvist, *Étude sur la langue du Mistere de saint Adrien*, Lund, Librairie de l'Université, 1909

WIJSMAN 2009 : Hanno Wijsman, « Le connétable et le chanoine. Les ambitions bibliophiliques de Louis de Luxembourg au regard des manuscrits autographes de Jean Miélot », in *Le livre au fil de ses pages*, sous la dir. de R. Adam et A. Marchandise, Archives et bibliothèques de Belgique, Numéro spécial, 87, 2009, p. 119-150

WIJSMAN 2010 : Hanno Wijsman, « Jean Miélot et son réseau. L'insertion à la cour de Bourgogne du traducteur-copiste », in *Le Moyen Français*, 67, 2010, p. 129-156

DE WINTER 1982 : Patrick M. de Winter, « The *Grandes Heures* of Philip the Bold, Duke of Burgundy : the Copyist Jean L'Avenant and His Patrons at the French Court », in *Speculum*, t. 57, 1982, p. 786-842

WITTLIN 1976 : Curt J. Wittlin, « Les traducteurs au Moyen Âge : observations sur leurs techniques et difficultés », in *Actes du XIII<sup>e</sup> Congrès international de linguistique et philologie romanes* [Québec, 29 août-5 septembre 1971], vol. II, Québec, Presses de l'Université de Laval, 1976, p. 601-611

WORMALD et GILES 1964 : Francis Wormald et Phyllis M. Giles, « Description of Fitzwilliam Museum MS. 3-1954 », in *Book of Hours, Transactions of the Cambridge Bibliographical Society*, t. 1, 1964, p. 1-28

WRISLEY 2007 : David Wrisley, « Translating power and knowledge at the fifteenth-century court of Burgundy », in *The Medieval Transalator. Traduire au Moyen Âge*, 10, Turnhout, Brepols, 2007 p. 349-363

ZAGANELLI 1990 : Gioia Zaganelli, *La Lettera del prete Gianni*, Parma, Pratiche Editrice, 1990

ZARNCKE 1879 : Friedrich Zarncke, *Der Priester Johannes*, Abhandlungen der philosophisch-historischen Classe der Königl. Sächsischen Gesellschaft der Wissenschaften, VII, 1879, réimp. Hildesheim-New York, 1980, p. 837-843

## MANUELS ET BIBLIOGRAPHIE LINGUISTIQUE

BURIDANT 1980 : Claude Buridant, « Les binômes synonymiques. Esquisse d'une histoire des couples de synonymes du Moyen Âge au XVII<sup>e</sup> siècle », in *Bulletin du Centre d'Analyse du discours*, 4, 1980, p. 5-79

BURIDANT 2003 : Claude Buridant, « Le rôle des traductions médiévales dans l'évolution de la langue française et la constitution de sa grammaire », in *Médiévales* 45, 2003, p. 67-84

FOUCHÉ 1961 : Pierre Fouché, *Phonétique historique du français*, vol. II : *Les voyelles*, Paris, Klincksieck, 1969 ; vol. III : *Les consonnes*, Paris, Klincksieck, 1961

FOUCHÉ 1981 : Pierre Fouché, *Le verbe français. Étude morphologique*, Paris, Klincksieck, 1981

GOSEN 1976 : Charles Théodore Gossen, *Grammaire de l'ancien picard*, Paris, Klincksieck, 1976

MANTOU 1972 : Reine Mantou, *Actes originaux rédigés en français dans la partie flamingante du comté de Flandres (1250-1350). Étude linguistique*, Liège, George Michiels, 1972

MARCHELLO-NIZIA 2005 : Christiane Marchello-Nizia, *La langue française aux XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles*, Armand Colin, 2005

MARTIN et WILMET 1980 : Robert Martin et Marc Wilmet, *Manuel du français du Moyen Âge: syntaxe du moyen français*, Bordeaux, Sobodi, 1980

ZINK 1991 : Gaston Zink, *Phonétique historique*, Paris, PUF, 1991

## DICTIONNAIRES ET RÉPERTOIRES LEXICOGRAPHIQUES

DI STEFANO 2015 : Giuseppe Di Stefano, *Nouveau dictionnaire historique des locutions en moyen français*, Turnhout, Brepols, 2015

DMF 2015 : *Dictionnaire du Moyen Français*, version 2015, ATILF – CNRS & Université de Lorraine. Site internet: <http://www.atilf.fr/dmf>

FEW : Walther von Wartburg (dir.), *Französisches etymologisches Wörterbuch*, Bonn – Basel, 1928-2003. Disponible en ligne : <https://apps.atilf.fr/lecteurFEW/index.php/page/view>

Gdf et GdfC : Frédéric Godefroy, *Dictionnaire de l'ancienne langue française et de tous ses dialectes du IX<sup>e</sup> au XV<sup>e</sup> siècle*, Paris, Vieweg, 10 vol. (8 vol. + *Complément*), 1880-1902 (consultable en ligne : <http://micmap.org/dicfro/search/dictionnaire-godefroy/> ; <http://micmap.org/dicfro/search/complement-godefroy/>)

MERRILEES et EDWARDS 1994 : Brian Merrilees et William Edwards, *Firmini Verrii Dictionarius, Dictionnaire latin-français de Firmin Le Ver*, Turnhout, Brepols, 1994

TLFi : *Le Trésor de la Langue Française informatisé* (<http://atilf.atilf.fr/>)